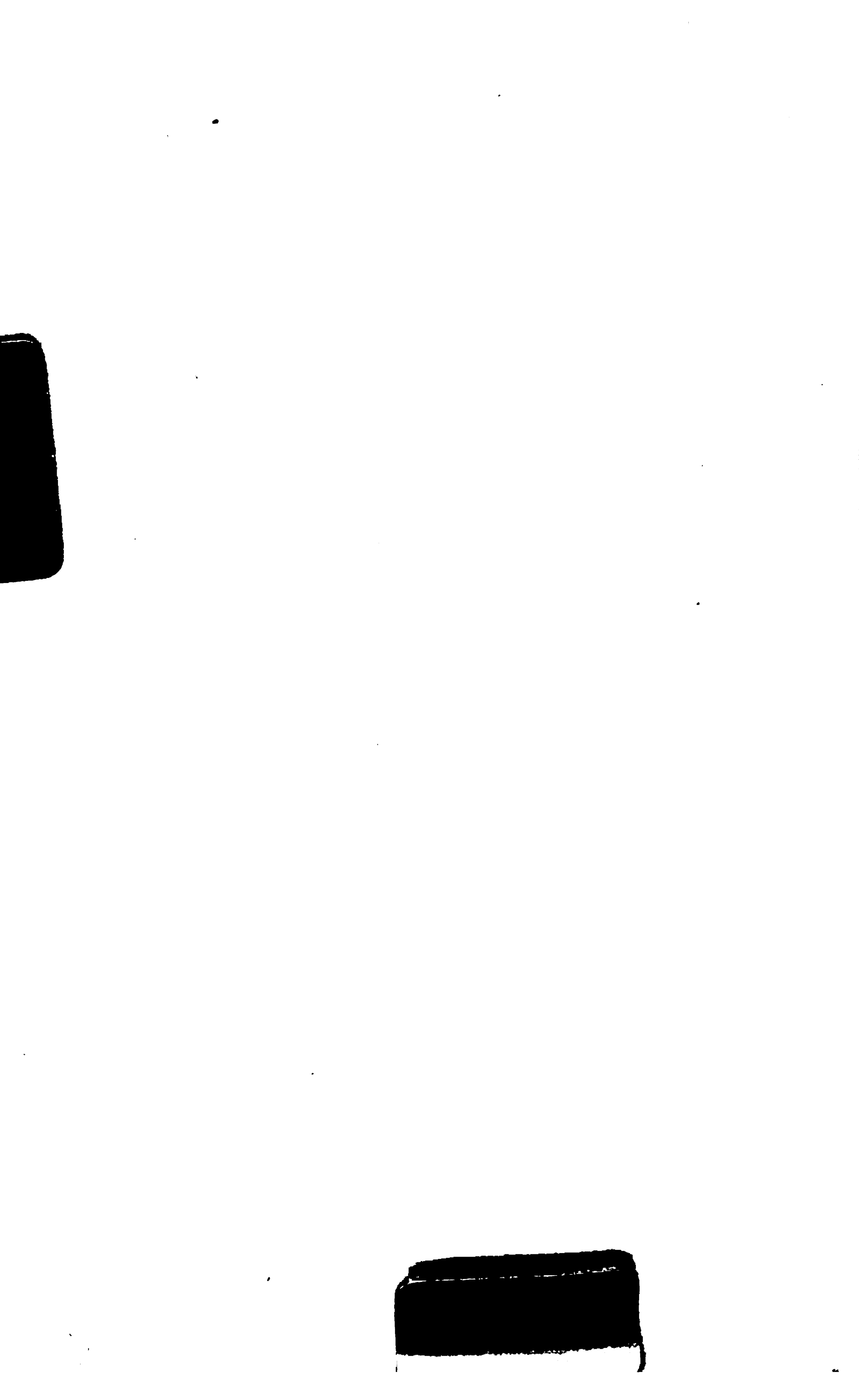




MÉMOIRES

DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

II

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

MÉMOIRES

DE

LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN

PREMIÈRE ÉDITION COMPLÈTE, D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AVEC

UNE ÉTUDE SUR LEUR COMPOSITION

Des Notes et des Éclaircissements

PAR

CHARLES DREYSS

TOME DEUXIÈME

Supplément aux Mémoires de 1666.
1667. Feuillets du Roi. Journal. Mémoires et supplément aux Mémoires.
1668. Texte unique de Mémoires
Textes de l'Introduction (fragments 1661-1662,)
Dernières traces des Mémoires 1669-1679.
Appendice.

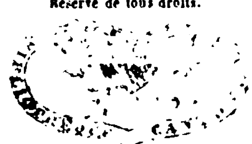
PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1860



MÉMOIRES

DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1666.

Nous réunissons ici des parties de texte qu'on ne peut pas considérer comme de simples variantes. Les plus importantes sont des brouillons, essais très-curieux lors même qu'ils n'aboutissent pas à une forme définitive; ils font assister à la lente éclosion de la pensée. Il y a des morceaux appartenant à la première ou à la seconde rédaction qui n'ont pas été conservés dans le dernier texte, mais qu'il est bon de connaître. La plupart, sans être de la pure rhétorique, sont au moins des déclamations politiques ou morales qui portent à faux, qui sonnent creux; quelques-uns ont pu avoir leur opportunité au moment où on les écrivait; le temps de passer de la première ou de la seconde main à la troisième, ils ont vieilli, ont perdu de leur sens, on les a sacrifiés.

Les lecteurs, habitués à l'édition des *OEuvres de*

Louis XIV de 1806, reconnaîtront des textes qui leur sont familiers. Une partie au moins du Supplément appartient à la troisième rédaction : ce ne sont pas les pages les plus simples et les plus expressives. Elles conservent, disons mieux, elles acquièrent aujourd'hui de l'intérêt, par les textes nouveaux qui les entourent et auxquels nous pouvons les rattacher, surtout par les brouillons qui sont souvent de forme supérieure, et qu'on a depuis dédaignés. Les brouillons voient le jour pour la première fois : dans quelques-uns, l'initiative de M. de Périgny sera constatée; le plus grand nombre, malheureusement, resteront anonymes.

ANALYSE DE CES TEXTES.

Nos 1. Réflexions sur l'assujetissement misérable des princes aux désirs, aux volontés de leurs peuples.

2. De la conduite des princes de la maison royale envers le souverain.

3. De la prééminence du souverain, dont il doit être jaloux, et qu'il doit soutenir par sa vertu.

4. Réflexions sur la distribution des grâces ; sur la faveur opposée à la justice; sur le choix des ministres. (Brouillon.)

5. Avantages que le Roi eût recueillis d'une paix promptement conclue avec l'évêque de Munster, avec l'Angleterre, et d'un accord avec le Brandebourg. Mais il eût été infidèle envers la Hollande. La bonne foi est une des vertus les plus précieuses. Éloge de la bonne foi. (Brouillon.)

6. Ne pas croire trop vite au succès, ne pas s'en vanter à l'avance.

7. Ne pas trop espérer de la fortune ; se défier de l'espérance.

8. C'est à la prudence du prince qu'il faut attribuer les bons conseils de ses serviteurs.
9. Différence entre l'infidèle et le bon serviteur. Un roi ne doit s'en rapporter qu'à lui-même. Qu'il soit le père de ses peuples. (Brouillon.)
10. Ne pas laisser durer les différends entre les grands. Ils sont favorables aux factions.
11. Mesures financières. Réflexions à ce sujet.
12. Effet que produit la flotte royale à l'embouchure du Tage. Terreur des Espagnols, satisfaction et respect des Portugais. (Brouillon).
13. Difficulté d'étiquette pour la jonction de la flotte royale avec les Hollandais.
14. Réflexion à propos de la retraite déloyale des Hollandais devant la flotte anglaise : il ne faut pas pour une légère faute oublier plusieurs services. (Brouillon.)
15. Résister aux désirs et aux provocations qui poussent un prince à parler.
16. Différence entre les parvenus et les vrais princes. (Brouillon.)
17. Précautions prises pour résoudre une affaire d'Église.
18. Ne jamais prendre parti pour les inférieurs contre ceux qui ont droit de commander.
19. Des prétentions et des biens du clergé. (Brouillon.)
20. Le Roi accuse des alliés (*les Suédois*) pour éluder leurs demandes.
21. Réflexion sur la prévoyance et sur les inconvénients de la précipitation.
22. De la nécessité d'être bien instruit de tout ce qui se passe; de l'utilité de l'histoire, et de l'étude en général pour les princes. (Brouillon.)
23. Se conduire selon la conjoncture des temps.
24. De l'utilité d'exercer les soldats. (Brouillon.)
25. Réformes dans la maison militaire du Roi et réflexions sur ces réformes.
26. Application du Roi aux choses de la guerre; effets de cette application.
27. Réflexion sur les contestations de rang entre les corps militaires.

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1666

N° 1. — V. t. I, page 111, note 1.

Assujettissement misérable des princes aux volontés de leurs peuples.

Au moment où Louis XIV fait annoncer au roi Charles II, par la mère de ce prince, Henriette de France, qu'il va, à son grand regret, entrer en guerre contre lui comme allié des Hollandais, il témoigne de son estime particulière pour sa personne, et s'en prend, non au roi, mais au peuple de la Grande-Bretagne, de cette nécessité où il est de le combattre. De là toutes sortes de réflexions sur l'assujettissement des princes aux vœux, aux volontés de leurs peuples. Ainsi, ce sont les Anglais qui, faute de donner satisfaction à Louis XIV, lui mettent les armes à la main, et s'exposent eux et leur souverain à de grands malheurs!

Msc. Bibl. imp. s. Fr. 2281 in-f° : texte A, 3° cahier, t. III, f° 141-147; texte B, 3° cahier, t. II, f° 24-28. Ces pages sont dans l'édition des *Œuvres de Louis XIV*, 1806, t. II, p. 25-29.

Aussi je puis dire que ce discours n'avait rien qui ne fût très-conforme à mes pensées, parce qu'en effet j'ai toujours eu pour le roi de la Grande Bretagne une considération très-particulière, comme aussi de sa part

j'étais persuadé que dans l'origine de cette guerre il avait été emporté par les suffrages de ses sujets plus loin qu'il n'eût été par le sien propre. En sorte que dans ce démêlé de nos États, je croyais, de personne à personne, avoir moins de raison de me plaindre de lui que de le plaindre lui-même.

Les réflexions suivantes forment, au Msc. t. II, six alinéa, n[os] 10-15. En tête du 3[e] cahier on a mis : 10 à 15 à G. (garder). Et en regard du n° 10, on lit de nouveau : *à garder*. La main qui écrit ces mots n'est pas celle de M. de Périgny; c'est une main toute différente, qui ressemble beaucoup à celle de Louis XIV. Garder veut dire, je crois, retirer du corps des Mémoires. Ce n'est pas qu'on trouve les réflexions mauvaises, mais peut-être paraissent-elles inopportunes. Or ici on n'avait pas tout à fait tort.

Il est certain que cet assujettissement, qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples, est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang [1]. Peut-être qu'à bien estimer les choses, l'homme particulier qui sait obéir est plus heureux que le prince qui n'est pas en pouvoir de commander, puisque le premier est assuré qu'on ne peut attribuer la médiocrité de sa condition qu'aux ordres de sa destinée, au lieu que l'autre est toujours en danger que ce qui ternit l'éclat de son caractère n'affaiblisse l'estime de sa vertu. Ce qui fait la grandeur et la majesté des rois n'est pas tant le sceptre qu'ils portent que la manière de

1. Au texte A, on lit d'abord : « un cœur vraiment généreux. »

le porter[1]. C'est pervertir l'ordre des choses que d'attribuer les résolutions aux sujets et la déférence au souverain. C'est à la tête seulement qu'il appartient de délibérer et de résoudre, et toutes les fonctions des autres membres ne consistent que dans l'exécution des commandements qui leur sont donnés[2].

Si je vous ai fait voir ailleurs la misérable condition des princes qui commettent leurs peuples et leur dignité à la conduite d'un premier ministre, j'ai bien sujet de vous représenter ici la misère de ceux qui sont abandonnés à l'indiscrétion d'une populace assemblée : car enfin le premier ministre est un homme que vous choisissez selon votre sens, que vous n'associez à l'empire que pour telle part qu'il vous plait, et qui n'a le principal crédit en vos affaires que parce qu'il a la première place dans votre cœur. En s'appropriant vos biens et votre autorité, il garde au moins de la reconnaissance et du respect pour votre personne; et, quelque grand que nous le fassions, il ne peut éviter sa ruine, dès lors que nous avons seulement la force de ne le vouloir plus soutenir. Ce n'est au plus qu'un seul compagnon que vous avez sur le trône : s'il vous dérobe une partie de votre gloire, il vous décharge en même temps de vos soins les

1. A, f° 144 r°, on lit d'abord, au lieu de la phrase actuelle qui est refaite en marge : « Le rang où nous sommes ne peut servir à notre élévation qu'autant que nous le remplissons avec force, et ce qui fait la véritable grandeur des rois... »

2. A, f° 144 v°, on lit, à la suite, cette phrase qui est barrée au Msc. même : « Et ceux qui prennent le titre de rois à des conditions indignes sembleraient avoir mieux fait s'ils avaient choisi quelqu'une de ces qualités modestes dont se sont toujours contentés les magistrats populaires. »

plus épineux ; l'intérêt de sa propre grandeur l'engage à soutenir la vôtre ; il aime à conserver vos droits comme un bien dont il jouit sous votre nom : et s'il partage avec vous votre diadème, il travaille au moins à le laisser entier à vos descendants.

Mais il n'en est pas ainsi du pouvoir qu'un peuple assemblé s'attribue : plus vous lui accordez, plus il prétend ; plus vous le caressez, plus il vous méprise ; et ce dont il est une fois en possession est retenu par tant de bras, que l'on ne le peut arracher sans une extrême violence.

De tant de personnes qui composent ces grands corps, les moins sensés sont toujours ceux qui s'y donnent le plus de licence ; dès lors que vous leur déférez en une occasion, ils prétendent être en droit pour toujours de régler vos projets à leur fantaisie ; et la continuelle nécessité de vous défendre de leurs attentats [1] vous produit seule beaucoup plus de soins que tous les autres intérêts de votre couronne [2]. En sorte que le prince qui veut laisser une tranquillité durable à ses peuples, et sa dignité tout entière à ses successeurs, ne saurait trop soigneusement réprimer cette audace tumultueuse.

Mais c'est trop longtemps m'arrêter sur une réflexion qui semble vous être inutile, ou qui ne peut au plus vous servir qu'à reconnaître la misère de nos voi-

1. A, f° 147 r°, on lit un mot plus simple : « entreprises. » C'est le texte B, f° 27 v° qui donne : « attentats. »

2. A, on lit à la suite une phrase, gardée d'abord, puis effacée sur le texte B : « Enfin rien n'est plus contraire à la souveraine grandeur que l'autorité de ces assemblées. » Le mot « assemblées » est remplacé en interligne par le mot « compagnies. »

sins [1], puisqu'il est constant que dans l'état où vous devez régner après moi, vous ne trouverez point d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son origine et son caractère; point de corps de qui les suffrages osent s'écarter des termes du respect; point de compagnie qui ne se croie obligée de mettre sa principale grandeur dans le bien de votre service, et son unique sûreté dans son humble soumission.

N° 2. — V. t. I, page 128, note 3.

De la conduite que les princes de la maison royale doivent tenir envers le souverain.

A propos de la tendresse que Louis XIV témoigna spontanément à son frère, lorsqu'ils perdirent Anne d'Autriche, ou plutôt des secrètes défiances qu'il concevait à son égard, les textes A, t. III, f° 112-115, B, t. II, f° 56-60, contiennent des réflexions générales que le dernier rédacteur n'a pas cru devoir conserver. Les pages B sont une belle copie, sans rature, sans addition; c'est sur les pages A que paraissent les efforts de travail. Tout ce qu'on va lire a un caractère tellement abstrait et général, qu'il n'y a pas lieu de faire application de ces réflexions à Monsieur plutôt qu'à un autre prince, Condé, par exemple, au règne de Louis XIV qu'à celui de Louis XIII ou de Charles IX. Voici le texte B, qu'a reproduit l'édition de 1806 (t. II, p. 57-61); les essais antérieurs appartenant au texte A sont en note.

1. A. on lit d'abord : « la misère de quelques-uns de vos voisins et le bonheur de votre naissance. »

Il faut convenir qu'il n'est rien de plus utile au bien public, rien de plus nécessaire à la grandeur de l'État, rien de plus avantageux à tous les membres de la famille royale, que la liaison qu'ils conservent avec celui qui en est le chef. Je pourrais vous faire connaître cette vérité, en vous faisant observer qu'alors les factieux, voyant ces princes trop engagés, n'osent plus tenter de les séduire, et que, craignant de voir avorter ou même de voir punir leurs criminelles entreprises, ils sont forcés à demeurer dans le silence ; que les mécontents, ne se pouvant rallier en aucun lieu, sont contraints de digérer leur chagrin [1] dans leurs maisons particulières, et que les étrangers, privés du secours des intelligences qui seules ont pu leur donner quelque avantage dans cet état, sont plus retenus dans leurs desseins. Je pourrais vous dire que si l'on avait toujours pris de semblables mesures, l'on n'aurait pas vu tant de riches fleurons de cette couronne détachés par la main de ceux qui semblaient les plus intéressés à la conserver, et qu'il y a longtemps que la France serait la maîtresse du monde, si la division de ses enfants ne l'avait trop souvent exposée aux jalouses faveurs de ses ennemis.

Mais laissant à part ces raisons toutes publiques, et ne considérant que l'intérêt même des princes comme particuliers, je prétends seulement en cet endroit vous montrer qu'il est de la bonté paternelle qu'un roi doit avoir pour tous ceux de sa maison, de les mettre, autant qu'il se peut, hors du danger de se laisser surprendre par les mauvais conseils de ceux qui veulent

1. A : « chacun en particulier. »

s'élever à leurs dépens. Car outre le tort qu'ils se font en affaiblissant l'éclat d'un diadème dont ils tirent toute leur grandeur [1], et en désolant un héritage dont eux ou leurs descendants peuvent un jour être légitimes possesseurs, la seule vue de ce qu'ils sont obligés de souffrir dans le temps même de leur emportement, fait voir qu'en ce point le crime et la punition sont de bien près attachés l'un à l'autre, et donne lieu de s'étonner comment il s'en est trouvé un si grand nombre qui se soient voulu précipiter en de si grandes incommodités [2].

Quand un prince se met à la tête des factieux, pour un seul maître dont il fuit la présence, il se fait une infinité de compagnons qui ne vivent pas même fort bien avec lui. Comme on ne voit en sa personne qu'un pouvoir emprunté, il ne trouve dans les autres que peu de déférence [3].

1. Cette idée : « en affaiblissant l'éclat d'un trône dont ils tirent toute leur grandeur, » est une addition à la marge du texte A, f° 113 r°.

2. A, il n'y avait d'abord que cette phrase : « La seule vue de ce qu'ils sont obligés de souffrir en leurs personnes fait qu'on a peine à concevoir qu'il s'en soit trouvé un si grand nombre... » Le reste a été ajouté au bas de la page.

3. A, f° 113 v°, ceci est ajouté au bas de la page : « On a pour lui peu de respect, parce qu'il a peu d'autorité ; mais souvent même on a peu d'estime, parce que la mauvaise démarche qu'on lui voit faire semble être une marque de son peu de vertu ; et ceux qu'il croit les plus intimes sont souvent ceux qui le méprisent davantage, parce qu'ils savent mieux que personne avec quelle facilité il était engagé dans la poursuite de leurs secrets intérêts. » Cette phrase languissante passe d'abord au texte B, f° 58 v°. Elle disparaît, dans une autre minute, pour faire place à celle-ci, que nous lisons plus loin (V. p. 12) : « Souvent même on perd pour lui l'estime aussitôt que le respect, parce que la mauvaise démarche où l'on le voit engagé fait soupçonner en lui quelque faiblesse. » — On peut rapporter ici une phrase qui a été commencée et est restée inachevée f° 115 r° du texte A ; « Ceux même qu'il croit ses plus confidents,

La moindre chose qui manque à ses gens lui est incontinent imputée, et si par hasard il se trouve en état de faire quelque grâce importante, pour un seul qu'à peine il satisfait, il s'attire le mécontentement de tous les autres. S'il peut avoir quelque heureux succès, chacun d'eux en veut être estimé l'auteur, et s'il lui arrive quelque disgrâce, il n'en est pas un qui ne pense à le quitter. L'on ne saurait exprimer les défiances dans lesquelles il se trouve, pour peu que de lui-même il soit éclairé ; car il n'est pas longtemps sans reconnaître que ses principaux adhérents ne l'ayant suivi que par intérêt, sont toujours en état de l'abandonner dès lors qu'ils y trouveront leur compte. Il apprend que chacun fait négocier par ses amis particuliers ; le nombre des chefs et des soldats diminue à toute heure, et ceux qui demeurent auprès de lui, se tenant plus fiers de sa faiblesse et du besoin qu'il a d'eux, lui font acheter chèrement leurs services par les bravades qu'ils lui font essuyer [1]. On lui parle avec arrogance, on murmure avec liberté [2], et souvent même l'on perd pour lui l'estime aussitôt que le respect, parce que la mauvaise démarche où l'on le voit engagé fait soupçonner en lui quelque faiblesse.

Mais aussi, à dire vrai, quelle considération pourraient conserver pour un chef de révolte ceux qui l'ont déjà perdue pour leur légitime seigneur, et si lui-même a

connaissant mieux la faute qu'il a eue à se laisser séduire, et la faiblesse de son esprit... »

1. A, f° 114, il y avait d'abord : « par les hauteurs qu'ils prennent avec lui. »

2. A, après cette phrase, on lit : « Et quelquefois même on passe impunément aux menaces. »

donné un exemple de désobéissance envers celui que les lois de l'État et les droits du sang lui avaient donné pour souverain, que doit-il attendre de ceux que le crime seul engage sous ses enseignes?

Mais si les gens de guerre se comportent de cette manière à son égard, les peuples des villes et les principaux bourgeois lui montrent encore bien plus d'insolence. Il n'est point de magistrat qu'il ne soit obligé de flatter, et qui ne prétende aussitôt devenir son premier ministre; point de capitaine de quartier qui ne lui obéisse que suivant son sens; point d'habitant qui ne se donne la liberté de dire et de faire même devant lui tout ce qui lui vient en fantaisie; et personne enfin qui ne désire malgré lui de faire la paix, dès lors qu'il faut souffrir la moindre imposition pour l'entretien de la guerre. En sorte que, manquant bientôt de toutes les choses nécessaires, après avoir épuisé les biens de sa maison et la fortune de ses plus fidèles serviteurs, il se trouve souvent bien heureux qu'on lui permette de rentrer dans son devoir à des conditions plus fâcheuses que celles qui l'en avaient fait sortir.

N° 3. — V. t. I, page 129, note 4.

De la prééminence du souverain, dont il doit être jaloux, et qu'il doit soutenir par sa vertu. Ou Devoirs du Roi sur la manière de vivre avec ses proches, quoique, etc.

Nous empruntons le second titre au Journal même du Roi (V. t. I, p. 55); cette réflexion y vient à propos d'une maladie de

Monsieur le 19 août. Le « quoique » est comme un reproche ou une menace lancée contre les princes du sang. La pensée qui va être développée est le pendant et comme la contre-partie de celle qui remplit le précédent appendice. On vient de voir les obligations des princes envers le chef de leur maison. Ici c'est l'obligation principale de ce chef redoutable. Il a pour devoir de garantir contre toute atteinte sa prééminence qui est déclarée nécessaire ; seulement, il sera beau à lui de rehausser cette supériorité due à la naissance par le mérite et par la vertu. Les témoignages d'amitié dont Louis XIV a comblé son frère quand ils perdirent leur mère, en janvier 1666, ont été l'occasion de la leçon générale et trop vague adressée aux princes : on s'empressait de les encourager à la reconnaissance et surtout à la docilité. Une demande inopportune de Monsieur est le prétexte de la sortie assez directe (on le verra) qui est faite contre lui, et de la confirmation de cette doctrine sur la prééminence inaccessible du souverain qui est devenue loi d'État depuis Richelieu. La forme donnée à ces réflexions est encore trop générale, mais l'application audacieuse qui en est faite sous mots couverts, en *mots terribles*, à un prince d'un rang si élevé, les fait sortir un peu de la classe des banalités politiques ou morales qui ont servi de remplissage aux deux premières compositions des Mémoires, et dont s'est débarrassé, pour marcher plus lestement, le dernier rédacteur. Les variantes ou additions tirées du premier texte ont plus d'intérêt que la belle copie du texte B, seule reproduite par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 66-69).

Il n'y a point de doute que nous n'avons rien dont nous devions être plus jaloux que cette prééminence qui fait la principale beauté de la place que nous tenons [1].

1. Cette phrase du texte A, t. III, f° 184-187 (7e cahier), est barrée au texte B (t. II, f° 66).

Toutes les choses qui la marquent ou qui la conservent nous doivent être infiniment précieuses ; il n'y va pas seulement de notre propre intérêt, c'est un bien dont nous sommes comptables au public et à nos successeurs. Nous n'en pouvons pas disposer comme bon nous semble, et nous ne devons pas douter qu'il ne soit du nombre de ces droits de la couronne qui ne peuvent être valablement aliénés.

Ceux-là s'abusent lourdement qui s'imaginent que les prétentions de cette qualité ne soient que des affaires de cérémonie ; il n'est rien en cette matière qui ne soit à considérer et qui ne tire à conséquence. Les peuples sur qui nous régnons, ne pouvant pas pénétrer le fond des affaires, règlent d'ordinaire leurs jugements sur ce qu'ils voient au dehors, et c'est le plus souvent sur les séances et sur les rangs qu'ils mesurent leurs respects et leur obéissance. Comme il est important au public [1] de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres, qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer avec lui, et l'on ne peut, sans faire tort à tout le corps de l'État, ôter à son chef les moindres marques de supériorité qui le distinguent des autres membres.

Mais souvenez-vous pourtant, mon fils, que de toutes les prééminences, celles que vous devez le plus rechercher et celles qui vous feront distinguer le plus avantageusement, ce seront celles qui viendront de vos qualités propres et personnelles.

1. Trois essais pour un mot : A, f° 185 v° : « au royaume : » B, f° 67 r° : « à l'État : » au texte B, on a mis enfin : « au public. »

L'élévation du rang n'est jamais plus solide ni plus assurée, que quand elle est soutenue par la singularité du mérite, et c'est sans doute ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il pouvait être avantageux à celui qui règne de voir ceux qui le touchent de plus près par leur naissance beaucoup éloignés de lui par leur conduite. Ce grand intervalle, que sa vertu met entre eux et lui, l'expose en plus beau jour et avec plus d'éclat aux yeux de toute la terre. Ce qu'il a dans l'esprit d'élévation et de solidité tire un lustre tout nouveau de la médiocrité de ceux qui l'approchent. Ce qu'on voit de grandeur et de fermeté dans son âme est relevé par l'opposition de la mollesse [1] que l'on trouve en eux; et ce qu'il fait paraître d'amour pour le travail et pour la véritable gloire est infiniment plus brillant, lorsqu'on ne découvre ailleurs qu'une pesante oisiveté ou des attachements de bagatelles [2].

Dans cette différence, tous les yeux sont attachés sur lui seul; c'est à lui seul que s'adressent tous les vœux, lui seul reçoit tous les respects, lui seul est l'objet de toutes les espérances; on ne poursuit, on n'attend,

1. Cette forme était dans le premier texte A, f° 180 v°, où on l'a réduite à ceci : « par la mollesse. » Le texte B, f° 68 v°, a repris la première phrase.

2. A, f° 186 v°, en face de cette phrase, on lit en marge une observation qui prouve bien que tout ceci est écrit contre le frère du Roi. Le rédacteur, quel qu'il soit, ayant manifestement la pensée de lui faire application d'un vilain portrait, sent toute sa hardiesse : « Ces mots semblent un peu terribles, mais si on y persiste... » La réflexion reste ainsi suspendue; il n'est pas difficile de la compléter. — La phrase : « d'une pesante oisiveté ou d'attachements de bagatelles, » commençait d'abord le f° 188, où on l'a raturée avec grand effort. On a essayé en marge une autre forme : « qu'une oisive insensibilité. »

on ne fait rien que par lui seul [1]. On regarde ses bonnes grâces comme la seule source de tous les biens; on ne croit s'élever qu'à mesure qu'on s'approche de sa personne ou de son estime; tout le reste est rampant, tout le reste est impuissant, tout le reste est stérile, et l'on peut dire même que l'éclat qu'il a dans ses propres États passe comme par communication dans les provinces étrangères. La brillante image de la grandeur où il s'est élevé se porte de toute part sur les ailes de la renommée. Comme il est l'admiration de ses sujets, il devient bientôt l'étonnement des nations voisines; et pour peu qu'il sache bien user de cet avantage, il n'est rien au dedans ni au dehors de son empire dont, avec le temps, il ne puisse venir à bout.

Mais quoique ces raisons semblent assez plausibles, et que par la manière dont je vous les viens d'expliquer vous ayez peut-être lieu de croire qu'elles ne sont pas éloignées de mon sentiment, ne vous figurez pas néanmoins que si vous aviez un jour des frères [2], j'eusse pour vous une passion assez aveugle pour vouloir travailler moi-même à vous donner sur eux tous les avantages dont je viens de vous entretenir; au contraire, je tâcherais de vous donner à tous les mêmes enseignements et les mêmes exemples, mais c'est à vous de vous distinguer des autres par le profit singulier que vous en ferez.

1. A, f° 187 v°, cette phrase est ajoutée au haut de la page.

2. Nous avons expliqué, dans l'Étude sur la Composition des Mémoires, comment, avec une phrase pareille, on ne peut douter qu'ils aient été écrits avant la naissance des autres fils du Roi; le ton eût été différent, même si la rédaction avait suivi la mort de ces princes: on doit le croire pour l'honneur du Roi ou de ses rédacteurs à gages.

Mon soin sera de les faire élever aussi bien que vous; mais le vôtre doit être de vous élever au-dessus d'eux, et de faire voir à toute la terre que vous méritez, en effet, par votre vertu, ce rang qui ne semble être donné qu'à l'ordre de votre naissance.

Les deux réflexions qu'on vient de lire ont leur commentaire expressif dans les pages d'un contemporain, qui a porté atteinte, autant qu'il a pu, à la prééminence du souverain, et qui envisageait autrement que les rédacteurs des Mémoires la conduite que doivent tenir envers Louis XIV les princes de la maison royale.

Daniel de Cosnac, évêque de Valence, premier aumônier de Monsieur, au moment où le roi refusait à son frère le gouvernement du Languedoc, vacant par la mort du prince de Conti (février 1666), lui traça une sorte de programme sur sa manière d'agir avec le roi, avec les ministres et avec le reste de la cour, afin de devenir un personnage important, et, s'il se pouvait même, un personnage redouté dans l'État. Avant toutes choses, il voulait que Monsieur effaçât les mauvaises impressions qu'on avait eues de lui, comme d'un prince sans vues et sans ambition, éloigné de toute application, capable seulement de bagatelles. « Si nous étions dans un temps de guerre, vous avanceriez plus vos affaires en un jour par quelque action de fermeté qu'en dix ans de lecture. » L'étude et la lecture des bonnes histoires était recommandée par Cosnac comme un moyen de former et d'attacher à quelque chose de sérieux l'esprit du prince : il faut au moins, lui disait-il, vous enfermer quelques heures par jour dans votre particulier pour faire semblant de lire. Cosnac peint Monsieur au vrai quand il nous le représente, au milieu de ces conversations si graves, si compromettantes, le quittant, en une demi-heure, dix ou douze fois pour aller donner ordre à des bagatelles. Comment, avec la connaissance qu'il avait du prince, eut-il l'im-

prudence de lui donner par écrit les conseils qui lui semblaient les plus utiles? Voici la page de Cosnac (ses *Mémoires*, éd. 1852, in-8, t. I, p. 305-306)

Pour la conduite qu'il devait garder avec le Roi, je lui dis qu'il fallait éviter sur toute chose son mépris, mériter son estime et son affection; qu'en l'état où je voyais les choses, cela ne pouvait se faire qu'avec le temps; qu'il devait l'accompagner dans toutes les revues des gens de guerre; avoir une complaisance aveugle pour ses volontés; le louer en toutes occasions; souffrir ses railleries sans s'emporter; témoigner un extrême attachement et une grande tendresse pour sa personne; ne perdre aucune occasion d'être de ses divertissements, afin de se conserver et d'augmenter même auprès de lui cette familiarité que la nature lui avait donnée; affecter de lui demander conseil pour sa conduite, particulièrement pour les affaires de sa maison; parler pendant les conseils et jamais qu'à propos; soumettre toujours ses avis à ceux du Roi; lui demander peu de choses et toujours justes; rapporter tous ses désirs et toutes ses passions à plaire à Sa Majesté, sans pourtant jamais oublier l'honneur qu'il avait d'être son frère, de peur de rien faire qui sentît trop la flatterie.

Pour la conduite qu'il devait tenir avec ses ministres, j'estimais que le moyen le plus avantageux et le plus infaillible de se faire aimer ou de se faire craindre, était assurément de se bien conduire avec le Roi; qu'il fallait les louer en public, leur faire en particulier beaucoup d'amitiés, mais sans y avoir aucune confiance, de peur qu'ils ne s'en servissent pour lui nuire dans l'esprit du Roi.

Je continuai en disant qu'avec la cour et avec les courtisans je prendrais une conduite tout opposée à celle du Roi; qu'il paraissait fier, peu familier, peu caressant; que lui, au contraire, devait être doux, accueillant; que le Roi passait pour dur, difficile à accorder des grâces, louant rarement; que lui, au contraire, devait entrer dans les intérêts de chacun, affectant de se réjouir de leur joie, de compatir à leur déplaisir. J'ajoutai que, comme il n'avait aucun bienfait à donner, il fallait au moins suppléer par des paroles, et pour cela les choisir si flatteuses et si complaisantes qu'elles valussent, en quelque façon, des effets, louant les belles actions, même avec excès, excusant les fautes avec bonté.

Plus tard, au début de la campagne en 1667, Cosnac conseillera à Monsieur de chercher de même, par quelque démonstration glorieuse, même à force d'argent, de louanges et de

caresses à s'attacher les généraux, les officiers et les soldats. (*Ibid.*, p. 339.)

N° 4. — V. t. I, page 136, note 2.

Réflexion sur la distribution des grâces, sur la faveur opposée à la justice, sur le choix des ministres (*Brouillon*).

Les trois fragments que nous rapprochons, en les donnant comme l'origine et le commentaire des idées de notre texte C, remplissent un folio isolé du Msc. (t. I, f° 99, r° et v°) : ils sont placés là au hasard, à la suite du Journal du Roi pour l'année 1667; on ne savait qu'en faire. La main qui les a écrits a composé d'autres fragments fort précieux sur les conditions de la société, sur le rôle du clergé, sur les favorites des rois, sur les bénéfices d'église, etc., que nous donnerons en leur lieu. Or, cette écriture ressemble beaucoup à celle des corrections et des additions en marge de tous nos textes mss. M. de Périgny est l'écrivain à qui nous faisons honneur de ces divers travaux.

De ces trois fragments, le premier seul a un titre au manuscrit :

I

RÉFLEXION SUR LA DISTRIBUTION DES GRACES.

Qu'il est important de la faire mûrement et même d'en prendre conseil.

Que ceux qui nous y peuvent mieux conseiller sont ceux qui nous conseillent en nos autres affaires, parce-qu'ils savent mieux les égards que nous devons avoir.

Mais que dans les grâces que nous leur faisons à eux-

mêmes, nous leur devons encore apporter plus de réflexion que dans les autres.

Que si nous en prenons avis, ce doit être d'une personne qui ne soit pas de nos conseils, parce qu'encore qu'ils se haïssent souvent les uns les autres, ils ont certains intérêts communs, et la grâce que nous faisons à l'un les met en droit d'en prétendre une pareille.

II

La faveur est directement opposée à la justice qui est la principale vertu du prince.

[Comme tous les biens de ce monde sont bornés] on ne saurait sortir de la médiocrité envers l'un, qu'on ne fasse tort à l'autre.

Il faut partager tout avec équité. [Quand la balance penche d'un côté, elle se soulève de l'autre.]

L'on est jaloux de tout ce qui part de la main du souverain, et jusqu'au travail même, lorsqu'il est jeté sur l'un plus que sur les autres, il ne manque pas de faire des mécontents.

III

Plusieurs fois je vous ai parlé touchant les M. (*ministres*, sans doute), mais c'est parce qu'il n'y a rien qui distingue tant un prince habile d'avec un médiocre que la conduite qu'il a à cet égard.

Les médiocres se conduisent souvent bien en tout le reste, parce qu'ils ont de qui prendre conseil et en ce point ne font rien qui vaille, parce qu'ils ne savent pas agir de leur chef et ne peuvent être conseillés de personne que de gens gagnés, intéressés ou craintifs.

Sur les autres matières, beaucoup de gens vous donneront avis; mais en celle-ci, je serai peut-être le seul qui pourrai vous instruire, et quiconque vous approchera d'assez près pour pouvoir vous en informer, prétendra presque toujours lui-même à prendre crédit auprès de vous et n'aura garde de vous parler contre un poste auquel il aspirera lui-même.

• [Il faudrait un nouveau conseil pour agir avec eux, mais qui serait difficile à choisir.]

Ce troisième morceau n'a pas, autant que les deux autres, de rapport direct avec les réflexions du texte C, sur la conduite des rois en face de prétentions rivales. Nous ne l'avons pas séparé des deux autres, dont il est voisin sur le Msc., au même f°, écrit de la même main, et au même instant, ce me semble. Les idées très-générales qu'il contient ont pu être suggérées par celles qui précèdent. Celles-ci, pour le fond et même pour la forme, ont beaucoup d'affinité avec les réflexions du texte C, qui lui-même emprunte à deux textes antérieurs; on doit donc considérer ces deux fragments comme de date plus ancienne; ils auront servi à préparer les considérations sur les rivalités de toutes sortes, que les trois textes ont rattachées assez maladroitement à la question diplomatique engagée entre la Suède, le Danemark, la Hollande. Voici les phrases qu'on peut rapprocher :

Fragm. I. Msc. t. I, f° 99 r° « Que si nous prenons avis pour les grâces, ce doit être d'une personne qui ne soit pas de nos conseils, parce qu'encore qu'ils se haïssent souvent les uns les autres, ils ont certains intérêts communs, et la grâce que nous faisons à l'un les met en droit d'en prétendre une pareille. » — La troisième maxime des textes B et C se termine ainsi : « De peur que prenant avis de l'un sur l'affaire de l'autre, quoique d'ailleurs ils ne fussent pas amis, ils ne

se favorisassent, souvent dans la pensée que l'accroissement de leur compagnon ferait exemple pour eux-mêmes. »

Fragm. II. Msc. t. I, f° 99 r° « Il faut partager tout avec équité. Quand la balance penche d'un côté, elle se soulève de l'autre. » — Dans les textes A, B, C, un peu avant l'exposé des quatre maximes de conduite, on lit : « Il faut avoir bien de la force pour tenir toujours la balance droite, quand tant de gens entreprennent à la fois de la faire pencher chacun de son côté. »

N° 5. — V. t. I, page 141, note 1.

Avantages que le Roi eût tirés d'une paix promptement conclue avec l'évêque de Munster, avec l'Angleterre ; d'un accord avec le Brandebourg. Mais il eût été infidèle envers la Hollande. — La bonne foi est une des vertus les plus précieuses. — Éloge de la bonne foi (*Brouillon*).

D'après les deux ou trois alinéa tout simples de notre texte C, on ne se douterait pas des efforts de composition qu'a coûtés le seul exposé des faits ; on devinerait encore moins comment ils ont pu être l'occasion d'un développement sur les vertus en général, sur la bonne foi en particulier : vertu que Louis XIV est très-fier d'avoir pratiquée ici à l'égard des Hollandais.

Les textes A, t. II, f° 251-257, B, t. II, f° 71-74 (c'est, dans chacun, au 8° cahier), ne sont pas les plus curieux. Les manuscrits nous offrent pour l'exposé des faits des pages de travail antérieur d'autant plus intéressantes qu'elles sont bien certainement la première forme inspirée par le Journal du Roi. Ce brouillon a été recommencé au moins deux fois. Le folio le premier écrit est surchargé de corrections, ce qui explique comment la moitié, à peu près, en a été entièrement

reprise sur un autre folio. Ces folios sont au t. I du Msc.; pour le premier brouillon f° 137 r° et v°; pour la composition d'une partie f° 156. Ce f° 156 a été relié au rebours : il faut lire le v° avant le r°. Le f° 156 est d'une écriture plus large, plus posée que le f° 137; cette belle copie a eu, à son tour, ses ratures, ses corrections et additions, entre les lignes et en marge. Voici la première partie du brouillon (t. I, f° 137) qu'on peut rapprocher du Journal du Roi. (V. t. I, p. 31 et p. 25.)

(*Texte* X) f° 137. Cet envoyé de l'évêque de Munster, dont je vous ai parlé dans le mois de février [1], arriva vers le commencement de mars [2], chargé de propositions qui m'eussent assurément été fort commodes. Je dis que n'étant point en guerre avec son maître, ce n'était point à moi qu'il devait s'adresser pour traiter la paix : mais je lui fis entendre que je donnerais part aux Provinces-Unies de tout ce qu'il m'avait dit, et que de ma part je favoriserais l'accommodement de tout mon possible.

J'en avais usé de la même sorte peu de temps auparavant dans une rencontre qui n'était pas de moindre importance. Car l'ambassadeur de Portugal, persuadé que pour l'avantage du roi son maître, c'eût été bon d'établir la paix entre la France et l'Angleterre, et ayant voulu nouer quelque négociation sur ce sujet à laquelle le roi de la Grande-Bretagne avait de sa part assez favorablement répondu, je ne voulus pas que la chose fût portée plus loin sans la communiquer à celui qui résidait auprès de moi de la part des états de Hollande...

1. On avait mis d'abord : « le mois passé. »

2. D'abord : « de celui-ci. » — Ces changements prouvent que dans le premier travail on rédigeait les faits mois par mois, à mesure que les donnait le Journal du Roi.

Mettons maintenant en regard la continuation du f° 137 et le f° 156 qui la modifie. On jugera de l'importance qui était attachée à l'ordre des faits et à la forme des phrases.

(*Texte* X) f° 137... sans pouvoir être ébranlé par l'avantage que j'eusse pu tirer en particulier des propositions qui m'étaient faites. Par la paix de Munster, non-seulement je retirais les troupes que j'avais en Hollande; mais cet évêque m'offrait les siennes pour me servir en telle entreprise qu'il me plairait de faire [1]. Car par la paix d'Angleterre je pouvais épargner cette excessive dépense que produisaient les armements de mer, pour me faire par terre des forces beaucoup plus considérables et que j'aurais employées plus utilement. Et ce qui semblait me devoir encore plus tenter d'accepter cette ouverture, c'est que Colbert avait remarqué dans les discours de l'électeur de Brandebourg le dessein que ce prince avait de former une espèce de société avec moi pour la conquête du duché de Gueldres, sur lequel il avait des prétentions de même que j'en avais sur le Brabant.

f° 156... Ce n'est pas que dans l'une et dans l'autre de ces négociations je n'eusse pu trouver en mon particulier des avantages importants. Car à l'égard de la paix d'Angleterre, il est aisé de voir qu'en retranchant ces dépenses prodigieuses que me produisaient ces arme-

1. Tout ce qui suit a été singulièrement remanié. Les phrases que nous reproduisons sont, en marge, le résultat de toute sorte de retouches.

ments de mer, j'aurais pu convertir ce fonds en bonnes troupes dont je me fusse servi plus utilement sur terre. Et touchant l'évêque de Munster, dans les propositions qui m'étaient faites de sa part, j'aurais eu non-seulement liberté de retirer les gens que j'avais envoyés contre lui; mais il m'offrait les siennes pour me servir en tel lieu qu'il me plairait. Mais, qui plus est, j'avais su que l'électeur de Brandebourg eût été fort aise de se pouvoir joindre avec moi pour attaquer les Pays-Bas, car j'étais averti par Colbert que dans le temps qu'il était de ma part auprès de ce prince pour la défense des états de Hollande, il lui avait dit que si j'avais des prétentions sur le Brabant, il en avait aussi sur le duché de Gueldres.

Ce qui est dit ici de Brandebourg est dans le Journal à la suite de l'article sur les propositions de l'évêque de Munster. V. t. I, p. 81.

Là finit le f° 156. Le f° 137 conclut ainsi pour l'ensemble de ces faits :

(*Texte* X.) Mais je me contentai d'entretenir autant qu'il se pouvait les princes dans la bonne disposition où ils étaient à mon égard, jusqu'à ce que j'eusse établi la sûreté de mes alliés par une paix qui leur fût agréable.

Les textes A et B reposent sur ce brouillon X f° 137, modifié par le f° 156. On y a fait peu de changements. Quand il est question de l'ambassadeur de Portugal, le texte A, f° 251 v°, met à la place : « L'ambassadeur du roi de Portugal en Angleterre. » Dans le texte B, f° 84 v°, en interligne, au-dessus de ces mots qu'il emprunte au texte A, on lit :

« *pour lors ici.* » Cette addition n'est pas de la main qui corrige ordinairement; elle ressemble beaucoup à l'écriture de Louis XIV. — La phrase, au texte X, se continue, en montrant l'avantage pour le Portugal d'établir la paix « entre la France et l'Angleterre. » Le texte A ajoute « entre deux couronnes dont il tirait son principal support», le texte B garde cette amplification. Enfin le texte A n'a pas reproduit du tout, le texte B a risqué d'abord, puis a retiré cette réflexion du texte X : « Que le roi de la Grande-Bretagne avait de sa part assez favorablement entendu à la négociation nouée à ce sujet. »

Arrivons aux réflexions sur les vertus en général, sur la bonne foi en particulier, dont ne garde pas de trace notre texte C; qui au contraire s'étalent, en belle copie sans corrections, sans retouches, dans le texte B, cahier 8e, f° 74 et suivant, et que le texte A, f° 254-256 a empruntées d'ailleurs, puisqu'il présente lui-même peu de changements.

Elles sont sur des pages isolées du t. I Msc., f° 134-135. Il faut, comme tout à l'heure pour le f° 156, lire le v° du f° 134 avant le recto, puisque le folio a été relié à rebours. Ces deux folios seront complétés par le f° 155 qui a eu le même sort à la reliure : on lira donc aussi le verso avant le recto. Le f° 134 était à l'origine une belle copie, d'écriture longue et ample. Les surcharges, additions et corrections, en interligne et en marge, l'ont toute dégradée : elle est devenue un brouillon informe. La main qui la couvre de ratures et d'additions écrit le f° 135. La même écriture reparaît sur le très-singulier fragment qui achève ces réflexions (f° 155). C'est l'auteur des pages que comprend le n° 5e du Supplément, « sur la distribution des grâces; sur la faveur opposée à la justice; sur le choix des ministres. »

Voici le f° 134 dans son état primitif, tel qu'on le peut lire sans tenir compte des altérations qu'il a subies. Il était

précédé de phrases qui renouaient les faits précédents aux réflexions présentes : « Les Provinces-Unies, en faveur de qui je prenais ces résolutions, en furent dès lors suffisamment informées, et ne manquèrent pas à me témoigner aussitôt, par tous les remerciements possibles, combien elles se sentaient obligées à la franchise de mon procédé. Le temps fera voir, par de plus solides preuves, quelle reconnaissance elles en auront en effet conçue. Quel que soit l'événement, j'aurai toujours en moi toute la satisfaction que doit avoir une âme généreuse quand elle a contenté sa propre vertu. »

(*Texte* X.) Car la vertu, mon fils, a dans soi-même son bonheur et ses plaisirs qui ne dépendent point du succès des actions qu'elle conseille : que le destin rende heureux les projets qu'elle forme ou qu'il les fasse avorter, que les hommes soient ingrats ou reconnaissants des bienfaits qu'elle répand sur eux, le témoignage qu'elle-même se rend [en secret] de l'honnêteté de sa conduite lui fournit toujours de quoi se contenter intérieurement. L'on peut même dire qu'au dehors si quelques particuliers, aveuglés par leurs propres intérêts, lui refusent leur approbation, le public du moins ne manque pas d'ordinaire à lui rendre avec le temps la justice qui lui est due. Elle a des brillants qui la font partout reconnaître ; elle a des beautés qui la font nécessairement aimer, et, ce qui semble plus glorieux pour elle, c'est que ceux mêmes qui dans le fond sont le plus éloignés de ses sentiments affectent pourtant avec soin d'en conserver toutes les apparences.

Mais pour revenir à ce qui me regarde en particulier, il faut demeurer d'accord que le monde était plei-

nement persuadé de la religion avec laquelle je savais observer mes paroles, et que.....

C'est là tout le texte primitif; il n'y est pas question de telle vertu, de la bonne foi ou probité en particulier, mais de la vertu en général. Les corrections et additions vont transformer la réflexion. En tête, on avait d'abord ajouté ceci, qu'on a effacé :

(*Texte* X.) Vous aurez sans doute appris dans la morale que la vertu, en général, a dans soi-même son bonheur...

Au lieu de la vertu, on met : « toutes les vertus. » C'est alors à l'ensemble des vertus que s'applique tout le développement avec le changement du singulier en pluriel.

Parmi les additions, sur la vertu, relevons deux phrases :

(*Texte* X.) Tous ces grands hommes, tous ces cœurs élevés qui se sont trouvés dignes de commander à tous les peuples ont fait profession de lui être assujettis. Ses attraits sont si puissants que ceux qui n'ont pas le bonheur de la trouver chez eux ne laissent pas de l'admirer chez les autres... Le monde, tout corrompu qu'il est, a conservé tant de respect pour elle, qu'il n'est personne d'assez insolent pour se déclarer ouvertement son ennemi, et ceux qui la haïssent en secret semblent contribuer à sa gloire lorsque, pour se parer, ils empruntent ses apparences.

C'est tardivement que l'on a songé à distinguer de l'ensemble des vertus la probité. De là, en marge du f° 134 v°, l'alinéa suivant :

(*Texte* X.) Mais tous ces avantages semblent être plus propres à la vertu particulière dont nous parlons, que l'on nomme probité ou bonne foi. Il semble qu'elle soit plus chérie au public que toutes les autres, parce qu'elle est plus nécessaire au commerce, et que c'est elle seule qui peut en établir la sûreté : les autres vertus semblent être particulières à certaines professions; celle-ci convient à toutes. Beaucoup de gens pourraient sans honte avouer qu'ils ne seraient pas vaillants ni magnifiques, mais il n'est personne qui puisse souffrir qu'on le soupçonne seulement de manquer de probité.

L'idée est reprise de la même main, et complétée au f° 135 de cette manière :

(*Texte* X.) Mais ces avantages, qui sont communs à toutes les vertus, sont assurément plus propres à la probité et à la bonne foi qu'à pas une autre.

Il semble qu'elle soit plus considérée du monde parce qu'elle lui est la plus nécessaire. Car c'est elle seule qui établit le commerce entre les diverses nations : c'est elle qui nourrit la confiance entre le prince et ses sujets; c'est elle qui maintient la sûreté dans le négoce des villes et des provinces; et c'est elle enfin qui met le repos et la douceur dans les familles particulières. Les autres vertus sont propres à certaines professions, mais celle-ci convient à toutes. Beaucoup de gens pourraient sans honte avouer qu'ils ne seraient pas vaillants ni magnifiques; mais il n'y a personne qui puisse honnêtement souffrir qu'on le soupçonne de manquer de probité. Toutes les plus éminentes qualités, sans elle, peuvent être

nuisibles; et elle seule est en droit de faire excuser les plus grands défauts en ceux qui la possèdent parfaitement. Aussi est-il vrai que le monde, tout corrompu qu'il est, a conservé tant de respect pour elle, que ceux mêmes qui sont ses ennemis sont obligés, pour être reconnus dans la société, d'être revêtus de ses livrées et de se dire de sa suite.

Et ceux qui ne l'ont pas en effet, non-seulement ne sont pas dignes du titre de princes, mais de la qualité d'hommes.

Cette dernière phrase, visiblement, a été ajoutée après coup ; on en juge par les signes de l'écriture. L'idée qu'elle renferme paraît toute naturelle. On va voir combien le rédacteur a eu de mal à s'arrêter à cette forme. C'est l'objet du f° 155 v°. Je conserverai, autant que possible, tous les essais par lesquels la phrase a passé.

(*Texte* X.) Ainsi vous ne pouvez pas prendre la leçon que je vous donne en cette matière pour un simple conseil de bienséance.....

Ainsi la leçon que je vous donne en cet endroit, de ne vous départir jamais de cette vertu, ne doit pas tant vous passer pour un conseil de bienséance que pour une loi de nécessité.....

... puisque ce n'est pas seulement pour être mis au nombre des grands princes, mais pour être souffert entre les hommes que vous êtes obligé de la pratiquer.

... puisque sans elle non-seulement vous ne serez pas au nombre des grands princes...

... puisqu'il est certain que pour parvenir à être bon

et grand prince, il faut auparavant être tenu pour très-honnête homme.

.... puisque sans elle on ne peut être tenu pour honnête homme, et qu'on ne peut être du nombre des grands princes sans être du nombre des honnêtes gens.

Voilà donc le premier membre de la phrase essayé deux fois, et le second quatre. La rédaction définitive de la phrase, sur ce brouillon, se compose de la réunion du second et du sixième alinéa. La phrase qu'on a lue plus haut à la fin du f° 135 est encore une simplification de celle-là.

La preuve que c'est pour clore le développement sur les vertus en général et sur la bonne foi en particulier, transformé comme nous l'avons vu aux f° 134 et 135, qu'on s'est si fort appliqué à bien rendre l'idée élaborée au f° 155, c'est que sur ce f° 155, après tant d'efforts pour aboutir à une seule phrase, on reprend l'idée qui est à la fin du f° 134 primitif (V. au bas de la p. 28), sans correction importante :

(*Texte* X.) Mais pour revenir à ce qui me peut regarder en particulier, il faut demeurer d'accord que toute la terre était dès lors pleinement persuadée de l'exacte religion avec laquelle je savais observer mes paroles et que les Espagnols en donnèrent une assez grande preuve quand ils se résolurent à me confier la chose du monde qui, dans la présente conjoncture des affaires, semblait devoir être la plus chère pour eux et la plus délicate pour moi.

Il s'agit, comme l'expliquent les textes A, t. II, f° 256, et B, t. II, f° 76, de la personne de l'infante, destinée à devenir la femme de l'empereur Léopold, « pour laquelle ils me demandèrent passage et retraite dans mes ports, en cas qu'elle

en eût besoin pour aller en Allemagne. » Le fait qui est donné par le Journal (V. t. I, au bas de la p. 31), à la suite des articles sur les propositions de Munster et sur celles de Brandebourg, sera signalé plus loin dans notre texte C des Mémoires, sans l'emphase qu'on y met ici. (V. t. I, p. 161.)

Pour l'amplification sur les vertus, et notamment sur la probité, voici le texte B, copié dans l'édition de 1806, t. II, p. 72-74, qui n'a pas, avons-nous dit, une correction, une retouche ; c'est la reproduction du texte A, dont nous marquerons en note les très-rares variantes. En comparant avec les textes X, on s'aperçoit du retranchement ou de l'addition de quelques idées incidentes ; la broderie a été encore un peu refaite, on a redoré par-dessus.

(*Texte* B.) Toutes les vertus, mon fils , trouvent sans cesse en elles-mêmes leurs délices et leur bonheur qui ne dépendent point du succès des actions qu'elles conseillent. Que le destin rende heureux les projets qu'elles forment ou qu'il les fasse avorter, que les hommes soient ingrats ou reconnaissants des bienfaits qu'elles répandent sur eux, le témoignage qu'elles se rendent en secret de l'honnêteté de leur conduite leur fournit toujours de quoi se contenter intérieurement, et l'on peut dire même qu'au dehors elles manquent rarement à recevoir du public la louange qui leur est due.

Mais sur toutes les autres, la probité ou la bonne foi, qui est celle dont j'entends ici vous parler, a des caractères particuliers qui la font reconnaître par les moins éclairés, et des charmes puissants qui la font aimer par toute la terre. Le monde, tout corrompu qu'il est, a conservé tant de vénération pour elle, que ceux qui ont le moins de pente à la pratiquer sont tous les jours obligés de la contrefaire, pour n'être pas absolument bannis

de toute société [1]. Dans celui qui ne l'aime pas, les qualités les plus éclatantes deviennent bientôt les plus suspectes ; au lieu que chez ceux qui la suivent, on prend aisément toutes choses en bonne part, et les plus grands défauts trouvent presque toujours leur excuse.

C'est la seule vertu dont tous les hommes généralement se piquent en toutes rencontres ; il est beaucoup de gens qui savent bien que la magnificence ne leur est pas convenable ; il est des temps et des affaires où le bon sens fait voir que la clémence ne serait pas de saison ; il est des professions où l'on croit n'avoir pas besoin de valeur, et il se trouve des âges et des pays où ceux mêmes qui passent pour les plus honnêtes gens font vanité de tout ce qui blesse la tempérance ; mais il n'est point de temps, point de lieu, point de condition où l'on veuille être soupçonné seulement de pouvoir manquer de probité.

Aussi peut-on dire que ce n'est pas sans raison qu'on estime tant cette vertu, puisque ce n'est que par son ministère que le monde reçoit tout ce qu'il a de doux [2] et de commode. C'est elle qui établit le commerce entre les nations [3] ; c'est elle qui met la société dans les villes ; c'est elle qui maintient l'union dans les familles, et c'est elle enfin qui nourrit l'amour et la confiance entre les princes et les sujets.

1. A, f° 255 r°. Cette fin avait été refaite avec une phrase, barrée depuis : « et sachant qu'ils ne seraient pas soufferts dans la société civile s'ils étaient reconnus pour ses ennemis, ils sont souvent forcés à se revêtir de sa livrée pour être estimés du nombre de ses partisans. »

2. A, f° 256 r°. Mot ajouté en interligne.

3. A, on lit : « qui établit le commerce entre les nations les plus éloignées, l'union et le repos dans les familles. »

Mais pour revenir à ce qui me peut regarder en particulier, il faut demeurer d'accord que toute l'Europe, etc.

N° 6. — V. t. I, page 145, note 2.

Ne pas croire trop vite au succès, ne pas s'en vanter à l'avance.

Les Anglais ayant perdu contre les Hollandais, avec honte, une bataille navale qu'ils s'étaient vantés de gagner et pour laquelle ils firent des feux de joie comme s'ils étaient vainqueurs, deux idées générales s'offraient à développer pour des rédacteurs qui n'ont que trop de loisir et qui ne paraissent pas pressés d'imprimer une marche rapide au récit. Ils pouvaient s'arrêter sur la seconde pensée qui offre un certain intérêt, et montrer un prince faible réduit, dans la crainte de quelque rébellion, à dissimuler un échec, à offrir aux peuples les témoignages d'une prétendue victoire. Cette réflexion a quelque parenté avec celle qui est l'objet du n° 1 du Supplément; elle était cependant assez distincte pour tenter des écrivains aussi féconds. Ils ont préféré traiter la thèse générale de la présomption et de la vanité : le Journal du Roi. (V. t. I, p. 41) donne le germe du développement « contre la jactance » à propos de cette même flotte anglaise qui avait menacé de destruction celle de Louis XIV quand elle passait de la Méditerranée dans l'Océan. De là bien des phrases subtiles ou vides qui n'ont pas dû être trouvées du premier coup. Nous n'en avons pas de brouillon. Les textes A et B sont de belles copies, le second sans correction aucune, le premier avec très-peu de remaniements.

Au texte B, c'est la fin du 17e et le commencement du 18e cahier, t. II, f° 156-158; au texte A, c'est la fin du 17e cahier, t. III, f° 137-141. L'édition de 1806 n'a pas manqué de reproduire ces pages (t. II, p. 138-141).

Pour vous, mon fils, le fruit que vous devez tirer de la vanité des Anglais et de la mortification qu'ils en ont reçue, c'est d'observer combien font une grande folie ceux qui se vantent avant le temps des choses dont l'événement ne dépend pas d'eux.

Celui qui ne promet rien de soi fait paraître beaucoup davantage ce qu'il exécute; moins on attend les favorables événements, plus ils sont agréablement reçus. Quiconque se vante trop tôt de l'avenir (quoi qu'il fasse après de louable) dérobe du moins à son action la grâce de la nouveauté, parce que le monde, préparé par ce discours, ne saurait plus être surpris par les effets.

Dans ce procédé vain, les commencements ont d'ordinaire quelque chose d'agréable et de riant, mais l'issue en est ordinairement pleine de douleur et de honte.

A l'abord, celui qui se remplit de ses belles illusions se sent doucement flatté par les applaudissements du peuple, qu'il trompe; il se voit honoré par les caresses du prince, qui le croit, et il se tient assuré, dans la pensée qu'il a que ses bravades étonneront ses ennemis.

Mais ces joies imaginaires passent en bien peu de temps, dès lors qu'il en faut venir aux mains. Ces gens, trop fort persuadés d'une victoire facile, trouvant une résistance qu'ils n'attendaient pas, sont surpris d'un subit étonnement; au lieu que les ennemis, irrités, plutôt qu'alarmés de ses menaces, en redoublent contre lui leur naturelle vigueur; il revient défait et confus, au lieu de revenir triomphant. Les vaines louanges, qu'il a prématurément obtenues du vulgaire, se changent en railleries et en imprécations, et le prince, dont il avait surpris la créance et la faveur à si mauvais titre, irrité

de s'être laissé persuader trop aisément, n'a plus pour lui que de la haine et du mépris.

Si bien que, dans son infortune, il ne lui reste, pour tout fruit de sa vanité, que le dépit de s'être trompé soi-même, la honte d'avoir abusé les autres, et le continuel remords d'avoir facilité sa propre défaite.

Mais si les chefs particuliers font une si grande faute, quand ils se laissent emporter trop loin par la folle opinion qu'ils ont de leur conduite ou de leur bonheur, le prince en fait une bien plus grande, quand il se laisse persuader aux vains discours de ces fanfarons; et cependant il s'en trouve encore tous les jours qui, sur la foi de ces promesses mal assurées, prennent leurs résolutions pour la guerre ou pour la paix, et qui[1] veulent faire passer l'espoir de ces triomphes chimériques pour des titres capables d'établir leurs plus vaines prétentions.

Le plus sûr moyen pour éviter cet inconvénient, c'est de ne croire personne de léger dans les choses qui sont importantes; mais de croire, encore moins que les autres, ceux qui s'engagent facilement à promettre tout, parce que d'ordinaire ceux qui savent faire le plus sont ceux qui savent le mieux combien il faut peu promettre.

Mais le point le plus délicat, et celui sur lequel nous devons le plus nous examiner en cette matière, c'est

1. A, t. III, f° 140 r°, on a mis d'abord : « ...qui sur ces triomphes chimériques se forment de hautes idées de leur propre grandeur; » puis on a essayé une longue phrase; on l'a remplacée en marge par celle-ci : « ...qui sur ces triomples chimériques se forment des titres capables d'établir leurs plus vaines prétentions. »

de savoir si la trop grande estime que nous avons de nous-mêmes, ou le trop grand amour de nos intérêts, n'est point en effet cause de la facilité que[1] nous avons à croire ce que l'on nous promet à notre avantage, et si ce qui rend les autres si hardis à nous imposer n'est point la connaissance qu'ils ont que déjà nous sommes trompés nous-mêmes en notre faveur.

N° 7. — V. t. I, page 146, note 1.

Ne pas trop espérer de la fortune; se défier de l'espérance.

On vient tout à l'heure de faire la leçon aux Anglais vaincus, pour leur excès de vanité avant la bataille. Voici que les Hollandais sont accusés d'avoir livré le combat contre l'avis du roi, qui demandait qu'on attendît la jonction de sa flotte, et d'avoir trop espéré une victoire qu'ils pouvaient perdre. Le Journal du Roi donne l'analyse de l'idée qui va être développée. (V. t. I, au bas de la p. 45.) Hollandais et Anglais sont oubliés bientôt, et la réflexion tourne à l'abstraction et au vague, portée sur des pointes mal aiguisées. La leçon, vers la fin, est un peu ramenée aux princes, elle prend ainsi une signification plus directe. Cependant le rédacteur définitif ne l'a pas fait sortir des textes A et B où elle occupe la

1. A, f° 141, la phrase se continuait ainsi : « ...que nous avons à croire les autres ; si ce qui rend notre esprit si facile à vaincre n'est point que notre cœur est engagé dans le parti des assaillants ; si ce qui les rend si hardis à nous imposer n'est point la connaissance qu'ils ont que nous désirons que l'on nous trompe ; et si dans ces occasions nous ne nous étions pas déjà trompés nous-mêmes avant qu'ils entreprissent de nous tromper. »

fin du cahier 18e et le commencement du 19e (A, t. II, fo 327-330 ; B, t. II, fo 165-168). L'éditeur de 1806 n'a pas imité cette sage abstention (t. II, p. 146-148). Il n'y a que quelques corrections à relever sur les deux textes.

Il est certain que, dans la portée du raisonnement humain, le parti que je leur conseillais (*aux Hollandais*) de prendre était sans contredit le meilleur, parce qu'il était absolument sans dangers; que [1] quand il y a un parti sûr à prendre dans une affaire, c'est toujours mal fait d'en prendre un hasardeux. A quelque but que l'on veuille parvenir, le chemin le plus sûr est toujours celui que l'on doit suivre. Les Hollandais pouvaient bien espérer d'être vainqueurs, puisqu'en effet ils le furent cette fois ; mais ils pouvaient encore plus raisonnablement attendre la victoire de leur prudence que du sort incertain des combats. L'espérance de vaincre mène ordinairement tous les deux partis à la mêlée ; et cependant il y en a toujours l'un des deux qui demeure vaincu. Les états de Hollande, qui avaient été battus l'année dernière, pouvaient l'être encore celle-ci ; et peut-être même qu'étant de bonne foi, ils avoueraient qu'il y eut en cette occasion plusieurs moments où la flotte ennemie pouvait avoir l'avantage sur eux, si quelque secret destin favorable à notre cause ne l'avait empêchée d'en profiter.

Il est bon de bien espérer de la fortune quand on est contraint de se commettre à sa foi ; mais tandis qu'il nous est libre de prendre un parti plus sûr, c'est toujours une grande faute de ne s'y pas attacher.

1. B, fo 165 vo, cette fin de phrase est ajoutée en interligne.

L'espérance nous flatte bien agréablement ; mais elle nous trompe bien aisément : c'est elle qui nous excite aux choses les plus glorieuses ; mais elle nous en fait beaucoup entreprendre qui tournent à notre confusion, et je crois que ce serait une question fort difficile à décider, de savoir si, dans la conduite ordinaire des hommes, l'espérance produit plus de bien que de mal.

Les douceurs qu'elle leur fait goûter en idée sont quelquefois suivies de grandes amertumes le pouvoir qu'elle a de les élever au-dessus d'eux-mêmes ne sert bien souvent qu'à les faire tomber de plus haut ; et comme, pour l'accroissement de leur fortune et de leur vertu, il n'est rien qui leur soit plus nécessaire que d'être touché de quelque bel espoir, il n'est rien aussi dans toute leur conduite en quoi ils paraissent plus déréglés et moins raisonnables que dans les choses qu'on leur voit espérer.

Il n'y a personne qui, dans cette matière, puisse être si bon juge que nous, qui voyons tous les jours paraître à nos yeux des espérances de si différentes natures, et qui par là reconnaissons clairement combien il s'en forme d'impertinentes, et combien elles font faire d'inutiles pas. Mais le plus salutaire fruit que nous puissions tirer de cette réflexion, c'est d'apprendre à faire un plus juste examen des nôtres mêmes, parce que, comme nous jugeons maintenant des autres, la postérité jugera quelque jour de nous ; et s'il est vrai que nos actions nous puissent promettre d'avoir quelque temps à vivre chez elle, nous ne devons pas négliger l'autorité de ses jugements.

N° 8. — V. t. I, page 153, note 1.

C'est à la prudence du prince qu'il faut attribuer les bons conseils de ses serviteurs.

La réflexion générale, inspirée par la maladresse de la cour de Madrid qui accepta sans réfléchir la médiation de la France au sujet du Portugal, est traitée assez amplement dans le texte C, où on insiste sur la prudence nécessaire dans les résolutions, sur la conduite de ceux qui conseillent les princes. Mais il est une idée, qui n'avait été signalée qu'en quelques mots ; on veut la mettre en relief et en faire la conclusion de la réflexion entière : à savoir, que c'est la sagesse du prince qui est la seule source de tous les bons conseils qui lui sont donnés. La paraphrase s'allonge donc, à la suite des pages gardées par notre texte C; le dernier rédacteur avait sous la main les textes antérieurs qui contiennent les nouveaux développements, il n'en a pas voulu. C'est surtout pour cette dernière partie qu'un fragment plus ancien que les textes A et B (Msc. t. III, f° 127-130) est intéressant ; il fait saisir certaines nuances de pensée ou d'expression. L'éditeur de 1806 (t. III, p. 115-117) suit, comme à l'ordinaire, sa copie qui est plus ou moins fidèle au texte B, que voici :

Ces sentiments (*d'espérance et de crainte*) que la seule estime fait naître naturellement dans leurs esprits (*de ceux qui servent le Roi*), sont encore entretenus par le sage monarque avec tout l'art qu'il juge à propos d'employer, dans une chose qui lui est de la dernière conséquence. Tantôt il cherche à faire croître en eux l'opinion qu'ils ont de sa capacité, soit[1] en leur faisant

1. X, t. III, f° 127 v°. La suite de la phrase, donnée sur ce premier texte, y est biffée ; elle est conservée aux textes A et B.

voir comme il sait pénétrer dans les plus secrets sentiments des hommes, soit en leur montrant comme il sait trouver dans son propre fonds ce qu'on n'eût jamais pu lui fournir d'ailleurs. Tantôt il les intéresse à son service, ou en prévenant leurs désirs par des grâces qu'ils n'attendaient pas, ou en leur accordant avec facilité celles qu'ils désirent avec justice; et tantôt il les tient dans la retenue, en[1] leur faisant connaître qu'il ne serait pas sûr pour eux de sortir de leur devoir, ni de s'éloigner des bornes qu'il leur a prescrites, et en leur faisant voir[2] qu'il n'est point d'obscurité si maligne qui soit à l'épreuve des lumières qu'il a de lui-même, et qu'il reçoit incessamment de toute part.

Enfin, dans sa propre économie, il trouve le moyen de profiter de ce qu'ils ont de bon, sans rien souffrir de ce qu'ils pourraient avoir de mauvais; il sait les rendre utiles à ses affaires, sans qu'ils soient à charge à ses sujets; il sait leur faire part de ses grâces, sans les rem-

1. X, t. III, f° 128 v°, on lit d'abord : « en ne leur permettant pas de sortir des justes bornes. »

2. X, la première forme essayée est celle-ci : « qu'il n'est point d'entreprise au-dessus de son courage, » ou « de son cœur », « ni de ténèbres..., » et puis on reprend : « et point d'obscurité qui soit à couvert de ses lumières. » Tout ceci est effacé et remplacé en marge par une autre phrase : « ...qu'il n'est point d'obscurité qui soit à l'épreuve des lumières qu'il prend et reçoit de toutes parts. » — L'image des ténèbres, des lumières n'est pas venue de premier jet. Primitivement, après le membre de phrase finissant par ces mots : ... « des justes bornes qu'il a prescrites, » on lisait ceci : « soit en ne leur laissant jamais croire qu'ils soient au-dessus de leurs concurrents, et même en leur faisant sentir qu'il peut être averti par plus d'une voie de tout ce qui se fait, et qu'un homme, quelque important qu'il lui pût être, ne lui cacherait jamais deux fois la vérité. » N'est-ce pas cette idée de « cacher » qui a amené l'obscurité, et par suite les lumières?

plir de faste ni d'emportements; il sait leur donner sa confiance[1], sans leur abandonner son autorité; il sait les rendre ses confidents, sans jamais cesser d'être leur maître.

Après quoi je m'assure que vous ne serez plus surpris de me voir soutenir que tout ce qu'ils peuvent faire pour son service lui doit être absolument attribué, et que[2] vous croirez absolument à cette heure ce que je vous ai d'abord avancé, que ce ne sont pas les bons conseils ni les bons conseillers qui donnent la prudence au prince; mais que c'est la prudence du prince qui seule forme de bons ministres, et produit tous les bons conseils qui lui sont donnés.

N° 9. — V. t. I, page 165, note 1.

Différence entre l'infidèle et le bon serviteur. — Un roi ne doit s'en rapporter qu'à lui-même. — Qu'il soit le père de ses peuples (*Brouillon*).

La vénalité d'un chancelier ou surintendant de l'empereur, qui a servi les intérêts du duc d'Anguien aux dépens de son propre souverain, a inspiré des réflexions conservées dans le texte C sur le tort que font les infidèles serviteurs à la réputation comme à la bourse de leur maître. Le texte A (t. II, f° 341-346, fin du 20° cahier) contient d'autres idées sur le

1. X, ce mot a été effacé pour « créance, » le seul qu'on lise au texte B.

2. X, f° 129 r°, on lit d'abord : « et que vous concevrez aisément ce que disent les maîtres de l'art, que ce ne sont pas... »

même sujet, que le texte B n'a pas dû reproduire (t. II, f° 177 v°, fin du 19e cahier), sans doute à cause de cette observation mise à la marge du f° 341 (texte A) : « gardé pour mettre ailleurs avec la suite. » Les pages qu'on va lire ne sont pas dans l'édition de 1806, qui se conforme au texte B exclusivement tant que ce texte ne lui manque pas pour les faits ou pour les réflexions.

Mais il est certain que l'intérêt est une passion aveugle : aussitôt qu'un sujet s'abandonne à la discrétion de ce lâche transport, il ne craint plus rien, il n'aime plus rien, il ne respecte plus rien; ne pensant qu'à sa fortune particulière, il néglige sans remords celle de l'État, et ne ménage ni le bien ni la réputation de son prince; il tâche seulement d'en conserver la confiance comme un instrument nécessaire à son propre établissement. Le fidèle serviteur, au contraire, a de tout autres égards : le bien public le touche toujours plus que son avantage particulier; la gloire et l'élévation de son maître sont les seuls objets de son émulation.

Ce premier fragment est assez net au Msc. (f° 341). Les idées suivantes sont le fruit de pénibles efforts; le brouillon n'en couvre pas moins de deux f°s (345-346). On en a fait alors une copie plus propre et plus lisible (f°s 342-343) que nous gardons :

Il (*le fidèle serviteur*) aime mieux le voir (*son maître*) autorisé dans ses États et redouté chez ses voisins que de faire éclater ni ce qu'il exécute pour son service ni ce qu'il a de crédit près de sa personne. Et bien loin de

prendre[1] et de recevoir de toutes parts au préjudice de son prince, il ne voudrait pas même accepter de sa propre main ce qu'il croirait pouvoir nuire à ses intérêts. Mais pendant que je vous fais voir ici combien sont éloignés en leur procédé les bons et les mauvais ministres, pour vous apprendre avec quel soin vous devez éviter les uns et quelle estime vous devez avoir pour les autres, souvenez-vous toujours que, pour bons que soient ceux que vous aurez pu choisir, vous ne devez pas pour cela vous reposer absolument sur leur conduite ni sur leur foi d'aucune des choses qui vous regardent. La discussion des matières se peut faire par eux, mais toutes les résolutions doivent être de vous. Quelques lumières qu'ils puissent avoir, vous les devez toujours regarder comme subordonnées aux vôtres. Quelque zélés qu'ils soient pour votre avantage, vous devez considérer qu'ils ne sont pas obligés de prendre tant d'intérêt que vous dans le succès des affaires que vous leur commettez. Quoi qu'ils fassent de bien ou de mal, leur bonne ou mauvaise réputation s'éteint presque aussitôt que leur vie, ou du moins s'affaiblit de telle sorte qu'à peine après un siècle leur nom demeure-t-il connu des plus curieux ; au lieu que la mémoire et le nom du prince demeurent seuls exposés en vue à toute la postérité pour soutenir ou la gloire ou la honte de tout ce qui s'est fait de bon ou de mauvais durant tout le temps de son gouvernement.

Le f° 343 donne encore cette phrase, en marge de laquelle on a mis : « porter ailleurs. »

1. Cette idée est dans le brouillon f° 345.

Je pourrais ajouter à ceci une considération capable assurément de toucher une âme tendre et raisonnable, qui serait, que nos enfants, demeurant après nous sur le trône, nous laissent pour ainsi dire un intérêt immortel dans la solidité des établissements que nous faisons, et semblent nous obliger par un nouveau titre à mesurer nos soins à la durée de notre postérité.

Une dernière réflexion est écrite au f° 344 v° :

Mais ces intérêts de........[1] et du sang doivent être comptés pour peu de chose auprès de ceux de notre couronne et de notre devoir. Notre État nous doit être bien plus précieux que notre famille, qui n'en fait qu'une légère partie. Et le titre de père de nos peuples nous doit être beaucoup plus cher que celui de père de nos enfants, puisque enfin l'un n'est qu'un don fort commun de la nature, et que l'autre est un fruit fort singulier de notre vertu.

Voilà donc placée tant bien que mal cette idée annoncée dans le Journal du Roi (V. t. I, p. 55) : « J'aime mieux conserver la qualité de père de mon peuple, que celle de père de mes enfants. La nature donne la dernière, et la vertu la première. » Elle n'est répétée nulle part ailleurs. Ici même, elle est sacrifiée avec les autres développements qui précèdent : une barre est passée sur toutes ces pages (f° 341-344).

L'ensemble de ces réflexions que le texte B n'a pas reproduites, qu'il a remplacées par deux ou trois phrases nouvelles,

1. Le rédacteur n'a pas trouvé le mot, puisqu'il laisse la place en blanc : « de l'amour-propre, » sans doute.

ne me paraissent pas, malgré l'avertissement donné par le rédacteur qu'elles étaient réservées pour un autre endroit, avoir pris place dans aucun des cahiers venus jusqu'à nous. Elles se rapprochent, en quelque chose, des idées exprimées dans le nº précédent; elles en seraient, à la rigueur, la continuation et le complément. Mais l'un de ces développements ne saurait tenir lieu tout à fait de l'autre. Ce sont les deux parties d'une même thèse, ayant, comme toujours, pour point de départ le prince, et aboutissant au prince, quelque éloge qui soit fait des serviteurs bons et fidèles, quelque intérêt qui soit témoigné pour les peuples.

Nº 10. — V. t. I, page 168, note 2.

Ne pas laisser durer les différends entre les grands; ils sont favorables aux factions.

Le texte définitif ne donne qu'une seule phrase sur « les différends entre les gens de considération » que le roi a soin d'apaiser dès qu'ils naissent. Le premier texte, A (t. III, fº 12-16, 25e cahier), contient une réflexion développée, qui a dû être beaucoup travaillée, car même sur ces pages, qui sont d'une belle main, certaines parties sont écrites deux fois avec des remaniements et des retouches, notamment le commencement. On peut la lire dans l'édition de 1806 (t. II, p. 189-192). La voici, d'après le texte A : on se rappelle que le texte B nous manque au delà du 20e cahier.

Pour moi, je n'ai jamais pensé que l'on doit tenir pour une bonne maxime celle qui met le principal art de régner à jeter la division et le désordre partout. Les

querelles qui se forment entre nos alliés, nous engageant tôt ou tard à prendre un parti, nous font des affaires d'autant plus fâcheuses qu'elles nous détournent des nôtres propres, et les démêlés que nous tolérons entre nos principaux sujets, obligeant chacune des parties à se fortifier contre son ennemi, les détournent toutes deux également de l'application qu'elles auraient à notre service. Je sais bien qu'il est des princes faibles et mal établis, qui, ne se pouvant pas soutenir par leurs propres forces, croient trouver un grand secours dans les animosités des particuliers, et[1] qui, n'étant pas capables de se faire obéir par autorité, tâchent au moins de se rendre nécessaires par intrigue[2]. Mais quel que soit en cela leur raisonnement, je ne saurais être de leur avis. Ce raffinement de politique qu'ils mettent à faire naître des différends entre leurs sujets pour en devenir les arbitres, peut véritablement leur attirer, en certain temps, des déférences plus soumises qu'à l'ordinaire, mais ils ne sauraient manquer de leur produire tôt ou tard des conséquences très-dangereuses. Dès lors que

1. Dans la première copie du texte A, la phrase se continuait ainsi : « ... et pour se rendre maîtres d'une partie de leurs sujets, veulent bien se rendre compagnons des autres. Comme ils voient leur souveraineté mal établie, ils prennent sans scrupule les voies les plus basses (par correction, on écrit : toute sorte de voies) pour la défendre. »

2. La phrase étant terminée ainsi, dans la seconde copie on y ajoutait une idée nouvelle qui faisait opposition à ce qui est dit des princes faibles et mal établis : « et (je sais) qu'il y a bien de la différence entre la manière de gouverner les petits États et celle de soutenir les grandes monarchies. » Cette pensée nouvelle a sa valeur, mais elle n'aurait pas été à sa place; le rédacteur l'a biffée. — Dans le Journal (V. t. I, au haut de la p. 28), à propos des libéralités et des pensions faites par le Roi aux étrangers, sont distingués les grands princes et les petits États.

deux hommes de qualité se sont choqués, ils ont de part et d'autre leurs amis qui prennent leur querelle; il n'est personne dans l'État qui ne s'offre à l'un d'eux; chacun des partis tient ses conseils et ses assemblées; ceux qui sont dans les mêmes intérêts s'unissent de jour en jour plus étroitement. Le prince même ne saurait parler à personne, de qui les discours ne penchent de quelque côté. Les délibérations de son conseil se trouvent le plus souvent partagées; mais, qui plus est, lui-même est souvent obligé de se partager, et de défaire chaque jour en faveur de l'un ce qu'il avait fait en faveur de l'autre; en sorte que, ne pouvant avoir rien d'assuré ni de constant dans sa conduite, il ne peut jamais aussi rien exécuter d'utile ni de glorieux.

Cependant, s'il s'élève d'ailleurs quelque mouvement intestin, les séditieux, toujours favorisés de l'une ou de l'autre des cabales, y trouvent des chefs déjà tout reconnus, des conseils tout formés, des lieux d'assemblées tout choisis. Et s'il se présente un ennemi du dehors, celle des deux factions qui se voit la plus faible est toujours capable de lui tendre les bras, dans l'espérance d'en être appuyée; car enfin, s'étant nourrie dès longtemps dans la haine de ses adversaires, elle trouve honnêtes tous les moyens qu'elle juge capables de leur nuire, et ne craignant rien tant que la nécessité de leur céder, elle aime mieux [1] contribuer de tous ses efforts à faire désoler sa patrie que de se faire la violence de souffrir patiemment l'élévation de ses rivaux. Comme nous l'avons trop bien reconnu par l'exemple de la Navarre, que Ferdinand

1. Cette fin de phrase est une retouche en marge.

n'eût pas usurpée comme il le fit presqu'en un seul jour, si la division des Grammont et des Beaumont ne l'eût, sans danger et sans peine, mis en possession de tout le pays. Et quoiqu'à dire vrai, mon fils[1], dans la puissance où vous semblez destiné, vous n'ayez pas apparemment sujet de craindre de pareils inconvénients, il est pourtant toujours beau de nous assujettir aux maximes dont je vous instruis, quand ce ne serait qu'en vue de la gloire que vous trouverez à les pratiquer, de l'estime des étrangers et de l'amour de vos sujets.

C'est par ces mots d'abord que finissait la réflexion; on a corrigé, pour dire moins bien :

..... et de l'amour qu'ainsi vous mériterez sans doute de vos alliés et de vos sujets.

Il y a toujours quelque chose d'étrange à voir placés dans la bouche de Louis XIV des exemples historiques un peu précis : il a beau être, par son titre, roi de Navarre comme roi de France, je doute qu'il connût assez l'histoire de ce pays pour que les noms des familles rivales ne fussent pas pour lui-même une nouveauté, quand on lui a lu ce morceau qu'il est censé avoir dicté ou écrit.

1. Ces mots : « à dire vrai, mon fils, » sont ajoutés en interligne.

N° 11. — V. t. I, page 179, note 1.

Mesures financières. Réflexions à ce sujet.

Notre texte C n'a pas conservé, à la suite des réflexions sur l'utilité de certaines dépenses, quelques faits particuliers se rapportant aux finances, et l'éloge que le roi se décerne pour sa conduite à ce sujet. Tout le développement supprimé ici a été barré sur les pages du texte B (5e cahier, t. II, f° 42-44). En voici le début tel qu'on le lit dans sa première forme au texte A (5e cahier, t. III, f° 161-162). Le Journal de 1666 n'en dit mot.

Suivant ces maximes et voyant que toutes les choses dont je viens de vous parler, soit pour la facilité des négociations ou pour les préparatifs de la guerre, m'engageraient incessamment en des dépenses extraordinaires, je crus qu'il était à souhaiter que je pusse faire un fonds pour y pourvoir, sans que mes peuples en fussent plus chargés. Et, pour cela, craignant que mes revenus ordinaires ne fussent pas absolument suffisants, je trouvai moyen de m'assurer une somme de vingt-cinq millions...

Ce commencement est barré de telle manière que les mots sont restés peu lisibles. On le refait en marge sur un ton moins simple et moins vrai :

Toutes les dépenses qu'il fallait, se présentant presqu'à la fois, me donnèrent lieu de connaître combien c'était un grand bonheur pour l'État que je me fusse ap-

pliqué de longue main à dégager le fonds de mes recettes, parce que sans cela j'eusse été contraint de tirer sur mes sujets, par des moyens longs et fâcheux, les sommes qui se trouvaient par mon seul travail à jour nommé dans mes revenus ordinaires. Je crus pourtant qu'en cette occasion il était à propos de les soulager, par un moyen qui se présenta de m'assurer vingt millions...

Nous continuons avec la première forme du texte A :

..... une somme de vingt-cinq millions dans une affaire dont les peuples ne portaient aucune part, qui fut de terminer les recherches de la chambre de justice par un édit, par lequel donnant aux financiers grâce et sûreté pour leurs personnes et les remettant en possession de tous leurs biens saisis, je tirais d'eux la somme que je viens de vous dire, avec les autres avantages dont je vous ai tantôt parlé.

Au texte A une correction réduit ainsi cette fin de phrase :

..... par cet édit dont je vous ai tantôt expliqué plus au long les motifs.

Au texte B, t. II, f° 43 v° le chiffre de « vingt-cinq millions » est barré. Même l'éditeur de 1806 (t. II, p. 45), qui copie tout ce développement d'après le texte B, en fait la remarque : c'est sans doute, dit-il en note, parce que le roi ou son rédacteur s'est aperçu que la somme était fort exagérée.

Dans le texte A, on lit en marge deux ou trois lignes, qui ne sont qu'un renseignement pour le rédacteur :

L'on peut aussi rapporter à cet endroit quelques-uns des autres édits dont je vous ai parlé dans la fin de l'année dernière.

Par une singulière inadvertance, le texte B (t. II, f° 43 v°) fait entrer ces lignes dans le corps du récit à la suite de la page qu'on vient de lire. L'éditeur de 1806 n'a pas été plus difficile : l'addition ainsi placée fait un singulier effet, elle est peu intelligible. Il faut donc lire le développement qui précède, et celui que nous allons donner, sans les séparer l'un de l'autre par l'observation marginale si maladroitement intercalée.

... Mais dès lors[1] considérant qu'il était bon, soit pour la facilité de mes propres affaires, soit pour la commodité des gens de guerre qui se voudraient équiper, de donner ordre qu'il se trouvât de l'argent dans le commerce, et que ceux qui en auraient besoin le pussent avoir à meilleures conditions que par le passé, je fis premièrement publier, comme vous l'avez vu par les édits dont les motifs vous ont été plus amplement expliqués dans la fin de l'année dernière [2], la diminution des espèces, qui fit ouvrir en un moment les bourses les mieux fermées, et ensuite je réduisis les intérêts du denier dix-huit au denier vingt.

Ces vices de rédaction ont pu être une des causes de la suppression du passage entier, même au texte B.

1. Il y avait d'abord : « dans le même temps. »
2. Toute cette fin a été barrée : c'est ce qui explique la note de marge qui a été donnée plus haut, sans doute après coup, pour tenir lieu du membre de phrase supprimé ici.

Quant aux mesures de finances, tout arbitraires qu'elles fussent, Louis XIV n'était pas homme à les désavouer en aucun temps : il les auroit justifiées, à la rigueur, par la nécessité du moment.

N° 12. — V. t. I, page 182, note 4.

Effet que produit la flotte royale à l'embouchure du Tage. — Terreur des Espagnols; satisfaction et respect des Portugais (*Brouillon*).

Le texte C a pu négliger, sans faire tort au roi, quelques faits de détail, où se reconnaît et se complaît l'orgueil royal, quoiqu'ils soient de mince valeur. Ils sont dans le texte A (28e cahier, t. III, f° 43-44). On en a une composition antérieure (t. I, f° 142-143); c'est un fragment isolé qui a été abandonné à cause de ses nombreuses ratures et corrections. Je prends pour base ce texte X tel qu'il résulte des amendements qu'il a subis. L'édition de 1806 suit la copie conforme au texte A (t. II, p. 217-218).

Le duc de Beaufort arriva vers la fin du mois de juin [1] avec ma flotte à l'entrée de la rivière de Lisbonne, où il trouva dix-huit vaisseaux espagnols qui baissèrent aussitôt pavillon devant lui [2] sans qu'il le leur eût fait commander, et le saluèrent les premiers du canon [3]. Le duc

1. Cette date est raturée sur le Msc. X.
2. On avait commencé à écrire : « devant mon amiral. »
3. Le texte A dit : « et le saluèrent de leur canon aussitôt qu'il leur en eut fait le commandement. »

leur répondit de son canon; mais pour le pavillon, il ne voulut ni le baisser comme eux, ni seulement le frêler : de quoi les Espagnols étonnés ne se plaignirent en aucune sorte [1]. Ils firent même plus [2]. Car [3] ils abandonnèrent les Berlingues, qui sont deux îles situées avantageusement à l'embouchure de cette rivière, quoique le duc de Beaufort n'eût fait aucune contenance de les attaquer, et qu'il [4] eût même positivement refusé de le faire, n'ayant point ordre de moi [5] d'agir hostilement contre les sujets du Roi d'Espagne. De la part des Portugais, il fut reçu avec tout honneur possible [6]. Et je ne fus pas fâché qu'ils vissent en cette occasion que ce n'était pas l'Angleterre seule qui pouvait mettre des vaisseaux en mer. Ma flotte [7] y fit quelque séjour, parce que j'avais envoyé par trois ou quatre endroits différents, qui portaient ordre exprès à mon amiral de ne point revenir que la reine de Portugal ne fût arrivée, ayant intérêt non-seulement de voir terminer le mariage de cette princesse, mais encore de ramener en sûreté les vaisseaux que je lui avais prêtés.

1. A : « furent sans doute peu contents, mais ils n'en osèrent pourtant rien témoigner. »

2. A : « Ils firent une autre chose qui marquait davantage leur étonnement. »

3. A : « Car s'étant auparavant saisis des B..., ils les abandonnèrent aussitôt. »

4. A : « qu'en étant sommé par les Portugais. »

5 A : « disant, comme il était vrai, qu'il n'avait aucun ordre de ma part... »

6. A : « avec tout l'honneur et toute la joie possible. »

7. A : « Mon amiral fit là quelque séjour, parce que je lui avais donné ordre de... »

En marge des dernières lignes du texte A (t. III, f° 44 v°), on lit cette observation, qui est un renseignement pour le rédacteur.

Pourquoi les E... (*Espagnols*) ne l'attaquèrent pas après le départ des Français.

Il s'agit sans doute de la reine de Portugal (*mademoiselle de Nemours*) qui a tant tardé à arriver auprès du misérable époux que la politique de Louis XIV lui donnait. La suite de notre texte C (t. I, p. 182) explique en effet comment le duc de Beaufort ne put pas attendre indéfiniment qu'elle se montrât dans les eaux du Tage avec la petite flotte, composée de sept vaisseaux, qui l'amenait de France.

N° 13. — V. t. I, page 184, note 1.

Difficulté d'étiquette pour la jonction de la flotte royale avec les Hollandais.

Le texte C, outre les réflexions oiseuses, supprime des faits qui ont perdu de leur importance. Lorsqu'au mois d'août 1666, la jonction de la flotte du duc de Beaufort avec celle des Hollandais semblait imminente, les mesures à prendre à ce sujet devaient tenir une certaine place dans le Journal du Roi, et dans la première rédaction des Mémoires. Mais comme cette jonction n'eut pas lieu, on a pu depuis négliger les incidents dont elle avait été l'occasion. La phrase du texte C signale seulement les difficultés qui la retardèrent, et « le règlement qui en fut fait par un traité particulier, à la réserve du salut de l'amiral, pour lequel même, dit Louis XIV, j'avais

donné mes ordres secrets dont mes gens se pussent servir suivant le besoin. » Le Journal du Roi (V. t. I, au bas de la p. 54) est plus explicite : « M. de Bellefons, commandé depuis plus d'un mois pour un dessein secret, est parti dans la nuit du 21 au 22 d'août. Il revint le 1er du mois suivant et fut entendu au conseil le 2e, où était M. de Turenne. » Le texte A des Mémoires (28e cahier, t. III, f° 46-47) mentionne ce voyage. M. de Bellefons reçut une double mission assez délicate : si les Hollandais avaient leur susceptibilité légitime, il n'était pas plus facile de faire entendre au duc de Beaufort que ses pouvoirs d'amiral de France avaient des limites. Louis XIV cherche à satisfaire ses alliés, en tout ce qui ne touche pas à ses prétentions à la prééminence; il fait d'autre part un véritable sacrifice pour que M. de Beaufort ne soit pas mécontent. Dans l'édition de 1806 (t. II, p. 221-222), est reproduit le texte A sans aucune espèce de correction.

La négociation ayant été commencée d'abord par lettres, j'avais envoyé depuis Bellefons en Hollande pour la continuer; et lorsque le duc de Beaufort arriva dans mes ports, il n'y avait plus rien à régler que le salut qui lui devait être fait par la flotte hollandaise. L'amiral Ruyter prétendait que, après avoir fait le premier salut, on le devait resaluer de la même manière; mais cela étant peu important avec des gens qui n'étaient pas en mesure de contester avec moi, j'avais donné pouvoir à Bellefons de s'en accommoder avec eux le mieux qu'il pourrait.

Telle est la fin de phrase qu'on lit d'abord sur le Msc. Elle a été effacée, et une main, qui paraît être celle de Louis XIV, en caractères très-irréguliers, ténus et allongés, écrit, à la place de : « j'avais donné... » ces mots tout simples et personnels : « *je l'aurais aisément terminé.* »

D'ailleurs, pour leur faire plaisir en tout ce qui dépendait de moi, j'avais donné ordre dans tous mes ports que l'on y reçût leur flotte marchande, qu'ils attendaient alors avec grand empressement, envoyant même au-devant d'elles plusieurs petites barques pour l'en avertir, afin qu'elle vînt mouiller dans mes havres avec plus de confiance. Et pour dire en un mot, je n'avais rien oublié de tout ce qui pouvait en cela servir soit à l'avantage particulier des Hollandais ou au bien de notre cause commune.

Ce fut encore pour ce même sujet que j'envoyai Bellefons, qui avait arrêté avec eux les articles de la jonction, dans le vaisseau du duc de Beaufort, afin qu'il l'en pût informer plus exactement, et j'ordonnai de plus qu'il demeurât près de lui durant toute cette campagne, au lieu de Du Terron, que j'avais auparavant résolu d'y envoyer comme intendant.

Les cinq derniers mots sont remplacés, de la même main que ci-dessus, peut-être de la main de Louis XIV, par ceux-ci : « ... *choisi pour cela.* »

Car, quoique Terron eût déjà très-bien servi sur mes vaisseaux en qualité d'intendant, je ne voulus pas l'y renvoyer parce que le duc de Beaufort avait pris quelque jalousie contre lui, estimant qu'en une occasion de cette conséquence, il n'était pas à propos de donner matière à des démêlés qui pouvaient divertir l'un et l'autre de l'application qu'ils devaient avoir à mon service.

Le Msc. (A, f° 47-48) offre à la suite cette phrase, deux fois répétée, deux fois effacée :

Et néanmoins, je voyais bien qu'il était à propos de mettre là quelqu'un dont le bon sens me pût donner quelque repos d'esprit dans les rencontres difficiles.

Il y a enfin cette addition à la phrase sur Du Terron, addition effacée comme les trois lignes qui précèdent.

... m'assurant que Bellefons était fort propre à faire exécuter les choses selon mes intentions.

N° 14. — V. t. I, page 187, note 1.

Réflexion à propos de la retraite déloyale des Hollandais devant la flotte anglaise. — Il ne faut pas, pour une légère faute, oublier plusieurs services (*Brouillon*).

La surprise et le mécontentement de Louis XIV, quand il apprit que les Hollandais avaient laissé, sans livrer de combat, la flotte anglaise se porter à l'île de Wight, c'est-à-dire sur la route que pouvait suivre le duc de Beaufort pour aller se réunir à leurs vaisseaux, prennent des proportions bien plus considérables dans le texte A que dans notre texte C. Quatre lignes de ce dernier texte contiennent la substance d'une page entière que l'édition de 1806 (t. II, p. 225-226) a reproduite d'après la copie du texte A. Cette amplification est moins curieuse cependant que la réflexion dont nous la faisons suivre : nous tirons les pages nouvelles des mêmes volumes Msc. (t. I, f° 140-141) où elles n'ont pas été remarquées jusqu'ici ; il ne nous paraît pas qu'on doive leur attribuer une autre place. Peignons d'abord l'étonnement et l'indignation du roi (texte A, t. III, f° 52-53), sur ce que les Hollandais, au lieu de com-

battre, se sont retirés de plus de trente lieues des abords de l'île de Wight :

Ces nouvelles étaient d'autant plus étonnantes qu'il n'eût pas été possible à toute la prudence humaine de les prévoir, après les conventions que j'avais faites si fraîchement avec les états de Hollande. Je fis partir aussitôt des courriers divers pour donner avis au duc de Beaufort d'une si surprenante aventure.

A dire vrai, on ne peut pas s'imaginer une si expresse contravention que celle qu'ils faisaient en cela aux résolutions que nous avions prises, dont l'une des principales était que les états feraient le plus de diligence possible pour marcher au-devant du duc de Beaufort, avant que les ennemis se pussent mettre entre deux; et que si, malgré nos efforts communs, les Anglais se trouvaient au milieu de nous, la flotte de Hollande les suivrait pas à pas pour les tenir toujours en inquiétude et pour empêcher qu'ils ne pussent user contre mes vaisseaux de tout l'avantage que le nombre leur donnait.

Au lieu que les états avaient fait précisément le contraire : car, quoiqu'ils fussent en mer quelques jours avant les Anglais, et qu'ils pussent, par conséquent, s'avancer si fort devers ma flotte, qu'il n'eût pas été au pouvoir des ennemis de les empêcher de s'y joindre, ils se laissèrent dépasser par la flotte anglaise, et même, la voyant passer devers nous, se retirèrent aussitôt vers leurs côtes, comme s'ils leur eussent voulu laisser une entière commodité de nous charger.

Le manquement des Hollandais à une promesse formelle

avait cependant son excuse, leur amiral Ruyter étant malade, comme il est dit dans les deux textes A et C. Louis XIV put donc se radoucir, et son rédacteur chercha une réflexion à approprier au sujet; de là les développements isolés des f°s 140-141 (Msc. t. I). Cette réflexion est bien certainement inspirée par le fait actuel; on en jugera par les premières lignes. Cadre-t-elle heureusement avec le fait? Le rédacteur paraît lui-même en avoir douté, puisqu'on lit en tête, et en marge : « cayer à garder, » « réflexion à garder pour ailleurs. » Nulle part ailleurs, elle n'a été employée. Nous la remettons au jour, à l'endroit où elle a pris naissance. Le rédacteur avait raison de la retirer, car on s'y est bien vite écarté de l'objet principal, c'est-à-dire de la conduite des peuples ou des princes envers leurs alliés, et la réflexion est devenue, comme à l'ordinaire, une leçon à l'adresse des sujets. Les sujets et le prince, c'est pour eux exclusivement que l'on pense, que l'on écrit.

Ces folios qu'on ne gardait pas ont été traités comme des pages de brouillon, où on pouvait jeter, à la marge, tout ce qui venait à la pensée. Ainsi, outre le titre de la réflexion que nous allons donner : « ne pas oublier plusieurs services pour une légère faute, » deux ou trois autres sont écrits à la suite, pour mémoire : « des gens de guerre ; » « ne pas épargner la dépense dans les choses utiles ou glorieuses; » « sur l'utilité de l'histoire. »

Voici ces pages X inédites :

Mais je ne voulus pourtant pas faire paraître aucun chagrin de ce procédé. Au contraire, prenant en bonne part les raisons qui me furent données pour le justifier, je ne laissai pas de faire de ma part tout ce qui me fut possible comme vous [1] le verrez dans la suite, considé-

1. On lit d'abord : « l'avez vu. »

rant que, dans le reste de la campagne, les Hollandais avaient bien fait leur devoir.

Et je vous observe plus particulièrement ceci parce que ceux qui ont écrit la vie des princes les ont souvent accusés en général d'un défaut dont je vous devrais bien garantir[1]. Ils disent qu'ordinairement ceux de notre rang oublient tous les services rendus durant un long temps par la considération d'une seule faute.

Peut-être qu'à bien examiner les choses, on trouverait à justifier une bonne partie de ceux que l'on a chargés de ce reproche, en faisant voir qu'il est de certains crimes qui ne peuvent pas être dissimulés par la considération de quelque service que ce puisse être, parce que l'intérêt public est à préférer en tout au particulier, et qu'il ne faut pas qu'un sujet, pour avoir fait son devoir en plusieurs rencontres, ait la liberté d'entreprendre tout au moindre mécontentement qu'il pourra recevoir, et qu'il s'imagine qu'il s'est acquis par ses travaux une entière impunité.

Mais ces grands crimes exceptés, je suis persuadé que nous devons avoir de l'indulgence en beaucoup de choses soit pour nos alliés, soit pour nos sujets qui d'ailleurs ont quelque mérite. Il ne serait pas juste que mille bonnes actions fussent effacées par une seule mauvaise. Nous devons entrer en considération de la faiblesse des hommes et voir qu'il en est peu qui ne s'écartent quelquefois du droit chemin. La vertu[2] de chaque

1. Une barre est passée sur tout ce qui précède, comme pour séparer le fait particulier aux Hollandais de la réflexion générale, qu'on réserve pour un autre endroit.

2. Cette phrase est ajoutée en marge.

particulier a ses limites au delà desquelles elle ne se peut pas étendre. Il est des fautes auxquelles ils sont portés par des intérêts si puissants que leur force[1] n'est pas capable d'y résister. Il en est d'autres qu'ils commettent seulement par imprudence, et peut-être même il en est qui ne sont en fait causées que par le hasard, quoique dans les circonstances qui paraissent à nos yeux les plus criminelles.

Pour apprendre à excuser les autres, observons-nous nous-mêmes, et n'étant responsables qu'à nous de nos propres actions, voyons s'il ne nous est pas souvent échappé de faire le contraire de ce que nous avions résolu. Ne croyons pas qu'un homme qui a failli une fois ne puisse plus bien faire. Au contraire, il est souvent arrivé aux gens de courage que le souvenir d'une faute passée leur a fait faire des actions surprenantes de vertu[2]. Et[3] en perdant ceux qui nous ont une fois fâchés, nous perdons tous les services qu'ils auraient pu nous rendre dans le repentir d'une première faute.

Cette réflexion, considérée isolément, n'est pas sans un certain mérite d'exposition; elle est tournée avec art, et fait honneur à son auteur qui peut bien être M. de Périgny. Nous avons sans doute sous les yeux une première minute : l'orthographe est assez vicieuse pour qu'on soit en droit de le supposer.

1. On lit d'abord : « vertu, » mot changé sans doute à cause de l'addition de la phrase précédente.

2. On lit d'abord : « valeur. »

3. Cette dernière phrase est écrite en plus petits caractères. Il semble qu'elle ait été d'abord composée sur une autre page, et reportée au bas du f° 141 v°.

N° 15. — V. t. I, page 198, note 1.

Résister aux désirs et aux provocations qui poussent un prince à parler.

Le texte C a conservé une réflexion générale, assez longue déjà, sur la réserve nécessaire au prince lorsqu'on cherche à le faire parler, à surprendre ses pensées intimes. Il n'était question d'abord que des conférences du souverain avec des ambassadeurs étrangers; l'idée a été appliquée ensuite même aux conversations ordinaires, aux discours familiers; le prince ne peut pas prononcer un seul mot qui soit vraiment indifférent, dont il n'y ait à recueillir, pour celui qui en est l'objet, ou du profit ou du chagrin. Le voilà donc obligé de « se précautionner dans toutes ses paroles. »

Le rédacteur cherche quelle est, dans ce cas, la meilleure conduite à tenir, puisque chaque homme peut être tenté de parler, et qu'un prince est provoqué à parler plus que personne. Le texte A (t. III, f° 30-40, 27e cahier) donne à ce sujet quelques idées plus expressives, reproduites dans l'édition de 1806 (Œuvres de Louis XIV, t. II, p. 213-215).

L'un des meilleurs expédients que l'on peut pratiquer pour cela, c'est d'écouter plus souvent que de parler, parce qu'il est très-malaisé de parler beaucoup sans dire quelque chose de trop. Le plaisir qu'on prend à discourir des choses mêmes qui semblent sans conséquence engage quelquefois insensiblement dans celles que l'on voulait le plus cacher; et la démangeaison de parler, à ceux qui en sont malades, ne s'arrête presque jamais où ils avaient résolu.

Il y a fort peu d'occasions dans lesquelles, pour avoir dit moins qu'il ne fallait, on ait souffert un dommage considérable, parce qu'on peut, presque toujours, redire dans une seconde conversation ce qu'on avait omis à la première ; mais il s'est trouvé mille fois que, pour avoir trop dit, on est tombé dans des malheurs sans remède, parce que les choses qui sont une fois déclarées, ne peuvent plus redevenir secrètes comme elles étaient.

Enfin, l'on ne peut pas douter que l'une des plus dangereuses habitudes que puissent former les princes, ne soit celle de beaucoup parler, puisqu'il est constant que le succès de leurs plus grands desseins dépend ordinairement du secret, et que cependant tous ceux qui les environnent font de continuels efforts pour pénétrer leurs résolutions, comme celles de qui dépendent également et le sort des particuliers et la fortune publique.

Car, quoique le respect empêche qu'on ne leur fasse directement des questions, il n'est point de manière adroite dont on ne se serve pour les engager à découvrir ce qu'ils pensent, et il est impossible qu'ils se puissent toujours garantir de ce piége, que par une très-grande retenue à parler.

Mais cette retenue ne vous sera pas difficile à acquérir, si vous considérez combien elle nous conserve le respect, et combien la trop grande liberté nous met en danger de le diminuer [1]. Car enfin il est sans difficulté,

1. A, f° 40 r°. Cette phrase et la suivante sont d'abord fondues en une seule : « Mais cette retenue ne nous sera pas si difficile à acquérir, si vous considérez combien de badineries disent sans cesse les grands parleurs. Vous en verrez tous les jours, lesquels, s'ils ne parlaient point, pourraient être pris... »

que les grands parleurs disent souvent de grandes badineries et que beaucoup de gens qui pourraient, s'ils ne parlaient point, être pris pour des gens de bon sens, se détruisent eux-mêmes par les impertinences qu'ils disent, inconvénient sans doute bien plus fâcheux en un prince qu'en un particulier. Le souverain doit, par toute voie, conserver ou même accroître l'estime que l'on a pour lui.

N° 16. — V. t. I, page 199, note 5.

Différence entre les parvenus et les vrais princes.
(*Brouillon.*)

Il est peu flatteur pour les neveux du Pape Alexandre VII d'avoir fourni la matière de cette réflexion générale. Louis XIV ne peut pas supporter la fierté chez des parvenus. Le rédacteur a donc songé à leur propos à faire la leçon à tous ceux qui ne sont pas nés dans la grandeur, et à mettre en regard de leur conduite celle que doivent tenir des princes de sang illustre. Il avait déjà glissé la réflexion dans le Journal du Roi (V. t. I, au haut de la p. 66) à la suite des relations engagées entre les Chigi et l'ambassadeur de France, le duc de Chaulnes : même là, la réflexion avait pris la forme d'un enseignement direct adressé au Dauphin. La rédaction du texte A, dont l'édition de 1806 a reproduit une copie (t. II, p. 244-245), présente sur le Msc. (t. III, f°s 75-78, 31e cahier) quelques variantes ou additions assez curieuses. Nous avons en outre, pour les dernières pensées de la réflexion, un fragment isolé (Msc., t. I, f°s 150 r° et v°) qui s'y rattache étroitement. Il a beaucoup de conformité avec l'esquisse de la réflexion qu'on lit dans le Journal du Roi (à l'endroit cité). Tout cela est

d'un ton bien insolent : on verra que, suivant la pente irrésistible des idées du rédacteur inspiré sans doute par le Roi, la glorification du roi est le couronnement de la leçon. Quand on a lu ces pages, on est un peu porté, par réaction, à se mettre du côté des parvenus ; ils ne seront jamais aussi insupportables par leur orgueil que Louis XIV : il abuse de son droit de naissance. Pourquoi dans le texte C, a-t-on fait disparaître cette réflexion ? Ce n'est pas que nous la goûtions en soi, mais elle répondait assez au caractère général des Mémoires pour qu'on la conservât. On l'aura sacrifiée à la bienséance : on n'aura pas voulu laisser subsister cette trace de mauvaise humeur contre les neveux d'un pape.

Voici les pages au net du texte A; les variantes seront en note :

C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui ne sont pas nés dans la grandeur, d'en être éblouis lorsqu'ils y parviennent, et [1] de ne savoir soutenir ni l'éclat dont elle est ornée, ni les orages qui la peuvent menacer. Comme c'est une nouveauté pour eux d'être grands, ils ne connaissent pas à quel point ils le doivent paraître. Voulant relever le défaut de leur naissance par une trop grande fierté, ils font toutes choses de si mauvaise grâce, qu'ils désobligent ceux-là mêmes qu'ils avaient dessein de se rendre amis, et ne [2] pouvant se mesurer ni selon leur fortune présente, ni selon celle dont ils sont venus [3], ils

1. Au Msc. A (t. III, f° 75 v°), la fin de la phrase est ajoutée en marge.

2. A, f° 76. Cette réflexion incidente était d'abord placée plus haut, à la suite de la première phrase du morceau.

3. A, l'idée est ainsi complétée : « ... et où ils peuvent sans cesse redescendre. »

ne parviennent ordinairement qu'à se faire mépriser de ceux dont ils voudraient gagner l'amitié [1]. Manquant, dans toutes leurs démarches, de naturel et d'instruction, ils s'avancent ou se reculent toujours hors de propos. Ils ne font jamais que trop ou trop peu [2]; et dans l'inégalité de leur conduite, ce qu'il y a de plus uniforme et de plus constant, c'est qu'ils [3] s'enorgueillissent toujours avec excès dans la bonne fortune, et tombent dans le dernier abattement, aussitôt qu'elle leur redevient contraire.

Mais les princes doivent assurément être fort éloignés de ce défaut, parce que, tenant toujours de leur mérite ou de leur naissance la principale cause de leur grandeur, tout ce que la fortune leur ôte ou leur donne semble n'être pas suffisant pour les faire changer, ni [4] de contenance ni de sentiments. Quand ils sont dans la prospérité, ils se doivent prévaloir des avantages qu'elle leur offre, non pas pour s'enfler en eux-mêmes d'une folle vanité, mais pour se rendre plus utiles à ceux qui leur sont assujettis, et quand ils sont en disgrâce, ils sont obligés à se servir de la grandeur de leur propre courage pour se soutenir sans abattement, et pour ne rien faire ni rien souffrir qui soit indigne de leur caractère. Et

1. A : « l'estime. »

2. A, cette courte phrase avait d'abord été placée plus haut; ici elle est ajoutée en interligne.

3. A, l'idée qui suit a donné bien du mal; on avait d'abord cette phrase, qui n'a pas satisfait et qu'on a raturée avec effort : « ils s'élèvent aussi vainement dans la joie qu'ils s'abattent faiblement dans la douleur. »

4. A, il y avait d'abord : « ni de visage ni d'humeur. »

c'est par là sans doute, mon fils [1], que se peuvent distinguer véritablement les princes d'avec les autres hommes, bien mieux que par la foule qui les suit et par le bruit qui les environne. En sorte que je prétends vous faire un plus grand bien, quand par mes leçons, je m'efforce d'exciter en vous ces pensées, que quand par mes armes, je tâcherai d'étendre les bornes de l'héritage que nous ont laissé nos aïeux.

Après ce morceau, on lit au texte A (fin du cahier 31e, f° 77 v° et f° 78 r°), une phrase qui semble bien en être le complément, et qui aurait pu être gardée aussi bien que les précédentes : tant valent les unes, tant vaut celle-là. Cependant elle a été effacée :

Mais je ne puis assez vous avertir de prendre garde que ce que je m'efforce ici de faire pour vous tournera dans le public contre vous-même, si vous ne savez en profiter, et qu'ayant eu un père qui, par ses soins, par ses exemples et par ses écrits, aura travaillé plus que tous vos pareils à vous inspirer les inclinations vertueuses, vous serez assurément beaucoup plus blâmé qu'un autre des autres défauts que vous conserverez.

La phrase ainsi faite est un corrigé en raccourci du fragment isolé que nous avons annoncé. Le fragment contient un peu plus que la phrase effacée : on y retrouve l'idée première de l'ensemble de la réflexion sur les parvenus, telle qu'elle a été jetée en quelques lignes sur le Journal du Roi. A ce titre le fragment (t. I, f° 150) est instructif et précieux.

1. A, f° 77 r°, ces mots : « mon fils, » sont ajoutés après coup pour appuyer sur la réflexion.

Mais bien loin de penser, mon fils, que ce que je vous dis ici et ailleurs touchant les avantages de notre condition soit pour vous en donner seulement une vaine estime, persuadez-vous que mon but en cela n'est que de vous faire voir quels sentiments vous devez avoir pour la soutenir. Il n'est presque point de vice qui ne soit excusable dans un homme de vile condition [1], parce que l'on impute aisément à la corruption du sang dont il est né, ou à la grossièreté de son éducation tout ce que l'on trouve de défectueux dans ses mœurs ou dans sa conduite : au lieu qu'un prince formé d'un sang illustre et nourri dans les maximes de la gloire et de la vertu, ne peut faire voir le moindre défaut du monde qui ne lui soit personnellement attribué.

Et j'ose dire qu'en cela même vous pouvez avoir encore un désavantage par-dessus vos pareils, qu'ayant eu un père qui par ses soins, par ses exemples et par ses leçons particulières a pris plus de peine qu'aucun autre de vous inspirer toutes les bonnes qualités, vous serez assurément beaucoup plus blâmé des mauvaises que vous ferez paraître.

Le dernier alinéa a été barré sur le Msc., probablement parce qu'on l'a remanié pour le faire figurer à la fin de la réflexion générale. On avait alors l'intention de le conserver : nous venons de le voir, en effet, reproduit à l'extrémité du 31ᵉ cahier du texte A (fᵒ 77-78). Plus tard cet alinéa a eu le sort de bien d'autres.

1. Sur le Msc. on lit ces deux mots : « ville, basse, » tour à tour effacés.

N° 17. — V. t. I, page 200, note 2.

Précautions prises pour résoudre une affaire d'église.

Il s'agit du jansénisme. Louis XIV et le Pape sont d'accord sur le fond de la question. Mais, comme le dit le texte C en une courte phrase, le Roi ne veut prêter le secours de son autorité qu'en respectant les anciens priviléges de l'Église gallicane. Des précautions de toute sorte sont prises pour que la lumière se fasse et qu'aucun droit ne soit lésé. Les textes antérieurs donnent quelques explications plus détaillées qu'on a eu tort, ce me semble, de faire disparaître. Voici d'abord le développement, emprunté au Journal (V. t. I, p. 30), qu'on lit dans le 13e cahier du texte A (t. II, f° 294), et du texte B (t. II, f° 120); il est reproduit par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 110-111).

La chose me paraissait trop délicate pour la résoudre sans y avoir délibéré mûrement. D'une part, je désirais contenter Sa Sainteté; mais de l'autre, je craignais de déroger aux prérogatives de ce royaume. Je ne manquais pas de connaître combien il est important d'exterminer de bonne heure toutes les nouveautés qui se forment en matière de religion; mais je savais aussi combien il est dangereux de fournir à la cour de Rome des exemples de juridiction, dont elle puisse après tirer de mauvaises conséquences. Et dans cette difficulté, ne voulant rien faire à la légère, je fus bien aise de consulter les gens de mon conseil par l'entremise de mon chancelier, le parlement en la personne du premier président et des gens du parquet, et le clergé même par un certain

nombre d'évêques dont je pris en secret le sentiment, voulant voir, avant que de rien résoudre et de rien répondre, si, de quelque part, on ne me fournirait pas un expédient propre à donner contentement au pape, sans blesser les droits de mon État.

Ce n'est pas assez. Le Msc. fournit deux autres fragments négligés par l'éditeur de 1806 : ils sont tous deux du texte A, le premier, qui reproduit presque un article du Journal (V. t. I, p. 50), au 23e cahier (t. II, f° 372), le second au 31e (t. III, f° 72). Ils se complètent l'un par l'autre, et sont comme la continuation de la page déjà citée.

Après avoir pris séparément sur l'affaire du jansénisme les avis de tous ceux dont je vous ai parlé dans l'un des mois précédents, je voulus enfin tenir un conseil exprès pour la régler avec la solennité nécessaire. Là j'entendis encore avec application les sentiments de mes plus habiles conseillers d'État, et toutes choses étant mûrement discutées, la conclusion fut que les quatre évêques, lesquels avaient refusé de signer le Formulaire, seraient exhortés sérieusement par quelques prélats de satisfaire au bref du Pape que j'avais autorisé par ma déclaration : leur faisant savoir que s'ils ne voulaient pas profiter de cet avertissement, on demanderait enfin de ma part à Sa Sainteté des commissaires pour leur faire leur procès.

J'avais penché d'abord à donner encore un dernier avertissement aux quatre évêques qui avaient résisté à ma déclaration et à la bulle du Pape, avant que de procéder plus sévèrement contre eux. Mais enfin persuadé

que dans l'opiniâtreté où ils étaient, cette tentative ne ferait qu'augmenter leur faute, en leur donnant une nouvelle occasion de désobéissance, j'avais prié Sa Sainteté de donner des commissaires pour les juger.

Si le dernier texte, le texte C, a été écrit un peu après les autres, par exemple en 1669, dans l'année de la paix de l'Église qui a suspendu le débat du Jansénisme, il peut se faire que ces détails aient été retranchés comme des souvenirs désormais importuns et inutiles.

N° 18. — V. t. I, page 205, note 1.

Ne jamais prendre parti pour les inférieurs contre ceux qui ont droit de commander.

Comment résister à la tentation d'une réflexion générale quand il s'agit de l'autorité ? Les cabales des moines et abbés de l'ordre de Cîteaux que le Roi, avec l'aide du pape, cherche à ramener à la paix et à l'obéissance, fournissent l'occasion. Louis XIV prend parti pour le général de l'ordre, d'abord sans doute parce que le général a raison, contre ses subalternes, c'est le mot du texte définitif, mais aussi parce que le général est le général. Le texte A (23e cahier, t. II, f°s 378-380), reproduit à peu près par l'édition de 1806 (t. II, p. 178-180), continue ainsi:

Mais pour venir à l'instruction particulière que nous pouvons tirer de cet endroit, sachez qu'en de pareilles occasions vous devez, comme moi, tenir pour maxime

d'établir toujours, autant qu'il se peut, l'autorité de ceux qui commandent, contre ceux qui, par cabale ou par sédition, s'efforcent de se tirer de leur puissance. Les affaires, soit publiques, soit privées, ne s'entretiennent dans leur cours ordinaire que par cette générale subordination des différentes personnes dont un État est composé.

Comme il est certain que les rois ne peuvent pas porter immédiatement leurs ordres dans tous les endroits où s'étend leur pouvoir, ni veiller de leurs propres yeux sur tous les sujets qui sont soumis à leur empire, il est sans doute qu'ils ont besoin, pour maintenir la discipline publique, de prêter avec vigueur le secours de leur bras à ceux qui, dans chaque ministère, agissent sous leur autorité, soit [1] pour faire observer les lois générales du royaume, ou pour entretenir les règles particulières de la profession sur laquelle ils sont préposés. La [2] même humeur de sédition qui porte un subalterne à se commettre contre celui qui lui doit commander, le porterait assurément à cabaler contre nous-mêmes s'il était en mesure de pouvoir traverser nos intérêts. L'exemple du libertinage autorisé est de la plus dangereuse conséquence du monde ; il est injuste de tolérer l'oppression des faibles, mais il est périlleux de soutenir l'audace des mutins. Un inférieur à qui son supérieur fait violence doit trouver, dans la suprême autorité des rois,

1. Cette fin de phrase, qu'on lit au Msc. (t. II, f° 380 r°), n'est pas dans l'édition de 1806.

2. Nous gardons, pour cette phrase, le texte Msc., qui est un peu différent de l'édition de 1806.

un refuge toujours assuré ; mais ceux qui, par la seule espérance de se faire valoir, se mêlent de ce qui n'est pas de leur portée, ou veulent affaiblir la réputation des gens qui leur sont préposés, doivent rencontrer en nous du mépris et des châtiments, plutôt que de l'accueil et des récompenses.

Je sais bien qu'il s'est trouvé des princes qui n'ont pas été dans ces sentiments, et qui même ont pris plaisir à porter en secret des gens de basse extraction contre les supérieurs dont ils dépendaient, prétendant sans doute tirer de ces espions [1] intéressés des lumières utiles à leur service. Mais outre que je tiens cette voie trop basse pour des âmes d'un rang élevé, je suis persuadé de plus qu'elle ne réussit que fort rarement. Les rapports que nous font ces sortes de gens, et qu'ils couvrent du zèle de notre service, sont tellement corrompus par l'intérêt et par la passion, qu'il est impossible d'en tirer aucune connaissance certaine. Le prince qui s'y veut arrêter, s'en trouve bien plus embarrassé qu'éclairci. Les défiances dans lesquelles ils le jettent, lui sont mille fois plus fâcheuses que les lumières qu'il en reçoit ne lui peuvent être profitables ; et à moins que ces prétendus avis ne regardent les choses de la dernière importance, le parti le plus sûr et le plus honnête est de n'en point faire de cas.

Nous sommes tenté de croire que c'est à propos des réflexions de toute sorte que l'affaire des religieux a suscitées,

1. C'est bien le mot « espions » qu'on lit au Msc. (t. II, f° 381 r°), et non « esprits, » imprimé en 1806.

que Périgny, peut-être le premier auteur de ces réflexions, a jeté sur un coin de page isolé (Msc., t. II, fo 274 vo) l'observation suivante :

Pour faire entrer ici ce que Votre Majesté m'avait commandé touchant les religieux, il eût fallu le presser de telle sorte qu'on eût eu peine de le bien exprimer. Et comme c'est une chose importante, j'ai cru qu'il valait mieux le réserver pour en faire ailleurs une leçon particulière.

Ou bien, aimerait-on mieux appliquer l'observation soit à l'étude très-détaillée qui forme le no suivant, soit à la question des vœux de religion, traitée au commencement de 1667?

No 19. — V. t. I, page 208, note 2.

Des prétentions et des biens du clergé (*Brouillon*).

Nous avons déjà mentionné plus d'une fois et constaté par des citations de fragments isolés l'existence d'un texte antérieur au texte A. Peu de fragments de ce texte X sont aussi longs et aussi curieux que celui que nous allons donner. Il est écrit de la main qui fait les corrections et additions sur le Journal du Roi, qui a composé les premières esquisses d'un morceau assez hardi touchant les bénéfices d'église (donné plus loin dans ce volume); nous noterons à mesure les pages qu'on peut justement lui attribuer. Or cette main, pour nous, est celle de M. de Périgny : il ne sera pas en odeur de sainteté auprès des gens d'église. Qu'on ne s'étonne pas que Louis XIV ait couvert de son nom les idées de ce rédacteur téméraire. Les doctrines de M. de Périgny sont conformes aux actes du souverain.

Le fragment dont il s'agit remplit trois folios au t. III du Msc. Il faut les lire dans l'ordre suivant : f°s 216, 214, 215. Le f° 216 est la suite d'un autre folio qui nous manque, mais ses premières lignes rapprochées d'un passage fort semblable que nous avons cité d'après le 13e cahier du texte A (V. le n° 17 du Supplément, au haut de la p. 72), suffisent à nous apprendre qu'il était question déjà d'une affaire ecclésiastique, du jansénisme. Je voulais voir, fait-on dire à Louis XIV, si les personnes[1] « les plus intéressées à la conservation des prérogatives de l'Église gallicane ne me fourniraient pas quelque expédient pour donner satisfaction au pape sans faire préjudice aux droits de mon État. »

Le f° 216 (*texte* X) donne alors une autre affaire qui intéresse le clergé : elle a été signalée dans le Journal du Roi (V. t. I, p. 33), gardée dans les textes A (Msc. t. II, f° 301) et B (t. II, f° 129) qui se conforment à ce texte antérieur, et reproduite par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 119-120). Mais elle est omise, on ne sait pourquoi, dans notre texte C. Voici ce qu'on lit au f° 216 pour l'exposé du sujet :

Il se trouvait aussi quelque chose à régler touchant un discours fait il y a quelques mois par Talon, avocat général, dans l'affaire particulière d'un évêque. Car le clergé en ayant été mal satisfait avait fulminé contre lui quelques censures.

Les textes A et B désignent l'évêque d'Aleth ; puis ils se livrent à leurs habitudes d'amplification :

Car des ecclésiastiques ayant été mal satisfaits de ce qu'il avait dit en cette occasion, avaient attendu le

1. Ici commence le f° 216 r° du t. III (texte X).

temps de l'assemblée du clergé pour en témoigner leur ressentiment avec plus de force ; et là, s'étant appliqués à l'examen de ce plaidoyer, peut-être avec un peu plus de sévérité qu'il n'eût été nécessaire, ils prononcèrent contre l'auteur une manière de censure de laquelle il désirait d'être déchargé.

Le texte X continue :

Et cependant je savais que Talon n'avait rien fait en cela qu'à bon dessein. C'est pourquoi j'ordonnai pour accommoder la chose qu'il me viendrait dire par forme d'explication, qu'il n'avait point prétendu dans son discours blesser les droits de l'Église, mais seulement défendre les miens, et que je le dirais après verbalement aux évêques, sans qu'il leur en demeurât autres lettres que ce qu'ils en voudraient mettre dans leurs registres particuliers, desquels la censure contre Talon serait retirée.

Le texte A rend la même idée, d'abord à peu près dans les mêmes termes :

On est convenu de leur laisser inscrire le récit qu'ils voudraient dans leur registre à la charge d'en ôter en même temps la censure par eux prononcée contre mon avocat.

Une autre phrase est ensuite écrite à la marge ; c'est celle-là qui reste dans le texte B, et qui est reproduite dans l'édition de 1806 (t. II, p. 119-120).

Mais, voyant que l'assemblée voulait encore entrer en discussion des termes de cette excuse, en sorte que cela eût été à l'infini, et sachant même qu'elle prétendait qu'on ôtât des registres du parlement ce plaidoyer qui était déjà publié par tout le royaume, je crus que le plus court était de leur laisser écrire ce qu'il leur plairait dans leurs prétendus registres, lesquels n'étant, à vrai dire, que des mémoires particuliers, ne pouvaient jamais tirer à aucune conséquence.

Sur ce f° 216 (*texte* X), après l'affaire du jansénisme, après le conflit de Talon avec le clergé, est exposée la résolution tardive de l'assemblée au sujet des huit cent mille écus, ce don gratuit, plus ou moins volontaire, que le Roi en tire tous les cinq ans (V. notre texte C des Mémoires, t. I, p. 208). Là commencent les réflexions générales sur les biens du clergé qui ont paru dignes, en partie du moins, d'être conservées dans le texte définitif C (*Ibid.*, p. 208-212). Nous en tenons ici (texte X, f°s 216, 214, 215) l'expression primitive, dont nous suivrons encore la transformation à travers le texte A (t. II, f°s 303-308, 14e cahier). Quant au texte B (14e et 15e cahier, t. II, f°s 135-138), il profite des corrections antérieures, mais n'en apporte guère de nouvelles.

(*Texte* X.) Je vous ai souvent fait connaître ailleurs le respect qu'il faut avoir pour les choses de la religion, et comme il est juste de traiter favorablement ses ministres en toutes les choses qui peuvent dépendre de nous.

Même entre ces deux membres de phrase on lit une phrase effacée depuis :

Il n'est pas juste de souffrir que tous ceux qui en

sont les ministres prétendent s'affranchir de ce qu'ils doivent à l'État comme particuliers.

L'idée de cette phrase effacée est reprise aussitôt :

Mais pourtant, en des occasions de cette nature, il est bon de les faire souvenir de leur devoir et de leur faire connaître qu'ils ne doivent pas abuser de la considération que l'on a toujours eue pour leur caractère.

Suit une phrase, qui depuis a été barrée :

Comme dans la célébration des mystères, ils sont quelque chose de plus que nous, et méritent des respects particuliers [1], aussi dans l'usage des biens temporels dont ils sont en possession, ils doivent se soumettre à la loi commune de l'État où ils vivent.

Alors commence un long développement non interrompu :

Il est bon de leur faire comprendre que ces grands biens qu'ils occupent [2], ne leur ont pas été donnés en propre pour en accumuler les revenus, mais par manière d'économat, pour en user charitablement envers ceux qui en ont besoin. Ils ne doivent pas faire difficulté à en employer une légère portion à contribuer aux nécessités de l'État, puisque c'est d'autant diminuer la charge de leurs compatriotes. Il est nécessaire de leur faire voir

1. Là commence le f° 214, suite évidente du f° 216.

2. Cette idée incidente, qui a bien son importance, est barrée au Msc. : c'est qu'elle revient plus loin.

que tant de pauvres familles sur qui les tailles sont assises sont un digne objet de leurs charités, et qu'ainsi ce qu'ils allèguent touchant la destination particulière des fonds dont ils jouissent est plutôt un prétexte recherché pour s'exempter de bien faire qu'une véritable délicatesse de conscience ; que des trois membres qui composent la monarchie, la noblesse ne contribue pas seulement de sa peine et de son sang dans les fonctions militaires, mais tient à gloire d'employer la meilleure partie de ses revenus à subsister honorablement dans les armées et à faire des équipages de guerre ; que le peuple, qui possède le moins de biens de l'État, est celui qui fournit presque seul aux charges publiques, n'y consumant pas seulement les fruits de ses héritages, mais une bonne partie de ce qu'il peut gagner par son travail ; et qu'il ne serait pas juste que les ecclésiastiques fussent seuls à ne rien fournir aux besoins communs et voulussent jouir dans une abondance trop commode du repos et du loisir qui lui serait acquis aux dépens de tous les autres.

Mais [1] on peut leur faire comprendre de plus que s'ils voulaient examiner en conscience la première origine des privilèges dont ils se servent, ils trouveraient sans doute qu'ils n'ont pas tant été donnés à la dignité de leur ministère qu'à la pauvreté des ministres de ce temps-là, lesquels, n'ayant pas encore des terres en propre et ne subsistant que par les aumônes des fidèles qu'ils servaient, n'étaient pas en état de contribuer aux nécessités publiques.

1. Les idées contenues dans cet alinéa et le suivant reparaîtront avec détail au texte A, mais on ne les retrouve pas dans les textes B et C. — C'est ici que commence le f° 215 du texte X.

Et en vérité, il n'y a pas de vraisemblance que les saints personnages qui dans les premiers siècles étaient élevés aux dignités ecclésiastiques, ayant accoutumé de se retrancher la plus grande partie de ce qui servait à leur subsistance pour le donner aux pauvres, eussent voulu souffrir qu'en possédant le tiers ou le quart d'une province, on eût rejeté sur les familles voisines ce qu'ils devaient porter des charges, afin de les rendre plus riches et plus puissants.

Le rédacteur oublie la forme donnée au dernier alinéa, et il continue l'énumération de ses raisons comme s'il avait écrit tout récemment ces mots : « on peut leur faire comprendre

« que ce qu'ils donnent une fois en cinq ans n'égale pas la taille que porte chaque année une seule province[1] ; qu'ils peuvent d'autant plus contribuer aux nécessités publiques qu'ils ne sont point chargés en particulier du poids des familles, et que même leur profession les doit éloigner du luxe qui cause la plus grande partie des dépenses de la noblesse ;

qu'enfin, quand cette contribution serait considérée comme un devoir envers le prince, il n'y a personne qui s'y dût croire plus justement obligé qu'eux, puisque, outre les droits de la naissance qui les attachent comme les autres en qualité de sujets envers leurs princes, il est certain qu'en général ils sont redevables aux rois seuls des priviléges qui les exemptent de toutes sortes d'impositions, et qu'en particulier la plupart tenant de notre

1. Ces lignes, à moitié rongées par la reliure en haut du f° 215 v°, sont biffées.

choix le titre de leurs bénéfices et tous les avantages qu'ils possèdent, les devoirs de la reconnaissance les devraient comme obliger envers leurs bienfaiteurs. »

Tel est l'ensemble du premier brouillon X, qu'aucune des rédactions suivantes n'a dédaigné. La plupart des idées ont été conservées, mais présentées dans un ordre différent; il y a sur le texte A quelques suppressions et additions, dont ne s'est pas douté l'éditeur de 1806. Le texte A, avec peu de changements, est devenu notre texte définitif, le texte C (V. t. I, p. 208-212 et les notes). Il est facile d'apprécier les différences qu'ils présentent avec le texte qui est vraiment de première main.

Empruntons au texte A deux parties de développement, sur lesquelles on a passé une barre pour annoncer qu'on en faisait le sacrifice; elles méritent de reparaître au jour. La première est tout à fait nouvelle, le germe n'en est même pas dans le brouillon X. Dans la seconde, c'est une idée du texte X qui est reprise, retournée et exprimée un peu autrement.

Voici comment la première est amenée. Le rédacteur A vient de dire (V. t. I, au milieu de la p. 211) :

Les droits qui se perçoivent sur les biens du clergé sont établis d'aussi longtemps que les bénéfices, et nous en avons des titres qui se sont conservés depuis le premier âge de la monarchie.

Il continue (Msc. t. II, f° 305-306) :

Lesquels (*titres*) font voir que, dans toutes les occasions de ce temps-là, les évêques aussi bien que les barons armaient à leurs frais un certain nombre d'hommes pour le service de l'État. Ce qui se pratiquait avec tant

d'exactitude que si par leur grand âge ou par quelque autre infirmité le prince les en dispensait, ils payaient à ses trésoriers les sommes auxquelles était évalué leur armement. Il est vrai que le pape Boniface VIII s'efforça de dépouiller les souverains du droit qu'ils avaient sur le temporel des ecclésiastiques, voulant s'attribuer à lui seul toute la juridiction. Mais il fut bientôt obligé de perdre cette pensée à l'égard de la France ; et rétractant la première bulle, il fut contraint de déclarer par une seconde qu'il n'avait prétendu nous imposer sur cette matière aucune autre nécessité que celle d'en user en conscience, conformément au besoin que nous en aurions : condition qui n'est pas plus essentielle en ce qui regarde les biens d'Église qu'en ce qui touche ceux de nos autres sujets. Et ce qui fait voir combien la prétention des papes eut en cela peu d'effet, c'est que, depuis qu'elle a paru, non-seulement l'on est demeuré dans les mêmes termes où l'on était, prenant, suivant le besoin, sur les ecclésiastiques, même jusqu'à la moitié de leurs revenus. Mais on a passé plus avant et l'on a quelquefois fait à leur égard ce que l'on n'aurait pas fait aux laïques, les contraignant d'aliéner une certaine portion de leurs fonds sans les avoir auparavant constitués débiteurs, ni les avoir mis en demeure de payer aucune somme.

Il est vrai que, dans le cours ordinaire des choses, on a permis souvent aux ecclésiastiques de fixer librement dans leurs assemblées la somme qu'ils doivent fournir.....

Suit alors le quatrième point, recommandé au prince. Tout le développement sur ces titres historiques étant barré même

au texte A, on a voulu en retenir l'idée par une phrase générale qui est écrite à la marge du f° 305 v° et qu'ont conservée les textes B et C :

Les papes mêmes qui ont voulu dépouiller les souverains de cette autorité, pour s'en rendre les seuls arbitres, ont établi notre droit en voulant l'affaiblir, puisqu'ils ont été contraints de se rétracter précisément de leurs prétentions à l'égard de cette couronne.

Le développement historique étant supprimé, il était naturel de modifier la phrase qu'on lit bientôt après (A, t. II, f° 307 r°) :

Il n'y a pas besoin d'histoire, de titres, ni d'exemples.

Le rédacteur a effacé le mot : « d'histoire. » Il est reproduit cependant par le texte B.

Quant à la seconde partie des réflexions étendues que présente le texte A (Msc. t. II, p. 307-308), ce n'est qu'une révision, un corrigé curieux, à ce titre même, d'un fragment du texte X, qui est donné plus haut (V. p. 81). La phrase du début contient seule une idée nouvelle. Le morceau est placé, par le rédacteur, tout à la fin, et comme couronnement de ses vues générales sur les biens du clergé.

Les décharges et les immunités qui leur ont été accordées de tant de diverses impositions par les ordonnances du prince sont autant de raisons qui les doivent persuader de l'autorité qu'il a sur eux et sur tous leurs biens, puisque l'on ne saurait douter que de charger ou de décharger ne soit un effet de la même puissance.

Mais si l'on voulait même approfondir la première origine de ces privilèges, on trouverait peut-être que d'abord ils n'ont pas tant été donnés à la dignité du ministère qu'à la pauvreté des ministres de ce temps-là, dont la plupart, ne subsistant que par les aumônes des fidèles, ne semblaient pas être en état de payer les tributs publics. Car il n'y a pas de vraisemblance que tant de saints prélats qui employaient souvent en charités ce qu'on leur donnait pour leur propre subsistance, eussent voulu s'emparer seuls du tiers ou du quart d'une province, à condition que ce qu'ils eussent dû porter de charges sur ces grands biens eût été rejeté sur de misérables familles, sur des veuves, et sur des orphelins desquels une bonne partie du peuple est composée.

Il y a dans ces pages une certaine âpreté de jugement contre le clergé trop opulent qu'on n'ose pas dépouiller, et une tendresse apparente pour le peuple, dont le roi absolu peut invoquer les intérêts afin d'avoir plus de droits à courber sous la loi commune une classe privilégiée. La lecture du texte définitif C laisse en cela la même impression que les rédactions antérieures X et A. Louis XIV n'est pas fâché de parler un peu haut et fort au clergé.

N° 20. — V. t. I, page 224, note 1.

Le Roi accuse des alliés (*les Suédois*) pour éluder leurs demandes.

Louis XIV fait reproche au sénat suédois de régler toutes ses résolutions sur l'intérêt présent (V. t. I, p. 221). A-t-il

bien le droit de dénoncer « l'âpreté, » c'est le mot des Mémoires, avec laquelle d'autres peuples poursuivent leur intérêt. Le long espoir et les vastes pensées sont le privilége des grands États : ils peuvent attendre, préparer à loisir l'exécution de leurs desseins. Les affaires des États secondaires sont plus bornées, si on peut dire, et à courte échéance. Souvent c'est le nerf de la guerre, c'est l'argent, qui leur manque. L'argent est trop habituellement le nœud de leurs alliances étrangères. Louis XIV le sait, et il ne devrait pas se vanter de la facilité qu'il a de tenir ses alliés par ce petit côté. D'abord je ne vois pas où est la gloire de Louis XIV quand il retarde le payement d'anciennes dettes, ce qu'il a fait à l'égard des Suédois. Lorsqu'un secours nouveau lui est demandé, aussitôt il propose un traité général dont tout l'avantage serait pour la France. Comment les Suédois pourraient-ils être pressés de le conclure ? L'affaire importante pour eux, c'est la guerre qui dure encore contre Brême ; quant à la ligue contre la maison d'Autriche, à laquelle ils sont sollicités par le roi, n'est-ce pas l'intérêt de Louis XIV plus que le leur ? La ruse qui met en jeu tous les ressorts de la diplomatie pour préparer le succès du lendemain, est-elle plus louable que cette âpreté de l'intérêt présent, reproché aux Suédois ? Si c'est là l'opinion du rédacteur définitif des Mémoires, en tout cas il n'appuie pas sur ces négociations qui ne font pas beaucoup d'honneur au puissant Louis XIV. Le texte antérieur (A, fin du cahier 25e, t. III, fo 20), que reproduit l'édition de 1806 (t. II, p. 196-197), fait ressortir avec complaisance les torts de la Suède et la supériorité diplomatique du Roi.

Après leur avoir fait payer les cent mille écus que je devais, pour les tenir toujours intéressés sur les autres articles qui restaient à résoudre entre nous, je persistais encore à ne me point déterminer touchant le secours demandé contre Brême, sans pourtant qu'ils eussent

lieu de se plaindre de moi. Car je leur faisais voir que, la saison étant déjà fort avancée, il n'y avait plus d'apparence de rien exécuter d'important ; que le retardement qui était arrivé en cela était venu purement d'eux et non pas de moi ; que, de ma part, j'avais pressé de tout mon pouvoir leurs ministres d'avancer la conclusion de notre traité, dont cet article pouvait naturellement faire partie ; qu'eux n'avaient pas seulement communiqué à mes députés les articles de leurs prétentions, qui m'eussent été jusqu'alors inconnus, si, par l'honnêteté particulière de leurs ambassadeurs, je n'en avais eu depuis peu une copie ; que, sur cette copie, j'avais aussitôt envoyé mes réponses sur les lieux, afin d'épargner le temps qu'il eût fallu pour attendre que mes agents me les eussent envoyé demander dans les formes ; et qu'ainsi la couronne de Suède ne me pouvait imputer aucun retardement, ne devant se plaindre que de soi-même touchant la lenteur qui se rencontrait dans la conclusion de cette affaire.

N° 21. — V. t. I, page 232, note 3.

Réflexions sur la prévoyance et sur les inconvénients de la précipitation.

On croira sans peine qu'il n'en a rien coûté au rédacteur du texte définitif pour supprimer les pensées banales qui suivent. Est-il nécessaire de dire à quelle occasion elles figurent dans le texte B (fin du cahier 20e *bis*, qui équivaut au 21e et au commencement du 22e cahier, t. II, f° 356-362),

et dans le texte B (fin du 20e cahier, t. II, f° 184-187), qui ne nous en donne que la première moitié, la suite du manuscrit nous manquant? C'est à propos des « magasins que forme le Roi de toutes les choses nécessaires à la marine, comme si quelque grand danger le menaçait. » La réflexion n'est pas le moins du monde appropriée à ce fait particulier. Elle s'appliquerait mieux, si on voulait à toute force lui trouver une raison d'être, à l'ensemble des préparatifs destinés par le Roi, dans un avenir prochain, à la conquête de la Flandre. Du reste elle prend place à la suite de détails de ce genre; mais les derniers faits indiqués ont trait plutôt à la guerre maritime engagée alors au nom des Hollandais contre l'Angleterre, qu'à l'expédition projetée aux dépens de l'Espagne. Voici la phrase ajoutée en marge du texte A (t. II, f° 356 v°), pour servir sans doute de transition entre les faits de détail et la réflexion générale.

Prévoyance qui par l'événement me fut utile, parce que la fortune ayant bientôt après semblé changer de parti entre la Hollande et l'Angleterre, il était bon que je fusse en état de résister seul à mes ennemis s'ils eussent eu l'audace de m'attaquer.

L'éditeur de 1806 (t. II, p. 164-168), fidèle à une copie des textes A et B, reproduit la réflexion. Le texte B est une belle mise au net du texte antérieur qui ne présente lui-même que peu de corrections et d'additions; nous en relèverons une ou deux qui sont curieuses.

On dit que les rois ont les mains longues, mais il est important qu'ils aient la vue longue aussi, et qu'ils prévoient les affaires longtemps auparavant qu'elles puissent arriver. Car, soit que les choses se fassent par nos

ordres ou qu'elles arrivent malgré nous, il est toujours également avantageux de les avoir observées de bonne heure. Ce qui doit partir de nous est plus achevé, quand nous avons eu le temps de le méditer, et ce qui vient de nos ennemis est beaucoup affaibli, quand nous avons pu nous préparer à leur faire résistance.

Tout ce qui nous arrive de contraire, soit en attaquant, soit en défendant, ne nous arrive presque jamais que faute d'avoir vu les choses d'assez loin, ou de les avoir assez mûrement digérées.

On doit pardonner à la faiblesse des esprits médiocres s'ils ne pensent pas à l'avenir, parce qu'ils ne sont déjà que trop occupés par les soins du présent. Mais les génies plus vastes et plus élevés, auxquels la direction de leurs affaires ordinaires ne peut passer que pour une occupation sans effort, doivent se servir du temps qu'ils ont de reste pour jeter sans cesse les yeux devant eux, parce qu'ainsi, découvrant les objets de plus loin que les autres, ils ont plus de loisir à penser comment ils doivent les recevoir, et ne se trouvent jamais réduits à la malheureuse nécesssité de prendre des résolutions précipitées.

L'empressement et la précipitation ou nous donnent toujours de mauvais conseils, ou ne nous peuvent pas fournir les moyens nécessaires pour exécuter les bons; au lieu [1] que la prévoyance et la réflexion, faisant un effet tout contraire, préviennent les maux avant qu'ils soient nés, ou du moins trouvent toujours quel-

1. C'est ici que commence le 22e cahier du texte A (t. II, fo 358), faisant immédiatement suite au 20e *bis*.

que secret pour les adoucir, quand il ne leur est pas permis de les empêcher de naître.

Quelque opinion que nous puissions avoir de notre suffisance, il faut convenir qu'il n'est point de si grand homme d'État qui puisse voir d'abord dans une affaire tout ce que lui-même y découvrirait s'il avait un temps plus long pour y penser.

Comme toutes les choses du monde ont différentes faces, il les faut regarder plusieurs fois pour les connaître parfaitement, et dans les plus grandes difficultés il arrive d'ordinaire que le même expédient que nous avions en vain cherché durant plusieurs jours se présente enfin à notre esprit sans aucun effort, quand il nous est permis d'y penser avec tout le loisir nécessaire[1].

Je sais bien que l'on pourrait objecter à ceci que les desseins qui s'exécutent aussitôt qu'ils sont formés, n'ayant[2] pas le temps de se divulguer, surprennent davantage les ennemis et les trouvent en plus mauvaise défense. Mais bien loin de convenir que cette maxime soit toujours véritable, je suis persuadé que le plus souvent il en arrive tout au contraire. Comme les choses que nous voulons conduire avec trop de précipitation ne se peuvent mener sans beaucoup de bruit, notre ennemi, qui ne peut pas manquer d'en entendre quelque chose, veille[3] incontinent pour son salut; et s'il n'a pas d'a-

1. Là finit le 20ᵉ cahier du texte B (t. II, fᵒ 187). Au delà, ce texte nous manque au Msc. Nous avons dit que l'éditeur de 1806, qui jusque-là a reproduit une copie faite d'après le texte B, complète les Mémoires avec la suite des cahiers du texte A : il y en a 12 cahiers, numérotés de 12 à 24.

2. A, ce membre de phrase est ajouté en marge.

3. A, toute la fin de la phrase est une addition en marge. On lit d'a-

bord toutes les choses nécessaires à sa défense, il est certain que nous n'avons pas lors aussi tout ce qui serait propre à le bien attaquer. Au lieu que les projets qui se concertent de longue main sont maniés si doucement et colorés de tant de prétextes que, malgré tous les avis qu'on en reçoit et tous les soupçons que l'on en forme, l'on ne manque presque jamais de s'y trouver encore surpris...

Une addition en interligne, effacée depuis, arrondissait la fin de la phrase :

... ou du moins de se voir contraint de ployer.

On reprenait ainsi :

Vous aurez pu voir par beaucoup d'exemples dans l'histoire ancienne et dans la moderne que les projets qui ont été le plus heureusement exécutés ont été ceux-là mêmes qui avaient été le plus longtemps médités.

En face de cette phrase, on lit quelques-uns des exemples modernes les plus remarquables :

Naples, Portugal, Saint-Barthélemy.

Voici la fin :

Les desseins importants qui se divulguent se découvrent presque toujours aux premières démarches que

bord : « n'a pas moins de loisir pour se préparer à se défendre que nous en avons pour nous disposer à l'attaquer. »

l'on fait pour les exécuter. Car sans compter la trahison ou l'indiscrétion de ceux dont on se sert dans les préparatifs, la seule connaissance grossière que les particuliers ont des plus apparents intérêts des princes[1] fait qu'entre mille conjectures impertinentes qui se débitent, quelqu'un soupçonne par hasard la vérité. Car quelqu'un qui la dit innocemment la fait croire à plusieurs autres, qui en reconnaissent aussitôt la vraisemblance; il s'en forme en peu de temps un bruit confus. Mais quand on a la prudence de le négliger et la patience d'attendre, il se passe pour l'ordinaire aussi facilement qu'il s'est élevé. Quand on ne nous voit pas exécuter d'abord ce que l'on avait cru, l'on se persuade insensiblement que l'on s'était mépris, et outre tout ce que nous pouvons faire par adresse pour ôter le soupçon de notre dessein, le temps seul ne manque jamais de produire naturellement des conjectures contraires. Tandis que notre projet se mûrit dans notre esprit, il s'efface peu à peu de celui des autres. Nos adversaires qui, dans leur première émotion, s'étaient précautionnés avec ardeur, s'ennuient avec le temps de se tenir inutilement sur leurs gardes. Leurs craintes s'affaiblissant chaque jour laissent affaiblir leur vigilance; et enfin, lorsque nous avons mis les choses en état de les attaquer avec plus de force, c'est alors qu'ils sont le moins préparés à nous résister.

1. A, cette phrase peu flatteuse pour tous les gens qui ne sont pas princes est le résultat d'une correction. La première forme essayée n'était pas moins impertinente; elle se continuait ainsi : « ..., le plaisir qu'ils prennent à raisonner sur tout ce qui leur passe devant les yeux... »

N° 22. — N. t. I, page 236, note 4.

De la nécessité d'être bien instruit de tout ce qui se passe; de l'utilité de l'histoire, et de l'étude en général pour les princes (*Brouillon*).

Vers la fin des Mémoires de cette année 1666, le rédacteur ayant jeté un coup d'œil sur les relations étrangères de la France, sur le projet de ligue des princes du Rhin contre l'Autriche, sur l'effet des missions du comte Guillaume de Furstemberg et de Milet en Allemagne et auprès des Suédois, se livre à des considérations générales; il trouve là l'occasion d'une leçon qui depuis a été dédaignée; elle manque au texte C. Nous n'avons pas seulement le texte A (t. III, f° 87-91, fin du 32° et commencement du 33° cahier), dont les pages nettement écrites ne présentent que peu de corrections et d'additions. Il y a, pour une partie du moins, un brouillon antérieur (t. I, f° 146-149), contenant des idées dont on a fait évidemment le sacrifice puisque plusieurs phrases sont barrées. Ce texte X a beaucoup de surcharges, de ratures, d'additions en marge; les corrections sont d'une main moins allongée et plus rapide que celle qui a écrit tout le reste. En tête de ce fragment isolé qui est une suite, et qui se soude par la fin à d'autres pages également perdues, on lit un titre : « Sur l'histoire. » Il sera facile de reconnaître des rapports de parenté entre le texte X et le texte A. On sait que le texte B ne nous est pas parvenu au delà du 20e cahier. L'édition de 1806 (t. II, p. 253-256) reproduit à peu près le texte A. Dès que nous rencontrerons le brouillon nous le donnerons de préférence.

Il n'est rien si nécessaire à ceux qui travaillent aux affaires importantes que de savoir au vrai ce qui se fait

dans tous les lieux où ils peuvent avoir des intérêts. Ni les ministres que nous employons, ni nous-mêmes, ne pouvons délibérer de rien sûrement, si nous n'avons une connaissance très-exacte de tout ce qui se passe autour de nous; et comme la raison même, qui tient l'empire sur toutes les facultés de l'homme, ne peut régler ses opérations que sur le rapport des sens, les souverains ne peuvent agir dans leurs conseils que sur les nouvelles que leurs agents leur envoient sans cesse du dehors.

Tout homme qui est mal informé ne peut s'empêcher de mal raisonner; et si vous voulez rechercher dans les siècles passés toutes les fautes remarquables que l'on impute aux souverains, à peine en trouverez-vous une seule qui ne soit rapportée au défaut d'avoir su quelque chose qu'il devait savoir. D'où il arrive que, parmi les hommes en général, il n'est point de façon plus commune de s'excuser de quelque manquement que ce puisse être que de dire : je ne savais pas ou je ne pensais pas.

Toutes les fois qu'après avoir terminé une affaire, nous apprenons quelque circonstance qui nous était inconnue, nous remarquons incontinent que si nous l'avions su plus tôt nous aurions fait quelque chose de plus ou de moins que ce que[1] nous avons effectivement résolu; et, pour tout dire en un mot, je crois qu'on peut tenir pour certain que tout homme qui serait bien averti et bien persuadé de tout ce qui est ne ferait jamais que ce qu'il doit. Ainsi[2] ce n'est pas une chose dont on

1. Ici commence le fragment isolé du texte X (t. I, f° 146). Nous nous conformons à son texte.

2. Cette phrase manque au texte A.

puisse douter qu'un souverain ne doive prendre un soin extrême de savoir absolument tout ce qui se fait de son temps.

Mais pour moi je fis encore alors une réflexion plus étendue [1], et je me persuadai qu'il était beau d'être informé de tout ce qui s'était fait de remarquable dans les temps même les plus reculés. Je considérai que la connaissance de ces grands événements, étant digérée par un esprit solide [2], pouvait servir à fortifier sa raison dans toutes les délibérations importantes; que l'exemple de ces hommes illustres et de ces actions singulières que fournit l'antiquité pouvait [3] donner au besoin des ouvertures très-utiles soit aux affaires de la guerre ou de la paix, et qu'une âme naturellement belle et généreuse, s'entretenant dans l'idée de tant d'actions héroïques, était toujours de plus en plus excitée à la vertu; et que [4] ceux qui ont quelque droit de prétendre à cette immortalité que l'histoire peut donner doivent être bien aises de voir de quelle manière elle parle des autres.

J'avais ouï dire que tous les héros de qui la gloire a passé jusqu'à nous étaient parfaitement instruits dans les belles-lettres et qu'ils devaient une partie de leurs belles qualités aux réflexions que l'étude leur avait fournies.

1. A, la phrase supprimée tout à l'heure reparaît : « Car je crus que ce n'était pas assez pour un prince qui serait distingué de ses pareils de savoir tout ce qui se passe en son siècle, mais qu'il fallait être informé... »

2. A : « et agissant. »

3. La même idée est rendue en marge du même texte X, un peu plus loin f° 147; cette addition marginale a été barrée.

4. Ce dernier membre de phrase n'est pas conservé au texte A.

Sur cette page primitive(f° 146 du t. I), les trois derniers alinéa qu'on vient de lire, tout au moins les deux derniers, et la fin du précédent dont nous n'avons pas le commencement, sont biffés comme inutiles ou à refaire. Il est remarquable que le texte A les ait au contraire gardés avec peu de changements. Sur ce texte A, une phrase complémentaire est ajoutée en marge :

Et particulièrement, dans le désir que j'avais de me rendre savant en l'art de la guerre, je croyais qu'il me serait très-utile de voir dans les originaux ce qui s'y était pratiqué dans chaque temps.

La suite du texte X, que nous allons donner, ne figure pas au texte A. L'idée première de la réflexion est abandonnée : il ne s'agit plus de l'utilité générale de l'histoire, mais de l'application qu'un prince en peut faire à l'appréciation de la louange ou du blâme dont il est l'objet. Il semble que la phrase : «... ceux qui ont quelque droit de prétendre à l'immortalité... » ait mis sur la voie du développement suivant :

Mais je voyais de plus, que quand ce ne serait que pour voir au vrai ce qu'un jour on pourra dire de nous, il était bon de voir ce qu'on disait à présent de ceux qui nous ont précédés. Car enfin un prince qui a un peu plus de bon sens et de délicatesse que le commun, est en certaines rencontres fort empêché de juger de la louange et du blâme s'il ne voit en pareil cas ce qu'on a dit de ses pareils.

Ce qu'il entend dire par ses courtisans lui est suspect de flatterie, ce qu'il entend dire par ses envieux lui est suspect de malignité. Il [1] n'oserait croire ses propres

1. Cette phrase est biffée au Msc. (f° 147).

sentiments : il a peur qu'ils ne soient prévenus par l'amour-propre, et il ne croit pas s'en devoir rapporter à ce qu'on dit de lui durant son règne. Il sait que ceux qui parlent d'un souverain vivant en parlent presque toujours selon leur intérêt ou leur passion plutôt que selon leur pensée.

Les uns, qui attendent leur fortune de lui, ne disent jamais rien que pour lui plaire, et les autres que sa conduite a blessés ne cherchent qu'à ternir sa réputation.

Les uns font passer quelquefois pour vertu et les autres pour défaut ce qui ne l'est pas en effet. Et s'il se rencontre quelqu'un par hasard qui soit juste estimateur des choses, il est malaisé dans le nombre des autres de le reconnaître pour ce qu'il est. Si bien que dans cette obscurité nous ne pouvons apprendre avec certitude ce que le monde doit approuver ou condamner en nous, si nous ne consultons les histoires célèbres des autres siècles, qui, comme juges désintéressés, prononcent sur les actions présentes en prononçant sur celles du passé, et, portant jusqu'à nous les applaudissements que tous les peuples ont donnés à la vertu, nous encouragent insensiblement à la suivre.

Les idées exprimées dans cette page sont comme résumées dans diverses phrases mises à la marge :

On apprend même à connaître les autres.
On voit des courtisans.....
Ce qu'ils nous cachent ici paraît là tout à découvert.

Les phrases qu'on va lire sont des essais (f° 147-148) qui ont été successivement biffés :

Mais, à dire le vrai, il n'était pas malaisé, en raisonnant sur cette matière, de voir que cette application était belle et utile. Toute la difficulté n'était qu'à pouvoir en trouver le temps.

Cette phrase annonce les suivantes :

Car ce n'était pas une petite résolution à moi qui étais déjà surchargé de tant de soins[1] différents : en sorte que, prenant après cela sur chaque jour les heures absolument nécessaires pour l'entretien de la vie, il ne me demeurait presque pas un moment dont je pusse disposer. Mais enfin, voyant que déjà par mes travaux passés j'avais mis une telle netteté dans mes affaires, que je pouvais avec liberté disposer d'une bonne partie de mon temps, et d'ailleurs le plaisir m'étant beaucoup moins considérable que la gloire, je résolus de prendre sur mon divertissement les heures nécessaires à ce travail. Un seul scrupule m'embarrassait, qui était que j'avais quelque manière de pudeur, étant dans la considération où j'étais dans le monde, de redescendre dans une occupation que j'aurais dû prendre de meilleure heure.

Tout ce développement est barré, et on le refait d'une manière définitive, si bien que le texte A a copié, avec peu de changements, les phrases que voici :

Mais je voyais de plus que c'était une chose importante à ma réputation, dans le rang que je tenais parmi les hommes, de n'être pas privé des connaissances qu'un

1. On lit d'abord (f° 148) : « fonctions. »

honnête homme devait avoir; que c'était véritablement une espèce de honte de rentrer si tard dans cette étude, mais qu'il valait encore mieux apprendre tard que d'ignorer toujours ce qu'on était obligé de savoir. Je me souviens même d'avoir vu louer un de mes prédécesseurs de ce qu'étant venu à la couronne sans savoir seulement lire[1], il n'avait pas négligé pour cela de s'appliquer à l'étude.

Enfin, dans cette délibération, la difficulté n'était pas de savoir si la chose était bonne en elle-même, mais elle était à prendre la résolution de l'exécuter[2]. Cependant, remarquant que par mes travaux passés j'avais une telle netteté dans mes affaires et m'y étais acquis une si grande facilité, que je pouvais disposer d'une bonne partie de mon temps, je crus qu'il serait beau de donner à cette occupation ce que j'aurais pu donner à mon plaisir.

Ce dernier alinéa est un renvoi au bas du f° 148. Il annule, ce me semble, une autre phrase écrite à la suite de l'alinéa précédent, phrase qu'on aura trouvée trop simple, et qu'on aura voulu amplifier. La voici :

Et je me résolus à donner certaines heures fixes à cette nouvelle application, comme j'aurais pu faire à l'une de mes plus importantes affaires.

Au texte A, on lit cette phrase en marge :

Et dans la résolution où j'étais de commencer une

1. A, on lit : « par la faute de son éducation ; » puis : « par la négligence ou par la jalousie de son père. »

2. Cette phrase n'est pas au texte A.

nouvelle guerre aussitôt que mes affaires le permettraient, je voulus me servir du loisir qui me restait, pour avancer, autant qu'il se pourrait, cette louable entreprise.

Le texte X se termine par des phrases gardées à peu près par le rédacteur du texte A :

J'ai voulu vous informer de ce détail pour vous faire comprendre avec quel soin vous devez étudier pendant que vous n'avez aucune autre occupation, puisque, dans le temps où j'en étais le plus chargé je n'ai pas cru me pouvoir dispenser de repasser sur les choses que j'avais regardées auparavant avec trop de négligence.

La dernière, conservée aussi au texte A, est écrite à la marge du f° primitif 149 :

Tandis que l'on est enfant, l'on considère l'étude comme un pur chagrin ; quand on commence d'entrer dans les affaires, on la regarde comme une bagatelle [1] qui n'est d'aucune utilité ; mais quand la raison [2] commence à devenir solide, on en reconnaît l'importance, et on ressent un cuisant et juste chagrin d'ignorer des choses que savent tous les autres.

Le texte A, qui a rendu ailleurs l'idée exprimée dans ces derniers mots, termine ainsi la phrase :

... l'on reconnaît enfin, mais trop tard, combien il

1. A, on lit seulement : « comme une bagatelle. »
2. A : « est dans sa maturité. »

était important de s'y appliquer lorsqu'on en avait un plein loisir.

Ce fragment X, f° 146-149, n'est pas un brouillon détaché; il est, comme nous l'avons dit en commençant, une partie de cahier perdu. Le cahier auquel il appartenait suivait, pour l'exposition des faits, le même ordre qu'on retrouve dans le texte A. Aussitôt après la réflexion sur « l'histoire, » il est question, dans les deux textes, de la Pologne, puis de la Suède ; le texte X nous laisse au milieu d'une phrase.

On aimerait savoir quelle est la part de Louis XIV dans ces considérations sur l'étude en général : ce n'est guère du côté des livres qu'il portait, même alors, son application.

N° 23. — V. t. I, page 236, note 4.

Se conduire selon la conjoncture des temps.

Non-seulement la réflexion suivante n'a pas laissé de traces dans la troisième et dernière rédaction, mais il n'y est même pas parlé des faits qui en ont fourni le sujet. Les textes antérieurs, s'inspirant du Journal (V. t. I, p. 43 et p. 81), A Msc., t. II, f°s 315-318, et B, t. II, f°s 145-149, donnent, l'un dans le 16e cahier, l'autre à la fin du 15e et dans le 16e, les faits et la réflexion. Le texte A est chargé de notes et de variantes, qui se distinguent des autres lignes tracées au large et posément par la couleur de l'écriture, et par la rapidité de la main qui corrige. Les pages du texte B sont une belle copie sans corrections. Elle a été reproduite par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 128-133).

Il y a bien peu de faits, d'incidents même des deux premiers textes et du Journal qui n'aient pas été conservés par

le rédacteur définitif. Pourquoi cette exception ? La ligue dont il s'agit, formée par les Hollandais et par quelques États allemands pour empêcher les entreprises qui se pourraient faire en Allemagne, avait eu un instant son importance. Voici ce qu'en dit le Journal au mois de mai pendant qu'elle est en train de se nouer (V. t. I, p. 42) : « Je ne crus pas la devoir empêcher, quoique je visse bien que dans la suite cela me pourrait être nuisible, mais je me réservais à trouver alors d'autres moyens pour la dissiper. Divers temps, diverses conduites. » La réflexion que contient le Journal, à cette place, n'est pas sans valeur. Lorsque le Journal revient à cette ligue (V. t. I, p. 81), voici le jugement qui en est porté : « Comme l'entreprise de Brême y avait donné occasion, il y a à présumer que cette affaire s'accommodant, elle se dissipera. » C'est ce qui arriva. Elle tomba d'elle-même, resta sans effet; alors on ne l'a pas trouvée digne d'un souvenir.

Quant à la réflexion sur la conduite du prince qui doit se régler selon les circonstances et varier les moyens suivant la différence des temps, le Journal l'avait déja inscrite une fois, à propos des demandes que les Hollandais avaient adressées à Louis XIV en faveur du Danemark (V. t. I, p. 39).

On va voir comment elle a été étendue. On sent qu'elle s'énerve de plus en plus à mesure qu'on approche de la fin.

Voici les faits d'après les textes A et B :

Le bruit que faisait vers le Nord la résolution que les Suédois semblaient avoir prise d'armer contre le Danemark, avait excité les États de Hollande, le marquis de Brandebourg et le duc de Lunebourg à faire entre eux une ligue particulière pour empêcher que l'on n'entreprît rien de nouveau du côté de l'Allemagne.

Dès lors que j'en eus avis, je ne doutai pas que cette liaison, quoique faite dans une autre vue, ne me pût

incommoder moi-même, en cas qu'elle durât trop longtemps. Car je savois combien les États de Hollande et la plupart des princes leurs voisins avoient les yeux attachés sur mes actions, et combien ils avoient de frayeur que je ne devinsse maître de la Flandre : mais comme ces raisons ne regardaient que l'avenir, je ne crus pas devoir, sur l'incertitude des événements qui pouvaient arriver ou n'arriver pas, m'attacher à ruiner une ligue dont je tirais dans le temps présent une utilité considérable, puisqu'elle obligeait visiblement les Suédois, menacés par tant d'autres forces, à cultiver avec plus de soin mon amitié. Ainsi, je me contentais alors de lever autant que je pouvais, à tous ces princes, le soupçon qu'ils avaient de mon dessein, en paraissant m'appliquer tout entier aux affaires de l'Angleterre, et de leur ôter la crainte qu'ils avaient de l'accroissement de ma puissance, en leur donnant à toute heure de nouvelles marques de mon affection, sans m'exclure pourtant de travailler à rompre leur ligue lorsqu'elle aurait produit l'effet que je désirais, ou du moins lorsque je verrais mes affaires en un état où je pourrais apparemment recevoir quelque notable préjudice.

Ces craintes des « États de Hollande et de la plupart des princes leurs voisins » sont exprimées dans le Journal (V. t. I, p. 42) à la suite de l'article que nous venons de citer sur la ligue. Nous arrivons aux considérations générales. Le début présente à peu près les mêmes phrases dans les deux textes A et B. Suivons le texte A :

Car enfin, chez les princes habiles, c'est la différence

de chaque conjoncture qui doit régler en chaque temps les demandes et les actions.

Il est des moments, où n'ayant besoin que de notre valeur pour le succès de notre entreprise nous ne devons pas nous donner la peine de recourir à d'autres moyens. Mais il en est d'autres où les seules voies de la prudence pourront nous approcher [1] de notre but; nous devons, pour [2] ainsi parler, cacher ou suspendre [3] l'usage de toutes nos autres vertus.

Il est des rencontres où nous sommes obligés d'étaler avec éclat tout ce que nous avons de puissance pour donner plus de terreur à nos ennemis. Mais il en est d'autres, au contraire, où nous devons prendre [4] un visage modeste et des sentiments modérés pour ne point donner de jalousie à ceux même qui paraissent dans nos intérêts. La sagesse consiste à choisir à propos tantôt un de ces partis, tantôt l'autre, et peut-être qu'il n'y a rien qui rende la fortune d'un prince plus stable et moins changeante que l'habitude qu'il prend de changer ainsi, quand il faut, de discours, de visage, de contenance et de mouvement.

C'est ici que le texte A va nous offrir jusqu'à cinq transformations de la même idée. On lit d'abord (f° 316 v° et f° 317 r°):

1° Mais cette leçon n'est pas si facile à pratiquer qu'on

1. A, on lit en interligne : « nous conduire à... »
2. *Ibid.* : « pour la suivre seule. »
3. *Ibid.* : « suspendre ou du moins cacher... »
4. *Ibid.* : « ne témoigner que des sentiments modérés. »

se l'imagine, principalement à ceux qui sont habitués à se gouverner par tempérament plutôt que par raison. Car celui qui s'est toujours laissé conduire à son naturel ne choisit pas aisément un autre guide, et pour peu que, dans sa conduite ordinaire, il ait eu jusque-là de succès heureux (quelque changement qui arrive peu après dans la disposition des affaires publiques), il ne peut se laisser convaincre de la nécessité de changer ses manières d'agir particulières. Mille princes ont obtenu la réputation d'habileté, parce qu'ils étaient nés dans des temps où l'état général des affaires publiques avait une juste proportion avec leur humeur, et qui, si les choses eussent changé de face ou s'ils fussent venus dans une saison où ils eussent eu besoin de tenir un procédé contraire à leur naturelle inclination, eussent assurément paru très-médiocres ou très-imbéciles. Et l'histoire nous en fait voir beaucoup d'autres que la fortune a ruinés absolument, lesquels se fussent peut-être garantis de sa malice si, dès lors qu'ils en ont senti les premiers traits, ils eussent quitté la conduite qu'ils avaient tenue devant qu'elle les attaquât. Car il est certain que l'un des remèdes...

2° et 3°, en marge et en travers du f° 316 v° :

2° Cette leçon que je vous donne ici dès votre jeunesse est le fruit d'une sérieuse application et n'est d'ordinaire conçue que de ceux qui se sont exercés en l'art de gouverner par une longue expérience, et ne peut être pratiquée que par ceux qui sont nés avec beaucoup de raison.

3° Cette leçon qui n'est d'ordinaire connue que par ceux qui se sont longtemps exercés en l'art de régner, vous sera, par mes soins, découverte dès votre jeunesse, et vous pourra servir un jour et dès cette heure à faire le juste discernement des princes vraiment habiles d'avec ceux qui ne le sont qu'en apparence, et à connaître la cause la plus commune de la décadence des plus grands établissements.

4° et 5° au f° 318 v° :

4° C'est une leçon qui n'est pas commune, que la plupart du monde n'apprend qu'à ses dépens et par de fâcheuses expériences, c'est-à-dire pour l'ordinaire lorsqu'on n'a plus le temps de la pratiquer. Mais en ceci, comme en plusieurs autres choses, mon travail vous tiendra lieu d'expérience.

Phrase retournée encore ainsi :

Mon travail vous la fournit ici sans que vous ayez besoin de l'acquérir par les années.

5° Cette maxime bien entendue vous peut apprendre à bien connaître, par leur manière de gouverner, les princes véritablement habiles d'avec ceux qui ont seulement le bonheur de le paraître, quoique dans le fond ils ne le soient pas.

On voit que ce qu'il y a de personnel à Louis XIV, de flatteur pour son orgueil dans les versions 2, 3, 4, disparaît dans la cinquième qui reprend la forme générale de la première. C'est la dernière phrase (n° 5) qui est seule conservée au texte B.

Pour ce qui est de la suite du développement après cette

phrase, elle est écrite de nouveau (f° 318 v°) à peu près telle qu'on vient de la lire (f° 317 r°).

Car il ne faut pas douter qu'il n'y en ait plusieurs dans le monde qui ont obtenu la réputation d'habileté par le seul avantage qu'ils ont eu de naître en des temps où l'état général des affaires publiques avait une juste proportion avec leur humeur, et qui, si les choses eussent changé de face, ou s'ils fussent venus dans une saison où ils eussent eu besoin de tenir un procédé contraire à leur naturelle inclination, eussent assurément paru très-médiocres ou très-imbéciles.

La fin en est recomposée à la marge du f° 317 r°. Ce sont ces deux parties qui ont été réunies et conservées par le second rédacteur ; on a alors la pensée complète.

Car enfin ce n'est pas une chose facile à faire que de se transformer en la manière que l'on doit. Comme la plupart des hommes sont accoutumés à se conduire par tempérament plutôt que par raison, comme ils n'ont le plus souvent dans leurs actions que leur humeur et leurs passions pour guides, cette humeur qui demeure toujours la même les entretient toujours dans le même procédé. Quelques révolutions qu'ils voient dans leurs affaires, quelques malheurs qui leur puissent arriver, ils n'ont pas assez de bon sens pour en rechercher la cause dans leur conduite, ils en imputent tout le mal au caprice de la fortune, et ne s'aperçoivent pas que, si dès lors qu'ils en ont senti les premiers traits ils eussent pu se former une nouvelle manière d'agir avec elle, ils se seraient assurément défendus de sa plus grande malignité. Car il est certain que l'un des remèdes...

Il y a, pour le reste, peu de différence entre les deux textes A et B. Tout ce qui suit est creux et vide.

Car il est certain que l'un des remèdes les plus sûrs contre ces changements, c'est de savoir changer avec elle, et vous ne devez pas croire, mon fils[1], que la constance dont je vous ai parlé quelquefois ailleurs s'oppose à la maxime que je vous établis en cet endroit.

Cette vertu ne consiste pas à faire toujours les mêmes choses, mais à faire toujours les choses qui tendent à la même fin. Et quoique cette fin, qui n'est autre que notre gloire et la grandeur de notre État, soit effectivement la même en tout temps, les moyens que nous pouvons prendre pour y parvenir ne sont pourtant pas toujours les mêmes. Il arrive souvent que ceux qui pouvaient être utiles en une saison sont, après, nuisibles dans une autre. La face du monde où nous vivons est sujette à des révolutions si différentes, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'y garder longtemps les mêmes mesures. Il faut qu'un sage pilote[2] sache se servir de tous les vents pour s'avancer, de quelque façon que ce soit, vers le port où il s'achemine; et l'expérience a fait voir, une infinité de fois, deux manières d'agir, absolument opposées, s'accorder néanmoins entre elles par la seule différence des temps, et toutes deux enfin, dans la suite, produire heureusement le même effet.

1. Cette appellation directe est ajoutée en interligne du texte A, f° 317 v°.

2. B : « ...que l'habile monarque, aussi bien que le sage pilote... » expression plus faible que celle du texte A.

N° 24.—V. t. I, page 237, note 3.

De l'utilité d'exercer les soldats (*Brouillon*).

Notre texte C n'a qu'une seule ligne sur les exercices fréquents que le Roi fait faire aux troupes de sa maison. Le texte A, à la fin du 24ᵉ et dernier cahier (t. III, f° 100), avait donné, d'après le Journal (V. t. I, p. 52), une phrase ou deux pour montrer l'opportunité de ces exercices : rien de mieux. Mais bientôt vient un développement étendu sur les exercices en général : ce sont des phrases, ce n'est pas de la science militaire. Tout au plus était-ce la place de quelques paroles courtes et vives qui auraient fait ressortir l'importance du bon ordre dans la marche, l'effet d'une contenance martiale résultant de la connaissance et de la pratique des armes. On a voulu une réflexion dans le genre de beaucoup d'autres que nous avons lues : le rédacteur n'y épargne pas les mots et les périodes.

Outre le texte A dont nous relèverons des variantes, un fragment isolé (Msc., t. I, f° 144-145) nous fait assister à l'enfantement des pensées dont se compose la réflexion. Nous juxtaposerons sur certains points les deux textes. L'éditeur de 1806 (t. II, p. 263-265) ne connaît que le texte A ; c'est avec cette réflexion que pour lui, comme pour le rédacteur qu'il copie, se ferment les Mémoires de 1666.

(*Texte* X.) Car enfin, depuis sept ans de paix, la plupart des vieux soldats s'étant établis en d'autres professions, j'avais été obligé d'en prendre beaucoup de nouveaux dans toutes mes troupes, et principalement dans celles de ma maison que j'avais mises sur un pied bien plus fort qu'elles n'étaient auparavant. Et sans doute ces nouveaux hommes se fussent trouvés bien étonnés dans

les occasions si je ne m'étais soigneusement appliqué à leur faire faire devant moi [1] toutes les fonctions de la guerre.

(*Texte* A.) Il est certain qu'en ce temps-là cette précaution était d'autant plus nécessaire que, depuis sept ans de paix dont la France jouissait, les plus vieux soldats de mes troupes avaient presque oublié leur métier. Mais c'était un travail encore bien plus important pour les compagnies nouvellement levées [2], lesquelles n'ayant jamais vu de guerre se fussent assurément trouvées fort surprises dans l'occasion si, par des exercices continuels, je n'avais tâché de leur faire voir par avance quelque image des combats effectifs où ils se devaient un jour trouver.

Au texte X, en marge de ces phrases, une note indique qu'il faut les faire suivre d'autres phrases qui sont écrites plus loin (f° 145) :

Ces fréquents essais, qui se font d'abord par divertissement, accoutument peu à peu l'esprit aussi bien que le corps à ce qui se doit faire après sérieusement. Il paraît en toutes choses que l'habitude ôte la difficulté, et les objets qui nous étonnaient davantage à leur première vue, nous deviennent avec le temps si familiers que nous les voyons presque sans réflexion.

1. On lit d'abord : « en ma présence. »

2. A, on lit en marge de cette phrase : « et pour moi, » pensée jetée sur le chemin, mais qu'on n'a pas songé à relever, à étendre. C'est en effet important pour le Roi ; mais cela est si évident qu'il est inutile d'en faire une observation particulière.

Le rédacteur est déjà sur la pente de la généralité, de l'abstraction. Le texte A s'empare de ce thème et le développe :

Car enfin ces essais fréquents qui se font en temps de paix par forme de plaisir, accoutument peu à peu l'esprit et le corps à ce qui se doit faire à la guerre. Quelque vertu dont les hommes soient pourvus, il est malaisé qu'ils répondent absolument des premiers mouvements de leur imagination dans les choses qui leur sont nouvelles. Les plus hardis peuvent être étonnés par les objets qui leur sont inconnus, au lieu que les plus timides ne s'alarment presque plus des choses les plus terribles, quand ils sont accoutumés à les voir. L'habitude est la plus sûre et la plus commode maîtresse que nous puissions avoir pour nous rendre toutes choses faciles. Les travaux les plus rudes en eux-mêmes deviennent presque insensibles à ceux qui s'y sont assujettis depuis longtemps, et les périls qui d'abord étonnent le plus font si peu d'effet sur ceux qui s'y sont accoutumés, que souvent ils y demeurent sans aucune réflexion.

Voici comment continue le texte primitif, le brouillon; le texte A n'y changera que quelques mots.

C'est une maxime que les plus expérimentés capitaines de ce temps tiennent pour certaine, que beaucoup plus de batailles se gagnent par le bon ordre de marche et par la bonne contenance que par les coups d'épée et de mousquet. Ce bon ordre fait paraître l'assurance [1], et il semble que ce soit assez de paraître

1. A : « qui donne la terreur aux ennemis. »

brave, puisque le plus souvent nos ennemis [1] ne nous attendent pas d'assez près pour nous donner lieu de montrer si nous le sommes en effet.

Le brouillon insiste sur l'utilité des exercices précisément pour la marche et pour la tenue :

Cette habitude de bien marcher et de se tenir en ordre ne se peut acquérir que par l'exercice. Les plus vaillants hommes du monde combattraient fort mal sans avoir été dressés, et l'on voit que les plus médiocres courages s'aguerrissent enfin dans les fatigues du métier.

Il ajoutait même (f° 145) une phrase qui a été barrée depuis :

De vieilles troupes que l'on abandonne à leur propre fainéantise ne feront jamais si bon devoir que des nouvelles que l'on aura soigneusement exercées.

Le texte A garde seulement la première phrase générale :

Mais quand il n'y aurait que la seule habitude qu'il faut donner aux troupes de bien marcher, elle mériterait bien que l'on s'appliquât à les tenir dans un continuel exercice.

Pour la suite, voici ce qu'on lit au texte A. C'est d'abord une phrase à la louange du Roi, qu'on a barrée depuis :

C'est pourquoi cette application à exercer les troupes

1. A : « nous croyant tels. »

est une des choses où je vous conseille le plus de m'imiter.

Puis :

Dans la vérité, vous rendrez braves par habitude ceux qui ne l'étaient pas de leur naturel, et vous éprouverez que de toutes sortes d'hommes on fait avec le soin de bons soldats.

Enfin, des considérations où les nations sont rabaissées pour la plus grande gloire des princes :

C'est [1] une erreur manifeste d'attribuer la fortune ou la bravoure des armées au climat ou à la naissance, puisque les mêmes nations qui, dans de certains siècles, ont été la terreur et l'admiration de l'univers, sont devenues depuis les plus lâches et les plus méprisées de la terre. Les Macédoniens, qu'à peine le monde connaissait, sont, par la vertu de deux rois seulement, parvenus à l'empire du monde entier ; et les Romains, qui avaient assujetti tant de peuples par leur valeur, sont enfin devenus le jouet de toutes les nations barbares.

La phrase finale du brouillon reparaît, un peu émondée, dans le texte A :

(*Texte* X.) Quiconque a des hommes en abondance a toujours des soldats quand il lui plaît, c'est-à-dire

1. L'édition de 1806 (t. II, p. 265) met en tête de ce développement une phrase que ne donne pas le Msc. A : « Ce n'est pas sans raison que l'on attribue souvent au seul capitaine l'événement bon ou mauvais des combats, puisqu'il dépend, pour l'ordinaire, du soin qu'il a pris de discipliner ses troupes. »

quand il veut donner toute l'application nécessaire à les dresser et à les encourager à bien faire, en sorte que le prince qui a beaucoup de sujets et peu de soldats ne se doit plaindre assurément que de son peu d'industrie ou de l'excès de sa paresse.

(*Texte* A.) Ainsi, pourvu qu'un prince ait des sujets, il doit avoir des soldats, et quiconque, ayant un état bien peuplé, manque d'avoir de bonnes troupes, ne se doit plaindre que de sa paresse ou de son peu d'application.

N° 25. — V. t. I, page 238, note 1.

Réformes dans la maison militaire du Roi et réflexions sur ces réformes.

Les parties du texte B, 2e cahier, t. II, fos 11-15, que n'a pas conservées le texte définitif, ont pour objet surtout des officiers de la maison militaire du Roi ou du Dauphin, des « gens de considération » particulièrement favorisés, avec des réflexions adressées sur « ce détail » au Dauphin. Il semble étonnant que ce soient ces pages-là que le dernier rédacteur ait supprimées. Il n'a voulu garder que les faits et les idées qui avaient un caractère général. Il trouvait peut-être que la guerre engagée contre les Anglais ou projetée contre les Espagnols était assez étrangère à ces faveurs accordées à quelques personnes ou à des corps militaires de la maison royale. Ou bien doit-on croire que « ces petits soins » lui paraissaient indignes de la royauté?

L'éditeur de 1806 (t. II, p. 11-14) donne ces pages du texte B à la suite du fait déjà exposé au commencement des

Mémoires de 1666 (V. t. I, p. 117); il s'agit de la formation de 200 cornettes de cavalerie. Au Msc. toute la première page qu'on va lire, formant les alinéa nos 3, 4, 5, est barrée comme inutile. Les faits en étaient pris au Journal. (V. t. I, p. 17 et p. 19).

La plupart des officiers furent tirés des troupes de ma maison où je les avais réservés depuis la guerre. Un grand nombre d'autres qui s'étaient trouvés comme ceux-ci dans le service, prétendirent avoir même droit qu'eux d'être nommés; mais j'estimai qu'en cette rencontre il était juste de préférer ceux qui étaient demeurés auprès de moi dans une fonction continuelle à ceux qui s'étaient retirés dans leur maison pour y vivre avec plus de commodité.

Outre que ces derniers ayant fait voir qu'ils pouvaient se passer de l'emploi, il y avait sans doute plus d'humanité à se servir des autres, qui, sans cela peut-être, eussent eu peine à subsister.

Votre compagnie de deux cents gendarmes n'était point comprise dans ce nombre, non plus que le régiment que je formai en licenciant celle des chevau-légers de la reine ma mère, pour ne pas laisser sans subsistance Tury qui la commandait et les cavaliers qui la composaient. Je ne me crus pas obligé d'avoir les mêmes précautions à l'égard de Bouligneux, lieutenant des gendarmes de cette princesse, parce que ses appointements lui étant naturellement conservés dans les états, je pensai qu'il suffisait, pour lui marquer mon estime, d'y ajouter une pension; mais pour ne pas abandonner ses cavaliers, je les retins à mon service dans ma compagnie de gendarmes écossais.

Viennent ensuite des réflexions qui forment au Msc. les alinéa 6 et 7 du 2e cahier. En marge, on lit : « 6 et 7 à garder, » ce qui signifie sans doute : à réserver pour un autre endroit. Nous les livrons pour ce qu'elles valent. A quelle place seraient-elles bien?

Je ne sais si j'écris selon votre goût quand je descends dans ce détail, qui vous paraît peut-être de peu d'importance; mais pour moi je suis persuadé que ces petits soins qu'un prince prend de la fortune de ceux qui le servent produisent dans l'esprit des gens du métier un effet très-considérable. Toute la réputation des grands hommes ne se forme pas des grandes actions; les plus médiocres sont celles qui se font le plus souvent, et comme on les croit les moins étudiées, c'est sur elles que l'on pense juger plus certainement de nos véritables inclinations. Dans le démêlé des moindres affaires, il se rencontre un certain point d'honnêteté qui, lorsqu'il est observé dans toute sa justesse, n'est pas moins à priser que les plus brillantes vertus. Le récit des actions qu'il dirige n'est peut-être pas si curieux, mais l'imitation n'en est pas moins utile; il ne fait pas tant de bruit dans le monde, mais il fait en secret plus d'impression sur les cœurs; il ne nous acquiert pas une si vaste renommée, mais il contribue davantage à notre félicité. Car quelque amour que nous ayons pour la gloire, il faut avouer qu'un bon prince ne peut être pleinement satisfait s'il n'a l'amour de ceux qui le servent aussi bien que leur admiration.

L'énumération des faits particuliers continue; quelques-uns de ces faits sont dans notre texte C (V. t. I, p. 238) exposés brièvement.

Cependant, parce que tant de charges données laissaient beaucoup de places vides dans les troupes qui servaient auprès de moi, j'en fis remplir quelques-unes par des cavaliers choisis sur toutes les compagnies particulières; mais je pris pour remplir les autres un bon nombre de jeunes gentilshommes que je voulais pour ainsi dire former de ma propre main dans les maximes de leur profession, afin qu'ils portassent après les leçons que je leur aurais données dans tous les corps où j'avais résolu de les distribuer à mesure qu'il s'y trouverait des places vacantes.

Je voulus même, durant ce temps-là, revoir plus souvent mon régiment des gardes, ne voulant pas que ces nouvelles levées pussent affaiblir les vieux corps, et ce fut pour cette considération que je recommandai à tous ceux qui faisaient des compagnies de ne prendre que de nouveaux hommes, parce que former de nouvelles troupes en enrôlant de vieux soldats, c'était faire en effet une dépense considérable pour ne grossir le nombre de mes gens qu'en imagination; mais les soins que je pris pour empêcher ce désordre eurent un tel effet que les troupes de ma maison, loin d'être diminuées, se trouvaient alors plus fortes qu'elles n'avaient été depuis longtemps. Car elles montaient seules à deux mille cinq cents chevaux effectifs et six mille hommes de pied, quoique je n'eusse encore fait aucune augmentation dans les compagnies des gardes françaises, sachant combien cela serait facile à faire, dès lors que je croirais en avoir besoin.

N° 26. — V. t. I, page 240, note 1.

Application du Roi aux choses de la guerre; effets de cette application.

L'activité du Roi se porte sur toutes choses. Le texte définitif ne croit pas tous les détails également importants; il a choisi parmi les faits et les réflexions des textes antérieurs. Ces textes, après avoir montré le Roi faisant surveiller par des gentilshommes, envoyés tout exprès, les capitaines et les commissaires de guerre dans les provinces, tiennent à prouver que rien n'échappe à l'application du Roi, et ils jugent les effets de cette application. On a ici un fragment de brouillon isolé (Msc. t. III, f°s 124-125), et les textes A et B dans leur 10e cahier (A, t. II, f° 272; B, t. II, f° 89). L'éditeur de 1806 (t. II, p. 85-88) se conforme au texte B. Chacun appréciera le ton vague et l'inutilité de la réflexion.

Je me donnais aussi le soin de distribuer moi-même jusques aux moindres charges, tant d'infanterie que de cavalerie : ce que mes devanciers n'avaient jamais fait, s'en étant fiés de tout temps sur les grands officiers, à qui cette fonction était demeurée comme une dépendance de leur dignité. Enfin je donnais les quartiers aux troupes; je réglais [1] les différends des corps et même des officiers particuliers, et ne croyais me devoir assurer d'aucune chose que sur l'assiduité de mon propre travail.

Aussi devez-vous être absolument persuadé que l'ap-

1. Cette idée est une addition, en surcharge, sur le texte X, primitif (X, t. III, f° 124 v°).

plication que nous avons pour les choses qui regardent ou le bien public ou l'avantage de notre service, est le seul moyen qui les puisse mettre en l'état où nous les désirons; et pour moi, je ne comprends pas comment les princes qui négligent leurs propres affaires se peuvent imaginer que ceux sur la foi desquels ils s'en reposent doivent en prendre plus de soin qu'eux.

Il est ordinaire aux sujets d'imiter leur monarque en tout ce qu'ils peuvent; mais il n'est rien en quoi ils suivent plus facilement son exemple, qu'en la négligence qu'il a pour ses propres intérêts. Quand les particuliers découvrent que le prince est sans application, que le bien et le mal [1] qu'ils peuvent faire demeurent également inconnus, que faisant l'un ou l'autre ils seront également traités, et que celui-là pour qui seul tant de gens travaillent à la fois ne se veut pas donner un moment de peine pour observer comment on le sert, ils contractent insensiblement une lâche indifférence dans laquelle leur courage s'abat, leur vigueur se corrompt, leur esprit s'émousse et leur corps même s'appesantit. Ils perdent en peu de temps l'amour de leurs devoirs, l'estime de leur maître, la honte du blâme public, le désir de la gloire, et jusqu'à l'idee de la vertu, en sorte qu'ils ne travaillent plus dans leurs fonctions que de la manière qui leur est plus commode, c'est-à-dire [2] ordi-

1. Au texte X, f° 125 v°, cette phrase et les suivantes ont été remaniées.

2. C'est à ce mot, au milieu de la phrase, que nous laisse la dernière ligne des f°° isolés appartenant à un texte primitif (t. III, f° 124-125).

nairement de la plus mauvaise, car la perfection ne se trouve presque jamais sans quelque sorte de difficulté.

Mais, au contraire, quand on voit un prince attaché à rechercher ce qui peut être le mieux en tout ce qui s'exécute pour son service, quand on reconnaît que rien ne peut échapper à sa vue, qu'il discerne tout, qu'il pèse tout, et que tôt ou tard il punit ou récompense tout, il est impossible qu'il n'en soit à la fois mieux obéi et plus estimé. L'application que l'on voit en lui semble descendre de rang en rang, jusqu'au dernier officier de ses troupes [1]; chacun craint dès lors qu'il se croit en faute, chacun espère dès lors qu'il a bien servi, et tous s'efforcent incessamment de faire leur devoir, comme étant le seul moyen de faire leur fortune. Car il ne faut pas se promettre, quelque habiles que nous soyons, de pouvoir corriger cette pente naturelle qu'ont tous les hommes à chercher leur propre intérêt. Mais il sera toujours assez glorieux pour nous quand nous aurons fait en sorte qu'ils ne le puissent trouver que dans la pratique des choses honnêtes, dans le mérite des belles actions et dans l'observation des lois de la profession qu'ils ont embrassée.

1. Cette phrase est ajoutée en marge du texte A (f° 273 r°).

N° 27. — V. t. I, page 241, note 1.

Réflexion sur les contestations de rang entre les corps militaires.

Le texte B (t. II, f[os] 16-19) ne se contente pas d'une phrase toute simple sur une pareille matière. Il débute ainsi :

Ces différends n'étaient pas nouveaux, mais ceux qui avaient gouverné devant moi, les voyant soutenus de toute part avec trop de chaleur, n'avaient encore osé les régler, doutant peut-être si leur jugement serait exécuté par les parties, ou si l'avantage qu'il produirait au public ne les chargerait pas trop de haines particulières.

Pour moi j'étais assez assuré du respect de mes sujets pour n'être pas arrêté par de semblables considérations; mais il faut pourtant avouer que je ne laissai pas de souffrir quelque chose dans la résolution que je pris de faire ce règlement, parce que, aimant avec égalité toutes les troupes qui étaient à mon service, je prévoyais que je n'en pourrais condamner aucune, sans porter moi-même une partie du chagrin qu'elles en recevraient ; cependant je crus que ces sentiments ne devaient pas me toucher dans une occasion que je reconnaissais de la dernière conséquence.

Nous arrivons aux réflexions générales, que le dernier rédacteur a trouvé bon de garder, autrement dit de retirer. Elles occupent les alinéa 23 à 27 du 2[e] cahier, en tête duquel ceci est écrit : « 23 à 27 à G. » Elles sont curieuses par leur forme retentissante, et surtout par l'allusion faite à l'an-

cienne Rome que Louis XIV n'avait guère étudiée. L'éditeur de 1806 les a reproduites (t. II, p. 18-20).

Car il faut demeurer d'accord que, de toutes les rencontres où l'autorité d'un seul peut être utile au public, il n'en est point qui soit si manifeste que celle de la guerre, dans laquelle on sait que les résolutions doivent être promptes, la discipline exacte, les commandements absolus, l'obéissance ponctuelle, que le moindre instant que l'on perd à contester fait échapper pour toujours l'occasion de bien faire, et que les moindres fautes qui se commettent sont souvent expiées par beaucoup de sang. Cette ancienne Rome, qui témoignait tant d'aversion pour l'autorité souveraine, s'y soumettait pourtant toutes les fois qu'elle avait à se garantir de quelque ennemi redoutable; et sachant bien que l'égalité qui se trouvait entre ses conseils n'était pas propre aux expéditions militaires, elle se choisissait un dictateur qui la gouvernait avec un pouvoir absolu.

Mais aussi que pourrait-on jamais attendre que tumulte et confusion dans un corps où ceux qui doivent obéir ne sauraient distinguer celui qui a droit de leur commander, où ceux qui aspirent à l'autorité songent plutôt à vider leurs différends particuliers qu'à rechercher l'avantage et la sûreté des troupes qui leur sont commises?

Il n'est rien qui échauffe si puissamment les esprits que la jalousie de la supériorité. Les prétentions des chefs engagent nécessairement les gens qu'ils ont sous leur charge; chacun des soldats croit qu'il s'agit de son propre intérêt; tous s'animent à l'envi, et dans un seul

camp il se forme deux armées ennemies qui, toutes deux, oubliant en un moment le service de leur prince et le salut de leur pays, ne pensent plus qu'à contenter, aux dépens de leur propre sang, la brutale fureur qui les transporte : malheurs qui ne pouvaient être sûrement évités qu'en réglant comme j'ai fait tous ces différends, en telle sorte que, quelques troupes qui se pussent trouver désormais ensemble, on n'eût plus aucun lieu de douter du rang ni de l'autorité de celui qui les devrait commander.

N° 28. — V. t. I, page 242, note 2.

Occupations du Roi en vue de la guerre; se faire un plaisir du travail.

Les textes A et B, au 9e cahier (A, t. II, f° 263 ; B, t. II, f° 80), exposent avec complaisance les occupations du Roi, qui deviennent ses seuls divertissements. De là des considérations sur le plaisir qu'a le prince à faire son devoir. On ne manque pas, bien entendu, de laisser comprendre que c'est bien plus difficile et bien plus méritoire pour un Roi que pour un simple particulier. L'éditeur de 1806 (t. II, p. 76-81) reproduit les faits et la réflexion. Il y a très-peu de différence entre les deux textes qui ont précédé le nôtre.

Je n'oubliais aucun des moyens que je croyais propres à mettre mes troupes en bon état, et, ne me contentant pas de rapporter à ce point la plus grande partie des résolutions que je prenais dans mes conseils, je voulais même y faire servir mes plus ordinaires divertis-

sements. Les entretiens auxquels je me plaisais le plus consistaient à louer ceux qui avaient soin des corps qu'ils commandaient, à [1] m'informer particulièrement de tout ce qui se passait en chaque quartier, me faire connaître les choses que je désirais que l'on pratiquât en cette matière.

Je retranchai dès lors ce que j'avais accoutumé d'employer chaque année en meubles, en pierreries, en tableaux, ou en autres choses de pareille nature, ne trouvant plus de dépenses agréables que celle que je faisais pour l'armement ou pour la commodité des gens de guerre. Et au lieu de me divertir comme auparavant à la chasse ou à la promenade, j'employais souvent mes heures de loisir à faire exercer devant moi tantôt un corps, tantôt un autre, et tantôt plusieurs ensemble.

Ici commence la réflexion dont le Roi fait, à la fin, une leçon directe au Dauphin :

C'est un avantage fort grand et fort singulier de pouvoir trouver notre satisfaction dans les choses qui servent à notre grandeur, et de savoir par étude nous faire une espèce de plaisir de la nécessité de notre ministère. Il n'est personne assurément d'assez mauvais goût pour ne pas trouver cette méthode très-bonne et très-utile; mais il est peu de gens assez sages pour la savoir bien pratiquer, et peut-être même que l'on s'y applique plus rarement chez les souverains que chez les particuliers. Car, à dire vrai, la douce habitude que les princes pren-

1. A, f° 263 v°, ce membre de phrase est ajouté en marge; il fait partie du texte B.

nent à commander leur rend plus incommode toute sorte de sujétion ; et se voyant élevés au-dessus des règles ordinaires, ils ont besoin de plus de force et de plus de raison que les autres pour s'imposer eux-mêmes de nouvelles lois.

Les hommes privés semblent trouver un chemin tout frayé vers la sagesse dans l'observance des ordres publics auxquels ils sont assujettis. La prudence de la loi qui leur prescrit ce qu'ils doivent faire, le concours de tout un peuple qui la suit, la crainte du châtiment, et l'espoir de la récompense, sont des secours continuels attachés à la faiblesse de leur condition, et dont l'éclat de la nôtre nous a privés.

Peut-être qu'il y a beaucoup de bons sujets qui seraient fort mauvais [1] princes. Il est bien plus facile d'obéir à son supérieur que de se commander à soi-même; et quand on peut tout ce que l'on veut, il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. Pensez-y donc de bonne heure, mon fils, et si vous sentez maintenant quelque répugnance à vous soumettre aux ordres de ceux que j'ai préposés pour votre conduite, considérez comment vous pourrez entendre un jour les avis de la raison lorsqu'elle vous parlera sans interprète, et qu'elle n'aura plus personne auprès de vous qui soit en droit de défendre ses intérêts. Profitez soigneusement des préceptes que je vous fais donner tandis qu'il vous est permis d'en recevoir ; et puisque dans la place qui vous attend après moi, vous ne pouvez plus, sans honte, être conduit par d'autres lumières, ni contraint par une au-

1. A, t. II, f° 265 r°, on lit d'abord : « méchants. »

tre autorité, accoutumez-vous, dès cette heure, à veiller sur vos propres actions, et à [1] faire souvent essai sur vous-même du pouvoir souverain que vous devez exercer sur les autres.

N° 29.—V. t. I, page 246, note 2.

Une revue passée par le Roi.

Le texte définitif ne parle de la revue passée par le Roi entre Mouchy et Compiègne, le 15 mars, que pour expliquer comment le Roi a voulu que cette grande réunion de troupes ne fût pas à charge aux villages voisins, comment il a préféré ne pas loger avec sa cour à Compiègne, afin d'y concentrer les troupes qui, autrement, eussent été répandues dans la campagne. Les phrases que nous avons ajoutées au texte d'après trois textes antérieurs (X, A et B) célèbrent pompeusement le sacrifice que fit Louis XIV en ne logeant pas les dames de la suite de la Reine au château de Compiègne. Les textes A et B (A, t. II, f° 267; B, t. II, f° 82), chacun dans leur 9e cahier, nous apprennent encore toute l'activité que le Roi a déployée pendant ces trois journées de campement au milieu des soldats. L'éditeur de 1806 (t. II, p. 82-83) reproduit la page que nous citons.

Le grand nombre de gens que j'avais fait assembler en cet endroit et le dessein que j'avais pris de les considérer exactement me firent donner à cette occupation

1. Cette fin de phrase se lit en tête d'un fragment isolé (t. I, f° 154), auquel les autres textes A et B l'ont empruntée.

trois jours entiers qui furent encore à grand'peine suffisants pour exécuter ce que je m'étais proposé, quoique je fusse demeuré toujours à cheval depuis le matin jusqu'au soir. Dans le premier jour, je vis toutes les troupes ensemble, et, après les avoir mises en bataille, je commençai à examiner en particulier le régiment d'infanterie qui servait sous mon nom, lui faisant faire l'exercice en ma présence.

Les deux autres journées furent employées à voir séparément chacun des corps, chacune des compagnies, et, pour ainsi dire, chacun des hommes, et dans ce dénombrement que j'en fis, je trouvai, en..... compagnies d'infanterie, et..... cornettes de cavalerie..... hommes de pied, et..... chevaux, qui presque tous étaient de si bonne mine et si bien équipés, que la plupart eussent pu passer ailleurs pour des commandants.

Je fis paraître la satisfaction que j'en avais par les gratifications que je distribuai à un bon nombre de capitaines, voulant les récompenser, par cette marque d'estime, de l'application particulière qu'ils avaient eue à me servir, et je me trouvai bien récompensé moi-même des soins que j'avais pris jusqu'alors par l'heureux effet que je commençais d'en reconnaître.

Est-ce de ces gratifications à un bon nombre de capitaines que parle le Journal (V. t. I, p. 35) lorsqu'il dit : « Les pensions ne furent données qu'à soixante de chaque compagnie, mais l'espérance à tous les autres, ainsi que le Roi le dit hier au soir ? »

N° 30. — V. t. I, page 248, note 3.

Réflexion sur le libertinage des gens de guerre; les diverses conditions de la société ont toutes droit également à la protection du prince (*Brouillon*).

Les pages consacrées à ces idées dans le texte définitif sont la reproduction presque littérale des textes A et B (A. 11e cahier, t. II, f° 277-279; B. fin du 10e cahier, et commencement du 11e, t. II, f° 98-101). Nous n'avons rien à relever sur le texte A; nous avons signalé, dans les notes de notre texte C, les différences qu'il présente avec le texte B. C'est le texte B que copie l'éditeur de 1806 (t. II, p. 92-95), gardant indistinctement les phrases barrées et les autres. Mais le Msc. nous offre ici trois compositions antérieures aux textes A, B et C. La plus ancienne des trois a tout à fait le caractère d'un brouillon primitif, d'un premier jet : on y reconnaît la main qui a écrit d'autres morceaux remarquables, notamment celui que nous avons cité dans le Supplément n° 19 (V. p. 76), sur les prétentions et les biens du clergé. Nous proclamerons plus tard le même auteur (c'est pour nous M. de Périgny), quand il s'agira des maîtresses des Rois (1667) et des bénéfices de l'Église (1662). Cette première rédaction, très-étendue, a beaucoup de corrections, de ratures, d'additions à la marge. Elle ne porte aucune désignation de cahier; elle n'a pas de titre. Si on veut la lire au Msc., on est averti que les folios y sont mal placés; voici leur ordre légitime : f° 138, 139, 136 r° (Msc. t. I). Le second rédacteur (t. III, f° 211-113) a évidemment sous les yeux la première composition : il la corrige, il la modifie, en la citant; ses pages ne sont pas des pages isolées comme le brouillon primitif, elles appartiennent à un travail d'ensemble, ce sont des fragments d'un 10e cahier déjà signalé par nous à propos du règlement sur les désertions et de la punition d'un capitaine du régiment d'Auvergne qui avait donné l'exem-

ple de concussions militaires. (V. t. I, p. 240 et 248.) La troisième composition (t. III, fº 122-123) a aussi ses observations curieuses dont nous ferons notre profit; elle a précédé les textes A et B qui s'en sont servis.

Le Journal donne le premier germe de ces réflexions, à la suite de la revue passée par le Roi le 15 mars, et de la punition infligée à un capitaine pour « avoir pris quelque chose de peu d'importance. » (V. t. I, p. 28.) Il n'y a pas une pensée vraiment importante des cinq textes qui l'ont suivi qui n'apparaisse dans le brouillon primitif. Il faut donc le reproduire tout entier avec ses variantes et additions; elles font sentir la progression des idées. On se rappellera que cette idée du « libertinage des soldats » qui est l'origine et comme le pivot du développement suivant, a été entrevue à l'occasion des désertions. (V. t. I, p. 240, note 2.)

Quoiqu'il soit certain que l'esprit de libertinage ait été jusqu'ici l'un des principaux attraits qui ont fait choisir à plusieurs [1] la profession militaire et que [2] de notre temps la licence ait quelquefois tenu lieu de solde à des troupes très-nombreuses, je ne crois pas qu'il soit d'un sage prince de la tolérer, parce que, pour un bien apparent qu'elle semble faire, elle cause un nombre infini de très-grands maux. Et tous [3] les politiques sont d'accord que s'il est un endroit où la sévérité soit absolument nécessaire au souverain, c'est à l'égard des gens de guerre. L'oppression qu'en souffrent les peuples est

1. On lit d'abord : « aux simples soldats. » — Dans la seconde rédaction (t. III, fº 211), on lit : « aux âmes basses. »

2. On lit d'abord : « et que la licence ait été souvent un moyen fort propre à faire grossir les troupes. »

3. Cette phrase est ajoutée en interligne ; une autre phrase avait été commencée : « Les désordres des gens de guerre, lorsqu'on les dissimule, sont... »

si visible qu'il n'est pas besoin d'un long discours pour vous la faire comprendre, et la perte qu'en souffre indirectement le souverain par la diminution de ses revenus. Mais [1] quand ils ne s'y trouveraient point intéressés, il est sans doute qu'étant obligés par honneur de garantir leurs États de la violence des étrangers, ils doivent bien plus les garder du pillage de leurs propres troupes. Et il ne [2] faut pas qu'en jugeant sur les intérêts du soldat et du paysan vous vous imaginiez, comme font peut-être beaucoup d'autres, que ces gens qui sont enrôlés dans vos troupes soient pour cela plus à vous que tout le reste de vos sujets ni que vous ayez plus d'intérêt de les favoriser que les autres.

Tout ce qui se trouve dans l'étendue de notre empire, de quelque nature qu'il soit, est également commis à

1. Toute cette phrase est ajoutée en marge. — L'idée est remaniée deux ou trois fois, dans la seconde rédaction (t. III, f° 211), avant d'arriver à sa dernière forme que voici : « Tout prince qui chérira sa réputation avec un peu de délicatesse ne doutera pas qu'elle ne soit aussi bien engagée à défendre le bien de ses sujets du pillage de ses propres troupes que de celles de ses ennemis. » — L'idée qui fait opposition avec celle-là fournit à ce même texte (t. III, f° 211) une phrase que d'autres textes ont gardée en la modifiant un peu : « Ce n'est pas seulement par vertu, mais par intérêt même qu'il est obligé de rendre la justice égale entre le soldat et le paysan. » — C'est surtout dans la troisième rédaction (t. III, f° 121) que la « diminution des revenus du souverain » est appréciée longuement : « Tout ce qu'il laisse prendre sur ses peuples, en quelque manière que ce puisse être, ne se prend jamais qu'à ses dépens. Ce que perdent les moindres particuliers tourne, par un circuit nécessaire, au dommage du souverain, et il n'est pas malaisé de voir que plus les provinces sont épuisées par les gens de guerre ou par quelque autre cause que ce soit, moins elles sont capables de contribuer aux autres charges publiques. »

2. Cette phrase est dans la seconde rédaction (f° 212), mais y a été effacée.

notre garde[1], et nous doit être également cher. Il ne faut pas se mettre dans l'esprit que les deniers que nous tenons dans notre cassette doivent être par nous mieux ménagés que ceux qui sont dans la bourse des [2] particuliers; que les terres de notre domaine doivent être plus soigneusement conservées que celles du moindre [3] gentilhomme; que les troupes qui sont sous notre nom soient plus dépendantes de nous que les autres, et que ceux qui prennent les armes soient plus engagés à nous servir que tous les autres hommes qui vivent sous notre domination. Tous [4] nous doivent le même respect, et nous devons à tous la même justice. Nous ne sommes jamais obligés à prendre part pour [5] l'un contre l'autre; mais nous devons toujours être juges désintéressés et pères communs de tous.

Chaque profession contribue, selon son pouvoir, au maintien et à la grandeur de la monarchie. Les laboureurs sont peut-être plus nécessaires que les soldats puis-

1. On lit d'abord : « en notre disposition. »
2. On lit d'abord : « de nos sujets. »
3. On lit d'abord : « des seigneurs particuliers. »
4. Cette phrase est ajoutée en marge. Elle est gardée dans la seconde rédaction (t. III, f° 212 v°).
5. On lit d'abord : « pour une profession contre l'autre. » — Ne serait-ce pas ce premier mot jeté, puis retiré qui aurait donné l'idée du développement qui va suivre sur l'utilité de chaque profession? — Dans la seconde rédaction (t. III, f° 212 v°), on lit en marge de l'alinéa sur les diverses conditions : « Nous n'avons point d'intérêt à favoriser l'un plus que l'autre. En penchant trop vers l'une de ces conditions, nous attirons les plaintes et les murmures de toutes les autres : et le seul moyen de régner également dans le cœur de tous, c'est d'être le juge incorruptible et le père commun de tous. » — Dans la troisième rédaction (t. III, f° 123 v°), on cherche une autre épithète pour le juge, on met : « égal. »

que sans eux les soldats même ne pourraient pas vivre. Les artisans [1] méritent de leur part une singulière recommandation puisqu'ils fabriquent tout ce qui est à notre usage. Les marchands ne sont pas à négliger puisqu'ils travaillent sans cesse à nous faire des magasins où nous trouvons à point nommé toutes les choses nécessaires au soutien et à la commodité de la vie.

Telles sont les seules professions auxquelles ait songé d'abord le rédacteur : dans sa pensée primitive, qui est celle du Journal (V. t. I, p. 29), les laboureurs, les artisans, les marchands, devaient lui suffire, puisqu'il s'agissait des classes qui ont à souffrir du libertinage des soldats. Mais une fois embarqué dans cette voie de l'énumération, il a oublié le but précis de sa réflexion, il a voulu généraliser, marquer le rôle et l'importance de chaque condition, qu'elles aient ou non quelque point de contact avec la carrière militaire. Voici donc ce qu'il a d'abord ajouté en marge :

Les finances recueillent les droits publics dont l'État tire la subsistance.

En vérité son imagination ne va pas bien loin. Quoi ! n'y a-t-il pas d'autres classes de la société ? Pour l'instant le rédacteur ne voit rien de plus. Il croit sincèrement avoir épuisé le sujet, et il ferme alors l'ensemble de la réflexion par les phrases suivantes :

Et quoique ces professions aient quelque chose de moins dangereux que celle de la guerre, elles ne sont pas moins utiles, ni peut-être moins laborieuses. En tout cas, ce que les gens de guerre ont de fatigue et de pé-

1. La première phrase sur les artisans s'appliquait mieux aux marchands auxquels elle a été transportée.

rils à surmonter, le délaissement qu'ils font de leur maison et de leurs affaires doit bien faire que l'on ait plus de soin de leur subsistance et de leur fortune, mais non pas que l'on ait moins d'exactitude et de sévérité dans l'observation de leur conduite.

Ces réflexions dernières reparaîtront dans tous les textes. Le rédacteur ne tarde pas à reconnaître que la finance n'est pas la seule condition utile à la société. Il barre donc tout ce qui suit la phrase sur les financiers, et voici ce qu'il écrit (f° 136 r°) :

Les juges entretiennent tous les autres dans les bornes de leur profession par la révérence des lois dont ils sont les interprètes.

Allons, voilà deux professions trouvées. Est-ce tout ? Une idée survient ; on l'ajoute en interligne :

Les ecclésiastiques maintiennent parmi les hommes les intérêts de la religion...

Mais cette phrase est insuffisante ; on la complète par un renvoi :

... qui plus que toute autre chose nous attire les bénédictions du ciel et conserve la sûreté parmi les hommes.

Maintenant on peut reprendre les pensées générales de la fin ; elles revêtent une forme un peu différente :

Il ne faut mépriser aucune de ces professions ; toutes tiennent leur place. Et si la plupart des autres semblent moins dangereuses, elles ne sont pas pour cela moins utiles ou moins laborieuses. Et quand un prince, porté

par la considération des dangers continuels auxquels s'exposent les gens de guerre ou par l'inclination particulière que les grandes âmes ont d'ordinaire pour les gens de ce métier, les voudrait favoriser en quelque chose, ce devrait être à prendre soin d'établir leur fortune et non pas à laisser corrompre leurs mœurs.

Le développement sur les professions, dans la seconde rédaction (t. III, f[os] 212-213), n'occupe pas la même place; on l'a mis avant l'alinéa qui commence par ces mots : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de notre empire... » De grands efforts y sont faits pour l'améliorer, pour tourner les phrases autrement. Voici deux premiers essais.

1°. Nous n'aurions point de pain sans les laboureurs; les artisans font tout ce qui est nécessaire pour nous nourrir ou nous couvrir; les marchands ont le soin de nous tenir prêt à toute heure...

2°. Les artisans font mille choses nécessaires à notre vie ou à notre commodité, et les marchands nous les assemblent de mille endroits différents pour nous les fournir au moment que nous les désirons. Les financiers en...

Le troisième embrasse l'énumération complète :

Chaque profession contribue, suivant son ministère, à la grandeur et au soutien de la monarchie. Les laboureurs sont d'une plus grande utilité que les soldats puisque sans leur travail ni les soldats ni les peuples ne pourraient pas subsister. Tant de choses différentes, qui se fabriquent pour la commodité de la vie, et desquelles nous ne pouvons nous passer un seul jour, nous font con-

naître la nécessité des artisans. On ne peut pas nier que les marchands ne soient utiles au public, puisque par les magasins qu'ils font continuellement de toutes choses [1] ils nous font jouir en chaque lieu particulier de tout ce que le monde entier peut produire de bon. Enfin il est certain que les financiers, en recueillant les droits publics, servent à la subsistance de l'État; que les juges... les ecclésiastiques...

La fin de la phrase est conforme d'abord au texte du premier brouillon : il est inutile de la reproduire. Mais le rédacteur la modifie ainsi en interligne :

... les juges, en faisant l'application des lois, entretiennent la sûreté parmi les hommes, et les ecclésiastiques, en instruisant les peuples à la religion, attirent les bénédictions du ciel et conservent le repos sur la terre.

C'est cette dernière forme qu'ont gardée tous les autres textes.

La réflexion qui suit le jugement sur les professions se lit ainsi, dans la seconde rédaction (t. III, f° 213 v°) :

En sorte que, si le prince, par cette inclination que les âmes généreuses ont d'ordinaire pour [2] le métier des armes, a quelque sentiment particulier pour ceux qui les suivent, il la doit plutôt montrer à prendre soin de leur fortune, et non pas à laisser corrompre leur mœurs.

1. On lit d'abord : « de tous les ouvrages de l'art et de la nature. »

2. Dans la troisième rédaction, on lit : « pour les armes et pour ceux qui se sont attachés à ce noble métier. »

La troisième rédaction (t. III, f° 122 v°) n'est pas encore satisfaite de la tournure donnée aux différentes professions ; elle cherche des substantifs caractéristiques qui puissent s'appliquer à chacune d'elles :

Le laboureur fournit à tous la nourriture par son travail [1]; l'artisan donne par son industrie [2] toutes les choses qui servent à la commodité du public, et le marchand, par ses soins [3], assemble de mille endroits différents tout ce que le monde entier produit d'utile et d'agréable, pour le fournir à chaque particulier au moment qu'il en a besoin.

Elle ne change rien à la dernière expression trouvée pour les financiers, les juges et les ecclésiastiques. Seulement, au bas de la page, on lit une note qui a plus de valeur que les trois nouveaux substantifs. « Religieux. (La réflexion) serait trop pressée, ne serait pas en son jour ; mérite bien qu'on en fasse une exprès. » Ainsi les gens d'Église, qu'au début on a failli oublier, occupent à tel point maintenant la pensée du rédacteur qu'il craint de ne pas faire assez pour eux. Du reste, la réflexion qu'il avait l'intention de rendre plus complète est négligée pour l'instant. Mais elle a été reprise dans une autre partie des Mémoires, deux ou trois cahiers plus loin, dans les textes A et B. On a déjà lu, d'après l'ordre de notre texte C, les pages qui sont consacrées au clergé. (V. le Supplément de 1666, n° 19, p. 76 et suiv.)

1. C'est le mot caractéristique ajouté.
2. De même.
3. De même. — La suite de la phrase se lit d'abord ainsi : « ... les assemble de mille endroits différents pour les livrer à chaque particulier au moment qu'il les désire. » On reconnaît là un des essais de la seconde rédaction (V. p. 135).

N° 31. — V. t. I, page 252.

Incendie de Londres. Réflexion.

Le texte C ne dit pas un mot de cet événement, qui ne semble pas se prêter beaucoup à une leçon utile pour le Dauphin. Le rédacteur définitif a dédaigné des pages vides et creuses du texte précédent, intégralement reproduites dans l'édition de 1806 (t. II, p. 230-234). Le premier rédacteur avait lui-même été embarrassé pour trouver une place convenable au développement qu'il avait préparé à ce sujet; mais ne voulant pas perdre ses efforts de pensée et de style, il s'était avisé d'un expédient, d'une transition, et voici comment il avait amené le fait de l'incendie pour glisser, par derrière, sa réflexion.

On a vu (t. I, p. 187-188) l'inquiétude du roi pour sa flotte, exposée, par l'abstention des Hollandais, aux atteintes de la flotte anglaise, et la satisfaction d'amour-propre qu'il ressentit quand elle eut échappé au péril. C'est à la suite de ces gestes maritimes que le texte A (fin du 29e cahier, t. III, f° 57) a risqué l'épisode de l'incendie, comme si un fait pouvait expliquer l'autre :

Il est vrai que la plupart de ceux qui sont jaloux de la réputation de la couronne d'Angleterre ont voulu attribuer le succès de cette navigation à l'embrasement de Londres, qui arriva par hasard dans ce même temps et qui, ayant duré trois jours entiers, consuma les trois quarts de cette grande ville.

Le rédacteur sent bien que ces faits n'ont pas beaucoup de rapport l'un avec l'autre :

Mais comme l'un de ces événements n'a pas grande

relation avec l'autre, je ne tiens pas qu'il y ait raison de les confondre dans le jugement que l'on en fait.

Qu'importe ? Il faut que le morceau qui a été composé isolément figure dans l'ensemble des Mémoires. Le dernier rédacteur a été bien hardi de le supprimer : Louis XIV, on doit le croire, l'avait trouvé de son goût. Les pages certainement ont passé sous ses yeux ; nous avons constaté (V. t. I, p. 187, note 6, et p. 188, note 5) les traces de son écriture dans l'exposition des faits maritimes qui précèdent immédiatement le morceau sur ce même 29e cahier. Le moindre signe de sa main aurait fait biffer les pages sur l'incendie et sur la réflexion qui l'accompagne, s'il n'en avait pas voulu. Cet incendie avait préoccupé le roi : le Journal en fait foi (V. t. I, p. 73, et au haut de la p. 78). On lit dans le Journal du 23 décembre : « Considérations sur le dommage que l'Angleterre en peut recevoir ; » et la visite de civilité à la reine mère, dont il va être question dans le texte A, est rappelée dans les feuilles du Journal de ce même jour.

Ce n'est pas qu'à dire le vrai cet incendie n'ait produit une furieuse désolation dans l'Angleterre ; et, pour moi, le mal m'en parut si grand, que, malgré la guerre que j'avais avec le roi de la Grande-Bretagne, je crus être obligé de lui en témoigner quelque douleur, comme je fis en visitant, deux jours après, la reine sa mère. Le compliment que je lui fis sur ce sujet fut, en substance, qu'en tout ce qui se passait entre son fils et moi, je saurais toujours distinguer les intérêts de nos États d'avec ceux qui pouvaient regarder ou sa personne ou sa fortune, et que j'aimais à conserver pour lui dans le plus fort de nos différends toute l'estime qu'on peut avoir pour un prince de très-grand mérite.

Nous arrivons aux considérations générales. Toutes les

phrases qu'on va lire sont dans les Msc. mises au présent, ce qui indique mieux qu'elles ont été écrites peu de temps après l'événement. L'éditeur de 1806 suit une copie qui a remplacé, on ne sait pourquoi, le présent par l'imparfait.

Mais, à considérer les choses suivant la politique, il n'y a point de doute que cet accident ne doit, par ses conséquences, être avantageux à l'État français, puisqu'il affaiblit une nation qui, de tout temps, était son ennemie.

Car[1], dans le vrai, le dommage que l'Angleterre en doit souffrir est de si grande étendue, que ceux même qui s'y trouvent les plus intéressés n'ont pu le concevoir d'abord tel qu'il est, et le connaîtront encore de jour en jour beaucoup plus grand qu'ils ne se l'imaginent. Cette vaste étendue de bâtiments que le feu a consumés en si peu d'heures était l'ouvrage de plusieurs générations, et il faudra des milliers d'années et des dépenses inestimables pour en réparer le débris. Comme Londres était la ville la plus puissante et presque la seule peuplée qui fût en toute cette île, sa ruine attire aussi l'appauvrissement du royaume entier.

Son commerce[2] et ses manufactures ne peuvent qu'ils n'aient à souffrir une grande altération, par la perte que les marchands ont faite et par la dissipation

1. Tout cet alinéa, qu'on lit au Msc., manque dans l'édition de 1806. — Le cahier 30e du texte A commence au milieu de ces phrases (t. III, f° 59).

2. Cette phrase et la suivante, et l'autre encore, sont le résultat d'efforts très-pénibles. Le Msc. est chargé de ratures. La première et la troisième phrase sont écrites en marge avec la forme définitive que nous leur voyons.

qui est arrivée dans les ouvriers. Ce qui semble d'autant plus ruineux à cette île, qu'elle est d'ailleurs obligée à beaucoup de dépenses nécessaires, manquant naturellement de quantité de marchandises, qu'elle est contrainte d'acheter chez ses voisins. Mais il me semble qu'en son particulier ce roi même y souffre quelque dommage, non-seulement en ce qu'un si grand nombre d'ouvriers sans ouvrage peut aisément se porter à des nouveautés, mais parce qu'il s'est consumé dans Londres une grande quantité de munitions nécessaires à la guerre, et que le seul appauvrissement de cette ville lui ôte l'unique ressource qu'il pouvait avoir contre les étrangers dans les pressantes nécessités de son État.

L'alinéa suivant est biffé au Msc.

Car enfin, si après la perte d'une bataille, l'ennemi étant dans ses ports, il se trouve obligé d'assembler un parlement, d'y faire résoudre une levée extraordinaire, et d'en aller recueillir les deniers dans tout le pays pour refaire une nouvelle armée, il ne faut pas douter que les deux tiers du royaume ne soient désolés avant qu'il se trouve en état de pouvoir conserver le reste.

Tous les autres sont conservés.

Vous me direz peut-être que cette affaire peut avoir ses avantages aussi bien que ses incommodités; que souvent, de la grandeur des villes trop peuplées, il est arrivé de grands inconvénients; que celle même dont nous parlons en fournit d'assez funestes exemples, et que ce n'est pas une grande infortune au roi d'Angle-

terre d'avoir perdu une ville qui le pouvait perdre, puisqu'elle[1] avait bien perdu son père.

La réflexion va s'écarter singulièrement du sujet; il ne s'agit plus des effets de l'incendie, de l'Angleterre, de la France.

Mais à cela je vous répondrai que si nous voulions nous priver de toutes les choses aussitôt qu'il nous en peut arriver du mal, nous serions bientôt dépouillés, non-seulement de tout ce qui fait notre grandeur et notre commodité, mais encore de ce qui est le plus nécessaire à notre subsistance. Les aliments que la nature produit pour la nourriture de l'homme servent quelquefois à l'étouffer; les remèdes les plus salutaires nuisent infiniment quand ils sont mal administrés; les lois les plus prudentes font naître souvent de nouveaux abus[2]; et la religion, qui devrait être l'objet de nos plus profonds respects, est elle-même sujette à souffrir les plus terribles profanations du monde[3]. Et cependant il n'est personne qui osât conclure pour cela qu'il fût avantageux d'être privé de l'usage des viandes, et des remèdes, et des lois, et de la religion.

Nous retrouvons l'éternelle comparaison entre le prince sage et fort et celui qui manque de tête ou de cœur :

Dieu nous a donné la raison et la prudence pour nous

1. Cette réflexion est ajoutée en interligne.
2. La phrase était d'abord complétée ainsi : « ... par la malignité des esprits brouillons. »
3. De même : « ... par l'audace de ceux qui n'y croient pas. »

aider à faire un bon usage de tous les autres présents qu'il nous a faits. Un prince qui, manquant de tête ou de cœur, ne sait ni se conduire lui-même, ni gouverner les autres, serait peut-être aussi facilement déconcerté par la mutinerie de paysans, que par la révolte de ses meilleures villes; au lieu que celui qui a de la sagesse et de la vigueur se possède également dans les plus grands périls et dans les moindres; et souvent même, par la seule force de son nom, s'épargne de dompter les soulèvements, parce qu'il les empêche de naître.

Il ne trouve dans son État aucune différence entre les plus faibles et les plus puissants, parce que tous ont la même soumission pour lui, et il ne saurait jamais voir ni ses villes trop riches, ni ses provinces trop peuplées, parce qu'il sait l'art de faire servir et le nombre et l'opulence de ses sujets à sa gloire et au bien de son royaume.

Mais pour finir[1] cette considération par quelque chose qui tombe encore plus dans le dessein que j'ai pris en cet ouvrage, remarquez, mon fils, dans le subit embrasement d'une si grande et si superbe ville, que[2] ce roi voit périr au milieu de son État, combien sont peu solides, en effet, ces biens que nous croyons les plus assurés, et combien le ciel a de moyens extraordinaires pour

1. On lit d'abord : « ... pour finir, à mon ordinaire, la considération de cet événement par quelque chose qui serve à votre instruction... »

2. Ce membre de phrase est une addition en interligne ; la période était encore arrondie : « ... que ce roi voit périr sans remède... au milieu de son État. »

abattre notre fierté lors même que la croyons la mieux fondée.

Décidément, il n'y a pas de reproches à faire au rédacteur définif des Mémoires pour avoir supprimé de pareilles banalités.

ARTICLES DU JOURNAL

QUI NE SONT PAS PASSÉS DANS LES MÉMOIRES DE 1666.

Pour épuiser à peu près complétement le Journal du Roi, il a fallu ajouter au texte de la troisième rédaction des Mémoires des fragments fort nombreux des rédactions antérieures. C'est surtout le premier texte A qui conserve la physionomie du Journal : on voit qu'il en procède plus directement que les autres rédactions. Il nous a fourni bien des articles qui ont, avec le Journal, une ressemblance littérale. Du reste, la troisième rédaction elle-même, qui a dû mettre de l'ordre dans ce chaos, introduit souvent les faits et les réflexions avec des phrases empruntées au Journal. La comparaison sera facile à faire par les renvois que nous n'avons pas craint de multiplier.

Les parties du Journal qui ont été négligées par les rédacteurs des Mémoires sont presque toutes de mince valeur. On regrettera seulement une nouvelle étrangère, à laquelle les événements des années suivantes ont donné un singulier démenti, et l'indication d'une réflexion qui promettait d'être curieuse.

Voici les faits sans importance qui ont été omis :

V. t. I, p. 19. — Envoi de Leissin (?) pour résider auprès du duc de Brunswick.

V. t. I, p. 12. — Chemit (?) se retira en Angleterre.

V. t. I, p. 35. — Quand le Roi m'aura donné les articles qu'il m'a promis touchant les finances, il ne faudra pas manquer, parmi les dépenses de la guerre, de mettre ce que j'avais fait touchant les choses données pour l'ajustement des soldats, et parler de l'exemple qu'elles ont donné. Force de l'exemple.

« Elles » ce sont sans doute les troupes de la maison du Roi.

Il n'y a dans les Mémoires aucun développement ni sur les finances, ni sur l'ajustement des soldats ; encore moins est-il question « des cuirasses et des épées, et des pensions, » destinées aux soldats, à propos desquelles, dit le Journal, cela pourra venir. Nous avons vu que le dernier rédacteur a élagué tous les détails qui n'avaient pas un intérêt général. La première rédaction avait sans doute déjà fait un choix : elle aura sacrifié les cuirasses, les épées et l'ajustement militaire. Les articles touchant les finances n'ont peut-être pas été remis par le Roi. Quant à la réflexion sur la force de l'exemple, elle n'a pas été tout à fait perdue ; seulement on l'applique à un autre fait militaire, aux exercices que surveillait Louis XIV pour les troupes qui étaient auprès de sa personne : « Par mon exemple, les autres chefs particuliers apprenaient à prendre le même soin de celles dont ils avaient le commandement. » (V. t. I, p. 237, note 3.)

V. t. I, p. 44. — Deux jours après le 4 juin, Sa Majesté nous dit qu'elle avait envoyé un commissaire sur les lieux où s'était fait la revue, pour liquider le dommage fait dans les blés par les troupes et rembourser les propriétaires.

Ceci est un menu détail à joindre, si l'on veut, à tout ce qui a été dit de la fameuse revue passée par le Roi le 15 mars et jours suivants, dans la plaine, entre Mouchi et Compiègne (V. t. I, p. 246).

Un oubli d'un autre genre n'est pas plus regrettable :

V. t. I, p. 54. — Le Roi a jugé dans son conseil l'affaire de la cure de Fontainebleau entre les Mathurins et les pères de la Mission...

Pour ce qui suit :

V. t. I, p. 55. — [Maladie de Monsieur, le 19 août.]
[Devoirs du Roi. Sur la manière de vivre avec ses proches, quoique...],

la réflexion suscitée par la maladie de Monsieur, qui n'a rien eu de dangereux, a trouvé sa place ailleurs. Il a été

assez longuement parlé de la manière dont les rois doivent vivre avec les princes de leur famille. V. t. I, p. 127-131, et le supplément aux Mémoires, n° 3.

Parmi les phrases qui ont l'air d'être insignifiantes, il en est une que je relève parce que, sans avoir été l'objet d'aucun développement particulier, elle donne en quelque sorte comme le ton général des Mémoires :

V. t. I, p. 39. — [Toute la terre en inquiétude.]

La terre, le monde, l'univers, ne cessent en effet de s'inquiéter, d'être troublés de tout ce que fait Louis XIV ; c'est un Jupiter Olympien. Plusieurs expressions analogues à celle-ci reviennent bien des fois.

Une réflexion sensée, mais fort ordinaire, est comprise dans l'article suivant, qui aurait pu figurer dans plus d'un développement.

V. t. I, p. 48. — Ce n'est pas assez de penser aux affaires présentes, il s'en faut préparer pour l'avenir. Les desseins que l'on prend à la hâte ne sont jamais bien digérés. Quand on y pense avant le temps, on a le loisir de les diriger (?).

Voici la nouvelle étrangère, qui est seule intéressante.

V. t. I, p. 41.— Le prince d'Orange, renonçant aux intérêts d'Angleterre, s'est absolument abandonné au gouvernement des états qui l'ont adopté et lui ont ôté ses anciens officiers, et lui en ont donné de nouveaux. Il m'a fait aussi témoigner qu'il voulait être mon serviteur comme ses pères l'avaient été.

Cette nouvelle est parmi les articles du 15 mai. La résolution des états de Hollande qui charge De Witt, le conseiller pensionnaire, de la surintendance de l'éducation du prince, âgé alors de seize ans, est des 10 et 15 avril. Sa grand'mère, la princesse Amélie d'Orange, s'était laissé jouer par le parti républicain et français. On éloignait du prince tous ceux qui étaient suspects d'attachement pour l'Angleterre ; il ne put

obtenir de conserver son gouverneur, le seigneur de Nassau-Zuilestein, son oncle. « Enfant d'État », il dut se résigner au changement qu'il avait essayé de conjurer en suppliant le comte d'Estrades, l'ambassadeur de Louis XIV. Louis XIV écrivit bientôt à son ambassadeur le 6 mai : « Je ne doute pas que le nouveau gouverneur cherchera à inculquer dans ce jeune esprit de bons sentiments pour ma couronne, tels que je puis les désirer. » Mais déjà d'Estrades avait bien jugé le futur ennemi de la France : « Il est fort dissimulé, écrivait-il à De Lionne le 32 avril, et n'oublie rien pour parvenir à ses fins[1]. » Je ne me rappelle pas que les Mémoires aient nulle part utilisé ce curieux article.

Une réflexion hardie accompagnait l'article sur la réforme de l'ordre de Citeaux.

V. t. I, p. 47. — [Réflexion de l'inutilité des moines. Ceux qui servent pour les âmes, les distinguer. Double mal arrive de la dissolution des moines : la difformité et le scandale public. L'attrait pour faire entrer plusieurs personnes dans cette profession, inutile par soi, stérile pour le bien d'un État...]

Elle se continue encore pendant quelques lignes, auxquelles nous renvoyons. Négligée par le rédacteur quand il a développé l'affaire qui regardait l'ordre de Citeaux, elle lui reviendra sous la plume dans les Mémoires de 1667, à propos des vœux de religion. Elle sera même là mieux à sa place. Étendue, et comme noyée dans de longues phrases, elle n'aura plus la vivacité et le ton âpre de ce premier jet.

1. V. le début du 2e vol. de *Guillaume III et Louis XIV*, par le baron de Grovestins, 1855, in-8°.

MÉMOIRES

DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

TEXTES DE L'ANNÉE 1667.

LES FEUILLETS DU ROI.
LE JOURNAL.
LES MÉMOIRES.
LE SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES.

FEUILLETS DE LOUIS XIV.

1667[1].

Le retranchement des fêtes.

Les pensées pour les vœux de religion.

Les conférences des officiers du parlement pour les ordonnances.

L'application que je donne à cela et comme je suis le seul qui fais marcher la chose par tout ce que je fais.

La police de Paris.

Le conseil qui se tient pour cela, dont on me rend compte.

Tout ce qui a rapport à cela.

Examen de la manière que je ferais vérifier les ordonnances du parlement.

1. Bibl. imp. s. Fr. 2280, in-f° : f°s 23 et 24 ; 4 et 5. Ces f°s se suivent et se tiennent intimement. Ils sont de même écriture. Au haut du f° 4 est le chiffre 2, qui indique que c'est le commencement du second feuillet de Louis XIV, les Feuillets étant écrits des quatre côtés. On verra, en comparant le texte des Feuillets au texte du Journal, comment ce sont bien les mêmes faits, les mêmes pensées, suivant le même ordre pour les f°s 23 et 24, dans un ordre quelquefois différent pour les f°s 4 et 5. L'éditeur de 1806 (t. II, p. 413) ne tient même pas compte de cette désignation de l'année 1667 qui est dans le Msc. et confond le tout avec l'année 1666.

Mémoires envoyés des autres parlements.

Application continuelle à toutes sortes d'affaires.

Précautions prises pour avoir des magasins fournis, sur les frontières, de munitions de guerre et de vivres.

Exécution[1].

Paix d'Angleterre toujours dans l'esprit, pour entreprendre autres choses.

Préparatifs grands pour la guerre de mer.

Propositions du comte de Saint-Alban.

Apparence de paix.

Pensée de guerre réchauffée.

Traité de Suède.

Traité d'Allemagne.

Traité de Portugal.

Dépenses pour cela.

Pensées sur les troupes.

Projets digérés à tous moments.

Réponses faites au comte de Saint-Alban et aux Hollandais sur les lieux pour traiter.

Condition de Saint-Christofle.

Application à empêcher les banqueroutes des marchands.

Manières[2] de me conduire tant sur les affaires étrangères que particulières[3].

1. Ce mot « exécution », placé dans le Msc. en contre-bas de la ligne précédente, a été confondu, bien mal à propos, dans la copie Mscte f° 27 v° et dans l'édit. 1806, t. II, p. 414, avec la ligne suivante.

2. Là commencent les f°s 4 et 5.

3. L'éditeur de 1806, t. II, p. 405, suppose que cette phrase est un

Accouchement de la Reine.

Pologne.

Propositions faites en Espagne.

Instances du nonce et de l'ambassadeur de Venise pour assister la République. Réponse faite à leur demande.

Choix des lieux pour traiter la paix.

Finesses d'Angleterre sur la paix. Autres finesses sur Douvres.

Application égale, dans l'incertitude de paix ou de guerre, aux affaires de la marine et de terre.

Refus du roi d'Angleterre de traiter à Douvres.

Finesse sur le lieu de La Haye.

Conduite de quelques provinces de Hollande.

Craintes des Hollandais que j'attaque la Flandre. Finesse [1] dont ils se servent pour m'en empêcher.

Pensées différentes des peuples et de ceux qui gouvernent [2].

Mort de Lubomirsqui.

Envoi de Mortain.

Presse de faire partir M. le Prince pour aller en Pologne.

titre général, et il y attache une grande importance. Il n'est pas le premier qui l'interprète ainsi ; on en a déjà fait autant au XVIII[e] siècle, en dressant une table de ce que contient le vol. Msc. 2280 du Supp. Fr. Cette table est dans le n° 2281, f° 105 r°. Ce n'est qu'un titre particulier d'article comme les autres ; il est reproduit dans le Journal de cette année 1667. V. p. 160.

1. Le f° 5 commence ici au milieu de la phrase.

2. On avait d'abord commencé à écrire : « et de leurs ma » (magistrats ou maîtres?).

Raisonnements sur ma carte. Continuelle application pour me rendre capable à la guerre.

Envie de la faire.

Raisons de tous côtés.

Facilité d'avoir des matelots.

JOURNAL DE LOUIS XIV.

FAITS ET RÉFLEXIONS DE 1667[1].

—

Du 29 mars, S. M. m'explique les articles suivants[2] :

1. J'ai fait retrancher beaucoup de fêtes.

2. J'ai eu dessein de régler le temps des vœux de religion pour augmenter par là le nombre de mes sujets[3], mais y trouvant des difficultés, j'ai voulu, en attendant que j'eusse pris une résolution entière sur cette affaire, que le parlement fît ce qui se pouvait dès à présent. [S'informer de l'arrêt.]

3. Ayant beaucoup avancé les règlements que j'avais résolu de faire pour la justice, je fus en peine de quelle manière je procéderais pour la vérification, et après y avoir bien pensé, je ne trouvai rien de mieux que de faire conférer des commissaires de mon conseil avec des officiers du parlement pour entendre par cette voie les

1. Ce Journal de 1667 est dans le Msc. s. Fr. 2281, t. I, in-f°, à la suite de celui de 1666, qui couvrait 60 pages. La pagination se continue (p. 61-98). V. t. I, p. 12, note 1, en tête du Journal de 1666.

2. Ces articles du 29 mars répondent aux deux Feuillets sans date, les seuls que nous ayons de la main de Louis XIV pour 1667. V. t. I, p. 4.

3. Un édit royal de nov. 1666 accordait des pensions de 1000 liv. aux gentilshommes qui avaient dix enfants vivants, n'étant ni religieux ni religieuses ; 2000 liv. à ceux qui en avaient douze dans les mêmes conditions.

difficultés nouvelles qu'ils y pourraient trouver, et passer par-dessus les autres, résolu pourtant d'aller en personne les faire vérifier.

Moi seul insistai à cela pour le bien public, tous les officiers ayant des intérêts contraires, parce que cela était ensemble juste et glorieux.

4. J'ai réglé diverses choses qui étaient fort déréglées dans Paris, où j'ai remis l'ordre, la sûreté et la commodité. [S'informer du détail [1].]

5. J'ai même établi un conseil de police, dont on me rend compte toutes les semaines.

6. J'ai demandé des mémoires aux parlements des provinces pour la réformation de la justice.

Rien ne me détourne de mes affaires, auxquelles je suis continuellement appliqué.

7. J'ai fait fournir mes magasins, cet hiver, de toutes les choses qui peuvent tomber dans l'imagination pour la guerre.

8. J'avais toujours la paix d'Angleterre dans l'esprit, pour avoir liberté d'entreprendre sur la Flandre, et cependant je ne laissais pas de faire de grands préparatifs de mer.

9. J'eus plus de facilité à trouver des matelots que mes gens ne pouvaient s'imaginer, et, au lieu que l'année passée à peine en avais-je 6,000, j'en eus cette année 18,000, et des provinces entières s'offrirent d'aller

1. C'est le 29 mars que prête serment en la grand'chambre De La Reynie, maître des requêtes, pourvu de la charge de lieutenant du prévôt de Paris pour la police, que Sa Majesté, par sa déclaration, a séparée de celle du lieutenant civil (*Gazette* du 2 avril). D'aubray, également maître des requêtes, avait été nommé lieutenant civil le même jour que La Reynie lieutenant de police, le 19 mars.

à mon service et ne laisser chez eux que les enfants. J'en aurais eu pour armer cent vaisseaux.

[Qui a l'estime et l'amour de ses sujets ne peut manquer de rien. Foule de gens à la cour sur le bruit de la guerre.] [Ici les bienfaits.]

10. Le comte de Saint-Alban me fit dire par la Reine[1] que le roi de la Grande-Bretagne accepterait les conditions que j'avais autrefois proposées pour la paix, pourvu que je voulusse remettre les choses en l'état qu'elles étaient avant la guerre dans les îles de l'Amérique.

Cette proposition semblait fâcheuse, dans l'application que j'avais à faire valoir le commerce, et dans l'établissement que j'avais fait faire de la Compagnie des Indes. Mais balançant cela contre l'importanee de faire bientôt la guerre à l'Espagne, dépourvue maintenant de toutes choses[2], et qui se croyait elle-même perdue si j'eusse pu l'attaquer avec toutes mes forces, je crus qu'il n'y avait pas de proportion, et me résolus de céder ce que l'on prétendait. Mais, pour ne pas faire inutilement cette démarche, je voulus engager auparavant le roi d'Angleterre à ne prendre, d'un an, aucun engagement avec pas un autre prince, me confiant que si j'avais liberté d'agir durant ce temps-là, je me mettrais en état qu'il

1. C'est la reine douairière d'Angleterre, Henriette de France, qui demeurait toujours à Chaillot.

2. Comme témoignage de cette assertion, relevons un fait de la *Gazette* du 21 mai, au moment où commence la campagne royale : « Les habitants des environs de Lille et des autres places voisines retirent toutes leurs commodités aux lieux les plus forts, de crainte d'être exposés aux violences qu'exercent les soldats, à cause, disent-ils, qu'ils ne sont pas payés, et même que depuis plus de quinze mois ils n'ont pas reçu le pain de munition. »

croirait ne pouvoir trouver de sûreté qu'avec moi. Il s'y engagea, et sur cette parole, je déclarai que je consentais à sa demande, en sorte qu'on crut la paix faite, et qu'il n'y avait plus qu'à choisir le lieu pour la rédiger[1].

11. Sur cela je réveillai fortement tous les sentiments que j'avais pour la guerre [de Flandre]. Ma cour fut en un instant grossie par ceux qui se venaient offrir.

12. Je pressais le traité de Suède, mais je n'osais pourtant y faire paraître trop d'empressement, de peur que cette couronne n'en prît avantage.

[Souvent notre impatience recule par trop d'ardeur les choses qu'elle veut avancer.]

13. Je conclus le traité dont je vous ai parlé avec les princes d'Allemagne, qui sont sur les frontières [de Flandre[2]].

14. Beaucoup d'argent m'était nécessaire pour tout cela.

14 *bis*. Je fis de nouvelles promesses d'argent au Portugal, outre les troupes que je leur payais déjà et les pensions que je leur donnais, à condition qu'ils s'engageraient de ne faire la paix de quatre ans avec l'Espagne[3].

1. M. De Lionne rédigea à ce sujet un projet de lettre, par lequel le comte de Saint-Alban rendit compte, le 16 février, au roi d'Angleterre, de la négociation entamée sur les bases indiquées ici.

2. Il y eut des traités particuliers avec le duc de Neubourg, l'électeur de Cologne, l'électeur de Mayence, l'évêque de Munster. Le lieutenant général Millet, envoyé à Brême pour y accommoder le différend de cette ville avec le roi de Suède, avait été chargé, dès le mois de novembre 1666, de négocier avec l'évêque de Munster. L'abbé de Gravel, qui résidait à Mayence auprès de l'électeur, obtint de lui un traité signé à Wurtzbourg, le 28 février.

3. Le comte d'Arlington avait raison de dire (V. ses lettres, t. II,

Cependant je formais à toute heure de nouveaux projets ou je travaillais à bien digérer ceux que j'avais formés sur la Flandre.

15. Mais alors je découvris l'artifice[1] avec lequel le roi de la Grande-Bretagne proposait [en même temps qu'il s'accordait à ce que je demandais] de traiter à La Haye, en Hollande, où il prétendait, par ses députés et par les agents de l'Espagne et de l'Empereur, négocier des intrigues secrètes avec les Hollandais pour rétablir l'autorité du prince d'Orange et diviser cette république et la détacher entièrement de mes intérêts. C'est pourquoi je donnai promptement ordre que les Hollandais refusassent ce parti et lui offrissent d'aller traiter à Douvres ou dans l'une des quatre places fortes qu'ils lui nommeraient. Ce que le roi d'Angleterre refusa néanmoins[2].

p. 254) que la France avait le don de persuader ce qu'il lui plaisait, nonobstant la différence qui se trouvait entre ses assertions et ses actes. M. Mignet, qui cite ces paroles, donne le détail des négociations (Négoc. relat. à la succ. d'Espagne, t. II, p. 513) qui vont lier le Portugal envers Louis XIV. Le comte de Castel-Melhor, ministre d'Alphonse VI, cède au besoin d'argent. Il aurait voulu limiter les engagements du Portugal à un an au lieu de quatre ans, et recevoir 200,000 écus une fois payés, et 400,000 de subside ordinaire au lieu de 300,000. L'abbé de Saint-Romain en écrit à M. De Lionne le 17 janvier. Louis XIV, voyant approcher le moment de la paix de Hollande avec l'Angleterre, et par suite celui de l'expédition de Flandre, fait prescrire par De Lionne à Saint-Romain, le 6 mars, de conclure sur-le-champ et à tout prix, mais pour un engagement d'au moins quatre ans. Si le Portugal n'avait pas été pressé par l'état de ses finances, le mieux pour lui était d'attendre l'effet de la guerre de la France contre l'Espagne, et de demeurer libre (*Ibid.*, p. 529-538).

1. Un autre mot moins fort avait d'abord été écrit : « l'adresse. »

2. Le rédacteur renvoie à l'article 21, où il est en effet question du même sujet. V. p. 161. — La *Gazette*, le 12 et le 19 mars et le 2 avril,

16. Apprenant que la guerre de mer causait quelque banqueroute, je m'appliquai à les empêcher jusqu'à fournir, pour cela, de mon argent.

17. Je tâchai de me conduire dans les affaires du dedans et du dehors en sorte que l'on ne pût en rien me critiquer.

[Le soin qu'un prince doit avoir d'établir sa réputation en tout et de ne la laisser affaiblir en rien. E. 13, 14, 15, 43[1].]

18. La reine de Pologne me fit presser de lui envoyer du monde, et, afin que mes troupes passassent plus facilement, me proposa de les envoyer sous prétexte de secourir cet État contre le Turc. Quoi faisant, aucun prince d'Allemagne ne pourrait refuser honnêtement le passage.

19. Depuis, elle m'envoya encore Mortain pour me presser d'y envoyer M. le Prince avec huit mille hommes sur la nouvelle de la mort de Lubomirski, me faisant entendre qu'elle ne doutait pas qu'avec ce secours elle ne fît faire l'élection[2].

mentionne cet « artifice » du roi d'Angleterre et son refus persistant d'accepter une des places fortifiées, Maëstricht, Boisleduc ou Breda; il tient à La Haye. M. Mignet (Négoc. relat. à la succ. d'Espagne, t. I, p. 519-520) cite une lettre du comte d'Estrades à De Lionne, du 17 février, et une autre de MM. des états généraux à Charles II du 24 de ce même mois.

1. E veut dire sans doute : exemple. Voir les exemples aux articles 13, 14, 15, 43.

2. La Pologne, disaient les lettres en vers de Ch. Robinet, le 2 janvier,

A certaine intempérie
Dont on ne peut la voir guérie :

Mais, dans les grandes affaires qui me regardaient de tous côtés, j'avais peine de croire que je pusse m'engager prudemment dans cette affaire, et me priver d'un si grand nombre d'hommes et d'un tel capitaine.

20. L'ambassadeur de Venise, assisté du nonce du pape, me vint solliciter de fournir du secours à cette république sur la nouvelle du débarquement du grand-vizir de Candie. Mais je regardai que je ne pouvais leur donner, en l'état où j'étais, un corps de troupes considérable, et que, si je le donnais médiocre, je n'en pourrais jamais rien retirer.

21. Cependant je m'appliquai également à donner ordre aux forces de terre et de mer, dans le doute où j'étais, de la part d'Angleterre, de la guerre ou de la paix. Car les Anglais n'étaient en différend avec la Hollande que pour l'île de Polleron, laquelle leur devait être restituée par les états suivant la paix de 1661, et l'on disait que les états consentiraient de la rendre encore, moyennant quoi la paix eût été faite, à ce que l'on disait.

Et cela lui vient, ce dit-on,
D'un mal nommé l'élection.

Ces lettres rimées sont très-acharnées (23 janvier) contre

Les Lubomirscains qui font rage
Pour grossir un nouvel orage.

Lubomirski, « cette âme courbe, » est accusé (Lettre du 6 février) d'avoir donné 2,000 écus à un nonce pour que celui-ci fît rompre la diète d'élection qui aurait pu être favorable au candidat français, le duc d'Enghien. La *Gazette* du 15 mars annonce que Lubomirski, s'étant retiré à Breslau, y fut, le 26 février, surpris d'une apoplexie dont il mourut le 31. Il témoigna beaucoup de repentir du passé. Celle du 30 avril parle d'une boîte de très-grand prix qu'aurait reçue, le 27, de la part du Roi, l'envoyé de Pologne, le comte de Morstein.

[Ne se pas endormir sur des espérances incertaines et ne pas se laisser persuader trop légèrement ce qu'on désire[1].]

22. Ce n'est pas que les esprits ne fussent partagés en Hollande sur cette affaire. Car les ministres et gens puissants craignaient la paix dans la peur qu'ils avaient de me voir en Flandre. Et le peuple désirait l'accord parce que la guerre suspendait son commerce, jusque-là qu'il y avait quatre provinces qui avaient déclaré qu'elles ne voulaient plus rien fournir aux frais de la guerre. Mais cependant je tâchais de cacher mon impatience.

23. Cela pouvait m'accommoder en ce que c'était une raison pour presser les ministres hollandais de travailler sérieusement à la paix. Mais d'ailleurs ce me pouvait être un désavantage considérable si ces états venaient à se diviser.

24. Cependant ils me détournaient par toutes voies de penser à la guerre de Flandre, mais inutilement. Je savais combien le temps était favorable.

25. C'est pourquoi je travaillais continuellement à m'exercer moi-même et à me rendre capable de bien faire ce métier, qui m'était nouveau.

[Il ne faut présumer de soi ni croire qu'on puisse savoir les choses sans les apprendre[2].]

26. Je résolus de donner audience un jour de chaque semaine à tous ceux qui voudraient me parler ou me donner des placets.

1. Suivent ces chiffres : « 44, 45, 41, 43 » qui renvoient sans doute aux articles 44, 45... comme exemples.

2. Il renvoie de même aux articles 27, 28, 29, 43, 14, 15.

Facilité pour eux à ne point attendre. Pouvoir parler[1].

27. La Reine était accouchée d'une fille. [Le 27 janvier, et toute la France eut joie de sa santé[2].]

28. A l'adieu de l'ambassadeur d'Espagne[3], je m'empêchai de m'engager à rien, et lui dis seulement des termes civils touchant la manière dont je vivais avec la Reine.

[S'informer des principales grâces faites cette année et la précédente. M. La Feuillade[4] a son mariage;

1. « Après être allées à Versailles, Leurs Majestés, dit la *Gazette* du 26 mars, revinrent le 21 mars à Saint-Germain, où le Roi continua les audiences publiques que Sa Majesté a la bonté de donner toutes les semaines à pareil jour, faisant de cette façon connaître de plus en plus qu'elle applique tous ses soins au soulagement de ses sujets et à l'établissement de leur bonne fortune. » C'est le style des Mémoires.

2. On remarquera que cette naissance du 2 janvier est rappelée un peu tard, au 27e article. D'après les *Lettres* en vers de Ch. Robinet :

> . . . La divine Reine
> Ne pouvait faire aucune étrenne
> Plus agréable à notre Roi.

Elle naquit le soir

> Comme on commençait les entrées
> Du ballet des *Sœurs d'Apollon*.

Les *Œuvres de Louis XIV* (t. V, p. 403) donnent la lettre adressée par le Roi à ce sujet au roi d'Angleterre. Elle est datée de Saint-Germain le 4 : « Continuant à satisfaire aux devoirs mutuels des familles aussi proches que les nôtres, je vous fais savoir que la mienne est augmentée d'une fille. » Le Msc. des *Bienfaits du Roi* porte par erreur que cette enfant mourut le jour de sa naissance.

3. L'audience de congé du marquis de Fuentès eut lieu à Saint-Germain le 18 mars (*Gazette* du 26 mars); il reçut le 6 avril, comme présent du Roi, une boîte à portrait de diamants, d'un très-grand prix; il eut aussi de la reine une bague fort riche. (*Gazette* du 9 avril.)

4. On lit : « La Feillade. » — Cette phrase si courte est expliquée plus loin, n° 42 du Msc. V. p. 167.

charge de M. d'Artagnan [1]; gouvernement de M. Carnavalet; gardes augmentés en officiers [2]; M. de La Vallière a 2 ou 3 mille livres [3].]

De la veille de Pâques [4], le Roi me donna ce qui suit :

29. J'eus nouvelle que le roi d'Angleterre, persuadé, disait-il, de ma bonne foi, acceptait Bréda pour y traiter la paix, et j'y envoyai de ma part d'Estrades [5] et Courtin.

30. Je fis une revue pour accoutumer nos gens à bien camper et pour avoir prétexte de faire des tentes.

[[6] Je ne la voulus faire que le lendemain de mon entrée au parlement.]

1. C'est à la revue du 22 janvier, passée par le Roi dans la plaine d'Ouilles, entre Maisons et Saint-Germain, que le seigneur d'Artagnan prit possession de la charge de lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, vacante par la démission du duc de Nevers. Il y avait aussi d'autres officiers, récemment établis dans cette compagnie et dans les gardes du corps (*Gazette* du 29 janvier). Le 15 janvier, Vizé a eu une enseigne des gardes du corps, le 18 Brissac une lieutenance, le 23 La Fite une moitié d'enseigne. (*Bienfaits du Roi.*)

2. On lit : « en off. » Voir la fin de la note précédente. Le 3 mars, le Roi donne dix enseignes ou lieutenances de gardes du corps, dont six sont de nouvelle création. (*Bienfaits du Roi.*)

3. On lit : « 2 ou 3 ₶. »

4. Pâques, en 1667, était le 10 avril. — Les chiffres qui semblent unir ces articles 29-45 n'ôtent rien du désordre réel que présente cette énumération de sujets fort disparates.

5. On lit : « l'Estrade. » — « On apprend qu'il consent à choisir Bréda, » dit la *Gazette* du 9 avril. Le 27 mars des ambassadeurs extraordinaires de la Suède, puissance médiatrice, lui avaient remis à ce sujet des mémoires « forts et judicieux. » Le lendemain il envoyait sa réponse favorable aux états généraux.

6. La *Gazette* signale les revues de la plaine d'Ouilles, passées par le Roi le 22 janvier, les 3, 4, 17 février, et d'autres exercices ou revues à

31. Je pris enfin résolution d'envoyer le prince de Condé en Pologne pour trois raisons, qui étaient que le roi était malade[1], que la reine était menacée d'apoplexie, que j'avais le prétexte du Turc, et qu'attendant un autre temps je n'aurais peut-être plus cette occasion. Je résolus de les envoyer par terre si la guerre d'Angleterre durait et par mer si elle finissait.

[Ne[2] pas perdre occasion de faire à propos choses éclatantes parce qu'elle ne se trouve pas toujours.]

32. Je donnai des ordres pour assembler mes vaisseaux dans les rades de La Rochelle[3].

33. Je donnai ordre à Pompone de ne pas presser le traité de Suède parce que cela le faisait reculer.

Saint-Germain, le 16 et le 26 mars.—Le Roi avait désiré venir faire vérifier au parlement l'ordonnance civile avant Pâques. Le travail n'ayant pu être achevé, l'entrée du Roi au parlement fut remise au mercredi après la Quasimodo, le 20 avril (Journal d'Ormesson, 2e partie, fos 146, 147). Le lendemain eut lieu une revue dans la plaine d'Ouilles. C'est à cette dernière revue que fait allusion la lettre de Louis XIV à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur en Espagne; elle est datée de Saint-Germain, le 1er mai. « Comme je prends loisir à voir souvent mes troupes les unes après les autres, ce qui ne contribue pas peu à faire que les officiers se mettent fort en peine de les maintenir en bon état, je ne doute pas que le marquis de Castel-Rodrigo n'ait encore pris l'occasion d'une assez grande revue que je fus faire la semaine passée dans une plaine au-dessous de ce château, pour augmenter à Madrid la même peur de nos armes qu'il veut prendre lui-même. Mais si vous en entendez parler, vous pouvez assurer qu'il n'y a eu ici aucune nouveauté en matière de troupes et de levées » (Mignet, Négoc. pour la succ. d'Espagne, t. I, p. 528.) Quinze jours après cette lettre, Louis XIV partait pour la Flandre.

1. On lit : « mal disposé. »

2. Cette réflexion est au bas de la page mscte, avec le même n° 31.

3. Le duc de Beaufort arriva de Brest à la rade de La Rochelle le 1er mai avec toute l'armée navale du Roi, bien équipée, montée d'hommes, d'artillerie et de munitions. (*Gazette* du 14 mai.)

34. Je donnai ordre aussi à Milet de demander passage pour les troupes que j'envoyais en Pologne, aux princes chez qui leur chemin se pouvait adresser, principalement à l'électeur de Brandebourg, auquel je fis aussi demander partie de ses troupes comme au duc de Brunswick.

35. J'envoyai ordre aux cardinaux français de se tenir prêts pour passer à Rome en cas que le pape mourût[1].

36. Les nouvelles de Constantinople ne m'étaient pas agréables, mais j'avais résolu de m'en prendre désormais aux Génois, même sans rien poursuivre contre ceux de delà.

37. L'empereur s'offrait à être notre médiateur.

38. Les Hollandais, qui pensaient que, la paix étant faite avec l'Angleterre, je ne règlerais pas si avantageusement avec eux ce qui était du salut de nos amiraux, me pressaient de terminer cette affaire, mais je leur fis réponse que je la règlerais avant la jonction.

39. Plusieurs officiers s'offrirent, par zèle, de faire des recrues à leurs dépens en leur fournissant seulement la route, et le même fut fait pour les troupes que j'entretenais en Portugal.

40. Tracy m'ayant bien servi en Canada, je lui permis d'en revenir, à sa prière, et j'ordonnai qu'il y demeurât mille hommes de mes troupes pour un an.

1. Le 15 mars, un courrier dépêché par le duc de Chaulnes, ambassadeur extraordinaire à Rome, avait annoncé la maladie du pape comme désespérée (*Gazette* du 19); le 15 avril, presque mourant, il reçut solennellement la communion (*Gazette* du 14 mai). Le 27 avril, trois galères de France passaient à la vue de Gênes avec les cardinaux de Vendôme et de Retz qu'elles portaient à Civita Vecchia (*Gazette* du 21 mai). Le pape n'était pas encore mort.

41. Saint-Christophe[1] et quelques autres îles ont été prises sur les Anglais.

42. J'accordai à La Feuillade des lettre de duc, en même état qu'étaient celles du duc de Roannais, et lui donnai même quelques sommes pour son mariage, en considération de ce qu'il avait fait en Hongrie[2].

43. Ce qui me rendait plus sûr dans mes entreprises, c'est que j'avais un état exact de mes troupes, de leur logement, de leur nombre, et sur cela je destinais moi-même le partage que j'en voulais faire selon chacune des résolutions que je voulais prendre dans la suite, ne faisant pas mon compte sur l'effectif, mais sur la diminution qui pouvait y arriver, que je réduisais au complet.

44. J'y travaillais moi-même et tenais un grand ordre pour cela. [Réflexion.]

45. Je terminai l'affaire des carmélites à la satisfac-

1. C'est la suite d'une affaire engagée en 1666.

2. Voir le Journal à la suite de l'article 28. Ceci est plus clair. La faveur accordée au comte de La Feuillade était déjà ancienne. C'est en avril 1666 qu'il a obtenu des lettres d'érection de la terre de Roannais en duché-pairie. Elles furent vérifiées au parlement le 30 août. Louis XIV écrivit de Saint-Germain le 19 février 1667 à l'archevêque d'Embrun, frère de La Feuillade, non-seulement « sur les choses qu'il avait faites pour favoriser le mariage du comte de La Feuillade, » mais pour l'encourager à faire, en cette rencontre, tout ce qu'on peut désirer d'un homme de sa profession, le plus raisonnable et le plus tendre à l'amitié fraternelle. » « Je ne serai pas jaloux, ajoute le Roi, que vous enchérissiez sur moi. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V. p. 404.) L'archevêque, pour sa part, avait reçu du Roi, le 3 juin, l'abbaye de Saint-Remi de Reims. La Feuillade eut encore, le 6 mai 1667, une pension de 10.000 liv. (*Bienfaits du Roi*). A la date de la lettre que nous venons de citer, le mariage n'était pas encore accompli ; le Roi dit à l'archevêque : « Le nouveau lustre qu'aura votre maison et de la personne et de la dignité qui est sur le point d'y entrer par le moyen de cette alliance... »

tion des parties, ayant pris les sentiments de quelques arbitres que j'avais nommés.

Le dix-huitième juillet, Sa Majesté me dit ce qui suit[1]:

1. Dans le commencement de la campagne, je voulus disposer mes troupes en sorte que toute ma frontière en parût presque également couverte, non pas tant pour la défendre des ennemis dont la faiblesse m'était connue, que pour leur donner une égale terreur de tous côtés.

[Nécessité [2] des vivres doit être le premier soin dans le commencement d'une campagne.]

2. J'avais fait assembler un corps sous le maréchal d'Aumont vers la mer. J'en formais un autre sur la Somme, auprès d'Amiens. J'en faisais assembler un troisième par Duras sur la...[3], et un quatrième par le marquis de Créqui vers le Luxembourg. En sorte que les ennemis ne pouvaient savoir de quel côté je devais les attaquer, vu principalement que je m'étais posté presque dans le milieu, en état de passer d'un côté ou d'autre.

3. Mon premier dessein avait été d'aller attaquer

1. Il n'est question, dans tous ces articles, que de la campagne de Flandre. C'est un récit suivi qui a l'air d'être une analyse de la *Gazette*. — Le 18 juillet, le Roi est à Compiègne. Il y était venu après le siége de Douai le 9 juillet, de là avait poussé le 16 jusqu'à Saint Cloud pour voir Madame ; le 17, il était de retour à Compiègne, d'où il partit le 19 avec la reine pour reprendre le chemin des Pays-Bas.

2. Cette réflexion, qui vient après coup, paraît assez importante pour être répétée un peu plus loin n° 6 (V. p. 170).

3. D'après les Mémoires, c'est sur l'Oise, à la Fère.

Charleroy, comme une place dont les ennemis faisaient grand état, qui, en effet, était bien située, et que je croyais plus facile à battre, à cause que les fortifications en étaient nouvellement faites. Mais, soit qu'ils eussent soupçonné mon dessein, ou qu'ils n'eussent pas assez de forces pour défendre cette place avec les autres qu'ils avaient à garder, j'appris qu'ils l'avaient abandonnée et ruinée. Et, sur cette nouvelle, je pris la résolution de m'en saisir, quoique quelques-uns m'alléguassent, au contraire, que je n'y devais pas penser, et que c'était une peine inutile. Mais par l'événement [1], j'ai fait voir que j'avais bien fait, l'ayant remise dans peu de temps en aussi bon état qu'elle était avant que les Espagnols la ruinassent [2].

4. [Cependant, le maréchal d'Aumont [3] avait ordre d'aller prendre Bergues et Furnes, comme il fit.]

5. De là, ma pensée était d'aller attaquer ou Bruxelles, ou Louvain [4], ou Malines. Mais, sur le

1. La *Gazette* du 11 juin raconte ce qui s'est passé devant Charleroy d'après des nouvelles du 4. Le maréchal de camp Podwits, détaché par Duras, avait pris la ville le 30 mai avec deux brigades de cavalerie et 1,600 fantassins; depuis le 22, Castel-Rodrigo avait commencé la démolition des fortifications.

2. Le 1er juin, le Roi écrit à Colbert que son intention est de conserver le poste de Charleroy; il l'invite à disposer toutes choses pour en réparer les fortifications (*Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 75). Plus de 8,000 hommes travaillent à rétablir le fort; 3,000 cavaliers sont employés à leur apporter des fascines et des palissades (*Gazette* du 18 juin). Le Roi, en quittant cette place le 8 juin, y mit comme gouverneur le comte de Montal.

3. On lit : « Le Ml d'Osmont. » V. la *Gazette*, 15, 18, et 25 juin. Avec 1,500 chevaux et 5,000 fantassins, il a pris en huit jours, du 14 au 12, deux postes très-importants.

4. On lit : « Bruselle, Louvin. » — Castel-Rodrigo fait continuer les

point de l'exécution, je me laissai aller à une nouvelle ouverture que me fit M. de Turenne [1], qui fut d'aller à Tournay. Et les raisons furent que ma cavalerie était véritablement très-bonne, mais que l'infanterie, qui est celle dont on a plus de besoin dans les siéges, était presque toute nouvelle; qu'il ne fallait pas lui donner d'abord un siége long ni difficile; que le dessein de Tournay était sûr et facile, et que le succès animerait mes gens; que c'était un poste avantageusement situé au milieu du pays, et qu'il était assis sur une rivière importante.

[Durant que l'on mettait la place en défense, durant que l'on songeait aux munitions [2], ne pouvant demeurer oisif, j'allai faire un tour à Avesnes [3].]

6. [La difficulté qu'il y eut en ceci fut de faire transporter du canon et d'autres munitions en un lieu où je n'avais pas d'abord résolu d'aller; car la nécessité des vivres est la première chose à laquelle un prince doive penser.]

fortifications de Bruxelles, aux environs de laquelle arrive la cavalerie du prince de Ligne. (*Gazette* du 18 juin.)

1. Turenne, maréchal général, dirigeait l'armée dite du Roi où figuraient Louis XIV et Monsieur. Les lieutenants généraux étaient Bellefons, Duras, D'Humières, Pradelle; Colbert de Croissy était l'intendant de cette armée. Dans l'armée du maréchal d'Aumont, servaient, comme lieutenants généraux, Du Passage, et La Feuillade, duc de Roannais.

2. Des convois marchent à travers l'Artois, dit la *Gazette* du 25 juin, l'un composé de onze pièces de canon, et de deux cents chariots et charrettes chargés de munitions de guerre et d'outils, un autre de quinze cents chariots, chargés de toutes sortes de munitions, avec seize pièces de canons pour aller vers Tournay, que l'armée du Roi doit investir le 21 juin.

3. Le Roi partit le 8 juin de Charleroy, laissant Monsieur pour commander en son absence.

7. La place fut prise en quatre jours, par le soin que je pris d'y bien prendre mes mesures [1].

8. Car, d'un côté, je fis passer les Lorrains [2] sous la conduite du comte de Lillebonne, que je fis d'abord marcher vers Arras, et là je leur fis rendre par Artagnan un nouvel ordre d'aller investir Tournay du côté de la France. D'autre part, je fis avancer le maréchal d'Aumont à Armentières pour s'en saisir et la réparer [3], avec ordre de détacher 1,200 chevaux pour investir cette même place du côté de la rivière de Lys [4]. Et cepen-

1. Nous ne relevons pas les négligences de style. On remarquera cependant : prises, pris, prendre. »

2. Le sieur d'Aubeville avait été envoyé par le Roi en avril auprès du duc de Lorraine Charles IV pour lui demander ses troupes. Quinze cents chevaux et douze cents fantassins se mirent en marche. Le comte de Lillebonne qui les commandait arriva dans l'Artois, et campa aux environs de Bapaume le 18 juin ; le lendemain il se dirigea vers Béthune (*Gazette*, 11 et 25 juin). Le Roi lui avait écrit d'Avesnes, le 10 juin, pour l'encourager à bien faire, lui et le prince de Vaudemont qui était à la tête d'un régiment de cavalerie. (*Œuvr. de Louis XIV*, t. III, p. 77.)

3. V. la *Gazette* du 4 juin sur la prise d'Armentières, le 24 mai, et sur les travaux auxquels aidèrent les habitants pour la réparer.

4. Ces douze cents hommes détachés de l'armée du maréchal d'Aumont pour le siége de Tournay sont sous le comte de Lorge, maréchal de camp (*Gazette* du 29 juin). — Ce n° de la *Gazette*, et celui du 2 juillet donnent beaucoup de détails sur le siége de Tournay, qui fut emporté le 23 au soir. « On ne perdit pas de temps à faire une circonvallation régulière, le pays étant tellement entrecoupé de fossés et de haies qu'il ne fallait pas un grand travail pour les joindre. » Cette phrase est reproduite presque mot à mot dans les Mémoires. La *Gazette* donne les noms d'une dizaine de jeunes seigneurs qui se distinguèrent aux tranchées comme volontaires. Elle remarque, d'après des récits que Cosnac avait eu soin d'envoyer à M. Renaudot, que Monsieur s'y exposa autant que le Roi. Le duc d'Orléans était alors poussé dans les camps par son aumônier, l'ambitieux évêque de Valence, Daniel de Cosnac, qui lui conseillait de faire concurrence au Roi dans sa propre cour et dans ses armées. De Cosnac l'accompagna au siége de Tournay. Le Roi, le trou-

dant, je traversai tout le pays ennemi avec mon armée pour me rendre au même lieu du côté du Brabant.

9. J'observai un tel ordre dans le commencement de la marche [1], qu'il n'y eut aucun tort fait aux habitants des lieux, que je voulais gagner par ce bon traitement, jusqu'à payer aux communautés les blés que j'avais été contraint de faire prendre pour le fourrage. [Car je n'avais point déclaré la guerre.]

10. [Ath pris en chemin.]

La ville [2] prise, je crus qu'il serait beau d'en assiéger une autre avec tant de promptitude, que la nouvelle du second siége se portât en même temps que la fin du premier. Mais la considération que j'eus pour mes troupes me porta à les laisser reposer deux jours, après lesquels ma résolution était d'aller à Courtray. Mais considérant que Tournay était fort avancé dans le pays, qu'il serait malaisé de le conserver, à moins d'avoir quelque place qui le joignît aux autres pays de mon obéissance, et que je pouvais facilement aller attaquer Douai, lequel en un autre temps il serait impossible de prendre, à cause de la difficulté de la circonvallation et de la facilité que les ennemis auraient de le secourir, pour peu qu'ils eussent de troupes en campagne; que,

vant au milieu des canons : « Quoi ! M. de Valence dans la tranchée ! » « Sire, répondit l'évêque, je ne suis venu que pour pouvoir me vanter d'avoir vu le plus grand roi du monde s'exposer comme un soldat. » C'était cette gloire militaire qu'il recherchait pour Monsieur. (V. *Mémoires de Daniel de Cosnac*, 1852, liv. 8, t. I, p. 339 et p. 344-347 avec la note.)

1. L'armée observe partout une discipline exacte, dit la *Gazette* du 11 juin; le bétail pâture à la tête du camp, et les laboureurs sont à la charrue.

2. Il s'agit de Tournay.

pour peu que je m'amusasse à Courtray, ils jetteraient assurément des hommes dans Douai, dont cette place était dépourvue,

12. C'est pourquoi je me déterminai à la venir assiéger [1].

13. Et l'ayant prise en trois jours, avec le fort de Scarpe, je crus qu'il était bon de faire faire un autre siége par l'armée du maréchal d'Aumont, qui n'était pas tant fatiguée que la mienne. Je lui commandai d'aller à Courtray [2] [que je ne croyais pas digne de ma présence.]

14. Et durant cet intervalle de repos, je pris occasion de venir voir la Reine [3], me proposant en cela, non-seulement la satisfaction de me reposer devers la Reine et mes enfants, mais encore de faire voir au dedans du royaume que l'occupation que j'avais au dehors ne m'empêchait pas de venir jusqu'à Paris quand je le croyais à propos, soit pour donner ordre aux affaires du dedans dont je me faisais rendre compte de plus près,

1. Une fausse marche fit appréhender aux ennemis le siége de Courtray (*Gazette* du 12 juillet). D'autre part, le maréchal d'Aumont fit mine de menacer Lille dont les faubourgs furent brûlés (n° du 9). Dès le 30 juin, le Roi envoya deux mille chevaux du corps de Duras pour investi Douai : il fut de sa personne devant la place le 2 juillet. La *Gazette* du 12 rapporte l'épisode particulier au régiment Lyonnais au moment où les habitants allaient se rendre, le 5 : les Mémoires le citeront.

2. D'Aumont, avec six mille hommes de l'armée du Roi, investit Courtray le 13 juillet. Le 16, la ville était prise ; le 18, la citadelle.

3. Le Roi quitta le camp de Douai le 8 juillet ; il resta à Compiègne du 9 au 16, y revint le 17 jusqu'au 19. Le 11, il écrit à Turenne : « J'aurais quelque envie, en retournant, de mener la Reine avec moi jusqu'à Arras, et peut-être jusqu'à Douai et Tournay (*Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 79). Le 12, autre lettre, adressée de Compiègne au même : « J'essaie à me divertir ici, et serai très-aise d'en partir quand il sera temps de faire quelque chose. » (*Ibid.* p. 81.)

soit pour maintenir en devoir ceux qui avaient quelque inquiétude dans l'esprit [1].

15. Mon dessein était, de là, de m'en retourner au plus tôt à mon armée, pour prendre premièrement quelque poste peu capable de me résister, comme Oudenarde [2] et Alost, et, de là, observer quelle des places importantes les ennemis dégarniraient, pour me jeter aussitôt dessus, et finir la campagne par quelque siége d'importance, sinon de quitter l'armée [sous quelque prétexte], et de laisser prendre des quartiers avantageux par mes lieutenants, pour ne pas demeurer dans une occupation au-dessous de moi et des grands commencements de cette campagne.

Le 19e [3], Sa Majesté me donna un mémoire où étaient en abrégé plusieurs articles qu'elle m'expliqua ainsi :

16. Comme je voyais que l'amitié du roi d'Angleterre m'était nécessaire pour le progrès de mes desseins sur la Flandre, je me résolus de m'accommoder avec lui, et nous convînmes de nous engager par des lettres que nous écrivîmes réciproquement à la Reine sa mère [4],

1. Il est fait allusion ici aux intrigues et aux dissensions du parti de Monsieur. (V. p. 171, note 4.) Le Roi passa un jour à Saint-Cloud chez son frère, le 16 juillet (V. l'article 34.)

2. On lit seulement : « Oud... »

3. Sans doute le 19 juillet. (V. p. 168.) Tous les articles de ce Mémoire (n° 16-34) sont étrangers au fait même de la campagne de Flandre.

4. M. Mignet donne le texte de ces deux lettres qui sont aux archives des affaires étrangères (Négoc. relat. à la succ. d'Espag., t. II, p. 43-44.) Dans les *OEuvres de Louis XIV* (t. V, p. 405), on lit une lettre du Roi à De Lionne, datée du 18 avril, le jour où il écrivit à la mère de Charles II. « Vous rendrez demain au matin à la reine, mère du roi d'Angleterre, la lettre ci-jointe que je lui écris... Depuis ce billet, ayant considéré que

à ce que, de ma part, je ne ferais sortir d'un mois ma flotte, quoique toute prête; et, de la sienne, qu'il ferait tout son possible pour conclure la paix dans un an, et que l'article de l'île de Polleron, qui était désormais le seul contesté, ne l'empêcherait point de la terminer, de quelque côté qu'il fût résolu.

17. Et cependant, parce que les Hollandais me pressaient toujours de faire sortir mes vaisseaux, je fis dire par mes députés que la paix était faite.

18. Il survint pourtant une autre contestation touchant deux vaisseaux pris sur les Anglais par les états, dont le dédommagement, estimé à cent mille livres, était demandé avec chaleur par l'Angleterre. Mais je trouvai expédient pour le terminer, en fournissant, de ma part, la moitié de la somme; mais je ne le voulus pas promettre en mon nom, et en fis faire l'offre à Letellier comme de son chef, en cas qu'il ne tînt qu'à cela.

18 *bis*. Et cependant les Hollandais continuant à me presser de mettre en mer, et même se voulant servir de brûlots que j'avais dans une escadre arrêtés dans leurs ports, je ne le voulus pas permettre, disant toujours que la paix était faite, quoique le mois porté par ma lettre fût expiré.

19. Quelque temps auparavant que je me misse en campagne, j'envoyai un courrier à Madrid pour faire demander par mon ambassadeur les choses qui appartenaient à la Reine. Mais je n'en eus autre réponse,

peut-être la lettre du roi d'Angleterre à la reine sa mère n'est pas écrite de sa main, j'ai trouvé à propos, outre celle qui est de ma main, de vous en envoyer une qui n'en fût pas, afin que vous puissiez rendre celle qui conviendra pour en user comme ledit Roi aura fait. »

sinon que le roi Philippe IV ayant défendu par son testament d'aliéner aucun des biens qu'il laissait à son fils, la reine régente ne voulait pas enfreindre cette loi.

[Lettre de Castel Rodrigo.

Je déclarai que je m'en mettrais en possession, ou de l'équivalent, sans vouloir dire laquelle [1].]

20. Les Suédois continuaient dans leurs froideurs; mais ils s'adoucirent pourtant un peu, apprenant mes premiers progrès.

21. Cependant, les Hollandais me faisaient diverses propositions, dans l'alarme où ils étaient de me voir approcher trop près d'eux. Ils proposaient de me contenter du Luxembourg ou de la Franche-Comté, du Cambrésis, et de quelques autres places, comme Charleroy.

Et moi j'offrais de me contenter de la Franche-Comté,

1. On lit seulement : « s. v. d. laquelle » (province). — C'est le 8 mai que le Roi a notifié, par lettre, à la reine d'Espagne ses prétentions, et qu'il a envoyé ses ordres à l'ambassadeur. De Lionne en même temps expédie à celui-ci une traduction espagnole de l'écrit des *Droits de la Reine*, notre grand monarque, dit la *Gazette* du 21 mai, ayant voulu informer, avec le public, le peuple de ces provinces de l'équité de ses droits, fondés sur des raisons trop puissantes pour n'être pas approuvées de toute la terre. » On y invoque en effet toute l'Europe, toute la terre, pour voir « comment un mari si illustre, un frère si puissant, des sujets si fidèles, s'acquitteront envers une princesse si auguste de droits si sacrés et si inviolables. » C'est le ton déclamatoire des Mémoires. La lettre de Castel Rodrigo fut écrite le 14 mai. Le ton en parut très-offensant au Roi : « que Votre Majesté, y est-il dit, déclare ses droits si elle les sait. » Il n'y eut pas de réponse à un « pareil libelle. » Le ton de la lettre adressée par la reine d'Espagne à Louis XIV le 21 mai est beaucoup plus doux (Mignet, ibid., t. II, p. 56-110).—Le traité des *Droits de la Reine* fut réfuté par un pamphlet anonyme : le *Bouclier d'Etat et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle*. L'auteur était un gentilhomme franc-comtois, le baron de l'Isola, ministre de l'empire à Londres.

du Luxembourg, [Charleroy], du Cambrésis, de Tournay, Douai, Bergues, Aire, et Saint-Omer : lesquelles deux dernières places, néanmoins, je me résolvais à relâcher pour terminer l'accommodement.

22. Van Beuning, étant venu à Avesnes pour négocier ces affaires, et demandant de me suivre à l'armée pour en traiter, je ne le voulus pas permettre, pour ne lui pas donner occasion de ramasser en ce lieu tous les discours que font souvent dans la chaleur les esprits mécontents.

23. Leur flotte cependant entra dans la Tamise et y brûla 8 vaisseaux anglais [1], dont je ne fus pas fâché, parce que l'aigreur augmentant entre les deux nations rendait mon entremise plus nécessaire à toutes deux.

24. Le duc de Lorraine avait fait difficulté de me livrer ses troupes, quoique promises; mais lorsqu'on lui dit précisément que mon intention était qu'elles partissent le lendemain, il les laissa partir [2].

25. Je fis [3] donner part à l'empereur par Gremonville

1. La flotte hollandaise avait quitté le Texel du 11 au 14 juin, sous l'amiral général Ruyter, le lieutenant-amiral Van Ghent; le s[r] Corneille de Witt y faisait les fonctions d'intendant. Le pensionnaire Jean de Witt, et quelques autres membres des états accompagnaient l'expédition. Une rude tempête fut essuyée le 16 près des côtes de l'Angleterre. Le 17, on entra dans la baie qui conduit à la Tamise; le lendemain la marée porta cinquante de ces vaisseaux dans le canal du Roi. Le 20, la plate-forme de Sheerness fut attaquée; le 21 la flotte vint mettre le feu à plusieurs vaisseaux royaux devant Chatam, le *Royal Jacques*, le *Royal Londres*, et à cinq autres. Elle emmena aussi le *Royal Charles*, mais il s'échoua sur les sables. Les milices aussitôt furent mises sous les armes. (*Gazette* du 2 et du 21 juillet.)

2. V. p. 171, note 2.

3. En marge, on a corrigé ainsi : « J'avais fait... »

de mon voyage de Flandre, et, au lieu de recevoir cette proposition avec l'aigreur que je m'étais figuré, il répondit simplement qu'il me conjurait de me contenter des choses raisonnables.

26. Les princes d'Allemagne paraissaient très-bien disposés [1], car outre ceux qui s'étaient engagés à lever des troupes pour empêcher le passage de celles de l'empereur, l'électeur de Bavière m'offrait encore les siennes pour m'en servir en tel lieu qu'il me plairait [2].

27. L'élection du pape se fit selon mes désirs, et par mes suffrages [3], dont son neveu me vint remercier et me fit en même temps des propositions d'accord. [Je l'avais envoyé féliciter à Bruxelles par un trompette.] Je lui

1. La *Gazette* du 16 juillet donne des nouvelles de la diète de Ratisbonne du 25 juin : « Malgré les efforts de l'empereur, la plupart des princes et États, même l'électeur de Bavière, ne veulent pas souffrir qu'il envoie des troupes aux Pays-Bas, ni moins encore accorder le passage aux milices qui voudraient tenir cette route. »

2. A la suite de cet article, on peut supprimer une phrase qui du reste ne porte pas de n°. Elle semble n'être qu'une réminiscence ; la voici : « De la part de mes sujets, plusieurs s'offrirent à moi pour faire des levées de nouvelles troupes à leurs frais. » Cette observation faite en marge : « ajouter au cayer fait » invite à remonter en arrière. En effet la même idée est au n° 39 des articles donnés la veille de Paques. V. p. 166.

3. L'élection de Jules Rospigliosi, né à Pistoia, qui prit le nom de Clément IX, est du 20 juin. La faction du cardinal Chigi, neveu du dernier pape, ne s'était pas trouvée assez forte. Louis XIV témoignera sa satisfaction au cardinal de Retz par une lettre datée de Compiègne le 13 juillet. (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 413). L'abbé Rospigliosi, neveu de Clément IX, qui faisait les fonctions d'internonce à Bruxelles, après avoir été magnifiquement traité par le marquis de Castel-Rodrigo, partit le 12 juillet pour passer en France, et de là en Italie. Le 18, il arriva à Compiègne où était le Roi, qui reprit la route des Pays-Bas le lendemain même (*Gazette* du 23 juillet). Le Roi l'avait déjà vu dans un voyage qu'il avait fait avec le dernier légat ; avant de le recevoir à Compiègne, il demanda pour lui, le 6 juillet, le chapeau de cardinal.

dis que je recevrais très-volontiers Sa Sainteté pour médiateur [1]; mais pour la surséance qu'il me demandait, que je n'y pouvais pas consentir.

28. J'avais envoyé donner part à M. de Savoie de mon dessein, et ménager son affection, en cas que j'en eusse besoin pour faire la guerre en Italie.

29. Je fis un nouveau traité avec le Portugal, le précédent n'étant demeuré qu'en projet. Par celui-ci [2], je faisais ligue offensive et défensive, promettant de ne point faire la paix, que l'on ne lui donnât le titre de roi. Mais, par l'événement, cet engagement que l'on avait cru de conséquence, s'est trouvé faible parce que les Espagnols le lui ont offert d'eux-mêmes.

1. Dès le 21 juin, le lendemain de son exaltation, le nouveau pape avait écrit aux souverains pour le rétablissement de la paix en Europe. Louis XIV « admire les saints transports de son zèle » par une lettre datée de Douai le 6 juillet : c'est dans cette lettre qu'il accepte la médiation, mais refuse d'accorder la surséance « se trouvant engagé en personne au milieu du pays ennemi. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V. p. 411.) La médiation du pape, offerte à Louis XIV par l'abbé Rospigliosi, et à la reine d'Espagne par le cardinal Visconti, fut acceptée aussi à Madrid ; cette reine en écrivit, le 2 août, à Louis XIV (Mignet, Négoc. relat. à la succ. d'Esp., t. II, p. 199). Le duc de Chaulnes présenta au pape, au commencement du mois d'août, une lettre de son maître, qui se montrait prêt d'entendre à un accommodement, « ses prétentions étant si bien fondées qu'il n'y avait pas lieu de douter qu'elles ne soient approuvées de toute la terre. » (*Gazette* du 17 sept.)

2. Le traité fut signé le 31 mars pour dix ans. L'abbé de Saint-Romain avait obtenu une réduction de subsides de deux cent mille livres. L'infant D. Pedro, frère d'Alphonse VI, n'approuvait pas ce traité, vraiment onéreux pour les Portugais qui s'engageaient à faire deux campagnes tous les ans contre les Espagnols, et à tenir sur pied une armée considérable. Louis XIV écrivit une lettre de congratulation à la reine de Portugal, du camp devant Douai, le 4 juillet. (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 410.)

30. Le parlement me voulut députer à Compiègne[1], tant pour me féliciter du succès de mes armes, que pour me prier de ne me plus exposer, sur les bruits qui avaient couru que j'allais souvent au péril. Mais je leur fis dire que je n'avais rien fait encore d'assez considérable pour mériter leur députation.

[L'on avait publié de tous côtés que j'allais, etc... les uns en me louant, les autres en me blâmant de me trop exposer; et comme dans ces choses je n'avais pas encore cru rien faire d'extraordinaire... Refus des louanges[2].]

31. La reine de Pologne étant morte[3], rompit les prétentions que j'avais pour le duc d'Anguien sur cette couronne. Mais, en même temps, le duc de Neubourg me fit dire que si je voulais favoriser en cela ses poursuites, et, pour les faciliter, faire que le roi veuf épousât une de ses filles, il serait éternellement dans mes intérêts. Je ne voulus m'engager à rien sur ce point sans en avoir communiqué avec le duc d'Anguien et le prince de Condé, son père, lesquels s'étant soumis de fort bonne grâce à mes volontés, je promis mon assistance au duc de Neubourg, et donnai charge à mon ambassadeur de proposer le mariage.

1. C'est le 15 juillet que se présentèrent au Roi les députés du parlement, de la cour des aides, et de la chambre des comptes. (*Gazette* du 21 juillet.)

2. Suivent deux lignes illisibles.

3. Elle mourut d'apoplexie le 10 mai à Varsovie. Son testament déclarait le duc d'Enghien son héritier. (*Gazette* du 2 juillet.) Louis XIV en écrivit du camp de Charleroy des lettres de condoléance au prince de Condé le 2 juin (*OEuvres de Louis XIV*, t. III, p. 76), au roi de Pologne, le 6 juin et à madame de Choisi le 16, du même camp où il était revenu après son voyage à Avesnes. (*Ibid.* t. V, p. 407 et p. 409.)

32. Le comte Guillaume de Furstemberg [1] avait fait cependant la proposition du traité éventuel à l'empereur, lequel avait témoigné être disposé à toute sorte d'accommodement sur ce sujet; mais qu'avant le cas arrivé, il aurait honte de proposer la chose aux ministres d'Espagne [2].

33. Le comte de Saint-Alban vint à Tournay, où fut faite l'offre des 50,000 liv. par Le Tellier.

34. Le voyage que je fus obligé de faire à Saint-Cloud [3] me donna plus de peine qu'une affaire impor-

1. Le manuscrit porte : de Nassau. » La même erreur, commise dans un autre endroit par le rédacteur des Mémoires (t. III, f° 362 v°) y est corrigée. On y a remplacé Nassau par Furstemberg.

2. Ce comte Guillaume, le frère du comte Egon qui était prince évêque de Strasbourg et grand prévôt du chapitre électoral de Cologne, vint, au nom de l'électeur de Cologne à Vienne le 8 janvier, et après avoir conféré avec l'ambassadeur de France le chevalier de Gremonville, s'adressa d'abord au prince Lobkowitz, le plus pacifique des conseillers impériaux, et le plus favorable à la France, entretint l'empereur et tous les ministres. Ce ne fut bientôt plus un secret pour personne : le projet alla jusqu'aux Gazettes. L'ambassadeur d'Espagne se plaignit amèrement de l'audace et de l'inconvenance de ces propositions. Après avoir tenu trois conseils, l'empereur fit annoncer son refus par le grand chambellan, comte de Lemberg : « Il ne doit ni par humeur ni par raison d'État entendre à une semblable négociation sans le su et le consentement des Espagnols tant que le roi d'Espagne vivra. » Peu de jours après, le 8 mars, le comte Guillaume eut son audience de congé. (Mignet, Négoc., t. II, p. 324 et 333-334.)

3. C'est le 16 juillet que Louis XIV alla à Saint-Cloud ; il venait de Compiègne, et il y rétourna pour se diriger de nouveau sur la route d'Arras et des Pays-Bas. Voici ce que dit dans ses Mémoires mademoiselle de Montpensier : « Le Roi alla rendre visite à Madame qui avait pensé mourir d'une fausse couche. Monsieur avait été la voir lorsqu'il partit de l'armée. » Le 19, Leurs Majestés partirent de Compiègne pour Montdidier où on coucha. Mademoiselle de Montpensier, qui était du voyage, remarque que ce fut à Amiens que Monsieur, qui venait de voir Madame, rejoignit la cour. Les intrigues qui s'agitaient à Saint-Cloud

tante, par les contradictions que j'y trouvai dans la cour. Et ce n'est pas une petite affaire à un prince de savoir bien sortir des démêlés de sa propre maison.

Le vingt-huit et vingt-neuf décembre, à Versailles, le Roi me donna les articles qui suivent [1] :

autour du duc d'Orléans avaient alors pour objet un dessein que Cosnac soutenait avec une ardeur bien naïve si elle était sincère. Il raconte dans ses Mémoires comment des Napolitains avaient offert à Monsieur de le faire roi de leur pays, même avant la déclaration de guerre à l'Espagne (édit. de 1852, in-8°, t. I, p. 329-336). Déjà alors Louis XIV avait dit à son frère qu'il ne le soutiendrait pas. Ce refus fut accueilli avec joie par Monsieur, d'où je compris, dit Cosnac, qu'il avait eu grand'peur d'être roi. L'affaire fut cependant renouée. Cosnac pressa Monsieur de faire encore une tentative auprès de Sa Majesté dans ce voyage de Saint-Cloud (16 juillet). « Il me dit, après que le Roi fut parti, qu'il lui avait parlé, mais qu'il n'y avait rien à faire, que le Roi l'avait entièrement refusé. » (*Ibid.* p. 349.)

1. L'écriture de cette partie du Journal est moins solide, plus serrée, mais toujours longue comme dans le reste. Le récit de la campagne de Flandre, commencé le 18 juillet, continue ici au point où on l'a laissé. V. p. 174. Le même Msc. S. Fr. 2281, t. I, f°s 118-121 donne un brouillon de tous ces articles du 28 au 29 décembre : comme il est du même temps, et en partie de la même main, nous le reproduirons à la fin du Journal. — Un passage des Mémoires qui appartient sans doute à la plus ancienne rédaction, et qui a disparu du texte définitif, explique, ce me semble, la lacune que nous remarquons entre les mois de juillet et de décembre dans le Journal du Roi (ibid. t. III, f° 343) : « L'application que j'ai eue durant cette campagne à m'acquitter d'un emploi qui était nouveau, et le grand nombre d'affaires différentes que j'ai trouvées à mon retour, m'ont ôté le loisir de rapporter ici les circonstances particulières de chaque affaire aussi exactement que j'avais coutume de vous les expliquer. Mais vous y trouverez pourtant toutes celles dont j'ai cru que vous pouviez tirer quelque profit. Après le siége de Douai, mon sentiment était d'aller en personne assiéger Courtray pour ne laisser échapper aucune des occasions où il y avait quelque travail à prendre ou quelque honneur à acquérir. Mais M. de Turenne... » Cette idée avait d'abord été essayée autrement à la marge du f° 344 v°, « Vous avez vu comme après le siége

Après la prise de Douai, je laissai faire par le maréchal d'Aumont le siége de Courtray, quoique j'eusse dessein de l'aller faire moi-même. Mais M. de Turenne me remontra que je ne le devais pas faire, tant parce que la place n'était pas en état de mériter que je l'attaquasse, que parce qu'il était à propos de laisser reposer mon armée, et je me rendis à son sentiment, dans la considération que j'avais pour lui, aimant mieux suivre ce que la prudence me conseillait, que ce qui était de mon inclination.

Je menai la Reine en Flandre [1] pour la faire voir aux peuples de ce pays-là, qui la reçurent, en effet, avec toute la joie imaginable, témoignant qu'ils étaient fâchés de n'avoir pas eu plus de temps pour se préparer à la recevoir plus dignement [2].

Ensuite, je fis dessein d'aller attaquer Dendermonde,

de Douai je revins à Compiègne. Mais je ne sais si je vous ai dit que ce fut contre mon sentiment, et que j'aurais été en personne faire le siége de Courtray, n'eût été que M. de Turenne m'en dissuada... » L'éditeur de 1806 cite les premières lignes de ce morceau (t. II, p. 339), comme note détachée, à la fin de l'année 1667. Il n'a d'importance que remis à sa véritable place. Dans le Msc. c'est le début du 10e cahier, vers la fin de cette ancienne rédaction.

1. Ce fut peu après le départ de Compiègne, à Montdidier, le 19 juillet au soir, que l'on apprit la prise de Courtray par l'armée du maréchal d'Aumont, surtout par le corps du marquis de Péguilin (Mém. de mademoiselle de Montpensier). Sur les compliments du duc de Grammont, le Roi lui répondit le 24 juillet, de Douai : « Ce que vous m'avez écrit sur la prise de Courtray m'a plus touché le cœur par la connaissance que j'ai du vôtre que ne feront les louanges les plus exquises de l'histoire. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 414.)

2. Mademoiselle de Montpensier, qui était du voyage de la Reine, remarque qu'à Tournay (où on entra le matin du 26), pour le *Te Deum*, les prêtres et les chanoines arrivèrent les uns après les autres : « Cette cérémonie ne fut guère régulière. »

qui, par sa situation, semble être le centre de tous les Pays-Bas, et me parut de telle importance à conquérir, qu'encore que l'entreprise fût hasardeuse, je crus qu'il valait mieux risquer à la faire sans succès, que de manquer à la tenter par timidité [1].

En chemin, je pris Oudenarde, place nécessaire pour cette entreprise, et ensuite Alost [2] se rendit à moi; d'où je fis détacher 2,000 chevaux sous Duras pour passer la rivière et aller empêcher le passage des troupes que je prévoyais devoir venir apparemment de Bruxelles pour se jeter dans la place [3]. Et cependant, je m'avançai moi-même pour la reconnaître plus sûrement avec... chevaux. Mais à peine étais-je arrivé devant, que j'appris comme Duras était arrivé trop tard, et qu'il était entré quinze cents hommes dans Dendermonde [4], outre que par le canal de la rivière de l'Escaut, qui est fort large

1. Il y a peu de rapport entre ces faits ou les suivants, et la mention qu'on lit à la marge : « Sur la paix d'Angleterre, il faudra se souvenir de voir dans le registre précédent la remarque faite sur le traité de Dunkerque. »

2. Oudenarde fut pris le 3 juillet après un jour de tranchée. Le comte de Duras, avec le comte de Vivonne, maréchal de camp, ayant quatre mille cinq cents chevaux et quinze cents fantassins, marchant sur Dendermonde, se saisit en passant de la ville d'Alost sur la Dender. (*Gazette* du 13 août).

3. La place de Dendermonde. A Bruxelles, dit la *Gazette* du 13 août, on concentre tout ce qu'on peut assembler de cavalerie pour marcher vers la place qui serait la plus menacée.

4. Le 2 août, le comte de Duras, s'étant approché de Dendermonde, apprit que les ennemis y avaient peu auparavant jeté cinq cents chevaux avec mille Allemands et trois cents Espagnols. Le 3 le Roi alla reconnaître l'endroit où l'on pourrait dresser un pont; le 4, il campa à Appels, à un quart de lieue de Dendermonde pour juger s'il y avait lieu d'en former le siége. Pendant deux jours il y eut quelques escarmouches sans profit. (*Gazette* du 18 août.)

en cet endroit, et reçoit le flux et le reflux, je reconnus qu'il n'était pas possible que j'empêchasse les ennemis d'y jeter de nouveaux secours. Je crus qu'il valait mieux décamper, que de s'engager dans une entreprise où je perdrais mon temps et mes troupes [1].

Mais comme [j'avais quelque chagrin que] cette affaire n'avait pas réussi, j'en voulus entreprendre une autre dont le succès fût assez important pour me consoler, et je vins attaquer Lille. Jamais une place de cette étendue, de cette force et de cette importance, munie abondamment d'hommes [2], de vivres et d'armes n'a été menée si brusquement. Toutes les troupes, les officiers généraux et particuliers semblaient s'efforcer à l'envi d'avancer leurs travaux [3], et enfin, en dix jours

1. En marge, on lit ceci : « Le Roi occupe (?) ces provinces, en sorte que lui seul en tirera tout le profit, et les Espagnols en feront toute la dépense. » Cette réflexion serait mieux placée un peu plus bas. — La *Gazette* du 18 août est intitulée ingénieusement : « Siége de Lille et Journal de ce qui s'est passé en la marche de Sa Majesté depuis le 1er de ce mois. » L'affaire malencontreuse de Dendermonde y est racontée, mais ce nom néfaste n'est pas mis en évidence dans le titre. Toutes les raisons, exposées ici dans notre Journal pour montrer l'intérêt et les difficultés de l'entreprise, sont dans la *Gazette*. Le 5, le Roi fit partir les bagages et l'artillerie pour Oudenarde, il protégea lui-même la retraite. Le 7, il est devant Oudenarde, le 10 devant Lille investi depuis deux jours. A Bruxelles on se réjouit fort de cet insuccès de Louis XIV. (*Gazette* du 20 août.)

2. La garnison était de plus de huit cents chevaux et de trois mille fantassins, outre grand nombre d'habitants aguerris sous le comte de Broüay.

3. Avant l'arrivée du Roi, qui eut lieu le 10 août, la place fut investie par le marquis d'Humières avec un corps de cavalerie de l'armée de Sa Majesté, par le comte de Lillebonne auquel Louis XIV écrivit le 7 de se rendre le 9 entre Lille et Menin avec les Lorrains (*Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 181), par le comte de Lorge avec la cavalerie du maréchal d'Aumont. Le duc d'Enghien y commandait deux mille chevaux. Le

de tranchée[1] ouverte, je me rendis maître de la place.

Mais voulant tirer un double profit de la valeur que mes gens avaient témoignée, je formai une nouvelle entreprise avant que celle-là fût achevée. Je considérai que les ennemis s'étaient assemblés en corps d'armée, prétendant faire les derniers efforts pour secourir une place de cette importance, et je savais qu'ils ne s'imaginaient point du tout que je la puisse prendre si tôt. C'est pourquoi il me vint en pensée que, partant au moment de la reddition de la place pour aller à eux, je les pourrais trouver encore assemblés et défaire leurs troupes après avoir pris leur ville.

Mais comme il y avait d... jours de marche de moi à eux, ils furent enfin avertis de la perte de Lille avant que je les pusse joindre, et je survins sur la retraite.

Étant à...[2], j'appris que Créqui, lequel j'avais détaché

prince de Ligne et le comte de Marsin essayèrent des diversions pour sauver Lille. (*Gazette* du 13 et du 30 août.)

1. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 18 au 19, la capitulation est du 27. Le 23, le Roi écrit au prince de Condé sur la santé du duc d'Enghien, et sur ce que M. le Prince l'engageait sans doute à se ménager, il ajoute : « Je reçois vos conseils avec tout l'agrément que mérite le principe dont ils partent, mais je ne sais pas si je pourrai m'y conformer en tout. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. III, p. 82.)

2. Le 30 août, étant à Deinse sur la Lys, Louis XIV écrit à Colbert : « J'ai cru qu'il était bon de faire voir aux ennemis qu'ils ne devaient pas s'assembler devant moi. C'est pourquoi j'ai marché à eux, et les ai fait retirer tous séparés. Je ne sais s'ils feront quelque chose : mais j'ai vu, à n'en pouvoir douter, que l'épouvante est grande dans leur armée, et qu'ils fuyaient de dix lieues. » (*Ibid.* t. III, p. 82.) Le lendemain, le Roi, sur l'avis que Créqui était aux mains avec les Espagnols, partit avec Monsieur pour se rendre sur le canal de Bruges au passage d'un pont à la vue de Gand, afin de soutenir ses troupes en cas de besoin. Sa Majesté coucha dans son carrosse, et revint le 1er septembre à Deinse. (*Gazette* du 10 septembre.)

avec... chevaux, avait rencontré un corps des ennemis, et aussitôt je montai à cheval pour aller à eux. Même, comme au sortir de mon quartier il y avait un long défilé, je prévis que si mes troupes y entraient une fois, il me serait difficile de percer pour gagner la tête de l'armée. C'est pourquoi je partis avant que la plupart de mes gens fussent en état de me suivre, pour gagner la tête du défilé pendant que mes gens s'assemblaient insensiblement après moi. Cependant quelque diligence que je pusse faire, je ne vis point l'ennemi. Mais Créqui d'une part et Bellefons de l'autre, avec les corps qu'ils commandaient, ayant joint la cavalerie espagnole dans... la mirent en déroute, en tuèrent.., et y firent... prisonniers[1].

Après quoi, voyant la saison avancée[2], et ne voulant pas me mettre au hasard de commencer un nouveau siége que je ne pusse pas achever, j'aimai mieux conserver mes troupes pour entreprendre quelque chose de grand avec plus de sûreté dès le commencement de l'année prochaine. Ainsi, je résolus de revenir en France[3].

[Réflexion sur la forme de vivre de Sa Majesté à

1. La *Gazette* (n° du 10 sept.) se garde bien d'avouer, comme fait le Roi avec chagrin, qu'il a eu peu de part à l'exécution de cette entreprise où se signalèrent Créqui, Bellefons, et le comte de Lillebonne, contre la cavalerie du prince de Ligne et du comte de Marsin. « Ce succès si glorieux est dû surtout à Sa Majesté, laquelle, en ayant formé le dessein, donna des ordres si bien concertés pour le rendre infaillible. »

2. Les pluies étant fréquentes en cette saison. (*Gazette* du 17 sept.)

3. Le 2 septembre le Roi revint par Lille, Arras, où la Reine le rejoignit, Péronne, Mouchi, Senlis, Saint-Germain, où il arriva le 7 septembre.

l'armée, telle qu'un général d'armée doit faire, parlant à tous, recevant des avis de tous [1].]

D'autres affaires m'appelaient, étant nécessaire de faire de grands préparatifs et de grandes négociations avec tous les princes, ou pour faire qu'ils favorisassent mes desseins, ou du moins pour empêcher qu'ils ne les traversassent pas, comme ils en étaient sollicités de différents endroits.

Car j'étais bien informé que les États de Hollande, quoique mes alliés et tout nouvellement obligés de la protection que je leur avais donnée contre l'Angleterre, ne laissaient pas de cabaler en secret contre moi, et voulaient unir à leur ligue l'Angleterre, la Suède et plusieurs princes d'Allemagne.

Ainsi, pour donner ordre avec plus d'application à éluder leurs desseins aussi bien que ceux de l'Espagne, je crus qu'il était bon que je me retirasse en un lieu fixe.

Cependant je laissai ordre à M. de Turenne d'achever le reste de la saison en faisant une continuelle guerre aux ennemis, et les resserrant de telle sorte dans leurs places qu'ils y fussent de plus en plus incommodés et d'a-

1. Une feuille isolée du même Msc. (t. I, f° 100 r°) contient des réflexions résultant d'une conversation du 12 septembre entre le Roi et Périgny sur la retraite de Dendermonde. On y lit ceci : « Plusieurs personnes comme commandant. Ceux qui venaient donner des avis. Question : s'il faut que le prince parle à tout le monde. » On comprend alors comment la « réflexion sur la forme de vivre de Sa Majesté » a été ajoutée ici. En marge, la main qui a fait l'addition met encore ces mots : « à transposer. » L'idée est développée en deux endroits des Mémoires, d'abord en 1667 et plus longuement en 1668 (V. dans les premières pages de cette année). Le brouillon des articles du Journal, du 28 et du 29 décembre 1667, ne manque pas à reproduire la « forme de vivre. »

voir grand soin de la conservation de mes troupes, principalement des soldats malades[1].

L'un de mes premiers soins, étant arrivé à Saint-Germain, fut de résoudre de nouvelles levées tant d'infanterie que de cavalerie [j'en fis non-seulement en mon royaume, mais en Allemagne et en Angleterre, d'où il me passa une compagnie de gendarmes de la garde du roi de la Grande-Bretagne], pour me mettre en état de former, le printemps prochain, quatre puissants corps d'armée, dont je résolus d'en donner un à mon frère pour aller en Catalogne attaquer les Espagnols dans leur propre pays[2]; un autre au prince de Condé, que je destinais pour servir en Allemagne, où sa réputation était déjà grandement établie dans les guerres passées, afin qu'en cotoyant le Rhin il empêchât que les troupes de l'empereur ne l'osassent passer ou les combattît au passage. Les deux autres armées étaient destinées pour servir en Flandre sans autre général que moi ou M. de Turenne, afin que je ne fusse jamais sans occupation, pouvant reprendre une armée fraîche au moment que l'autre serait fatiguée par quelque siége important[3].

1. Quoique ces deux dernières lignes soient barrées sur le Msc., nous les gardons parce que l'idée s'en retrouve dans le brouillon de ces articles du 28 et du 29 décembre, et dans les Mémoires.

2. Le Roi écrivait le 10 août, du camp devant Lille, au duc de Noailles : « Vous m'avez fait plaisir de me mander le détail des forces que les Espagnols ont en Catalogne, et de m'avertir de l'état des places que j'ai sur la même frontière : j'y fais avancer des troupes qui ne tarderont pas à vous joindre. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 414.)

3. Après cet article, on lit : « V. 8 bis. » Or l'article qui porte plus loin (p. 199) ce signe : 8 bis, se rapporte aussi à des troupes, à celles de M. de Lorraine. Et en regard de l'article n° 8 bis, est un renvoi à un

Pensant aussi à la conservation de mes nouvelles conquêtes, je résolus de faire des citadelles à Tournai comme à un poste fort avancé vers les ennemis, et à Lille comme à une ville infiniment peuplée dont il était malaisé de s'assurer sans cette précaution. Mais je donnai encore des ordres exprès pour mettre toutes les autres en état de défense, et principalement Charleroi [Ath] et Courtray[1].

Depuis que j'ai quitté mes troupes, il se fit peu de choses importantes, hormis la prise d'Alost, dont les ennemis s'étaient ressaisis et que je fis raser[2].

Après quoi l'on prit les quartiers d'hiver les plus étendus que l'on put pour resserrer davantage les ennemis.

n° 8 ter où il est question de l'entretien de l'armée navale. Toutes ces idées en effet doivent se tenir.

1. Le jour même où Louis XIV quitte Lille pour retourner à Saint-Germain, le 2 septembre, il écrit de sa main le billet suivant : « J'ai commandé à Clerville d'aller visiter les places conquises de Flandre pour me rendre compte de l'état où il les trouvera : les gouverneurs et les commandants faciliteront l'exécution de sa commission en ce qui dépendra d'eux. » (*OEuvr.* t. V, p. 416.) L'éditeur cite une note du manuscrit des lettres, qui explique pourquoi le Roi écrivit lui-même : « M. de Clerville dit doucement à Sa Majesté que M. de Louvois, qui aurait dû lui donner un ordre contresigné, ne lui était pas favorable. »

2. Alost, qui peut couvrir Dendermonde et Bruxelles, avait été repris par les Espagnols, le 7 septembre, ils avaient dessein d'y faire hiverner leurs troupes. Turenne, qui était à Deinse, parut devant cette place le 11 ; le 12, elle se rendit. La garnison qu'on y trouva fut renvoyée vers Bruxelles. Quinze cents dragons travaillèrent à y tout démolir. (*Gazette* du 24 septembre et du 8 octobre.) Le 13 et le 20 septembre Louis XIV écrit à Turenne « pour que l'infanterie entre dans les quartiers forte et en bon état. Car il faut absolument qu'elle soit admirable l'année prochaine. Je fais de grands projets de troupes. J'ai tout dans ma tête et vas travailler à l'exécuter, quoi qu'il en coûte... Je repasse dans ma tête des desseins que je ne trouve pas impossibles. Qu'ils me paraissent beaux! » (*OEuvr. de Louis XIV*, t. III, p. 83-85.)

Et M. de Turenne, revenant à Paris, laissa les troupes séparées dans les quartiers sous le commandement des lieutenants généraux que j'avais nommés[1].

[Avec ordre d'étendre les contributions aussi avant qu'il se pût jusqu'à faire contribuer les faubourgs de Bruxelles[2].]

Je donnai ordre sur toute chose que l'on payât bien les soldats, et j'augmentai la solde des officiers, tant pour empêcher qu'ils fussent à charge à mes nouveaux sujets que pour leur donner de moi-même le moyen de subsister plus commodément. [Informer.]

Il y eut, à la fin du mois d'octobre, un combat où Bellefons défit, avec... chevaux, quinze cents hommes des ennemis, tant infanterie que cavalerie[3].

1. En marge sont ces mots : « particulièrement à savoir. » La *Gazette* du 17 septembre et du 25 octobre rend compte de ces dispositions. Du Passage doit commander sur Dunkerque, Bergues, Furnes, et tout le voisinage de la mer; le marquis d'Humières sur Lille, à la place de Bellefons désigné d'abord, à qui le Roi réserve un autre emploi; le comte de Duras sur la Châtellenie de Tournai, avec Oudenarde et Ath; le comte de Lorge sur Charleroy et le pays entre Sambre et Meuse: gouvernement destiné d'abord à d'Humières. L'armée du maréchal d'Aumont est dispersée en plusieurs places.

2. Après le rasement d'Alost, Turenne fit partir l'armée de Liquerque où était le principal quartier, s'avança facilement jusqu'à deux lieues de Bruxelles. Tout le pays fut tenu sous contribution jusqu'aux portes de cette ville. Les petites places du voisinage demandèrent la neutralité pour se garantir du pillage. (*Gazette* du 8 octobre.) — Le Roi écrit à Turenne le 4 octobre de ne mettre les troupes en quartier d'hiver qu'au 1er novembre, à cause de leur payement et des fourrages, qui ne seront prêts qu'en ce temps-là, et finiraient avant qu'on pût mettre en campagne si on commençait à les cantonner plus tôt. (*Œuvres*, t. III, p. 85.) Cependant la *Gazette* du 22 octobre nous apprend que la saison devenant trop fâcheuse, le maréchal général a commencé à séparer l'armée pour les cantonnements. Turenne fut de retour à Paris le 6 novembre.

3. Louis XIV écrit le 2 novembre au marquis de Bellefons : « J'ai vu par

La paix [1] d'Angleterre se conclut sans qu'il fût besoin de donner les cinquante mille livres que j'avais fait offrir [2]. Car les Anglais, n'ayant osé mettre leur flotte en mer de peur que je ne fisse aussitôt joindre aux Hollandais la mienne, que je tenais toute prête, furent tellement maltraités dans leurs propres ports, qu'ils furent contraints de consentir honteusement aux conditions qu'ils avaient auparavant refusées [3].

votre relation les particularités de l'avantage que vous avez remporté sur les ennemis auprès de Mons, et comme l'action est complète, soit pour la conduite, soit pour la valeur. Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que j'en ai. » (*OEuvres*, t. III, p. 86.) La *Gazette* du 5 novembre donne le détail de l'affaire : elle eut lieu le 26 octobre entre Soignies et le Roeux. Les troupes ennemies venaient d'auprès de Cambrai, elles devaient aller renforcer la garnison de Bruxelles et celle de Gand. C'étaient trois des meilleurs régiments d'infanterie espagnole formant treize cents hommes, et cinq cents chevaux. Bellefons avait cent vingt dragons, et huit cent soixante chevaux pris à Charleroy ou dans les troupes du comte de Lorge. La plupart des ennemis furent tués ou pris. Ce coup de main fut accompli, dit le n° du 10 novembre, par des gens fatigués d'une marche de soixante heures, ayant souffert constamment de la pluie, sauf pendant les deux heures que dura le combat. Le marquis de Conflans, qui commandait les Espagnols, ayant été accusé de ce désastre par le prince de Bade, un duel eut lieu à Laken, près de Bruxelles; le prince fut blessé. (*Gazette* du 19 novembre.)

1. Depuis cet article, il n'est plus question de la campagne de Flandre, mais des rapports de la France avec les autres États, pays par pays. On peut croire que là commence un Mémoire particulier, remis peut-être le 29 décembre, Mémoire analogue à celui du 19 juillet, où on a pris de même successivement, en dehors de la campagne de Flandre qui fut l'objet des articles du 18, les relations pacifiques de la France avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, l'empereur, l'Allemagne, etc. V. un peu plus loin le brouillon des articles du 28 et du 29 décembre.

2. On lit en marge pour cet article : « Transposer avant Dendermonde. »

3. La paix de Bréda fut arrêtée dans la conférence du 11 juillet, et signée le 31. Les ratifications eurent lieu le 24 août.

Mais quoique cette paix fût faite, je ne laissais pas de craindre que la jalousie de mes progrès et les pressantes sollicitations d'Espagne ne fissent prendre au roi de la Grande-Bretagne le parti contraire au mien. C'est pourquoi j'envoyai Ruvigny en Angleterre pour tâcher à me conserver le prince pour ami, ou du moins à faire qu'il demeurât dans la neutralité[1].

Ce n'est pas que cet État ne fût toujours troublé de dissensions intestines qui m'en pouvaient moins faire appréhender les forces.

Car le peuple de cette ville, ayant pris pour le comte de Clarendon cette aversion que l'on prend d'ordinaire pour les ministres qui élèvent trop haut leur fortune ou qui s'attribuent trop d'autorité, était résolu de le perdre, et cette résolution étant connue du roi, il se crut obligé lui-même de le mettre hors de ses conseils pour n'être pas obligé de sortir d'Angleterre[2].

1. Louis XIV écrit à Charles II, du camp devant Lille, le 14 août : « Je vous dépêche le sieur de Ruvigny, exprès pour me réjouir avec vous de la signature du traité de Bréda. Je m'assure que vous lui donnerez entière créance sur ce sujet, et sur les autres choses dont je l'ai chargé. » (*Œuvres*, t. V, p. 415.)

2. Le texte porte, par erreur : « de France, » ce qui serait inintelligible. — Le marquis de Ruvigny, parti de Dieppe seulement le 12 septembre à cause des vents contraires, arriva à Londres au moment où venait d'être disgracié son ami le grand chancelier. La confiance du Roi et la direction des affaires comme secrétaire d'État étaient maintenant à Henri Bennet, comte d'Arlington, marié à une Hollandaise, et porté par inclination vers l'Espagne. Ruvigny dut s'adresser à lui pour avoir une audience particulière de Charles II ; il s'aboucha aussi avec le duc de Buckingham. Une lettre de Ruvigny à de Lionne (17 octobre) révèle que Charles II, en confidence, a demandé au ministre français qu'il lui fît avoir de l'argent de Louis XIV. Quant au comte de Clarendon, le parlement réuni le 20 octobre se montra très-animé contre lui ; les lords toutefois décidèrent le 30 novembre qu'un lord ne pouvait pas être mis

Cela doit faire faire une réflexion aux ministres sur l'intérêt qu'ils ont de demeurer modestes dans leur fortune et au prince de n'élever pas des hommes au-dessus des autres de peur d'être, après, obligé de les soutenir avec trop d'effort ou de les abandonner avec trop de honte[1].

[Autres affaires d'Angleterre, à s'informer.]

Les Hollandais, pressés par leur propre crainte, travaillaient toujours avec même ardeur à faire conclure la paix entre moi et les Espagnols, et pour montrer que, de ma part, j'agissais raisonnablement, j'avais donné parole de me contenter, pourvu qu'on me cédât de bonne foi, ou ce que j'avais pris dans la dernière campagne, ou bien la Franche-Comté, le Luxembourg, Aire, Saint-Omer, Douai, Cambrai et Charleroi, et même, pour donner loisir aux Espagnols de délibérer sur cette résolution, j'avais promis durant trois[2] mois de n'attaquer aucune place où il fût besoin de canons[3].

en accusation, comme le demandaient les communes, sans une cause spécifiée. Il y eut alors de l'agitation dans les provinces. Le comte de Clarendon, intimidé, s'enfuit à Calais vers le milieu de décembre. (Mignet, Négoc. relat. à la succ. d'Espagne, t. II, p. 512-535.)

1. On lit en marge : « Dernière moitié de la réflexion commencée. » Il s'agit, dans cet alinéa, de la conduite des ministres, de celle des princes. La dernière moitié concerne les princes. Or, on verra dans les Mémoires que c'est la partie de la réflexion qui intéresse les princes qui est développée.

2. Le texte portait d'abord : « six ; » c'est le chiffre qu'on lit dans le brouillon des articles du 28 et 29 décembre.

3. Louis XIV avait envoyé, le 4 juillet, du camp devant Douai, à son ambassadeur d'Estrades un Mémoire qui devait être remis secrètement à M. de Witt sur les conditions de la paix. (Mignet, Négoc. relat. à la succ. d'Espagne, t. II, p. 486.) M. de Witt envoya un contre-projet par Van Beuningen, qui vint trouver le Roi à Saint-Germain. Van Beunin-

Mais le terme étant expiré sans que les Espagnols eussent pris leur résolution, je retirai ma parole et fis entendre à tous les princes qui en avaient eu part que je ne prétendais plus y être obligé.

[Les Hollandais avaient voulu m'obliger à ne point aller de leur côté. Mais je n'ai voulu m'embarquer à rien.]

Je travaillais auprès des princes d'Allemagne, afin qu'ils joignissent leurs troupes à l'armée que je voulais entretenir sous M. le Prince pour empêcher le passage du Rhin.

Mais cela ne se faisait pas sans dépense [1].

J'avais [2] fait l'état de tout ce qui m'était nécessaire pour l'entretien de mes troupes et les autres dépenses de l'État, lesquelles j'avais fait cadrer avec mon revenu.

Je recevais toujours des paroles civiles de l'empereur,

gen prit congé du Roi le 26 septembre. (*Gazette* du 10 octobre.) Le 4 octobre Louis XIV écrit à Turenne : « J'ai fait les réponses que je vous ai mandées à Van Beuningen et me suis conformé à vos sentiments. Il me semble que toutes choses se disposent à réussir selon ce que je désire. » (*Œuvr.* t. III, p. 85.)

1. La plupart des princes allemands, n'étant disposés à intervenir dans la querelle de la France et de l'Espagne que par voie de médiation, décidèrent, dans une assemblée particulière à Cologne, le 3 octobre, que des députés seraient envoyés vers l'empereur, vers Louis XIV et à Madrid. Les députés, avant de se rendre à leur destination respective, tinrent des conférences dans la même ville de Cologne. (*Gazette* du 24 décembre.)

2. En face de cet article sur les finances, on lit ceci : « Transposer. » Il était déjà placé plus loin dans le brouillon des articles de décembre.

Mais je ne laissais pas de me préparer à ce qui pouvait arriver de son côté.

Pour cela je tâchais à lui donner de l'occupation en Pologne[1] tantôt en empêchant l'abdication du roi, jusqu'à lui promettre de lui donner les mêmes secours pour le maintenir en favorisant la prétention de l'électeur de Brandebourg, que s'il eût favorisé celle de M. le Prince; et puis[2], voyant que je ne le pouvais pas porter à ce parti-là, je me ramenais à le porter moi-même à faire l'abdication, afin que les prétentions qui naîtraient ensuite attirassent les armes de l'Allemagne, pendant que je ferais mes affaires en Flandre[3].

Après avoir affecté de la froideur avec les Suédois, j'avais fait parler inutilement d'accommodement. Mais lorsque je n'en attendais plus rien, eux-mêmes sont revenus, et l'on est rentré en traité.

Je recevais de la part du roi de Danemark des offres fort civiles. Mais ne le voyant pas en état de me pouvoir rendre grand service, je me contentais de lui répondre par des civilités réciproques.

Suisses[4].

Le pape avait été accepté pour médiateur et par moi et par les Espagnols. Mais leurs ministres se contredi-

1. L'envoyé de l'empereur essaya, le 10 août, d'insinuer au roi de Pologne que quelqu'une des archiduchesses pourrait lui convenir; il répondit qu'il n'était plus en âge de penser au mariage. (*Gazette* du 20 août.)

2. Le rédacteur oublie le début de la phrase : « tantôt... »

3. Il y a sur le Msc. : « en France » ; c'est une méprise.

4. En marge, on lit : « à savoir du Roi. » Le brouillon de ces articles se contente d'une croix devant le mot : « Suisses. » Les Mémoires ne parlent des Suisses que pour les levées de troupes.

saient dans l'exécution. Car... disait qu'il était prêt d'aller traiter à..., et l'autre disait qu'il n'avait pouvoir de traiter qu'aux Pyrénées[1].

Le duc de Savoie m'ayant fait des réponses fort honnêtes sur l'avis que je lui avais donné de mon dessein sur la Flandre, je lui fis faire toutes les propositions que je crus lui pouvoir être agréables pour l'engager à faire la guerre aux Espagnols et à leurs alliés en Italie[2].

Mon ambassadeur, n'ayant pas eu une réponse précise du conseil d'Espagne, se retira[3].

1. L'Espagne voulait fixer elle-même le lieu des conférences, Rome, Venise, ou les Pyrénées, exigeait une suspension d'armes pendant qu'on négocierait, et demandait que les places conquises fussent mises en séquestre entre les mains du pape. Un mémoire à ce sujet fut adressé à son ambassadeur à Rome, le 27 novembre. Louis XIV répondit par un mémoire au duc de Chaulnes, le 26 décembre (Mignet, Négoc. t. II, p. 578-579). Le 28 décembre, de Lionne écrit : « Le marquis de Castel-Rodrigo, pour nous faire départir de Cologne ou de Liége (lieux proposés par la France), qui lui sont suspects, a jeté en avant la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, lieu de la résidence du nonce. Sa Majesté l'a aussitôt pris au mot. » Le même jour, il en avertit les princes allemands assemblés à Cologne. (*Ibid.* p. 591-595.)

2. V. les dépêches de M. de Lionne au président Servien, le 29 décembre; du président Servien à Louis XIV, le 7 et le 21 janvier 1668. (*Ibid.* t. II, p. 620-621.)

3. L'archevêque d'Embrun annonça le 15 juillet à Louis XIV qu'il avait reçu, le 9, avis de la Reine de quitter l'Espagne, de même qu'elle avait rappelé de France le marquis de La Fuente, et de Saint-Sébastien le marquis de Castellane qui avait été désigné pour l'ambassade de France. Le 15, l'ambassadeur français fut averti qu'il devait dans trois jours se retirer à dix ou douze lieues de Madrid, en attendant son départ définitif. (*Ibid.* t. II, p. 185-191.) Il ne partit cependant de Madrid que le 6 août; il écrivit le 18, de Vittoria, à M. de Lionne : « Comme on m'avait fait craindre l'exaspération des Espagnols, j'affectai de sortir de Madrid à la plus belle heure du jour, avec éclat, afin que l'on connût d'un côté la vénération publique pour le Roi, et de l'autre la fausseté de cette antipathie imaginaire des Espagnols pour les Français. » (*Ibid.* p. 200-201.) Il eut

Cependant, étant né un fils à l'empereur, quoique ce ne me fût pas une nouvelle agréable, je la reçus de telle sorte qu'il eut lieu d'en être satisfait[1], témoignant en cela que j'avais quelque pouvoir sur mes premiers mouvements.

Comme les Espagnols faisaient toutes sortes d'offres avantageuses pour conclure la paix avec le Portugal, je travaillais aussi continuellement à l'empêcher, ou du moins à la retarder, et sur ces entrefaites j'appris la révolution qui était arrivée dans cette cour[2].

J'ai[3] entretenu mon armée navale sur pied jusqu'au

son audience de Louis XIV à Saint-Germain, le 25 septembre. (*Gazette* du 10 octobre.)

1. Cette naissance d'un archiduc, le 28 septembre, avait ranimé les sentiments d'affection et de sympathie politique pour l'Espagne. Le lendemain même, le 29, le chevalier de Gremonville, ambassadeur de France à Vienne, manda à Louis XIV que des recrues avaient été ordonnées, qu'il était question d'une ligue avec le Brandebourg et les ducs de Brunswick, peut-être avec le roi de Suède. (Mignet, Négoc. t. II, p. 240-241.) Ce fut le 11 octobre, dit la *Gazette* du 15, que le résident de l'empereur annonça à Louis XIV l'accouchement de l'impératrice. « Leurs Majestés en témoignèrent beaucoup de joie. » — L'habileté et l'audace de Gremonville intimidèrent si bien la cour de Vienne que l'armée impériale ne reçut pas l'augmentation projetée. M. de Lionne le félicite de ses succès (25 octobre) : « Le Roi vous trouve le ministre de toute la terre le plus effronté (et en cela Sa Majesté vous donne la plus grande louange que vous puissiez jamais désirer), de vous être mis en tête d'empêcher par vos persuasions et par vos menaces qu'un empereur, successeur de tous les Césars, n'ose pas faire des recrues à ses troupes. » (Mignet, t. II, p. 248.) Le marquis de Guitry, grand-maître de la garde-robe, est chargé, dit la *Gazette* du 12 novembre, d'aller faire des compliments à l'empereur sur cette naissance.

2. En marge, sont ces mots : « Au dernier article. » Le même sujet est repris à la fin du Journal, et c'est le dernier qui ait été développé dans les Mémoires.

3. Les articles suivants traitent de faits intérieurs. On ne rappelle, à la

mois d'octobre[1], que je l'ai réduite à une escadre, laquelle doit passer en Levant après qu'elle aura croisé les côtes de l'Espagne durant la meilleure partie de l'hiver.

Deux armées navales pour la campagne prochaine.

J'ai regarni mes magasins de vivres et de munitions.

Ma cour était partagée entre la paix et la guerre selon les divers intérêts, mais je regardais cela sans m'y arrêter, allant droit à mes fins.

[Je pénétrais leurs intérêts et ne considérais que leurs raisons. Car si je penchais un peu du côté de la guerre, ce n'était pas, comme on se l'imaginait, à cause de la faveur trop grande[2] de personnes qui la désiraient, mais par le penchant naturel que j'y avais moi-même.]

M. de Lorraine[3] voulait, à la fin de la campagne, retirer ses troupes. Mais je lui ai fait parler si résolûment qu'il a plié.

[En même temps que je travaillais à me faire faire justice par les Espagnols, je la voulais aussi faire rendre à mes sujets.] J'ai fait observer avec exactitude au de-

fin, un événement du Portugal qu'à cause de la révolution domestique de ce pays, qui devient l'occasion d'une réflexion applicable à tous les princes. — Cet article sur la flotte porte en marge la désignation suivante : « 8 ter. »

1. Le désarmement s'accomplit à la Rochelle et à Brest (*Gazette* du 15 octobre). Le duc de Beaufort fait préparer douze vaisseaux pour passer dans la Méditerranée, sous le commandement du chevalier d'Almeras.

2. Au lieu de « faveur, » on avait d'abord mis : « penchant. » Après : « trop, » le Msc. ne donne pas d'adjectif.

3. L'article porte cette désignation : « 8 bis. » Et ceci est ajouté en marge : « Vid. supr. 8 ter. » C'est l'article sur les armements maritimes. (V. au haut de cette même page.)

dans de mon État les nouvelles ordonnances que j'avais publiées.

Ne voulant pas demeurer inutile même l'hiver, et voyant que les trois mois de terme que j'avais donnés aux Hollandais étaient expirés, j'envoyai M. le Prince en Bourgogne pour observer si de ce côté il n'y aurait point quelque coup à tenter durant l'hiver[1].

J'appris qu'il était arrivé de grandes nouveautés en Portugal, et que le roi était dépossédé par son frère[2].

1. Condé, gouverneur de Bourgogne, vint en novembre à Dijon sous prétexte de tenir les états de Bourgogne; il passa trois jours à Auxonne, du 14 au 16 décembre, en visita les fortifications, partit ensuite pour Saint-Jean-de-Losne (*Gazette* du 31 décembre). Il fit reconnaître par des ingénieurs et des militaires déguisés l'état des places et le nombre des troupes francomtoises. (Mignet, Négoc. relat. à la succ. d'Esp., t. II, p. 607.)

2. Le même fait est annoncé un peu plus haut. Alphonse VI, dit M. Mignet (ibid. p. 565), à vingt-quatre ans, était un objet de haine et de mépris pour ses sujets à cause de ses violences et de ses folies; pour sa femme, à cause de la faveur qu'il accordait aux hommes les plus grossiers ou les plus dissolus. L'abbé de Saint-Romain, dans une lettre du 1er mars 1667, en trace un hideux portrait qui ne paraît pas chargé. Ne sachant ni lire, ni écrire, son office de roi se bornait à signer tout ce que lui présentait son ministre le comte de Castel-Melhor. Son frère D. Pedro, si différent de caractère, d'esprit et de goût, trouva des partisans dans le peuple et chez les grands; la Reine s'entendit avec lui. Castel-Melhor dut abandonner la cour; d'autres favoris furent écartés; la Reine, le 21 novembre, donna le signal de la révolution en se retirant dans le couvent de l'Espérance, d'où elle écrivit à Alphonse VI « qu'il savait bien qu'elle n'était pas sa femme, le mariage n'ayant pas été consommé. » Elle en appela à la nation, et le 23 D. Pedro, d'un consentement unanime, prenait possession du gouvernement; Alphonse se laissa arrêter dans son palais et se démit du pouvoir, D. Pedro eut le titre de régent (ibid. p. 571). Mademoiselle de Montpensier ne regarde pas la reine de Portugal comme une victime; elle allègue une lettre de cette ci-devant mademoiselle d'Aumale, adressée, peu après son mariage avec Alphonse VI, à madame de Béthune, « qui la lut à la Reine en ma présence, » où la nouvelle reine

Cela peut donner lieu à une réflexion sur la nécessité qu'ont les princes de vivre moralement bien, parce que la dépravation de leurs mœurs leur [fait toujours des ennemis particuliers et leur] attire le mépris et l'aversion publique. Ce qui donne lieu à former contre eux des desseins, auxquels sans cela on n'oserait seulement penser.

annonce qu'elle espère avoir bientôt un enfant. L'évêque de Laon, cousin germain de madame de Vendôme, qui avait fait le mariage de 1666, ne tardera pas à en négocier un autre. La princesse de Nemours voulait la rupture de son mariage avec Alphonse VI pour épouser D. Pedro son beau-frère. Louis XIV y donna les mains; il lui écrit le 31 janvier 1668 : « Avec l'infant D. Pedro vous trouverez votre véritable bonheur, et l'établissement effectif dont vous n'aviez que les apparences. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 422.) Le jugement ecclésiastique, rendu à Lisbonne le 24 mars contre le premier mariage, permit l'accomplissement du second, qui eut lieu huit jours après, le 2 avril. — Le hasard veut que le Journal du Roi finisse en 1667, comme il a commencé en 1666, par les affaires de Portugal. Nous prenons congé de l'abbé de Saint-Romain, en dépit duquel la nation portugaise signa enfin la paix avec l'Espagne, le 13 février 1668. L'abbé de Saint-Romain, l'archevêque d'Embrun, le chevalier de Gremonville sont, pendant ces deux années 1666-1667, les agents les plus actifs de la diplomatie française, sous un maître consommé, M. de Lionne.

Trace des derniers feuillets de Louis XIV pour 1667, dans un brouillon des articles donnés par lui le vingt-huit et vingt-neuf décembre.

Nous rappelons comment nous nous sommes attribué le droit de faire remonter jusqu'à Louis XIV l'Abrégé des Finances de 1661 à 1665, qui est pour nous la première pièce de ses Mémoires. Nous voici en face d'autres pages qui ne sont pas davantage autographes, où le copiste, se substituant de même au Roi, parle au nom de Sa Majesté, au lieu de la laisser parler elle-même. Elles nous paraissent être une copie de même nature, et c'est par elles que nous allons clore l'ensemble des textes qui ont servi d'éléments à la rédaction des Mémoires.

Ces pages, qui sont sans titre, sans indication d'année ou de sujet, sont coupées en deux colonnes d'écriture différente. La colonne de gauche présente des caractères longs et bien lisibles, tracés par une main posée, qui n'a eu, ce semble, d'autre peine que de reproduire le texte même du Roi. A la droite, on esquisse rapidement, d'une mauvaise écriture, le développement succinct des faits et des réflexions qui correspondent à chacune des petites phrases de Louis XIV. Tout ce qui est dans cette colonne de droite me paraît être le résultat de conversations entre le roi et Périgny. Chacune des phrases royales est interrogée successivement; en causant, les détails reviennent à la mémoire, les jugements se précisent. Le Lecteur de Sa Majesté recueille à la hâte, sous la forme la plus brève, avec une concision qui va quelquefois jusqu'à l'obscurité, les éléments des articles qu'il s'agit de composer en vue des Mémoires : un mot, un signe est suffisant pour le moment; quand on formera les articles, les

idées pourront se détendre, la phrase s'élargira; on verra poindre un récit ou une appréciation historique.

Il n'importe guère de savoir combien de feuillets du Roi nous avons là sous les yeux, en copie un peu altérée. Ce qu'on peut reconnaître plus utilement, c'est la distinction des sujets dont il s'est entretenu tour à tour avec Périgny. Ce sont d'abord tous les faits qui se rapportent à la campagne de Flandre; puis les relations avec les autres États : Angleterre, Hollande, Allemagne, empereur, Suède, etc., jusqu'au Portugal inclusivement, en y comprenant les avis reçus de pays étrangers; enfin, l'histoire intérieure, ce qui est plus particulier à la France et à la cour. Il y aurait donc eu comme trois petits Mémoires distincts; au moins deux, si on réunit le second avec le troisième. L'un serait du 28 décembre, l'autre du 29. Très-volontiers, je n'en supposerais que deux. Qu'on veuille bien comparer les articles remis par Sa Majesté le 18 et le 19 juillet d'une part, le 28 et 29 décembre de l'autre, on verra que le Mémoire du 18 est exactement continué le 28; il ne s'agit dans tous deux que de la campagne de Flandre. Le Mémoire du 19 juillet, outre les faits étrangers, contient à la fin des faits d'histoire intérieure, comme la députation du parlement à Compiègne, dont Sa Majesté a refusé les louanges, un voyage du Roi à Saint-Cloud pour accorder les démêlés de sa propre maison. N'est-ce pas la même chose en décembre? J'attribuerais donc a la date du 29 le second Mémoire où nous trouvons l'histoire intérieure à la suite de la politique étrangère.

Louis XIV et le Lecteur de Sa Majesté sont donc un peu moins inexpérimentés, au bout de deux ans de travail en commun : il y a maintenant de l'ordre et de la méthode dans leurs conversations; ils ne vont plus au hasard, comme pendant l'année 1666, d'un fait militaire à un incident de la cour, puis à un épisode diplomatique, confondant, mêlant toutes choses, créant bien des difficultés pour la rédaction des Mémoires destinés au Dauphin, dont les premières co-

pies se ressentiront de ce vice originel, du défaut d'ordre et de plan.

Ce n'est que tard qu'on parviendra à faire sortir des Feuillets du Roi et de son Journal de 1666, qui présentent un véritable chaos, des pages claires et méthodiques. Cette dernière mise en œuvre des matériaux informes de 1666 prouve chez l'ordonnateur définitif une rare patience, une sagacité heureuse, qui sont goûtées d'autant plus qu'on a pu être découragé d'abord de tant de confusion.

Ici donc nous assistons à la composition du Journal; c'en est certainement un brouillon, un essai à peu près complet pour les idées, sinon pour le détail des événements. Il y a peu de différence entre ce premier essai et la rédaction des articles qu'on vient de lire. Les alinéas se correspondent presque toujours dans le même ordre. Trois ou quatre articles du brouillon manquent dans le Journal : la capture des courriers de part et d'autre dans la campagne de Flandre après le siége de Lille (article barré, du reste, dans le brouillon même), le secours demandé par Venise, l'espérance de satisfaction de la part de Gênes, l'affaire des quatre évêques jansénistes en suspens. Le brouillon donne, à la fin, un article spécial pour les finances : dans le Journal, si l'on dit plus tôt que le Roi fait cadrer les dépenses de l'État avec son revenu [1], on annonce par cette observation en marge : « Transposer, » qu'il vaut mieux revenir au premier plan adopté. Dans le brouillon, certains titres sont mentionnés plusieurs fois, quoique l'on n'ait pas de faits à l'appui : « Quels ordres laissés ou donnés, quels avis reçus. » Ce sont des cadres, vides aujourd'hui, qui peuvent être remplis demain; ce sont des pierres d'attente, des places réservées pour des renseignements plus complets ou pour de nouvelles méditations. Sur certains points, le Journal définitif corrige, éclaire le brouillon. Le brouillon sup-

1. V. p. 195.

pose que Louis XIV a accordé aux Espagnols, après ses premiers succès en Flandre, un sursis de six mois; le texte du Journal reproduit d'abord ce chiffre « six, » qu'il remplace ensuite par « trois[1]. » Le brouillon n'a pas songé à tirer un si riche parti, pour les réflexions morales, de la révolution domestique du Portugal; il met seulement : « désordre arrivé. » Le Journal pose d'abord le fait parmi les nouvelles étrangères, puis le reprend dans l'histoire intérieure, et en fait sortir une leçon finale[2]. Les idées s'engendrant les unes des autres, nous verrons, en abordant les Mémoires du Roi pour le Dauphin, comment la dépravation des mœurs de ce roi de Portugal, légitimement renversé, amènera Louis XIV à faire un retour naïf sur lui-même, et comment à ce propos sera rédigé un curieux chapitre « des Favorites des rois, » qui deviendra à son tour comme la conclusion des Mémoires de 1667.

Nous ne garderons pas le partage des pages manuscrites en deux colonnes, mais nous aurons soin, à côté du texte du Roi, de faire la distinction des phrases ajoutées : ce sont celles-là qui constituent le brouillon du Journal. Quant aux mots, ou petits membres de phrases illisibles, nous les supprimerons lorsqu'on ne peut pas en imaginer le sens d'après le Journal lui-même.

1. V. p. 194.
2. V. p. 201.

TEXTE

Brouillon des articles du Journal, du vingt-huit et du vingt-neuf décembre 1667, d'après des feuillets du Roi.

Ce qui s'est fait en Flandre durant l'absence du Roi. [Courtray pris. Par considération de M. de Turenne, revint. Réflexion sur les princes, qui doivent agir par prudence.]

Voyage de la Reine [pour faire voir l'étendue des conquêtes; pour la faire voir. Joie entrées. Laissée à Arras[2]].

Dessein[3] de Dendermonde. [Entreprise difficile, mais utile. Mieux la tenter et la manquer que manquer à l'entreprendre. Oudenarde[4] en un jour, place nécessaire; Alost, autre place nécessaire, rendue[5]. Approches[6], secours[7] entré; impossibilité d'empêcher les nouveaux secours.]

Résolution de venir à Lille[8].

Siége et prise de Lille [menée vigoureusement].

Dessein formé de surprendre les ennemis.

1. S. Fr. 2281, t. I, f° 118-121. Ni titre, ni indication d'année.
2. Ce qui veut dire: « Joie montrée aux entrées de la Reine. » — On lit: « Aras. »
3. A la marge, est le mot: « siége, » effacé très-justement, puisqu'on n'a pas pu assiéger la place. On s'en est seulement approché.
4 Sous-entendu: « pris. »
5. S'est rendue au Roi.
6. C'est-à-dire, tentatives pour approcher de Dendermonde.
7. Sous-entendu: « des ennemis. »
8. On lit: « Lile. »

Défaite de leur cavalerie.

Courriers pris de part et d'autre[1].

Retour de la campagne. [Saison avancée. Conservation des troupes pour l'année prochaine. Affaires. Ne vouloir pas me mettre au hasard [2]. Pour songer aux négociations.]

Forme de vivre [3].

Distribution des emplois et gouvernements.

Quels ordres laissés [de faire la guerre, et resserrer [4] les quartiers pour ruiner les troupes des ennemis. Grand soin des soldats malades].

Quels avis reçus.

Levées ordonnées. [Cavalerie et infanterie. Troupes allemandes; gardes anglaises.]

Fortifications des places conquises. [Lille, Tournay, Ath, Charleroy, Courtray.]

Ce qui s'est fait depuis le retour de Sa Majesté. [Maintenir, prendre des quartiers. Recevoir en neutralité. Rasé Alost [5].]

Quartier d'hiver. [Séparation des quartiers sous divers officiers généraux. Soin de faire bien traiter et payer les soldats. Paye augmentée.]

1. Phrase biffée ici : elle n'est pas dans le Journal.

2. On ne lit nettement dans le Msc. que : « ne vouloir pas. »

3. Impossible de lire la réflexion très-courte mise en regard. On croirait qu'il y a : « basse. » Cette interprétation n'aurait rien de forcé : pour un roi comme Louis XIV, n'est-ce pas s'abaisser que de « parler à tous, de recevoir les avis de tous? » Or, le Journal dit que c'était là la forme de vivre de Sa Majesté à l'armée, telle qu'un général d'armée doit faire. » (V. p. 188 et note 1.)

4. Mot incertain, sans doute : « resserrer les ennemis ; étendre les quartiers pour... »

5. Sous-entendu : « On a... »

Contributions autant qu'on a pu.
[Combat dernier de Bellefons.]

Angleterre. Proposition de fournir 50 mille liv. [Paix conclue sans argent par la peur de la flotte hollandaise. Ruvigny envoyé pour ménager neutralité. Chancelier chassé. Rien conclu.]

Hollande. Flotte dans la Tamise. [Connaissance de leur brigue avec l'Angleterre et princes du Rhin[1].]

[...[2] ou ce que le Roi a pris, ou Aire, Saint-Omer, Douai, Cambrai, Charleroi, Franche-Comté, Luxembourg. Surseoir[3] durant six mois. Quitte de ligue[4].]

Princes d'Allemagne. Traité accompli. [Avis donné de ce que Sa Majesté est quitte[5]. Les ménager afin qu'ils se joignent à M. le Prince. Dépense pour cela.]

Empereur. Réponse modérée [pour des traités].

Suède. Ordre de ne pas presser. [Rien[6] quand on leur a reparlé. On traite.]

Danemark. [Paix faite avantageusement. Offres inutiles.]

Pologne. Mariage proposé. [Proposition rejetée. Abdication empêchée. Consentement et offres des mêmes conditions.]

Venise. Secours demandé.

1. On lit : « Rin. »

2. J'avais donné parole « aux Hollandais, dit Louis XIV dans le Journal, de me contenter, pourvu qu'on me cédât de bonne foi, ou... »

3. On lit : « surceauer. »

4 et 5. Ces mots se comprennent avec l'aide du Journal : « Le terme étant expiré sans que les Espagnols eussent pris leur résolution, je retirai ma parole, et fis entendre à tous les princes, qui en avaient eu part, que je ne prétendais plus y être obligé. » (V. p. 195.)

6. Pour : « on n'a rien obtenu d'eux... »

Suisses et Grisons [1].

Le Pape. Visite de l'abbé Rospillosi. [Médiation acceptée de part et d'autre. Contradiction entre les ministres.]

Gênes. Espérance et satisfaction.

Savoie. Avis donné du voyage [2]. [Réponses honnêtes. Propositions.]

Reste d'Italie.

Espagne. Ordre donné de demander satisfaction ou déclarer propositions de Van Beuning.

Portugal. Traité nouveau fait. [Envoi nouveau pour empêcher traité fait par Angleterre. Désordre arrivé.]

Compliments faits aux Princes. [... à l'empereur sur la naissance de son fils. Joie témoignée. Les Rois doivent être maîtres de leur premier mouvement.]

Avis reçus de pays étrangers.

Marine. Vaisseaux armés aux rades de La Rochelle [jusqu'au mois d'octobre.] Côtes visitées pour chercher lieu de faire un port. [Une escadre laissée pour faire passer en Levant [3].] Armée navale en état. Une armée [4] à M. (Monsieur) en Catalogne. Une armée à M. le Prince. Deux armées en Flandre sans général.

Artillerie [5].

Magasins garnis de vivres et de munitions.

1. Une croix sur le Msc. veut dire qu'on manque de renseignements.

2. Le « voyage, » ici, dans le Journal, dans les Mémoires, partout, c'est la brillante campagne du Roi en Flandre.

3. Les derniers mots sont peu lisibles.

4. Le Journal mentionne plus tôt ces quatre armées de terre (V. p. 189).

5. Suivent quelques mots illisibles.

Finances. [Fonds réglés. Dépense réglée. La dépense, par l'ordre, accommodée à la recette.]

Clergé. [L'affaire des quatre évêques en suspens.]

La cour partagée.

Lorraine. Difficulté de M. de Lorraine qui a plié.

Paris. Police. Compliments des Compagnies[1]. [Exactitude pour la nouvelle ordonnance.]

Quels ordres donnés en chaque province. Quels avis reçus.

Bourgogne[2]. [Pensée de ce côté. M. Le Prince envoyé.]

1. Rien dans le Journal pour cette idée. C'est peut-être une répétition de ce qui a été dicté le 19 juillet. (V. p. 180.)

2. Nous avons supprimé l'énumération des vingt et une provinces : il n'y a un fait, une réflexion que pour la Bourgogne. — Il s'agit de préparer par cette province, dont M. le Prince est gouverneur, la surprise de la Franche-Comté.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1667.

DE LA RESTITUTION DES TEXTES.

L'année 1666, avec les textes que nous avons retrouvés et rapprochés, est de beaucoup la plus riche et la plus intéressante : les réflexions y abondent, et le dernier rédacteur qui a su mettre en ordre des faits et des idées laissés, depuis les Feuillets primitifs du Roi, dans une étrange confusion, avait largement de quoi choisir. Les parties de texte qu'il a élaguées et que nous avons reproduites isolément, prouvent la fécondité, sinon la vigueur et la justesse d'esprit de ceux qui avaient tenu la plume avant lui.

Un travail analogue, mais moins étendu et moins curieux, nous est offert pour l'année 1667. Il y a eu au moins trois rédactions successives, et nous ne sommes pas assuré, comme nous l'avons été pour 1666, que la troisième soit la dernière : elle présente encore, en effet, assez peu d'ordre ; elle est tantôt maigre, tantôt emphatique et creuse. Le récit des faits, qui sont plus nombreux depuis l'ouverture de la campagne de Flandre, manque de couleur ; les réflexions n'ont pas gagné en solidité. Il ne faut pas demander si elles sont, comme en 1666, exclusivement monarchiques ; elles ont encore pour but la glorification des qualités et l'atténuation des fautes royales.

Il est regrettable que le texte primitif, le texte A, ne nous soit pas arrivé entier. Les nombreuses parties qui en restent

prouvent qu'il suivait de près le Journal du Roi; elles en procèdent directement. Nous aurons plus d'une fois occasion de remarquer que certaines idées du Journal, omises dans les autres rédactions, avaient trouvé place dans le texte A. La même observation était à faire pour le premier texte de 1666. Seulement, en 1667, il y a moins de désordre, moins de redondance et de remplissage.

Ce premier texte était cependant plus développé que les deux suivants : car le second et le troisième, tous deux complets, n'ont chacun que six cahiers; le premier en avait peut-être le double. Le début du texte A, comprenant deux cahiers, nous manque. Voici les autres, d'après le même Msc., in-f°, Suppl. Fr. 2281, t. III. Ils portent en tête un n° d'ordre. Ils sont tous d'une même écriture, longue, irrégulière et courue, ressemblant un peu à celle de Louis XIV; ils pourraient être de la main du secrétaire Rose. Quant à l'écriture véritable du Roi, il y en a des traces seulement dans le 6e cahier; nous les relèverons. Voici donc les cahiers numérotés: 3, f°s 365-372; 4, f°s 324-331; 5, f°s 332-339; 6, f°s 171-178; 7, f°s 340-347; 8, f°s 348-355; et 9, f°s 356-364. Il semble que le 6e cahier, malgré la concordance parfaite d'écriture, appartienne à un texte plus ancien que les cahiers 4 et 5, puisque le f° 171 r° contient un essai fort raturé de développement, qu'on relit, mis au net, au v° du f° 339. Le 5e cahier s'achève donc avec ce qui faisait primitivement le début du 6e. Toutefois, le 6e se renoue intimement au 7e; celui-ci commence au milieu d'une phrase, dont les premiers mots achèvent le cahier précédent, f° 178 v°. « Avant que de me déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche, il eût été bon d'être assuré des Suédois; mais, de l'autre... », f° 340 r°. Les cahiers paraissent complets, chacun en 8 f°s; le dernier en a 9. Pour le 7e, je suppose que les f°s 343-347 doivent venir à la suite des f°s 340-342, bien que les faits qui y sont développés ne soient pas juxtaposés de cette manière dans les rédactions suivantes, pas plus que dans le Jour-

nal. A ces 9 cahiers, qui portent chacun un numéro, j'ajouterai un fragment isolé, extrait du t. I Msc., fos 124-131, formant aussi un cahier de 8 fos, qui semble appartenir à cette rédaction primitive. Il est tout entier consacré au développement d'une réflexion mentionnée dans le Journal, énoncée aussi sur un fo à part à la suite du Journal : « S'il faut que le Prince parle à tout le monde. Sur les communications familières des princes. » Cette idée figure dans les textes postérieurs, B et C, de 1667 ; elle sera reprise en 1668. La forme est seulement un peu différente dans le texte primitif (fos 124-131 du t. I). Si nous attribuons à ce fragment le rang de 10e cahier, comme nous ne touchons pas avec lui au terme des textes B et C, on doit supposer que le texte primitif, pour embrasser le sujet entier, a eu encore environ 2 cahiers, soit 12 en tout, à peu près le double de l'espace occupé par les textes postérieurs.

Le texte B a 6 cahiers au t. III du Msc., fos 227-276 ; le 1er, fo 227 ; le 2e, fo 235 ; le 3e, fo 243 ; le 4e, fo 251 ; le 5e, fo 259 ; le 6e, fo 267, tous de 8 fos. C'est une écriture de copie, longue et large, d'abord assez mauvaise ; l'écriture change un peu dans les dernières pages du 6e cahier. On voit le travail du correcteur sur ces pages, dont les phrases sont longues, traînantes, sans vigueur ; quelquefois la disposition générale est changée. Il y a beaucoup d'additions et de retranchements ; les corrections se multiplient vers la fin. Les changements opérés ici sont la base de la troisième et dernière rédaction.

Le texte C est écrit de la même main ; c'est une très-belle copie, presque sans correction, en 6 cahiers, chacun de 8 fos, t. III du Msc., fos 277-323. On y reconnaît, en deux ou trois endroits, des mots changés de la main de Louis XIV, ce que nous n'avions pas vu, nous nous le rappelons, sur le texte définitif de l'année 1666. Une dernière retouche, dans le genre de celle qu'a subie le texte de 1666, n'aurait pas été inutile à celui-ci. Il n'y a trace nulle part d'un dernier travail vraiment définitif.

C'est ce troisième texte que l'éditeur de 1806 a adopté (t. II des *OEuvres de Louis XIV*, p. 266-339). Il relève, en outre, quelques variantes empruntées aux textes précédents, et fait suivre sa rédaction d'un assez long morceau, que nous reconnaissons dans les cahiers 3 et 4 de la première composition. Nous sommes bien forcé, faute de mieux, de prendre comme base ce même texte C, que nous interpréterons à l'aide des deux compositions antérieures. Nous formerons, comme pour l'année 1666, un Supplément ou Appendice des morceaux les plus importants, les plus longs, ou les plus chargés de corrections, qui ne peuvent pas prendre rang seulement, à titre de variantes, au bas des pages.

Il est un morceau isolé, qui n'a place dans aucun de ces trois textes, et que l'éditeur de 1806 a arbitrairement intercalé au milieu du texte C, qu'il copie : il s'agit de la donation officielle du duché de Vaujours à mademoiselle de la Vallière, et de réflexions développées sur les favorites des rois. Ce fragment, très-curieux, est en double dans le t. III du Msc. C'est d'abord un brouillon, écrit de la même main dont nous avons déjà signalé quelques pages remarquables dans les Mémoires de 1666, au sujet des prétentions et des biens du clergé (V. n° 19 du Supplément aux Mémoires de cette année p. 76 et suiv.); au sujet « du libertinage des gens de guerre et des diverses conditions de la société » (V. n° 30 du même Supplément, p. 129 et suiv.) : la même main fait les principales corrections des divers textes de 1666. Cet écrivain n'est autre pour nous que M. de Périgny, dont nous lirons un morceau hardi sur les bénéfices de l'Église, qui s'adapte aux Mémoires de 1662. L'écriture ne ressemble en rien à celle des textes A, B et C. Les lignes sont très-serrées ; les lettres plus rapprochées les unes des autres. C'est la main qui se montre dans les corrections des textes de 1667, comme dans celles de 1666. Le brouillon occupe deux f^{os}, singulièrement juxtaposés dans le volume Msc. C'est

d'abord le f° 376, puis le f° 376, placé pour la reliure, on ne sait pourquoi, avant l'autre dont il est la continuation. Outre le brouillon, on a, f°s 373 et 374, une copie de ces mêmes pages, d'une assez belle écriture ayant quelques traits communs avec celle de Périgny; c'en est comme une imitation soignée. On la retrouvera dans la table des cahiers de 1661. Elle se rapproche de l'écriture du texte définitif des Mémoires de 1666. Cette copie n'a que peu de corrections.

Nous trouverons à ce fragment, tout à fait à la fin des Mémoires de 1666, une place plus convenable que celle que lui a attribuée l'éditeur de 1806.

L'analyse ou table que nous plaçons en avant du texte se ressent peut-être un peu des allures indécises, incertaines de la composition elle-même. Nous avons fait effort pour en bien saisir les divisions générales, sans prêter au rédacteur un esprit plus logique et plus rigoureux que celui qu'il a montré en effet : autrement, c'eût été substituer à son travail un autre travail purement artificiel. Autant que possible, nous empruntons les termes de l'analyse aux Feuillets ou au Journal du Roi.

Les Mémoires de 1667, tels que nous les présentons, doivent leur nouveauté d'aspect et leur intérêt, moins au texte C déjà connu, que nous rectifions seulement en quelques endroits, qu'aux parties des textes antérieurs qui nous fournissent les Variantes et le Supplément. Par les parties nouvelles, on se fera mieux une idée de l'influence qu'exerçaient sur le rédacteur les Feuillets et le Journal; elles ajoutent aussi certainement à la valeur politique et littéraire de l'ensemble de cette étrange composition.

ANALYSE DE LA TROISIÈME RÉDACTION DES MÉMOIRES DE 1667.

Accouchement de la Reine.

Affaires du dehors. Traité avec les princes d'Allemagne qui sont sur les frontières de Flandre. — Projet de traité avec le Portugal. — Projet d'envoi de troupes en Pologne, en vue de l'élection d'un prince français. — Passages préparés à ce sujet.

Affaires du dedans. La police de Paris; un conseil exprès. — Pensées pour les vœux de religion; tendre à réduire le nombre des religieux. — Ordonnances générales pour la justice; conférences, vérification royale. — Des placets; audience du Roi un jour par semaine.— Bienfaits particuliers. Faveurs, et affaires conciliées. — Empressement de tous à bien servir. — Facilité d'avoir des matelots. —Zèle des gens de guerre. — L'estime et l'affection des peuples sont précieuses pour un prince; nécessité d'une bonne réputation. Réflexion.

Influence du Roi au dehors. Secours demandé par Venise contre les Turcs. — Ressentiment de l'affaire de Gênes. — Précautions dans le cas de la mort du pape.

La guerre maritime. Satisfaction d'amour-propre refusée aux Hollandais, ses alliés. — Division entre les Provinces au sujet de la paix. — Une seule difficulté reste à résoudre.—Offre artificieuse de médiation autrichienne. — Efforts des Espagnols pour échapper à la guerre. — Vif désir de la paix avec les Anglais. — Ne pas se laisser persuader trop légèrement ce qu'on désire; se défier de soi; prendre conseil. Réflexion.—Concession offerte à l'Angleterre. — Ses finesses. Artifice au sujet des lieux pour traiter. — Conférences à Bréda; en même temps, négociation secrète, cachée aux Hollandais.

Guerre de Flandre. Justification des droits du Roi. — Encore des propositions en Espagne. Lettre du gouverneur des Pays-Bas. —Départ du Roi pour l'armée. — Plan d'attaque.— Première pensée, contre Charleroy. Elle n'est pas défendue. — Autres desseins. Attaque de Tournay. — Nécessité de pourvoir aux

vivres et munitions. Réflexion. — Retour du Roi pour quelques jours, à la frontière, auprès de la Reine.—Concours des troupes de Lorraine. — Investissement et prise de Tournay. — Projet sur Courtrai, abandonné pour le siége de Douai. Douai est pris. — Courtrai, affaire secondaire, sans le Roi. — Repos et activité du Roi à Compiègne. — Voyage de la Reine sur les terres conquises. — Dessein contre Dendermonde. Entreprise difficile, mais utile; manquée. — Réflexion sur cette retraite. — Siége et prise de Lille. — Dessein formé de surprendre les ennemis. Défaite de leur cavalerie, sans le Roi.—Retour de la campagne. Les motifs.

Fin de la guerre maritime. Réclamation de dommage faite par les Anglais. — La flotte hollandaise dans la Tamise. — Conclusion du traité de Bréda. — Le Roi ne peut pas compter sur les Anglais. Ambassade de Ruvigny.—Fâcheuses nouveautés dans cet État. Exil du chancelier. — La modération est nécessaire aux ministres des Rois. Un Roi doit garder son indépendance, ne pas se laisser gouverner. Réflexion. — Entretien de l'armée de mer.

Suite de la guerre de terre. Fin de la campagne en Flandre par Turenne. — Quartiers d'hiver. — Partage des commandements.— Soin des troupes. — Fortification des grandes places. —Armées préparées. — Levées nouvelles. Les troupes du duc de Lorraine sont gardées. — Magasins et finances.

On parle de paix. Instances des Hollandais. Offres du Roi. — Médiation du pape. — Chicanes des Espagnols. — Les avis sont partagés à la cour.

Dispositions des puissances étrangères. Ce qu'on espère des princes d'Allemagne. — Conduite de l'empereur. — Embarras que le Roi lui suscite en Pologne. — Négociations, sans fruit, avec la Suède. — Offres du Danemark. — Bonnes intentions du duc de Savoie. — Brigues et prétentions des Hollandais. —Nouveau traité avec les Portugais: inutile, par la chute du roi de Portugal. — Réflexion sur cette révolution : les princes doivent régler leurs mœurs.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1667.

TROISIÈME RÉDACTION, AVEC DES VARIANTES ET DES ADDITIONS PROVENANT DE DEUX RÉDACTIONS ANTÉRIEURES [1].

Cette année commença par les couches de la Reine [2], lesquelles, paraissant un peu trop avancées, me donnèrent une juste appréhension pour elle : car je puis dire qu'elle méritait le soin que j'en avais, et que le ciel n'a peut-être jamais assemblé dans une seule femme plus de vertu, plus de beauté, plus de naissance, plus de tendresse pour ses enfants, plus d'amour et de respect pour son mari. Mais enfin ma crainte finit par la naissance d'une fille [3].

1. Le dernier texte, texte C, est au Msc. (s. Fr. 2281), t. III, f° 277-323, en six cahiers. C'est celui que reproduit l'édition de 1806 (t. II, p. 266-339). Les variantes et additions sont tirées des textes A et B.

2. Texte B, 1er cah., f° 227 (t. III). « Elles me donnèrent beaucoup d'appréhension à cause de la véritable (on lit d'abord : sincère) amitié que j'avais pour cette princesse, qui sans doute en était fort digne, puisque, à dire vrai, l'on n'a peut-être jamais vu dans une seule femme (on lit, raturé et à moitié écrit, le mot : personne) plus de vertu... »

3. B ibid. « ... laquelle, quoique née un peu devant le temps, ne laissa pas de donner ensuite toutes les marques d'une fort bonne constitution. » Elle est cependant morte bientôt. Il est curieux que dans les Feuillets de Louis XIV et dans le Journal, cette naissance soit reléguée beaucoup plus loin, quoique le fait soit du 2 janvier (V. p. 153, et p. 163 n° 27). On y attache peu d'importance.

Ce fut [1] dans le commencement de cette même année que je fis mettre la dernière main au traité qui se négociait en Allemagne pour empêcher le passage des troupes de l'empereur.

J'en avais aussi projeté un avec le roi de Portugal [2], par lequel il me promettait de ne traiter de quatre ans avec l'Espagne; mais avant que nous l'eussions signé, nous eûmes occasion d'en faire un autre dont je vous parlerai en son temps.

Cependant [3] la reine de Pologne continuait à me demander du secours; mais surtout après la mort [4] de Lubomirski, comme elle croyait voir plus de jour que jamais au rétablissement de ses affaires, elle me pressa

1. Texte A, 6e cah., f° 171, v° (t. III). « Pour être de tout point en état d'exécuter ce que je projetais du côté de Flandre, dès lors que je serais assuré de la paix qui se traitait avec l'Angleterre, je fis en attendant mettre la dernière main au traité que j'avais dès longtemps fait ménager avec plusieurs princes d'Allemagne, lesquels, comme vous avez vu, devaient s'opposer aux troupes que l'empereur aurait pu faire passer dans les Pays-Bas. » Les mots : « *s'opposer aux troupes,* » « *aurait pu faire passer* » sont de la main de Louis XIV. (V. le fait dans les Feuillets, p. 157; dans le Journal, p. 158.)

2. Texte A, 6e cah., f° 171 v°, et f° 172 r°. « Je continuais aussi mes négociations avec le roi de Portugal; et pour l'encourager à se défendre et à se tenir toujours en guerre, j'avais résolu de m'engager à lui fournir des pensions plus fortes que celles que je lui avais données jusque-là, outre l'entretien des troupes françaises que je continuais de faire subsister à mes frais, moyennant quoi ce prince promettait de sa part expressément... » (V. les Feuillets, p. 152; le Journal, p. 158.) Dans les Feuillets, après : « Traité d'Allemagne. Traité de Portugal, » on lit : « Dépenses pour cela. » Dans le Journal, entre l'article 13 consacré à l'Allemagne et l'article 14 bis au Portugal, on lit : « 14. Beaucoup d'argent m'était nécessaire pour tout cela. »

3. Ce qui regarde la Pologne, dans le texte B, est plus loin, après les réformes de justice, 2e cahier, f° 237.

4. B : « inopinée. »

plus fortement, et me dépêcha Morstain [1], son grand-référendaire, par lequel elle me fit entendre que si je voulais, sous prétexte de la secourir contre le Turc, lui envoyer un corps de troupes françaises commandé par le prince de Condé, elle pourrait calmer son royaume, et faire réussir l'élection du duc d'Enghien.

La proposition était glorieuse et bien pensée, mais dans la conjoncture où je me trouvais, l'exécution en était difficile. J'avais encore la guerre avec les Anglais; j'étais près de la commencer avec les Espagnols; je ne doutais point du parti que prendrait l'empereur; je savais la répugnance que les Hollandais avaient à mon accroissement, et j'étais toujours en doute de la Suède: si bien que devant mettre dans mes seules forces tout l'espoir du succès de mes desseins, il était fâcheux de les diminuer. Et néanmoins, sollicité vivement par le désir d'augmenter la gloire de ma couronne, je consentis à ce que l'on désirait, et les principales raisons qui m'y portèrent furent qu'en effet la guerre du Turc était un prétexte très-favorable pour faire passer le prince de Condé; que le roi de Pologne, déjà incommodé, venant une fois à mourir, la reine, sa femme, serait sans puissance; que cette princesse même [2], ayant été menacée depuis peu d'apoplexie, pouvait nous manquer dans le besoin; que les Suédois semblaient alors en disposition de l'assister. Mais, au vrai, la considé-

1. Je garde l'orthographe du Journal; il y est question de la Pologne (V. p. 160), art. 18 et 19.—Dans les Feuillets, la « Pologne » suit « l'accouchement de la Reine. » (V. p. 153.)

2. B, fº 239 rº, « avait été l'hiver dernier menacée d'apoplexie. »

ration qui me touchait le plus, était qu'on trouvait rarement l'occasion de faire présent d'une couronne [1] et de l'assurer à la France.

Suivant cette résolution, j'avais aussi fait demander passage à l'électeur de Brandebourg [2], et me disposais à faire partir mes troupes par terre ou par mer, selon que j'aurais la guerre ou la paix avec l'Angleterre. Mais bientôt après j'appris d'Allemagne que l'on n'accordait point les passages [3]; de Suède, que l'on ne voulait en rien contribuer à cette entreprise, et de Pologne même,

1. Les derniers mots : « *et de l'assurer à la France*, » sont une addition de la main même de Louis XIV, sur le texte C, 1er cahier, f° 279 v°. L'éditeur de 1806 en a fait la remarque (t. II, p. 269); mais comment peut-il prendre pour une « minute originale » ce qui n'est qu'une troisième copie? C'est bien là au moins une mise au net. — Dans le texte B, à la suite de ces faits sur la Pologne, est une longue réflexion, sur cette idée qu'il ne faut « pas perdre l'occasion de faire à propos des choses éclatantes, parce qu'elle ne se trouve pas toujours. » L'idée est signalée dans le Journal (V. p. 165, n° 31) à la suite d'un article sur la Pologne, qui complète les deux précédents (nos 18 et 19), auxquels nous avons déjà renvoyé. La réflexion n'a pas été gardée dans le texte définitif. La voir dans le Supplément aux Mémoires de 1667, n° 1.

2. Cette idée est au Journal, n° 84 (V. p. 166). « Je donnai ordre à Milet de demander passage pour les troupes que j'envoyais en Pologne... principalement à l'électeur de Brandebourg, auquel je fis aussi demander partie de ses troupes, comme au duc de Brunswick. » Dans le texte C, il n'est plus question du duc de Brunswick, ni d'aucune demande de troupes. Au contraire, au texte B, f° 240 v° (2e cahier) voici qu'on lit : « En même temps qu'à l'électeur de Brandebourg, je fis demander des troupes au duc de Brunswick, aimant mieux que le renfort qui se devait joindre à ceux que j'envoyais fût pris de deux princes différents que d'un seul. Car ainsi s'en trouvant un moindre nombre de chaque nation et moins d'accord entre deux, mes chefs demeuraient plus facilement maîtres des résolutions et pouvaient sans doute aller plus droit à la fin que je m'étais proposée. » La réflexion, qui n'est pas sans valeur, a disparu avec le projet abandonné.

3. On lit d'abord « passagers. » Louis XIV a écrit de sa main sur ce texte C, f° 279 r° (1er cahier), la dernière syllabe corrigée : « *ges*. »

que la reine ne croyait pas pouvoir faire proposer l'élection. Sur quoi, je pensai qu'il n'était pas à propos que j'entreprisse tant de ma part, tandis [1] que d'ailleurs on ne voulait rien faire.

Cependant, je mêlais le soin des affaires du dedans à celles du dehors.

Pour remédier aux désordres qui arrivaient ordinairement dans Paris [2], j'en voulus rétablir la police; et après m'être fait représenter les anciennes ordonnances qui ont été faites sur ce sujet, je les trouvai si sagement digérées, que je me contentai d'en rétablir plusieurs articles abolis par [3] la négligence des magistrats : mais j'y ajoutai quelques précautions pour les faire mieux observer à l'avenir, principalement [4] sur le port des armes, sur le nettoiement des rues, et sur quelques autres points particuliers, pour l'exacte observation desquels je formai même un conseil exprès [5].

1. De même Louis XIV a écrit : « *tandis*, » à la place de : « pendant. » L'éditeur de 1806 (t. II, p. 269) relève ces deux corrections faites de la main du Roi. — L'abandon de ce projet de Pologne n'est pas signalé dans le Journal avec les raisons données ici.

2. B, 1er cahier, fos 228 et 229 ro. « J'avais commencé, dès les années précédentes, à considérer combien il y avait de choses à redire dans l'administration particulière de la ville de Paris. »

3. B. On lit : « par la mauvaise humeur du peuple; » les derniers mots sont changés en ceux-ci : « des particuliers, » et « par la... »

4. Dans le Journal, à l'article 4 (V. p. 156), où il est question de l'ordre, de la sûreté, de la commodité rétablis dans Paris, on lit : « S'informer du détail. » Dans le texte B, il y a une phrase pour les armes : « Je réglai par un édit exprès quelles armes pourraient être fabriquées et quelles personnes les pouvaient porter. »

5. « ... dont on me rend compte toutes les semaines, » ajoute le Journal, art. 5.

Je crus aussi qu'il était de la police générale de mon royaume de diminuer ce grand nombre de religieux [1], dont la plupart, étant inutiles à l'Église, étaient onéreux à l'État. Dans cette pensée, je me persuadai que, comme rien ne contribuait tant à remplir les couvents que la facilité que l'on apportait à y recevoir les enfants de trop bonne heure, il serait bon à l'avenir de différer le temps des vœux ; qu'ainsi les esprits irrésolus, ne trouvant pas sitôt la porte des cloîtres ouverte, s'engageraient, en attendant, en quelque autre profession, où ils serviraient le public ; que même la plus grande partie, se trouvant dans un établissement, y demeurerait pour toujours, et formerait de nouvelles familles [2], dont l'État serait fortifié ; mais que l'Église même y trouverait son avantage, en ce que les particuliers, ne s'engageant plus dans les couvents sans avoir eu le loisir d'y bien penser, y vivraient après avec plus d'exemple. Mon conseil, auquel j'avais communiqué ce dessein, m'y avait plusieurs fois confirmé par ses suffrages ; mais, sur le point de l'exécution, je fus arrêté par ces sentiments de respect que nous devons toujours avoir pour l'Église, en ce qui est de sa véritable juridiction, et je résolus de ne déterminer ce point que de concert avec le pape. Et néan-

1. Au texte B, 1er cahier, cet article est plus étendu, parce qu'on donne un peu le détail des règlements de réforme rendus à ce sujet (fos 229-234). Il n'y est pas question seulement des religieux, mais des religieuses, « dont les couvents se sont multipliés depuis longtemps. »

2. Ibid. « ... de nouvelles familles, par qui la France deviendrait incessamment et plus peuplée et plus considérable, étant certain qu'un État est toujours d'autant plus puissant qu'il a plus de mains et plus de bras pour travailler, pour attaquer et pour se défendre. » Il ajoute : « Je recherchai les plus douces voies par lesquelles on pouvait apporter la diminution convenable... »

moins, en attendant que je l'en eusse informé, je voulus empêcher le mal de croître par tous les moyens qui dépendaient purement de moi. Ainsi, je défendis tous les nouveaux établissements de monastères, je pourvus à la suppression de ceux qui s'étaient faits contre les formes, et je fis agir mon procureur général pour régler le nombre de religieux que chaque couvent pouvait porter [1].

A l'égard du règlement général de la justice, dont je vous ai déjà parlé [2], voyant un bon nombre d'articles rédigés en la forme que j'avais désirée, je ne voulus pas plus longtemps priver le public du soulagement qu'il en attendait, mais je ne crus ni les devoir simplement envoyer au parlement, de peur que l'on n'y fît quelque chicane qui me fâchât, ni les porter aussi d'abord moi-même, de crainte que l'on ne pût alléguer un jour

1. Pour le détail des règlements, donné par le texte B, voir le Supplément aux Mémoires de cette année, n° 2.

2. Dans le texte B, à la fin du 1er et au commencement du 2e cahier, fos 234-236, ce sont les mêmes idées, arrangées un peu autrement. Dès le début, il ajoute en marge : « J'en avais même tout nouvellement demandé des mémoires aux parlements les plus éloignés. » On lit cette même phrase dans le Journal, art. 6 (V. p. 156), et dans les Feuillets. Le dernier rédacteur a pu la retrancher, puisque ce fait a été mentionné dans les Mémoires de 1666. — Une autre réflexion marginale est plus curieuse et méritait d'être conservée : « Et sans doute que je n'aurais pas tant pressé cette affaire si j'eusse voulu me laisser toucher par les sentiments de tous les officiers qui, la jugeant contraire à leurs intérêts, se servaient de toutes les voies imaginables pour ralentir ma résolution. » Rapprochons cette phrase de celles qui se lisent dans les Feuillets et dans le Journal. Dans les Feuillets (V. p. 151) : « L'application que je donne à cela, et comme je suis le seul qui fais marcher la chose par tout ce que je fais. » Dans le Journal (V. p. 156) : « Moi seul insistai à cela pour le bien public, tous les officiers ayant des intérêts contraires, parce que cela était ensemble juste et glorieux. »

qu'ils auraient été vérifiés sans aucune connaissance de cause. C'est pourquoi, prenant une voie de milieu qui remédiait à la fois à ces deux inconvénients, je fis lire tous les articles chez mon chancelier, où se trouvaient les députés de toutes les chambres, avec des commissaires de mon conseil; et quand, dans la conférence qu'ils y faisaient, il se formait quelque difficulté raisonnable, elle m'était incontinent apportée pour y pourvoir ainsi que j'avisais. Après laquelle discussion, j'allai enfin en personne en faire publier l'édit [1].

Je réformai aussi dans le même temps la manière dont j'avais moi-même accoutumé de rendre la justice à ceux qui me la demandaient immédiatement : car [2] je ne trouvais pas que la forme en laquelle j'avais jusque-là reçu leurs placets fût commode ni pour eux ni pour

1. B, f° 236. Cette autre réflexion n'est pas sans intérêt : « Il me vint pourtant encore un scrupule sur le choix du jour que j'avais pris (pour aller en personne faire publier l'édit). Car il arriva qu'ayant désiré dans ce même temps-là voir quelques-unes de mes troupes, je leur avais donné pour rendez-vous la plaine d'Ouille, qui n'est qu'à trois lieues de Paris. D'où je prévis que les esprits mal faits pourraient s'imaginer que j'aurais cru avoir besoin de cette assemblée pour autoriser mes volontés. C'est pourquoi, voulant empêcher que la chose ne s'expliquât ainsi, j'ajustai la marche de mes troupes en sorte qu'elles ne se rendissent au camp qu'après les édits vérifiés. » Le Journal signale cette coïncidence de la revue et du lit de justice, art. 30 (V. p. 164) : « Je fis une revue pour accoutumer mes gens à bien camper, et pour avoir prétexte de faire des tentes. Je ne la voulus faire que le lendemain de mon entrée au parlement. »

2. Nous rencontrons ici le commencement du 3e cahier du texte A (f° 365). Il s'ouvre ainsi : « Dès le début de mon administration, j'avais donné à tous mes sujets la liberté de me faire leurs demandes et leurs plaintes par des placets que je recevais d'eux en tous lieux et à toute heure. Mais il me sembla que la forme n'était pas commode... » Tout le reste ne présente que des différences de détail ; le tissu est plus lâche.

moi. Et, en effet, comme la plupart des gens qui ont des demandes ou des plaintes à me faire ne sont pas de condition à obtenir des entrées particulières auprès de moi, ils avaient peine à trouver une heure propre pour me parler, et demeuraient souvent plusieurs jours à ma suite, éloignés de [1] leurs familles et de leurs fonctions. C'est pourquoi je déterminai un jour de chaque semaine, auquel tous ceux qui avaient à me parler ou à me donner des mémoires avaient la liberté de venir dans mon cabinet, et m'y trouvaient précisément appliqué à écouter ce qu'ils désiraient me dire [2].

Mais, outre ces soins qui regardaient le public, je ne manquais aucune occasion de gratifier les particuliers avec justice [3].

Ayant augmenté le nombre de mes gardes du corps, je pris occasion d'y créer de nouvelles charges [4] en faveur de plusieurs hommes qui m'avaient bien servi.

1. Texte A, f° 369 : « éloignés de leurs affaires et de leurs devoirs. »

2. A, f° 366 v°. L'idée s'achève ainsi : « Et même afin que chacun d'eux pût retourner plus tôt à son emploi, je résolus que, peu de jours après leurs placets présentés, ils leur seraient rendus avec ma réponse, que je faisais toujours la plus favorable que je pouvais, estimant qu'il n'y a rien de plus satisfaisant que de pouvoir faire du bien avec justice. » Cette phrase est donnée en note par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 273). Le langage du Journal, n° 26 (V. p. 163), est plus bref : « Facilité pour eux à ne point attendre. Pouvoir parler. »

3. La forme de cette phrase, qui sert de transition pour arriver à l'énumération des bienfaits particuliers, est empruntée au texte A, qui l'appliquait tout à l'heure à la conduite du Roi envers tous. Aussi n'est-elle pas répétée dans le texte A, qui entre ainsi en matière (f° 366 v°) : « Ce fut dans ce même esprit que, prenant sujet des diverses augmentations que j'avais faites dans les compagnies de mes gardes du corps, j'y créai de nouvelles charges... »

4. A, f°s 366-367, « ... de nouvelles charges de lieutenants, d'enseignes,

Me souvenant [1] de ce que La Feuillade avait fait en Hongrie, je consentis à faire passer en sa personne la qualité de duc de Roannais, dont la terre lui avait été cédée par mariage, et lui donnai même quelque argent pour faciliter l'exécution de ce contrat.

Je permis [2] à mon procureur général de résigner à son fils cette charge, qui n'avait pas coutume de passer ainsi de père en fils [3].

Je soulageai [4] en ce que je pus, et de mon autorité et de mes finances [5], plusieurs négociants, dont la guerre de mer avait mis les affaires en désordre.

d'exempts, en faveur de plusieurs hommes de mérite, lesquels je crus ne pouvoir mieux gratifier qu'en les rapprochant plus près de moi. Tous ceux que je pris pour lieutenants avaient été longtemps capitaines de chevau-légers, et avaient même commandé divers corps dans lesquels ils s'étaient fait remarquer par des actions fort singulières. » Suivent des noms propres pour les diverses charges données, et l'indication des actions d'éclat; le tout est barré au Msc. (f[os] 367-368). V. le Supplément aux Mémoires de 1667, n° 3.

1. La double faveur accordée à La Feuillade est signalée dans le texte A, f° 368, en termes un peu plus longs : « Environ le mois de mars, s'étant présenté pour La Feuillade un mariage, par lequel on lui cédait une terre érigée en duché... » Ainsi s'explique le mot du Journal à la fin des articles donnés par le Roi, le 29 mars : « M. de La Feuillade a son mariage. » (V. p. 163.) Le Journal y revient au n° 42 (V. p. 167).

2. Cet article a été ajouté en marge du texte A, f° 369 r°.

3. A : «... et qui peut se dire la seconde entre celles du parlement. »

4. A, f° 368. Comme cet article suit, dans le texte A, les bienfaits accordés aux gens de guerre, il y a une transition : « Mais ce n'étaient pas seulement les gens de guerre que je tâchais de gratifier. Ayant appris qu'il était arrivé quelques banqueroutes dans Paris... » V. le Journal, art. 16 (p. 160); et les Feuillets (p. 152) : « Application à empêcher les banqueroutes des marchands. »

5. A, au lieu de ces quatre mots tout simples, on lit : « Je fis tout ce qu'il était en ma puissance pour en détourner le mal, et ne me contentant pas d'employer à cela mon application et mon autorité, je voulus encore aider de mes finances ceux qui me parurent dans la bonne foi. »

Je secourus aussi, par divers moyens, ceux dont le receveur des consignations avait depuis peu emporté les deniers[1].

Et j'accordai un long et fâcheux différend qui s'était formé entre les trois communautés de carmélites de Paris[2].

Mais il est vrai que[3] mes sujets faisaient chaque jour paraître de leur part plus d'ardeur et plus d'empressement pour mon service.

La négligence[4] qu'on avait eue de tout temps pour la

1. Ce fait n'est nulle part ailleurs, ni dans les Feuillets, ni dans le Journal.

2. On lit dans le Journal, n° 45 (V. p. 167), tout à la fin des articles donnés par le Roi la veille de Pâques : « Je terminai l'affaire des carmélites à la satisfaction des parties, ayant pris le sentiment de quelques arbitres que j'avais nommés. » Le texte A, f° 369, a tout un récit avec la transition obligée : « Enfin j'étendis mes soins bienfaisants jusque dans les communautés religieuses ; et se trouvant plusieurs couvents de carmélites dans Paris qui avaient entre elles des contestations opiniâtres, je voulus travailler à les mettre d'accord, d'autant plus que j'avais appris qu'outre les procédures ordinaires qu'elles avaient faites réciproquement, tantôt à Rome et tantôt ailleurs, il y avait eu quelques invectives publiées qui ne convenaient pas à la sainteté de leur profession. C'est pourquoi, ayant nommé des commissaires pour prendre connaissance de leurs différends, je m'en fis faire le rapport, et réglai les choses de telle manière que toutes les parties y trouvèrent leur satisfaction. » Mais sur ce texte même tout le passage est barré.

3. A, f° 369. Remplissage fastueux. « Mais il faut avouer en cet endroit, comme j'ai déjà fait ailleurs, que si de ma part je travaillais avec ardeur soit pour le bien général de mon royaume, soit pour l'avantage des particuliers, la plupart de mes sujets... »

4. Dans le Journal, n° 9 (V. p. 156), on lit : « J'eus plus de facilité à trouver des matelots que mes gens ne pouvaient s'imaginer, et, au lieu que l'année passée à peine en avais-je six mille, j'en eus cette année dix-huit mille, et des provinces entières... J'en aurais eu pour armer cent vaisseaux. » A, f° 370 v°, en face de cet alinéa est une note à la marge : « cahier suivant ; » l'article dans les trois textes est cependant resté à la

marine[1] m'avait quelquefois fait appréhender de ne pas trouver tous les matelots nécessaires pour armer le nombre de vaisseaux que j'équipais. Mais au moindre témoignage que je donnai de ma volonté, il s'en trouva plus que je n'en voulus, des provinces entières m'ayant offert d'abandonner, pour mon service, leurs maisons, et de n'y laisser que les femmes et les enfants.

Au premier bruit de la guerre de Flandre, ma cour se grossit[2], en un instant, d'une infinité de gentilshommes qui me demandaient de l'emploi. Les capitaines[3] de tous les vieux corps[4] me supplièrent de leur permettre de faire des recrues à leurs frais[5]. D'autres ne demandaient que ma simple commission pour lever des compagnies nouvelles. Et tous[6], dans leurs divers emplois, cherchaient à l'envi les moyens de me faire connaître leur zèle[7].

même place. Le texte A complète l'idée du Journal : « Au lieu de soixante vaisseaux que j'équipais, j'en aurais pu armer plus de cent. » — Les Feuillets disent seulement : « Facilité d'avoir des matelots. »

1. A, f° 370 : « ... avait fait que fort peu de gens s'étaient adonnés à ce métier, ou que ceux même qui s'y étaient appliqués étaient passés dans les provinces étrangères. »

2. Dans le Journal, l'idée est indiquée deux fois, à la suite du n° 9 et au n° 11.

3. Dans le Journal, au n° 39 (V. p. 166), on lit : « Plusieurs officiers s'offrirent par zèle de faire des recrues à leurs dépens en leur fournissant seulement la route, et le même fut fait pour les troupes que j'entretenais au Portugal. »

4. A, f° 370 r°. « ... de tous les corps d'infanterie. »

5. Ibid. « ... et elles se trouvèrent monter pour quelques régiments à trois et quatre cents hommes, sans que je leur fournisse rien qu'une route pour se rendre à leurs garnisons. »

6. Le texte A donne une phrase boursouflée qui n'ajoute rien à l'idée.

7. Sur le texte A, en face de tout ce paragraphe, est cette note « article bâtonné. » Il a cependant été conservé partout.

Il[1] est agréable assurément de recevoir de pareilles marques de l'estime et de l'affection de ses sujets : tous les princes demeurent d'accord que c'est le trésor le plus précieux qu'ils puissent jamais posséder; tous l'estiment, tous le désirent, mais tous ne recherchent pas assez les moyens de l'acquérir.

Car, pour y parvenir, mon fils, il faut diriger à cette fin toutes nos actions et toutes nos pensées; il faut la préférer seule à tous les autres biens, et fuir, comme le plus grand mal du monde, tout ce qui peut nous en éloigner.

C'est aux hommes du commun à borner leur application dans ce qui leur est utile et agréable; mais les princes, dans tous leurs conseils, doivent avoir pour première vue d'examiner ce qui peut leur donner ou leur ôter l'applaudissement public.

Les rois, qui sont nés pour posséder tout et commander à tout, ne doivent jamais être honteux de s'assujettir à la renommée : c'est un bien qu'il faut désirer sans cesse avec plus d'avidité, et qui seul, en effet, est plus capable que tous les autres de servir au succès de nos desseins. La réputation fait souvent elle seule plus que les armées les plus puissantes. Tous les conquérants ont plus avancé par leur nom que par leur épée; et leur seule présence a mille fois abattu sans efforts des remparts capables de résister à toutes leurs forces assemblées.

Mais ce qu'il y a d'important à remarquer, c'est que ce bien si noble et si précieux est aussi le plus fragile du monde; que ce n'est pas assez de l'avoir acquis si l'on

1. V. dans le Supplément aux Mémoires de 1667, n° 4, la première rédaction, plus courte, de cette réflexion sur la nécessité d'une bonne réputation : ici elle se décompose et s'étend indéfiniment.

ne veille continuellement à sa conservation; et que cette estime, qui ne se forme que par une longue suite de bonnes actions, peut être en un moment détruite par une seule faute que l'on commet.

Encore n'attend-on pas toujours que nous ayons failli pour nous condamner. C'est souvent assez que notre fortune s'affaiblisse pour diminuer l'opinion de notre vertu: et comme il arrive à l'homme heureux que tous les avantages qu'il a reçus du ciel tournent chez les peuples à sa gloire, il[1] arrive de même aux infortunés qu'on leur impute à manque de prudence tout ce qui se fait contre leurs désirs.

Le caprice du sort, ou plutôt cette sage Providence, qui dispose souverainement de nos intérêts par des motifs au-dessus de notre portée, se plaît quelquefois à rabattre ainsi le faste des hommes les plus élevés, pour les obliger, au milieu de nos plus grands avantages, à reconnaître la main dont ils tiennent tout, et à mériter, par un continuel aveu de leur dépendance, le concours nécessaire au succès de leurs desseins.

En[2] ce même temps, les Vénitiens[3], menacés de per-

1. Dans le texte A, f° 325 r° (4e cahier), on lit: « ceux qui sont dans le malheur sont injustement blâmés dans le monde par le seul défaut de succès. »

2. Ici devrait prendre place un morceau qui répond à ces quelques mots des Feuillets. « Projets digérés à tous moments. Pensées sur les troupes. Dépenses pour cela, » et à des articles correspondants du Journal. Respectant le texte C, dans la forme qu'il a au Msc., nous préférons renvoyer ce fragment, inédit comme tant d'autres, au Supplément aux Mémoires de 1667, n° 5. L'auteur de ce morceau (texte A, 6e cahier, f°s 172-173) le fait suivre presque immédiatement du développement qu'on va lire sur Venise, les Turcs et Gênes (f°s 175-176).

3. A, 6e cahier, f° 175. « ... voyant le grand vizir passé en Candie, avec

dre Candie, donnèrent ordre à leur ambassadeur de se faire assister par le nonce du pape, pour me demander quelque secours : mais je ne leur pus faire de réponse favorable, parce que les grands engagements où je me trouvais ne me permettaient pas de leur donner alors un corps de troupes considérable ; et je crus que de leur en donner un faible, c'était perdre inutilement les gens que j'y enverrais, étant certain que[1] les petits corps ne reviennent jamais de ces longs voyages.

Ce n'est pas que, dans le vrai, je n'eusse bien désiré de les assister ; car, outre les intérêts communs du christianisme[2], j'avais, en mon particulier, été si mal satisfait de la Porte touchant l'entreprise des Génois, que je m'étais résolu de n'y plus parler de cette affaire, me réservant à en tirer raison de Gênes même lorsque j'aurais le loisir d'y penser[3].

La nouvelle qui arriva dans ce temps-là de l'extrémité

résolution de faire les derniers efforts pour s'en rendre maître absolu... » Le fait est au n° 20 du Journal (V. p. 161), et dans les Feuillets.

1. Ibid : « parce que l'on a reconnu par mille expériences que les petites troupes... »

2. Ibid : « ... de la religion, j'avais des raisons particulières pour souhaiter que les Turcs fussent mortifiés. Car, en ce qui regardait l'affaire des Génois, la Porte ne se disposait nullement à me donner la satisfaction que j'avais désirée, soit que la difficulté vînt de l'aversion du vizir pour celui qui faisait mes affaires (V. les Mémoires de 1666, t. I, p. 157-158), ou que, selon l'usage du pays, les Génois eussent gagné cette cour par les présents qu'ils y avaient distribués. Mais, sans me mettre plus longtemps en peine de presser l'affaire de ce côté-là, je résolus de me réserver... » On lit, dans le Journal, n° 36 (V. p. 166) : « Les nouvelles de Constantinople ne m'étaient pas agréables... mais j'avais résolu de m'en prendre désormais aux Génois. »

3. Le texte A, f° 176, donne une assez longue réflexion qui n'est pas sans intérêt. « Et sans doute que dans le temps où j'étais, la conjoncture

du pape me fit donner ordre aux cardinaux français d'être toujours prêts à se mettre à la voile[1], en cas qu'il survînt quelque chose de plus fâcheux, comme en effet il arriva bientôt après. Et les soins que je pris en cette occasion contribuèrent assurément à bien remplir cette grande place.

Cependant les Hollandais me faisaient continuellement demander[2] qu'on réglât l'article qui était indécis sur le salut de nos amiraux, et coloraient leur empressement des plus belles raisons du monde[3], quoique la seule véritable fût qu'ils étaient persuadés que la guerre de mer durant encore me pouvait porter à quelque condescendance pour eux, au lieu qu'après la paix faite je conserverais avec plus de fermeté les avantages qui m'étaient

était très-propre pour cela si je n'avais pas eu des affaires plus importantes. Car j'avais des forces de mer et de terre, et je ne voyais personne en état de prendre le parti des Génois. L'Espagne, craignant sur toutes choses de se brouiller avec moi, ne se serait pas aisément mêlée dans notre querelle. Le pape se trouvant alors à l'extrémité, Rome était trop occupée pour penser alors aux affaires de ses voisins. Venise était trop puissamment menacée du Turc pour se charger d'une nouvelle guerre. Et les autres princes de l'Italie n'étaient pas assez puissants pour se déclarer de leur chef. De telle sorte que je pouvais prétendre sans péril châtier à la fois cette ingrate ville de toutes les infidélités qu'elle a depuis longtemps commises contre la France. Mais la poursuite des droits de la Reine appelait mes armes ailleurs. » Au lieu « d'ingrate, » on lit d'abord un mot moins fort, « superbe : » c'est comme le surnom de Gênes. Louis XIV se ressouviendra plus tard de ce qu'il appelle l'ingratitude des Génois.

1. Le fait est au Journal, n° 35 (V. p. 166).

2. Le fait est au Journal, n° 38, et dans le texte A, 6e cahier, f°s 177-178.

3. A : «... qu'il était bon qu'entre alliés toutes ces petites questions fussent promptement réglées pour retrancher autant qu'il se pourrait les sujets d'aigreur et de dispute par qui les bons effets pouvaient être retardés. »

dus. Mais, comme leur pensée m'était connue[1], je les remettais de jour en jour, étant bien informé que chez eux-mêmes ils étaient fort pressés de faire la paix.

Déjà[2] quatre de leurs provinces avaient déclaré qu'elles ne fourniraient plus aux frais de la guerre, et les autres étaient partagées sur ce sujet, parce que comme les politiques[3] (par l'appréhension qu'ils avaient de mon accroissement) s'opposaient à la conclusion du traité, le peuple, au contraire, qui désirait surtout le rétablissement de son commerce, voulait que l'affaire se terminât; et cela même passa si loin, que je craignis de voir diviser cette république, et je fus obligé d'employer mon entremise, pour mettre la modération dans les esprits[4].

Au reste, il n'y avait plus qu'un seul article à régler[5] touchant l'île de Polleron. Les Anglais prétendaient, de leur part, qu'elle devait leur être rendue, par les termes exprès du traité de 1662[6]; et les Hollandais soutenaient, au contraire, qu'ils y avaient pleinement satisfait, en

1. On lit au Journal, n° 38 : « Je leur fis réponse que je règlerais cette affaire avant la jonction. »

2. Pour ce paragraphe, V. les nos 22 et 23 du Journal.

3. Au Journal, n° 22 : « Les ministres et gens puissants craignaient la paix dans la peur qu'ils avaient de me voir en Flandre. » Dans les Feuillets, on lit : « Pensées différentes des peuples et de ceux qui gouvernent, » comme pour susciter une réflexion à propos des craintes des Hollandais.

4. A, f° 178 : « Je craignais que la chaleur des deux partis se portant au delà des bornes raisonnables, cette république ne se ruinât tout à fait, ou que du moins par ces mouvements trop fréquents elle ne donnât enfin quelque ouverture au prince d'Orange de rétablir l'ancienne autorité de sa maison qui serait toujours dépendante de la volonté des Anglais. »

5. Le fait est au Journal, n° 21.

6. Le Journal dit : 1661. Le texte A, à la fin du 4e cahier, f° 331 r°, met : 1662.

livrant alors l'île contestée, mais que les Anglais l'ayant abandonnée bientôt après[1], ils avaient pu, de nouveau, s'y établir, comme dans une terre sans seigneur. Mais, quoi qu'il en fût en effet, elle était d'une valeur fort médiocre, il ne semblait pas que ni l'une ni l'autre des parties s'y dût fortement attacher, si bien que la paix déjà semblait infaillible[2].

Aussi la maison d'Autriche, ne pouvant plus s'imaginer d'autre expédient pour la rompre[3], me fit proposer la médiation de l'empereur, espérant[4] que dans le détail des articles qui restaient encore à digérer, ses agents trouveraient peut-être moyen d'exciter quelque nouvelle contestation. Mais comme le motif de cette proposition n'était pas difficile à pénétrer, je ne manquai pas de prétexte pour m'en défendre, disant que les Suédois avaient déjà été reçus pour médiateurs tant par moi que par les autres parties qui avaient intérêt dans ce traité, et qu'après que les choses avaient été portées par leur entremise au point où elles étaient alors, il n'était pas juste de leur donner un associé qui partageât avec eux la gloire du succès. A quoi le résident de l'empereur ne manqua pas de repartir; mais je sortis de cette conversation en rejetant toujours ses offres avec toutes les honnêtetés possibles.

1. A : « n'y trouvant pas des eaux à leur gré. »

2. Au Journal : « L'on disait que les états consentiraient de la rendre encore, moyennant quoi la paix eût été faite, à ce qu'on disait. »

3. Au Journal, n° 37 : « L'empereur s'offrait à être notre médiateur. » Rien de plus.

4. « ... prétendant, » qu'on lit dans l'édition de 1806 (t. II. p. 281), n'est pas clair.

Les Espagnols[1], pour me détourner par une autre voie de porter mes armes contre eux, me firent proposer un traité de commerce. Et depuis encore, dans le même dessein, le marquis[2] de la Fuente, prenant congé de moi, me dit, de la part de la reine régente[3], tout ce qu'il put de plus engageant, afin d'attirer de moi de pareilles civilités, desquelles aussitôt après il tâcha de prendre avantage, en faisant entendre dans le public que je lui avais positivement promis de ne point rompre avec les Espagnols, comme s'il eût espéré par là m'engager à ne le pas dédire[4]. Mais parce que, dans le fait, je ne lui avais dit que des civilités fort générales, je fis fort peu de cas[5] de tous ses discours, travaillant[6] sans cesse à me tenir prêt et pour la guerre de mer et pour celle de terre, selon ce qui pouvait arriver.

1. Texte A, 6e cahier, f° 174 : « ... agissaient de tout leur pouvoir pour me détourner de la guerre, tantôt en me faisant des propositions de commerce, tantôt en traversant le traité de paix projeté avec l'Angleterre, et tantôt en semant des paroles ou des écrits contraires à mes prétentions. »

2. A, le mot : *marquis*, à la place de comte, est de la main de Louis XIV.

3. A, il y avait d'abord : son maître. Louis XIV a écrit : *la reine d'Espagne.*

4. Dans le Journal, on lit n° 28 : « A l'adieu de l'ambassadeur d'Espagne, je m'empêchai de m'engager à rien, et lui dis seulement des termes civils touchant la manière dont je vivais avec la Reine. »

5. A, f° 174 «... de ce qui s'en dit dans le public, et sans m'arrêter à ces différentes bagatelles, je ne laissai pas d'agir suivant mes desseins. »

6. Cette dernière phrase si simple, on la trouve et dans les Feuillets : « Application égale, dans l'incertitude de paix et de guerre, aux affaires de la marine et de terre, » et dans le Journal n° 20 : « Cependant je m'appliquai également à donner ordre aux forces de terre et de mer, dans le doute où j'étais, de la part d'Angleterre, de la guerre ou de la paix. » — On peut ajouter ici ce que fournit le texte A, 5e cahier, f° 334 v°, conformément au n° 32 du Journal où on lit : « Je donnai les ordres pour assembler mes vaisseaux dans les rades de la Rochelle. » A : « Outre

Car enfin je craignais toujours que, comme j'avais beaucoup de passion pour faire réussir la paix d'Angleterre, je me pouvais tromper plus aisément qu'un autre dans les apparences que j'y croyais voir, et je tenais pour maxime qu'en tout ce qui est douteux, le seul moyen d'agir avec assurance est de faire son compte sur le pis[1].

Il[2] n'est que trop naturel aux hommes de se pro-

que je tenais mes places de mer très-bien munies, je faisais avec beaucoup de soin équiper tous mes vaisseaux, et même je donnai mes ordres de les rassembler aux rades de la Rochelle de la même façon que si je n'eusse eu aucune espérance d'accommodement. » Ces derniers mots rendent raison de la place que nous attribuons au fragment. De plus, les réflexions générales qu'on va lire suivent immédiatement dans ce même 5e cahier du texte A.

1. La réflexion développée dans cet alinéa et les suivants répond à une phrase du Journal qui accompagne le n° 21 consacré au projet de paix avec l'Angleterre : « Ne se pas endormir sur des espérances incertaines, et ne pas se laisser persuader trop légèrement ce qu'on désire. » Elle est très-étendue dans le texte A, 5e cahier, f°s 335-339. Le texte C a resserré un peu le tout.

2. A, au lieu de ces quelques lignes, il y a un long début (f°s 335 et 336 v°) qui manque de solidité et de mesure. « Car il est bon que vous sachiez, mon fils, qu'il est naturel à tous les hommes de se persuader avec beaucoup de facilité les choses qu'ils désirent avec beaucoup d'ardeur. Les fréquents souhaits qu'ils font pour le même objet leur en forment avec le temps une idée si forte et si présente que la moindre apparence qu'ils en voient leur passe pour quelque chose d'effectif; bâtissant inconsidérément tous leurs projets sur ces fausses mesures, ils les voient souvent ruinés au moment qu'ils les croient les mieux établis. Pour éviter un pareil malheur, il y a deux importantes précautions à prendre. Dont la première est de nous défier de nos propres pensées dans toutes les choses où nous nous sentons un peu trop fortement attachés. Car enfin, dès lors que nous avons beaucoup d'inclination pour quelque chose, les premiers mouvements de notre esprit suivent presque toujours la pente de notre cœur, et le parti qui nous flatte davantage est ordinairement celui que nous embrassons, si, par une réflexion sévère et

mettre avec facilité ce qu'ils désirent avec ardeur, et nous ne saurions nous garantir d'un défaut si commun qu'en nous défiant de nos propres pensées dans toutes les choses où nous avons trop de penchant.

Il n'est rien de si important ni de plus difficile au prince que de savoir combien et jusqu'où il doit estimer sa propre opinion [1]. Je vous ai dit ailleurs, et il est vrai, qu'un souverain peut avoir cette persuasion en faveur de lui-même que, comme il est d'un rang au-dessus des autres hommes, il voit aussi les choses qui se présentent d'une manière plus parfaite qu'eux, et qu'il se doit plus fier à ses propres lumières qu'aux rapports qui lui sont faits du dehors.

Mais je vous avertis ici que cette maxime ne se doit pas appliquer également à toutes nos différentes fonctions. Il en est sans doute de certaines, où tenant, pour ainsi dire, la place de Dieu, nous semblons être participants de sa connaissance, aussi bien que de son autorité, comme, par exemple, en ce qui regarde [2] le dis-

scrupuleuse, nous n'examinons la solidité de nos premiers raisonnements. Ce serait sans doute une mauvaise pratique pour ceux de notre rang d'imiter en tout ces philosophes douteux, qui étaient persuadés que l'homme sage ne devait jamais se tenir assuré d'aucun de ses jugements, parce que cette irrésolution continuelle nous rendrait incapables d'agir. Mais aussi ne devons-nous pas en tout nous confier également à notre propre raison, parce que dans les choses qui touchent de trop près notre sensibilité, nous sommes toujours capables de nous tromper : le plus sûr est de nous regarder plutôt comme parties que comme juges. » Ce n'est certainement pas Louis XIV qui a pensé aux « philosophes douteux. »

1. Au texte A, f° 336 v° : « Et ce que je vous dirai sur ce sujet doit être lu de vous d'autant plus attentivement qu'il n'y a que moi seul qui puisse entrer avec vous dans une discussion si délicate. » La phrase est curieuse. Il semblerait que Louis XIV a dicté.

2. A, f° 337 v° «... la direction du dedans de l'État, le soulagement

cernement des esprits, le partage des emplois et la distribution des grâces, dans lesquelles choses nous décidons avec plus de succès par notre propre suffrage que par celui de nos conseillers, parce qu'étant postés dans une sphère supérieure, nous sommes plus éloignés qu'eux des petits intérêts qui nous pourraient porter à l'injustice. Mais il faut confesser de bonne foi qu'il se trouve aussi d'autres rencontres où quittant, ce semble, le personnage de souverains et d'indépendants, nous devenons aussi intéressés, et peut-être même davantage que les moindres particuliers, parce que, plus les objets où nous aspirons sont grands et relevés, plus ils sont propres à troubler la tranquillité nécessaire pour former un juste raisonnement. Le feu des plus nobles passions [1], comme celui des plus obscures, produit toujours un peu de fumée, qui offusque notre raison. On admire souvent que, de plusieurs qui voient et entendent la même chose, à peine en est-il deux dont le rapport se trouve conforme l'un à l'autre, et cependant cette variété ne vient que de la différence des intérêts et des passions qui se trouvent toujours entre les hommes,

des peuples, le partage des emplois... » Le second membre de phrase est barré ; il n'a pas été rétabli.

1. A, f° 338 v°, au lieu de cette courte phrase, déjà assez ambitieuse, on en lit deux qui valent encore moins ; c'est en les combinant et en les réduisant qu'on a eu la phrase définitive. « Car enfin, quelque éclairé que soit naturellement un esprit, les nuages des passions offusquent infailliblement ses idées, ou du moins les font paraître de la même couleur dont ils se trouvent teints eux-mêmes. Et il ne faut pas même douter que cette maxime ne soit également vraie dans les passions les plus nobles et les plus louables comme dans les plus obscures et les plus vicieuses, parce qu'il suffit qu'elles soient passions pour causer du trouble et de la confusion dans le cœur dont elles se sont emparées. »

lesquels, même sans s'en apercevoir, accommodent tout ce qu'ils voient au dehors au mouvement qui domine dans leur âme.

C'est une des plus fortes raisons qui a obligé de tout temps [1] les princes à tenir auprès d'eux des conseillers, et qui les doit même porter à entendre plus favorablement que les autres ceux qu'ils ne rencontrent pas de leur sentiment. Tandis que nous sommes dans la puissance, nous ne manquons jamais de gens qui s'étudient à suivre nos pensées et à paraître en tout de notre avis. Mais nous devons craindre de manquer, au besoin, de gens qui sachent nous contredire [2], parce que notre inclination paraît quelquefois si à découvert, que les plus hardis craignent de la choquer, et cependant il est bon qu'il y en ait qui puissent prendre cette liberté. Les

1. Au texte A, 5e cahier, f° 338 v°, le développement est plus étendu et se renoue à ce qui a été dit précédemment (V. notre p. 237, note 2). « La seconde chose que vous devez observer pour n'être pas aisément trompé sur les affaires qui vous sont les plus sensibles, c'est d'examiner même les intérêts des gens dont nous prenons les avis, et surtout d'écouter favorablement ceux que vous trouverez capables de vous parler dans un sens contraire au vôtre, parce qu'à moins que ce soit des hommes qui naturellement soient de mauvaise humeur, vous devez d'abord présumer deux choses à leur avantage : l'une qu'ils sont persuadés de ce qu'ils disent ; l'autre, qu'ils sont fort affectionnés à vos intérêts, puisque pour le bien de votre service ils osent parler ouvertement contre vos désirs. »

2. A, f° 339 v°. « Quand je dis au besoin, ce n'est pas dans les conseils ordinaires, où, ne témoignant aucun penchant de côté ni d'autre, nous laissons à ceux qui s'y trouvent une pleine liberté de prendre tel des deux partis qu'il leur plaît ; mais j'entends dans les choses où notre inclination se découvrant d'elle-même paraît quelquefois avec tant de force que l'on appréhende de la choquer. Car enfin, en ces rencontres, il n'est point de sujet qui ne croie mal faire sa cour en allant contre les sentiments de son prince. Et cependant il est important... »

fausses complaisances [1] que l'on a pour nous en ces occasions nous peuvent nuire beaucoup plus que les contradictions les plus opiniâtres. Si nous nous trompons en notre avis, celui qui nous adhère achève de nous précipiter dans l'erreur, au lieu que [2], lors même que nous avons raison, celui qui nous contredit ne laisse pas que de nous être utile, quand ce ne serait qu'à nous faire chercher des remèdes aux inconvénients qu'il a proposés, et à nous laisser, en agissant, la satisfaction d'avoir auparavant examiné toutes les raisons de part et d'autre.

Dans l'accommodement [3] que je désirais faire avec l'Angleterre, le point qui m'arrêtait le plus était que

1. Dans le texte A, au début du 6e cahier, qui est peut-être d'une rédaction plus ancienne que les cahiers 3, 4, 5, déjà explorés, cette fin de la réflexion est en partie du moins une addition faite à la marge (f° 171), tandis qu'elle prend rang dans le contexte du 6e cahier, à sa dernière page (f° 339 v°).

2. La phrase de la marge (6e cahier, f° 171) se continue ainsi : « Au lieu que celui qui nous contredit, nous trouvant disposé à lui résister, ne nous emporte jamais dans son parti qu'il ne soit appuyé de solides raisons. » Le texte reprend : « ... et enfin quoique la contradiction ait en soi quelque chose d'importun, elle est pourtant utile en plusieurs rencontres, quand ce ne serait qu'à nous faire préparer des remèdes... »

3. Au texte A, 4e cahier, f° 326 v°, on lit ceci qui peut servir de préambule aux paragraphes suivants : « J'avais appris par les vaisseaux nouvellement revenus de l'Amérique diverses particularités des événements que je vous ai déjà racontés, et l'on me mandait de là que mes armes y prospéraient tous les jours de plus en plus. Mais ces succès heureux par eux-mêmes firent d'ailleurs un mauvais effet, parce qu'ils formaient un nouvel obstacle à la conclusion du traité que je voulais faire avec les Anglais. » Voici, d'autre part, le n° 41 du Journal : « Saint-Christophe et quelques autres îles ont été prises sur les Anglais. » Ce sont des faits de l'année précédente (V. les Mémoires de 1666, t. I, p. 180). Les Feuillets ont aussi leur mot : « Condition de saint Christofle ; » et un peu auparavant : « Paix d'Angleterre toujours dans l'esprit pour entreprendre autres choses. »

les Anglais, encore affligés d'avoir perdu les îles occidentales, prétendaient surtout y être rétablis [1] : car, outre l'intérêt général que la France y pouvait avoir, j'étais particulièrement touché par la considération de la nouvelle compagnie que j'avais formée pour ce commerce.

Mais, d'autre part [2], considérant aussi la conjoncture où je me trouvais, la Flandre dépourvue d'argent et d'hommes, l'Espagne gouvernée par une princesse étrangère, l'empereur incertain dans ses résolutions, la maison d'Autriche réduite à deux têtes, ses forces épuisées par diverses guerres, ses partisans presque tous refroidis, et mes sujets pleins de zèle pour mon service, je crus que je ne devais pas perdre une occasion si favorable d'avancer mes desseins, ni mettre en comparaison le gain de ces îles éloignées avec la conquête des Pays-Bas.

C'est pourquoi je pris en moi-même la résolution d'accorder la demande qui m'était faite. Et néanmoins, pour ne la pas déclarer sans en tirer quelque fruit important, je fis demander au roi de la Grande-Bretagne si, moyennant la parole secrète que je lui donnerais de passer cet article dans le traité, il voudrait aussi de sa

1. Au Journal le n° 10, plus développé que de coutume, rend compte de tout ceci. « Le comte de Saint-Alban me fit dire par la Reine que le roi de la Grande-Bretagne accepterait les conditions que j'avais autrefois proposées pour la paix, pourvu que je voulusse remettre les choses en l'état qu'elles étaient avant la guerre dans les îles de l'Amérique... »

2. Le germe de cette phrase est dans le Journal, n° 10 : « Mais balançant cela contre l'importance de faire bientôt la guerre à l'Espagne, dépourvue maintenant de toutes choses, et qui se croyait elle-même perdue si j'eusse pu l'attaquer avec toutes mes forces, je crus qu'il n'y avait pas de proportion, et me résolus de céder ce que l'on prétendait.. »

part me promettre de ne prendre d'un an aucun engagement contre moi [1].

Mais tandis que cela se négociait entre nous, il me donna sujet de défiance, par la proposition qu'il fit, à mon insu, aux États d'aller traiter de la paix à La Haye [2]. Car, comme cette ville était pleine d'un fort grand peuple et fort facile à émouvoir, je ne doutai point que ce ne fût un choix fait avec l'Espagne, dans le dessein d'y faire tramer des brigues par leurs ministres, soit pour rétablir l'autorité du prince d'Orange ou pour détacher cette république d'avec moi.

Mais j'éludai leur artifice [3] en le faisant connaître aux États, qui, par mon avis, répondirent au roi d'Angleterre que, s'il voulait, on irait traiter en son royaume, ou que, s'il aimait mieux négocier chez eux, ils lui donnaient le choix de Bréda, de Bois-le-Duc et de Maëstricht, parce que, disaient-ils, La Haye n'étant pas fermée ne pouvait donner aux députés la sûreté convenable à leurs fonctions.

1. Toujours au n° 10 du Journal : « ... aucun engagement avec pas un autre prince, me confiant que si j'avais liberté d'agir durant ce temps-là, je me mettrais en état qu'il croirait ne pouvoir trouver de sureté qu'avec moi. »

2. Dans les Feuillets, on lit ces petites phrases disséminées en désordre : « Finesse sur le lieu de La Haye. Réponses faites au comte de Saint-Alban et aux Hollandais sur les lieux pour traiter. Finesses d'Angleterre sur la paix ; autres finesses sur Douvres. Refus du roi d'Angleterre de traiter à Douvres. — Le n° 15 du Journal donne presque littéralement cet alinéa et le suivant.

3. Le mot est en correction au Journal, n° 15. — Pour la suite, la phrase du Journal est péremptoire : « C'est pourquoi je donnai ordre que les Hollandais refusassent ce parti, et lui offrissent d'aller traiter à Douvres (on comprend maintenant le langage des Feuillets), ou dans l'une des quatre places fortes qu'ils lui nommeraient.

Mais le roi de la Grande-Bretagne [1], qui reconnut incontinent le véritable sujet de cette réponse, fut si fâché de voir son dessein découvert, qu'il ne voulut d'abord accepter aucune des places proposées. Et néanmoins, bientôt après [2], il choisit Bréda, témoignant même que c'était en ma considération qu'il apportait cette facilité aux affaires.

Ainsi, nos agents assemblés commencèrent à travailler ouvertement à la paix.

Et je repris aussi [3], de ma part, la négociation commencée en secret, pour m'assurer au plus tôt de ce qui pouvait regarder mon dessein : car, comme je ne doutais pas que dans les divers intérêts des différentes parties il ne se formât de jour en jour des contestations qui tireraient les choses en longueur, je crus que j'avais intérêt de me détacher de l'affaire pour profiter d'un temps qui m'était précieux.

La principale condition à laquelle je m'obligeais dans ce traité, était de rétablir les Anglais dans les îles occi-

1. Au texte A, 4e cahier, f° 330 : « ... voyant son artifice découvert, refuse d'abord d'accepter aucune des places proposées par les Hollandais. » — Le refus du roi d'Angleterre est au Journal, n° 15.

2. Au Journal, n° 29 (donné la veille de Pâques) : « J'eus nouvelle que le roi d'Angleterre, persuadé, disait-il, de ma bonne foi, acceptait Bréda pour y traiter la paix, et j'y envoyai de ma part d'Estrades et Courtin. »

3. Pour cet alinéa et le suivant, voir le n° 16 des articles du Journal donnés le 19 juillet par le Roi (p. 174). « Comme je voyais que l'amitié du roi d'Angleterre m'était nécessaire pour le progrès de mes desseins sur la Flandre, je me résolus de m'accommoder avec lui... » C'est le même objet traité à la fin de l'article 10 que le Roi a donné le 29 mars. L'échange des lettres secrètes dont il est question en terminant ne paraît qu'au n° 16. — Ce développement ouvre le 8e cahier du texte A (f° 348), en termes un peu allongés. L'éditeur de 1806 cite en note (t. II, p. 289-290) comme variante la page de ce premier texte, dont les lignes de début sont seules importantes : nous les citerons tout à l'heure.

dentales; et, de leur part, ils me promettaient que l'article de l'île de Polleron n'empêcherait point la paix générale, et que, quand même elle ne serait pas conclue dans un an, ils ne traverseraient en rien mes projets. Pour dérober aux états de Hollande la connaissance de ces conventions, elles ne furent exprimées que dans des lettres missives écrites de ma main et de celles du roi d'Angleterre, à la Reine ma tante et sa mère, qui en demeurait dépositaire entre nous [1].

Cela fait, je commençai [2] à me préparer ouvertement à la guerre de Flandre.

1. Le texte A, 8e cahier, fos 349 vo et fo 350 ro, donne, à la suite, des faits nouveaux : « Par ces mêmes lettres je m'engageais encore de ma part à ne faire sortir ma flotte d'un mois. J'observai si religieusement ce que j'avais promis qu'encore que les Hollandais, ignorant cet accord, me pressassent incessamment de mettre mes vaisseaux en mer, je m'en défendis toujours en leur faisant entendre que je tenais la paix pour faite, et en le faisant ainsi publier par mes ambassadeurs, jusque-là que les états me priant seulement de trouver bon qu'ils se servissent des brûlots d'une escadre qui était à moi dans leurs ports je ne le voulus pas permettre, quoiqu'à regarder les choses à la rigueur, je ne fusse plus alors obligé d'en user de la sorte, parce que le terme de la convention était expiré. » Aucun autre texte ne donne ces faits, mais le rédacteur A a emprunté presque littéralement deux articles du Journal (V. les nos 17 et 18 bis donnés par le Roi le 19 juillet). C'est une preuve de plus que le texte A, malgré ses formes souvent indécises, ses phrases allongées et languissantes, procède immédiatement du Journal. Il utilisera, mais plus tard seulement, le no 18 qui traite d'une contestation survenue entre l'Angleterre et les états au sujet de la capture de deux vaisseaux anglais, et que le Roi aplanit en fournissant lui-même la moitié du dédommagement réclamé (V. p. 264, note 1).

2. Cette phrase a peu de valeur sans doute. Elle est l'écho amoindri des Feuillets et du Journal. Dans les Feuillets : « Apparence de paix. Pensée de guerre réchauffée. » Dans le Journal (fin du no 10, et no 11 donnés le 29 mars) ; « On crut la paix faite. Sur cela je réveillai fortement tous les sentiments que j'avais pour la guerre. » Enfin voici le

Mais afin [1] de ne rien oublier qui pût justifier mon procédé, je fis publier un écrit où mes droits étaient établis, et envoyai [2] un nouvel ordre en Espagne pour demander les États qui [3] m'appartenaient, et pour déclarer que si on me les refusait, je m'en mettrais en possession moi-même, ou, du moins, de quelque chose d'équivalent [4]. La Reine régente répondit que le testament du feu roi, son mari, défendant expressément l'aliénation de toutes les terres qu'il avait possédées, elle ne pouvait passer par-dessus cette loi. Mais Castel-Rodrigo, qui me voyait de plus près qu'elle, ne témoigna pas tant de fermeté : car à peine étais-je parti de Saint-Germain, que je reçus de lui une lettre [5] par laquelle, après quelques remontrances assez mal digé-

préambule, annoncé tout à l'heure, du 8e cahier du texte A (f° 348) : « Vous avez vu comme depuis la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, mon principal dessein avait toujours été de me mettre en possession des états qui suivant leurs propres coutumes appartenaient légitimement à la Reine, et que le seul obstacle qui jusqu'ici m'avait empêché d'y travailler était la guerre qui m'était survenue contre le roi d'Angleterre. » Or dans cette phrase, je crois reconnaître l'écriture de Louis XIV, pour les mots suivants corrigés en marge : « *mettre en possession... propres... jusqu'ici...* » La « pensée de guerre réchauffée » lui vient du cœur ; il la suit avec sollicitude.

1. Cette phrase a si bien l'air d'être entraînée par le mouvement de celle qui précède, qu'on ne comprend pas comment l'idée est venue de jeter entre elles un grand morceau sur les Favorites des rois, qui se lit au t. II de l'édition de 1806 (p. 290-295). Aucun des textes A, B, C ne donne ce morceau ; et l'éditeur de 1806 qui suit page par page le texte C, rencontrant ce morceau ailleurs, et ne sachant qu'en faire, l'a placé fort arbitrairement. Il trouvera sa place à la fin du Supplément de cette année.

2. Dans les Feuillets : « Propositions faites en Espagne. » Dans le Journal, le n° 19 du 19 juillet (V. p. 175-176) indique tout ce qui suit.

3. Dans le Journal : «... qui appartenaient à la Reine. »

4. Dans le le Journal : « ... sans vouloir dire laquelle. »

5. Le Journal porte seulement : « Lettre de Castel-Rodrigo. »

rées, il me proposait de nommer des députés, s'assurant, disait-il, que la reine, sa maîtresse, entrerait dans un raisonnable accommodement. Mais comme il était aisé de voir que la seule crainte de mes armes lui faisait faire cette proposition, je ne fis autre réflexion, que pour y remarquer la frayeur dont celui qui l'écrivait était saisi.

Je me rendis le 19 mai dans Amiens, où j'avait résolu de voir faire l'assemblée de mes troupes. Et parce que je savais[1] que les Espagnols manquaient principalement de gens de guerre, je leur voulus donner une égale terreur de tous côtés, afin qu'étant obligés de partager dans un grand nombre de garnisons le peu de forces qu'ils avaient, ils demeurassent partout également faibles.

Dans ce dessein, je faisais[2] marcher un corps vers la mer sous le maréchal d'Aumont; le marquis de Créqui en menait un autre du côté du Luxembourg; il s'en formait un troisième sous Duras[3] aux environs de La Fère, et j'en assemblais moi-même un quatrième vers Amiens[4].

1. Le n° 1 du 18 juillet (V. p. 168) est d'une forme plus méprisante : « Dans le commencement de la campagne, je voulus disposer mes troupes en sorte que toute ma frontière en parût presque également couverte, non pas tant pour la défendre des ennemis dont la faiblesse m'était connue que pour leur donner une égale terreur de tous côtés. » Désormais le texte suit de très-près le Journal.

2. V. le n° 2 du Journal (18 juillet).

3. A, 8e cahier, f° 352 v° : « sur la rivière de l'Oise. »

4. A : « En sorte que les ennemis ne pouvaient prévoir de quel côté je les voulais attaquer, vu principalement que je m'étais posté dans le milieu de toutes les troupes, pour pouvoir passer en un instant du côté où j'avais fait dessein de commencer. » Cette phrase du texte A est presque littéralement dans le Journal, n° 2.

Ma première pensée[1] fut toujours de commencer par Charleroi : car, de l'importance dont était cette place, j'étais bien aise de m'en emparer, tandis que les fortifications encore nouvelles étaient plus faciles à ruiner. Et quoique dès Amiens je fusse averti que les Espagnols la ruinaient, je ne changeai pas pour cela de dessein, parce qu'en même temps j'appris que ceux auxquels la démolition en avait été commandée avaient eu tant d'impatience d'en sortir qu'ils avaient laissé les dehors entiers.

Ainsi, j'envoyai devant moi[2] le comte de Sault avec quinze cents hommes d'infanterie, et Podwits avec[3] quinze cents chevaux pour s'en saisir, lesquels je suivis aussitôt avec mon armée[4]. En sorte que, dès l'ouverture de la campagne, je profitai sans coup férir de la dépense et des soins que Castel-Rodrigo avait employés depuis deux[5] ans à bâtir cette place[6].

Cependant le maréchal d'Aumont[7], ayant ordre d'aller à Bergues, la prit l'épée à la main ; d'où, passant aussitôt à Furnes, il ne trouva guère plus de résistance.

1. C'est le n° 3 du Journal (18 juillet), qui même contient quelques réflexions de plus.

2. Ces détails manquent au Journal.

3. A, f° 354, le chiffre, d'abord omis, est : 2,400.

4. A, on lit en marge : « ... composée de deux corps qui s'étaient assemblés sur la Somme et sur l'Oise. Car celui qui était sous le marquis de Créqui était destiné pour marcher séparément vers le Luxembourg et vers le Rhin, afin d'empêcher que du côté d'Allemagne on ne fît point entrer de troupes dans les Pays-Bas. Et celui que le maréchal d'Aumont... »

5. On lit d'abord : « trois ; » par correction : « deux. »

6. A, f° 355 : « Je donnai ordre qu'on fraisât les dehors et palissadât la contrescarpe. »

7. C'est le n° 4 du Journal (18 juillet).

Armentières[1] et La Bassée ayant été abandonnées avant qu'on les attaquât, j'avais envoyé trois cents hommes pour se saisir de la première à cause du pont sur la Lys : mais comme j'appris qu'elle était en tel état que j'y pouvais rentrer à toute heure, je ne voulus pas y laisser des hommes qui me pouvaient servir autre part.

De Charleroi, j'avais eu dessein d'aller d'abord à Bruxelles[2] : mais voyant que mon infanterie, composée la plupart de nouveaux soldats, pourrait se rebuter ou se ruiner par un siége de longue durée, je résolus depuis[3] d'attaquer Tournay, qui se pouvait prendre en bien moins de temps, et qui ne laissait pas d'être une grande ville et très-avantageusement située.

Mais la difficulté[4] était, qu'ayant fait premièrement état de m'avancer dans le Brabant, mon canon et mes vivres avaient marché de ce côté-là : en sorte que, sur le changement de ma résolution, il fallut donner de nouveaux ordres, afin que, ni dans la marche qu'il fallait faire au travers du pays ennemi, ni dans le siége que je formerais ensuite, mes gens ne pussent manquer de rien.

Car ce n'est pas assez[5], mon fils, de faire de vastes entreprises, sans penser comment les exécuter. Ces projets

1. Pour ce qui suit, silence du Journal.

2. C'est le n° 5 du Journal qui à Bruxelles ajoute : « ou Louvain, ou Malines. »

3. « ... sur la proposition de M. de Turenne, » dit le texte A, f° 356 v°, d'après le Journal, n° 5.

4. C'est le n° 6 du Journal.

5. La réflexion développée dans cet alinéa et les suivants répond à ce qui est dit dans le Journal, au n° 1 : « Nécessité des vivres doit être le premier soin dans le commencement d'une campagne; » au n° 6 : « Car la nécessité des vivres est la première chose à laquelle un prince doive pen-

que forme notre valeur nous semblent d'abord les plus beaux du monde : mais ils ont peu de solidité, s'ils ne sont soutenus par une prévoyance qui sache disposer en même temps toutes choses qui doivent y concourir.

C'est en ce point sans doute que se peut voir une des principales différences qui sont entre les bons et les mauvais capitaines, et jamais un habile général n'entreprend une affaire de durée sans avoir examiné par le menu d'où il tirera toutes les choses nécessaires[1] pour la subsistance des gens qu'il conduit. Dans les autres désastres qui peuvent ruiner une armée, on peut presque toujours accuser ou la lâcheté des soldats, ou la malignité de la fortune. Mais dans le manquement de vivres, la prévoyance du général est la seule à qui l'on s'en prend : car, comme le soldat doit à celui qui commande l'obéissance et la soumission, le commandant doit à ses troupes le soin de leur subsistance. C'est même une espèce d'inhumanité de mettre des honnêtes gens dans un danger dont leur valeur ne les peut garantir, et où ils ne peuvent se consoler de leur mort par l'espérance d'aucune gloire[2].

Mais outre ces considérations, qui sont communes à

ser. » — Dans le texte B, 3e cahier, f° 247 v°, en face de ces mots : « Sur le changement de ma résolution, il fallut donner de nouveaux ordres, » on lit une indication de renvoi : « cahier 9, ret. réfl. sur les vivres. » Le cahier d'où il faut retirer une réflexion pour la transporter ici est le cahier 9 du texte A, qui commence en effet (f° 356 r°) par la réflexion sur la nécessité des vivres.

1. A, 9e cahier, f° 357 v° : « blés, fourrages, eaux, bois, et où seront pansés ses malades. »

2. Ibid., f° 359. Suit une phrase sur la nécessité : « que la nourriture soit saine et bien conditionnée, autrement le soldat tombe malade incontinent, et par la contagion c'est la ruine des armées. »

tous les généraux, le prince qui commande en personne en doit avoir de toutes particulières. Comme la vie de ses sujets est son propre bien, il doit avoir bien plus de soin de la conserver; et, comme il sait qu'ils ne s'exposent que pour son service, il doit pourvoir avec bien plus de tendresse à tous leurs besoins.

Pendant que[1] l'on exécutait les ordres que j'avais donnés sur ce sujet, ne voyant rien à faire dans mon camp[2], je pris le temps de revenir sur ma frontière, où la Reine se rendit de son côté.

Durant ce temps-là, le duc de Lorraine[3] témoignait une grande irrésolution touchant les troupes qu'il m'avait promises : car dans le fond il eût bien voulu se dispenser de me tenir parole, et n'osait néanmoins ouvertement y manquer. D'une part, il se figurait qu'étant si près de l'empereur, et n'ayant plus de places fortes à lui opposer, il demeurerait sans armes, exposé au ressentiment de ce prince; mais d'autre part il voyait aussi qu'après s'être engagé envers moi, il était dangereux de se dédire, puisque j'étois alors plus que personne en état de m'en ressouvenir : tellement que, sans se déterminer ni d'un côté ni d'autre, il répondait toujours ambigument. Mais enfin, comme je connaissais la trempe de

1. A, f° 360. « Pendant que mon canon et mes vivres marchaient vers la nouvelle route que je leur avais marquée... »

2. Au Journal, à la suite du n° 5 : « Durant que l'on mettait la place en défense, durant que l'on songeait aux munitions, ne pouvant demeurer oisif, j'allai faire un tour à Avesnes. »

3. Au Journal, le fait est indiqué au n° 24 (donné le 19 juillet), en termes précis et catégoriques : « Le duc de Lorraine avait fait difficulté de me livrer ses troupes, quoique promises; mais lorsqu'on lui dit précisément que mon intention était qu'elles partissent le lendemain, il les laissa partir. »

son esprit, je me persuadai que, si je pouvais une fois le mettre dans la nécessité de choisir sur-le-champ, il n'aurait pas assez de hardiesse pour se résoudre absolument à me fâcher : ainsi je lui fis dire un jour qu'il fallait précisément que ses troupes partissent d'auprès de lui le lendemain, parce que mes mesures étaient prises là-dessus. A quoi il obéit, comme je l'avais prévu.

Après avoir été quatre jours auprès de la Reine, je retournai au camp[1] de Charleroi, et pris ma route par le milieu du pays ennemi pour donner une égale terreur à toutes leurs places.

Cependant mes ordres étaient donnés[2] pour investir Tournay de trois endroits différents. Du côté de la mer, le maréchal d'Aumont y marchait avec[3] sa cavalerie, les Lorrains[4], que j'avais envoyés en Artois, s'y devaient rendre de se côté, et j'y venais en personne du côté de Bruxelles. En quoi nos marches se trouvèrent si bien concertées que nous nous y présentâmes tous à peu d'heures près les uns des autres[5].

1. A, 9e cahier, fo 360 vo : « ..., et laissai Charleroi entre les mains de Montalte, homme de conduite et de valeur très-éprouvée ; » et plus loin, fo 363 vo : « je laissai Charleroi avec une garnison de deux mille hommes de pied et trois cent soixante chevaux » Les chiffres ont été ajoutés après coup.

2. Les mêmes faits, même plus détaillés, au Journal, nos 7 et 8.

3. Le Journal, no 8 : « ... détacha douze cents chevaux pour investir la place du côté de la rivière de Lys. »

4. Le Journal : « sous la conduite du comte de Lillebonne. »

5. Le Journal, no 9, ajoute cette réflexion : « J'observai un tel ordre dans le commencement de la marche, qu'il n'y eut aucun tort fait aux habitants des lieux, que je voulais gagner par ce bon traitement, jusqu'à payer aux communautés les blés que j'avais été contraint de faire prendre pour le fourrage [Car je n'avais point déclaré de guerre]. »

En passant, je me saisis d'Ath [1], petite place à la vérité, mais d'une situation avantageuse pour faciliter à mes gens le passage dans le pays, et pour incommoder les villes espagnoles au milieu desquelles elle était située.

Je ne crus pas devoir faire de circonvallation devant Tournay, tant parce que j'étais persuadé que le siége serait de peu de durée, que parce qu'il y avait des watergans que je fis joindre avec peu de travail. Mais je fis faire deux ponts sur l'Escaut, pour donner communication aux divers quartiers qui étaient séparés par la rivière.

Ainsi [2], étant arrivé le 21 juin devant la place, je fis dès le 22 ouvrir la tranchée. La nuit du 23 au 24, les habitants demandèrent à capituler, la ville me fut livrée le 25, et la garnison retirée dans le château en sortit le 26.

Je [3] marchai le même jour vers Courtrai, désirant que les ennemis vissent en un même jour la perte de la première place et le siége de la seconde. Mais en chemin je fis réflexion que cette place, dégarnie comme elle était, ne [4] méritait pas que j'y fusse en personne, et que

1. Le Journal, n° 10 : « Ath pris en chemin. »

2. Le Journal, n° 7, dit tout simplement : « La place fut prise en quatre jours. »

3. Le Journal, n° 11 : « Je crus qu'il serait beau d'assiéger une autre ville avec tant de promptitude, que la nouvelle du second siége se portât en même temps que la fin du premier. Mais la considération que j'eus pour mes troupes me porta à les laisser reposer deux jours : après lesquels ma résolution était d'aller à Courtrai. Mais considérant que Tournay... » Cette nécessité du repos pour les troupes est signalée plus loin dans le texte.

4. Cette idée est ajoutée à la fin du n° 13 du Journal. « ... Courtrai, que je ne croyais pas digne de ma présence. »

d'ailleurs Tournay se trouvant fort avancé dans le pays, il était besoin, pour le conserver, d'avoir quelque autre ville qui le joignît aux places de mon obéissance.

Douai[1] me parut incontinent la plus commode pour ce dessein, et je crus qu'il était important de l'attaquer avant que les Espagnols s'en doutassent, parce que, s'ils eussent pu jeter dedans quelques troupes, et tenir le moindre corps en campagne pour la rafraîchir, il eût été presque impossible de la prendre, vu l'étendue de la circonvallation qu'il eût fallu garder pour enfermer la ville et le château, qui sont fort éloignés l'un de l'autre. Ainsi[2], jugeant la chose de conséquence, je cachai mon dessein aux ennemis, en faisant semblant d'aller à Lille, avec tant de succès qu'arrivant à Douai je n'y trouvai que six-vingts chevaux et sept cents hommes d'infanterie. Il est vrai que le nombre des habitants était infiniment plus grand, et qu'ils témoignaient d'abord avoir intention de se bien défendre, tirant un si grand nombre de canons que jamais place n'en a tant tiré en si peu de temps. Mais après trois jours de tranchée ouverte, les Suisses s'étant logés dans le premier fossé, les habitants demandèrent à capituler, quoiqu'il y eût encore un second fossé à gagner; et, depuis les otages donnés, les régiments de Lyonnais et de Louvigny, qui se trouvaient dans une autre attaque, ayant passé le premier fossé sans savoir la capitulation, le peuple de la ville fit mille cris et m'envoya supplier humblement de faire cesser ce tra-

1. Les considérations suivantes sont au n° 12 du Journal.

2. Tout ce qui suit ne peut pas être dans le Journal, qui marque seulement le résultat.

vail. Le fort[1], où la garnison s'était retirée, se rendit huit heures après : de sorte que le siége n'ayant duré en tout que quatre jours, j'entrai le sixième juillet dans la place.

Mon dessein était d'aller dans ce moment, recommencer quelque nouveau siége : mais M. de Turenne me remontra qu'il fallait donner du repos[2] à mon armée, pendant que je ferais prendre Courtrai par celle du maréchal d'Aumont[3]. Et, les considérations qu'il m'allégua pour cela étant effectivement très-fortes, je m'y rendis, persuadé que, quelque envie qu'on ait de se signaler, le plus sûr chemin de la gloire est toujours celui que montre la raison.

1. Ibid. n° 12 : « L'ayant prise en trois jours avec le fort de Scarpe... »

2. L'idée de repos a déjà été signalée au Journal, n° 11, après la prise de Tournay. — Mais il y a un autre endroit du Journal plus explicite, c'est en tête des articles donnés par le Roi, le 28 et le 29 décembre (V. p. 183) : « Après la prise de Douai, je laissai faire par le maréchal d'Aumont le siége de Courtrai, quoique j'eusse dessein de l'aller faire moi-même. Mais M. de Turenne me remontra que je ne le devais pas faire, tant parce que la place n'était pas en état de mériter que je l'attaquasse, que parce qu'il était à propos de laisser reposer mon armée, et je me rendis à son sentiment dans la considération que j'avais pour lui, aimant mieux suivre ce que la prudence me conseillait que ce qui était de mon inclination. » — Dans le texte A, f° 343 : « Après le siége de Douai, mon sentiment était d'aller en personne assiéger Courtrai, pour ne laisser échapper aucune des occasions où il y avait quelque travail à prendre ou quelque honneur à acquérir. Mais M. de Turenne m'allégua tant de raisons... » L'éditeur de 1806 cite cette phrase comme variante (t. II, p. 306). Le rédacteur du texte A avait d'abord écrit (f° 344 r°) : « Vous avez vu comme après le siége de Douai je revins à Compiègne. Mais je ne sais si je vous ai dit que ce fut contre mon sentiment et que j'aurais été en personne faire le siége de Courtrai, si ce n'eût été que M. de Turenne m'en dissuada... » Les f°s 343, 344 sont ou du 7e ou du 10e cahier (V. p. 182, note 1, et p. 212).

3. « ... qui n'était pas tant fatiguée que la mienne » dit le Journal, n° 13.

Cependant, pour éviter l'oisiveté, je vins faire un tour à Compiègne [1], où je reçus la visite de l'abbé Rospigliosi de la part du pape, son oncle, au sujet de sa promotion [2]. Mais je refusai [3] les harangues que me voulut faire le parlement, pour me congratuler de mes conquêtes, qui ne me semblaient pas encore assez grandes pour en recevoir des applaudissements publics.

Après quoi [4], ayant expédié les affaires qui regardaient le dedans de l'État, je voulus même que mon voyage pût servir au dehors à faciliter le succès des mes armes; et pour cela je menai [5], à mon retour, la Reine avec moi

1. On lit au Journal n° 14 : « Durant cet intervalle de repos, je pris occasion de venir voir la Reine, me proposant en cela non-seulement satisfaction de me reposer devers la Reine et mes enfants, mais encore de faire voir au dedans du royaume que l'occupation que j'avais au dehors ne m'empêchait pas de venir jusqu'à Paris quand je le croyais à propos, soit pour donner ordre aux affaires du dedans, dont je me faisais rendre compte de plus près, soit pour maintenir en devoir ceux qui avaient quelque inquiétude dans l'esprit. »

2. Au Journal, n° 27 : « L'élection du pape se fit selon mes désirs, et par mes suffrages dont son neveu me vint remercier et me fit en même temps des propositions d'accord. Je l'avais envoyé féliciter à Bruxelles par un trompette. »

3. Le Journal, n° 30, contient ceci : « Le parlement me voulut députer à Compiègne, tant pour me féliciter du succès de mes armes que pour me prier de ne me plus exposer, sur les bruits qui avaient couru que j'allais souvent au péril. Mais je leur fis dire que je n'avais encore rien fait d'assez considérable pour mériter leur députation. » L'idée y est ensuite reprise ainsi : « L'on avait publié de tous côtés que j'allais..., les uns en me louant, les autres en me blâmant de me trop exposer; et comme je n'avais pas encore cru rien faire d'extraordinaire... refus des louanges. » Le texte A, 7e ou 10e cahier (V. p. 255, note 2), fos 343-344, où il parle du voyage de Compiègne, ne dit rien de ce projet de harangues du parlement.

4. A, 7e cahier, fo 343-344, où cette phrase est écrite deux fois, on lit : « ... en huit jours que je fus à Compiègne... » Les deux fois, « huit » est remplacé par « dix. »

5. Le voyage de la Reine en Flandre est dans les articles du Journal donnés le 28 et le 29 décembre (V. p. 183).

à dessein de la faire voir aux peuples des villes que je venais d'assujettir : de quoi ils se sentirent tellement obligés, qu'après avoir tout mis en usage pour la bien recevoir, ils témoignèrent encore qu'ils étaient fâchés de n'avoir pas eu plus de temps de s'y préparer. Je la conduisis dans les meilleures villes [1] : et ce fut une chose assez singulière de voir [2] des dames faire ce trajet avec autant de tranquillité qu'elles eussent pu faire au centre de mon royaume.

Cependant [3], pour me porter toujours plus avant chez les ennemis, je résolus [4] de tenter si je pouvais prendre Dendermonde [5], qui, par sa seule situation, les aurait fort

1. A, 7e cahier, f° 344 v° « Je fis passer la Reine depuis nos frontières jusqu'à Courtrai. »

2. Ibid « ... cette princesse, suivie d'une grosse cour de femmes, traverser sans aucun danger un si long espace de pays, qui six semaines auparavant appartenait tout entier au roi d'Espagne. »

3. A, f° 344 v° on lit ceci : « Cependant l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur, après avoir expliqué pour la dernière fois mes intentions aux Espagnols, s'était retiré dans mes États ; et moi pour avancer toujours plus avant dans leur pays... » Cette phrase que les autres textes n'ont pas gardée vient du Journal (28 et 29 décembre. V. p. 197) : « Mon ambassadeur n'ayant pas eu une réponse précise du conseil d'Espagne se retira. »

4. Au Journal, le n° 15 du 18 juillet (V. p. 174) est plus expressif : « Mon dessein était de m'en retourner au plus tôt à mon armée pour prendre premièrement quelque poste peu capable de me résister, comme Oudenarde et Alost, et de là observer quelle des places importantes les ennemis dégarniraient pour me jeter aussitôt dessus, et finir la campagne par quelque siége d'importance ; sinon de quitter l'armée sous quelque prétexte et de laisser prendre des quartiers avantageux par mes lieutenants pour ne pas demeurer dans une occupation au-dessous de moi et des grands commencements de cette campagne. »

5. Le Journal (28 et 29 décembre, V. p. 184) signale tout d'abord l'importance et la difficulté de l'entreprise : «... qui par sa situation semble être le centre de tous les Pays-Bas, et me parut de telle importance à conquérir qu'encore que l'entreprise fût hasardeuse je crus qu'il valait

incommodés et m'aurait donné de grands avantages.

Chemin faisant, je pris[1] Oudenarde, qui semblait utile au succès de ce dessein, et ensuite Alost se rendit à moi. De là je fis avancer Duras, lieutenant général, avec deux mille chevaux, sur les avenues de Bruxelles, d'où je prévoyais que le secours pouvait venir, et je marchai par un autre chemin, pour reconnaître la place en personne.

Mais[2] comme je vis alors les choses de mes propres yeux, plus exactement qu'elles ne m'avaient été présentées, je trouvai, d'une part, que la rivière de l'Escaut était si large que, n'ayant pas de bâtiments propres à fermer entièrement son canal, il était absolument impossible, quelque garde que l'on fît sur les bords, d'empêcher que l'on ne passât dans le milieu avec le vent ou la marée; et d'autre part j'appris que Duras, n'ayant pas fait assez de diligence, avait manqué de six heures les Espagnols, qui avaient jeté[3] quinze cents hommes dans la place.

Ces deux considérations jointes ensemble me persuadèrent de quitter mon dessein, et je ne crois pas, ni en l'entreprenant, ni en l'abandonnant, avoir rien fait que je ne vous puisse donner pour exemple en de pareilles

mieux risquer à la faire sans succès que de manquer à la tenter par timidité. » Le texte A, 7e cahier, f° 345 v°, dit presque la même chose : « De l'importance dont était ce dessein, il y avait bien moins de faute à l'entreprendre sans y réussir, qu'à manquer de le faire réussir faute de l'oser entreprendre. » Le germe de ces phrases est dans les Feuillets du Roi (V. p. 206) : « Entreprise difficile, mais utile. Mieux la tenter et la manquer que manquer à l'entreprendre. »

1. Tout ce qui suit est dans le Journal (du 28 et 29 décembre, V. p. 184).
2. Ibid. (V. p. 184-185.)
3. A, 7e cahier, f° 345 v° « 2500... »

occasions. Car d'un côté, ayant des avis certains que cette place était dégarnie de monde, c'était peu sans doute de hasarder une marche de quelques journées contre l'un des meilleurs postes du pays. Au contraire, apprenant ensuite qu'il y était entré du secours, et voyant qu'il y en pouvait entrer encore à toute heure, je ne pouvais m'obstiner à l'assiéger qu'en hasardant d'y consommer sans fruit tout le reste de la campagne[1].

Ce n'est pas que je ne sache bien que l'on a parlé diversement de ma retraite; et je vous dirai même pour votre instruction que, dès lors que je m'y résolus, je vis tout ce qui s'en est dit depuis, et le méprisai comme je devais.

Car enfin[2] j'étais convaincu qu'aussitôt qu'on raisonnerait de bon sens sur cette affaire, l'on considérerait que la prudence des hommes n'est pas toujours maîtresse des événements, et qu'après avoir en si peu de jours exécuté si heureusement tant de choses, il n'était pas merveilleux que[3] je me fusse déporté d'une seule pour m'occuper plus utilement ailleurs; qu'il n'était pas même possible de m'attribuer un autre motif en cette action, puisque toute la terre savait que, ni dans ce temps-là, ni dans tout le reste de la campagne, les ennemis ne pouvaient être assez forts pour me faire retirer malgré

1. Le Journal (28 et 29 décembre, V. p. 185) finit ainsi : « Je crus qu'il valait mieux décamper que de s'engager dans une entreprise où je perdrais mon temps et mes troupes. »

2. Tout cet alinéa a été manié et remanié dans le texte A, 7e cahier, f[os] 345 et 346.

3. Le texte A, f° 346, est un peu plus modeste : « Il n'y avait pas de merveille qu'une seule réussît contre mon intention; qu'au fond on ne pouvait envisager celle-ci que comme une résolution de sage capitaine qui n'avait pas voulu perdre des hommes et du temps qu'il pouvait mieux employer ailleurs. » V. la phrase du Journal citée à la note 1.

moi; et qu'enfin, comme le commun des hommes censure avec plaisir ce qui est au-dessus d'eux, les mêmes gens qui nous blâmeraient d'avoir quitté Dendermonde sans l'attaquer, me condamneraient avec bien plus de sujet, si je l'attaquais sans la forcer, ou si, même en la prenant, je ruinais mon armée.

D'où vous pouvez conclure, mon fils, qu'il[1] ne faut pas toujours s'alarmer des mauvais discours du vulgaire. Ces bruits, qui s'élèvent avec tumulte, se détruisent bientôt par la raison, et font place aux sentiments des sages, qui, reconnus enfin pour vrais du peuple même, fondent par un consentement universel la solide et durable réputation.

En attendant que le monde se détrompe de ses erreurs, ce doit être assez pour nous du témoignage que nous nous rendons à nous-mêmes : et c'est ce qui a fait que, repassant quelquefois mon esprit sur la retraite dont nous parlons, loin d'en être mal satisfait, je l'ai regardée comme la seule action de cette campagne où j'eusse véritablement fait quelque épreuve de ma vertu[2]. Car, enfin, dans toutes les autres, quoique peut-être elles aient eu plus d'éclat, si j'ai fait quelque chose qu'on

1. Au texte A, 7e cahier, f° 346 v° et 347 r°, la réflexion finit ainsi : «... qu'il ne se faut pas toujours mettre en peine de ce que le vulgaire dira. Et, à dire vrai, il est bien plus difficile aux âmes nobles de résister à ces sortes d'assauts qui semblent attaquer leur gloire, et de surmonter en cela les propres mouvements de leur générosité que de s'engager dans les occasions les plus périlleuses, desquelles il leur reste toujours une forte espérance de sortir avec accroissement de leur réputation. » — Elle se complète, dans le texte B, 4e cahier, f° 255, avec des remaniements et des corrections assez nombreuses.

2. Nous pouvons prouver que c'était bien là la pensée du Roi, et que l'expression même lui en appartient. Une page isolée de notre Msc. qu'on

ait approuvé, ce n'a été que suivre les mouvements ordinaires à ceux de ma qualité, et, si j'ai eu quelques succès avantageux, la fortune y pourra prétendre autant ou plus de part que moi : au lieu que[1] je ne dois tout le fruit de celle-ci qu'à la violence que je me fis à moi-même en méprisant tous les discours que je prévoyais.

Pour[2] faire cesser la joie que les Espagnols faisaient éclater sur cette affaire, je résolus aussitôt d'attaquer une de leurs meilleures places, et je me déterminai, par mon propre sentiment, à choisir Lille. Les ennemis, qui connaissaient de quelle importance elle était, et combien, tombant entre mes mains, elle affermissait mes autres

lit t. I, f° 100 r° contient quelques lignes jetées rapidement, de la main que nous avons reconnue, de M. de Périgny, où nous rencontrons l'idée et le mot du texte. Au haut de la page est esquissée une phrase sur cette proposition : « Il est malaisé de pourvoir à tout à la fois. » Voici la phrase : « Celui qui se trouve chargé d'une affaire particulière blâme souvent le souverain de ce qu'il ne lui fournit pas tout ce qu'il désirerait pour le bien de ce qu'il fait ; mais il ne considère pas combien de choses sont à faire à la fois, qu'il faut satisfaire à toutes ensemble, et que qui donnerait trop abondamment à l'une se trouverait infailliblement manquer aux autres. » Je continue à citer le Msc. : « C'est une réflexion que le Roi m'a faite, parlant de choses indifférentes par forme de conversation, aujourd'hui 12 septembre. Il faudra tâcher à la placer en quelque endroit de cette année ou des suivantes. Dans la même conversation sur la retraite de Dendermonde, le Roi me témoigna que c'était l'action de toute la campagne où il croyait avoir agi avec le plus de vertu. » On ne saurait mieux saisir à sa source la pensée royale. La phrase paraît dans le texte B, f° 255 r°, qui tenaille avec bien de l'effort la période par laquelle s'achève tout le développement.

1. B, f° 255, on lit d'abord : « au lieu que dans celle-ci je me dois à moi seul la conservation des hommes que j'aurais pu perdre ; » et quand le rédacteur a trouvé la phrase définitive : « au lieu que je ne dois tout le fruit de celle-ci qu'à la violence que je me fis à moi-même, » il ajoute encore : « laquelle on se fait d'autant plus malaisément que l'on se voit dans un poste plus élevé. »

2. V., au Journal du 28 et 29 décembre (p. 185), les mêmes faits, en moins

conquêtes, assemblèrent tout ce qu'ils avaient de troupes pour y jeter du secours. Il y avait même des gens en mon camp à qui la grandeur de la ville, le peuple dont elle était remplie, la force de la garnison et l'étendue des lignes qu'il fallait garder faisaient concevoir quelque doute du succès. Et néanmoins mes ordres furent exécutés avec tant de zèle que la ville fut réduite aux dernières extrémités avant que les Espagnols pussent apprendre seulement qu'elle fût en danger[1].

Mais cette ignorance où ils étaient me fit naître la pensée de leur donner un nouvel échec, en les allant attaquer où ils étaient, sitôt que la ville serait à moi. Pour cet effet[2], dès lors que l'on capitula, je fis, par divers chemins, passer deux de mes lieutenants généraux, Créqui et Bellefonds, lesquels je suivis de près moi-même, ne m'arrêtant[3] dans la ville rendue qu'autant de temps qu'il fallut pour remercier Dieu de l'avoir mise en mon pouvoir. Les ennemis, qui avaient enfin su l'état des choses, marchaient déjà pour se retirer ; mais comme notre route allait à couper leur marche, ils furent trouvés, en même jour, par Créqui et par Bellefonds, devant lesquels (quoique trois fois plus forts en nombre) ils ne laissèrent pas de fuir, apprenant que je venais

de mots. « Mais comme j'avais quelque chagrin de ce que cette affaire n'avait pas réussi, j'en voulus entreprendre une dont le succès fût assez important pour me consoler... »

1. « Siége et prise de Lille, menée vigoureusement, » disent les Feuillets du Roi (V. p. 206). « Jamais place... n'a été menée si brusquement, » dit le Journal. « En dix jours de tranchée ouverte, je m'en rendis maître. »

2. Tout ce qui suit est avec détail dans le Journal (V. p. 186-187). Les Feuillets (V. p. 206-207) en font mention en deux mots : « Dessein formé de surprendre les ennemis ; défaite de leur cavalerie. »

3. Le Journal omet ce fait.

avec toute l'armée. Ils y perdirent environ deux mille[1] hommes, en comptant les morts, les prisonniers, et ceux que la fuite dissipa. Mais la joie que devait me donner leur défaite fut modérée par le chagrin que je sentis d'avoir eu si peu de part en l'exécution d'une entreprise dont j'avais seul formé tout le dessein.

Ce n'est pas que dans le vrai je ne susse bien que j'avais fait toute la diligence possible pour y arriver à temps, jusqu'à faire dire même à ceux qui voulaient adroitement me taxer d'imprudence qu'à la première nouvelle de l'ennemi j'y avais couru mal accompagné. Ce bruit était fondé sur ce qu'en effet[2] j'avais été des premiers à cheval, et avais même marché fort vite : et la raison que j'en avais était parce qu'au sortir de mon quartier il y avait un grand défilé dans lequel, si mes troupes (qui sortaient du camp de toutes parts) fussent entrées avant moi, j'eusse perdu trop de temps à gagner la tête. Mais dès lors que le défilé fut passé, je mis tous mes gens en bataille, et les fis marcher avec tout l'ordre possible.

Après cela[3], je ne crus pas devoir entreprendre de nouveau siége. Et les raisons que j'en eus furent que les ennemis, qui n'avaient osé paraître devant moi toute la campagne, étant encore affaiblis par le combat, jette-

1. Le Journal laisse en blanc la place du chiffre.

2. Cet épisode particulier au Roi est dans le Journal (V. p. 187).

3. Dans les Feuillets (V. p. 207) : « Retour de la campagne. Saison avancée. Conservation des troupes pour l'année prochaine. Affaires. Ne vouloir pas me mettre au hasard. » Dans le Journal (p. 187) : « Après quoi, voyant la saison avancée et ne voulant pas me mettre au hasard de commencer un nouveau siége que je ne pusse pas achever, j'aimai mieux conserver mes troupes pour entreprendre quelque chose de grand avec plus de sûreté dès le commencement de l'année prochaine. Ainsi je résolus de revenir en France. »

raient leurs troupes dans leurs villes; que, m'engageant à camper dans une mauvaise saison, je perdrais un si grand nombre d'hommes que la prise de la place même ne m'en pourrait pas dédommager; qu'à mesure que l'hiver s'approcherait, mon armée serait plus abattue par les fatigues, et les Espagnols plus encouragés par l'espérance de nous rebuter; et qu'enfin, ayant à ménager les esprits de tous mes voisins, et à pourvoir au recouvrement des deniers, des hommes et des munitions nécessaires pour l'achèvement de mon entreprise, je ne pouvais pas trouver, dans la chaleur d'une expédition, le loisir de penser à tant de choses.

Durant que je portais la guerre en Flandre, la paix qui se traitait à Breda reçut un nouveau retardement. Car les Anglais[1], voyant que par mon entremise ils avaient presque obtenu tout ce qu'ils désiraient, s'avisèrent de redemander deux vaisseaux pris sur eux par les Hollandais, et qui avaient servi de prétexte à la déclaration de la guerre : sur laquelle demande les esprits, s'échauffant déjà, pouvaient en venir à une entière rupture. Mais comme je voyais l'importance de l'affaire et la modicité de la somme dont il s'agissait, qui n'allait qu'à cent mille francs, je résolus d'en fournir plutôt la moitié[2] que de laisser la chose indécise; et néanmoins, parce que je ne voulus pas faire connaître ouvertement

1. Cet incident est au Journal (n° 18 des articles donnés par le Roi, le 18 juillet, V. p. 175), tout près d'un autre que nous avons signalé déjà. (V. p. 245, note 1.)

2. Les derniers Feuillets du Roi portent : « Angleterre. Proposition de fournir 50,000 liv. » (V. p. 208.)

intérêt que j'y prenais, je fis faire l'offre par Le Tellier, comme si de son chef il se fût porté à rendre ce service aux deux États[1].

Mais il arriva dans le même temps que la flotte des Hollandais[2] entra dans la Tamise, et qu'ayant pris ou brûlé plusieurs vaisseaux, elle jeta dans toute l'île une si furieuse consternation, que les Anglais se résolurent à conclure aussitôt le traité sans qu'il fût besoin de la somme que j'avais offerte[3].

Cet accord semblait d'une part me donner plus de jour à les tirer dans mon parti. Mais d'ailleurs, comme ils n'avaient été portés à se relâcher de leurs demandes que par l'insulte qu'ils avaient soufferte, et que ce malheur ne leur était arrivé que parce qu'ils n'avaient pas osé mettre leur flotte en mer de peur que je ne joignisse la mienne aux Hollandais, il y avait apparence qu'ils en garderaient du ressentiment contre moi, et je savais de plus que le roi de la Grande-Bretagne était sollicité par les Espagnols[4] et par les états même de Hollande, lesquels[5], quoique je les eusse récemment secourus, tra-

1. Au Journal (n° 33, donné le 19 juillet, V. p. 181) : « Le comte de Saint-Alban vint à Tournai, où fut faite l'offre des 50,000 liv. par Le Tellier. »

2. Mêmes Feuillets : « Hollande. Flotte dans la Tamise... » Le Journal du 19 juillet, n° 23, et celui du 28 et 29 décembre, donne tout ce qui suit. (V. p. 177 et p. 192.)

3. Au Journal, p. 192.

4. Au Journal, p. 193.

5. V. le Journal, un peu plus haut (p. 188) : « J'étais bien informé que les états de Hollande, quoique mes alliés et tout nouvellement obligés de la protection que je leur avais donnée contre l'Angleterre, ne laissaient pas de cabaler en secret contre moi et voulaient unir à leur ligue l'Angleterre, la Suède, et plusieurs princes d'Allemagne. »

vaillaient pourtant à former contre moi une ligue de toute l'Europe.

Ainsi je crus qu'il serait bon de lui envoyer Ruvigny[1] pour faire ou qu'il se déclarât en ma faveur, ou que du moins il demeurât neutre, comme il semblait naturellement devoir faire, vu les fâcheuses nouveautés qui renaissaient à toute heure dans son État[2].

Car il venait encore tout nouvellement d'être forcé à bannir son chancelier[3] de ses conseils. Et bien qu'il fût vrai que ce ministre, pour avoir voulu prendre trop d'élévation, se fût de lui-même attiré beaucoup d'envie, il y a[4] pourtant lieu de penser que la mauvaise volonté des Anglais ne se bornait pas tout à fait à sa personne, puisque ni son entière dépossession, ni son exil volontaire ne furent pas suffisants pour les contenter, mais qu'ils voulurent lui faire son procès sur des crimes qui semblaient lui être communs avec son maître.

D'un si notable événement[5], les ministres[6] des rois peuvent apprendre à modérer leur ambition, parce que plus ils s'élèvent au-dessus de leur sphère, plus ils sont en péril de tomber. Mais les rois peuvent apprendre aussi à ne pas laisser trop agrandir leurs créatures, parce

1. V. le Journal (p. 193).

2. De même, au Journal (p. 193) : « Ce n'est pas que cet État ne fût toujours troublé de dissensions intestines qui m'en pouvaient moins faire appréhender les forces. »

3. V. le Journal (p. 193). « ... le comte de Clarendon.... » Le Journal « ajoute : pour n'être pas obligé à sortir d'Angleterre. »

4. Cette supposition répond à la phrase du Journal que nous venons de citer.

5. Les deux idées contenues dans cet alinéa sont au Journal (p. 194).

6. Au texte B, 5e cahier, f° 260 r°, on lit d'abord : « les favoris.... » et quelques lignes plus bas : « ... il arrive quelquefois. »

qu'il arrive presque toujours qu'après les avoir élevées avec emportement, ils sont obligés de les[1] abandonner avec faiblesse, ou de les soutenir avec peine[2] : car[3] pour l'ordinaire ce ne sont pas des princes fort autorisés ou fort habiles qui souffrent ces monstrueuses élévations.

Je[4] ne dis pas que nous ne puissions, par le propre intérêt de notre grandeur, désirer qu'il en paraisse quelque épanchement sur ceux qui ont part en nos bonnes grâces. Mais il faut prendre soigneusement garde que cela n'aille pas jusqu'à l'excès, et le conseil que je vous puis donner pour vous en garantir consiste en trois observations principales.

La première est que vous sachiez vos affaires à fond, parce qu'un roi qui ne les sait pas, dépendant toujours de ceux qui le servent, ne peut bien souvent se défendre de consentir à ce qui leur plaît.

La seconde, que vous partagiez votre confiance entre plusieurs, d'autant que chacun de ceux auxquels vous en faites part étant par une émulation naturelle opposé à l'élévation de ses rivaux, la jalousie de l'un sert souvent de frein à l'ambition de l'autre.

Et la troisième, qu'encore que, dans le secret de vos af-

1. Au Journal : « de les soutenir avec trop d'effort, ou de les abandonner avec trop de honte. »

2. B, f° 260. En marge, est essayée cette idée : « Je vous apprends cela, non parce que je sens, mais par ce qui peut arriver. »

3. Cette dernière phrase est une addition, en marge, sur le texte B.

4. Les observations qui suivent sont comme annoncées dans le Journal (V. p. 194). L'alinéa précédent fait ressortir, de la disgrâce du comte de Clarendon, l'opportunité d'une double réflexion, partie pour les ministres, partie pour les princes. Ce qu'on va lire a trait aux princes, c'est donc la dernière moitié de la réflexion. Le Journal signale cette « dernière moitié de réflexion » par une note marginale. (V. p. 194, note 1.)

faires ou dans vos entretiens de plaisir ou de familiarité, vous ne puissiez admettre qu'un petit nombre de personnes, vous ne souffriez pas pourtant que l'on se puisse imaginer que ceux qui auront cet avantage soient en pouvoir de vous donner à leur gré bonne ou mauvaise impression des autres; mais qu'au contraire vous entreteniez exprès une espèce de commerce avec tous ceux qui tiendront quelque poste important dans l'État, que vous leur donniez à tous la même liberté de vous proposer ce qu'ils croiront être de votre service; que pas un d'eux, en ses besoins, ne se croie obligé de s'adresser à d'autres qu'à vous; qu'ils ne pensent avoir que vos bonnes grâces à ménager; et qu'enfin les plus éloignés comme les plus familiers soient persuadés qu'ils ne dépendent en tout que de vous seul [1].

1. Cette observation concorde avec des réflexions placées à la suite d'un long développement sur la question suivante : « S'il faut qu'un prince parle à beaucoup ou à peu de gens. » Nous en retrouverons la première partie, la plus longue, dans les Mémoires de l'année 1668. Nous n'en prenons ici que ce qui est en rapport avec le sujet traité. Il est probable que l'idée de scinder ces réflexions, qui allaient comme toujours un peu à la dérive, et qui se lisent maintenant, subdivisées sous des titres différents, partie dans les Mémoires de 1667, partie dans ceux de 1668, n'est venue qu'au moment de la seconde ou de la troisième rédaction. Car nous croyons que le cahier qui les donne d'un seul morceau (Msc., t. I, f° 124-131) est d'origine antérieure. Nous le comptons comme le 10° cahier du texte A de 1667. En effet, une idée analogue est indiquée dans le Journal (du 28 et 29 décembre 1667. V. p. 187), après que le retour du Roi est annoncé, la campagne étant finie : « Réflexion sur la forme de vivre de Sa Majesté à l'armée, telle qu'un général d'armée doit faire, parlant à tous, recevant les avis de tous. » Ailleurs, sur une page isolée du Msc. (t. I, f° 100 r°), on lit : « Question. S'il faut que le prince parle à tout le monde. » Or cette question est suscitée au Roi dans une conversation au sujet de la retraite de Dendermonde. — Voici donc ce que donne le texte A, 10° cahier (t. I, f° 129) : « Quelque maligne inclination qu'ait tou-

Car vous devez savoir que cette indépendance[1] sur laquelle j'insiste si fort (étant bien établie entre les serviteurs) relève plus que toute autre chose l'autorité du maître, et que c'est elle seule qui fait voir qu'il les gouverne en effet, au lieu d'être gouverné par eux : comme, au contraire, d'abord qu'elle cesse, on voit infailliblement les brigues, les liaisons et les engagements particuliers grossir la cour de ceux qui sont en crédit et affaiblir la réputation du prince.

Mais principalement s'il en est quelqu'un[2] qui, par notre inclination ou par son industrie, vienne à se distinguer de ses pareils, on ne manque jamais de penser qu'il est maître absolu de notre esprit, on le regarde incontinent comme un favori déclaré, on lui attribue quelquefois des choses dont il n'a pas eu la moindre par-

jours le public à croire que les princes sont gouvernés, quand il voit un roi se communiquer immédiatement non-seulement à ses ministres et à ceux des princes étrangers, mais à tous ceux qui font quelque fonction importante dans son État, et qu'il les sait tous maintenir attachés à lui seul et indépendants les uns des autres, il est malaisé que les plus incrédules ne confessent pas qu'il gouverne absolument par lui-même. »

1. Dans le texte A, 10e cahier (t. I, fo 129), à la suite de la phrase déjà citée, on lit : « Mais surtout prenez garde, m. f., à ce dernier point de l'indépendance : sachez que la pratique en est infiniment nécessaire, et que vous ne serez jamais véritablement souverain si vous ne faites en sorte que tous ceux qui auront quelque relation nécessaire avec vous ne dépendent point du tout les uns des autres. »

2. Le texte A, 10e cahier, fo 130 vo, fournit ainsi les éléments de ce long alinéa : « Et en effet, s'il se trouve quelqu'un entre eux et vous sous quelque prétexte que ce puisse être, s'ils s'aperçoivent qu'étant bien avec lui ils en sont mieux avec vous, ou que n'étant pas de ses amis leurs services vous sont moins agréables, sachez que dès lors ils ne vous parleront plus dans leurs véritables sentiments, mais que se croyant obligés pour conserver leur fortune d'entrer dans la dépendance de celui qu'ils verront en faveur, ils ne vous diront plus que les choses qu'il leur permettra de vous dire. »

ticipation, et[1] le bruit de sa faveur est infiniment plus grand dans le monde qu'elle ne l'est en effet dans notre cœur. Et cependant ce n'est pas en cela, mon fils, qu'on peut mépriser les bruits populaires : au contraire, il faut y remédier sagement et promptement, parce que cette opinion, quoique de soi vaine, peut, en durant trop, nuire à votre réputation et augmenter effectivement le crédit de celui même qui l'a fait naître. Car comme chacun s'empresse à devenir de ses amis, il trouve souvent moyen de faire par les autres ce qu'il n'eût jamais entrepris de son chef, et parce qu'on s'imagine qu'il peut tout, on veut lui plaire par toutes voies; ceux même à qui nous donnons le plus de familiarité auprès de nous cherchent à se fortifier par son appui. On prend avec lui des engagements secrets qu'on couvre en certaines occasions d'une indifférence affectée, pendant que dans les choses qu'il affectionne on l'informe de tout ce qu'on voit, on nous parle toujours dans ses sentiments, on approuve ou blâme ce qu'il veut, on éloigne ce qui lui déplaît, on facilite ce qu'il désire : en sorte que, sans qu'il paraisse y contribuer, nous nous trouvons, comme par merveille, mais[2] merveille presque infaillible, portés dans tous ses sentiments. Et cela, mon fils, est d'autant plus à remarquer, que c'est par où naît et s'établit d'ordinaire la puissance des favoris, et par où

1. Au texte B (t. III, f° 261 v° et f° 262 r°), ce dernier membre de phrase et la phrase suivante sont le résultat de corrections et d'amplifications; on lit d'abord : « Et ce qu'il y a de plus étrange est que si nous n'y remédions de bonne heure, l'opinion qu'on a conçue de son crédit contribue à le rendre en effet plus grand, parce que, comme chacun s'empresse... »

2. Ces quatre mots sont ajoutés en marge du texte B (t. III, f° 261 r°).

l'on parvient insensiblement à gouverner la plupart des princes.

Car enfin [1], ce qu'on appelle être gouverné, ce n'est pas toujours d'avoir un premier ministre en titre, à qui l'on renvoie ouvertement la décision de toutes choses; chez les esprits éclairés, c'est assez pour cela d'avoir une

1. A, 10e cahier, t. I, f° 130. « Ce qu'on appelle se laisser gouverner n'est pas toujours d'avoir un premier ministre en titre, à qui...; chez les esprits délicats, c'est assez d'avoir une personne, quelle qu'elle soit, dont tous les sentiments soient approuvés, par la voie de qui toutes les affaires réussissent, contre la volonté de qui l'on ne fasse rien, et enfin qui puisse, sans que nous y fassions réflexion, nous rendre agréables tous ceux qu'elle favorise et nous donner du dégoût de tous ceux qui ne sont pas de ses amis. » — Au texte A, le développement continue ainsi (f° 130 v° et f° 131 r°) : « Ce désordre ne peut durer longtemps sans altérer la réputation du souverain, sans apporter un grand dommage à ses affaires, parce que tous ceux qui le servent avec quelque honneur, ne pliant pas si facilement que les autres, sont tôt ou tard opprimés, et ceux dont on remplit leurs places sont gens assujettis aveuglément à toutes les volontés de leur patron. » Cette idée nouvelle n'est pas sans importance, et méritait d'être conservée. Quant à la phrase de conclusion, elle est barrée, même sur le texte A (f° 131); la voici : « Ainsi le seul moyen de conserver dans notre rang notre réputation et notre puissance, c'est de faire voir que ceux qui nous approchent sont conduits par nous et ne nous conduisent pas, de les mettre dans une telle indépendance entre eux que pas un d'eux ne soit en état d'abattre ou d'élever son compagnon, et de les maintenir dans une si grande dépendance de nous qu'il n'y ait pas un d'eux qui ne reconnaisse que nous pourrions faire par plusieurs autres ce que nous leur faisons l'honneur de leur confier. » On voit que le rédacteur a perdu de vue la question posée au début de ce cahier : « S'il faut que le prince parle à beaucoup ou à peu de gens. » Il ne s'agit que de ministres à contenir ; c'est bien la pensée que les rois « ne doivent pas laisser trop agrandir leurs créatures, » comme Charles II a fait du comte de Clarendon (V. p. 266). C'est à cette occasion qu'est venue la réflexion. Quant à « la forme de vivre de Sa Majesté, à l'armée, parlant à tous, » comme le Roi l'a pratiquée dans la campagne de Franche-Comté en 1668 aussi bien que dans la campagne de Flandre, la réflexion que cette idée suggère peut aussi bien avoir été réservée pour les Mémoires de 1668, où nous la donnerons à lire.

ou plusieurs personnes, de quelque qualité qu'elles soient, qui, séparées ou jointes ensemble, puissent nous mettre dans l'esprit ce qu'elles veulent, qui sachent, selon leurs intérêts, avancer ou reculer les affaires, et qui puissent, sans que nous y fassions réflexion, approcher de nous les personnes qu'elles favorisent, ou nous dégoûter de celles qu'elles n'aiment pas.

Après avoir [1] entretenu mon armée de mer jusqu'au mois d'octobre, je l'avais licenciée, à la réserve d'une escadre, à qui je fis passer le détroit pour incommoder les côtes d'Espagne.

A l'égard de celle de terre [2], j'en avais laissé le commandement à M. de Turenne, lequel, bientôt après mon départ, marcha vers Alost, où les ennemis avaient remis des troupes, prit la place et la démantela [3]. Après quoi, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire autre chose, il prit [4], suivant mes ordres, les quartiers d'hiver les plus étendus qu'il put pour resserrer d'autant plus les ennemis, et, revenant auprès de moi, laissa les troupes partagées entre quatre lieutenants généraux, qui, tous, ayant leur département séparé, avaient pourtant ordre

1. Il y a un article correspondant dans le Journal (donné le 28 et le 29 décembre) n° 8 ter (V. p. 198-199). Le texte B, 5e cahier, f° 263, donne cette phrase en marge. Elle a d'abord été essayée, jusqu'à deux reprises, un peu plus loin, et successivement effacée, f° 264 v° et 265 r°. — Au Journal, on ajoute : « Deux armées navales pour la campagne prochaine. »

2. V. le Journal p. 188-190.

3. V. le Journal, p. 190. Au texte B, f° 263 v°, on lit cette phrase biffée ensuite : « Car je ne jugeai pas lors à propos d'y faire la dépense nécessaire pour la garder, ni de laisser aux Espagnols la liberté de s'y rétablir. »

4. V. le Journal, p. 190-191.

de s'aider réciproquement en ce qui serait de mon service.

Du Passage [1] commandait à tout ce qui était depuis la mer jusqu'à la Lys. Duras avait Tournai avec tous les postes avancés au delà de l'Escaut. D'Humières tenait sous sa charge Lille et le plat pays qui était entre ces deux rivières. Bellefonds, détaché de tous les autres, veillait sur les places qui étaient entre la Sambre et la Meuse, où il fit, dès son arrivée [2], une action très-remarquable, ayant avec [3] huit cents chevaux défait quinze cents hommes des ennemis, qui avaient infanterie et cavalerie, et [4] étaient épaulés d'un bois.

Ce que j'avais le plus expressément ordonné à tous les commandants des places et aux officiers généraux, c'était de [5] conserver les hommes que je leur laissais, et d'empêcher [6] que l'on ne fît aucun tort aux habitants des villes. Mais pour y contribuer aussi de ma part en ce que je pouvais, j'eus soin que les troupes reçussent exactement leur solde, et fis même augmenter d'un tiers celle des officiers subalternes [7], afin qu'ils pussent com-

1. Dans le Journal (V. p. 191), en marge de l'article où est indiqué le partage entre les lieutenants généraux, sont ces mots : « particulièrement à savoir. » L'alinéa des Mémoires répond à la question du Journal.

2. V. le Journal (p. 191) : « Il y eut à la fin du mois d'octobre un combat où Bellefons... »

3. Au Journal le chiffre n'est pas donné.

4. Seul détail ajouté à la mention du Journal.

5. V. le Journal p. 188-189.

6. Au Journal (V. p. 191). L'idée avait été signalée dès le commencement de la marche royale.

7. Au Journal (V. p. 191) : « J'augmentai la solde des officiers, » et à la fin de l'article, on lit : « Informer. » Les Mémoires en effet donnent un peu plus d'explication.

modément subsister sans être à charge aux gens du pays.

Mais je crus faire encore pour le bien des peuples, aussi bien que pour la sûreté de mes conquêtes, de bâtir des citadelles dans les plus grandes places, comme Lille et Tournai [1], parce que cela me dispensait de la nécessité d'y tenir de si fortes garnisons, et les délivrait de la crainte qu'ils avaient d'être pris ou repris toutes les campagnes.

Ce n'est pas que je ne donnasse bon ordre à les exempter de cette frayeur : car, bien loin de laisser aux ennemis la pensée de reprendre ce que je tenais, je me mettais en état de leur ôter une bonne partie de ce qui leur restait.

Mon projet [2], en général, était de mettre le printemps suivant quatre armées en campagne, dont l'une, sous mon frère, devait passer en Catalogne pour attaquer les Espagnols dans l'Espagne même ; la seconde, sous le prince de Condé, se devait porter sur les bords du Rhin, afin d'arrêter ou de combattre ce qui viendrait d'Allemagne, et les deux autres devaient être dans la Flandre, sans autres généraux que moi et M. de Turenne : car je ne voulais demeurer aucun moment sans occupation, et

1. V. au Journal, p. 190. « ... Tournai, comme un poste fort avancé vers les ennemis, et Lille comme une ville infiniment peuplée dont il était malaisé de s'assurer sans cette précaution. Mais je donnai encore des ordres exprès pour mettre toutes les autres en état de défense, et principalement Charleroi, [Ath] et Courtrai. »

2. Au Journal, p. 190, dans l'article qui précède celui qu'on vient de lire en note : « L'un de mes premiers soins, étant arrivé à Saint-Germain, fut de résoudre de nouvelles levées... pour me mettre en état de former le printemps prochain quatre puissants corps d'armée... »

je désirais trouver toujours une armée fraîche, quand l'autre aurait besoin de se reposer.

Suivant ces projets, je faisais faire de nouvelles levées, non-seulement [1] dans mes États, mais en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, d'où je tirai même plusieurs cavaliers licenciés de la compagnie des gendarmes du Roi, parce qu'ils [2] étaient catholiques.

M. de Lorraine [3] voulait, après la campagne finie, reprendre les troupes qui étaient à lui : mais je lui en fis parler de telle sorte, qu'il fut obligé de s'en désister, et de me les laisser autant que je voulus.

Pour faire subsister tant de forces, je pris soin de faire emplir mes magasins [4] que l'été passé avait dégarnis, et je fis un état exact de la recette et de la dépense [5] que j'avais à faire l'année prochaine.

1. Ce qui suit est au Journal, ajouté en marge de l'article précédent. Il y est question d'Allemagne et d'Angleterre. Le nom des Suisses figure plus loin au Journal (V. p. 189), avec ces mots en marge : « A savoir du Roi. »

2. Ce « parce que... » est une addition faite au texte B, 5e cah., f° 265 r°.

3. V. le Journal, p. 199.

4. Au Journal (p. 199) : « J'ai regarni mes magasins de vivres et de munitions. »

5. Au Journal (p. 195 et note 2). « Cela ne se faisait pas sans dépense. J'avais fait l'état de tout ce qui m'était nécessaire pour l'entretien de mes troupes et les autres dépenses de l'État, lesquelles j'avais fait cadrer avec mon revenu. »—Au texte B, 6e cahier, f° 270 v°, il était question des finances un peu plus loin, après l'envoi du prince de Condé en Bourgogne (V. p. 284 et note 1). « Je voulus travailler de bonne heure à en régler les fonds, et j'arrêtai, dès la fin de novembre, un état de tout ce que j'avais à débourser et à recevoir dans l'année prochaine... » La phrase a été barrée. On retrouve la même idée transportée à la place actuelle, en marge du f° 265 v°, 5e cahier. « Je fis exactement le fonds des deniers pour toute la dépense de l'année suivante. » Ceci même a été ajouté, puis barré : « En quoi, après avoir fait un état exact de la recette et de la dépense, je trouvai que par le soin que j'avais pris durant la paix de dégager mes

Mais, durant tous ces préparatifs de guerre, on ne laissait pas de parler de paix. Les Hollandais [1], sollicités par leur propre appréhension, me pressaient sans cesse d'y consentir. Dès le temps que j'étais à Avesnes, van Beuningen s'y était rendu pour cela, et demandait même à me suivre en mon camp : mais je n'estimai pas que je le dusse permettre, parce que, dans un si grand assemblage de gens, il est malaisé que toujours quelqu'un n'ait ou ne croie avoir sujet de se plaindre, et je ne

revenus, ils me suffiraient, à fort peu près, pour tout ce que j'avais à débourser. » Louis XIV était justement fier du bon état de ses finances, dû surtout à Colbert, qui n'est nommé nulle part dans les Mémoires de 1666 et de 1667.

1. V. les nos 21 et 22 au Journal du 19 juillet (p. 176–177). « Cependant les Hollandais me faisaient diverses propositions, dans l'alarme où ils étaient de me voir approcher trop près d'eux. Ils proposaient de me contenter du Luxembourg, ou de la Franche-Comté, du Cambrésis, et de quelques autres places comme Charleroy. Et moi j'offrais de me contenter de la Franche-Comté, du Luxembourg, [Charleroi], du Cambrésis, de Tournay, Douai, Bergues, Aire et Saint-Omer : lesquelles deux dernières places néanmoins je me résolus à relâcher pour terminer l'accommodement. Van Beuning étant venu à Avesnes pour négocier ces affaires... » Le Journal ici explique, comme les Mémoires, le rejet de la demande de l'ambassadeur hollandais, voulant suivre le Roi en son camp. — Le Journal, dans les articles du 28 et 29 décembre, revient aux appréhensions des Hollandais et aux offres du Roi (p. 194) : « Les Hollandais, pressés par leur propre crainte, travaillaient toujours avec même ardeur à faire conclure la paix entre moi et les Espagnols ; et, pour montrer que de ma part j'agissais raisonnablement, j'avais donné parole de me contenter, pourvu que... et même pour donner loisir aux Espagnols de délibérer sur cette résolution, j'avais promis durant trois mois de n'attaquer aucune place où il fût besoin de canon. » Le texte du Journal portait d'abord « six » mois, ainsi qu'on lit dans le brouillon de cette partie du Journal (V. p. 208). — Le Journal du 28 et 29 décembre continue : « Mais le terme étant expiré sans que les Espagnols eussent pris leur résolution, je retirai ma parole et fis entendre à tous les princes qui en avaient eu part que je ne prétendais plus y être obligé. » Nous retrouverons cette idée vers la fin des Mémoires.

voulais pas que cela fût observé de si près par un homme dont les pensées n'étaient pas conformes aux miennes.

Ainsi je l'envoyaï à Paris pour traiter avec Lionne; et à mon retour, reprenant moi-même cette négociation, je résolus enfin de faire voir à toute l'Europe la modération de mon esprit, en offrant de me contenter pourvu qu'en échange des terres qui m'étaient échues, l'on me cédât seulement ce que j'avais pris, si l'on n'aimait mieux me donner la Franche-Comté et le Luxembourg, avec Aire, Saint-Omer, Douai, Cambrai et Charleroi, consentant, de plus, que les Espagnols eussent trois mois de temps pour en délibérer, durant lesquels je n'attaquerais aucune de leurs places où il fût besoin de canon.

Le pape travaillait avec beaucoup de zèle à faire réussir cet accord [1]. Et sa médiation ayant été acceptée par moi dès lors que son neveu me vit à Compiègne, les Espagnols n'avaient pas osé la refuser. Mais [2] comme ils voyaient que l'affaire ne se terminerait pas sans qu'il leur en coûtât quelque chose [3], ils avaient peine à venir à la conclusion et affectaient diverses chicanes, tantôt

1. Au Journal, n° 27, du 19 juillet (V. p. 178). « Le neveu du pape me fit des propositions d'accord. Je lui dis que je recevrais très-volontiers Sa Sainteté pour médiateur : mais pour la surséance qu'il me demandait, que je n'y pouvais pas consentir. » Il s'agit sans doute de la surséance de trois mois, accordée ensuite.

2. Au Journal, plus loin, dans les articles du 28 et 29 décembre (p. 196): « Le pape avait été accepté pour médiateur et par moi et par les Espagnols. Mais leurs ministres se contredisaient dans l'exécution. Car ... disait qu'il était prêt d'aller traiter à ... et l'autre disait qu'il n'avait pouvoir de traiter qu'aux Pyrénées. »

3. Au texte B, 5e cahier, f° 266 v°, on lit cette phrase, introduite en parenthèse, barrée ensuite : « le droit et la force étant de mon côté. »

sur le temps, tantôt sur le lieu de l'assemblée, pour voir si mes voisins, jaloux de mon accroissement, ne se ligueraient pas avec eux.

Cependant toute ma cour [1] n'était pas aussi d'un même avis sur cette affaire, et plusieurs, réglant leurs pensées sur leurs intérêts, trouvaient des raisons pour la paix ou pour la guerre, selon que l'une ou l'autre pouvait augmenter ou leur fonction ou leur crédit.

Mais comme leurs motifs m'étaient connus, leurs raisonnements ne faisaient d'impression sur mon esprit qu'autant qu'ils tendaient au bien de mes affaires, et ne me tiraient jamais de l'égalité que je m'étais proposé de garder en mon jugement : ou du moins, si l'on me voyait pencher quelquefois tant soit peu plus du côté des armes, ce n'était ni par la faveur, ni par l'adresse de ceux qui pouvaient y avoir intérêt, mais seulement par l'inclination que j'avais pour la gloire qui, sans doute, par cette voie semble s'acquérir avec plus d'éclat.

A l'égard des princes d'Allemagne [2], je crois qu'il y

1. Cet alinéa et le suivant se trouvent exposés seulement d'un ton un peu plus bref dans le Journal (V. p. 199) : « Ma cour était partagée entre la paix et la guerre... Si je penchais un peu du côté de la guerre, ce n'était pas, comme on se l'imaginait, à cause de la faveur trop grande de personnes qui la désiraient, mais par le penchant naturel que j'y avais moi-même. » Le texte B, à la fin du 5e cahier, f° 266 v°, ajoute, mal griffonnée et peu lisible, cette phrase qui semble être une réflexion sur les courtisans : « Il n'y a point de libéralité plus critiquée que celle qui se fait à nos dépens. Il ne se faut pas forcer ici trop, mais aussi faut garder modération. » Les mots : « se forcer ici, » que je devine plutôt que je ne les lis, signifient sans doute : « se contraindre, se retenir d'être libéral. »

2. On lit au n° 26 des articles du 19 juillet (Journal, p. 178). « Les princes d'Allemagne paraissaient très-bien disposés. Car, outre ceux qui s'étaient engagés à lever des troupes pour empêcher le passage de l'em-

en avait qui désiraient la continuation de la guerre, comme il y en avait qui demandaient la paix ; mais, à parler généralement, tous me traitaient sur ce sujet avec la plus grande honnêteté du monde. J'envoyai [1] vers ceux qui s'étaient nouvellement engagés à défendre le passage du Rhin contre les troupes impériales, pour leur persuader de joindre leurs forces à celles du prince de Condé, que j'envoyais à même dessein.

Pour l'empereur, je lui avais fait donner avis [2] du voyage que je faisais en Flandre, et il l'avait reçu avec moins de chaleur que je ne m'étais figuré, me répondant seulement qu'il me priait de me contenter de choses raisonnables. Et même [3] le comte de Furstem-

pereur, l'électeur de Bavière m'offrait encore les siennes pour m'en servir en tel lieu qu'il me plairait. » Le texte A, 9e cahier, f° 363 r°, parle aussi et dans les mêmes termes de l'électeur de Bavière. Ce détail, qui lui est particulier, a disparu de la rédaction définitive.

1. Au Journal (du 28 et 29 décembre, V. p. 195) : « Je travaillais auprès des princes d'Allemagne, afin qu'ils joignissent leurs troupes à l'armée que je voulais entretenir sous M. le Prince, pour empêcher le passage du Rhin. »

2. Cette phrase est presque littéralement dans le Journal (n° 25 du 19 juillet, V. p. 177) : « Je fis donner part à l'Empereur par Gremonville de mon voyage de Flandre, et, au lieu de recevoir cette proposition avec l'aigreur que je m'étais figurée, il me répondit simplement qu'il me conjurait... » Au texte A, 9e cahier, f° 362, il y a un commentaire : « ... il l'avait reçu avec moins de chaleur que je ne m'étais figuré, soit que la justice de mes droits lui fût si connue qu'il ne trouvât pas étrange que je les poursuivisse, soit qu'ayant de son chef d'autres affaires, il ne se crût pas encore en état d'entreprendre celle-là, ou soit enfin que dans la connaissance qu'il avait de l'engagement où étaient entrés les autres princes d'Allemagne pour empêcher le passage de ses gens, il fût absolument persuadé qu'il s'opposerait inutilement à mon entreprise. » Le second : « soit que... » est effacé au Msc. La suite est comme au Journal : « Il me répondit seulement qu'il me conjurait... »

3. Au Journal (n° 32 du 19 juillet, V. p. 181). « Le comte Guillaume de Furstemberg avait fait cependant la proposition du traité éventuel à l'em-

berg lui ayant fait quelque proposition touchant le traité éventuel, il témoigna ne s'en éloigner que par la peine qu'il aurait d'en faire l'ouverture aux ministres d'Espagne avant que le cas fût arrivé.

Mais cela ne m'empêchait pas de prévoir que, ma querelle continuant avec les Espagnols, ce prince les assisterait sans doute, et, faisant mon compte là-dessus, je recherchais tous les expédients qui pouvaient divertir ses forces ailleurs [1].

Le dessein [2] que j'avais eu de donner à la Pologne un prince de ma maison, ayant été traversé par la mort de la reine, sur laquelle il était principalement fondé, le duc de Neubourg me fit prier de favoriser sa prétention; et le prince de Condé à qui j'en fis parler, m'ayant répondu avec toute l'honnêteté et la soumission possibles,

pereur, lequel avait témoigné être disposé à toute sorte d'accommodement sur ce sujet, mais qu'avant le cas arrivé, il aurait honte de proposer la chose aux ministres d'Espagne. » — Au texte A, 9e cahier, f° 362. « Et même le comte de Furstemberg lui ayant fait vers ce temps-là quelque proposition touchant ce traité éventuel dont je vous ai parlé l'année passée, il lui témoigna... » Au Journal, au lieu de « Furstemberg, » on a mis par erreur : « Nassau. » Le texte A copie la faute, puis la rectifie. — On peut ajouter ici un fait particulier que mentionne le Journal du 28 et 29 décembre (V. p. 198) : « Cependant étant né un fils à l'empereur, quoique ce ne me fût pas une nouvelle agréable, je la reçus de telle sorte qu'il eut lieu d'en être satisfait, témoignant en cela que j'avais quelque pouvoir sur mes premiers mouvements. »

1. Le Journal, un peu avant la phrase reproduite dans la note précédente, contient ceci : « Je recevais toujours des paroles civiles de l'empereur. Mais je ne laissais pas de me préparer à ce qui pouvait arriver de son côté. »

2. Le Journal est très-complet là-dessus (n° 31 du 19 juillet, V. p. 180) : « La reine de Pologne étant morte rompit les prétentions que j'avais pour le duc d'Anguien sur cette couronne... Je promis mon assistance au duc de Neubourg, et donnai charge à mon ambassadeur de proposer le mariage. »

je promis au duc ce qu'il me demandait : même, pour le servir suivant ses intentions, je fis proposer le mariage de sa fille avec le roi nouvellement veuf, lequel je tâchai de dissuader de l'abdication qu'il avait projetée. Mais depuis [1], ayant entendu qu'il n'avait aucune inclination pour ce mariage, et voyant que le duc de Neubourg ne viendrait pas aisément à bout de son projet, je m'avisai de tirer un autre fruit de cette conjoncture. J'accommodai aussitôt ma conduite à ce nouveau dessein, et je résolus de favoriser moi-même l'abdication que j'avais auparavant retardée, afin que les contestations qu'elle produirait attirassent les armes des Allemands, pendant que je m'établirais en Flandre.

Quant aux Suédois [2], j'eusse bien désiré m'en assu-

1. Au Journal, dans les articles du 28 et 29 décembre (V. p. 196) : « Je tâchais à donner à l'empereur de l'occupation en Pologne, tantôt en empêchant l'abdication du Roi, jusqu'à lui promettre de lui donner les mêmes secours pour le maintenir, en favorisant la prétention de l'électeur de Brandebourg, que s'il eût favorisé celle de M. le Prince ; et puis, voyant que je ne le pouvais pas porter à ce parti-là, je me ramenais à le porter moi-même à faire l'abdication, afin que les prétentions qui naîtraient ensuite attirassent les armes de l'Allemagne pendant que je ferais mes affaires en Flandre. »

2. Au Journal, il est plusieurs fois question des Suédois. Dans les articles donnés par le Roi le 29 mars (n° 12, V. p. 158) : « Je pressais le traité de Suède, mais je n'osais pourtant y faire paraître trop d'empressement, de peur que cette couronne n'en prît avantage. » A la suite de cet article, est indiqué le thème d'une réflexion qu'on lira dans le Supplément aux Mémoires de 1667 n° 6 : le texte A l'a seul développée. Dans les articles donnés la veille de Pâques, par conséquent encore avant que la guerre fût commencée (n° 33, V. p. 165) : « Je donnai ordre à Pomponne de ne pas presser le traité de Suède parce que cela le faisait reculer. » Dans les articles donnés le 19 juillet (n° 20, V. p. 176) : « Les Suédois continuaient dans leurs froideurs, mais ils s'adoucirent pourtant un peu connaissant mes premiers succès. » Dans les articles donnés le 28 et 29 décembre

rer auparavant que la guerre fût déclarée. Mais étant certain que, comme de leur part ils pouvaient être utiles à mes desseins, mon alliance leur apportait aussi des avantages qui ne devaient pas être négligés, et voyant que plus on les pressait plus ils reculaient, je voulus tenter si, en leur témoignant plus de froideur, ils ne s'avanceraient pas davantage [1]. Et, depuis, voyant encore que ce remède n'opérait pas et ne voulant pas épargner des démarches de cérémonie pour venir à de plus solides fins, je leur fis reparler de nouveau, mais ce fut toujours inutilement [2].

Je reçus du roi de Danemark des offres fort civiles [3];

(V. p. 196) : « Après avoir affecté de la froideur avec les Suédois, j'avais fait reparler inutilement d'accommodement. Mais lorsque je n'en attendais plus rien, eux-mêmes sont revenus, et l'on est rentré en traité. »

1. Le texte A, où les négociations avec la Suède placées beaucoup plus haut, après les négociations avec les Hollandais au sujet du salut des amiraux (V. p. 233), enjambent du 6e au 7e cahier (f° 178 v° et f° 340 r°) s'en tient à ces mots. La suite est donnée dans le texte B (6e cahier, f° 269 r°).

2. B, f° 269 : « ... mais ce fut inutilement. » Ce texte B emprunte ensuite l'idée du Journal. « Et néanmoins, quelque temps après, lorsque je n'y pensais plus, ils renouèrent d'eux-mêmes la négociation. » La phrase a été effacée, sans doute à cause de la stérilité de ces négociations, et on a, par une addition en interligne, formé la phrase actuelle : « ... mais ce fut toujours inutilement. » — Le texte A, 7e cahier, f° 340-342, ne contient pas la phrase des textes B et C : « Et depuis, voyant encore... mais ce fut inutilement. » Il y en a une autre : « C'est pourquoi j'envoyai de nouveaux ordres à mon ambassadeur touchant cette négociation, lui commandant de s'y porter en apparence avec toute la froideur qu'il pourrait affecter, sans nuire absolument au succès de l'affaire. » Laquelle phrase est suivie d'une réflexion sur la conduite des princes en matière de traités, que les textes B et C n'ont pas davantage conservée. L'éditeur de 1806 l'a à tort fondue dans son texte qui est cependant la copie du texte C. On la lira dans le Supplément aux Mémoires de 1667, n° 6 : le dernier alinéa surtout a une certaine importance.

3. Au Journal du 28 et 29 décembre (V. p. 196) l'article est presque dans les mêmes termes.

mais, parce qu'il ne me semblait pas en état de rien faire d'important pour moi, je me contentai de lui répondre avec une honnêteté réciproque.

J'entretenais avec plus de soin les bonnes intentions du duc de Savoie, auquel j'avais d'abord donné part de mon dessein [1]; et parce qu'il pouvait m'être utile en Italie, je tâchais de l'attacher à mes intérêts, en lui faisant toutes les propositions que je croyais capables de lui plaire.

Les Hollandais, qui ne pensaient peut-être pas que je connaissais les brigues qu'ils faisaient contre moi [2], me parlaient toujours avec la même liberté de ce qui regardait leurs avantages, et s'efforcèrent de m'engager à ne rien conquérir près de leurs frontières [3]; mais je leur refusai précisément ce point. Et même [4] les trois mois que par leur entremise j'avais donnés de surséance aux Espagnols étant expirés vers la fin de décembre, je

1. Au Journal du 19 juillet (V. p. 179, n° 28) : « J'avais envoyé donner part à M. de Savoie de mon dessein, et ménager son affection en cas que j'en eusse besoin pour faire la guerre en Italie. » Et plus loin (articles du 28 et 29 décembre V. p. 197) : « Le duc de Savoie m'ayant fait des réponses fort honnêtes sur l'avis que je lui avais donné de mon dessein sur la Flandre, je lui fis faire toutes les propositions que je crus lui pouvoir être agréables pour l'engager à faire la guerre aux Espagnols ou à leurs alliés en Italie. »

2. Les Mémoires ont déjà signalé ces cabales des Hollandais d'après un article du Journal (V. p. 265 et note 5).

3. Au Journal du 28 et 29 décembre (V. p. 195). « Les Hollandais avaient voulu m'obliger à ne point aller de leur côté, mais je n'ai voulu m'embarquer à rien. »

4. V. au Journal, avant l'article mentionné dans la note précédente : « Mais le terme (des trois mois) étant expiré sans que les Espagnols eussent pris leurs résolutions, je retirai ma parole, et je fis entendre à tous les princes qui en avaient eu part que je ne prétendais plus y être obligé. »

déclarai que je ne prétendais plus la continuer. Et, en effet, m'ennuyant déjà de demeurer en repos [1], je fis observer de divers côtés s'il n'y avait rien que l'on pût exécuter brusquement; et entre autres, lorsque le prince de Condé alla tenir les États en Bourgogne, je le chargeai de reconnaître ce qui se pourrait faire dans la Franche-Comté.

J'avais depuis peu conclu un nouveau traité avec le roi de Portugal [2], par lequel il s'obligeait à ne faire ni paix ni trêve sans mon exprès consentement, et je lui promettais aussi de ne me point accommoder avec l'Espagne sans lui faire accorder le titre de roi qu'on lui avait jusque-là refusé.

Mais [3] vers la fin de cette année, il arriva une révolution dans cet État, qui rompit absolument mes mesures : car le Roi qui, de sa personne, était fort incommodé, s'étant rendu plus insupportable encore par ses

1. Au Journal (p. 200) : « Ne voulant pas demeurer inutile même l'hiver, et voyant que les trois mois de terme que j'avais donnés aux Hollandais étaient expirés, j'envoyai M. le Prince en Bourgogne pour observer si de ce côté il n'y aurait point quelque coup à tenter durant l'hiver. »

2. Au Journal n° 29 du 19 juillet (V. p. 179). « Je fis un nouveau traité avec le Portugal, le précédent n'étant demeuré qu'en projet. Par celui-ci je faisais ligue offensive et défensive, promettant de ne point faire la paix que l'on ne lui donnât le titre de Roi. Mais, par l'événement, cet engagement que l'on avait cru de conséquence s'est trouvé faible parce que les Espagnols le lui ont offert d'eux-mêmes. »

3. Au Journal du 28 et 29 décembre (V. p. 198) : « Comme les Espagnols faisaient toutes sortes d'offres avantageuses pour conclure la paix avec le Portugal, je travaillais aussi continuellement à l'empêcher, ou du moins à la retarder, et sur ces entrefaites j'appris la révolution qui était arrivée dans cette cour. » Il mentionne plus loin le même fait en le précisant (V. p. 200) : « J'appris qu'il était arrivé de grandes nouveautés en Portugal, et que le roi était dépossédé par son frère. »

mœurs, fut dépossédé et fait prisonnier dans son propre palais, sans que, de tout ce qu'il avait de sujets ou de domestiques, aucun se mît en devoir d'empêcher un si détestable attentat [1] : aventure tellement singulière, que l'histoire des siècles passés ne nous peut fournir rien de pareil.

Mais, tandis que le reste des hommes se contente d'admirer cet événement, il est bon que vous tâchiez d'en profiter, en observant quelles en ont été les causes [2].

Il faut assurément demeurer d'accord que, quelque mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle. Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que, quiconque est né sujet, obéisse sans discernement ; et cette loi, si expresse et si universelle, n'est pas faite en faveur des princes seuls, mais est salutaire aux peuples mêmes auxquels elle est imposée, et qui ne la peuvent jamais violer sans s'exposer à des maux beaucoup plus terribles que ceux dont ils prétendent se garantir [3].

1. Au texte B, 6e cahier, f° 270 v°, l'alinéa finit d'abord ainsi : «... un si détestable événement. » On a remplacé, sur ce texte, « événement, » par « attentat, » et on a ajouté : « aventure si singulière... »

2. Le Journal, ayant signalé la chute de ce misérable roi Alphonse VI, qui est fort peu digne de compassion et de regret, ajoute (V. p. 201) : « Cela peut donner lieu à une réflexion sur la nécessité qu'ont les princes de vivre moralement bien, parce que la dépravation de leurs mœurs leur fait toujours des ennemis particuliers, et leur attire le mépris et l'aversion publique. Ce qui donne lieu à former contre eux des desseins auxquels sans cela on n'oserait seulement penser. » Telle est en effet la substance du développement qu'on va lire.

3. Au texte B, 6e cahier, f° 271 v°, la réflexion se continuait, se ter-

Il n'est[1] point de maxime plus établie par le christianisme que cette humble soumission des sujets envers ceux qui leur sont préposés. Et, en effet[2], ceux qui jetteront la vue sur les temps passés reconnaîtront aisément combien ont été rares (depuis la venue de Jésus-Christ) ces funestes révolutions d'États[3] qui arrivaient si souvent durant le paganisme[4].

minait d'abord ainsi : « Et néanmoins vous voyez, mon fils, comme Dieu permet quelquefois qu'ils (les peuples) la violent (la loi), soit pour les punir eux-mêmes de leurs autres crimes, ou pour châtier en même temps les souverains de l'abus qu'ils font de leur autorité. Et c'est ce qui vous doit faire observer ici cette importante maxime que pour régner heureusement et sûrement, ce n'est pas assez de donner ordre aux affaires générales, si nous ne réglons encore nos propres mœurs. » On reconnaît dans cette dernière phrase la pensée primitive du Journal que nous venons de transcrire. La première phrase est biffée et a disparu tout à fait; la seconde se retrouve à la fin du développement définitif.

1. La première phrase du texte B, f° 271 v°, citée dans la note précédente, a été biffée, avons-nous dit. Elle est remplacée en marge par le développement qui suit. Le nouveau morceau esquissé en marge du f° 271 v° est récrit et amplifié sur le f° 272, qu'il remplit tout entier. Le tout reparaît encore avec des corrections et additions dans les f°s 274, 275, 276.

2. F° 271. Le premier brouillon de marge donne : « Et on peut voir par expérience combien ont été rares... » C'est le f° 272 r° qui fournit la phrase actuelle.

3. F° 271. On a hésité entre : « funestes révolutions; brutales, furieuses émotions qui... »

4. Le f° 275 v° amplifie : « Je sais bien que ces exemples odieux de couronnes abattues et de trônes renversés, que l'on voyait renaître si souvent autrefois dans la barbarie du paganisme, ne se retrouvent presque plus à présent dans la loi de grâce et de douceur que le sang de Jésus-Christ a établie. » On a essayé encore d'autres mots, également retentissants : « empires désolés, maisons anéanties. » Tous ces mots à effet figurent dans un autre développement que nous donnerons, sur les favorites des rois (V. le Supplément aux Mémoires de 1667 n° 7). On peut placer ici une autre phrase qui se lit deux fois, f° 274 r° et f° 275 v° : « Je sais bien qu'il est des États où de pareilles révolutions ne sont pas à craindre. » Il n'est pas difficile de comprendre à qui s'adresse ce compliment.

Mais il n'est pas juste que les souverains qui font profession de cette [1] sainte doctrine se fondent sur l'innocence qu'elle inspire à leurs peuples pour vivre de leur part avec plus de dérèglement. Il faut [2] qu'ils soutiennent par leurs propres exemples la religion dont ils veulent être appuyés, et qu'ils considèrent que [3] leurs sujets, les voyant plongés dans le vice et le sang, ne peuvent presque rendre à leur personne le respect dû à leur dignité, ni les reconnaître pour les vivantes images de celui qui est tout [4] saint aussi bien que tout-puissant.

Je sais bien [5] que ceux qui sont nés comme nous avec

1. L'épithète n'a été ajoutée qu'en marge de la seconde retouche, f° 272.

2. F° 276 r° : « Si nous voulons en être appuyés (de cette sainte doctrine), il faut la soutenir par notre exemple aussi bien que par nos édits; et ceux dont les brutales actions démentent la religion qu'ils professent ne doivent pas être étonnés qu'on ait répugnance à leur rendre tous les respects qui leur sont dus, et qu'on ait peine à les reconnaître... »

3. F° 271, 1er brouillon : «... et qu'ils considèrent que lorsqu'ils font brutalement périr ceux qu'ils sont obligés de protéger et qui se plongent dans... (la phrase n'a pas été complétée), ils démentent leur créance et déshonorent leur caractère. » Au f° 272 v°, on lit... : « et qu'ils considèrent que leurs peuples, les voyant sans cesse plongés dans l'ordure et le sang, ne peuvent pas aisément rendre à leur personne toute la révérence due à leur dignité. »

4. F° 271 et f° 272 v° : « tout bon, et tout saint... » Le : « tout bon » ne paraît pas au f° 276 r°.

5. Au premier brouillon, f° 271, on lit : « Je sais bien que cette réflexion est un peu sérieuse pour les gens de votre âge, mais elle est nécessaire absolument, et vous ne sauriez savoir de trop bonne heure que pour régner heureusement et sûrement... » Ici s'arrêtait le développement nouveau, avec la phrase que nous avons déjà empruntée au f° 271 (V. notre p. 285, note 3). Cette phrase finale est le germe d'un autre développement, sur le second brouillon, f° 272 v° et f° 273 r° : « Je sais bien que ceux qui sont nés comme vous avec des inclinations vertueuses s'emportent rarement à ces fâcheuses extrémités; mais dans le haut rang que nous tenons, les moindres fautes ont toujours... » On reconnaît ces deux phrases, l'une du premier, l'autre du second brouillon, dans celle-ci (f° 275 r°) : « Je

des inclinations vertueuses ne s'emportent jamais à ces scandaleuses extrémités qui blessent ouvertement la vue des peuples ; mais il est bon pourtant que vous sachiez que dans le haut rang que nous tenons, les moindres fautes [1] ont toujours de fâcheuses suites. Celui qui les fait a ce malheur qu'il n'en connaît jamais la conséquence que quand il n'est plus temps d'y remédier. L'habitude qu'il prend au mal le lui fait voir de jour en jour plus excusable et moins connu, tandis qu'il paraît aux yeux du public plus honteux et plus manifeste ; car c'est une des plus grandes erreurs où puisse tomber un prince de penser que ses défauts demeurent cachés, ni qu'on se porte à les excuser.

Les rois [2], qui sont les arbitres souverains de la fortune et de la conduite des hommes, sont toujours eux-

vois bien, mon fils, que cette réflexion peut paraître un peu sérieuse aux gens de votre âge, mais elle leur est nécessaire absolument, et ne doit pas même être désagréable à ceux qui, comme vous, ont les inclinations portées à la vertu. » Au f° 276 v°, cette dernière phrase est indiquée comme devant clore la réflexion tout entière : nous la voyons cependant poursuivre son cours.

1. L'idée : « que les moindres fautes ont toujours de fâcheuses suites, » est remaniée deux ou trois fois (f° 274 v°, f° 275 v°, 276 v°) : « Le dérèglement des passions a presque toujours une triste issue. » « Le fruit qu'ils en doivent tirer (de ces réflexions) pour leur perfection est que, comme les grands crimes attirent les grands malheurs, il n'est pas de petit défaut qui ne reçoive infailliblement sa peine. » — Une autre idée, qui a disparu depuis, se montre au f° 276 v° : « Ils doivent craindre que leurs inférieurs, enclins à les imiter en tout, ne deviennent méchants à leur exemple. »

2. F° 272 v°. « Les rois qui sont les juges de la fortune des hommes... » Sur cette page même, « juges » est remplacé par : « arbitres. » Au f° 276 v° : « Les rois, qui sont les arbitres des autres hommes, sont toujours eux-mêmes les premiers et les plus sévèrement jugés : il n'est rien qu'on leur veuille pardonner, ni rien qu'ils puissent tenir caché. Dans le grand nombre de gens qui les observent... »

mêmes les plus sévèrement jugés et les plus curieusement observés. Dans le grand nombre de gens qui les environnent, ce qui échappe aux yeux de l'un est presque toujours découvert par un autre. Le moindre soupçon que l'on conçoit d'eux passe aussitôt d'oreille en oreille, comme une nouvelle agréable à débiter : celui qui parle, faisant toujours vanité de savoir plus que les autres, augmente les choses au lieu de les affaiblir; et celui qui entend, prenant un plaisir malin à voir abaisser ce qu'il croit trop au-dessus de lui, apporte toute la facilité possible à se persuader de ce qu'on lui dit.

Plus [1] le prince dont on s'entretient a d'ailleurs de mérite et de vertu, plus l'envie prend à tâche d'en obscurcir l'éclat : en sorte que, bien loin de dissimuler ses fautes, on lui en suppose même quelquefois dont il est absolument innocent [2]. D'où vous devez conclure, mon fils, qu'un souverain ne saurait mener une vie trop sage et trop innocente; que, pour régner heureusement et glorieusement, ce n'est pas assez de donner ordre aux affaires générales, si nous ne réglons aussi nos propres mœurs [3]; et que le seul moyen d'être vrai-

1. Cette phrase : « Plus celui dont on s'entretient..., » est ajoutée en marge du f° 273 r°.

2. F° 275 v°, suit une phrase qu'on pourrait garder : « La corruption de leurs mœurs, si elle est accompagnée de mollesse, attire infailliblement le mépris : si elle est soutenue avec fierté, produit la terreur et la haine; et de quelque manière que ce puisse être, a toujours de tristes succès. »

3. Nous retrouvons donc là une phrase qui s'est montrée déjà deux fois (V. la note 3 de la p. 285, et la note 5 de la p. 287), et par laquelle le rédacteur avait bien l'intention de terminer l'ensemble de la réflexion. C'est seulement au bas de la page du f° 273 r° qu'on a allongé la conclusion : «... et que le seul moyen d'être vraiment indépendant du reste des

ment indépendant et au-dessus du reste des hommes est de ne rien faire ni en public, ni en secret, qu'ils puissent légitimement censurer.

Nous donnons, dans le Supplément aux Mémoires (V. n° 7), la réflexion sur les favorites des rois, qui semble avoir été conçue à l'occasion de la leçon de morale domestique que fournit la chute du roi de Portugal, Alphonse VI, renversé par ses sujets et par sa femme. Ce morceau ne figure ni dans le second, ni dans le troisième texte; c'est un fragment isolé que l'éditeur de 1806 a placé avant le début de la campagne de Flandre, l'insérant arbitrairement au milieu du texte définitif. C'est sans doute à cause de la date de l'érection du duché de Vaujours en faveur de mademoiselle de La Vallière, quelques jours avant le départ du Roi pour cette campagne, que le morceau a été intercalé là plutôt qu'ailleurs. Sa place serait plus logiquement à la suite de la réflexion par laquelle se termine la rédaction définitive des Mémoires : le lien moral qui rapproche un sujet de l'autre est visible; nous indiquerons les affinités littéraires des deux compositions.

hommes est de ne rien faire ni en public, ni en secret (ces derniers mots sont ajoutés sur la ligne), qu'ils puissent légitimement censurer. » On avait d'abord mis, et on a raturé ceci : « ... est de mener une vie exempte de tous les défauts dont ils sont ordinairement... » La phrase est restée inachevée; n'était-ce pas le commencement d'une insolence à l'adresse du reste des hommes? On le doit croire, puisque le texte définitif porte : « et que le seul moyen d'être vraiment indépendant et au-dessus du reste des hommes, c'est... » Les mots : « au-dessus, » résument la phrase qui n'est pas écrite tout entière. L'expression définitive est assez discrète; mais le voile soulevé, nous avons vu le fond de la pensée. Cette conclusion dernière est conforme à l'esprit général des Mémoires.

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1667

Nous avons soin de garder, autant que possible, les titres de sujets que nous fournit le manuscrit, soit dans les Feuillets du Roi, soit dans le Journal. Les titres empruntés textuellement sont distingués par des guillemets.

ANALYSE DE CES TEXTES.

Nos 1. « Ne pas perdre l'occasion de faire à propos choses éclatantes, parce qu'elle ne se trouve pas toujours. »

2. Règlement pour les couvents.

3. Détail des bienfaits du Roi.

4. « Qui a l'amour et l'estime de ses sujets ne peut manquer de rien. Soin qu'un prince doit avoir d'établir sa réputation en tout, et de ne la laisser affaiblir en rien. »

5. « Projets digérés à tous moments. Pensées sur les troupes. Dépenses pour cela. »

6. « De la conduite des princes en matière de traités. Souvent notre impatience recule par trop d'ardeur les choses qu'elle veut avancer. »

7. Mademoiselle de La Vallière devient duchesse. Réflexion sur es favorites. Se garantir de leur influence.

N° 1. — page 221, note 1.

Ne pas perdre l'occasion de faire à propos choses éclatantes parce qu'elle ne se trouve pas toujours. — Les vertus communes sont pour le peuple, mais les rois...

J'emprunte ce titre de réflexion au Journal. Il se lit à la suite du n° 31, consacré à la Pologne (V. p. 165). Voici l'article : « Je pris enfin résolution d'envoyer le prince de Condé en Pologne pour trois raisons, qui étaient que le Roi était malade, que la Reine était menacée d'apoplexie, que j'avais le prétexte du Turc, et, qu'attendant un autre temps, je n'aurais peut-être plus cette occasion. Je résolus de les envoyer par terre, si la guerre d'Angleterre durait, et par mer si elle finissait. » Dans le texte B, à la fin du 2e cahier où ces faits sont exposés (t. III, f° 240), avec les raisons qui poussaient le Roi à s'occuper des affaires de Pologne, on lit ceci :

La plus forte et la plus touchante des considérations était que l'on ne trouvait pas tous les jours l'occasion de faire présent d'une couronne.

Alors arrive une série de lieux communs, du milieu desquels se détachera une idée jetée d'abord en passant, mais qui méritait de fructifier. Le développement de la réflexion commence ainsi :

En effet, quoiqu'on puisse dire, à parler généralement, qu'autant de fois que nous trouvons moyen de faire quelque chose de grand, nous n'y devons jamais manquer, il est certain que si cette maxime est véritable, c'est principalement lorsqu'il se présente à nous

des actions singulières et qui nous peuvent distinguer de nos pareils.

Nos pareils ! Y en a-t-il pour les rois ? Aussitôt cette distinction de nature entre le Roi et les autres hommes frappe le rédacteur. Il plante en marge un jalon ; c'est une nouvelle matière de dissertation qu'il se prépare. Mais il a bien de la peine à trouver le mot propre pour l'idée qu'il entrevoit. Il essaye donc :

Les choses... le mot est biffé.
Les actions... autre rature.

Enfin :

Les vertus communes sont pour le peuple ; mais les rois...

Soyez assuré que si le rédacteur n'en dit pas plus long maintenant, il y reviendra. Il poursuit donc son développement commencé :

C'est une plainte commune à tous ceux qui raisonnent sur la vie humaine, de dire qu'elle dure trop peu. Mais, selon mon sentiment particulier, ce qui nous le doit faire croire, c'est de voir combien rarement nous y trouvons lieu de faire des choses dont la mémoire doive durer toujours. Car enfin les années passent les unes après les autres ; le temps nous échappe sans que nous y pensions ; nous vieillissons comme le commun des hommes, nous finissons de même qu'eux. Et cependant, au rang où nous sommes nés, ce nous doit être une confusion extrême de cesser d'être sans avoir pu

laisser aux siècles à venir de quoi remarquer que nous avons été.

Cependant il faut convenir que l'avantage d'être distingué des autres dépend très-souvent de la seule occasion. C'est elle qui fournit à ceux qu'elle favorise les moyens de faire connaître ce qu'ils sont. Sans elle, tous ces demi-dieux, de qui les histoires nous parlent, seraient maintenant ensevelis dans un injurieux oubli; et peut-être que mille et mille autres, plus vertueux encore que tous ceux qui nous sont connus, sont demeurés dans l'obscurité, faute seulement d'avoir trouvé dans leur vie quelque endroit à faire paraître ce qu'ils valaient.

Les anciens [1], qui nous ont représenté l'occasion comme une femme fuyant sans cesse, ont voulu par là nous enseigner combien nous devaient être précieux les moments de sa présence : il n'est pas de beauté qui souffre plus malaisément d'être négligée, et celui qui la reçoit trop froidement quand elle se montre la cherche après vainement quand il voudrait la trouver. Mais, pour tout dire en un mot, je tiens la fortune de si grande conséquence, que c'est peut-être en cela seul que la vertu, pour paraître en quelque état, semble avoir nécessairement besoin de son secours. Car, enfin, il n'est pas toujours nécessaire de réussir en ses projets pour faire connaître ce qu'on a de mérite; mais il est nécessaire absolument d'avoir projeté quelque chose de singulier pour acquérir de la réputation : car il est certain que beaucoup de gens se sont rendus célèbres par

1. On lit d'abord : « Les peintres anciens. »

leurs propres malheurs, au lieu qu'aucun ne s'est fait illustre pour n'avoir rien entrepris. Mais afin que les choses que je dis ici pour élever votre courage ne vous jettent pas dans une folle témérité, je suis bien aise en même temps de vous avertir qu'il ne faut pourtant pas embrasser toutes sortes d'occasions à la légère; que c'est principalement dans le choix que nous en faisons que la prudence nous doit servir de guide; que les plus brillantes ne sont pas toujours les plus estimables, et que tout l'éclat qu'elles nous font paraître ne doit jamais éblouir nos yeux jusqu'à nous empêcher de suivre les lumières de notre raison.

Telle est la réflexion dans son entier. On peut la faire suivre, ce me semble, d'un fragment qui est comme perdu dans le tome I (f° 150, r° et v°), et dont le début rappelle l'idée jetée en marge : « Les vertus communes sont pour le peuple, mais les rois... » Le rédacteur, comme il lui arrive si souvent, laisse en route sa pensée s'égarer un peu : sur le chapitre des louanges, comment la pente ne serait-elle pas glissante? Le vulgaire est encore maltraité : on l'accuse de ne savoir même pas donner au prince les louanges qui le toucheraient le plus! Il n'y a que quelques ratures sur ce texte isolé. L'orthographe y laisse à désirer : c'est sans doute une copie.

Les projets ordinaires et communs sont faits pour les âmes communes; mais ceux qui prétendent s'élever au-dessus [1] de leurs pareils doivent concevoir [2] de grandes et illustres pensées, qui puissent effectivement mériter

1. On lit : « a desus. »
2. On lit : « consevoir. »

cette [1] immortalité que l'on se promet quelquefois trop légèrement.

Le succès des affaires dépend le plus souvent des caprices de la fortune plus que de la conduite des hommes. Mais les desseins que nous formons, les entreprises que nous méditons, l'application que nous avons à disposer toutes les choses nécessaires pour les faire réussir, c'est ce qui est purement de nous et de quoi nous pouvons plus justement nous applaudir.

Quand les choses arrivent selon nos souhaits, le monde assurément se persuade plus tôt de notre sagesse : mais nous qui nous devons connaître dans le fond, ne devons pas nous juger nous-même sur ce qui est arrivé, mais sur ce que nous avons fait pour le faire arriver.

Et de là, il arrive que le vulgaire donne souvent au prince des louanges qui le touchent peu, et ne sait pas donner celles qu'il mérite davantage.

Il ne faut jamais avoir en vue que des grandes choses, et quoiqu'il faille prendre garde exactement aux plus petites, il ne les faut considérer que dans la vue des plus grandes avec lesquelles elles ont relation.

A tout prendre, ce dernier développement vaut un peu mieux, est moins banal que le précédent.

1. On lit : « cet. »

N° 2. — V. page 224, note 1.

Règlement pour les couvents.

Le Journal (V. p. 155, n° 2), d'après les Feuillets du Roi, indique le « dessein de régler le temps des vœux de religion pour augmenter par là le nombre de mes sujets. Mais y trouvant des difficultés, j'ai voulu, en attendant que j'eusse pris une résolution entière sur l'affaire, que le parlement fît ce qui se pouvait dès à présent. » On lit, en outre, ces mots ajoutés : « S'informer de l'arrêt. » Le texte C donne la substance de l'arrêt en deux lignes. Le texte B (t. III, 1er cahier, fos 231-234) insistait davantage. Il mentionne les règlements dont le Roi s'est contenté. Les voici :

Le premier (que je fis réduire en forme d'édit) faisait défense à tous séculiers ou réguliers d'établir ou de permettre que l'on établît dans mon royaume aucune communauté religieuse, sous quelque prétexte ou privilége que ce fût, sans un ordre exprès de ma part, et ordonnait que toutes les maisons régulières fondées depuis trente ans rapporteraient les titres en vertu desquels elles s'étaient établies, afin que je pusse pourvoir à la suppression de celles qui, sur ce point, n'auraient pas satisfait aux anciennes ordonnances du royaume, déclarant de plus que jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu de moi des lettres de confirmation, je n'entendais pas qu'elles reçussent aucuns novices.

Le second règlement se fit en apparence par le seul ministère des officiers du parlement de Paris, où mon procureur général remontra que le nombre des reli-

gieux mendiants s'était si fort augmenté dans la France, qu'ils étaient à charge à eux et au public, et qu'ils avaient eu tant de facilité à recevoir les novices, ou tant de négligence à les instruire, que les statuts mêmes de leurs ordres en étaient entièrement pervertis; que, d'ailleurs, les religieuses, ayant reçu dans leurs maisons un plus grand nombre de filles qu'elles n'en pouvaient nourrir de leur ancienne dotation, s'étaient accoutumées à faire des traités illicites, par lesquels toutes sortes de personnes étaient admises aux vœux sacrés moyennant des sommes certaines : par où les saints décrets de l'Église étaient manifestement blessés et les familles particulières considérablement affaiblies. Sur lesquelles remontrances il requit que les généraux des ordres mendiants eussent à nommer incessamment des religieux français pour travailler sérieusement à la réforme des abus qui s'étaient glissés dans leurs monastères, et pour convenir de certains couvents particuliers dans lesquels, seuls à l'avenir, seraient reçus et instruits tous les novices avec la précaution nécessaire à la sainteté de leur institution; mais que cependant il fût fait un dénombrement des religieux de chaque communauté, avec un état de leur revenu, des réparations et des charges, afin qu'étant communiqué à mes officiers et aux habitants des villes, l'on déterminât le nombre qui devrait y demeurer, leur faisant défense de recevoir aucun novice avant qu'ils eussent satisfait à ce règlement. Il demandait aussi que les monastères de filles représentassent par devant leur évêque l'état de leurs biens et de leurs charges, pour régler avec plus de connaissance le nombre de religieuses qu'ils pourraient

porter, et que, faute d'y satisfaire, défenses leur fussent faites pareillement de prendre, sous quelque prétexte que ce fût, aucune dot, présent ou pension pour la réception des novices. Lesquelles choses furent toutes ainsi ordonnées par l'arrêt que le parlement prononça.

N° 3. — V. page 226, note 4.

Détail des bienfaits du Roi.

Le texte C est très-sobre sur ce sujet. Le texte A, fidèle à la pensée du Journal, l'a fort développé. Dans le Journal, en effet, on lit, à la suite des articles donnés par le Roi le 29 mars (V. p. 163 et 164, avec les notes) : « S'informer des principales grâces faites cette année et la précédente. M. La Feuillade a son mariage; charge de M. d'Artagnan; gouvernement de M. Carnavalet; gardes augmentés en officiers; M. de La Vallière, 2 ou 3,000 livres. » Déjà, à la suite du n° 9, le Journal avait mis : « Ici les bienfaits. » (V. p. 157.) Le rédacteur s'est donc informé. Il omet ce qu'il connaît le mieux, les faveurs accordées à M. Carnavalet et à M. de La Vallière. Les détails, au sujet des officiers, ont paru ensuite surabondants; aussi dès le premier texte (A, t. III, f°s 367-368), une barre est passée sur ces noms secondaires, même sur M. d'Artagnan, célèbre depuis l'arrestation de Fouquet. Voici la page dont le sacrifice a été fait :

Tous ceux que je pris pour lieutenants avaient été longtemps capitaines de chevau-légers, et avaient même commandé divers corps dans lesquels ils s'étaient fait remarquer par des actions fort singulières : comme Chaseron, à la défense d'Ypres et au siége d'Arras; Lançon,

à... ; Visé, au siége de Barcelone, où il avait perdu un œil ; Brissac, à Dunkerque, et dans la révolte de la garnison de Menin, et La Fite [1], près de Paris, où il passa la Seine à la nage à la vue d'une armée ennemie.

Ceux que je choisis pour enseignes étaient Neuchelle, Dupas, d'Amblis et Busca, dont quelques-uns n'étaient guère moins dignes de recommandation que les lieutenants, et ne furent pas moins mis en cette place, que parce que je n'en avais point alors de plus importante à leur donner. Saint-Germain fut le seul que je pris sans avoir encore servi, et la raison qui m'y porta fut qu'il était homme de qualité, et qu'il m'avait fait paraître une extrême passion de servir près de ma personne.

Quant aux places d'exempts, elles furent par moi distribuées partie à d'anciens et braves officiers, et partie à de jeunes gentilshommes que je prétendais par cette grâce exciter plus fortement à la vertu.

Pour la charge de major, je l'avais donnée, dès l'année précédente, au chevalier de Forbin, homme dont la sagesse et la valeur étaient également singulières, comme il l'avait fait voir principalement et dans les deux voyages de Naples et dans le siége d'Alexandrie.

Je gratifiai, presque en même temps, Artagnan de la charge de capitaine lieutenant d'une de mes deux compagnies de mousquetaires, qu'il avait méritée par beaucoup de services importants. Et je lui donnai pour sous-lieutenant Jouel, homme d'une valeur extraordinaire, et qui, l'ayant autrefois employée contre mon service,

1. Dans l'édition de 1806 (t. II, p. 340), où ce morceau fait partie d'une longue variante, on lit un mot inintelligible : « ensuite. »

m'en avait depuis fait paraître un très-sensible repentir.

Nous rappelons que, déjà dans les Mémoires de 1666, certains détails se rapportant de même à des personnages secondaires de la maison militaire du Roi ont disparu du texte définitif (V. le Supplément de 1666, n° 25, dans ce même volume, p. 115-118), comme n'ayant pas un intérêt assez général.

N° 4. — V. page 230, note 1.

Qui a l'amour et l'estime de ses sujets ne peut manquer de rien. — Soin qu'un prince doit avoir d'établir sa réputation en tout, et de ne la laisser affaiblir en rien.

Ces mots sont pris textuellement au Journal (V. p. 157 et p. 160). La première phrase suit le n° 9, où il est question de « la facilité à trouver des matelots, et de la foule de gens qui viennent à la cour sur le bruit de la guerre ; » la seconde, le n° 17 que voici : « Je tâchais de me conduire dans les affaires du dedans et du dehors en sorte que l'on ne pût en rien me critiquer. » Ils peuvent servir de titre au développement suivant, dont on a vu la dernière forme plus développée dans le texte C. Ici, dans le premier texte, A, t. III, f° 371 v°, et 371 r°, à la fin du 3ᵉ cahier, toute cette partie est chargée de ratures. C'est pourquoi, sans doute, on l'a barrée, pour la récrire au commencement du 4ᵉ cahier, f° 324.

Il est agréable sans doute de recevoir des marques de l'affection et de l'estime de ses sujets : mais en considérant le plaisir sensible qu'un prince vertueux peut avoir dans la possession d'un bien si doux, il se faut de bonne heure exciter à faire effort pour l'acquérir, parce que,

comme il n'est rien de plus précieux, il n'est rien qui demande une plus grande application. Il faut diriger à cette seule fin toutes nos actions et toutes nos pensées. Quoi que vous vous proposiez de faire ou de commander, vous ne devez pas considérer seulement si la chose vous est agréable ou si elle doit être utile, mais vous devez examiner quel effet elle pourra produire dans le monde pour ou contre votre réputation, et vous souvenir qu'en quelque établissement que vous puissiez être, vous ne trouverez jamais rien qui contribue si efficacement, ni au progrès de vos affaires, ni à votre propre satisfaction, que la bienveillance publique et l'estime générale des honnêtes gens. Elles seules faciliteront les succès de tous vos desseins, et détourneront tous les inconvénients qui vous pourraient nuire. Il n'est point de base sur laquelle votre autorité puisse être ni plus sûrement ni plus agréablement appuyée. Quelque puissant que fût un prince, il serait sans doute fort embarrassé s'il était obligé d'user à toute heure de tout son pouvoir pour maintenir ses peuples dans l'obéissance, et ses voisins dans la considération qu'ils doivent avoir pour lui.

Ce long fragment est rapporté par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 343-344) à la fin de la variante qui traite des bienfaits du Roi et du zèle extrême de ses sujets.

Dans le 4e cahier (t. III, fos 324-325) du texte A, la réflexion remaniée devient à peu près telle qu'on la lit au texte C; en s'étendant, elle porte davantage sur l'idée générale de « réputation; » l'intérêt de l'autorité l'emporte sur le charme de l'affection. Se souvenant d'une phrase du 3e cahier, le rédacteur parle non plus « d'un bien si doux, » mais « d'un trésor si précieux; » il ajoute : « c'est la base la plus solide sur

laquelle son autorité puisse être appuyée; » il ne dit plus « agréablement. » La pensée est complétée ainsi en marge :

Et il semble même qu'il n'ait plus besoin de la défendre, parce qu'il ne se trouve plus personne en posture de l'attaquer.

L'observation suivante, qu'on lit au f° 324 v°, dont la forme fastueuse fait tort à une idée juste, a pu être abandonnée :

Ce point (de la réputation) est tellement important, qu'il s'est trouvé de grands politiques qui ont osé soutenir qu'un sage prince, ayant le choix, ou de perdre entièrement l'estime des peuples, ou d'être dépouillé de ses États, devait plutôt perdre ses États que d'abandonner sa réputation : parce, disent-ils, qu'après l'estime perdue, les États se conservent malaisément, au lieu qu'en conservant dans le malheur la réputation tout entière, elle seule peut servir un jour à recouvrer ce que la fortune aurait ôté.

C'est alors que ceci est ajouté en marge du f° 325 r°:

Préférez ce bien seul à tous vos autres intérêts, et songez que les rois et les princes qui sont nés pour posséder tout et pour commander à tout ne doivent être assujettis qu'à Dieu et à la renommée.

La phrase : « Songez que les rois... » est biffée, puis transportée un peu plus bas. On a essayé une autre forme de la même idée, qui a été biffée aussi :

Les princes qui se voient au-dessus de tout sont au dessous de Dieu et de leur renommée.

La première, dans son genre, vaut mieux : c'est celle qui reparaît, légèrement modifiée, dans le texte définitif (V. p. 230).

N° 5. — V. page 231, note 2.

Projets digérés à tous moments. — Pensées sur les troupes. Dépenses pour cela.

Ces trois petites phrases, d'où sont sortis les développements qu'on va lire, appartiennent aux Feuillets du Roi. Le Journal les avait déjà interprétées, et nous allons d'abord grouper les articles qu'il donne, pour qu'on voie mieux l'origine de ce morceau, qui ne figure qu'une fois dans le texte A, 6ᵉ cahier, t. III, fᵒˢ 172-173. La place du morceau est naturellement indiquée par celle des articles du Journal que le rédacteur développe : tous ces articles ont été donnés par le Roi, ou le 29 mars, ou la veille de Pâques, visiblement avant le début de la campagne de Flandre, qu'ils prévoient, qu'ils préparent. On ne se rend pas compte du sacrifice qui a été fait de la page du texte A, qui est solide, substantielle et conforme au sujet. Est-ce donc que les détails d'affaires étaient repoussés des dernières rédactions, quand ils ne conduisaient pas à quelque belle réflexion flatteuse pour le Roi ?

Voici donc d'abord les articles du Journal, dans l'ordre où le rédacteur les emploie :

N° 14 *bis*. Cependant, je formais à toute heure de nouveaux projets, ou je travaillais à bien digérer ceux que j'avais formés sur la Flandre.

N° 43. Ce qui me rendait plus sûr dans mes entreprises, c'est que j'avais un état exact de mes troupes, de leur logement, de leur nombre; et sur cela, je destinais moi-même le partage que j'en voulais faire, selon chacune des résolutions que je voulais prendre dans la suite, ne faisant pas mon compte sur l'effectif, mais sur la diminution qui pouvait y arriver, que je réduisais au complet.

N° 44. J'y travaillais moi-même et tenais un grand ordre pour cela [Réflexion].

N° 7. J'ai fait fournir mes magasins cet hiver de toutes les choses qui peuvent tomber dans l'imagination pour la guerre [1].

N° 14. Beaucoup d'argent m'était nécessaire pour tout cela.

Voici le travail de la première rédaction (f°s 172-173) :

Cependant, mon esprit était sans cesse appliqué, ou à former de nouveaux desseins contre la maison d'Autriche, ou à digérer mûrement ceux que j'avais déjà formés.

Pour cela, je voulais savoir exactement tout le détail de ce qui regardait mes troupes. Je formais des mémoires de ma propre main, où je prenais soin d'écrire de jour en jour et leurs logements et leur nombre, afin de savoir plus précisément de quel temps et de quelles provisions j'aurais besoin pour les assembler. Et comme

1. On peut joindre ici une phrase des Feuillets : « Précautions prises pour avoir des magasins fournis, sur les frontières, de munitions de guerre et de vivres. Exécution. »

je n'étais pas encore bien certain des desseins que je serais obligé de prendre, je faisais en mon esprit diverses distributions de mes forces, pour me servir des unes ou des autres, suivant les diverses affaires que j'entreprendrais, sans avoir besoin, pour cela, du ministère d'autre personne que de l'un de mes secrétaires d'État, seulement pour l'expédition des ordres.

Il y avait longtemps que je recevais de toutes parts des revues très-fidèles et très-fréquentes de tous les corps que j'entretenais. Mais quoique sur ce fondement j'eusse assez sûrement pu fixer le nombre de gens qui étaient à ma solde, cependant, pour ne pas me tromper dans mon calcul, je comptais toujours sur un pied beaucoup moindre que l'effectif, parce que je savais combien il arrive toujours de diminution dans les troupes lorsqu'elles ont été quelque temps en campagne. Si bien qu'au lieu de quarante mille hommes que je pouvais commodément faire marcher, je ne comptais que sur trente-cinq mille. En quoi, néanmoins, n'étaient pas compris ni les gens qui devaient servir sur ma flotte, ni les étrangers que je pouvais avoir, soit de la part du duc de Lorraine, ou de celle même des Suédois.

Je renouvelai en même temps mes soins touchant les magasins de vivres, d'artillerie et de munitions, que j'avais dès longtemps fait préparer. Et sans doute que, pour tous ces préparatifs, j'avais besoin de faire une dépense prodigieuse. Car enfin, je ne pouvais ni faire vivre mes propres soldats dans la discipline que je leur avais ordonnée, ni tirer des princes voisins les services que j'en prétendais, qu'en payant sans cesse aux uns et aux autres des sommes considérables : auxquelles, sans

la grande application que jusqu'alors j'avais eue à mes affaires, je n'eusse assurément pas pu subvenir.

On aura remarqué que le n° 44 du Journal provoque une réflexion, mais qu'elle n'a pas été développée. Est-ce là la cause de l'abandon du morceau?

N° 6. — V. page 281, note 1, et page 282, note 2.

De la conduite des princes en matière de traités. — Souvent notre impatience recule par trop d'ardeur les choses qu'elle veut avancer.

Les négociations avec les Suédois, plusieurs fois entreprises sans effet, et, à cause de cela, presque abandonnées par Louis XIV, et de propos délibéré, fournissent l'occasion de cette réflexion dont le Journal (n° 12 du 29 mars, V. p. 158) fournit le thème. Voici l'article du Journal : « Je pressais le traité de Suède, mais je n'osais pourtant y faire paraître trop d'empressement, de peur que cette couronne n'en prît avantage. Souvent notre impatience recule par trop d'ardeur les choses qu'elle veut avancer. » Le texte A, 7e cahier (t. III, fos 340-342), développe cette idée. Le développement n'a pas été conservé dans les autres textes. L'éditeur de 1806 l'a intercalé dans la copie du texte C (t. II, p. 331-333); il reconnaît, et avec raison, qu'il fait partie « d'une des premières minutes: » il a été élagué, dit-il, de la mise au net de Pellisson. Pellisson vient là, comme toujours, prendre une place qui n'est pas la sienne, quand il s'agit des Mémoires de 1666 et de 1667.

Le texte A amène la réflexion par cette phrase :

J'envoyai de nouveaux ordres à mon ambassadeur

touchant cette négociation, lui commandant de s'y porter en apparence avec toute la froideur qu'il pourrait affecter, sans nuire absolument au succès de l'affaire.

Ce morceau, dont une phrase sur le Dauphin sera remarquée, porte la trace de la main de Louis XIV, pour la correction d'un mot tout à fait au début. Au Msc., on lisait d'abord : « Celui qui veut y courir trop vite... » Louis XIV remplace : « courir » par « *aller*. » La correction en soi est insignifiante. Elle prouve seulement que le Roi n'a pas été étranger à cette première rédaction d'un développement qui depuis a disparu tout entier. Le voici :

Car ce n'est pas en matière de traités qu'il se faut piquer de diligence. Celui qui veut y aller trop vite est sujet à faire bien des faux pas. Il n'importe point dans quel temps, mais à quelles conditions une négociation se termine. Il vaut bien mieux achever plus tard les affaires que de les ruiner par la précipitation; et il arrive même souvent que nous retardons par notre propre impatience ce que nous avions voulu trop avancer.

La trop grande passion que nous témoignons de conclure donne toujours à ceux avec qui nous traitons, ou la crainte d'être surpris, ou le désir de se prévaloir de notre envie. Comme il est certain que dans les négociations chacune des parties est attentive à ménager ses propres intérêts et à profiter aux dépens des autres, nous n'y saurions faire paraître le moindre empressement qui ne nous porte un notable préjudice. C'est assez que nous semblions affecter une chose pour nous la faire acheter au delà de son prix. On ne regarde plus combien elle vaut, mais combien nous l'estimons; et après nous

l'avoir longtemps fait souhaiter, ou l'on nous la refuse tout à fait, ou l'on nous la cède enfin à des conditions si dures, qu'elles nous ôtent le plaisir d'en jouir.

Ainsi, quelque juste que soit notre impatience, le plus sûr moyen de la contenter, c'est de la tenir soigneusement cachée; et dans les choses que nous désirons avec plus de raison, le seul secret de les obtenir, c'est de les poursuivre de telle manière, que nous paraissions résolu à nous en passer dès lors qu'on les voudra faire trop valoir.

Le développement s'est d'abord arrêté là. C'est peut-être tout ce qui en a été lu à Louis XIV. La main qui a écrit le morceau a voulu compléter la réflexion par une leçon et une flatterie plus directement adressée au Dauphin. L'idée de la leçon est venue la première, il faut l'avouer. Voici le début de l'alinéa nouveau :

J'ai cru, mon fils, vous devoir donner cet avertissement, parce que c'est un défaut attaché à la jeunesse...

La pensée de flatter un peu le jeune prince a suscité, après coup, le membre de phrase incident qu'on trouve à la marge :

... Et principalement à ceux qui comme vous sont d'un tempérament plein de feu...

La phrase se poursuit ainsi :

... de désirer trop âprement ce qu'ils souhaitent, et même de laisser trop ouvertement paraître leurs désirs : c'est un vice de tempérament que la seule raison peut corriger. Mais celle qui ne vient aux autres que par un

long temps ou après des expériences fâcheuses, je serais bien aise que vous la trouviez dans ces enseignements que je vous aurai donnés.

Le membre de phrase ajouté en marge n'est pas du tout de l'écriture de Louis XIV. Il paraît, d'après une observation de l'éditeur de 1806, qui signale à cet endroit du manuscrit une note de M. Le Grand d'Aussy, que le savant bibliothécaire croyait voir là la main du Roi. Dans l'état actuel du manuscrit, on ne lit aucune note de ce genre. Il n'est pas nécessaire d'avoir une longue pratique des papiers du Roi pour affirmer qu'il n'y a rien qui ressemble moins à son écriture. Ce n'est pas davantage celle de Pellisson. Quant au jugement porté ici sur le Dauphin, il ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, si nous considérons le Dauphin enfant, au moment où ces Mémoires furent écrits, en 1668 sans doute. Nous avons dit ailleurs (V. en tête du t. I l'Étude sur la composition des Mémoires, ch. VIII, p. CXXVIII-CXXIX) ce que les contemporains écrivaient et espéraient de lui. Ce n'est que plus tard que l'on a pu l'accuser « d'un caractère froid et indolent, » que l'éditeur de 1806 a tort de lui reprocher prématurément à l'occasion de cette curieuse parenthèse (T. II, note de la p. 333).

N° 7. — V. page 290.

Mademoiselle de La Vallière devient duchesse. — Réflexion sur les favorites. Se garantir de leur influence.

Nous abordons un fragment très-curieux à tous égards. Le titre promet des pages intéressantes ; il fait espérer que la pensée royale sortira des généralités où elle s'est enveloppée trop souvent [1]. La main de Louis XIV ne paraît pas ici :

1. Ch. Perrault, dans ses Mémoires qui se rapportent à ce moment

mais le brouillon, la première minute du morceau, est de l'auteur anonyme que nous avons vu traiter déjà des sujets assez délicats, comme les devoirs du clergé d'après la nature de ses biens, comme la réduction du nombre des maisons de religieux. M. de Périgny, en jouant avec le feu, ne s'est pas brûlé les doigts, parce qu'il s'est bien gardé de s'avancer trop près. Nous ne trouverons donc pas ici les indiscrétions du biographe, ou les témérités du moraliste qui plairaient à beaucoup de lecteurs. Ces Mémoires n'ont nulle part le ton d'une confidence intime ou d'une critique vraiment indépendante. La curiosité n'est jamais complétement satisfaite. Le seul plaisir que l'on ait, c'est de voir le rédacteur tourner les difficultés et se tirer d'affaire avec des phrases.

Ce fragment est tout à fait isolé. Il a place dans le tome III du manuscrit. Le brouillon se lit, en lignes très-serrées, aux f°s 376, 375. (On a si mal disposé les f^os pour la reliure du volume, qu'on en a interverti l'ordre.) La copie, avec quelques corrections, d'une assez belle et large écriture, est sur les f°s 373, 374.

Le Journal du Roi ne donne rien qui annonce ces pages. Ni le texte B, même t., f°s 227-276, ni le texte C, f°s 277-323,

du règne de Louis XIV, vers 1666 ou 1667, parlant des choses dites par le Roi, qu'il recueillait dans un registre pour les insérer ensuite dans l'histoire du Prince, cite entre autres le propos suivant (p. 38). Le Roi dit un jour, en présence de M. de Villeroy, de M. Le Tellier, de M. de Lionne, de M. le maréchal de Gramont, de M. Colbert, et de quelques autres dont Perrault ne se souvient pas : « Vous êtes tous, de mes amis, ceux de mon royaume que j'affectionne le plus et en qui j'ai le plus de confiance. Je suis jeune, et les femmes ont ordinairement bien du pouvoir sur ceux de mon âge. Je vous ordonne à tous que si vous remarquez qu'une femme, quelle qu'elle puisse être, prenne empire sur moi et me gouverne le moins du monde, vous ayez à m'en avertir ; je ne veux que vingt-quatre heures pour m'en débarrasser et vous donner contentement là-dessus. » Le duc de Noailles (*Hist. de Mme de Maintenon*, t. I, p. 315), copiant cette page de Ch. Perrault, voit la confirmation des paroles du Roi dans le morceau de nos Mémoires sur les favorites, pour lequel il renvoie à l'édition de 1806.

n'ont gardé le fait particulier à mademoiselle de La Vallière, et la réflexion que cette faveur a suggérée. On n'est donc pas admis à introduire ces pages dans le texte définitif, comme l'a fait l'éditeur de 1806 (t. II, p. 290-295). Quant à la place qu'il leur a donnée, il s'est réglé par la date de la cession du duché de Vaujours à mademoiselle de La Vallière, qui précéda immédiatement le départ du Roi pour la campagne de Flandre.

Elles paraissent avoir été écrites comme un témoignage des faiblesses ou de la corruption des mœurs privées des princes, qui viennent d'être l'objet d'une réflexion curieuse, à l'occasion de la chute de l'indigne roi de Portugal Alphonse VI. La rédaction de l'un de ces morceaux a conduit à l'autre. Il y a entre eux des rapports d'idée et de style. Presque en tête des pages sur les favorites, on va lire ceci (V. au haut de la p. 314) :

Après avoir tiré plusieurs instructions des manquements que j'ai remarqués dans les autres, je n'ai pas voulu vous priver de celles que vous pouviez tirer ici des miens propres.

Or, dans ce genre de fautes, un seul exemple est fourni par les Mémoires, c'est la vie honteuse du roi de Portugal. La forme même de la phrase indique que la réflexion faite sur les princes de mœurs dépravées a précédé la composition du morceau sur les maîtresses des rois. Le rapprochement de deux phrases n'est pas moins significatif. Dans le morceau sur les princes mal famés, on lit (V. p. 286, note 4) :

Je sais bien que ces exemples odieux de couronnes abattues et de trônes renversés, que l'on voyait renaître si souvent autrefois... empires désolés, maisons anéanties...

Tout à fait à la fin de la réflexion actuelle, on lira (V. p. 319) :

C'est faute de les avoir observées (ces précautions), que nous voyons dans l'histoire tant de funestes exemples de maisons éteintes, de trônes renversés, de provinces ruinées, d'empires anéantis, abattus, détruits.

L'effort littéraire, aux deux endroits, porte sur la même pensée, sur les mêmes mots. Bien que dans le morceau sur les favorites la phrase termine la réflexion, et qu'au contraire elle prenne place au début du morceau sur les mauvais princes, je n'en conclurai pas que le morceau sur les favorites a été écrit le premier. Dans le texte sur les mauvais princes, c'est une phrase d'essai, que les brouillons seuls nous fournissent, que la composition définitive n'a pas conservée : mais on s'en est souvenu, on a espéré en tirer quelque effet, et on lui a fait l'honneur, en la renforçant un peu, de la garder comme bouquet final pour la réflexion sur les favorites.

Le morceau n'a point de titre, comme nous en avons vu à quelques fragments isolés de nos manuscrits. Il ne porte aucun signe ni de cahier, ni d'année.

Avant que de partir pour l'armée, j'envoyai un édit au parlement. J'érigeais en duché la terre de Vaujours en faveur de mademoiselle de La Vallière, et reconnaissais une fille que j'avais eue d'elle. Car, n'étant pas résolu d'aller à l'armée pour y demeurer éloigné de tous les périls, je crus qu'il était juste d'assurer à cette enfant l'honneur de sa naissance, et de donner à la mère un établissement convenable à l'affection [1] que j'avais pour elle depuis six ans.

J'aurais pu sans doute me passer de vous parler de [2]

1. Le brouillon, f° 376, donne seulement : « ... que j'avais eue pour elle. » La phrase actuelle est sur la copie, f° 373 r°.

2. Au brouillon, f° 376 : « de cette affaire. » Sur la copie, f° 373 v°, ces

cet attachement dont l'exemple n'est pas bon à suivre. Mais après avoir tiré plusieurs instructions des manquements que j'ai remarqués dans les autres, je n'ai pas voulu vous priver de celles que vous pouviez tirer des miens propres.

Je vous dirai premièrement que, comme le prince devrait toujours être un parfait modèle de vertu, il serait bon qu'il se garantît des faiblesses communes au reste des hommes [1], d'autant qu'il est assuré qu'elles ne sauraient demeurer cachées. Et néanmoins, s'il arrive que nous tombions malgré nous dans quelqu'un de ces égarements, il faut du moins, pour en diminuer la conséquence, observer deux précautions que j'ai toujours pratiquées et dont je me suis fort bien trouvé.

La première, que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais pris au préjudice de nos affaires, parce que notre premier objet doit toujours être la conservation de notre gloire et de notre autorité, lesquelles

mots sont d'abord écrits, puis barrés, et remplacés par : « cet attachement dont l'exemple... »

1. Au brouillon, f° 376 : « ... au reste des hommes, et cela d'autant plus que les autres se peuvent persuader que dans la foule où ils sont nés ils cacheront aisément leurs fautes, au lieu que dans l'élévation où nous sommes, c'est nous tromper lourdement de penser que nous puissions faire aucune démarche qui dans le temps même ou bientôt après ne soit connue de toute la terre. » Sur la copie, f° 373 v°, on lit la phrase actuelle : « ... d'autant plus... » et cette autre barrée au Msc. même : « mais qu'elles sont connues de toute la terre souvent dans le moment même qu'ils les ont conçues ou du moins fort peu de temps après. »—Cette réflexion semble répondre à un article du Journal de 1666 (V. t. I, p. 43), qui ne paraît pas avoir été développé dans les Mémoires de la même année : « Qu'il ne faut rien faire qu'on puisse avoir honte d'avouer, parce que ce qui est aujourd'hui le plus secret sera connu quelque jour de tout le monde, principalement chez les rois. »

ne se peuvent absolument maintenir que par un travail assidu. Car, quelque transportés que nous puissions être, nous devons, par le propre intérêt de notre passion, considérer qu'en diminuant de crédit dans le public, nous diminuerions aussi d'estime auprès de la personne pour laquelle nous nous serions relâchés.

Mais la seconde considération, qui est la plus délicate et la plus difficile à conserver et à pratiquer, c'est qu'en abandonnant notre cœur, il faut demeurer maître absolu de notre esprit [1]; que nous séparions les tendresses d'amant d'avec les résolutions de souverain; que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler de nos affaires, ni des gens qui nous y servent [2], et que ce soient deux choses absolument séparées [3].

Vous savez [4] ce que je vous ai dit en diverses occasions contre le crédit des favoris : celui d'une maîtresse est bien plus dangereux [5].

1. Au brouillon, f° 375, cette phrase est ajoutée en marge. Elle est fondue dans le texte de la copie, f° 374 r°. L'éditeur de 1806 ne la donne pas.

2. Le brouillon porte : « ... n'ait jamais part à nos affaires. » L'éditeur de 1806, qui suit ordinairement la copie, y renonce cette fois, on ne voit pas pourquoi.

3. Le brouillon, f° 375, continue ainsi : « Les inconvénients qui peuvent arriver de ce mélange sont si grands, que je ne puis assez vous les représenter. Les Antoine, les Antiochus... » Ces derniers mots sont même répétés par inadvertance. Le tout a été barré et ne reparaît pas sur la copie, f° 374 v°. — Le brouillon donne ensuite une phrase que la copie, f° 374, n'a pas conservée : « Dès lors que vous donnez à une femme la liberté de vous parler de choses importantes, il est impossible qu'elle ne vous fasse faillir. » L'éditeur de 1806 fait figurer cette dernière phrase, en alinéa séparé, après l'alinéa suivant.

4. Au brouillon, f° 375 r°, un renvoi marqué par des signes connus fait retrouver cette phrase écrite au bas du f° 376 v°.

5. La phrase est suivie, f° 376 v°, d'un commencement de développe-

On attaque[1] le cœur d'un prince comme une place. Le premier soin est de s'emparer de tous les postes par où on y peut approcher. Une femme adroite s'attache d'abord à éloigner tout ce qui n'est pas dans ses intérêts; elle donne du soupçon des uns et du dégoût des autres, afin qu'elle seule et ses amis soient favorablement écoutés, et si nous ne sommes en garde contre cet usage, il faut, pour la contenter elle seule, mécontenter tout le reste du monde.

La réflexion ne se termine pas là. La belle copie, f°s 373-374, ne donne rien de plus; mais le brouillon, f° 375, contient encore un développement assez étendu qui mérite d'être conservé. L'éditeur de 1806, en donnant le morceau qui suit, fait remarquer (note de la p. 293, t. II) qu'il « se trouve, dans la minute, surajouté à la mise au net du commencement. » C'est, avons-nous dit, la continuation du brouillon, non reproduite sur la belle copie. La page manuscrite est curieuse, parce qu'elle donne, en quelques mots écrits d'une façon fort peu lisible à la marge, la substance des idées qui vont être développées, et en indique même qui ne le seront pas.

Voici cette analyse :

Mauvais choix des gens. Haines ou amitiés attirent des haines. Ce qui se fait par d'autres[2] plaît d'autant

ment que voici : « Un homme qui a su s'élever jusqu'à nous approcher de si près, ayant d'ordinaire beaucoup de bon sens, n'entreprend de nous persuader que des choses où il y a beaucoup de fondement, et ne nous les peut... » Cette phrase, qui est restée inachevée, a été effacée depuis. Elle répond à une idée développée ailleurs (V. p. 238-241).

1. La copie, f° 374, à l'origine, s'arrêtait aux derniers mots de la phrase précédente. Tout l'alinéa qu'on va lire : « On attaque le cœur d'un prince... » ne figure pas au brouillon ; c'est une addition faite sur la copie.

2. Les mots : « ... plaît d'autant, » je les imagine pour faire un sens,

moins, étant cru fait par raison d'État. Secret ma gardé; peu en sont capables. Faiblesse naturelle se communique. Intrigues secrètes. Murmure public contre ce qui se fait par cette voie.

Voici le développement :

La tendresse que nous avons pour elles, nous faisant goûter leurs plus mauvaises raisons, nous fait tomber insensiblement du côté où elles penchent; et la faiblesse qu'elles ont naturellement, leur faisant souvent préférer des intérêts de bagatelles aux plus solides considérations, leur fait presque toujours prendre le mauvais parti.

Elles sont éloquentes dans leurs expressions, pressantes dans leurs prières, opiniâtres dans leurs sentiments, et tout cela n'est souvent fondé que sur une aversion qu'elles auront pour quelqu'un, sur le dessein d'en avancer un autre, ou sur une promesse qu'elles auront faite légèrement.

Le secret ne peut être chez elles dans aucune sûreté : car si elles manquent de lumières, elles peuvent par simplicité découvrir ce qu'il fallait le plus cacher; et si elles ont de l'esprit, elles ne manquent jamais d'intrigues et de liaisons secrètes. Elles ont toujours quelque conseil particulier pour leur élévation ou pour leur conservation, et elles ne manquent point d'y étaler tout ce qu'elles savent, autant de fois qu'elles en croient tirer quelques raisonnements pour leurs intérêts.

C'est en ces conseils qu'elles concertent en chaque

ne pouvant pas déchiffrer les mots du texte. Du reste l'idée indiquée dans cette phrase n'a pas une place particulière dans le développement.

affaire quel parti elles doivent prendre, de quels artifices elles doivent se servir pour faire réussir ce qu'elles ont entrepris, comment elles se déferont de ceux qui leur nuisent, comment elles établiront leurs amis, par quelles adresses elles nous pourront engager davantage et nous retenir plus longtemps. Enfin, tôt ou tard, sans nous apercevoir [1] que nous perdons ou dégoûtons nos meilleurs serviteurs, que nous ruinons notre réputation, elles font réussir toutes choses, sans que nous nous en puissions garantir que par un seul moyen, qui est de ne leur donner la liberté de parler d'aucune chose que de celles qui sont purement de plaisir, et de nous préparer avec étude à ne les croire en rien de ce qui peut concerner nos affaires ou les personnes de ceux qui nous servent.

On voit que l'ensemble de ce développement vient aboutir exactement à la « seconde considération » (V. p. 315), et dans les mêmes termes :

... Que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler de nos affaires, ni des gens qui nous y servent.

Cette phrase est le thème sur lequel on a brodé. A l'origine, l'énonciation brève et simple de l'idée suffisait; c'était là que s'arrêtait la réflexion. Alors une ou deux pensées se sont jetées à la traverse : d'abord, la comparaison entre la faveur des ministres et celle des maîtresses, qui pouvait tout

1. L'éditeur de 1806 ne donne pas toute cette phrase incidente : sur Msc., elle est ajoutée après coup. Elle s'agence mal avec le reste de la période, et en rend la physionomie générale gauche et incorrecte.

aussi bien fournir matière à un nouveau développement, on l'a négligée ; puis, comme corollaire de cette première pensée, l'appréciation des moyens d'influence dont une femme sait se servir : « On attaque le cœur d'un prince..., etc. » Cette dernière pensée est devenue la transition assez naturelle du passage qu'on vient de lire.

Reste à conclure dignement, comme toujours, avec un mot de leçon pour le Dauphin, en parlant de « notre vertu. » Ce qui suit est dans la page de brouillon, f° 375 v° :

Je vous avouerai bien qu'un prince dont le cœur est fortement touché par l'amour, étant aussi toujours prévenu d'une forte estime pour ce qu'il aime, a peine de goûter toutes ces précautions. Mais c'est dans les choses difficiles que nous faisons paraître notre vertu. Et, d'ailleurs, il est certain que c'est faute de les avoir observées, que nous voyons dans l'histoire tant de funestes exemples de maisons éteintes, de trônes renversés, de provinces ruinées, d'empires détruits.

L'éditeur de 1806 a gardé cette phrase qui, pour lui, couronne tout le morceau. Il semble que ce soit bien là la dernière conclusion possible; elle satisfera les gens qui ne sont pas trop difficiles sur le chapitre des mœurs privées, soit des princes, soit des simples mortels. Remarquons que les deux « précautions » ou « considérations » ont pour objet seulement de diminuer les conséquences fâcheuses de ces sortes d'égarements. Le rédacteur a bien dit en commençant (V. p. 314) :

Il serait bon que le prince se garantît des faiblesses communes au reste des hommes.

C'est être bien court et bien sec sur une idée aussi impor-

tante, quand on sait trouver tant de phrases pour les « précautions » à prendre, une fois le mal fait. Rendons-lui justice. Il n'a pas eu l'intention de nous laisser sur les « précautions. » Sa pensée s'est repliée honnêtement vers le point de départ : il ne trouve pas que ce soit assez de déguiser le mal ou d'en prévenir les effets politiques ; il condamne d'une manière absolue ces sortes d'attachements. On a plaisir à transcrire ses dernières lignes, que l'éditeur de 1806 n'a pas pris la peine de lire. Elles sont biffées, il est vrai, sur le manuscrit ; l'auteur aura-t-il été effrayé de sa hardiesse en présence des nouvelles amours royales, madame de Montespan remplaçant déjà mademoiselle de La Vallière ? Certes, Louis XIV pouvait voir là un reproche, ou tout au moins une leçon.

Ces précautions satisferont en quelque façon à ce que vous devez à votre état comme prince ; mais pour rendre à Dieu ce que vous lui devez comme chrétien, il est bon de s'abstenir de tous ces commerces illicites qui ne sont presque jamais innocents. Et, dans ce dernier moment où nous arriverons peut-être plus tôt que nous ne pensons, Dieu ne nous demandera pas si nous avons vécu en honnête homme, mais si nous avons gardé ses commandements.

On sait que « l'honnête homme » du dix-septième siècle n'est pas précisément l'homme honnête ; il n'en a que les apparences. C'est des apparences tout au plus que Louis XIV s'est contenté. Nous ne pouvons clore néanmoins d'une façon plus décente les Mémoires de l'année 1667.

ARTICLES DU JOURNAL

QUI NE SONT PAS PASSÉS DANS LES MÉMOIRES DE 1667.

Bien peu d'articles du Journal ont été ou négligés ou omis à dessein. Il est facile de les relever.

Le premier article du 29 mars a disparu. Ces mots :

J'ai fait retrancher beaucoup de fêtes,

rappellent un article du Journal de 1666, et un développement correspondant des Mémoires de cette année.

On pourrait croire oublié le n° 25 du même jour :

V. p. 162. — C'est pourquoi je travaillais continuellement à m'exercer moi-même et à me rendre capable de bien faire ce métier (de la guerre) qui m'était nouveau.

On le retrouve cependant au début d'une phrase que nous avons citée (V. p. 182, note 1) : « L'application que j'ai eue durant cette campagne à m'acquitter d'un emploi qui était nouveau... » L'idée dans le Journal est signalée avant la campagne de Flandre; dans les Mémoires, c'est à la suite du « Voyage » du Roi après le siége de Douai. Il est vrai que le Journal annonce, après l'article, une réflexion qui n'a pas été développée :

Il ne faut présumer de soi ni croire qu'on puisse savoir les choses sans les apprendre.

Parmi les articles donnés le 28 et le 29 décembre, certain détail secondaire de la campagne a été négligé :

V. p. 191. — ... avec ordre d'étendre les contributions aussi avant qu'il se pût, jusqu'à faire contribuer les faubourgs de Bruxelles.

Pour l'histoire intérieure, le même Journal des 28 et 29 décembre jette entre deux articles qui ont trait à la guerre

une remarque qui se rapporte à un fait signalé tout à fait dès le début :

V. p. 199. — [En même temps que je travaillais à me faire faire justice par les Espagnols, je la voulais aussi faire rendre à mes sujets.] J'ai fait observer avec exactitude au dedans de mon État les nouvelles ordonnances que j'avais publiées.

La première phrase, qu'on voit mise entre crochets, n'est pas à regretter: c'est une misérable antithèse. L'idée en elle-même n'a pu trouver place, puisqu'il n'est question dans les dernières pages des Mémoires que de guerre, de négociations, d'affaires étrangères.

De tout le Journal, il n'y a qu'un article, le dernier du 19 juillet, qui soit d'une certaine valeur, et qui aurait pu être traité :

V. p. 181. — Le voyage que je fus obligé de faire à Saint-Cloud me donna plus de peine qu'une affaire importante, par les contradictions que j'y trouvai dans la cour. Et ce n'est pas une petite affaire à un prince de savoir bien sortir des démêlés de sa propre maison.

Il s'agissait, nous l'avons dit (V. p. 181, note 3), des velléités d'ambition inspirées à Monsieur par Daniel de Cosnac, du côté de l'Italie. Bientôt allaient commencer d'autres intrigues, où ont été mêlés, à propos de Monsieur et de Madame, le chevalier de Lorraine, les filles d'honneur, madame de Saint-Chaumont, et cet évêque de Valence, de Cosnac, qui en parle longuement dans ses Mémoires (fin du 1er volume); mais les Mémoires du Roi ne sont pas habitués à entrer dans les détails, comme l'atteste même le long morceau sur les maîtresses des rois. Une fois seulement, des réflexions presque vives et insolentes ont été suggérées par la conduite de Monsieur, en 1666, après la mort d'Anne d'Autriche.

MÉMOIRES

DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

TEXTES DE L'ANNÉE 1668.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1668.

Les rédacteurs des Mémoires poursuivent le récit de la guerre entreprise pour les droits de la Reine ; ils s'arrêteront au moment où, d'une part, est décidée la paix d'Aix-la-Chapelle, œuvre officielle et publique de diplomatie ; où, de l'autre, s'achève la négociation secrète d'un projet de partage éventuel de la succession d'Espagne entre la France et l'Autriche.

Le texte manuscrit, qui a été reproduit dans l'édition de 1806 (t. II, p. 344-372), provient évidemment de la même source de composition qui a donné les Mémoires de 1666 et de 1667. C'est l'écriture large et courue des textes A et B, conservés pour chacune de ces années. Les corrections sont d'une main plus serrée, de celle qui a paru partout sur ces divers textes, chargée du même office, modifiant les mots, transposant, abrégeant des phrases : nommons encore M. de Périgny.

Nous sommes beaucoup moins riche pour l'année 1668 que pour les années précédentes : celles-ci avaient chacune trois textes différents, et même pour 1666 nous avons surpris des fragments de composition qui ont dû précéder le plus ancien des trois textes ; ici le manuscrit (S. Fr. 2281, t. III) présente un texte unique. Ce texte est divisé, comme toujours, en cahiers. Il y en a trois ; le 1er cahier commence au fo 377 ; le 2e, au fo 385 ; le 3e, au fo 393. Les deux premiers, comme divers cahiers des années précédentes, ont donc 8 fos ; le 3e s'arrête avec le fo 399 ; il n'a pas l'air achevé. Quelques corrections seront relevées, mais en assez petit nombre. Le seul morceau où on trouvera une variante étendue faisait partie primitivement de l'un des textes de l'année 1667.

Nous n'avons, pour soutenir le récit, pour donner autorité aux idées et aux faits, ni Journal ni Feuillets du Roi.

ANALYSE DES MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1668.

Nouveau délai accordé à l'Espagne pour les négociations, mais point de suspension d'armes.

Projet d'attaque sur la Franche-Comté, en hiver. — Le difficile est d'en conserver le secret. — On occupe les Francs-Comtois par une négociation de neutralité. — Déclaration du Roi à l'Europe avant son départ.

Campagne de Franche-Comté. — Marche inopinée du prince de Condé, le 4 février. — Besançon et Salins, attaqués en même temps, capitulent. — Difficulté du siége de Dôle entrepris par le Roi en personne; trois attaques; capitulation. — Reddition d'autres places sans combat. Le gouverneur de la province se livre au Roi. — Avec son aide, capitulation de Gray. Le Roi y entre, 19 février.—Fin d'une campagne de quinze jours. Retour du Roi à Saint-Germain.

Manière de vivre du Roi à l'armée. Il s'y entretient avec beaucoup de gens. Réflexion : s'il est à propos que le prince se communique à tout le monde.

État politique de l'Europe. — Traité auquel les Hollandais entraînent l'Angleterre et même la Suède pour hâter la paix entre la France et l'Espagne. — Dispositions des autres puissances. — Projets de l'Espagne : pour la guerre, pour la paix. Le Roi se prépare à aller en Flandre.

Nouvelle demande de suspension d'armes par plusieurs puissances de l'Europe.

Délibération difficile pour le Roi. On est partagé, autour de lui, entre la paix et la guerre. — Raisons générales pour la guerre. —Raisons pour la paix.—Motifs particuliers au Roi pour la paix : se faire, en vue de l'avenir, une réputation de modération et de probité.

Le Roi déclare sa résolution favorable à la paix. En même temps, un traité avec l'empereur pour le partage éventuel de l'Espagne.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1668.

Les médiateurs voyant finir, au commencement de cette année, les trois mois que je leur avais accordés pour faire déterminer la reine d'Espagne à l'une des deux propositions de paix auxquelles je m'étais fixé, me demandèrent encore les trois mois suivants; et malgré toute ma répugnance, je ne pus m'empêcher de les donner, principalement aux instances du pape.

L'on me pressait fort d'accorder une suspension d'armes pour le même temps : mais dans la résistance que j'y faisais, je fus heureusement secondé par la fausse bravoure de Castel-Rodrigo, qui, recevant avec froideur cette proposition, me donna prétexte de la refuser. Ainsi, continuant à faire observer de tous côtés ce qui se pouvait exécuter avec diligence, je faisais mon compte que ce que je prendrais servirait toujours, ou à rendre ma condition meilleure si la guerre durait, ou à faire éclater davantage ma bonne foi si je le rendais par la paix.

L'on me proposait quelques entreprises sur Ypres, sur Namur, et sur quelques autres places. Mais je ne trouvai rien de si faisable, ni de si avantageux que ce

que j'avais moi-même pensé touchant le comté de Bourgogne, principalement depuis que le prince de Condé, l'ayant observé de plus près, m'eut rendu compte de l'état où il était. Car je considérais que c'était une province grande, fertile et importante, qui, par sa situation, par sa langue, et par des droits aussi justes qu'anciens, devait faire partie de ce royaume, et par qui, m'ouvrant un nouveau passage en Allemagne, je le fermais en même temps à mes ennemis.

Je voyais, de plus, que moi l'attaquant en cette saison, elle pouvait malaisément être secourue; que le gouverneur général des Pays-Bas avait peu de forces, et en était fort éloigné; que le marquis d'Yenne, qui en avait le gouvernement particulier, était homme de médiocre intelligence et de plus médiocre crédit; que toutes les forces du pays consistaient en certaines milices, dont il ne fallait pas craindre grand effet, et que toute l'autorité se trouvait alors entre les mains du seul parlement, qui, comme une assemblée de simples bourgeois, serait facile et à tromper et à intimider. La plus grande difficulté de l'entreprise était d'en conserver le secret, parmi tous les préparatifs qu'il fallait faire : car[1] M. le Prince ne demandait pas moins de quatorze mille hommes pour l'exécuter, avec de l'artillerie et toutes les autres choses nécessaires pour les campements et pour l'attaque des places.

Mais après y avoir pensé, je trouvai moyen de faire assembler dix-huit mille hommes, sans qu'eux-mêmes se pussent apercevoir de mon dessein : car les uns

1. La phrase suivante est barrée dans le Msc., f° 378 v°.

étaient commandés pour aller en Catalogne avec mon frère; les autres, pour se rendre à la Marche, où s'était faite une mutinerie de peu d'importance; les autres pour m'attendre [1] à Metz, où je feignais de me rendre moi-même. Et leurs routes étaient tellement ajustées, qu'à considérer le lieu d'où ils partaient et celui où ils avaient ordre d'aller, la Bourgogne se trouvait naturellement dans leur passage. Je faisais même qu'ils y étaient arrêtés par M. le Prince sous prétexte d'un défaut de formalité : car, comme il était gouverneur de la province, il leur refusait son attache pour passer outre, feignant qu'il n'avait point eu avis de leur route.

Il n'y eut que les troupes de ma maison avec lesquelles il fallut en user autrement : car je leur donnai d'abord une route pour aller jusqu'à Troyes, où je leur fis porter un second ordre pour se joindre aux autres, mais cela ne se fit que dans un temps où il n'y avait plus rien à ménager.

Cependant le canon et les munitions, tant de bouche que d'artillerie, se portaient ou se préparaient dans la même province, sous des noms supposés et des raisons apparentes, tandis que j'amusais ceux qui pouvaient y avoir le plus d'intérêt par des propositions fort éloignées de mon dessein.

Il se rencontra par bonheur que les Francs-Comtois, alarmés de la campagne passée, avaient depuis peu fait demander qu'on renouvelât la neutralité qu'ils avaient souvent obtenue, et je crus que cette négociation serait bonne à occuper leurs esprits pendant que je ferais mes

1. L'édition de 1806 met : « se rendre. »

préparatifs. Mais pour en tirer à la fois tout le fruit qui s'en pouvait raisonnablement espérer, je la fis passer des mains de Mouillée, mon résident en Suisse, par qui elle avait été commencée, dans celles du prince de Condé qui, par ce moyen, pouvait sans soupçon envoyer et renvoyer dans le pays, autant de fois qu'il en serait besoin, pour prendre toutes nos mesures. Ce qui fut si bien ménagé par lui que les Francs-Comtois venant le trouver, et lui renvoyant à son tour chez eux, il apprit et régla tout ce qui était nécessaire, les entretenant toujours en tel état qu'il semblait ne tenir plus qu'à eux que la neutralité ne se conclût. D'où il arriva que non-seulement ils ne prirent aucune sorte d'alarme, mais qu'entendant même la vérité, par ces bruits incertains qu'on ne peut empêcher de courir dans les choses les plus secrètes, ils les prirent pour un artifice étudié à dessein de leur faire augmenter leurs offres. Leur sécurité fut si grande, que les Suisses qui avaient déjà conçu quelque soupçon des démarches qui se faisaient, se rassurèrent, par la tranquillité de ceux qui avaient le premier intérêt dans l'affaire.

Castel-Rodrigo même, auquel ils donnaient part de ce qu'ils négociaient, en fut longtemps abusé comme eux, et avec lui tous mes autres voisins, quoique, par les ministres qu'ils avaient à ma cour, ils observassent de plus près ma conduite. Car, encore qu'il ne fût pas possible d'empêcher que quelqu'un ne s'imaginât ce qui était, je faisais voir tant d'apparences au contraire, que ceux même qui l'avaient cru les premiers cessaient quelquefois de le penser, et ceux auxquels on l'avait dit n'y pouvaient ajouter foi.

Mais enfin, étant près de partir, je voulus donner moi-même avis à tous les États de l'Europe d'une chose que je ne pouvais plus leur cacher; et, de peur que les plus mal intentionnés ne tirassent avantage de cette entreprise pour attirer les autres dans leurs sentiments, je déclarai que, quel qu'en pût être le succès, il ne m'empêcherait pas de garder les paroles que j'avais données.

Je partis accompagné de tout ce qu'il y avait de noblesse à ma cour, excepté [1] mon frère, à qui je refusai la permission, parce qu'alors j'avais le dessein qu'il se préparât pour aller commander en Catalogne.

Et alors les Francs-Comtois furent tirés de leur assoupissement, soit par le bruit de mon voyage, soit par les avis de Castel-Rodrigo, ou même par la déclaration du prince de Condé qui, prenant occasion de quelque difficulté qu'ils faisaient, rompit brusquement avec eux. Aussitôt ils demandèrent du secours en Flandre, envoyèrent offrir de grandes sommes aux Suisses pour en tirer des troupes, et convoquèrent leurs propres milices pour le huitième de février. Mais tout cela était trop tard, car j'avais donné mes ordres au prince de Condé pour entrer dès le quatrième du même mois dans le pays, et pour se saisir de certains postes qui empêchaient à la fois et la jonction des milices et la communication des principales villes.

J'avais même résolu que l'on attaquerait en même temps Besançon et Salins, afin que l'une et l'autre fussent prises avant qu'il leur pût venir aucun secours, et

1. Cette fin de phrase est barrée au Msc.

ne me souciai pas que l'on attendît pour cela mon arrivée, préférant le solide avantage que cette diligence me donnait à la vaine satisfaction qu'un autre eût peut-être trouvée à faire dire qu'il se fût lui-même rencontré à ces deux attaques. Ce n'est pas que ce ne fussent en effet deux places de réputation. Car Besançon, se prétendant ville impériale, ne reconnaissait le roi d'Espagne que pour protecteur, et passait pour la plus peuplée du pays, comme aussi Salins était sans difficulté la plus riche par les fontaines qui lui fournissaient le sel. Mais, après tout, en l'état où étaient alors l'une et l'autre de ces places, il était malaisé qu'elles se défendissent longtemps.

Le prince de Condé marcha lui-même sur Besançon, n'ayant au plus que deux mille hommes, et la somma néanmoins si fièrement de se rendre, que les habitants, persuadés qu'il était suivi de toute mon armée, capitulèrent dès le même jour, tandis qu'il envoyait le duc de Luxembourg à Salins, où, la consternation se trouvant pareille, on lui rendit sans combat la ville et les deux forts.

Ces deux nouvelles m'arrivèrent le même jour à Auxonne, d'où je partis le lendemain pour attaquer Dôle, quoiqu'à dire vrai la chose ne fût pas sans difficulté. Car le plan de la place m'apprenait qu'elle était garnie de sept grands bastions, la plupart bâtis sur le roc; l'histoire me faisait voir qu'elle avait deux fois résisté à de puissantes armées; et la saison où nous étions m'avertissait qu'il n'était pas possible de camper longtemps. Mais, d'autre part, je voyais aussi le peu de monde qui était dans la place, la consternation générale

dont tout le pays était saisi, l'ardeur que mes gens témoignaient pour cette entreprise, et le bonheur qui m'avait suivi dans toutes les autres.

Ainsi j'envoyai mes ordres à M. le Prince, pour la venir investir du côté de Besançon. J'y fis marcher... du côté de..... et je marchai moi-même du lieu où j'étais.

J'employai presqu'un jour et demi à reconnaître la place en personne, persuadé que ce temps n'était pas perdu, parce que du bon ou du mauvais choix des attaques dépend presque toujours le succès d'un siége.

Je ne peux [1] oublier la preuve que me donna de son zèle la seconde compagnie de mes mousquetaires, qui, sans avoir reçu l'ordre de moi, s'alla poster exprès à la vue de la place, pour attirer sur elle une partie de la mousqueterie et du canon qui venait auparavant de tous côtés sur la petite troupe qui m'accompagnait.

Enfin, je résolus que l'on en ferait trois attaques, et que, pour ménager le temps, on marcherait droit à la contrescarpe. Les deux attaques des Gardes et de Picardie firent ce qui leur était commandé; mais celle de Lionnais, passant au delà de mes ordres, après avoir gagné le chemin couvert, entreprit de monter à la demi-lune, la força et s'y logea.

Ce fut une terreur inconcevable aux habitants de nous voir ainsi, dès le premier jour, postés au pied de leurs murailles. Et cela fit que le comte de Grammont, s'étant offert de leur aller proposer de se rendre, je crus qu'il pouvait réussir dans son dessein. Il eut quelque peine à parvenir jusqu'à la ville, mais il en eut peu à

1. Cet alinéa est barré au Msc.

persuader les bourgeois, de la part desquels il m'amena des otages : ensuite de quoi l'on capitula.

Cependant, pour ne rien laisser dans la province qui pût y redonner entrée aux Espagnols, je voulus m'assurer de plusieurs villes et châteaux qui tenaient encore pour eux. J'envoyai pour cela mes ordres à Noisy, gouverneur de Salins, lequel sut si bien se prévaloir de l'autorité de mon nom et de la frayeur des ennemis, qu'avec six-vingts hommes ou peu plus, il réduisit en deux jours six places, dont quelques-unes avaient souffert des siéges réguliers. Surtout les châteaux de Sainte-Anne et de Joux passaient pour imprenables dans le pays, et le marquis d'Yenne, retiré dans ce dernier, semblait le fortifier encore par sa présence. Mais, soit par le mécontentement qu'il avait de l'Espagne, soit par le peu d'espoir d'en être secouru, ou même par la crainte d'y être quelque jour châtié d'avoir si mal gardé cette province, il se laissa persuader de se rendre à moi, et de me venir trouver devant Gray, où j'avais marché dès lors que j'avais pris Dôle.

Je reçus avec joie ce présent de ma bonne fortune, et, pour m'en servir sur l'heure même aussi utilement qu'il se pouvait, je désirai que le marquis d'Yenne s'employât à moyenner la reddition de Gray.

Les députés du parlement de Dôle, que j'avais déjà fait agir pour cela, y avaient été fort mal reçus, et la ville paraissant résolue à se défendre; j'avais aussi, de ma part, pris mes quartiers, reconnu la place en personne, et disposé toute chose à faire les attaques le lendemain. Mais pour n'épargner aucune chose qui pût ménager la vie de mes gens, je m'avisai de faire encore

entrer le marquis d'Yenne dans la place [1], et crus que les habitants seraient peut-être bien aises d'être autorisés par les ordres du gouverneur de la province à faire une chose qui était de leur intérêt. En effet, dès le jour même, l'on me fit prier de surseoir les attaques, et la capitulation s'étant faite le lendemain, j'entrai dans Gray le 19 février, achevant ainsi en quinze jours d'hiver une conquête qui, étant entreprise avec moins de précaution, pouvait m'arrêter plus d'une campagne.

Sans m'amuser à visiter les villes qui s'étaient rendues en mon absence, je revins le plus vite que je pus à Saint-Germain, où j'avais des affaires importantes à régler; mais je laissai la liberté à ceux qui étaient avec moi de me suivre ou de revenir, à leur commodité.

Dans le temps de cette expédition, comme la saison était très-fâcheuse, j'avais tâché d'en adoucir la rigueur aux gens de qualité, par la bonne chère que je leur faisais faire. Et, parce qu'étant à la campagne, on ne peut pas ménager tant de temps pour les affaires de cabinet, je m'entretenais plus librement avec tout le monde, tant en conversation générale qu'en particulier; mais je cherchais néanmoins autant qu'il se pouvait à tirer profit de ces entretiens ou pour avancer l'ouvrage auquel j'étais appliqué, ou pour connaître plus à fond les gens même à qui je parlais, ou pour tirer des éclaircissements sur diverses autres choses.

C'est une question fort agitée entre les politiques de

1. Le Msc., f° 385 r°, ajoutait cette phrase qui a été barrée : « ... accompagné de don Jean de Valteville, que la passion d'emporter un bénéfice sur son compétiteur... » La phrase est restée ainsi suspendue.

savoir s'il est à propos que le prince se communique à peu de gens ou à plusieurs[1]. Les uns disent qu'un roi, qui doit savoir tout, doit se communiquer à tout le monde; d'autres, au contraire, que pour la tranquillité de son esprit et la solidité de ses résolutions, il ne se doit ouvrir qu'à un seul ministre; et les derniers, en prenant une voie de milieu, prétendent qu'en partageant l'exécution de ses affaires entre un petit nombre de conseillers, il en reçoit plus de soulagement dans son travail et moins d'incertitude en ses conseils[2].

Mais, pour moi, mon fils[3], je crois qu'on peut accor-

1. Toute la réflexion qui suit répond à une question que le Roi s'était posée déjà en 1667 pendant sa campagne de Flandre. Elle n'a rien de bien neuf. Ce qui lui donne de l'intérêt, c'est le caractère politique et personnel au Roi qu'elle prend en se développant. Nous avons eu occasion de signaler (V. p. 268, note 1) une rédaction plus ancienne de ces idées, dans un morceau écrit sans doute en 1667, qu'on a fractionné ensuite. La seconde partie est seule restée attachée au texte définitif de 1667; nous sommes en présence de la première. Nous allons suivre alinéa par alinéa le texte primitif (même Msc., t. III, f° 124 et suiv., Mém. de 1667, texte A, 10e cahier.) Quant au texte msc. de 1668, il ne présente ici comme partout que très-peu de corrections de détail.

2. Voici le premier alinéa du texte primitif (A, 10e cahier de 1667, t. III, f° 124) : « Ce n'est pas une petite difficulté, en matière de politique, de savoir si le Prince doit parler à beaucoup ou à peu de gens. Ceux qui tiennent le premier parti disent qu'en écoutant un plus grand nombre de personnes, il ne peut manquer d'apprendre le vrai de la chose. Mais ceux qui soutiennent le contraire répondent qu'encore que le Prince, parlant à plusieurs, entende effectivement la vérité, il n'est pas possible qu'il la distingue du mensonge, lequel on habille toujours comme elle. Il y a même eu des gens habiles qui ont prétendu que le souverain ne devait se communiquer immédiatement qu'à un seul ministre, et qui n'ont manqué ni de belles raisons, ni de grands exemples pour soutenir cette dangereuse proposition. » Sur le Msc. de 1668, f° 386 v°, ceux qui tiennent pour un seul ministre sont aussi cités les derniers, après correction.

3. Ces mots sont ajoutés en interligne sur le texte msc. de 1668, f° 387 r°.

der tous ces avis, en distinguant le temps et les personnes auxquelles ils seraient donnés [1].

Car, pour commencer par celui qui est le plus dangereux [2], je croirais que, s'agissant d'un prince qui, par la faiblesse de son âge ou de son esprit [3], ne serait point capable de gouverner, on pourrait, avec plus de raison, lui conseiller de se confier entièrement à un seul ministre, parce qu'en ayant plusieurs et ne pouvant ni limiter leurs fonctions, ni régler leurs contestations, il les verrait bien plus appliqués à s'élever l'un au-dessus de l'autre, qu'à maintenir la grandeur de son État : au lieu que, remettant tout dans les mains d'un seul, il n'aurait de difficulté qu'à le choisir tel qu'il fût en effet, par sa suffisance, capable d'un si grand emploi, et par sa naissance hors d'état d'aspirer à rien davantage [4].

1. A, t. III, f° 124. « Mais pour décider avec netteté une question si difficile, ou plutôt pour profiter à la fois de tout ce que peuvent avoir de solide ces trois diverses opinions, je crois que l'on ne doit pas donner sur cette matière un même conseil à tous les souverains, mais qu'il les faut distinguer en diverses classes suivant la différente portée de leurs esprits. » Ce premier jet est bien languissant.

2. Ce petit membre de phrase est une addition sur le Msc. de 1668.

3. Ces quatre mots sont rayés sur le Msc. de 1668.

4. A, t. III, f° 124 v° et 125 : « Ainsi celui qui, par la faiblesse de son âge ou par le défaut de sa constitution, ne peut absolument gouverner par lui-même, ferait peut-être mieux de se servir confidemment d'un homme seul que de se communiquer à plusieurs. Car s'il se confie en même temps à plusieurs (n'ayant pas la suffisance nécessaire ni pour partager les fonctions entre eux, ni pour les maintenir dans l'égalité), les efforts qu'ils feront continuellement pour s'élever l'un au-dessus de l'autre les rendront presque toujours inutiles au service de l'État ; et pas un d'eux, ne se croyant chargé en particulier de l'avancement des affaires, n'y donnera jamais assez d'application pour les faire réussir : au lieu que, quand un seul ministre supérieur aura l'autorité de veiller sur les autres et de régler leurs emplois, il sera sans doute plus en état de remplir ce qui

Il en serait autrement d'un roi qui, pourvu naturellement de lumières et de vigueur, manquerait seulement d'expérience : car, en ce cas, il ferait sans doute et plus honnêtement et plus sûrement de partager sa créance entre un certain nombre de gens habiles. Mais il faudrait que ce nombre fût petit. Car n'étant pas encore accoutumé aux malicieux artifices des hommes, il ne pourrait pas, entre un grand nombre de rapports différents, distinguer toujours le vrai du vraisemblable: d'où il naîtrait continuellement de la perplexité dans ses pensées, de l'inconstance dans ses résolutions et de l'inquiétude dans l'esprit de ceux même qui le serviraient avec plus de fidélité, lesquels craindraient toujours que la malignité de la cour ne ruinât le mérite de leurs services[1].

pourra manquer à la suffisance du prince, et le seul point sur lequel on devrait se précautionner serait de choisir cet homme en telle sorte qu'il fût capable, par son habileté, de s'acquitter d'une si grande fonction, et incapable par son rang d'aspirer à rien davantage. »

1. A, t. III, f° 125 v° et f° 126 dont le r° seul écrit, et f° 127 : « Je ne donnerais pas ce conseil à celui qui se sentant de lui-même assez de vigueur pour prendre connaissance de ses affaires manquerait seulement ou d'âge, ou d'expérience pour pouvoir seul porter tout le faix du sceptre dont il serait chargé. Car je tiens qu'un prince, dans cette disposition, fera bien plus sûrement et bien plus honnêtement de se composer un conseil fidèle d'un certain nombre de gens de bien choisis que de se servir d'un ministre seul, parce qu'en cette manière il établira beaucoup mieux sa réputation et son autorité, s'instruira plus facilement des affaires en les faisant discuter en sa présence par plusieurs, et se pourra bien plus tôt mettre en état de gouverner par ses propres lumières. Mais je croirais qu'il y aurait aussi quelque inconvénient pour lui à recevoir immédiatement les avis de tout le monde et à souffrir que d'autres personnes que ses conseillers lui parlassent souvent en particulier. Car enfin, si dans l'état où je vous l'ai représenté il écoutait librement tous ceux qui lui voudraient parler, il arriverait infailliblement que, n'ayant pas tou-

Mais enfin, quand il se pourra trouver un prince qui, par la beauté naturelle de son esprit, par la solide fermeté de son âme et par l'habitude prise aux grandes affaires, saura se défendre de la surprise aussi bien que ses plus habiles conseillers, qui entendra aussi bien ou mieux qu'eux ses plus délicats intérêts, et qui, prenant leurs avis parce qu'il lui plaît, pourra néanmoins, quand il sera besoin, se déterminer sagement par lui-même; qui aurait assez de retenue pour ne résoudre rien sur-le-champ de ce qui mériterait réflexion; qui serait assez maître de son visage et de ses paroles, pour apprendre les sentiments de tous sans découvrir les siens qu'à ceux qu'il voudrait, ou peut-être même à personne entièrement, je lui donnerais un conseil différent des autres. Car je désirerais qu'il n'évitât pas, hors du temps de son travail accoutumé, les occasions qui se pourraient naturellement offrir d'entendre parler diverses personnes sur toutes sortes de sujets, sous prétexte de jeu, de chasse, de conversation ou même d'audience particulière [1].

jours assez de discernement pour connaître les bonnes maximes d'avec les mauvaises, il choisirait souvent le mauvais parti ou se tiendrait mal assuré dans le bon. Mais ce qui doit être encore compté pour quelque chose est que ceux qui le serviraient le mieux (n'étant pas encore assurés de la trempe de son esprit), seraient incessamment travaillés d'une défiance qui les détournerait infailliblement de l'application qu'ils doivent avoir à leur emploi: au lieu que le sage prince doit, par son propre intérêt, donner une entière tranquillité d'esprit à tous ceux qui le servent fidèlement dans les fonctions de quelque importance. »

1. L'éditeur de 1806 attribue ce portrait allégorique à la touche de Pellisson, qui en est innocent comme du reste. Sur le Msc. de 1668, la première phrase commençait d'abord ainsi : « Mais enfin s'il s'agissait de conseiller un prince qui par la beauté... » La phrase actuelle est une

L'un des plus grands hommes de l'antiquité, Cicéron [1], prévenu de cette pensée, disait que celui qui gouverne un État doit se résoudre même fort souvent à

addition en interligne. Dans la dernière phrase, l'éditeur de 1806 a fait, je ne sais pourquoi, une petite addition : « ... sous prétexte de jeu, de chasse, de promenade, de conversation... » — A, t. III, f° 128-129. « Mais enfin, voulant déterminer quelle pouvait être la conduite d'un souverain qui, par une longue application ou par les forces particulières de son génie, se sentirait en état de gouverner absolument par lui-même, qui se connaîtrait capable de ménager ses propres intérêts, qui saurait profiter de tout ce qui lui serait dit, sans jamais rien dire de ce qui pourrait lui préjudicier, qui saurait accommoder ses discours à la portée de ceux auxquels il parlerait, et ne se prévenir jamais de telle sorte par les premières raisons qui lui seraient dites qu'il ne fût tout prêt d'en écouter de contraires quand elles auraient plus de solidité, mon sentiment serait qu'il lui serait avantageux d'entretenir un certain nombre de personnes, parce que n'ayant à craindre aucun des inconvénients dont je vous ai parlé, il peut sans péril profiter de tous les avantages que la communication de plusieurs est capable de lui donner. » Il indique alors sommairement ces avantages. On verra que les deux idées signalées dans le texte primitif de 1667 (f° 228 v° et f° 229 r°) ne sont pas celles que développe, à la suite, le texte de 1668. Lisons donc ce que donne encore le texte le plus ancien : « Entre lesquels (avantages) il y en a deux principaux, don le premier est qu'il sait plus exactement tout ce qui se fait : car, quoiqu'il ne donne pas à tous ceux qui lui parlent la liberté de lui parler de toutes choses, il est pourtant certain que chacun d'eux, ne sachant pas précisément jusqu'où peut aller la confiance que le Prince prend dans les autres, est de sa part plus exact et plus retenu dans le récit des choses qui le regardent, craignant que s'il s'écartait de la vérité l'on ne le reconnût bientôt à son préjudice. Mais le second avantage qu'en peut tirer le souverain, c'est qu'en cette sorte de conduite il ne saurait presque plus être soupçonné d'agir par les mouvements d'autrui. » Par ces dernières lignes, la réflexion abandonne son point de départ : « S'il faut que le prince parle à beaucoup de monde ou se communique à peu de gens, » et elle entre dans un autre ordre d'idées sur la dépendance nécessaire des ministres à l'égard des princes. C'est cette partie de la réflexion qui a été réservée pour les Mémoires de 1667, à l'occasion de la disgrâce du comte de Clarendon, que le rédacteur accuse d'avoir abusé de la faveur de son maître.

1. Sur le Msc. de 1668 (t. III, f° 388 v°), ce nom est ajouté en marge.

écouter des sottises. Et sa raison, à mon avis, était que le même homme qui nous dit une chose inutile aujourd'hui peut en dire demain une très-importante, et que ceux encore qui ne disent rien de sérieux, ne laissent pas de faire que les autres qui traitent les plus grandes affaires auront plus de retenue à mentir, sachant par combien de voies différentes nous pouvons apprendre la vérité.

Mais un autre profit que le prince tirera sans doute de ces différents entretiens, c'est qu'insensiblement il connaîtra par lui-même les plus honnêtes gens de son État, avantage d'autant plus grand que la principale fonction du monarque est de mettre chacun des particuliers dans le poste où il peut être utile au public. On sait bien [1] que nous ne pouvons pas faire tout; mais nous devons donner ordre que tout soit bien fait, et cet ordre dépend principalement du choix de ceux que nous employons. Dans un grand État, il y a toujours des gens propres à toutes choses, et la seule question est de les connaître et de les mettre en leur place. Cette maxime, qui dit que pour être sage il suffit de se bien connaître soi-même, est bonne pour les particuliers; mais le souverain, pour être habile et bien servi, est obligé de connaître tous ceux qui peuvent être à la portée de sa vue [2]. Car enfin ceux de qui nous prenons

1. Tout ce qui suit, depuis : « On sait bien que... » jusqu'à « ... mais le souverain... » est une addition en marge.

2. Au Msc., f° 389 r°, on lit, à la suite, une phrase qui depuis a été biffée : « La plus grande richesse du prince est dans le nombre ou dans la vertu de ses sujets. Et cependant ceux que nous ne connaissons pas nous sont presque des biens inutiles, parce que nous ne les appliquons pas à l'endroit où ils nous pourraient le mieux servir. »

conseil en toute autre chose, nous peuvent raisonnablement être suspects en celle-ci, parce que plus les places qu'il faut remplir sont importantes, plus l'envie qu'ils ont d'y porter des hommes dépendants d'eux peut, ou les abuser eux-mêmes, ou les tenter de nous abuser.

Je sais bien, mon fils [1], que ces observations sont un peu scrupuleuses, et qu'il y a peu de souverains qui se donnent la peine d'y prendre garde; mais aussi s'en trouve-t-il bien peu qui s'acquittent pleinement de leur devoir. Si vous ne voulez vivre qu'en prince du commun, content de vous conduire ou plutôt de vous laisser conduire comme les autres, vous n'avez pas besoin de ces leçons. Mais si vous avez un jour, comme je l'espère, la noble ambition de vous signaler; si vous voulez éviter la honte non-seulement d'être gouverné, mais même d'en être soupçonné, vous ne sauriez observer avec trop d'exactitude les principes que je vous donne ici, et que vous trouverez [2] continuellement dans la suite de cet ouvrage.

Durant ce voyage, j'avais appris que les Hollandais, après de longues poursuites, avaient enfin fait résoudre les Anglais à s'unir avec eux par un traité fait à Bruxelles le 23 janvier [3], dont le principal article était qu'eux et les autres États qui entreraient dans cette ligue travailleraient jusqu'au [4] mois de mai, par toutes sortes d'offices et de persuasions, à faire conclure la paix entre

1. Ces mots sont ajoutés en interligne.
2. Cette dernière idée étonne moins, quand on sait que le morceau a été primitivement composé pour l'année 1667. (V. p. 336, note.)
3. Au Msc., f° 390 r°, la date n'est pas aussi précise : « le ... janvier. »
4. Ces mots : « jusqu'au mois de mai, » sont ajoutés en interligne.

la France et l'Espagne, et que ce terme étant passé, ils y emploieraient des remèdes plus efficaces. Et je compris que cette convention, quoiqu'elle semblât regarder également les deux couronnes, était néanmoins faite contre moi seul, tant parce qu'elle s'était résolue chez mes ennemis, que parce qu'en l'état où étaient les affaires, la paix ne devait apparemment dépendre que de moi.

Les Suédois n'avaient pas encore signé ce traité, mais on les y croyait résolus, et moyennant sept cent mille livres de pension que leur payait la république de Hollande, ils s'engageaient à lui fournir dix mille hommes de pied.

De la part des princes d'Allemagne, je n'avais pas nouvelle qu'aucun fût entré dans ce complot. Mais ceux qui avaient traité avec moi pour défendre le passage du Rhin, sommés de se joindre à M. le Prince, ne m'avaient pas encore fait de réponse positive [1]. Le duc de Lunebourg donnait ses troupes aux États de Hollande. L'évêque de Munster, sollicité par moi de faire quelque entreprise sur les états généraux, m'avait témoigné qu'il manquait de forces; et, en effet, je savais qu'alors même il craignait le ressentiment de l'électeur de Cologne, lequel, ayant prétendu être nommé coadjuteur à cet évêché, s'en trouvait exclu par l'évêque de Paderborn.

Le roi de Danemark me faisait parler fort honnêtement; mais il avait une étroite liaison avec les Hollandais, et il armait alors un bon nombre de vaisseaux.

La Pologne, toujours agitée de ses troubles intestins, ne me pouvait assurément par elle-même donner sujet

1. F° 390 v°, les mots : « encore... positive » sont ajoutés au crayon.

de rien appréhender; mais j'apprenais aussi que je n'en devais pas attendre le sujet de diversion que j'avais prétendu faire naître de ce côté-là, parce que le roi témoignait encore de l'incertitude sur le sujet de son abdication, et la république [1] n'était pas résolue d'y consentir.

L'empereur paraissait assez tranquille; mais il avait toujours sur pied d'anciennes troupes, et de la part de l'Espagne on le pressait de se déclarer avec toute l'impatience possible.

Les Électeurs en corps avaient député vers moi comme simples médiateurs; mais tous n'étaient pas, en effet, dans les mêmes sentiments, et l'électeur de Brandebourg avait un corps considérable de troupes qu'il pouvait donner à mes ennemis.

Du côté d'Italie, je n'entendais que des exhortations à la paix, soit de la part du pape comme père commun de tous les princes catholiques, soit de la part des Vénitiens, qui se promettaient d'en tirer quelque secours pour Candie; et le duc de Savoie, que j'avais excité par diverses propositions à tenter de son chef quelque chose, n'avait pu se résoudre à rien.

Pour les Suisses, je sus qu'ils avaient appris avec tout le chagrin possible mon entreprise sur la Franche-Comté, laquelle se vantait d'être sous leur protection, jusque-là qu'ils avaient confisqué les biens des officiers de leur pays dont je m'étais servi dans cette conquête d'Espagne. L'on disait que don Juan devait passer avec six ou sept mille hommes dans les Pays-Bas pour en

1. Cette dernière idée est ajoutée en interligne.

prendre le gouvernement; mais j'avais nouvelle qu'il n'était pas encore parti, et le duc de Beaufort, par qui je le faisais observer, était en état de lui disputer le passage.

Touchant les propositions de paix, le Roi Catholique avait envoyé pouvoir à Castel-Rodrigo pour choisir l'un des deux partis que j'avais proposés; mais après les divers artifices que l'on avait déjà pratiqués pour m'amuser, j'étais en droit de douter de tout, et je me préparais en effet pour aller au plus tôt en Flandre : car enfin c'était là que je prétendais porter mon principal effort. J'avais même changé la résolution d'envoyer mon frère en Catalogne, me contentant d'y laisser seulement... avec un corps d'environ... hommes, et j'avais résolu de mener trois grosses armées vers les Pays-Bas. L'une devait aller sur les bords du Rhin, commandée par le prince de Condé, l'autre vers la mer conduite par mon frère, et la troisième, où j'allais en personne, dans le milieu du pays, partout où ma présence pouvait être utile.

Mais sitôt que la fin de mars approcha, les Hollandais vinrent, appuyés d'une députation célèbre du collége électoral, des suffrages du pape et du roi d'Angleterre, pour me demander une nouvelle suspension jusqu'à la fin du mois de mai. Ils disaient pour raison que le roi d'Espagne avait fait dès lors, de sa part, tout ce que l'on devait attendre de lui; que les choses que j'avais prescrites m'étaient accordées, et que, ne restant plus qu'à les revêtir des formes ordinaires, je ne devais pas refuser le temps nécessaire absolument pour

cela. J'avais [1] sans doute, de ma part, de quoi répondre à ces remontrances : mais, dans le fond, il s'agissait de voir lequel m'était le plus avantageux et le plus honnête, ou de consentir à la paix aux conditions que j'avais moi-même réglées, ou de continuer la guerre contre les Espagnols et contre ceux qui prendraient leur parti.

La délibération était difficile assurément d'elle-même, par le nombre et par le poids des raisons qui se rencontraient des deux côtés ; mais l'embarras particulier que j'y trouvais encore était que je me voyais obligé de prendre ma résolution purement de moi, n'ayant personne que je pusse consulter avec une pleine confiance. Car, d'une part, je ne doutais pas que ceux qui avaient emploi dans la guerre ne s'attachassent insensiblement aux raisons qui me portaient à la continuer ; et d'ailleurs, il était aisé de connaître que les gens dont je me servais en mes autres conseils (ne pouvant ni me suivre à l'armée sans incommodité, ni s'éloigner de moi sans jalousie pour ceux qui me suivaient) se trouveraient naturellement d'accord entre eux à faire valoir dans leurs avis tout ce qui pourrait tendre à la paix. Je ne laissai pas néanmoins d'entendre les uns et les autres, pour pouvoir du moins comparer leurs raisons, et en juger décisivement moi seul.

D'un côté, l'on me représenta le nombre et la vigueur des troupes dont j'avais résolu de me servir, la faiblesse où étaient les Espagnols, et l'indifférence où

1. Cette phrase est ajoutée en interligne.

toute l'Allemagne semblait demeurer. L'on me remontra que toutes mes mesures étaient déjà prises pour la campagne prochaine, mes recrues levées ou ordonnées, mes magasins remplis, et une bonne partie de la dépense faite; que les Hollandais, qui faisaient tant de bruit, avaient plus de mauvaise volonté que de puissance; que les Anglais qui s'unissaient à eux n'avaient ni troupes, ni finances prêtes pour faire aucun effort important; que les Suédois, n'étant pas encore absolument déclarés, balanceraient apparemment plus d'une fois avant que de quitter l'ancienne alliance de la France pour se joindre aux États naguère leurs ennemis, outre que leur pays étant fort éloigné de nous, leurs forces ne pourraient arriver que fort tard; mais qu'enfin toutes ces puissances jointes ensemble n'iraient pas encore à la moitié de mes forces, sans compter, disait-on, ma présence, ma vigueur et mon application que l'on ne manquait pas de faire valoir pour beaucoup. En sorte qu'avant la fin de la campagne on me promettait infailliblement la conquête des Pas-Bas.

Mais quoique ces raisons fussent, en effet, spécieuses et capables de toucher un cœur ambitieux, j'en voyais à regret, de l'autre côté, de plus pressantes et de plus solides. Car ceux qui étaient de l'avis de la paix ne contestaient pas [1] que je ne fusse plus fort que les Espagnols; mais ils disaient qu'il fallait bien moins de force pour se défendre que pour attaquer; que plus je ferais de progrès, plus mes armées seraient affaiblies par les grosses garnisons qu'il faudrait laisser chez des peuples

1. Il y avait d'abord : « Je ne doutais pas que... » au lieu de : « ceux qui... »

nouvellement domptés; qu'au contraire, mes ennemis s'augmenteraient tous les jours en nombre, par la jalousie qu'on aurait de moi; que quand bien d'abord je ferais quelque conquête importante, il faudrait bien se résoudre enfin ou à rendre par la paix une bonne partie de ce que j'aurais pris, ou bien à soutenir moi seul une guerre éternelle contre tous mes voisins; qu'ayant publiquement déclaré, dès le premier jour de cette querelle, que je ne demandais que la valeur de ce qui m'était justement échu [1], il n'était pas possible que je refusasse de me contenter de ce à quoi je l'avais moi-même estimée, sans attirer contre moi tous les États qui étaient dépositaires de mes paroles; que l'empereur, qui paraissait encore indifférent, ne laisserait pas perdre un si beau prétexte d'empêcher l'affaiblissement de sa maison, et d'engager dans son parti, s'il pouvait, tous les États et princes d'Allemagne; que les Suisses mêmes, déjà fort irrités par la conquête de la Bourgogne, me voyant [2] encore tenter de nouveaux projets, pourraient ou faire quelque chose de leur chef ou favoriser les desseins de mes ennemis; que le pape et toute la chrétienté me reprocheraient d'avoir, pour mon intérêt particulier, suspendu les forces des princes chrétiens, pendant que Candie tomberait sans secours au pouvoir des infidèles; et qu'enfin mes peuples, frustrés par les dépenses d'une si grande guerre des soulagements qu'ils

1. L'idée continuait d'abord par cette phrase, qu'on a effacée ensuite: « ... et ayant depuis fixé moi-même ce dédommagement à certaines terres par moi déclarées... »

2. Une pensée incidente est ajoutée : « me voyant éluder les protestations que j'avais faites, » ou : « me voyant contre ma parole tenter... »

attendaient de moi, me pourraient soupçonner d'avoir préféré les intérêts de ma gloire particulière à ceux de leur avantage et de leur repos.

Mais, outre ces raisons qui pouvaient être alléguées par tout le monde, il y en avait d'autres qui dépendaient purement des vues secrètes que j'avais alors: car, à dire vrai, je ne regardais pas seulement à profiter de la conjoncture présente, mais encore à me mettre en état de me bien servir de celles qui vraisemblablement pouvaient arriver.

Dans les grands accroissements que ma fortune pouvait recevoir, rien ne me semblait plus nécessaire que de m'établir, chez mes plus petits voisins, dans une estime de modération et de probité qui pût adoucir en eux ces mouvements de frayeur que chacun conçoit naturellement à l'aspect d'une trop grande puissance. Et je considérais que je ne pouvais faire paraître ces vertus avec plus d'éclat qu'en me faisant voir ici, les armes à la main, céder pourtant à l'intercession de mes alliés, et me contenter d'un dédommagement médiocre. Je remarquais, de plus, que ce dédommagement, pour médiocre qu'il parût à l'égard de ce que je pouvais acquérir par les armes, était néanmoins plus important qu'il ne semblait, parce que, m'étant cédé par un traité volontaire, il portait un certain abandonnement des renonciations par lesquelles seules les Espagnols prétendaient exclure la reine de toutes les successions de sa maison; que si je m'opiniâtrais maintenant à la guerre, la ligue qui s'allait former pour la soutenir demeurerait ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions, au lieu qu'en m'ac-

commodant promptement, je la dissipais dès sa naissance, et me donnais le temps de faire naître des affaires aux ligués, qui les empêcheraient de se mêler de celles que le temps me pouvait fournir; que quand même il n'arriverait rien de nouveau, je ne manquerais pas d'occasions de rompre quand je voudrais avec l'Espagne; que la Franche-Comté, que je rendais, se pouvait réduire en tel état que j'en serais le maître à toute heure, et que mes nouvelles conquêtes bien affermies m'ouvriraient une entrée plus sûre dans le reste des Pays-Bas; que la paix me donnerait le loisir de me fortifier chaque jour de finances, de vaisseaux, d'intelligences, et de tout ce que peuvent ménager les soins d'un prince appliqué dans un État puissant et riche; et qu'enfin dans toute l'Europe je serais plus considéré, et plus en pouvoir d'obtenir de chaque État particulier ce qui pourrait aller à mes fins, tandis que l'on me verrait sans adversaire, que quand il y aurait un parti formé contre moi.

Et, en effet, peu de temps après que j'eus déclaré la résolution que j'avais prise de faire la paix, l'empereur, convaincu de ma bonne foi, entra en négociation du traité éventuel qu'il avait jusque-là rejeté, et l'affaire ayant été discutée par le comte de Furstemberg de ma part, et par... pour l'empereur, fut enfin terminée le..., à condition que le cas présupposé arrivant, l'empereur aurait [1] pour lui... et moi le... Ce qui fut encore une

1. Au Msc., f° 399 v°, il y a un grand espace vide entre : « pour lui... » et : « moi le... » Cette place est réservée pour les conditions territoriales.

merveilleuse confirmation des droits de la Reine, et un aveu fort exprès de la nullité des renonciations : acte d'autant plus important qu'il était fait par la partie même qui seule alors avait intérêt à les soutenir.

Et en marge, de la main qui corrige ordinairement, sans doute de M. de Périgny, sont ces mots : « Espagne à partager. » L'éditeur de 1806 indique dans une note (p. 372, t. II) et les vides signalés ici et l'observation marginale. Il ajoute : « Vu l'importance du secret, le Roi donnait une grande marque de confiance à Pellisson de lui laisser même entrevoir ce mystère. » C'est toujours la même erreur : Pellisson n'est pour rien dans la rédaction de ces pages de 1668 que fournit notre manuscrit.

Bien que la composition des Mémoires, au point où ils s'arrêtent dans l'année 1668, ait l'air d'être brusquement suspendue, cependant à les considérer non pas comme une histoire suivie, mais comme des instructions politiques et morales reposant sur les faits présents, ils offrent un ensemble complet. Le cadre en est dessiné avec soin, ils s'ouvrent par une délibération (du Roi avec lui-même, bien entendu) sur l'opportunité de la guerre d'Angleterre, et se ferment par une délibération (de même nature) sur l'opportunité de la paix avec l'Espagne. Le rédacteur a pris soin d'annoncer à peu près dans les mêmes termes cette grave délibération au commencement des Mémoires de 1666 et à la fin de ceux de 1668 :

1666. ... Délibération sans doute importante soit par la conséquence, soit par le poids des raisons qui se pouvaient alléguer de tous les deux côtés.

1668. ... La délibération était difficile assurément d'elle-même par le nombre et par le poids des raisons qui se rencontraient des deux côtés.

La guerre, ou plutôt le semblant de guerre maritime entreprise contre les Anglais pour satisfaire à des conventions positives avec les Provinces-Unies, la guerre pour les droits de la Reine contre les Espagnols, donnent naissance aux principaux événements qui constituent la matière des réflexions royales. D'après le début si chargé d'antithèses, si ridicule par le ton emphatique, que deux textes manuscrits sur trois donnent aux Mémoires de 1666, il ne devrait être

question que « de levées de gens de guerre, d'armements de vaisseaux, de munitions de places, de soins inquiets, de combats sanglants, de défenses continuelles. » Mais, Dieu merci, quelques faits d'histoire intérieure, trop peu nombreux sans doute, sont interprétés avec la même sollicitude que les faits d'histoire militaire. S'il n'y a pas dans cet ordre d'idées des limites aussi précises que dans le domaine de la diplomatie et de la guerre, on peut noter, du moins, les événements les plus saillants qui sont l'objet des premières et des dernières réflexions : en janvier 1666, la mort de la mère du Roi, Anne d'Autriche, et à la fin de 1667, la révolution domestique autant que politique qui a enlevé le trône de Portugal au roi Alphonse VI, occasion que saisit le rédacteur pour apprendre aux princes comment ils doivent se conduire envers leurs maîtresses. Les Mémoires de l'année 1668 donnent seulement la conclusion de la question militaire et diplomatique où se trouve intéressée depuis deux ans une grande partie de l'Europe ; ils n'ajoutent rien aux deux années précédentes pour l'histoire intérieure.

M. de Périgny, le principal rédacteur, celui qui revoit tous les textes, au moins les deux premiers dans les années 1666 et 1667, qui les émonde et les corrige, qui prend l'initiative de réflexions un peu audacieuses, a bien pu n'avoir pas l'intention de pousser plus loin son travail : il pouvait sentir qu'il touchait là au terme de l'époque la plus glorieuse, la plus prospère du règne de Louis XIV. D'autres fonctions d'ailleurs allaient l'enlever à cet office de scribe, j'oserais presque dire de penseur royal : le lecteur en titre de Louis XIV devient le précepteur du Dauphin dans le courant de l'année 1668. Singulière destinée ! Il a vécu pendant deux ans dans un commerce intellectuel, dans une sorte de tête-à-tête avec le roi le plus hautain et le plus séduisant à la fois : tous les grands esprits du temps lui auraient envié cette rare distinction qui est restée jusqu'à ce jour un mystère. Pour le public, pour la cour elle-même, M. de Périgny ne compte

dans le monde qu'à partir du choix officiel qui l'appelle, par une faveur imméritée à ce qui semble, auprès de monseigneur le Dauphin. Quand il est admis dans le cabinet d'étude de cet enfant, personne ne se doute qu'il sort du cabinet même du Roi. C'est parce qu'il a été initié au secret et à l'appréciation des plus grandes affaires, que Louis XIV le croit capable de diriger son fils dans les humbles études qui sont, pour un prince comme pour tout homme, le premier degré de l'instruction et de l'éducation morale. L'écrivain honoré de sa plus intime confiance, voilà le maître d'école qu'il donne au Dauphin.

MÉMOIRES

DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

TEXTES DE L'INTRODUCTION.

(FRAGMENTS DE 1661 ET DE 1662.)

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1661.

Deux rédactions avant celle de Pellisson. — Examen de son manuscrit. — Différences d'orthographe.

Pour les Mémoires de l'année 1661, nous avons trois textes. Les deux premiers dont nous avons déjà parlé (V. t. I, Étude sur la composition des Mémoires, ch. III), ouvrage de rédacteurs inconnus, sont partagés en cahiers : le premier, A, en huit cahiers, dont il ne reste que la table (B. Imp. Msc. S. Fr. 2281, in-f°, t. I, p. 108-109) ; l'autre, B, plus resserré en cinq ou six cahiers, dont le même manuscrit (f°s 158-179) donne le 2e, le 3e, et une partie du 4e ; le troisième, ouvrage de Pellisson, est partagé en livres, avec subdivision des livres en sections (B. Imp. Msc. S. Fr. 2282, in-4°, t. I).

Cette division en livres n'était pas pratiquée par les rédacteurs des Mémoires des années 1666, 1667, 1668. Pellisson, écrivant une Histoire de la guerre contre les Espagnols, en 1668, adopta dès lors, nous l'avons vu (même Étude, ch. XI), cette forme plus solennelle qui annonce une composition raisonnée et un ouvrage d'une certaine étendue. Il a transporté sa méthode aux Mémoires de Louis XIV revisés. Son intention était de constituer un ensemble, dont les parties seraient des livres, sans distinction d'années, ainsi qu'il fit plus tard (en 1679) lorsqu'il écrivit l'Histoire de Louis XIV depuis la mort de Mazarin jusqu'à la paix de Nimègue. Le manuscrit de la Bibl. Imp., n° 2282, qui ne contient que l'année 1661 incomplète, forme deux livres. Le second est partagé en sections. Si ce n'est pas la main de Pellisson qui écrit tout à fait au début sur la feuille de garde : « Livre Ier »

c'est bien lui qui met sur la feuille de garde du livre II : « Livre second, première section, 1661 ; » et au début de la première page, il répète : « Livre second. » Après le texte de la 1re section, il écrit de même sur la feuille de garde : « Seconde section du livre second. » Les copies dont s'est servi l'éditeur des *OEuvres de Louis XIV*, en 1806, pour compléter l'année 1661, et donner une partie de l'année 1662, se conforment à ce principe de division. Seulement, comme on n'y a pas tenu compte de la seconde section de notre Manuscrit qui commence au milieu de la page 68 du t. Ier de 1806, la seconde section débute là où notre manuscrit s'arrête (p. 100 du t. Ier de 1806) ; puis vient le : « Livre troisième, section première, année 1662 » (Ibid., p. 146), et la « section seconde » (Ibid., p. 181). Le reste, si le travail de révision a été continué, devait suivre sans doute sur le même plan.

Le peu de texte que l'on a de la main de Pellisson tient beaucoup de place dans le portefeuille de la Bibliothèque impériale, S. Fr. 2282, in-4°. Ce sont des pages très-lâches, comprenant à peine onze lignes, souvent dix, quelquefois huit ; la page est encore réduite par une marge assez large ; les mots et les lettres dans chaque mot sont très-espacés. Ce sont trois gros cahiers ou registres : 1° l'un de 165 pages pour le livre Ier, qui correspond dans l'édition de 1806 des *OEuvres de Louis XIV* aux pages 3-40 du t. Ier ; 2° un autre de 144, pour le livre II, 1re section (Éd. de 1806, p. 41-68) ; 3° un 3e de 187 pages pour la 2e section du même livre (1806, p. 68-100). La pagination, qui recommence pour chaque cahier ou registre, est marquée au haut des pages au crayon rouge. Outre ces trois gros cahiers, il y en a un autre plus mince placé entre le 1er et le 2e : c'est le brouillon, écrit très-proprement, d'une partie du livre Ier ; nous le désignerons par la lettre *a*. Le début du brouillon prend à la page 28 du 1er cahier ; il se poursuit jusqu'à la page 70 du même cahier. Ce qui prouve que ce texte *a* est un brouillon, ce sont les corrections faites

sur les lignes et les additions en marge, dont on a tenu compte en récrivant les pages 27-70 du 1er cahier. Nous n'avons de brouillon, de minute antérieure, que pour ce petit nombre de pages. Du reste, le fragment *a* contient un sujet entier : il traite de l'état intérieur et du rôle extérieur de la France en 1661. Ce qui précède dans le 1er cahier n'est qu'un préambule (Msc., p. 1-28) sur le dessein de l'ouvrage et sur les sentiments du Roi avant la mort de Mazarin.

Nous trouverons sur le texte quelques observations de Louis XIV au crayon : c'est d'un crayon aussi, mais d'un crayon rouge que se sert Pellisson pour envelopper par des barres verticales ou larges guillemets les développements qu'il ajoute au texte B antérieur. Il importait donc de conserver ces traces de crayon : c'est ce que comprit le bibliothécaire qui fit relier les divers manuscrits de Pellisson. En tête du 1er volume, se lit un ordre pour la reliure de « plusieurs cayers in-4°, assemblés par de larges sinets rouges, et de quelques feuilles indépendantes. » Il se termine par ces mots utiles : « Ne rien rogner du tout des marges, parce qu'il y a quelquefois de l'écriture sur toute leur largeur ; ne point battre, parce que les fréquents crayons rouges et autres maculeraient, et qu'on ne saurait plus où l'intention de l'auteur a été de les poser. »

Les manuscrits in-4° de Pellisson furent déposés à la Bibliothèque royale en 1758 par le maréchal de Noailles, qui, déjà neuf ans auparavant, y avait remis les portefeuilles in-f° de Louis XIV (S. Fr. 2281, 3 vol.). Le dépôt est attesté par une note du bibliothécaire, qui prend place en tête du 1er volume (S. Fr. 2282, in-4°) :

« Ces manuscrits m'ont été remis par M. le maréchal de Noailles, le 6e de septembre 1758. M. Melot y était présent. Sallier. »

Le maréchal de Noailles, qui avait reçu ces papiers de Louis XIV mourant, a sans doute dicté cette autre note écrite de la main d'un copiste :

« Mémoires faits sous les yeux du feu Roi, et qui m'ont été remis par Sa Majesté. »

La différence de format, in-f° pour les rédactions antérieures au travail de Pellisson, in-4° pour ses cahiers de révision; les différences si sensibles d'écriture, non-seulement entre Pellisson et ces rédacteurs, mais entre ces rédacteurs et le copiste dont Pellisson s'est servi pour sa *Campagne de Franche-Comté* (t. II du Msc. 2282), auraient dû empêcher d'attribuer indistinctement tous ces papiers à un même auteur.

L'orthographe est un autre signe caractéristique. Nous allons mettre en présence une suite de mots empruntés : 1° au texte A, dont on n'a que la table; 2° au texte B, dont on a deux cahiers et demi développés; 3° au texte de Pellisson. Nous signalerons d'abord certains usages communs : *u* pour *v*, *o* pour *a* dans les verbes; *y* pour *i* dans les substantifs et les prétérits. Dans la table A, on saisit des différences entre le texte et les additions faites en marge. L'*s* finale est de forme courte dans le texte, de forme allongée dans les additions : or M. de Périgny a ses *s* finales très-allongées. Les additions marginales ont leur orthographe particulière pour certains mots : « adjouter, allieurs. » Si nous nous permettons un inventaire grammatical aussi minutieux, c'est pour mettre les lecteurs curieux à même de découvrir à quel auteur ou à quel copiste on peut rapporter ces textes manuscrits A et B, qui ne sont certainement pas de Pellisson. La révélation serait d'autant plus précieuse, que les cahiers de la seconde composition (texte B) sont de la même main à laquelle on doit un texte tout nouveau et très-important (texte C) des Mémoires de 1666 que nous avons donné. L'écriture connue de M. de Périgny est celle qui se rapproche le plus de ces différents textes de 1666 et de 1661.

Voici les formes les plus saillantes de la Table des huit cahiers (S. Fr. 2281, t. I, f°s 108-109) :

Des sentimen*s*; ma*s*arin; à l'égar*;* couro*ne*; a*p*lication; comm*a*nça; choi*s*; perso*ne*s; a*p*ela; di*ſ*éren*s*; portrai*s*, *es*tre *a*pele*z*; re*ſ*flexion; de*ſ*-

*f*ence; sou*f*rir; nouveaut*ez*; néce*s*cité; cre*s*tien; rejet*t*ée; a*l*iance; reli-gion*a*ires; *cha*toliques; a*f*ermit: conqu*e*s*t*es; su*p*ression; *son* souvent; surintend*e*nt; surintend*e*nce; are*s*ter; frui*s*; tire*z*; cr*e*inte; *sience*; des trait*ez*; s*à*battre; l'*exort*e; pl*e*intes; espér*e*nce; contr*e*ins; ti*t*tre.

Nous en relevons un plus grand nombre dans le texte plus long des cahiers développés B (Ibid., f°s 158-179) :

*Reve*n*e*; cre*u*s; pend*e*nt que...; ti*t*tre; plusieurs per*sone*; la mie*ne*; je distribua*y*; de*z* lors; m'*a*pliquer; désordre jet*té*; *ma*zarin; reco*n*u; su*fi*sance; négo*t*iations; l'on po*u*ra; pourv*eu*; qu'il avou*ast*; mes *seuretez*; tout*te* (et toute); je *s*cavois; *seu*; choi*s*; roi*x*; son fil*z*; loin*g*; me*s* les trois...; m'*a*prochoient; a*t*endoient; suit*te*; pl*e*intes; dépe*s*ches; répon*ces*; la re-ce*p*te; secrètes et secr*ait*tes; comm*ancea*; cr*e*inte; quel*cune*; *exor*tation; nous are*s*ter; *é*guillon; les espri*s*; a*p*laudissemen*s*; so*m*eil; bru*s*lant; pa*s*ture; m'ocupèrent; a*p*liqué; *aag*e; a*p*réhen*t*ion; di*s*ète; de*p*ence; il fa*l*oit; aux ar*e*ts; respe*c*; cert*i*ns; troupp*es* (et troupes); av*eque*; apuye*z*; contr*e*indre; gran*s*; mi*l*e maux; rel*as*chement; foiblesse; des droi*s*; pa*ï*-sans; se reti*ene*; dol*t*ai; niepces; néa*n*tmoins; catholiques et ca*to*liques; la cour*t*; audi*a*nces; a*yeulz*; *au*s*ast*; honeurs; proj*e*ct; r*e*ignoit; le Rhein; ra*p*eloit; ancie*n*e; embar*a*s; les co*n*vents; d'*allie*urs; les re*s*crip*t*s; *a*ntier; surc*é*ance; *E*cdit; tant*ast*; Jancénisme; *f*a*u*mentoit; a*c*omplissement; su*j*e*c*tion; aux clima*s*; il nous a fai*s*; *cet* heure; les espri*s*; con*c*équence; sou*b*con.

Pellisson n'a pas des formes aussi barbares ni aussi capricieuses. On reconnaît chez lui une véritable méthode. Les accents, aigu ou circonflexe, sont remplacés par des *s* après les voyelles *a e o u*; les consonnes et les voyelles sont souvent doublées (S. Fr. 2282, in-4°, t. I).

Parm*y*; roi*x*; fussent dispense*z*; es*c*lat; n'e*s*tant; E*s*tats; e*s*levé; e*s*-levé; e*s*prouvé; intere*st*; aussi; quelque*s*fois; de*s*roboient; me*s*langé; tou*s*jours; de*s*couvrir; *ses*carter; fide*l*lement; reconnoi*s*tre; *scay*; *tas*ché; suit*tes*; effe*st*; e*s*trangère; gou*st*; aut*h*orité; sou*s*mis; re*s*tabli; m'a*y*-moit; o*s*ter; de*s*marches; e*s*galement; m'e*s*prouver; joy*e*; t*h*ro*s*ne; au fond*s*; e*s*coulées; je souhait*t*ois; mai*s*tre; pas une qui ne m'invit*ast*; me*s*lée; e*s*puisées; sou*s*tenues; couvrant*s* leurs malversations; co*s*té; l'e*sch*ole; opini*as*treté; e*ves*ques; entrai*s*ner; re*i*glements; de*s*jà; loi*x*; arre*s*ts; *aa*ge; ram*e*iner la guerre; *ces*toit asse*z*; ab*b*aisser; maison d'O-r*e*nge; il me plai*r*roit.

Ces relevés suffisent pour qu'on n'attribue pas à Pellisson

des cahiers écrits d'une main moins sûre et moins correcte, mais dictés par un esprit plus sobre et plus raisonnable. La mauvaise orthographe du texte B ne nous empêche pas de le préférer aux pages de Pellisson. C'est ce texte là, dédaigné par Grouvelle, l'éditeur de 1806, comme un brouillon très-incorrect (*OEuvres de Louis XIV* en 6 vol., t. I, p. 27 des Mémoires de 1661), que nous donnerons intégralement, ainsi qu'avait fait dans cette même année 1806 un autre éditeur des *Mémoires de Louis XIV*, M. de Montagnac; et nous lui subordonnerons, sous forme de variante ou de Supplément, les corrections et les développements nouveaux de Pellisson.

TEXTE A DES MÉMOIRES DE 1661.

TABLE DES HUIT CAHIERS [1].

ANNÉE 1661. — 1er CAHIER.

Dessein de l'ouvrage (articles 1-5).

Sentiments du Roi devant la mort du cardinal Mazarin (art. 6-17).

En quel état était le dedans du royaume quand Sa Majesté en prit l'administration (art. 18-21).

En quel état étaient les États voisins à l'égard de cette couronne (art. 22-33).

Résolution du Roi sur le maniement de ses affaires, et l'application qu'il commença d'y donner (art. 34-35).

Choix des personnes qu'il appela dans ses différents conseils (art. 36-37).

Portraits des trois qu'il choisit pour son conseil plus particulier (art. 38-41).

[2] Portraits des autres qui auraient semblé y pouvoir être appelés (art. 42-46).

Raisons pourquoi Sa Majesté ne choisit pas des personnes de plus grande qualité (art. 47-48).

1. Deux f[os] seulement au Msc., écrits chacun des deux côtés, 108 et 109 du S. Fr., 2282, t. I. En marge de chaque alinéa est indiqué le nombre des articles qu'il comprend.

2. On lit cette note en marge, entre l'alinéa précédent et celui-ci : « entre deux, réflexion utile à transporter. »

Établissement de la conduite que Sa Majesté avait résolu de tenir pour toujours. Quel sentiment elle produisit dans le public (art. 49-50).

Réflexion sur le bon usage des louanges (art. 51-53).

2[e] CAHIER.

Examen particulier de chaque nature d'affaires, fait avec ceux qui les avaient maniées (art. 1-5)[1].

Compassion du peuple, décharges accordées. Défense des dentelles d'argent, par quel motif (art. 6-8)[2].

Désordres de la justice. Résolution de les réformer. Éloignement de quelques officiers de la cour des aides (art. 9-12).

S. M. autorise les résolutions du clergé contre les jansénistes (art. 13-14)[3].

Réflexion sur le danger qu'il y a de souffrir les nouveautés en matière de religion (art. 15-19).

Mariage de Monsieur, de Madame de Toscane, de madame la Con. (connétable) Colonne (art. 20-23).

Voyage de Fontainebleau. Combien la cour y était grosse (art. 24-25)[4].

Le Roi élude les projets faits par les Espagnols de marier le roi d'Angleterre, et forme le dessein de marier ce prince à l'infante de Portugal (art. 26-29).

1. En marge, cette note . « réflexion à remettre ailleurs. »

2. En marge : « autre (réflexion) à garder. »

3. En marge : « ajouter quelques articles. A transposer en 1669, lors de la réconciliation des deux partis. » La date 1669 prouve que les notes marginales ont été écrites bien tard.

4. Au lieu de Fontainebleau, on avait d'abord écrit : Saint-Germain. En marge est cette note : « ailleurs. »

3e CAHIER.

Le Roi pense principalement à rétablir l'autorité royale, se fait obéir par le clergé et par les parlements, supprime la charge de colonel général, met de nouvelles troupes dans les places, réforme les mutineries, fait justice aux faibles contre les puissants (art. 1-7).

Réflexion sur la nécessité de maintenir l'autorité souveraine (art. 8-13)[1].

Le Roi refuse d'écrire le premier à l'empereur, et lui fait rayer les qualités de landgrave d'Alsace, comte de Ferrette et chef du peuple chrétien (art. 14-16).

Le Roi fait remarquer combien il y a de différence entre l'empire d'Allemagne tel qu'il est maintenant et l'empire d'Occident tel qu'il était sous Charlemagne (art. 18-22).

Prétention ridicule de Gênes (art. 19)[2].

CAHIER 4.

[3] Cette prétention rejetée, et par quelle raison la France doit abaisser cette république (art. 1-2).

L'électeur de Trèves joint à l'alliance du Rhin (articles 3-4).

[4] Offres faites à Rome de faire une ligue contre le

1. En marge : « à transposer. » Elle est en effet plus haut dans le texte B, à propos des Compagnies souveraines (V. ce texte plus loin), et dans le texte de Pellisson qui figurera en supplément.

2. Il y a quelque confusion pour la cote des articles entre cet alinéa et le précédent.

3. On voit que les cahiers ne sont pas distincts; le 4e est lié étroitement au précédent.

4. En marge : « Ici seront mis les onze premiers articles du 5e cahier »

Turc, argent fourni aux Vénitiens, proposition à l'empereur de lui donner une armée de vingt-quatre mille hommes. Entreprises des religionnaires réprimées. Instances faites aux Hollandais en faveur des catholiques (art. 5-13).

S. M.[1] établit de nouvelles précautions contre les duels, punit des gens de grande qualité, défend les jurements, fait exemplairement son jubilé (art. 14-18).

Réflexion sur l'obligation particulière qu'ont les princes à servir Dieu (art. 19-21).

CAHIER 5.

Le Roi affermit ses nouvelles conquêtes par le serment de fidélité des dix villes impériales, par la suppression des différences de justices, par l'union des couvents[2] aux provinces françaises et au nonce de France, par la forme des élections, par la protection donnée au prince d'Épinoy, aux habitants du Jaleu et de l'Artois (art. 1-7).

Réflexion, que les vertus ou les vices que l'on attribue aux diverses nations sont souvent l'effet de la bonne ou mauvaise conduite de leurs princes (articles 8-11)[3].

Le Roi s'applique au détail des finances : dépossession du surintendant jugée nécessaire; résolution de

1. La phrase commençait d'abord ainsi : « Sa Majesté ordonne la signature du formulaire. » Ces mots sont effacés.

2. On lit : « convents, » ce sont les maisons conventuelles.

3. En marge : « à garder, » c'est-à-dire à retirer de cette place. Cette note complète celle du 4e cahier où on annonçait la transposition des onze premiers articles de celui-ci.

l'arrêter prise, et différée; avec quelle peine dissimulée, exécutée à Nantes. S. M. se charge de la surintendance (art. 12-19).

Réflexion sur la nécessité du bon ménage (art. 20-21).

CAHIER 6.

Combien il est avantageux à l'État et au peuple (articles 1-2)[1].

Établissement du conseil royal. Nouvelle revue de la dissipation passée[2] et nouvelles précautions prises pour l'avenir (art. 3-7).

Fermes rebaillées; traites des recettes à meilleures conditions. Travail mal agréable, mais pris[3] avec patience en considération de sa fin. Netteté mise dans les finances. Quels fruits on en a tirés (art. 8-13).

Réflexion que les princes doivent aimer le travail (art. 14).

Nouvelles de l'entreprise de Vateville[4]. Juste colère du Roi. Disproportion de la France et de l'Espagne. Premières imaginations des Espagnols (art. 15-18).

CAHIER 7[5].

Auxquelles succède la crainte fondée sur l'état où le Roi avait mis ses affaires (art. 1-4).

Leur science des traités confondue. Fermeté du Roi. Singularité de la satisfaction convenue (art. 5-10).

1. Il est question du « bon ménage » dont traite le dernier alinéa du 5e cahier.
2. Il y avait d'abord : « dissipation passée des finances. »
3. Il y avait d'abord : « entrepris. »
4. On lit : « Batville. »
5. Le premier alinéa continue exactement le dernier du 6e cahier.

Réflexion qu'un prince, au lieu de se transporter de colère et de s'abattre dans le malheur, doit, s'il se peut, profiter des disgrâces mêmes (art. 11-15).

Naissance de Monseigneur. Joie des peuples, dont le Roi l'exhorte à remplir l'attente (art. 16-22).

CAHIER 8.

[1] Établissement de la chambre de justice. Réduction des augmentations de gages. Plaintes des intéressés. [Vaine [2]] espérance des brouillons. Le Roi avait rendu l'obéissance nécessaire. Greffiers contraints à payer leurs taxes (art. 1-5).

Réflexion qu'un roi doit avoir plus de soin de se faire obéir des puissants que des faibles (art. 6-7).

Vateville révoqué. Le titre de comte de Roussillon rayé. Le style *delle due corone* supprimé (art. 8-11).

Médiation entre Pologne et Moscovie, Parme et Savoie (art. 12).

Pouvoir des gouverneurs diminué avec raison (articles 13-15).

Beau motif de la création des chevaliers. Réflexion sur le plaisir qu'un prince doit prendre à faire des grâces (art. 16-22).

1. Cet alinéa est ajouté en marge.
2. Addition en interligne.

TEXTE B DES MÉMOIRES DE 1661.

Le début manque ; nous y suppléons avec le texte de révision de Pellisson.

On est heureux d'avoir plus qu'une Table pour la seconde rédaction des Mémoires de 1661. Le texte B offre, dans deux cahiers et demi, un ensemble de faits, de leçons politiques et morales, qui ont été remaniées et étendues par Pellisson. Le début, qui comprenait un cahier, est entièrement perdu. Il traitait des idées contenues dans les quatre alinéa placés en tête de la Table (texte A) qu'on vient de lire :

Dessein de l'ouvrage. — Sentiments du Roi avant la mort de Mazarin. — État intérieur du royaume. — État des puissances voisines quand le Roi commence à gouverner.

Le second cahier, à la première page, continue et achève l'examen des puissances voisines. L'énumération de ces États touchait presque à son terme, puisque voici tout ce que nous donne sur ce sujet la première page du cahier (Msc. S. Fr. 2281, in-f°, t. I, f° 158) :

Les princes de l'empire, et principalement les électeurs, ne pouvant douter du ressentiment que l'empereur avait contre eux à cause des sévères conditions qu'ils lui avaient imposées, vivaient avec lui dans des défiances continuelles.

Le roi de Danemark mettait tous ses soins à réparer les dommages de la guerre qu'il avait soutenue avec

bien de la peine contre les Suédois. Et les Suédois mêmes, nouvellement privés de leur monarque, ne pensaient qu'à se bien établir dans la possession de leurs nouvelles conquêtes et à se maintenir en repos durant la minorité de leur jeune roi.

Enfin, à parler généralement, comme le monde ne me connaissait pas bien encore, l'on n'observait pas si soigneusement mes démarches, et l'on ne me portait pas tant d'envie qu'on a fait depuis.

Cette dernière réflexion s'applique à l'ensemble des relations étrangères et de la situation intérieure de la France : c'est la conclusion d'un développement dont nous n'avons que la fin.

Nous croyons utile de restituer le commencement des Mémoires d'après le texte de révision de Pellisson. C'est ce texte que donne l'éditeur des *OEuvres de Louis XIV* (1806, t. I, p. 1-18). Le manuscrit fournit quelques notes intéressantes, surtout au point de vue littéraire; les retouches portent souvent sur de bien minces détails. On aperçoit une fois le crayon de Louis XIV. Voici les pages de Pellisson :

[1] Mon fils, beaucoup de raisons, et toutes fort importantes, m'ont fait résoudre à vous laisser, avec assez de travail pour moi parmi les occupations les plus grandes, ces Mémoires de mon règne et de mes principales actions. Je n'ai jamais cru que les rois, sentant comme ils font

1. Le Msc. de Pellisson (S. Fr. 2282 in-4°, t. I) porte en tête : « Livre I. » L'éditeur de 1806 fait précéder ces mots de : « Première partie » (des Mémoires), sans doute parce qu'il se rappelle le début du texte B de 1666 « Dans la première partie de ces Mémoires qui contient près de cinq années... » Pellisson, nous l'avons dit, ne connaissait pas de première, de seconde partie; il avait la prétention de recomposer un tout divisé en livres.

en eux-mêmes toutes les affections et toutes les tendresses paternelles, fussent dispensés de l'occupation commune et naturelle aux pères, qui est d'instruire leurs enfants par l'exemple et par le conseil. Au contraire, il m'a semblé qu'en ce haut rang où nous sommes vous et moi, un devoir public se joignait au devoir particulier, et qu'enfin tous les respects qu'on nous rend, toute l'abondance et tout l'éclat qui nous environnent, n'étant que des récompenses attachées par le ciel même au soin qu'il nous confie des peuples et des États, ce soin n'était pas assez grand s'il ne passait au delà de nous, en nous faisant communiquer toutes nos lumières à celui qui doit régner après nous[1].

J'ai même espéré que dans ce dessein je pourrais vous être aussi utile, et par conséquent à mes sujets, que le saurait être personne du monde. Car ceux qui auront plus de talents et plus d'expérience que moi n'auront pas régné et régné en France, et je ne crains pas de vous dire que plus la place est élevée, plus elle a d'objets qu'on ne peut ni voir ni connaître qu'en l'occupant.

J'ai considéré d'ailleurs ce que j'ai si souvent éprouvé moi-même, la foule de ceux qui s'empresseront autour de vous chacun avec son propre dessein, la peine que vous aurez à y trouver des avis sincères, l'entière assurance que vous pourrez prendre en ceux d'un père qui n'aura eu d'intérêt que le vôtre, ni de passion que celle

1. Au Msc., p. 4, la phrase est d'abord un peu différente : « ... ce soin ne serait pas assez grand s'il ne s'étendait autant qu'il lui est possible, en tâchant toujours à faire un autre nous-même de celui qui doit un jour les gouverner après nous. »

de votre grandeur. Je me sens aussi quelquefois flatté de cette pensée, que si les occupations, les plaisirs et le commerce du monde, comme il n'arrive que trop souvent, vous dérobaient quelque jour à celui des livres et des histoires, le seul cependant où les jeunes princes trouvent mille vérités sans nul mélange de flatterie, la lecture de ces Mémoires pourrait suppléer en quelque sorte à toutes les autres lectures, conservant toujours son goût et sa distinction pour vous, par l'amitié et par le respect que vous conserveriez pour moi[1].

J'ai fait enfin quelque réflexion à la condition en cela dure et rigoureuse des rois, qui doivent, pour ainsi dire, un compte public de toutes leurs actions à tout l'univers et à tous les siècles, et ne peuvent néanmoins le rendre à qui que ce soit dans le temps même, sans découvrir le secret de leur conduite et manquer à leurs plus grands intérêts.

Et ne doutant pas que les choses assez grandes et assez considérables où[2] j'ai eu part, soit au dedans, soit au dehors de mon royaume, n'exercent un jour diversement le génie et la passion des écrivains, je ne serai pas fâché que vous ayez ici de quoi redresser l'histoire si elle vient à s'écarter et à se méprendre, faute d'avoir bien pénétré mes projets et leurs motifs. Je vous les expliquerai sans déguisement, aux endroits mêmes où mes bonnes intentions n'auront pas été heureuses, persuadé qu'il est d'un petit esprit et qui se trompe ordinairement, de vouloir ne s'être jamais trompé, et

1. J'avoue ne pas comprendre cette fin de phrase.
2 Msc., p. 12, on lit d'abord : « ... où Dieu s'est servi de moi. »

que ceux qui ont assez de mérite pour réussir le plus souvent trouvent quelque magnanimité à reconnaître leurs fautes.

Je ne sais si je dois mettre au nombre des miennes de n'avoir pas pris d'abord moi-même la conduite de mon État. J'ai tâché, si c'en est une, de la bien réparer par les suites, et je puis hardiment vous assurer que ce ne fut jamais un effet ni de négligence, ni de mollesse.

Dès l'enfance même, le seul nom de rois fainéants et de maires du palais me faisait[1] peine quand on le prononçait en ma présence.

Mais il faut se représenter l'état des choses : des agitations terribles par tout le royaume avant et après ma majorité ; une guerre étrangère où ces troubles domestiques avaient fait perdre à la France mille avantages ; un prince de mon sang et un très-grand nom à la tête des ennemis ; beaucoup de cabales dans l'État ; les par-

1. Msc., p. 17, on lit d'abord : « ... me faisait honte et dépit. » — L'éditeur de 1806 donne, pour cette phrase, une note ainsi conçue (p. 6) : « Je l'ai ouï dire à M. de Paris, Hardouin de Péréfixe, précepteur de Louis XIV, et depuis archevêque de Paris (cette note est de M. Pellisson). » Il semblerait, d'après l'affirmation de l'éditeur, que cette note de Pellisson se lit sur son Msc. de 1661. Le Msc. ne donne pas autre chose que la variante que nous avons citée. C'est dans son *Histoire de Louis XIV* jusqu'à la paix de Nimègue, publiée en 1749, que Pellisson, copiant à peu près la phrase des Mémoires, au moment de la mort de Mazarin, jette ce ouï-dire entre parenthèses, et explique en note ce qu'était M. de Paris. Voici la phrase (éd. 1749, t. I, p. 13) : « Ceux qui connaissaient à fond le jeune Roi, parlant peu, pensant beaucoup, et qui l'avaient vu dès l'enfance ne supporter qu'avec peine le seul nom des maires du palais, et des rois fainéants (je l'ai ouï dire à M. de Paris*), s'attendaient à quelque révolution... » En empruntant aux Mémoires, Pellisson ne faisait sans doute, pour cet endroit, que reprendre son bien.

* Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, et auparavant précepteur du Roi.

lements encore en possession et en goût d'une autorité usurpée; dans ma cour, très-peu de fidélité sans intérêt, et par là mes sujets en apparence les plus soumis, autant à charge et à redouter pour moi que les plus rebelles; un ministre rétabli malgré tant de factions, très-habile, très-adroit, qui m'aimait et que j'aimais, qui m'avait rendu de grands services, mais dont les pensées et les manières étaient naturellement très-différentes des miennes, que je ne pouvais toutefois contredire ni discréditer sans exciter peut-être de nouveau contre lui, par cette image quoique fausse de disgrâce, les mêmes orages qu'on avait eu tant de peine à calmer; moi-même, assez jeune encore, majeur à la vérité de la majorité des rois, que les lois de l'État ont avancée pour éviter de plus grands maux, mais non pas de celle où les simples particuliers commencent à gouverner librement leurs affaires; qui ne connaissais entièrement que la grandeur du fardeau sans avoir pu jusqu'alors connaître mes propres forces; préférant sans doute dans mon cœur, à toutes choses et à la vie même, une haute réputation si je pouvais l'acquérir; mais comprenant en même temps que mes premières démarches ou en jetteraient les fondements, ou m'en feraient perdre pour jamais jusqu'à l'espérance, et qui me trouvais de cette sorte pressé et retardé presque également dans mon dessein par un seul et même désir de gloire.

Je ne laissais pas cependant de m'éprouver en secret et sans confident, raisonnant seul et en moi-même sur tous les événements qui se présentaient, plein d'espérance et de joie quand je découvrais quelquefois que mes premières pensées étaient les mêmes où s'arrê-

taient à la fin les gens habiles et consommés, et persuadé[1] au fond que je n'avais point été mis et conservé sur le trône avec une aussi grande passion de bien faire sans en devoir trouver les moyens.

Enfin, quelques années s'étant écoulées de cette sorte, la paix générale, mon mariage, la mort du cardinal[2] Mazarin m'obligèrent à ne pas différer davantage ce que je souhaitais et que je craignais tout ensemble depuis si longtemps.

[3] Je commençai à jeter les yeux sur toutes les diverses parties de l'État, et non des yeux indifférents, mais des yeux de maître, sensiblement touché de n'en voir pas une qui ne méritât et ne me pressât d'y porter la main, mais observant avec soin ce que le temps et la disposition des choses me pouvaient permettre.

Le désordre régnait partout[4]. Ma cour en général était encore assez éloignée des sentiments où j'espère que vous la trouverez. Les gens de qualité, habitués aux négociations continuelles avec un ministre qui n'y avait pas d'aversion, et à qui elles avaient été quelquefois nécessaires, se faisaient toujours[5] des droits imaginaires sur tout ce qui était à leur bienséance. Nul

1. Msc., p. 26, il y a d'abord : « ... persuadé que Dieu ne m'avait point mis et conservé sur le trône... sans m'en vouloir donner les moyens. »

2. Msc., p. 27, il y avait d'abord : « de Mons. le cardinal; » on a effacé pour : « du cardinal. »

3. C'est ici que commence le brouillon *a* de Pellisson, qui nous conduit jusqu'à la fin du préambule. Nous avons déjà dit qu'il présente peu de différence avec son texte définitif (1er cahier, p. 28-70 du Msc.).

4. Au brouillon *a*, on lit ceci en marge : « ... suite ordinaire des minorités et des longues guerres. »

5. *a*, ceci a été ajouté en interligne : « ... de nouvelles prétentions et... »

gouverneur de place que l'on n'eût peine à gouverner; nulle demande, qui ne fût mêlée d'un reproche du passé, ou d'un mécontentement à venir que l'on laissait entrevoir et craindre; les grâces exigées et arrachées plutôt qu'attendues, et toujours tirées à conséquence de l'un à l'autre, n'obligeaient plus[1] à vrai dire personne, bonnes seulement désormais à maltraiter ceux à qui on voudrait les refuser.

Les finances, qui donnent le mouvement et l'action à tout ce grand corps de la monarchie, étaient entièrement épuisées, et à tel point qu'à peine y voyait-on de ressource; plusieurs des dépenses les plus nécessaires et les plus privilégiées de ma maison et de ma propre personne, ou retardées contre toute bienséance, ou soutenues par le seul crédit, dont les suites étaient à charge. L'abondance paraissait en même temps chez les gens d'affaires, d'un côté couvrant toutes leurs malversations par toute sorte d'artifices, et les découvrant de l'autre par un luxe insolent et audacieux, comme s'ils eussent appréhendé de me les laisser ignorer.

L'Église, sans compter ses maux ordinaires, après de longues disputes sur des matières de l'école, dont on avouait que la connaissance n'était nécessaire à personne pour le salut, les différends s'augmentant chaque jour avec la chaleur et l'opiniâtreté des esprits, et se mêlant même incessamment de nouveaux intérêts humains, était enfin ouvertement menacée d'un schisme par des gens d'autant plus dangereux qu'ils pouvaient

1. Ces mots : « à vrai dire, » que ne donne pas le texte *a*, sont barrés sur le Msc., p. 32.

être très-utiles, d'un grand mérite, s'ils en eussent été moins persuadés. Il ne s'agissait plus seulement de quelques docteurs particuliers et cachés, mais d'évêques, établis dans leur siége, capables d'entraîner la multitude après eux, de beaucoup de réputation, d'une piété digne en effet d'être révérée tant qu'elle serait suivie de soumission aux sentiments de l'Église, de douceur, de modération et de charité. Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, que des raisons d'État très-connues m'empêchaient de souffrir alors, ou par inclination, ou par intérêt, favorisait toute cette secte naissante ou en était favorisé.

Le moindre défaut dans l'ordre de la noblesse était de se trouver mêlée d'un nombre infini d'usurpateurs, sans aucun titre, ou avec titre acquis à prix d'argent sans aucun service. La tyrannie qu'elle exerçait en quelques-unes de mes provinces sur ses vassaux ou sur ses voisins ne pouvait plus être soufferte ni réprimée que par des exemples de sévérité et de rigueur.

La fureur des duels, un peu modérée depuis l'exacte observation des derniers règlements, sur quoi je m'étais toujours rendu inflexible, montrait déjà par la guérison déjà avancée d'un mal si invétéré, qu'il n'y en avait point où il fallût désespérer du remède.

La justice, à qui il appartenait de réformer tout le reste, me paraissait elle-même la plus difficile à réformer. Une infinité de choses y contribuaient : les charges remplies par le hasard et par l'argent, plutôt que par le choix et par le mérite ; peu d'expérience en une partie des juges, moins de savoir ; les ordonnances de mes prédécesseurs sur l'âge et le service éludées presque

partout; la chicane établie par une possession de plu sieurs siècles, fertile en inventions contre les meilleures lois, et enfin ce qui la produit principalement, j'entends ce peuple excessif vivant de procès et les cultivant comme son propre héritage, sans autre application que d'en augmenter et la durée et le nombre. Mon conseil même, au lieu de régler les autres juridictions, ne les déréglait que trop souvent par une quantité étrange d'arrêts contraires, tous également donnés sous mon nom et comme par moi-même, ce qui rendait le désordre beaucoup plus honteux[1].

Tous ces maux ensemble, ou leurs suites et leurs effets, retombaient principalement sur le bas peuple, chargé d'ailleurs d'impositions, et pressé de la misère en plusieurs endroits, incommodé en d'autres de sa propre oisiveté depuis la paix, et ayant surtout besoin d'être soulagé et occupé.

Parmi tant de difficultés dont quelques-unes se présentaient comme indomptables, trois considérations me donnaient courage : la première[2], qu'en ces sortes de choses[3], il n'est pas au pouvoir des rois, parce qu'ils sont hommes et qu'ils ont affaire à des hommes, d'at-

1. Msc. *a*, en face de cette phrase, Pellisson écrit ceci : « Je dirai peut-être trop hardiment à Sa Majesté, mais par un bon motif, qu'ayant autrefois fait grande réflexion à ces matières du temps que j'étais au sceau, j'ai toujours cru qu'on pouvait exterminer tout d'un coup une bonne moitié des procès du Conseil par un seul article d'ordonnance, qui n'aurait rien d'injuste ni de difficile à pratiquer. »

2. Au brouillon *a*, on ne compte pas avec tant d'apprêt les idées : « première, seconde, dernière; » on donne les mêmes avec quelque légère différence dans l'expression.

3. *a* : « qu'en d'aussi grands projets ni même en de moindres... »

teindre toute la perfection qu'ils se proposent, trop éloignée de notre faiblesse, mais que cette impossibilité est une mauvaise raison de ne pas faire ce que l'on peut, et cet éloignement de ne se pas avancer toujours, ce qui[1] ne peut être sans utilité et sans gloire; la seconde, qu'en toutes les entreprises justes et légitimes le temps, l'action même, le secours du ciel[2], ouvrent d'ordinaire mille voies, et découvrent mille facilités qu'on n'attendait pas; la dernière enfin, qu'il semblait lui-même me promettre ce secours en disposant toute chose au même dessein qu'il m'inspirait.

Tout était calme en tout lieu : ni mouvement, ni crainte ou apparence de mouvement dans le royaume qui pût m'interrompre ou s'opposer à mes projets; la paix était établie avec mes voisins, vraisemblablement pour aussi longtemps que je le voudrais moi-même, par les dispositions où ils se trouvaient.

L'Espagne ne pouvait se remettre si promptement de ses grandes pertes : elle était non-seulement sans finances, mais sans crédit, incapable d'aucun grand effort en matière d'argent ni d'hommes, occupée par la guerre de Portugal qu'il m'était aisé de lui rendre plus difficile et que la plupart des grands du royaume étaient soupçonnés de ne vouloir pas finir. Leur roi était vieux, d'une santé douteuse; il n'avait qu'un seul fils en bas âge et assez infirme, lui et son ministre[3] don Louis de

1. *a* : « en quoi il y a toujours un très-grand bien. »
2. *a* : « ... plus que tout le reste. »
3. Sur le brouillon *a*, il n'y a que ces mots : « Don Louys. » Sur l'autre texte de Pellisson, p. 55, Louis XIV ajoute au crayon : « *de Haro*. » Pellisson récrit ensuite le mot à l'encre, en interligne.

Haro appréhendaient également tout ce qui pouvait ramener la guerre, et elle n'était pas en effet de leur intérêt, ni par l'état de la nation, ni par celui de la maison royale.

Je ne voyais rien à craindre de l'empereur, choisi seulement parce qu'il était de la maison d'Autriche, lié en mille sortes par une capitulation avec les États de l'empire, peu porté de lui-même à rien entreprendre et dont les résolutions suivraient apparemment le génie plutôt que l'âge ou la dignité[1].

Les électeurs, qui lui avaient principalement imposé des conditions si dures, ne pouvant presque douter de son ressentiment, vivaient dans une continuelle défiance avec lui[2]. Une partie des autres princes de l'empire étaient dans mes intérêts. La Suède n'en pouvait avoir de véritables ni de durables qu'avec moi; elle venait de perdre un grand prince, et c'était assez pour

1. *a*, en face de la phrase sur l'empereur et l'Allemagne, Pellisson écrit en marge : « Le Roi a mieux mis cet endroit; je n'ai pu bien retenir tous les termes précis, » et d'une autre encre, sans doute à un autre moment, comme par remords de conscience ou pour flatter le Roi, il ajoute : « ... et puis avoir oublié d'autres choses ailleurs. » Cette observation, reproduite dans l'édition de 1806 (t. I, p. 15, note 2), semble prouver que la révision a été refaite de concert avec Louis XIV. Quand Pellisson dit : « le Roi a mieux mis cet endroit, » le Roi, c'est le rédacteur royal, quel qu'il soit, dont Louis XIV reconnaît l'œuvre comme sienne. Voici la phrase du texte *a* sur l'Allemagne : « Je ne voyais guère rien à craindre de l'empereur, sachant bien qu'il n'eût pas été choisi s'il n'eût pas été de la maison d'Autriche, qu'il était lié en mille sortes par une capitulation avec les États de l'Empire, et que ses résolutions suivraient plutôt son génie que son âge ou sa dignité. »

2. Cette phrase sur les électeurs manque au texte *a*. N'est-ce pas une de ces omissions dont s'excusait tout à l'heure Pellisson (V. note 1), puisque le texte B antérieur parle des électeurs (V. notre p. 369)?

elle de se maintenir dans ses conquêtes durant l'enfance de son nouveau roi. Le Danemark affaibli par une guerre précédente avec elle, où il avait été près de succomber, ne pensait plus qu'à la paix et au repos.

L'Angleterre respirait à peine de ses maux passés, et ne cherchait qu'à affermir le gouvernement sous un roi nouvellement rétabli, porté d'ailleurs d'inclination pour la France.

Toute la politique des Hollandais et de ceux qui les gouvernaient n'avait alors pour but que deux choses[1] : entretenir leur commerce et abaisser la maison d'Orange; la moindre guerre leur nuisait à l'un et à l'autre, et leur principal support était en mon amitié.

Le pape seul en Italie, par un reste de son ancienne inimitié avec le cardinal Mazarin, conservait assez de mauvaise volonté pour les Français, mais elle n'allait qu'à me rendre difficile ce qui dépendrait de lui, et[2] qui m'était au fond peu considérable. Ses[3] voisins n'auraient pas suivi ses desseins s'il en eût formé[4] contre moi. La Savoie, gouvernée par ma tante, m'était très-favorable. Venise, engagée dans une guerre contre les Turcs, entretenait avec soin mon alliance, et espérait plus de mon secours que de celui des autres princes

1. *a*, on lit : « Ceux qui gouvernaient en Hollande n'avaient pour but que deux choses en ce temps-là... »

2. Ce dernier membre de phrase, qui n'est pas au brouillon *a*, est ajouté à l'autre texte de Pellisson, p. 62.

3. Le brouillon donne : « Les États ses voisins; » l'autre texte supprime les deux premiers mots.

4. « ... formé contre moi. » C'est ce qu'on lit d'abord sur le brouillon *a*. « Contre moi, » ensuite est effacé, et on lit : « ... ses desseins s'il en avait formé de plus grands. » Sur l'autre texte, p. 62, sont rétablis et gardés uniquement les mots effacés : « contre moi. »

chrétiens. Le grand-duc s'alliait de nouveau avec[1] moi par le mariage de son fils avec une princesse de mon sang. Ces potentats enfin et tous les autres d'Italie, dont une partie m'étaient amis et alliés, comme Parme, Modène et Mantoue, étaient trop faibles séparément pour me faire peine, et ni crainte ni espérance ne les obligeait à se lier contre moi[2]. Je pouvais même profiter de ce qui semblait un désavantage : on ne me connaissait point encore dans le monde; mais aussi on me portait moins d'envie qu'on n'a fait depuis, on observait moins ma conduite, et on pensait moins à traverser mes desseins.

C'eût été sans doute mal jouir d'une si parfaite tranquillité, que l'on rencontrerait quelquefois à peine en plusieurs siècles, que de ne la pas employer au seul usage qui me la pouvait faire estimer, pendant que mon âge et le plaisir d'être à la tête de mes armées m'auraient fait souhaiter un peu plus d'affaires au dehors.

Mais comme la principale espérance de ces réformations était en ma propre volonté, leur premier fondement était de rendre ma volonté bien absolue, par une conduite qui imprimât la soumission et le respect, ren-

1. Les mots : « avec moi » sont sur le brouillon *a*, où ensuite on les efface pour mettre : « avec la France. » L'autre texte, p. 63, donne seulement les mots effacés : « avec moi. »

2. Cette phrase n'est pas sur le brouillon *a*, mais sur le texte définitif de Pellisson, p. 64-65. Je ne sais pourquoi l'éditeur de 1806 la met seulement en note (t. I, p. 17). — Elle est empruntée presque littéralement au texte B antérieur, qui la place après les phrases sur le Danemark et la Suède, et en fait, nous l'avons vu (V. p. 370), la conclusion de l'état du royaume au dedans et au dehors. Pellisson trouve d'autres considérations à ajouter.

dant exactement la justice à qui je la devais, mais quant aux grâces les faisant librement et sans contrainte à qui il me plaisait, quand il me plairait, pourvu que la suite de mes actions fît connaître que pour ne rendre raison à personne je ne me gouvernais pas moins par la raison, et que, dans mon sentiment, se souvenir des services, favoriser et élever le mérite, faire du bien en un mot, ne devait pas seulement être la plus grande occupation, mais le plus grand plaisir d'un prince.

Ces deux derniers paragraphes ferment le brouillon *a* de Pellisson, et se retrouvent sur son texte définitif (p. 66-70). Ils résument en quelque sorte le plan de conduite de Louis XIV. C'est la fin du préambule pour lequel nous manquait la rédaction B, antérieure à la révision de Pellisson.

Les cahiers du texte B que nous allons donner composent un tout jusqu'à l'arrestation de Fouquet.

ANALYSE DU TEXTE B DES MÉMOIRES DE 1661.

Des instruments[1] de gouvernement sont nécessaires au Roi. — Pas de premier ministre. — Il s'établit pour règle de travailler. — Personnages consultés selon leurs emplois.

Ministres d'État : Le Tellier, Fouquet et Lionne; Colbert adjoint à Fouquet. — Opinion du monde. — Ceux qu'il aurait pu, qu'i n'a pas voulu faire ministres d'État. — Il évite les gens de qualité trop éminente.

On croit qu'il se laissera dominer : sa réputation s'établit. — Comment on peut profiter des louanges données sincèrement ou non. — Comment on doit aimer la gloire.

1. Ici commence le 2e cahier.

Se faire rendre[1] compte de chaque matière avant d'agir.

Soulagement pour les peuples : réduction de la taille. — Interdiction de broderies d'or et d'argent.

Réforme judiciaire : exemple de sévérité contre la cour des aides; les arrêts du conseil sont imposés aux parlements.

L'assemblée du clergé est rendue promptement docile.

Suppression de la charge de colonel-général de l'infanterie. — Réduction des pouvoirs des gouverneurs de places. — Grandes villes contenues, désordres réprimés.

Il faut que le souverain se fasse obéir indispensablement; n'admettre aucun partage de l'autorité : les ordres du prince légitime sont seuls doux et modérés, étant fondés sur la raison.

Mariages de princes : occasion pour soutenir le Portugal. — Distinction sur la foi des traités. — Prétexte que l'Espagne a fournis contre elle. — Contre-propositions espagnoles pour marier le roi d'Angleterre : éconduites. — Prétentions[2] de Gênes éludées. — Prétentions de l'empereur mises aussi à néant.

Réflexions sur la séparation de la couronne de France d'avec la couronne d'empire; et sur l'amoindrissement de ce trône impérial rendu électif. — Condition précaire des empereurs.

Avantages pris contre l'Autriche en Allemagne. — L'autorité du Roi est affermie en Alsace, dans l'Artois et le Hainaut, et dans les Trois-Évêchés. — Faveurs qu'il accorde à ceux qui souffrent ou qui ont souffert de la part de l'Espagne. — Réputation de puissance et de bonté à établir chez ses nouveaux sujets.

Par reconnaissance, zèle pour le service de Dieu : — contre les Turcs, comme auxiliaire de Venise et de l'Autriche; — contre les protestants, à Paris, en Lorraine, à la Rochelle, à Dunkerque, dans les Gueldres; — contre le jansénisme; — contre les duels et les jurements. — Il va publiquement aux stations du jubilé.

Devoirs des rois envers Dieu.

Valeur des réflexions que le Roi fait dans la vigueur de son âge, et dans l'état de force où il est.

1. Ici commence le 3e cahier.
2. Ici le 4e.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1661.

SECONDE RÉDACTION (B) AVEC DES VARIANTES EMPRUNTÉES AU TEXTE DE RÉVISION DE PELLISSON[1].

Après avoir fait légèrement cette[2] première revue du dedans et du dehors de mon État, je crus qu'avant d'entrer dans le détail des affaires je devais chercher avec soin des instruments propres à me soulager dans ce travail[3].

Car surtout j'étais résolu à ne prendre point de premier ministre[4] et à ne pas laisser faire par un autre la

1. Le texte B est au Msc. de la Bibl. imp., S. Fr. 2281, in-f°, t. I, f°s 158-179. Le texte de Pellisson, adopté seul par l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV* (1806, t. I, p. 19-100), remplit le t. I du Msc. 2282 in-4°. Ce texte, édité en 1806, passera morcelé au bas de nos pages sous forme de variantes; les longs passages qu'il ajoute au texte B formeront le Supplément. Nous relèverons les corrections, assez peu nombreuses, du Msc. de Pellisson.

2. On vient de la voir dans le texte de Pellisson, à défaut du texte B dont le premier cahier est perdu. — Nous sommes ici presque au début du 2e cahier du texte B, f° 158 v°. Le r° termine la Revue des États.

3. Pellisson : « Deux choses m'étaient nécessaires sans doute, un grand travail de ma part, un grand choix des personnes qui pourraient le seconder et le soulager. »

4. Pellisson. « ... et si vous m'en croyez, mon fils, et tous vos successeurs après vous, le nom en sera pour jamais aboli en France, rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toute la fonction et de l'autre le seul titre de roi. Pour ce dessein, il était absolument nécessaire de partager ma confiance et l'exécution de mes ordres... » La suite, pour cet alinéa et le suivant, diffère peu dans Pellisson, qui fait précéder ces faits de réflexions qu'on lira dans le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 1.

fonction de roi pendant que je n'en aurais que le titre. Mais au contraire je voulus partager l'exécution de mes ordres entre plusieurs personnes, afin d'en réunir toute l'autorité en la mienne seule.

C'est pour cela que je voulus choisir des hommes de diverses professions et de divers talents[1], suivant la diversité des matières qui tombent le plus ordinairement dans l'administration d'un État, et je distribuai entre eux mon temps et ma confiance suivant la connaissance que j'avais de leur vertu ou l'importance des choses que je leur commettais.

Car dès lors je m'établis pour règle de travailler deux fois par jour[2] à l'expédition des affaires ordinaires, ne

1. Pellisson ajoute cette réflexion : « ... qui est peut-être le premier et le plus grand talent des princes. »

2. Au Msc. (2281 in-f°, f° 159 v°), on lit ces mots, biffés depuis : « ... même après le dîner. » — Pellisson : « Je m'imposai pour loi de travailler régulièrement deux fois par jour, et deux ou trois heures chaque fois avec diverses personnes, sans compter les heures que je passais seul en particulier, ni le temps que je pourrais donner aux affaires extraordinaires, s'il en survenait. » Jusqu'ici ce n'est que la paraphrase du texte B. Pellisson continue ainsi : « ... n'y ayant pas un moment où il ne fût permis de m'en parler, pour peu qu'elles fussent pressées. » La phrase d'abord finissait là. Louis XIV ajoute au crayon, au bas de la p. 78 (Msc.) : « ... *à la réserve des ministres étrangers, qui trouvent quelquefois de trop favorables conjonctures dans la familiarité qu'on leur permet soit pour obtenir, soit pour pénétrer.* » Pellisson reprend cette addition à l'encre au haut de la p. 79, en transposant : « ... qui trouvent quelquefois dans la familiarité... de trop favorables conjonctures soit pour..., » et il ajoute, pour fermer la phrase : « ... et qu'on ne doit guère écouter sans y être préparé. » L'éditeur de 1806, qui cite simplement la phrase définitive (p. 20), ne s'est pas aperçu de ce curieux travail où Louis XIV est de moitié avec Pellisson. — Nous renvoyons au Supplément aux Mémoires, n° 1, des réflexions de Pellisson, sur l'amour du travail et sur la difficulté de choisir des ministres.

laissant pas de m'appliquer en tout autre temps à ce qui pouvait survenir extraordinairement.

Pour les matières de conscience, ceux dont je me servais le plus souvent étaient mon confesseur[1], l'archevêque de Toulouse[2], et les évêques de Rennes et de Rhodez[3].

Quand j'avais à régler quelque affaire de justice, je la communiquais au chancelier[4].

Pour[5] les dépêches ordinaires du dedans du royaume, et pour les placets (que[6] je recevais alors en très-grand nombre à cause du désordre que l'on avait jeté dans toutes choses), je donnais aux secrétaires d'État deux jours de chaque semaine.

1. Pellisson : « ... le P. Annat, que j'estimais en particulier pour avoir l'esprit droit et désintéressé, et ne se mêler d'aucune intrigue. »

2. Pellisson : « ... Marca, que je fis depuis archevêque de Paris, homme d'un profond savoir et d'un esprit fort net. »

3. Pellisson : « ... capables et gens de bien, et dont le dernier, depuis archevêque de Paris, avait été mon précepteur. » Louis XIV écrit au crayon, en marge (p. 118, Msc.) : « *Rennes la Reyne m. mère le souhaitta.* » Alors Pellisson écrit en interligne, à l'encre : « ... l'évêque de Rennes, parce que la Reine ma mère l'avait souhaité, et celui de Rhodez, depuis archevêque de Paris, qui avait été mon précepteur. »

4. Pellisson : « ... fort ancien officier, généralement reconnu pour très-habile en ces matières par ceux qui l'étaient le plus. »

5. La phrase de Pellisson est tournée un peu autrement : elle commence ainsi : « Je l'appelais aussi (le chancelier) à tous les conseils publics que je tenais moi-même... »

6. Cette parenthèse a fourni à Pellisson, un peu auparavant, un développement dont nous ne prenons ici que ce qui est le plus en rapport avec le texte B, le reste est renvoyé au Supplément aux Mémoires, n° 1. « Les placets furent d'abord en un très-grand nombre, qui ne me rebuta pas cependant. Le désordre où on avait mis mes affaires en produisait beaucoup; la nouveauté et les espérances, ou vaines ou injustes, n'en attiraient pas moins. »

Mais dans les intérêts les plus importants de l'État et les affaires secrètes[1], qui seules demandaient plus de temps et plus d'application que toutes les autres ensemble[2], ceux[3] dont je crus me pouvoir mieux servir pour lors furent Le Tellier, Fouquet et Lionne.

Car, pour Le Tellier, outre que le cardinal Mazarin m'avait dit souvent que dans les occasions délicates il avait reconnu sa suffisance et sa fidélité, je les avais aussi plusieurs fois remarquées moi-même, et je voyais que la charge de secrétaire d'État exercée par lui depuis vingt ans[4] lui avait donné une connaissance fort grande des affaires[5].

Ce même cardinal m'avait aussi parlé fort avantageusement de Lionne[6], et je savais que pas un de mes sujets n'avait été si souvent employé que lui dans les négociations étrangères[7].

Pour Fouquet, l'on pourra trouver étrange que j'aie voulu me servir de lui, quand on saura que dès ce

1. Pellisson ajoute : « où le petit nombre de têtes est à désirer autant qu'autre chose. »

2. Il ajoute : « ne voulant pas les confier à un seul ministre. »

3. Pellisson : « les trois que je crus y pouvoir servir le plus utilement... »

4. Pellisson : « ... avec beaucoup d'attachement et d'assiduité. »

5. Pellisson, qui a changé légèrement la forme de cet alinéa, ajoute : « On l'avait employé de tout temps en celles de la dernière confiance, » et ceci : « Il avait une conduite sage et précautionnée, et une modestie dont je faisais cas. »

6. Pellisson : « Lionne avait le même témoignage du cardinal Mazarin, par qui il avait été formé. »

7. Pellisson : « ... ni avec plus de succès. » Il ajoute : « Il connaissait les diverses cours de l'Europe, parlait et écrivait facilement plusieurs langues, avait des belles-lettres, l'esprit aisé, souple et adroit, propre à cette sorte de traité avec les étrangers. »

temps-là ses voleries[1] m'étaient connues; mais je savais qu'il avait de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État : ce qui me faisait imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et promît de se corriger, il pourrait me rendre de[2] bons services.

Mais cependant, pour prendre avec lui mes sûretés, je lui donnai, dans les finances, Colbert comme contrôleur[3], homme en qui j'avais toute la confiance possible parce que je savais qu'il avait beaucoup d'application, d'intelligence et de probité[4].

1. Le mot est bien réellement le même au Msc. de Pellisson (p. 131). L'éditeur de 1806 l'a souligné, je ne sais pourquoi; il ne l'est pas au Msc. Pellisson certainement a pris la phrase toute faite dans le texte B antérieur, et n'a pas osé la changer. Il est remarquable que cet alinéa sur Fouquet et le suivant sur Colbert sont, dans le texte de Pellisson, littéralement semblables à notre texte B. Pellisson, qui ordinairement change un peu la forme de chaque phrase, respecte ici des portraits, ou des jugements qui lui sont comme imposés par la volonté royale : ses antécédents lui en faisaient une obligation. On ne comprendrait pas qu'il eût imaginé de lui-même ce mot de : « voleries » à l'égard d'un ami dont il avait été le complice. Nous avons donc une certitude morale que le texte B est antérieur au texte de Pellisson. Si l'on veut savoir comment Pellisson parle de Fouquet, quand il ne copie pas la phrase d'autrui, qu'on lise la phrase qu'il lui consacre au moment de sa disgrâce dans l'*Histoire de Louis XIV* jusqu'à la paix de Nimègue : « Ceux qui sauront qu'après avoir servi quelques années sous ce ministre, avec beaucoup de part en sa confiance et en ses bonnes grâces, j'ai été plus longtemps encore enveloppé dans sa ruine que j'aurais voulu éviter par la mienne, et qu'à la fin la seule bonté du Roi m'a rappelé à la cour et à son service, ne chercheront point ici toute l'histoire de ce ministre infortuné. » (Éd. 1749 in-12, t. I, livre I, p. 28.)

2. Pellisson : « grands. »

3. Pellisson, Msc. (p. 133), a d'abord ajouté ces mots : « sous le titre d'intendant; » ensuite il les souligne pour les effacer. L'éditeur de 1806 les a gardés.

4. Pellisson ajoute : « et je le commis dès lors à tenir ce registre des fonds dont je vous ai parlé. » (V. le Supplément aux Mémoires, n° 1.)

J'ai su depuis que le choix de ces trois ministres avait été considéré diversement dans le monde suivant les divers intérêts dont il est partagé. Mais pour connaître si je pouvais faire mieux, il faut considérer quels étaient les autres sujets [1] dont je pouvais me servir.

Le chancelier était véritablement fort habile, mais plus dans les affaires de justice que dans celles d'État. Je le connaissais fort affectionné à mon service, mais il[2] avait la réputation de n'avoir pas toute la fermeté nécessaire aux grandes choses, outre que les infirmités de son âge et les continuelles occupations d'une charge si[3] publique le pouvaient rendre moins assidu et moins propre à me suivre en tous les lieux où les besoins[4] de mon État me pouvaient porter[5].

Le comte de Brienne, secrétaire d'État, qui avait le département des[6] étrangers, était vieux, présumant beaucoup de soi, et ne pensant d'ordinaire les choses ni selon mon sens ni selon[7] ma raison.

Son fils, qui avait la survivance de sa charge, semblait avoir dessein de bien faire. Mais il était si jeune

1. Pellisson : « ... à qui j'aurais pu donner la même place. »
2. Pellisson : « ... était en réputation de... »
3. Pellisson : « laborieuse. »
4. Pellisson : « les besoins du royaume et les guerres étrangères... » L'idée des « guerres étrangères » s'ajoute naturellement sous la plume de celui qui écrit en 1671.
5. Pellisson ajoute : « Sa place d'ailleurs était si grande d'elle-même, par la qualité de premier officier du royaume et de chef de tous les conseils, qu'étant jointe à la même participation étroite des affaires secrètes, elle semblait faire, du moins en ce temps-là, un de mes ministres trop grand, et le trop élever au-dessus des autres, ce que je ne voulais pas. »
6. Pellisson : « ... des affaires étrangères. »
7. Pellisson : « la raison. »

que, bien loin de prendre ses avis sur mes autres intérêts, je ne pouvais seulement lui confier la fonction de son propre emploi, dont Lionne faisait la plus grande partie.

Les deux autres secrétaires d'État, La Vrillière et Duplessis, étaient de bonnes gens[1] dont les lumières paraissaient assez proportionnées à l'exercice de leurs charges, dans lesquelles il ne tombait rien de fort important.

J'eusse[2] pu sans doute jeter les yeux sur des gens de plus haute considération[3]. Mais les trois que je choisis me semblèrent suffisants pour exécuter sous moi les choses dont j'avais résolu de les charger.

Et pour vous découvrir toute ma pensée, je[4] crus qu'il n'était pas de mon intérêt de chercher[5] des hommes d'une qualité plus éminente, parce[6] qu'ayant besoin sur toutes choses d'établir ma propre réputation, il était important que le public connût, par le rang[7] de ceux dont je me servais, que je n'étais pas en dessein de partager avec eux mon autorité, et qu'eux-mêmes, sachant ce qu'ils étaient, ne connussent pas de plus

1. Pellisson : « ... mais dont les lumières paraissaient seulement proportionnées... »

2. Pellisson : « J'aurais pu... »

3. Au Msc. du texte B, on lit d'abord : « qualité. » — Pellisson change ainsi la suite de l'alinéa : « ... sur des gens de plus haute considération, mais non pas qui eussent eu plus de capacité que ces trois ministres ; et ce petit nombre, comme je vous l'ai déjà dit, me paraissait meilleur qu'un plus grand. »

4. Pellisson : « il n'était pas de mon intérêt... »

5. Pellisson : « de prendre des sujets... »

6. Pellisson : « Il fallait avant toutes choses établir... »

7. Pellisson : « ... par le rang d'où je les prenais. »

hautes espérances que celles que je leur voudrais donner[1] : précaution tellement nécessaire qu'avec cela même le monde fut encore assez longtemps sans me pouvoir bien connaître.

Beaucoup de gens se persuadaient que dans peu de temps quelqu'un de ceux qui m'approchaient s'emparerait de mon esprit et de mes affaires. La plupart considéraient l'assiduité de mon travail comme une chaleur qui devait bientôt se ralentir, et ceux qui voulaient en juger plus favorablement attendaient à se déterminer par la suite.

Mais le temps enfin leur fit voir ce qu'ils en devaient croire[2], car on me vit toujours marcher constamment dans la même route[3], vouloir être informé de tout ce qui se faisait, écouter[4] les prières et les plaintes de mes moindres sujets, savoir[5] le nombre de mes troupes et l'état de mes places[6], traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir[7] les dépêches, faire moi-

1. Pellisson ajoute : « ce qui est difficile aux gens d'une grande naissance. »

2 Pellisson (Msc., p. 149). « Et c'est ici la dixième année que je marche, comme il me semble, assez constamment dans la même route. » Les mots : « c'est ici la dixième année » sont soulignés pour être effacés. L'édition de 1806 les a gardés en les soulignant (p. 37). — Ils nous donnent la date de la révision de ces pages; dix ans après la mort de Mazarin nous portent à 1671.

3. Pellisson ajoute : « ne relâchant rien de mon application. »

4. Pellisson : « écoutant mes moindres sujets. »

5. Pellisson : « sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes. »

6. Pellisson ajoute : « donnant incessamment mes ordres pour tous leurs besoins. »

7. Pellisson : « recevant et lisant les dépêches. »

même une partie des réponses, et donner à mes secrétaires la substance des autres ; régler la recette et la dépense de mon État ; me faire rendre compte à moi-même par ceux qui étaient dans les emplois importants ; tenir mes affaires secrètes [1], distribuer les grâces par mon propre choix, conserver [2] en moi seul toute mon autorité, et tenir [3] ceux qui me servaient le mieux dans une modestie fort éloignée de l'élévation [4] des premiers ministres.

L'observation que l'on fit à loisir de toutes ces choses commença sans doute à donner [5] un peu de bonne opinion de moi ; et peut-être que cette bonne opinion n'a pas peu contribué au succès des affaires que j'ai depuis entreprises, parce qu'il n'y a rien qui puisse faire en si peu de temps de si grands effets que la [6] bonne ou mauvaise réputation des princes [7].

Mais [8] il faut que je vous avoue qu'encore que j'eusse

1. Pellisson : « ... aussi secrètes qu'un autre l'ait fait avant moi. »

2. Ce membre de phrase n'est pas dans Pellisson.

3. Pellisson : « et retenant, si je ne me trompe, ceux qui me servent, quoique comblés de bienfaits pour eux-mêmes et pour les leurs, dans une modestie... »

4. Au Msc. du texte B (f° 162 v°), on lit d'abord : « ... de l'élévation du souverain. » Les mots : « des premiers ministres » sont une correction. Dans Pellisson : « ... de l'élévation et du pouvoir des premiers ministres. »

5. Pellisson : « à donner quelque opinion de moi dans le monde. »

6. Pellisson : « ... que la réputation du Prince. »

7. Pellisson ajoute tout un alinéa sur la réputation : « Mais ne vous trompez pas, mon fils, comme tant d'autres, et ne pensez pas qu'il soit temps de l'établir quand il faudra s'en servir. On ne la met point sur pied avec les armées, on aurait beau ouvrir ses trésors pour l'acquérir, il faut y avoir pensé auparavant, et ce n'est même qu'une possession assez longue qui nous en assure. »

8. Pellisson change ce début : « J'avais, dès les premières années, ap-

auparavant sujet d'être content de ma propre conduite, les éloges que cette nouveauté m'attirait me donnèrent une continuelle inquiétude, par la crainte que j'avais[1] toujours de ne les pas assez bien mériter.

[2] Car enfin je suis bien aise de vous avertir, mon fils, que c'est une chose fort délicate que la louange, qu'il est bien malaisé de ne s'en pas laisser éblouir, et qu'il faut beaucoup de lumières au rang que nous tenons pour savoir discerner au vrai ceux qui nous flattent de ceux qui nous admirent.

Mais quelque obscures que puissent être en cela les intentions de nos courtisans, il y a[3] cependant un moyen assuré pour profiter de tout ce qu'ils disent à notre avantage, et ce moyen n'est autre chose que de nous examiner secrètement nous-mêmes sur chacune des louanges que les autres nous donnent[4]. Car lorsque[5] nous en entendrons quelqu'une que nous ne mériterons pas en effet, nous la considérerons aussitôt (suivant l'humeur de ceux qui nous l'auront donnée) ou

paremment assez de sujet d'être content de ma conduite; mais les applaudissements que cette nouveauté m'attirait... »

1. Pellisson : « que j'avais et dont je ne suis pas encore tout à fait exempt... » Voilà une flatterie adroitement glissée.

2. Cet alinéa manque dans Pellisson. Il en donne un autre : « On vous dira dans quelle défiance j'ai vécu là-dessus avec mes courtisans, et combien de fois, éprouvant leur génie, je les ai engagés à me louer des choses mêmes que je croyais avoir mal faites, pour le leur reprocher aussitôt après, et les accoutumer à ne me point flatter. »

3. Pellisson : « je vous enseignerai, mon fils, un moyen aisé de... » Dans toute la suite de l'alinéa, chez Pellisson, le Roi s'adresse à son fils : « Vous... »

4. Pellisson : « ... de vous examiner secrètement vous-même et d'en croire votre propre cœur plutôt que leurs louanges. »

5. Ce membre de phrase manque dans Pellisson.

comme un reproche malin de quelque défaut dont nous tâcherons de nous corriger[1], ou comme une secrète exhortation à la vertu[2] que nous ne sentons pas en nous.

Et[3] lors même que nous croirons mériter véritablement ce qui sera dit en notre faveur, au lieu de nous arrêter faiblement à la satisfaction que nous en recevrons, nous nous en servirons comme d'un pressant aiguillon pour nous exciter à mériter toujours de nouveaux éloges.

Car c'est assurément une des choses où les esprits vraiment élevés peuvent être mieux distingués des médiocres, de voir comme ces derniers, charmés du doux bruit des applaudissements qui flattent incessamment leurs oreilles, s'abandonnent facilement au sommeil de l'oisiveté et se persuadent promptement qu'ils en ont assez fait; au lieu que les autres, brûlant toujours d'une égale ardeur de se signaler, ne sont jamais pleinement satisfaits d'eux-mêmes, en sorte que tout ce qu'on

1. Pellisson : « de quelque défaut opposé. »

2. Pellisson : » ... à ce que vous ne sentiriez pas en vous. »

3. Au lieu des trois alinéa suivants, Pellisson forme une seule phrase, renouée à la précédente : « ... persuadé, quand même vous saurez les bien mériter, que vous n'en avez pas encore assez fait, que la réputation ne se peut conserver sans en acquérir tous les jours davantage, que la gloire enfin n'est pas une maîtresse qu'on puisse négliger, ni que l'on soit jamais digne de ses premières faveurs, si on n'en souhaite à tout moment de nouvelles. » — Pour la première fois, Pellisson resserre au lieu d'amplifier. Il garde une seule des images du texte B, la dernière, et la revêt d'une forme assez heureuse, tout en empruntant, pour le détail même, au texte antérieur. — L'éditeur de 1806 cite en note (p. 39) une partie du texte B, depuis : « Car c'est assurément une des choses... » et trouve qu'on « l'a élaguée avec assez de raison dans la mise au net. » Ce qu'il appelle la mise au net, c'est le texte de Pellisson.

donne de pâture au beau feu dont ils sont embrasés ne fait qu'en augmenter la violence.

C'est de cette façon, mon fils, que la gloire veut être aimée. La chaleur que l'on a pour elle n'est point une de ces faibles passions qui se ralentissent par la possesssion. Ses faveurs, qui ne s'obtiennent jamais qu'avec effort, ne donnent aussi jamais de dégoût, et quiconque se peut passer d'en souhaiter de nouvelles est indigne de toutes celles qu'il a reçues[1].

Les dispositions[2] générales dont je viens de vous parler m'occupèrent durant tout le mois de mars. Mais[3] avant que d'entrer dans l'exécution de mes principaux desseins, je me fis rendre un compte exact de chaque matière séparément par[4] ceux qui en étaient les plus instruits.

1. C'est là que finit le 2e cahier du texte B (S. Fr. 2281 in-f°, t. I, f° 164 r°); le r° n'est pas achevé : le v° n'est pas écrit du tout. Ce cahier avait 7 f°s. — C'est là aussi que finit le livre Ier de Pellisson, comprenant 165 pages.

2. Sur le manuscrit du texte B (f° 165), en marge, on lit : « 1661, 3. » C'est le 3e cahier qui commence. Il aura 8 f°s, 165-172. — Ici aussi commence le livre II de Pellisson, section première. — Je ne sais ce que veut dire la note de l'éditeur de 1806 (p. 41) : « Dans les brouillons, ou premières minutes, ce paragraphe n'est pas séparé de ce qui précède. » Nous avons dit, à l'instant (note 1), qu'il y a une page et demie d'intervalle entre les dernières phrases et celle-ci ; ajoutons que l'indication marginale que nous venons de donner est significative.

3. Pellisson (Msc., livre II) ajoute ceci : « Car le cardinal Mazarin n'était mort que le neuf. Et bien que durant sa maladie qui fut longue, et quelque temps auparavant, j'eusse observé avec plus de soin que jamais l'état des choses, je ne crus pas devoir toucher au détail des affaires, qu'après m'en être fait rendre compte... »

4. Pell. : « ... par chacun de ceux qui en avaient été chargés avec lui (Mazarin). » Il ajoute : « ... leur demandant avec soin quelles avaient été leurs principales vues jusqu'alors, comme celles qu'ils croyaient qu'on

Car encore que depuis quelque temps je me fusse appliqué à considérer avec attention tout ce qui se passait dans mon royaume, je ne voulus pourtant pas me fier aux observations que j'avais faites, jusqu'au point de me persuader que je n'eusse plus rien à découvrir.

Les résolutions [1] que j'avais dans l'esprit me semblaient fort dignes d'être exécutées; mon activité naturelle, la chaleur de mon âge et le désir violent que j'avais d'augmenter ma réputation me donnaient une forte impatience d'agir; mais j'éprouvai dans ce moment que l'amour de la gloire a les mêmes délicatesses, et si j'ose dire les mêmes timidités que les plus tendres passions : car autant que j'avais d'ardeur de me signaler, autant avais-je d'appréhension de faillir et, regardant comme un grand malheur la honte qui suit les moindres fautes, je voulais prendre dans ma conduite les dernières précautions.

De toutes [2] les choses que j'observai dans cette revue

pouvait avoir pour l'avenir, et persuadé que mes lumières, quand même elles auraient été plus grandes, pouvaient être fort aidées et fort augmentées par les leurs. » — Les idées comprises dans cette note et la précédente apparaissent sous une autre forme dans l'alinéa suivant du texte B.

1. Tout cet alinéa, sur l'amour de la gloire, sur la réputation, fait double emploi avec un développement de la fin du 2e cahier (V. p. 395-396), que Pellisson avait cru déjà devoir resserrer (V. note 3 de la p. 395) : l'amour de la gloire est encore comparé aux « plus tendres passions. » Pellisson, avec raison, supprime l'alinéa. — Il intercale ici d'autres réflexions sur l'utilité de prendre conseil, mais aussi de décider par soi-même. V. le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 2.

2. Pellisson : « Après m'être ainsi pleinement instruit par des entretiens particuliers avec eux, j'entrai plus hardiment en matière. Rien ne me sembla presser davantage que de soulager mes peuples. » Il ajoute en

particulière, il n'y en eut point qui me touchât si puissamment l'esprit et le cœur que la connaissance de l'épuisement où étaient alors mes peuples, après les charges immenses qu'ils avaient portées.

Ainsi, quoique les principaux desseins que j'avais formés pour guérir à fond ce grand mal ne pussent pas sitôt s'exécuter, vu le terrible engagement et l'extrême disette de toutes choses où je me trouvais moi-même [1], je ne laissai pas de diminuer incontinent trois millions sur les tailles de l'année suivante [2]; me [3] persuadant que je ne pouvais mieux commencer à m'enrichir qu'en empêchant mes sujets de tomber dans la ruine dont ils étaient menacés de si près.

Mais [4] afin que les nobles mêmes et les habitants des grandes villes qui ne profitaient en rien du rabaissement

marge (livre II, section 1re, p. 34) : « de quoi la misère des provinces et la compassion que j'en avais me sollicitaient incessamment. »

1. Pellisson retourne cette idée : « L'état de mes finances, tel que je vous l'ai représenté, semblait s'y opposer et conseillait en tout cas de différer. » Il en ajoute une autre : « ... Mais il faut toujours se hâter de faire le bien. Les réformations que j'entreprenais, quoiqu'utiles au public, devaient être fâcheuses à un grand nombre de particuliers. Il était à propos de commencer par quelque chose qui ne fût qu'agréable, et il n'y avait pas moyen enfin de soutenir le nom même de la paix, du moins plus longtemps, sans qu'il fût suivi d'aucune douceur de cette nature qui pût donner de meilleures espérances pour l'avenir. Je passai donc par-dessus toute autre considération, et remis d'abord trois millions... »

2. Pellisson : « ... déjà réglées et dont on allait faire l'imposition. »

3. Pellisson ne donne pas cette fin de phrase.

4. Pellisson. La forme est toute différente : « Je renouvelai en même temps, mais avec dessein de les faire mieux observer qu'auparavant, comme je l'ai fait aussi, les défenses de l'or et de l'argent sur les habits, et de mille autres superfluités étrangères, qui étaient une espèce de charge et de contribution volontaire en apparence, forcée en effet, que mes sujets les plus qualifiés et les personnes de ma cour payaient aux nations voisines, ou, pour mieux dire, au luxe et à la vanité. »

de la taille, tirassent d'ailleurs quelque fruit de mes premiers soins, je voulus du moins modérer leur dépense, en retranchant par divers édits les ruineuses superfluités introduites par le luxe en passements étrangers et en broderies d'or et d'argent.

Après [1] ce premier besoin de mes sujets, je n'en voyais point où il fût plus important de remédier qu'aux désordres de la justice. Car ce précieux dépôt que Dieu a remis entre les mains [2] des rois comme une participation de sa sagesse et de sa puissance, était tellement altéré par la corruption des hommes qu'il dégénérait en un commerce honteux.

Mais [3] parce qu'il fallait du temps pour digérer avec toute la précaution nécessaire les règlements qui devaient être donnés sur ce sujet, je me contentai pour lors de remédier à ce qui semblait de plus pressé et principalement à réprimer les entreprises qu'avaient jusque-là souvent faites les compagnies de judicature.

La cour des aides [4] s'étant alors portée en certaine chose au delà de sa juridiction, j'en éloignai [5] pour un

1. Cet alinéa manque dans Pellisson. L'éditeur de 1806 en cite en note (p. 47) la seconde phrase.

2. Au manuscrit du texte B, f° 166 v°, il y a d'abord : « des juges et des rois. »

3. La même idée est rendue différemment dans Pellisson. V. le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 3, sur les Compagnies souveraines.

4. Pellisson : « ... ayant commencé la première à s'écarter un peu du devoir... »

5. Pellisson : « ... quelques officiers, croyant que ce remède bien employé d'abord m'empêcherait d'en avoir souvent besoin dans les suites : ce qui m'a réussi. »

temps quelques-uns de plus hardis, persuadé qu'il était à propos de donner à l'entrée de mon administration ce léger exemple de sévérité pour contenir dans le devoir les autres compagnies du royaume.

Et, en effet [1], les parlements qui avaient jusque-là fait difficulté de déférer aux arrêts de mon conseil, reçurent, avec tout le respect que je devais désirer, l'arrêt par lequel je leur défendis de continuer cet abus, leur permettant seulement de se plaindre à moi de ce qu'ils croiraient que mon conseil aurait ordonné contre l'équité ou contre les formes.

L'assemblée [2] même du clergé, qui se tenait alors à Paris, prétendant différer l'exécution des ordres que j'avais donnés pour la faire séparer [3], jusqu'à ce que j'eusse fait expédier certains édits qu'elle m'avait de-

1. Pellisson : « Aussitôt après, je leur fis encore mieux entendre mes intentions par un arrêt solennel de mon conseil d'en haut. » Suivent des réflexions que donnera le Supplément aux Mémoires, n° 3. Et il reprend : « Je défendis à toutes (les compagnies) en général, par cet arrêt, d'en donner jamais de contraires à ceux de mon conseil, sous quelque prétexte que ce pût être, soit de leur juridiction, soit du droit des particuliers ; et je leur ordonnai, quand elles croiraient qu'on aurait blessé l'un ou l'autre, de s'en plaindre à moi et de recourir à mon autorité. » Les réflexions contre les prétentions des compagnies à la souveraineté continuent. V. le Supplément aux Mémoires, n° 3. — Tout le morceau de Pellisson est d'un ton bien dur.

2. Pellisson donne encore un préambule : « Les moindres démarches étaient importantes en ces commencements, qui faisaient voir à la France quel serait l'esprit de mon règne et ma conduite pour tout l'avenir. J'étais blessé de la manière dont on s'était accoutumé à traiter avec le prince, ou plutôt avec le ministre, mettant presque toujours en conditions ce qu'il fallait attendre ou de ma justice ou de ma bonté. »

3. Pellisson : « différait à l'ordinaire de se séparer. »

mandés avec instance, n'osa plus soutenir cette résolution dès lors que je témoignai qu'elle me déplaisait [1].

Cependant la charge de colonel général de l'infanterie ayant vaqué par la mort du duc d'Épernon [2], je pris résolution de la supprimer [3] parce que [4] sa fonction me semblait trop étendue, et que je ne pensais pas qu'un souverain pût donner à un particulier le droit de porter ses ordres et de se faire des créatures dans tous les corps qui font la principale force de son État.

Ce fut [5] aussi dès lors que je commençai à modérer l'excessive autorité qu'avaient eue depuis longtemps les gouverneurs des villes frontières, qui avait tellement fait perdre le respect qu'ils devaient à l'autorité royale, qu'ils avaient fait les mêmes exactions sur mes sujets que sur mes ennemis, et avaient osé prétendre par voie de négociation toutes les grâces qu'ils jugeaient à leur bienséance.

1. Au manuscrit du texte B, f° 167 r°, la phrase se continuait d'abord ainsi : « ... et que je voulais être obéi sans condition et sans remise. » Pellisson met : « Je lui fis entendre qu'on n'obtenait rien par ces sortes de voies, elle se sépara ; » et il ajoute : « et ce fut alors seulement que les édits furent expédiés. »

2. Pellisson ajoute : « son père, le premier duc d'Épernon, élevé par la faveur de Henri III, avait porté cette charge aussi haut que son ambition l'avait voulu. »

3. Pellisson ajoute : « ... quoique j'eusse déjà retranché de ce grand pouvoir par diverses voies tout ce que la bienséance et le temps m'avaient permis. »

4. Pellisson change la forme de l'idée et ajoute un détail : « ... le pouvoir en était infini, et la nomination des officiers inférieurs qu'on y avait attachée, lui donnant le moyen de mettre partout de ses créatures, le rendait plus maître que le Roi lui-même des principales forces de l'État. »

5. Cette phrase générale n'est pas dans Pellisson.

Et comme ce qui les avait rendus les plus absolus dans leurs places était la disposition qu'on leur avait laissée du fonds des contributions [1], et la liberté de composer leurs garnisons des troupes qui dépendaient d'eux, je résolus de leur ôter insensiblement l'un et l'autre, et fis de jour en jour entrer dans toutes les villes importantes des troupes d'armée qui ne dépendaient que de moi seul. En quoi je suis persuadé d'avoir fait une chose très-importante pour le repos de mon état, et d'avoir reçu en même temps une preuve très-manifeste de l'autorité royale. Car ce que j'exécutai dès ce temps-là sans peine et sans bruit [2], n'eût pas pu seulement être [3] proposé sans danger quelques années auparavant [4].

Je faisais cependant continuer les fortifications du château [5] de Bordeaux et de la citadelle de Marseille, tant [6] pour contenir ces villes-là même dans le devoir que pour donner exemple aux autres [7]. Je réprimais

1. Pellisson : « ... durant la guerre, sous prétexte de pourvoir à la sûreté de leurs places et de les tenir en bon état, mais qui allant à des sommes immenses pour des particuliers, les rendaient trop puissants et trop absolus. » — Pellisson forme un alinéa des contributions, un autre des garnisons.

2. Au manuscrit du texte B, f° 168 r°, on avait mis d'abord : « sans danger ; » mais le mot a trouvé place à la ligne suivante.

3. Pellisson : « pensé ni proposé. »

4. Pellisson ajoute : « ... chacun attendant de moi et recevant, en effet, des récompenses plus légitimes en faisant son devoir. »

5. Pellisson : « du château Trompette à Bordeaux. »

6. Pellisson : « non pas tant pour rien craindre alors de ces deux villes que... »

7. Pellisson : « Il n'y avait aucun mouvement dans le royaume, mais tout ce qui approchait tant soit peu de la désobéissance... était d'abord réprimé et châtié sans le dissimuler : de quoi la paix et les troupes que j'avais résolu d'entretenir en bon nombre me donnaient assez de moyen. »

avec vigueur tous les mouvements qui semblaient approcher de la désobéissance, comme à Montauban, à Dieppe, en Provence et à la Rochelle, où je fis exécuter mes commandements dans toute la sévérité nécessaire, ayant même donné ordre qu'ils fussent appuyés par des troupes en nombre suffisant pour vaincre la résistance qui aurait pu y être faite.

Car [1] quoiqu'il faille tenir pour maxime qu'en toutes choses un prince est obligé d'employer les voies de la douceur les premières, et qu'il lui est plus avantageux de persuader ses sujets que de les contraindre, il est pourtant certain que dès lors qu'il trouve ou de l'obstacle ou de la rébellion, il est de l'intérêt de sa gloire et de celui même de ses peuples qu'il se fasse obéir indispensablement.

Car [2] on doit demeurer d'accord qu'il n'est rien qui

1. Les réflexions développées dans les huit alinéa suivants sont réduites à quatre phrases courtes dans le texte de Pellisson. Mais on peut croire qu'elles lui ont fourni la matière des développements sur la nécessité de maintenir l'autorité souveraine contre les prétentions des compagnies de judicature, développements qu'il a placés plus haut à l'occasion de faits concernant ces compagnies, et dont nous avons formé le n° 3 du Supplément aux Mémoires. Le texte B, on va le voir, ne souffre pas que des parties de l'autorité souveraine soient détachées entre les mains des particuliers ou dans celles de « quelque compagnie ; » mais il ne poursuit pas les compagnies, comme fait Pellisson, du ressentiment royal. — L'éditeur de 1806 cite en note (p. 59-90) ce morceau du texte B, qu'il trouve trop délayé.

2. L'idée du texte B paraît dans cette phrase, la première, de Pellisson : « Je crus, mon fils, qu'en l'état des choses un peu de sûreté était la plus grande douceur que je pouvais avoir pour mes peuples, une disposition contraire devant leur produire par elle-même et par ses suites une infinité de maux. »

établisse avec tant de sûreté le bonheur et le repos des provinces que la parfaite réunion de toute l'autorité dans la seule personne du souverain.

Le seul partage qui s'en fait produit toujours de très-grands malheurs, et soit que les parties qui en sont détachées se trouvent entre les mains des particuliers ou dans celles de quelque compagnie, elles n'y peuvent jamais demeurer que dans un état violent.

Le prince qui les doit conserver unies en soi-même n'en saurait permettre le démembrement sans se rendre coupable [1] de tous les désordres qui en arrivent, dont le nombre est presque infini.

Car sans compter les révoltes et les guerres intestines que l'ambition des plus grands produit infailliblement lorsqu'elle n'est pas réprimée, mille autres maux naissent encore du seul relâchement du souverain [2]. Ceux qui l'approchent de plus près [3], voyant les premiers sa faiblesse, sont aussi les premiers qui en veulent profiter : chacun d'eux ayant nécessairement des gens qui servent de ministres à leur avidité, leur donne en même temps la licence de l'imiter. Ainsi, de degré en degré, la corruption se communique partout, et devient égale en toutes les professions.

1. Au manuscrit du texte B, f° 169 r°, la phrase était d'abord tournée ainsi : « Le prince permet le plus grand mal dont il soit capable quand il en permet le démembrement, et la seule négligence qu'il a sur ce point le rend coupable... »

2. Pellisson : « Aussitôt qu'un jeune roi se relâche sur ce qu'il a commandé, l'autorité fuit et le repos avec elle. »

3. Pellisson : « Ceux qui voient le prince de plus près, connaissant les premiers sa faiblesse, sont aussi les premiers à en abuser ; après eux ceux du second rang, et ainsi dans les autres de suite tous ceux qui ont en main quelque sorte de pouvoir. »

Il [1] n'est point de gouverneur qui ne s'attribue des droits injustes, point de troupes qui ne vivent avec dissolution, point de gentilhomme qui ne tyrannise les paysans, point de receveur, point d'élu, point de sergent qui n'exerce dans son détroit une insolence d'autant plus criminelle, qu'elle se sert de l'autorité des rois pour appuyer son injustice.

Il [2] semble que, dans ce désordre général, il soit impossible au plus juste de ne pas se corrompre. Car le moyen qu'il aille seul contre le courant de tous les autres, et qu'il se retienne sur un penchant où le pousse naturellement son propre intérêt, pendant que ceux qui devraient l'empêcher d'y tomber s'y précipitent eux-mêmes par leur exemple !

Cependant [3], de tous ces crimes divers, le public seul est la victime ; ce n'est qu'aux dépens des faibles et des misérables que tant de gens prétendent élever leurs monstrueuses fortunes. Au lieu d'un seul roi que les peuples devraient avoir, ils ont à la fois mille tyrans, avec cette différence pourtant que les ordres du prince légitime ne sont jamais que doux et modérés parce qu'ils sont fondés sur la raison, tandis que ceux de ces faux souverains n'étant inspirés que par leurs passions déréglées sont toujours injustes et violents.

Parmi les diverses occupations dont je vous ai parlé,

1. Pellisson omet ces détails.
2. Rien de cet alinéa dans Pellisson.
3. Pellisson généralise et conclut ainsi dans sa quatrième phrase : « Tout tombe sur la plus basse partie, opprimée par là de mille et mille tyrans, au lieu d'un Roi légitime dont la seule indulgence fait tout ce désordre. » Rien de plus.

je ne manquai pas aussi d'occasions de divertissements. Comme l'on commençait à prendre quelque opinion de moi dans le monde [1], le grand-duc de Florence me demanda ma cousine d'Orléans pour son fils. Je dotai cette princesse de mes deniers, et après [2] l'avoir fait marier en ma présence, la fis conduire à mes frais jusque dans les états de son beau-père. Le [3] connétable Colonne, à qui le cardinal Mazarin avait fait espérer une de ses nièces, poursuivit aussi fort chaudement ce mariage, se promettant que l'affection que je conservais pour la mémoire de ce cardinal s'étendrait sur tous ceux de sa famille.

Mais [4] dans le même temps, il se traitait des mariages de plus grande importance. Le mois de mars avait été agréablement terminé par celui de mon frère avec la sœur du roi d'Angleterre [5], et j'avais dessein de marier

1. Tout ce préliminaire, depuis le début de l'alinéa, manque dans Pellisson.

2. Pellisson ne donne pas cet incident.

3. Pellisson (liv. II, p. 114 Msc.) avait d'abord écrit conformément au texte B : « J'achevai encore celui que le cardinal Mazarin avait projeté d'une de ses nièces avec le connétable Colonne. » Il a effacé cette phrase. L'article a été élagué, dit l'éditeur de 1806 (p. 61, note 2), « sans doute comme peu digne de figurer dans des instructions pour l'héritier du trône. » N'y avait-il pas d'autre raison pour glisser sur le souvenir de Marie Mancini?

4. Pellisson avait transcrit cette phrase de transition ; il l'a barrée avec la phrase sur la nièce de Mazarin.

5. Pellisson ajoute une explication : « ... dont j'avais été fort aise, même par des raisons d'État. Car mon alliance avec cette nation sous Cromwell avait comme frappé le dernier coup dans la guerre d'Espagne, en réduisant les ennemis à ne pouvoir plus défendre les Pays-Bas, et, par conséquent, à m'accorder, si j'eusse voulu, de plus grands avantages qu'ils ne firent par le traité des Pyrénées. Les affaires avaient depuis changé de face en Angleterre. Cromwell était mort, et le roi rétabli. Les

ce roi même avec l'infante de Portugal[1] pour des considérations qui méritent bien de vous être expliquées. Je voyais que les Portugais, s'ils étaient privés de mon assistance, n'étaient pas suffisants pour résister seuls à toutes les forces de la maison d'Autriche. Je ne doutais point[2] que les Espagnols, ayant dompté cet ennemi domestique, entreprendraient plus aisément de troubler les établissements que je méditais pour le bien de mon État. Et néanmoins je faisais scrupule d'assister ouvertement le Portugal à cause du traité des Pyrénées. L'expédient le plus naturel pour me tirer de cet embarras était de mettre le roi d'Angleterre en état d'agréer que je donnasse sous son nom au Portugal toute l'assistance qui lui était nécessaire.

Ce n'est[3] pas que je ne susse fort bien que les traités ne s'observent pas toujours à la lettre, et que les intérêts des couronnes sont de telle nature que les princes qui en sont chargés ne sont pas toujours en liberté de s'engager à leur préjudice. J'étais même autorisé dans cette maxime par le propre exemple des Espagnols[4] qui

Espagnols se préparant des ressources à l'avenir pour la Flandre, en cas de rupture avec moi, et n'espérant rien alors de la Hollande, songeaient sur toutes choses à mettre ce prince dans leurs intérêts : le mariage de mon frère servait à le retenir dans les miens. »

1. La réflexion sur ce mariage, qui s'étale jusqu'à la fin de l'alinéa du texte B, est resserrée dans Pellisson.

2. Cette idée manque dans Pellisson.

3. Pellisson n'a pas cette phrase : il place ici une réflexion sur la distinction à faire entre les traités, particulièrement pour les traités avec l'Espagne. V. le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 4.

4. Pellisson : « Car en quelque profonde paix qu'on ait été avec eux, ont-ils jamais manqué à fomenter nos discordes domestiques et nos guerres civiles ; et la qualité de catholiques par excellence les a-t-elle en nul

si souvent en pleine paix et sans aucun engagement précédent s'étaient ouvertement déclarés protecteurs de ceux qui s'étaient révoltés en France [1]. Et sans doute que le dessein que j'avais formé de protéger un roi légitime qui ne pouvait subsister sans mon secours, n'était pas si difficile à soutenir que celui de défendre par pure animosité une populace mutinée.

Mais quoi qu'il y eût, en effet, dans mon procédé d'honnête et de généreux, j'étais bien aise encore [2] d'en retrancher tout ce qui eût pu donner aux Espagnols quelque sujet de plainte contre moi, par le moyen du mariage dont je viens de parler [3].

Mais soit que les Espagnols fussent avertis de mes intentions, ou qu'ils eussent des raisons à part pour vouloir attirer les Anglais de leur côté, ils leur proposèrent le mariage de la princesse de Parme qu'ils offraient de doter comme une infante.

Ils passèrent même plus avant : car voyant que j'avais fait rejeter cette première proposition, ils firent encore les mêmes offres pour la fille du prince d'Orange, quoi-

temps empêchés de fournir de l'argent sous main aux huguenots rebelles? »

1. Pellisson ajoute : « Ils accueillent sans cesse avec soin, avec dépense, tout ce qui se retire mécontent de ce pays-ci, jusqu'à des personnes de néant et de nulle considération, non qu'ils ignorent ce qu'elles sont, mais pour montrer par là à celles qui valent mieux ce qu'on ferait en leur faveur. »

2. Pellisson rend la même idée. V. la fin du Supplément aux Mémoires, n° 4. « Et tout ce que je croyais leur devoir déférer, était de ne le secourir (le roi de Portugal) que dans la nécessité, avec modération et retenue... »

3. Pellisson signale ici le moyen d'influence dont Louis XIV crut pouvoir se servir à la cour de Charles II. V. le Supplément aux Mémoires, n° 5.

que princesse protestante, sans [1] vouloir s'apercevoir que dans la profession qu'ils font d'être catholiques par excellence, il y avait quelque chose d'extraordinaire à vouloir [2] priver tous les catholiques d'Angleterre du secours qu'ils pouvaient tirer d'une reine qui ferait même profession de foi.

Mais je fis ménager cette affaire de telle façon que la seconde proposition fut rejetée comme la première, et servit même en quelque sorte à la conclusion de celle que j'avais faite de ma part [3].

Dans ce temps, je fis avorter le dessein que les ambassadeurs de Gênes avaient formé depuis plusieurs années d'usurper à ma cour le traitement royal. L'artifice dont ils s'étaient servis pour cela était de ne s'assujettir à ne prendre leurs audiences qu'aux mêmes jours où quelque ambassadeur de roi la devait avoir, et affectant d'entrer dans le Louvre immédiatement après lui, entraient comme lui au son du tambour que l'on battait à son occasion [4].

1. Pellisson : « ... sans se souvenir alors de leur grand zèle pour la foi. »

2. Pellisson : « ... ôter aux catholiques toute la consolation et tout le support qu'ils y pouvaient espérer. »

3. Pellisson commence ici la seconde section du livre II. L'éditeur de 1806 n'a pas marqué cette division, qui prend au milieu de sa p. 68. — Pellisson débute par une transition : « De toutes les affaires étrangères de cette année, ce fut la plus importante. Je ne laisserai pas d'en toucher ici quelques autres de moindre conséquence, mais qui vous feront connaître qu'en affermissant tous les jours de plus en plus mon autorité au dedans, je n'oubliais pas de maintenir au dehors, en toutes rencontres, la dignité et les avantages de la couronne. — C'est ici aussi que commence le 4e cahier de notre texte B, f° 173.

4. Pellisson : « ... afin qu'on ne pût distinguer si cet honneur les regardait ou non : vanité d'autant plus ridicule, qu'à remonter un peu plus

Sur cette adresse pratiquée plusieurs fois, ils prétendaient avoir établi une possession, et furent assez hardis pour s'exprimer sur cette pensée. Mais [1] dès lors qu'elle me fut connue, je leur fis connaître nettement le peu de succès qu'ils en devaient espérer, indigné de voir qu'une ville autrefois sujette de mes aïeux, et qui n'avait d'autres droits de souveraineté que ceux qu'elle tirait de sa rébellion [2], osât prétendre des honneurs de cette nature.

J'éludai [3] aussi une prétention de l'empereur qui n'était guère mieux fondée. Ce prince croyant être obligé à me donner part de son élection comme avaient fait ses prédécesseurs, n'avait pu s'empêcher de m'écrire sur ce sujet; mais parce qu'il avait répugnance à m'écrire le premier, il avait adressé sa dépêche à l'ambassadeur d'Espagne, avec ordre de ne la point délivrer qu'il n'eût obtenu de moi une lettre de compliments par laquelle il

haut, cet État tout entier, longtemps possédé par nos ancêtres, n'a aucune souveraineté... » V. la fin de l'alinéa suivant.

1. Pellisson : « Je fis entendre à ces ambassadeurs combien j'étais éloigné de souffrir leur folle prétention, dont ils avaient bien osé s'expliquer : et ni eux ni leurs supérieurs n'ont eu garde d'en parler depuis, tremblant de peur au moindre mouvement que j'ai fait faire à mes troupes vers l'Italie, par la connaissance qu'ils ont de ce que je pourrais bien demander avec justice. »

2. Pellisson : « ... depuis cent quarante ou tant d'années. » Et, en marge (Msc., liv. II, sect. 2, p. 7), il ajoute : « depuis 1528. » Il insiste sur cette condition de sujétion de Gênes : « ... nous appartenant légitimement à plusieurs bons titres, comme sont les traités volontaires et solennels avec tout le peuple qui se donnait à nous, souvent renouvelés avec un plein et entier consentement, et confirmés plus d'une fois par le droit des armes. »

3. Cette phrase de transition n'est pas dans Pellisson. La suite est presque littéralement copiée.

parût que c'était moi qui l'avais prévenu. Mais je refusai de la donner, et pour apprendre à l'empereur à me mieux connaître, je l'obligeai en même temps à rayer les qualités de comte de Ferrette et de landgrave d'Alsace qu'il avait prises dans des pouvoirs donnés à ses ministres au préjudice des cessions qu'il m'avait faites par le traité de Munster. Et bientôt après je lui fis encore retrancher le titre de chef du peuple chrétien qu'il se donnait dans un projet de ligue contre le Turc, comme s'il eût possédé véritablement le même empire, les mêmes droits qu'avait autrefois Charlemagne après avoir défendu la religion contre les Saxons, les Huns et les Sarrasins.

Cependant [1] ce trait de vanité ridicule m'oblige à vous faire ici remarquer pour votre instruction combien ces empereurs dont vous entendez parler dans nos histoires modernes sont éloignés de la grandeur de ceux dont nous tirons notre origine et par quelles voies l'empire est tombé dans un si grand abaissement.

Car enfin, lorsque le titre d'empereur fut mis dans notre maison, elle possédait à la fois la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, et la meilleure partie de l'Es-

1. Pellisson commence, non avec plus d'insolence, mais avec plus d'emphase : « Et sur ce sujet, mon fils, de peur qu'on ne veuille vous imposer quelquefois par les beaux noms d'empire romain, de César, de majesté Césarée, de successeur de grands empereurs, dont nous tirons notre origine, je me sens obligé de vous faire remarquer combien les empereurs d'aujourd'hui sont éloignés de cette grandeur dont ils affectent les titres. » — L'expression, « dont nous tirons notre origine, » qu'on lit dans les deux textes, est un peu risquée au point de vue historique. Les Capétiens sont les successeurs, mais non pas les héritiers de naissance de la race carlovingienne.

pagne, qu'elle avait distribuée entre divers seigneurs particuliers avec réserve de la souveraineté. Les sanglantes défaites de plusieurs peuples, venus du nord et du midi [1], avaient porté [2] si loin la terreur de nos armes que toute la terre tremblait au seul bruit du nom français et de la grandeur impériale. Mais la splendeur de cette dignité fut premièrement diminuée par les partages qui se faisaient alors entre les fils de France, et bientôt après nous la perdîmes entièrement par [3] l'affranchissement de la branche qui régnait alors en deçà du Rhin [4].

Car dès lors que les Allemands s'en furent une fois emparés, ils travaillèrent à nous en exclure pour jamais en éteignant le droit de succession qui nous y rappelait et en rendant l'empire électif [5].

La plupart des princes d'Allemagne [6] y trouvant leurs

1. Pellisson : « ... pour la ruine de la chrétienté.... »

2. Pellisson : « ... la terreur du nom français par toute la terre. » — Suit une digression sur Charlemagne, qu'on lira au Supplément aux Mémoires de 1661, n° 6. Elle se renoue ainsi au texte : « Cette grandeur de Charlemagne... ne dura pas longtemps après lui, diminuée premièrement... »

3. Pellisson : « ... par la faiblesse, et par le peu d'application de ses descendants, en particulier de... »

4. Pellisson ajoute cette réflexion : « Car les empires, mon fils, ne se conservent que comme ils s'acquièrent, c'est-à-dire par la vigueur, par la vigilance et par le travail. »

5. Pellisson a changé la forme de cet alinéa et du suivant ; il les a allongés tous deux. Voici une de ses phrases : « Ils subrogèrent une autre dignité à sa place, qui n'avait rien de commun ni avec l'ancien empire romain, ni avec le nouvel empire de nos aïeux, mais où on tâcha, comme dans tous les grands changements, de faire que chacun y trouvât ses avantages pour ne s'y pas opposer. » Les mots : « comme dans tous les grands changements, » sont ajoutés en interligne (Msc., liv. II, sect. 2, p. 32).

6. Pellisson distingue les avantages des peuples et États particuliers, puis ceux des princes, ensuite ceux du pape. — Pour le pape, V. à la fin du Supplément aux Mémoires, n° 6, sur Charlemagne.

avantages particuliers s'accordèrent aisément entre eux pour conspirer à ce dessein, et le reste du pays, flatté par les grands priviléges que l'on donne aux moindres États de l'Empire [1], embrassa si chaudement cette innovation qu'on n'a pas pu depuis l'en détacher.

Mais ce qui peut nous consoler de ce malheur est que le même artifice qui a ravi la possession de cette couronne en a tellement avili la majesté, qu'elle ne peut plus se souvenir sans confusion de son ancienne splendeur [2].

Et c'est pour cela qu'il s'est trouvé en divers temps des princes qui, pouvant y parvenir avec facilité, s'en sont volontairement abstenus, la croyant plus onéreuse qu'honorable [3]. Car enfin cette partie de l'Allemagne où la puissance des empereurs est maintenant bornée, n'est qu'un léger démembrement de l'ancien empire d'Occident [4] : leurs résolutions les plus importantes [5] sont sou-

1. Pellisson : « ... sous le nom de liberté. »

2. Pellisson remplace cette phrase par une autre : « Pour en revenir aux empereurs d'aujourd'hui, il vous est aisé, mon fils, de comprendre par tout ce discours qu'ils ne sont nullement ce qu'étaient les anciens empereurs romains, ni ce qu'étaient Charlemagne et ses premiers successeurs. Car, à leur faire justice, on ne peut les regarder que comme les chefs ou les capitaines-généraux d'une république d'Allemagne, assez nouvelle en comparaison de plusieurs autres États, et qui n'est ni si grande ni si puissante, qu'elle doive prétendre aucune supériorité sur les nations voisines. »

3. Pellisson ajoute : « Et de mon temps, l'électeur de Bavière était empereur, s'il n'eût refusé de se nommer lui-même, comme les lois le permettent, en joignant sa voix à celles dont je m'étais assuré pour lui, et que je lui donnais dans le collége des électeurs. »

4. Pellisson a pu supprimer cette première phrase après celle qu'il vient d'écrire (V. la note 2).

5. Toute la suite de cet alinéa figurait d'abord avant la phrase par laquelle cet alinéa commence.

mises aux délibérations des États de l'Empire; leur élection est sujette à l'embarras des brigues et à toutes les conditions qu'il plaît aux électeurs de leur imposer; la plupart des [1] terres de leur dépendance ont des maîtres particuliers qui ne défèrent aux ordres de l'empereur qu'autant qu'ils y trouvent leurs avantages, et les villes mêmes qui lui sont les plus affectées ont des droits si approchant de la liberté [2] que si les empereurs n'avaient point de seigneuries héréditaires, ils ne seraient souverains qu'en imagination [3]. Desquelles observations vous pouvez connaître si c'est avec justice qu'ils ont prétendu se distinguer des autres monarques [4].

Mais ne me contentant pas de rabattre la vanité de l'empereur, je travaillais même [5] à ruiner de plus en plus son crédit et à détruire absolument en Allemagne cette autorité que la maison d'Autriche s'y était établie depuis deux siècles. Dans cette pensée je m'informai plus exactement qu'auparavant de la disposition des esprits, et sur le rapport que l'on m'en fit je crus que

1. Pellisson : « La plupart des membres de la république, c'est-à-dire les princes ou les villes libres d'Allemagne ne défèrent... »

2. Voilà « la liberté » signalée par Pellisson un peu plus haut (V. p. 413, note 1). — Pellisson met là : « En cette qualité d'empereurs, ils n'ont que très-peu de revenus. »

3. Pellisson : « Ils seraient réduits à n'avoir pour habitation, dans tout l'Empire, que l'unique ville de Bamberg, que l'évêque qui en est seigneur souverain serait obligé de leur céder. »

4. Au lieu de la dernière phrase, Pellisson a un développement sur cette idée, que les rois de France valent les empereurs, et ne doivent pas leur céder le pas. V. le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 7.

5. Pellisson : « Ces légères contestations avec l'empereur firent que je m'attachai encore davantage à... »

l'électeur de Trèves serait un des premiers que je pourrais détacher de cette cabale. Et, en effet, après une négociation de quelques mois, je levai toutes les difficultés qui l'arrêtaient, et le fis entrer dans l'alliance du Rhin, qui était un parti puissant [1] que je faisais former au milieu de l'Empire sous prétexte de maintenir l'exécution du traité de Munster [2].

Des villes impériales que ce même traité avait mises sous ma protection firent alors le serment de fidélité qu'elles [3] refusaient depuis quatorze ans de me prêter.

Pour ôter les différences qui pouvaient être entre mes nouvelles conquêtes et mes autres pays [4], je réduisis la plupart des conseils souverains en présidiaux, je mis des Français [5] naturels dans les premières charges et je fis ressortir les appellations à mes parlements. J'écrivis aussi aux généraux des ordres religieux afin qu'ils unissent les couvents de ces pays-là aux anciennes provinces de France. D'ailleurs j'empêchai que les églises d'Artois et de Hainaut ne continuassent à recevoir les rescrits de Rome par la voie de l'internonce de Flandre, et ne permis plus que les abbés des trois évêchés fussent élus sans ma nomination; mais je trouvai bon seule-

1. Pellisson : « ... puissant et considérable... »
2. Pellisson : « ... et la paix de l'Allemagne. »
3. Pellisson : « ... qu'elles m'avaient toujours refusé. »
4. Pellisson : « Pour m'affermir dans mes conquêtes vers ce pays-là et vers la Flandre par une plus étroite union avec mes anciens États... » Ainsi est retournée l'idée du début. Pellisson en ajoute une autre : « ... Ne voyant pas lieu de pratiquer ce que faisaient les Grecs et les Romains, qui était d'envoyer des colonies de leurs sujets naturels dans les pays nouvellement subjugués, je tâchai du moins d'y établir les mœurs françaises. Je changeai les conseils... »
5. Pellisson : « et autant qu'il me fut possible des gens de mérite... »

ment qu'à chaque vacance l'on me proposât trois sujets, l'un desquels je promis d'agréer.

En même temps pour faire voir ce que valait ma protection à ceux à qui je l'avais accordée, je fis mettre le prince d'Épinoy en possession des biens du comte de Bucquoy jusqu'à ce que les siens lui eussent été rendus[1], et je délivrai le pays de Jalleu, qui était alors en contestation entre moi et les Espagnols, de diverses oppressions dont il était menacé par eux.

Douze des principaux habitants en avaient été arrêtés pour le payement de quelques arrérages d'une somme de douze mille écus que les Espagnols avaient accoutumé d'y lever, et déjà pour la dépense qu'ils avaient faite depuis leur détention l'on avait exigé d'eux deux mille florins, lesquels je leur fis rendre avec la liberté.

Je fis même quelque chose de plus avantageux pour ce peuple. Car les Espagnols qui ne voulaient rien perdre de leur revenu m'ayant proposé que durant la contestation cette imposition fût doublée afin que la France et l'Espagne y trouvassent chacune leur droit tout entier, je refusai l'expédient comme trop dur et trop ruineux pour le pays.

Je fis encore cesser dans l'Artois quelques levées que les magistrats des villes y faisaient sous prétexte de certains octrois accordés par le roi d'Espagne. Je voulus même que tous les officiers des garnisons payassent[2] leurs parts des autres impositions qui se faisaient, afin

1. Pellisson : « ... par les Espagnols, comme ils l'avaient promis. »

2. Pellisson : « ... portassent comme les habitants tous les autres droits qui se levaient sur les denrées. »

de soulager d'autant les autres habitants, et je fis donner trois ans de surséance aux pauvres familles de la frontière pour payer leurs créanciers qui les persécutaient cruellement depuis la paix.

Enfin je fis en sorte qu'une bonne partie des limites furent marquées dès cette année-là [1], les fortifications de Nancy démolies, et mes places soigneusement réparées et munies de toutes les choses nécessaires pour leur défense [2], tâchant d'établir [3] à la fois la réputation de ma puissance et de ma bonté chez mes nouveaux sujets, et [4] de faire cesser le reproche qu'on fait depuis si longtemps aux Français que s'ils savent conquérir ils ne savent pas conserver.

Les heureux [5] succès que j'avais en toutes ces choses me faisant voir la protection que Dieu donnait aux prémices de mon administration, je m'efforçais aussi de

1. Pellisson : « ... en exécution du traité des Pyrénées. »

2. Pellisson ajoute : « comme si on eût été au milieu de la guerre. »

3. Cette idée manque dans Pellisson.

4. Pellisson : « ne craignant rien tant que le reproche qu'on fait depuis si longtemps aux Français, mais que j'espère de bien effacer par ma conduite... »

5. Pellisson donne un préambule (Msc., liv. II, sect. 2, p. 75), qu'il barre ensuite. L'éditeur de 1806 l'a conservé dans son texte, sans faire la remarque qu'il avait été barré. « Il est ordinaire aux esprits faits, et qui ont reçu de bonne heure les premières dispositions à la piété, de se tourner aussitôt vers Dieu dans les heureux succès, quoique par un grand effet de notre faiblesse une longue suite de prospérités, que nous regardons alors comme nous étant dues, naturelles et propres, aient accoutumé de nous le faire oublier. » — Suit l'idée du texte B, exposée un peu différemment : « J'avoue que dans ces commencements, voyant ma réputation s'augmenter chaque jour, toutes choses me réussir et me devenir faciles, je fus aussi sensiblement touché que je l'ai jamais été du désir de le servir et de lui plaire. »

lui faire paraître mon zèle en tout ce qui regardait son service.

Je donnai pouvoir au cardinal Anthoine [1] et à Aubeville, mes agents à Rome, de faire une ligue contre le Turc dans laquelle j'offrais de contribuer largement et de mes deniers et de mes troupes [2]. Je m'étais d'ailleurs engagé avec les Vénitiens de leur fournir des forces considérables toutes les fois qu'ils voudraient faire effort de chasser les infidèles de Candie. Et cependant pour leur aider au courant de la guerre je leur avais donné cent mille écus.

Peu après j'offris encore à l'Empereur de lui prêter contre [3] les Turcs une armée de vingt mille hommes composée de mes troupes et de celles de mes alliés.

Sur l'avis [4] que j'eus qu'en divers lieux de mon obéissance les gens de la religion prétendue réformée faisaient des entreprises contre l'édit de Nantes, je nommai des commissaires qui eurent ordre de moi de les réduire précisément dans les termes que mes prédécesseurs leur avaient accordés.

L'on m'avait dit que dans le faubourg Saint-Germain il s'était fait par eux quelques assemblées et que l'on y prétendait établir des écoles de cette secte; mais je fis

1. Pellisson : « ... Antoine Barberini. »

2. Pellisson : « ... beaucoup plus que pas un des autres princes chrétiens. »

3. Pellisson : « contre cet ennemi commun. »

4. Pellisson place ici des réflexions sur la conduite à tenir à l'égard des protestants, et sur l'origine du protestantisme. V. le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 8. — C'est au milieu de ces réflexions qu'est signalé le fait qui est l'objet de l'alinéa du texte B. — L'éditeur de 1806 cite en note les quatre alinéa suivants qui concernent les protestants comme extraits « des brouillons. » (P. 89-90.)

si bien entendre que je ne voulais pas souffrir ces nouveautés qu'elles cessèrent incontinent.

Je fus averti qu'en la ville de Jamais [1], où ils n'avaient point droit de s'assembler, ils s'étaient donné cette liberté durant les désordres de la guerre, ce qui avait grossi le nombre des habitants d'une grande quantité de religionnaires. Mais je défendis aussitôt les assemblées, et fis sortir de la ville tous ceux qui s'y étaient nouvellement établis.

Je donnai les mêmes ordres à l'égard de ceux qui s'étaient retirés de nouveau dans La Rochelle [2], lesquels se trouvaient déjà en fort grand nombre. Et portant même en cela mes soins au delà des terres de mon obéissance, je fis distribuer des aumônes aux pauvres de Dunkerque [3], de peur que leur misère ne les tentât de suivre la religion des Anglais sous la domination [4] desquels ils étaient encore.

Je fis aussi diverses instances auprès des Hollandais en faveur des catholiques de Gueldres que l'on traitait rigoureusement.

Et à l'égard du jansénisme, je travaillais sans cesse à dissiper les communautés et les assemblées où se fomentait cet esprit de nouveauté [5].

1. Jametz en Lorraine.

2. Pellisson : « ... où l'habitation n'était permise qu'aux anciens habitants et à leurs familles. »

3. Ce fait pour Dunkerque, et le suivant pour Gueldres, sont placés par Pellisson avant ses réflexions générales sur la conduite à suivre à l'égard des protestants, et avant les faits sur La Rochelle. Jametz, le Faubourg Saint-Germain, et les commissaires de l'édit de Nantes.

4. Pellisson : « ... à qui la guerre d'Espagne m'avait obligé de donner cette place durant le ministère du cardinal Mazarin. »

5. Pellisson ajoute : « bien intentionnées peut-être, mais qui igno-

Quoique les duels [1] eussent été plusieurs fois défendus, néanmoins parce que je savais que toutes ces défenses étaient éludées par divers artifices, j'ajoutai de nouvelles précautions à celles qui avaient été déjà prises. Et pour montrer que [2] je voulais qu'elles fussent exécutées, je bannis de ma cour le comte de Soissons pour avoir fait appeler le duc Navailles, et fis mettre en prison celui qui avait porté la parole de sa part quoiqu'elle n'eût point eu d'effet.

Je rétablis par une nouvelle ordonnance la rigueur des anciens édits contre les jurements [3] dont je fis bientôt après quelques exemples [4].

Et pour autoriser toutes ces actions extérieures par une marque de piété personnelle [5], j'allai publiquement

raient ou voulaient ignorer les dangereuses suites qu'il pourrait avoir. » — Cette phrase sur le jansénisme précède, chez Pellisson, tout ce qui regarde le protestantisme, les faits comme les réflexions.

1. Ce fait, dans Pellisson, précède ce qui est dit du jansénisme.

2. Pellisson : « ... que ni rang ni naissance ne dispensaient personne. »

3. Pellisson : « ... et les blasphèmes... » — Le fait sur les jurements et blasphèmes précède ce qui est dit des duels.

4. Pellisson ajoute : « Et je puis dire qu'à cet égard mes soins et l'aversion que j'ai témoignée pour ce dérèglement scandaleux n'ont pas été inutiles, ma cour en étant, grâce à Dieu, plus exempte qu'elle ne l'a été durant plusieurs siècles sous les rois mes prédécesseurs. »

5. L'idée exprimée dans cet alinéa est rendue différemment par Pellisson, à la suite de ses réflexions générales sur les protestants : « Je prenais tous ces soins par une véritable reconnaissance des grâces que je recevais tous les jours ; mais je m'aperçus en même temps qu'ils me servaient beaucoup à me conserver l'affection des peuples, très-contents de voir qu'étant sans comparaison beaucoup plus occupé qu'auparavant, je continuais à vivre, pour les exercices de la piété, dans la même régularité où la reine ma mère m'avait fait élever, et édifiés particulièrement cette année de ce que je fis à pied avec toute ma maison les stations d'un jubilé : ce que je ne pensais même pas devoir être remarqué. » La feinte modestie de ces derniers mots n'est pas en rapport avec le ton de la phrase du texte B.

à pied avec tous mes domestiques aux stations du jubilé, voulant que tout le monde conçût par le profond respect que je rendais à Dieu que c'était de sa grâce et de sa protection plutôt que de ma propre conduite que je prétendais obtenir l'accomplissement de mes desseins et la félicité de mes peuples.

Car [1] vous devez savoir avant toutes choses, mon fils, que nous ne saurions montrer trop de respect [2] pour celui qui nous fait respecter de tant de milliers d'hommes. La première partie de la politique [3] est celle qui nous enseigne à le bien servir. La soumission [4] que nous avons pour lui est la plus belle leçon que nous puissions donner de celle qui nous est due; et nous péchons [5]

1. Toute cette fin, moins le dernier alinéa, est assez sensiblement différente dans le texte de Pellisson, qui change l'ordre des idées et refait les phrases. L'éditeur de 1806 cite en note (p. 90-92) ce « morceau des brouillons, qui lui paraît vague et faible. » — Pellisson a un mouvement de début analogue à celui du texte B : « Et à vous dire la vérité, mon fils... »

2. Dans Pellisson, voici la phrase analogue, placée un peu plus bas : « Les armées, les conseils, toute l'industrie humaine, seraient de faibles moyens pour nous maintenir sur le trône, si chacun y croyait avoir même droit, et ne révérait une puissance supérieure, dont la nôtre est une partie. »

3. Pellisson : « Les respects publics que nous rendons à cette puissance invisible pourraient être justement nommés la première et la plus importante partie de toute notre politique, s'ils ne devaient avoir un motif plus noble et plus désintéressé. »

4. Au manuscrit du texte B, f° 178, cette phrase est ajoutée en interligne. Pellisson l'a adoptée; elle est fondue dans son texte : ce qui prouve que le texte B est antérieur au sien. Il la conserve presque dans les mêmes termes : « Notre soumission pour lui est la règle et l'exemple de celle qui nous est due. »

5. Pellisson place cette phrase avant la précédente. C'est par là, chez lui, que commence le morceau. « Et à vous dire la vérité, mon fils, nous

contre la prudence aussi bien que contre la justice, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Ce que nous avons d'avantage [1] sur les autres hommes est pour nous un nouveau titre de sujétion ; et après ce qu'il a fait pour nous [2], notre dignité se relève par tous les devoirs que nous lui rendons. Mais [3] sachez que, pour le servir selon ses désirs, il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte extérieur, comme font la plupart des autres hommes.

Des [4] obligations plus signalées veulent de nous des

ne manquons pas seulement de justice, mais de prudence, quand nous manquons... »

1. Pellisson : « Tout ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes en la place que nous tenons, sont sans doute autant de nouveaux titres de sujétion pour celui qui nous les a donnés. »

2. Cette idée n'est pas dans Pellisson.

3. Pellisson a préludé à l'idée qui va être exprimée par cette phrase : « Gardez-vous bien, mon fils, je vous en conjure, de n'avoir dans la religion que cette vue d'intérêt, très-mauvaise quand elle est seule, mais qui d'ailleurs ne vous réussirait pas, parce que l'artifice se dément toujours et ne produit pas longtemps les mêmes effets que la vérité. » — Alors paraît la phrase du texte B, ainsi arrangée : « A son égard, l'extérieur sans l'intérieur n'est rien du tout, et sert plus à l'offenser qu'à lui plaire. » Pellisson n'a pas gardé l'idée incidente : « comme font la plupart des hommes. » — Il imagine une comparaison entre Dieu et les rois, au sujet de ce respect purement extérieur et peu sincère qui offense au lieu de plaire : « Jugez-en par vous-même, mon fils, si vous vous trouvez jamais, comme il est difficile que cela n'arrive dans tout le cours de votre vie, en l'état qui est si ordinaire aux rois, et où je me suis vu si souvent : mes sujets rebelles, lors même qu'ils ont eu l'audace de prendre les armes contre moi, m'ont donné peut-être moins d'indignation que ceux qui en même temps se tenant près de ma personne me rendaient plus de devoirs et plus d'assiduités que tous les autres, pendant que j'étais bien informé qu'ils me trahissaient et n'avaient pour moi ni véritable respect ni véritable affection dans le cœur. »

4. Les trois alinéa suivants ne sont pas dans Pellisson. C'est toujours

devoirs plus épurés; et comme en nous donnant le sceptre, il nous a donné ce qui paraît de plus éclatant sur la terre, nous devons, en lui donnant notre cœur, lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

Quand nous aurons armé tous nos sujets pour sa gloire, quand nous aurons relevé ses autels abattus, quand nous aurons fait connaître son nom aux climats les plus reculés, nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir. Et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il désire le plus de nous si nous ne nous sommes soumis nous-mêmes au joug de ses commandements. Les actions d'éclat et de bruit ne sont pas toujours celles qui le touchent davantage, et ce qui se passe dans le secret de notre cœur est souvent ce qu'il observe avec le plus d'attention.

Il est infiniment jaloux de sa gloire, mais il sait mieux que nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si grands qu'afin que nos respects l'honorassent davantage. Et si nous manquons de remplir en cela ses desseins, peut-être qu'il nous laissera tomber dans la poussière de laquelle il nous a tirés [1].

la même pensée qui se continue, à savoir que les rois sont plus obligés envers Dieu que les autres hommes, précisément parce qu'il leur a donné un rang supérieur. — Pellisson place ici un long développement; il traite des raisons sur lesquelles repose la croyance en Dieu. V. le Supplément aux Mémoires de 1661, n° 9.

1. La fin de ce morceau, que Pellisson n'a pas reproduite, a quelque ressemblance avec la paraphrase des psaumes, où nous avons reconnu la main de Périgny. Nous en rapprochons quelques vers (V. au t. I notre Étude sur la composition des Mémoires, ch. V, sur Périgny, p. LIV.)

Ce sont les peuples qui parlent :

Rois, venez adorer ce grand Roi qui, sur vous,
A lui seul tous les droits que vous avez sur nous...

Beaucoup [1] de mes ancêtres qui ont voulu donner [2] à leurs successeurs de pareils enseignements, ont attendu pour cela l'extrémité de leur vie. Mais je ne suivrai pas en cela leur exemple. Je vous en parle dès cette heure, mon fils, et vous en parlerai toutes les fois que j'en trouverai l'occasion [3]. Car, outre que j'estime qu'on ne peut de trop bonne heure imprimer dans les jeunes esprits des pensées de cette conséquence, je crois qu'il se peut faire que ce qu'ont dit ces princes dans un état si pressant ait quelquefois été attribué à la vue du péril où ils se trouvaient : au lieu que vous en parlant maintenant, je suis assuré que la vigueur de mon âge, la liberté de mon esprit et l'état florissant de mes affaires ne [4] vous pourront jamais laisser sur ce discours aucun soupçon de faiblesse ou de déguisement [5].

Ce sont les rois :

Tout ce qu'on voit en nous de gloire et de splendeur,
Grand Dieu, nous le devons à ta seule grandeur.
L'éclat de ta faveur nous élève, et nous donne
Les biens et les honneurs, la vie et la couronne.
Mais dès lors que de nous tes yeux sont détournés,
On nous voit languissants, abattus, consternés ;
On nous voit sans vigueur, on nous voit sans lumière,
Retomber à l'instant dans la même poussière
Dont nous tira l'effort de tes puissantes mains
Pour nous mettre au-dessus du reste des humains.

Les derniers vers surtout fournissent la phrase finale du texte B.

1. Nous retrouvons ici Pellisson ; il conserve la première phrase et la fin de la dernière depuis : « au lieu que... »

2. Pellisson : « faire de pareilles exhortations à leurs enfants. »

3. Sur le manuscrit du texte B, f° 179 v°, cette phrase est ajoutée en interligne.

4. Pellisson : « ... ne vous permettraient point d'y soupçonner du déguisement ou de les attribuer à la vue du péril. » Cette fin de phrase est empruntée à une des phrases du texte B, qu'on a laissées de côté.

5. Pellisson conclut ainsi : « Ne me donnez pas ce déplaisir, mon fils, qu'elles n'aient un jour servi qu'à vous rendre plus coupable, comme elles le feraient sans doute si vous veniez à les oublier. »

SUPPLÉMENT

AUX

MÉMOIRES DE L'ANNÉE 1661

Le Supplément se compose de parties démembrées du texte de Pellisson : ce sont, par conséquent, des pages connues depuis longtemps par l'édition des *OEuvres de Louis XIV* (1806, t. I). Sur le manuscrit, elles sont l'objet de peu de corrections. Elles intéresseront moins par la nouveauté des faits que par le tour donné aux réflexions générales ou lieux communs. Les idées sont ordinairement suscitées par quelque indication fort sommaire du texte B. Le germe déposé dans ce texte prend un singulier développement sous les efforts de la plume trop laborieuse ou trop complaisante de Pellisson; il grossit tout ce qu'il touche. En cela, il ressemble beaucoup aux rédacteurs des Mémoires de 1666 et de 1667-1668. La similitude que nous établissons entre eux et lui n'est pas à son avantage. Il faut se résigner à le compter parmi ces écrivains de troisième ou de quatrième ordre, dont le nombre fut grand au premier âge de l'Académie française. En 1671, une forme de phrase plus ou moins savante et cadencée n'était plus un titre suffisant à l'admiration, comme vingt ou trente ans auparavant. Si les contemporains de Pellisson avaient été admis à lire de pareilles pages au moment où il les écrivait, ils n'auraient pas, je pense, porté de lui, comme historien moraliste, un jugement plus favorable que celui que nous osons émettre ici.

ANALYSE DE CES TEXTES.

N° 1. De l'amour du travail et du plaisir de gouverner. Le Roi gouverne par lui-même. Il est difficile de choisir des ministres.

N° 2. Utilité de prendre conseil, mais aussi de décider par soi-même. Les ministres mêmes aiment à sentir un maître.

N° 3. Ne pas souffrir les prétentions des compagnies de judicature à la souveraineté : abus de pouvoir punis ; faveurs retirées. Le Roi n'a pas contre elles de ressentiment : réflexion sur l'esprit de vengeance. Nécessité de maintenir l'autorité souveraine.

N° 4. Les traités avec l'Espagne n'engagent pas le Roi à la rigueur.

N° 5. Habitudes de corruption à la cour d'Angleterre.

N° 6. Puissance de Charlemagne, le grand empereur, dont les rois de France sont les héritiers. A-t-il eu le titre d'empereur romain ?

N° 7. Les rois de France valent les empereurs, et ne doivent pas leur céder le pas.

N° 8. Conduite à tenir à l'égard des protestants : les ramener sans violence. Origine du protestantisme.

N° 9. Raisons sur lesquelles repose la croyance en Dieu et particulièrement en Jésus-Christ.

N° 1. — V. page 385, note 4.

De l'amour du travail. — Le Roi gouverne par lui-même. Il est difficile de choisir des ministres.

Quant au travail[1], mon fils, il se pourra faire que vous commenciez à lire ces Mémoires en un âge où l'on est bien plus accoutumé de le craindre que de l'aimer, trop

1. Ces pages sont dans l'édition de 1806, p. 19-30. Nous ne reproduisons pas les parties de pages qui ont passé dans nos variantes. V. p. 385-389.

content d'être échappé à la sujétion des précepteurs et des maîtres, et de n'avoir plus ni heure réglée ni application longue et certaine. Ici je ne vous dirai pas seulement que c'est toutefois par là que l'on règne, pour cela qu'on règne, et qu'il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre; que ces conditions de la royauté, qui [1] pourront quelquefois vous sembler rudes et fâcheuses en une si grande place, vous paraîtraient douces et aisées, s'il était question d'y parvenir.

Il y a quelque chose de plus, mon fils, et je souhaite que votre propre expérience ne vous l'apprenne jamais : rien ne vous serait plus laborieux qu'une grande oisiveté, si vous aviez le malheur d'y tomber; dégoûté premièrement des affaires, puis des plaisirs, puis d'elle-même, et cherchant partout inutilement ce qui ne se trouve point, c'est-à-dire la douceur du repos et du loisir, sans quelque fatigue et quelque occupation qui précède.

Je m'imposai pour loi de travailler régulièrement deux fois par jour [2].

Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis aussitôt après cette résolution. Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir si longtemps ignoré. Cette première timidité que le jugement donne toujours et qui me fai-

1. Sur le manuscrit de Pellisson, p. 73, on lit d'abord : « ... que ces conditions qu'un peu de mollesse fait quelquefois sembler... »

2. V. la note 2 de la p. 386.

sait peine, surtout quand il fallait parler un peu longtemps et en public, se dissipa en moins de rien. Il me sembla alors que j'étais roi et né pour l'être. J'éprouvai enfin une douceur difficile à exprimer, et que vous ne connaîtrez point vous-même qu'en la goûtant comme moi.

Car il ne faut pas vous imaginer, mon fils, que les affaires d'État soient comme ces endroits épineux et obscurs des sciences qui vous auront peut-être fatigué, où l'esprit tâche de s'élever avec effort au-dessus de lui-même, le plus souvent pour ne rien faire, et dont l'inutilité, du moins apparente, nous rebute autant que la difficulté. La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement sans peine. Ce qui nous occupe est quelquefois moins difficile que ce qui nous amuserait seulement. L'utilité suit toujours[1]. Un roi, quelque éclairés et habiles que soient ses ministres, ne porte point lui-même la main à l'ouvrage sans qu'il y paraisse. Le succès qui plaît en toutes les choses du monde, jusqu'aux moindres, charme en celle-ci comme en la plus grande de toutes, et nulle satisfaction n'égale celle de remarquer chaque jour quelque progrès à des entreprises glorieuses et hautes, et à la félicité des peuples dont on a soi-même formé le plan et le dessin. Tout ce qui est le plus nécessaire à ce travail est en même temps agréable : car c'est, en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre

1. Dans l'édition de 1806, la phrase est ponctuée d'une façon inintelligible : « L'utilité suit toujours un roi... » La phrase : « L'utilité suit toujours » se comprend très-bien ; elle répond à une des phrases précédentes sur « l'inutilité du moins apparente » de l'étude des sciences.

incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous ignorons, voir autour de nous-mêmes ce qu'on nous cache avec le plus de soin, découvrir les vues les plus éloignées de nos propres courtisans, leurs intérêts les plus obscurs qui viennent à nous par des intérêts contraires, et je ne sais enfin quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnait.

Je me suis arrêté sur cet endroit important au delà de ce que j'avais résolu, et beaucoup plus pour vous que pour moi ; car en même temps que je vous montre ces facilités et ces douceurs aux soins les plus grands de la royauté, je n'ignore pas que je diminue d'autant l'unique, ou presque l'unique mérite que je puis espérer au monde. Mais votre honneur, mon fils, m'est en cela plus cher que le mien ; et s'il arrive que Dieu vous appelle à gouverner avant que vous ayez pris encore cet esprit d'application et d'affaires dont je vous parle, la moindre déférence que vous puissiez rendre aux avis d'un père à qui j'ose dire que vous devez beaucoup en toutes sortes, est de faire d'abord et durant quelque temps, même avec contrainte, même avec dégoût, pour l'amour de moi qui vous en conjure, ce que vous ferez toute votre vie pour l'amour de vous-même, si vous avez une fois commencé.

Je commandai aux quatre secrétaires d'État de ne plus rien signer du tout sans m'en parler, au surintendant de même, et qu'il ne se fît rien aux finances sans être en-

registré dans un livre qui devait me demeurer, avec un extrait très-abrégé, où je pusse voir à tout moment, d'un coup d'œil, l'état des fonds et des dépenses faites ou à faire.

Le chancelier eut un pareil ordre, c'est-à-dire de ne rien sceller que par mon commandement, hors les seules lettres de justice, qu'on nomme ainsi parce que ce serait une injustice que de les refuser, étant nécessaires pour la forme plutôt que pour le fonds des choses; et je laissai alors dans ce nombre les offices et les rémissions aux cas manifestement graciables, quoique j'aie depuis changé d'avis sur ce sujet, comme je vous le dirai en son lieu.

Je fis connaître qu'en quelque nature d'affaires que ce fût, il fallait me demander directement ce qui n'était que grâce, et je donnai à tous mes sujets sans distinction la liberté de s'adresser à moi à toute heure, de vive voix et par placets.

Les placets furent d'abord en un très-grand nombre[1]... On m'en donnait une grande quantité sur des procès que je ne devais ni ne pouvais tirer à tous moments des juridictions ordinaires, pour les faire juger devant moi. Mais dans ces choses mêmes qui paraissaient si inutiles, je découvrais de grandes utilités. Je m'instruisais par là en détail de l'état de mes peuples, ils voyaient que je pensais à eux, et rien ne me gagnait tant leur cœur. L'oppression pouvait m'être représentée de telle sorte aux juridictions ordinaires, que je trouvais à propos de m'en faire informer davantage, pour y pour-

1. Je passe quelques lignes données en variante (V. note 6 de la p. 387).

voir extraordinairement au besoin. Un exemple ou deux de cette nature empêchaient mille maux semblables, et les plaintes, même injustes et fausses, retenaient mes officiers de donner lieu à de plus justes et de plus véritables.

Je voulus [1] même assister quelquefois au conseil des parties, que le chancelier tient ordinairement pour moi, et où il ne s'agit que de procès entre les particuliers sur les juridictions. Et si des occupations plus importantes vous en laissent le temps, vous ne ferez pas mal d'en user ainsi quelquefois, pour exciter et animer à leur devoir par votre présence ceux qui le composent, et pour connaître par vous-même les maîtres des requêtes qui rapportent et qui opinent, d'où se prennent ordinairement les sujets pour les intendances des provinces et des armées, pour les ambassades, et pour d'autres grands emplois.

Quant aux personnes qui devaient seconder mon travail, je résolus sur toutes choses de ne point prendre de premier ministre [2]...

Pour ce dessein, il était absolument nécessaire de partager ma confiance et l'exécution de mes ordres, sans la donner tout entière à pas un [3]...

Je résolus même quelque chose de plus. Car afin de mieux réunir en moi toute l'autorité de maître, encore qu'il y ait en toutes sortes d'affaires un détail où nos

1. Cet alinéa est plus loin dans le texte de Pellisson, après ce qui est dit sur le conseil tenu deux fois par semaine pour les dépêches du dedans et pour les placets.
3. Voir aux variantes (note 4 de la p. 385).
4. Ibid., p. 386.

occupations et notre dignité même ne nous permettent pas de descendre ordinairement, je me résolus, quand j'aurais fait le choix de mes ministres, d'y entrer quelquefois avec chacun d'eux, et quand il s'y attendrait le moins, afin qu'il comprît que j'en pourrais faire autant sur d'autres sujets et à toutes les heures. Outre que la connaissance de ce petit détail, prise seulement quelquefois et plutôt par divertissement que par règle, instruit peu à peu, sans fatiguer, de mille choses qui ne sont pas inutiles aux résolutions générales, et que nous devrions savoir et faire nous-mêmes, s'il était possible qu'un seul homme sût tout et fît tout.

Il ne m'est pas aussi aisé de vous dire, mon fils, ce qu'il faut faire pour le choix des divers ministres. La fortune y a toujours, malgré nous, autant ou plus de part que la sagesse, et dans cette part que la sagesse y peut prendre le génie y peut beaucoup plus que le conseil. Ni vous, ni moi, mon fils, n'irons pas chercher pour ces sortes d'emplois ceux que l'éloignement ou leur obscurité dérobent à notre vue, quelque capacité qu'ils puissent avoir. Il faut se déterminer nécessairement sur un petit nombre que le hasard nous présente, c'est-à-dire qui sont déjà dans les charges, ou que la naissance, l'inclination ont attachés de plus près à nous.

Et pour cet art de connaître les hommes, qui vous sera si important non-seulement en ceci mais encore en toutes les occasions de votre vie, je vous dirai, mon fils, qu'il se peut apprendre, mais qu'il ne se peut enseigner.

En effet, il est juste sans doute de donner beaucoup à la réputation générale et établie, parce que le public n'y a point d'intérêt, et qu'on lui impose difficilement

pour longtemps; c'est sagement fait que d'écouter tout le monde, et de ne croire entièrement ceux qui nous approchent, ni sur leurs ennemis hors le bien qu'ils sont contraints d'y reconnaître, ni sur leurs amis hors le mal qu'ils tâchent d'y excuser; plus sagement encore, d'éprouver soi-même aux petites choses ceux qu'on veut employer aux grandes. Mais l'abrégé des préceptes, pour bien distinguer les talents, les inclinations et la portée de chacun, c'est de s'y étudier et de s'y plaire. Car en général[1], depuis les plus petites choses jusqu'aux plus grandes, vous ne vous connaîtrez jamais en pas une, si vous n'en faites votre plaisir et si vous ne l'aimez.

N° 2. — V. page 397, note 1.

Utilité de prendre conseil, mais aussi de décider par soi-même.—Les ministres mêmes aiment à sentir un maître.

Louis XIV vient de dire, au moment de la mort de Mazarin (Texte B, p. 396) :

Avant que d'entrer dans l'exécution de mes principaux desseins, je me fis rendre un compte exact de chaque matière séparément par ceux qui en étaient les plus instruits.

1. Avant cette phrase, Pellisson en avait d'abord écrit une autre (Msc., p. 115) : « Car, en général, vous ne vous connaîtrez jamais ni en tableaux, ni en architecture, ni en pierreries, ni en armes, ni en chevaux, ni en chose du monde, si vous n'en faites votre amusement, et si vous ne l'aimez. »

Pellisson ajoute au texte B tout ce qui suit. Les idées pour nous ne sont pas nouvelles; elles ont déjà été exprimées une fois ou deux dans les Mémoires de 1666, avant que Pellisson fût admis à revoir les pages de 1661.

Il m'a semblé nécessaire de vous le marquer, mon fils, de peur que par un excès de bonne intention dans votre première jeunesse, et par l'ardeur même que ces Mémoires exciteront peut-être en vous, vous ne confondiez ensemble deux choses fort différentes : j'entends gouverner soi-même, et n'écouter aucun conseil, qui serait une autre extrémité aussi dangereuse que celle d'être gouverné.

Les particuliers les plus habiles prennent avis d'autres personnes habiles dans leurs petits intérêts. Que sera-ce des rois qui ont entre les mains l'intérêt public, et dont les résolutions font le mal ou le bien de toute la terre? Il faudrait n'en former jamais d'aussi importantes, sans avoir appelé, s'il était possible, tout ce qu'il y a de plus éclairé, et de plus sage, et de plus raisonnable parmi nos sujets. La nécessité nous réduit à un petit nombre de personnes choisies parmi les autres, et qu'il ne faut pas du moins négliger. Vous éprouverez de plus, mon fils, ce que je reconnus bientôt, qu'en parlant de nos affaires, nous n'apprenons pas seulement beaucoup d'autrui, mais aussi de nous-mêmes. L'esprit achève ses propres pensées en les mettant au dehors, au lieu qu'il les gardait auparavant confuses, imparfaites, ébauchées. L'entretien qui l'excite et qui l'échauffe le porte insensiblement d'objet en objet plus loin que n'aurait fait la méditation solitaire et muette, et lui ouvre, par les difficultés mêmes qu'on lui oppose, mille nou-

veaux expédients. D'ailleurs, mon fils, notre élévation nous éloigne en quelque sorte de nos peuples, dont nos ministres sont plus proches, capables de voir par conséquent mille particularités que nous ignorons, sur lesquelles il faut néanmoins se déterminer et prendre ses mesures. Ajoutez l'âge, l'expérience, l'étude, la liberté qu'ils ont bien plus grande que nous de prendre les connaissances et lumières de quelques inférieurs, qui prennent eux-mêmes celles des autres de degré en degré jusqu'aux moindres[1].

Mais quand, dans les occasions importantes, ils nous ont rapporté tous les partis et toutes les raisons contraires, tout ce qu'on fait ailleurs en tel ou tel cas, c'est à nous, mon fils, à choisir ce qu'il faut faire en effet. Et ce choix, j'oserai vous dire que, si nous ne manquons ni de sens, ni de courage, un autre ne le fait jamais aussi bien que nous. Car la décision a besoin d'un esprit de maître; et il est sans comparaison plus facile de faire ce qu'on est, que d'imiter ce qu'on n'est pas. Que si on remarque presque toujours quelque différence entre les lettres que nous nous donnons la peine d'écrire nous-mêmes, et celles que nos secrétaires les plus habiles écrivent pour nous, découvrant en ces dernières je ne sais quoi de moins naturel, et l'inquiétude d'une plume qui craint éternellement d'en faire trop ou trop peu, ne doutez pas, mon fils, qu'aux affaires de plus grande conséquence, la différence ne soit encore plus grande

1. Pellisson (Msc., livre II, sect. 1re, p. 16) a d'abord allongé la phrase par une comparaison : « ... comme l'eau se rassemble depuis les plus petites sources jusqu'à la mer. » Il l'a effacée ensuite.

entre les résolutions que nous prenons nous-mêmes, et celles que nous laissons prendre à nos ministres sans nous; où, plus ils sont habiles, plus ils appréhendent de se charger des événements, et s'embarrassent quelquefois fort longtemps de difficultés qui ne nous arrêteraient pas un moment.

La sagesse veut qu'en certaines rencontres on donne beaucoup au hasard; la raison elle-même conseille alors de suivre je ne sais quels mouvements ou instincts aveugles, au-dessus de la raison, et qui semblent venir du ciel, connus à tous les hommes, et plus dignes de considération en ceux qu'il a lui-même placés aux premiers rangs. De dire quand il faut s'en défier ou s'y abandonner, personne ne le peut; ni livres, ni règles, ni expérience ne l'enseignent : une certaine justesse et une certaine hardiesse d'esprit les font toujours trouver, sans comparaison, plus libres en celui qui ne doit compte de ses actions à personne.

Quoi qu'il en soit, et pour ne revenir plus sur ce sujet, aussitôt que j'eus commencé à tenir cette conduite avec mes ministres, je reconnus fort bien, non-seulement à leurs discours, mais aussi à je ne sais quel air de vérité qui se distingue de la complaisance et de la flatterie, comme une personne vivante de la plus belle statue, et il me revint depuis par plusieurs voies non suspectes, qu'ils n'étaient pas seulement satisfaits, mais en quelque sorte surpris de me voir dans les affaires les plus délicates, sans m'attacher précisément à leurs avis, et sans affecter aussi de m'en éloigner, prendre facilement mon parti, et presque toujours celui que les suites montraient avoir été le meilleur. Et bien qu'ils vissent assez dès

lors qu'ils seraient toujours auprès de moi ce que doivent être des ministres, ils n'en furent que plus contents d'un emploi où ils trouvaient, avec mille autres avantages, une sûreté entière en faisant leur devoir: rien n'étant plus dangereux pour ceux qui occupent de pareils postes, qu'un roi qui dort ordinairement, mais qui s'éveille de temps en temps comme en sursaut, après avoir perdu la suite des affaires, et qui dans cette lumière trouble et confuse s'en prend à tout le monde des mauvais succès, des cas fortuits, ou des fautes dont il se devrait accuser lui-même.

N° 3. — V. page 399, note 3.

Ne pas souffrir les prétentions des compagnies de judicature à la souveraineté; abus de pouvoir punis; faveurs retirées. — Le Roi n'a pas contre elles de ressentiment. — Réflexion sur l'esprit de vengeance. — Nécessité de maintenir l'autorité souveraine.

Le texte B signalait (p. 399-400) quelques désordres dans la justice et certains empiétements et conflits de juridiction, sans y attacher une importance, sans leur attribuer une place considérable. Pellisson en prend occasion de faire une sortie très-vive (autant que le permet son ton toujours solennel) contre la prétention des compagnies à placer leur autorité en face de celle du trône. Entre 1661, l'année des Mémoires où vient figurer cette réflexion, et l'année 1671 où écrit Pellisson, nommé tout récemment maître des requêtes ou tout près de l'être, et empressé à payer ou à mériter une faveur royale, la souveraineté des compagnies avait souffert bien des atteintes, sans qu'elles eussent fait cependant une bien ferme résistance à la couronne. N'est-ce pas le ressentiment des débats engagés au

sein de la commission mixte, formée de conseillers du Roi et de membres des compagnies, au sujet de l'ordonnance civile de 1667 et de l'ordonnance criminelle de 1670, qui provoque ici les plaintes rétrospectives de Louis XIV par la plume de Pellisson?

Il fallait par mille raisons, même pour se préparer à la réformation de la justice qui en avait tant besoin, diminuer l'autorité excessive des principales compagnies qui, sous prétexte que leurs jugements étaient sans appel, et comme on parle, souverains et en dernier ressort, ayant pris peu à peu le nom de cours souveraines, se regardaient comme autant de souverainetés séparées et indépendantes. Je fis connaître que je ne souffrirais plus leurs entreprises.

Et pour en donner l'exemple, la cour des aides de Paris[1]...

Aussitôt après[2] je leur fis encore mieux entendre mes intentions par un arrêt solennel de mon conseil d'en haut. Car il est bien vrai que ces compagnies n'ont rien à ordonner l'une à l'autre, dans leurs divers ressorts réglés par les lois et par les édits. Et cela suffisait autrefois pour les faire vivre en paix ; ou, s'il survenait quelques différends entre elles, surtout dans les affaires des particuliers, ils étaient si rares et si peu embarrassés de procédures que les rois eux-mêmes les terminaient d'un seul mot, le plus souvent en se promenant, sur le rapport des maîtres de requêtes, alors aussi en très-petit nombre, jusqu'à ce que les affaires s'augmentant

1. V. p. 399, note 3, un court développement.
2. V. p. 400, note 1.

dans le royaume, et la chicane encore plus que les affaires, ce soin a été principalement confié au chancelier de France, et au conseil des parties dont je vous ai déjà parlé, qui doit nécessairement être bien autorisé pour régler ces compagnies entre elles sur leur juridiction, et même pour les autres affaires dont nous jugeons quelquefois à propos, par des raisons d'utilité publique et de notre service, de lui attribuer extraordinairement la connaissance du fond, en l'ôtant à ces compagnies qui ne la tiennent elles-mêmes que de nous. Cependant, par cet esprit de souveraineté, dans les désordres du temps, elles ne lui déféraient qu'autant que bon leur semblait, et passaient outre, tous les jours et en toutes sortes d'affaires, nonobstant ses défenses, jusqu'à dire assez souvent qu'elles ne reconnaissaient pour volonté du Roi que celle qui était dans les ordonnances et dans les édits vérifiés.

Je leur défendis à toutes en général, par cet arrêt, d'en donner jamais de contraires à ceux de mon conseil [1], l'autorité que je leur avais confiée n'étant que pour faire justice à mes sujets, et non pas pour se faire justice elles-mêmes : qui est une partie de la souveraineté tellement essentielle à la royauté, et tellement propre au Roi seul, qu'elle ne peut être communiquée à nul autre.

Dans la même année, mais un peu plus tard, car je n'observerai pas si précisément l'ordre des dates [2], en une certaine affaire des finances sur tous les greffes en

1. V. p. 400, note 1.

2. Dans la Table du texte A, il est question, seulement au 8e cahier, des « greffiers contraints à payer leurs taxes. » (V. p. 368.)

général, que l'on n'avait jamais osé exécuter sur ceux du parlement de Paris, parce que la propriété en appartenait à des officiers du corps, et quelquefois à des chambres entières, j'affectai au contraire de faire voir que ces officiers devaient subir la loi commune, dont rien ne m'empêchait de les dispenser aussi quand il me plairait de donner cette récompense à leurs services.

Presque en même temps, je fis une chose qui paraissait même trop hardie : tant la robe s'en était fait accroire jusqu'alors, et tant les esprits étaient encore pleins de cette considération qu'elle avait acquise dans les derniers troubles, en abusant de son pouvoir [1]. Je réduisis à deux quartiers au lieu de trois toutes les nouvelles augmentations des gages, qui étaient en aliénations de mon revenu, faites à très-vil prix durant la guerre, consommant le beau de mes fermes, mais dont

1. On lit, au texte A (V. p. 368), aussitôt avant le mot sur les greffiers : « Réduction des augmentations de gages. Plaintes des intéressés. Vaine espérance des brouillons. Le Roi avait rendu l'obéissance nécessaire. » Cette dernière phrase s'applique aussi bien aux taxes des greffiers qu'aux augmentations de gages. La partie du texte de Pellisson, que ne donne pas notre Msc., mais que fournit une copie reproduite par l'éditeur de 1806 (t. I p. 113), mentionne de nouveau, vers la fin de l'année comme ici sur le texte A, la réduction des augmentations de gages, avec cette observation : « Mais je vous ai déjà expliqué, en parlant des compagnies souveraines, la justice de cette réduction et la facilité que j'y trouvai. » Au bas de la page, on lit une note de Pellisson : « C'est le seul endroit que j'ai pris la liberté de retrancher, parce qu'il a été placé ailleurs, et comme je crois, plus à propos, dans les cahiers que le Roi a vus. » Pellisson, évidemment, « retranche » ou sur le texte A, ou sur notre texte B, qui tous deux sont antérieurs à son travail de révision. Ici « les cahiers que le Roi a vus, » c'est le texte de Pellisson à l'endroit même que nous annotons.

les officiers des compagnies avaient acquis la meilleure partie, ce qui faisait qu'on regardait comme une grande entreprise de les choquer d'abord si rudement dans leurs intérêts les plus sensibles. Mais le fond de cette affaire était juste : car deux quartiers étaient encore beaucoup pour ce qu'ils en avaient payé ; la réformation était nécessaire ; mes affaires n'étaient pas en état que je pusse rien craindre de leur chagrin. Il était plutôt à propos de leur témoigner qu'on n'en craignait rien, et que les temps étaient changés. Et ceux qui, par divers intérêts, eussent souhaité que ces compagnies s'emportassent, apprirent de leur soumission, au contraire, celle qu'ils me devaient.

En toutes ces choses, mon fils, et en plusieurs autres que vous verrez ensuite, qui ont mortifié, sans doute, mes officiers de justice, je ne veux pas que vous me donniez, comme auront pu faire ceux qui me connaissent moins, des motifs de peur, de haine et de vengeance pour tout ce qui s'était passé durant la Fronde, où l'on ne peut pas nier que ces compagnies ne se soient souvent oubliées, et jusqu'à d'étranges extrémités.

Mais en premier lieu, ce ressentiment qui paraît d'abord si juste, le serait peut-être beaucoup moins à l'examiner de près. Elles sont rentrées d'elles-mêmes et sans violence dans le devoir. Les bons serviteurs ont ramené les mauvais. Pourquoi imputer à tout le corps les fautes d'une partie, plutôt que les services qui ont prévalu, et par où l'on a fini ? Il faudrait du moins oublier l'un en faveur de l'autre, et se souvenir seulement qu'à relire les histoires à peine y a-t-il aucun ordre du royaume, no-

blesse, église, tiers état, qui ne soit tombé quelquefois en des égarements terribles dont il est revenu.

D'ailleurs, mon fils, encore que sur les offenses, autant ou plus que sur tout le reste, les Rois soient hommes, je ne crains pas de vous dire qu'ils le sont un peu moins quand ils sont véritablement rois, parce qu'une passion maîtresse et dominante, qui est celle de leur intérêt, de leur grandeur et de leur gloire, étouffe toutes les autres en eux.

Cette douceur qu'on se figure dans la vengeance n'est presque pas faite pour nous, elle ne flatte que ceux dont le pouvoir est en doute : ce qui est tellement vrai, que les particuliers mêmes, s'ils ont quelque honneur, ont peine à l'exercer sur un ennemi tout à fait abattu. Pour nous, mon fils, nous sommes très-rarement dans cet état du milieu où on prend plaisir à se venger : car nous pouvons tout sans difficulté, ou bien nous nous trouvons au contraire dans de certaines conjonctures délicates et difficiles, qui ne veulent pas que nous éprouvions quel est notre pouvoir.

Enfin, comme nous sommes à nos peuples, nos peuples sont à nous, et je n'ai point vu encore qu'un homme sage se vengeât à son préjudice en perdant ceux qui lui appartiennent, sous prétexte qu'il en aura été mal servi, au lieu de donner ordre pour l'avenir qu'il le soit un peu mieux.

Ainsi, mon fils, le ressentiment et la colère des rois sages et habiles contre leurs sujets ne sont que justice et que prudence.

L'élévation des parlements en général avait été dan-

gereuse à tout le royaume durant ma minorité : il fallait les abaisser, moins pour le mal qu'ils avaient fait, que pour celui qu'ils pourraient faire à l'avenir. Leur autorité, tant qu'on la regardait comme opposée à la mienne, quelque bonnes que fussent leurs intentions, produisait de très-méchants effets dans l'État, et traversait tout ce que je pouvais entreprendre de plus grand et de plus utile. Il était juste que cette utilité l'emportât sur tout le reste, et de réduire toutes choses dans leur ordre légitime et naturel, quand même, ce que j'ai évité néanmoins, il eût fallu ôter à ces corps une partie de ce qui leur avait été donné autrefois : comme le peintre ne fait aucune difficulté d'effacer lui-même ce qu'il aura fait de plus hardi et de plus beau, toutes les fois qu'il le trouve plus grand qu'il ne faut, et dans quelque disproportion visible avec le reste de l'ouvrage.

Mais je sais, mon fils, et je puis vous protester sincèrement, que je n'ai ni aversion, ni aigreur dans l'esprit pour mes officiers de justice. Au contraire, si la vieillesse est vénérable dans les hommes, elle me le paraît encore plus dans ces corps si anciens. Je suis persuadé qu'en nulle autre partie de l'État, le travail n'est peut-être plus grand, ni les récompenses moindres.

J'ai pour eux l'affection et la considération que je dois; et vous, mon fils, qui selon les apparences les trouverez encore plus éloignés de ces vaines prétentions d'autrefois, vous devez pratiquer avec d'autant plus de soin ce que je fais tous les jours moi-même, je veux dire de leur témoigner de l'estime dans les occasions, d'en connaître les principaux sujets, et ceux qui ont le plus de mérite, de faire voir que vous les connaissez : car il

est beau à un prince de montrer qu'il est informé de tout, et que les services que l'on rend loin de lui ne sont pas perdus ; de les considérer, et leurs familles, dans la distribution des emplois et des bénéfices, quand ils se voudront attacher plus particulièrement à vous ; de les accoutumer enfin par de bons traitements et des paroles honnêtes à vous voir quelquefois, au lieu qu'au siècle passé une partie de leur intégrité était de ne pas approcher du Louvre [1], et cela, non pas par mauvais dessein, mais par la fausse imagination d'un prétendu intérêt du peuple opposé à celui du prince, et dont ils se faisaient les défenseurs, sans considérer que ces deux intérêts ne sont qu'un, que la tranquillité des sujets ne se trouve que dans l'obéissance, qu'il y a toujours plus de mal pour le public à contrôler qu'à supporter même le mauvais gouvernement des Rois dont Dieu seul est le juge, que ce qu'ils semblent faire quelquefois contre la loi commune est fondé sur la raison d'État, la première des lois par le consentement de tout le monde, mais la plus inconnue et la plus obscure à tous ceux qui ne gouvernent pas.

1. Au Msc. de Pellisson (liv. II, p. 91), a été écrite à la suite, puis raturée cette phrase : « ... comme si le Roi de la cour eût été un autre que celui du parlement, pour qui ils prononçaient tous les jours des arrêts. » L'éditeur de 1806 cite ces mots (note de la p. 55), et croit qu'ils ont été raturés « comme étant une redondance. » L'idée n'est cependant pas sans valeur.

N° 4. — V. page 407, note 3.

Les traités avec l'Espagne n'engagent pas le Roi à la rigueur.

Dans le texte B, après le projet de mariage du roi d'Angleterre avec une infante de Portugal, dont le Roi espère se couvrir pour défendre indirectement les Portugais contre les Espagnols, nonobstant le traité des Pyrénées, il y a seulement cette phrase générale (3° cahier, f° 171 v°):

Ce n'est pas que je ne susse fort bien que les traités ne s'observent pas toujours à la lettre, et que les intérêts des couronnes sont de telle nature que les princes qui en sont chargés ne sont pas toujours en liberté de s'engager à leur préjudice.

Pellisson la remplace par un développement sur la position respective de la France et de l'Espagne, qui peuvent se dispenser également d'observer les traités à la rigueur. Ainsi, pour que le Roi ait le droit de violer « les traités, » il attribue le même droit de violation à ses ennemis : c'est là de l'habileté plutôt que de l'honnêteté politique.

Je toucherai ici, mon fils, un endroit peut-être aussi délicat que pas un autre dans la conduite des princes. Je suis bien éloigné de vouloir vous enseigner l'infidélité, et je crois avoir fait voir depuis peu à toute l'Europe, en la paix d'Aix-la-Chapelle, quel état je faisais d'une parole donnée, en la préférant uniquement à mes plus grands intérêts; mais il y a quelque distinction à faire en ces matières.

L'état des deux couronnes de France et d'Espagne est

tel aujourd'hui, et depuis longtemps, dans le monde, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre qui n'a presque jamais rien à craindre que par là. Cela fait entre elles une jalousie, qui, si je l'osais dire, est essentielle, et une espèce d'inimitié permanente que les traités peuvent couvrir, mais qu'ils ne sauraient jamais éteindre, parce que le fondement en dure toujours, et que l'une d'elles travaillant contre l'autre ne croit pas tant nuire à autrui que se maintenir et se conserver soi-même, qui est un devoir si naturel qu'il emporte facilement tous les autres.

Et à dire la vérité et sans déguisement, elles n'entrent jamais ensemble qu'avec cet esprit dans aucun traité. Quelques clauses spécieuses qu'on y mette d'union, d'amitié, de se procurer respectivement toutes sortes d'avantages, le véritable sens que chacun entend fort bien de son côté, par l'expérience de tant de siècles, est qu'on s'abstiendra au dehors de toutes sortes d'hostilités et de toutes démonstrations publiques de mauvaise volonté : car pour les infractions secrètes et qui n'éclateront point, l'un les attend toujours de l'autre, par le principe naturel que j'ai dit, et ne promet le contraire qu'au même sens qu'on le lui promet. Ainsi on pourrait dire, qu'en se dispensant également d'observer les traités à la rigueur, on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point pris à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse employer que celles-là, comme il se fait dans le monde pour celles des compliments, absolument nécessaires pour vivre ensemble, mais qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent.

La réflexion générale est appliquée en particulier à la question du Portugal :

Je ne pouvais pas douter qu'ils n'eussent violé les premiers et en mille sortes le traité des Pyrénées, et j'aurais cru manquer à ce que je dois à mes États si, en l'observant plus scrupuleusement qu'eux, je leur laissais librement ruiner le Portugal, pour retomber ensuite sur moi avec toutes leurs forces, et me redemander, en troublant la paix de l'Europe, tout ce qu'ils m'avaient cédé par ce même traité. Les clauses par où ils me défendaient d'assister cette couronne encore mal affermie, plus elles étaient extraordinaires, réitérées et accompagnées de précautions, plus elles marquaient qu'on n'avait pas cru que je m'en dusse abstenir ; et tout ce que je croyais leur devoir déférer, était de ne le secourir que dans la nécessité, avec modération et retenue : ce qui pouvait se faire plus commodément par l'interposition et sous le nom du roi d'Angleterre, s'il était une fois beau-frère du roi de Portugal.

N° 5. — V. page 408, note 3.

Habitudes de corruption à la cour d'Angleterre.

Il s'agit de décider la cour de Charles II au mariage de ce prince avec l'infante de Portugal. Pellisson signale le moyen d'influence que Louis XIV crut pouvoir pratiquer auprès du roi d'Angleterre.

Je n'oubliai rien pour le porter à ce mariage, et parce

que c'est une cour où l'on fait d'ordinaire beaucoup par l'argent, et que les ministres en cette nation ont été fort souvent suspects d'être pensionnaires d'Espagne, et que le chancelier Hyde, très-habile homme pour le dedans du royaume, paraissait alors avoir un fort grand pouvoir sur l'esprit du Roi, je liai avec lui en particulier une négociation très-secrète, inconnue même à mon ambassadeur en Angleterre, et lui envoyai un homme d'esprit, et qui, sous prétexte d'acheter du plomb pour mes bâtiments, avait des lettres de crédit jusqu'à 500,000 liv., qu'il offrit de ma part à ce ministre, sans lui demander que son amitié. Il refusa mes offres avec d'autant plus de mérite, qu'en même temps il avoua à cet envoyé qu'il était lui-même d'avis du mariage de Portugal pour l'intérêt du Roi son maître, à qui il le fit après cela parler en secret.

N° 6. — V. page 412, notes 2 et 6.

Puissance de Charlemagne, le grand empereur, dont les rois de France sont les héritiers. — A-t-il eu le titre d'empereur romain ?

Le rédacteur du texte B et Pellisson (V. p. 411) viennent de faire remarquer au Dauphin pour son instruction :

Combien ces empereurs dont vous entendez parler dans nos histoires modernes sont éloignés de la grandeur de ceux dont nous tirons notre origine.

Pellisson ne résiste pas à la tentation d'expliquer comment

Charlemagne a été en droit de prendre ce titre d'empereur qui aurait dû rester à ses héritiers, les rois de France.

Charlemagne ne voyant aucun roi en toute l'Europe ni, à dire la vérité, en tout le reste du monde qui pût se comparer à lui, ce nom semblait désormais impropre ou pour eux ou pour lui, par l'inégalité de leur fortune. Il était monté à ce haut point de gloire non pas par l'élection de quelque prince, mais par le courage et par les victoires, qui sont l'élection et les suffrages du ciel même quand il a résolu de soumettre les autres puissances à une seule. Et l'on n'avait point vu de domination aussi étendue que la sienne, hors les quatre fameuses monarchies, à qui on attribue l'empire du monde entier, quoiqu'elles n'en aient jamais conquis ni possédé qu'une petite partie, mais considérable et connue dans le monde le plus connu. Celle des Romains était la dernière, tout à fait éteinte en Occident, et dont on ne voyait plus en Orient que quelques restes faibles, misérables et languissants. Cependant, comme si l'empire romain eût repris sa force et commencé à revivre en nos climats, ce qui n'était point en effet, ce nom le plus grand qui fût alors dans la mémoire des hommes sembla seul pouvoir distinguer et désigner l'élévation extraordinaire de Charlemagne; et bien que cette élévation même, qu'il ne tenait que de Dieu et de son épée, lui donnât assez de droit de prendre tel titre qu'il aurait voulu, le pape, qui avec toute l'Église lui avait d'extrêmes obligations, fut bien aise de contribuer tout ce qu'il pouvait à sa gloire, et de rendre en lui cette qualité d'empereur plus authentique par un couronnement so-

lennel, comme le sacre, qui encore qu'il ne nous donne pas la royauté la déclare au peuple et la rend en nous plus auguste, plus inviolable et plus sainte. Mais cette grandeur de Charlemagne, qui fondait si bien le titre d'empereur ou de plus magnifiques encore si on eût pu en trouver, ne dura pas longtemps après lui.

Presque aussitôt, dans les deux textes, est montré l'affaiblissement de cette dignité d'empereur, lorsqu'elle fut affectée particulièrement à l'Allemagne et rendue élective. Pellisson cherche ce qu'ont gagné à ce changement non-seulement les divers États et les princes de l'Allemagne, mais les papes :

Les papes s'en sont trouvés bien, parce qu'on fait toujours profession de la tenir de leur autorité, et qu'au fond un grand et véritable empereur romain pouvait se donner plus de droit qu'ils n'eussent voulu sur Rome même : d'où vient que ceux qui ont le plus curieusement recherché l'antiquité tiennent que Léon III, en couronnant Charlemagne, ne lui attribua pas le titre d'empereur romain, que la voix publique lui donna ensuite, mais seulement celui d'empereur et celui d'avocat de l'Église et du saint-siége. Car ce mot d'avocat signifiait alors protecteur. Et en ce sens, les rois d'Espagne se qualifiaient encore, il n'y a que quelques années, avocats d'une partie des villes que j'ai conquises en Flandre, ce pays étant presque tout divisé en différentes avocaties, ou protections de cette nature.

N° 7. — V. page 414, note 4.

Les rois de France valent les empereurs et ne doivent pas leur céder le pas.

Après avoir montré combien a dégénéré la dignité impériale, même sous les Carlovingiens, combien la condition des empereurs est maintenant précaire en Allemagne, le texte B met seulement ceci :

Desquelles observations vous pouvez connaître si c'est avec justice qu'ils ont prétendu se distinguer des autres monarques.

En France, parmi les autres monarques, un seul intéresse, celui même de la France. Aussi Pellisson s'empresse d'ajouter tout un développement :

Je ne vois donc pas, mon fils, par quelle raison des rois de France, rois héréditaires, et qui peuvent se vanter qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde, sans exception, ni meilleure maison que la leur, ni puissance plus grande, ni autorité plus absolue, seraient inférieurs à ces princes électifs. Il ne faut pas dissimuler néanmoins que les papes, par une suite de ce qu'ils avaient fait, ont insensiblement donné, dans la cour de Rome, la préséance aux ambassadeurs de l'Empereur sur tous les autres, et que la plupart des cours de la chrétienté ont imité cet exemple, sans que nos prédécesseurs aient fait effort pour l'empêcher; mais en toute autre chose, ils ont défendu leurs droits.

On trouve, dès le dixième siècle, des traités publics[1], où ils se nomment les premiers avant les empereurs avec qui ils traitent; et à la Porte du Grand-Seigneur, nos ambassadeurs, et en dernier lieu le marquis de Brèves sous Henri le Grand mon aïeul, n'ont pas seulement disputé, mais emporté la préséance sur ceux des empereurs. En un mot, mon fils, comme je n'ai pas cru devoir rien demander de nouveau dans la chrétienté sur cette matière, j'ai cru encore moins, en l'état où je me trouvais, devoir en aucune façon du monde rien souffrir de nouveau où ces princes affectassent de prendre le moindre avantage sur moi, et je vous conseille d'en user de même, remarquant cependant combien la vertu est à estimer, puisqu'après tant de siècles celle des Romains, celle des premiers Césars, et celle de Charlemagne, font encore, malgré l'exacte raison, rendre plus d'honneur qu'on ne devrait au vain nom et à la vaine ombre de leur empire.

1. Pellisson, en face de la phrase, met en marge ceci (Msc., liv. II, sect. 2, p. 48) : « Il y en a un entre autres, en 921, qui est un traité d'alliance passé à Bonn, sur le Rhin, entre Charles le Simple et Henri de Saxe, surnommé l'Oiseleur, où Charles est toujours nommé le premier, et ses témoins même avant ceux de Henri. V. André Duchesne, dans le second volume du *Recueil des anciens historiens français*, p. 587. » L'éditeur de 1806 reproduit cette note de Pellisson (t. I, p. 76). — Nous remarquerons en passant que l'exemple cité porte à faux, puisque Henri l'Oiseleur n'a jamais eu le titre d'empereur : c'est son fils Othon qui a été le premier empereur allemand.

N° 8. — V. page 418, note 4.

Conduite à tenir à l'égard des Protestants. Les ramener sans violence. — Origine du protestantisme.

Certainement Pellisson n'aurait pas écrit les pages qu'on va lire si, au moment où Louis XIV l'associait à son travail des Mémoires, il avait pratiqué encore la religion prétendue réformée. Un protestant, si zélé courtisan qu'il fût, ne pouvait pas se charger de juger, de condamner ainsi, même en des termes modérés, sa doctrine et son parti. La conversion de Pellisson ayant eu lieu à la fin de l'année 1670, nous avons un motif de plus pour ne pas prêter à cet écrivain la rédaction primitive, ni même la seconde rédaction des Mémoires de 1661, qui se sont abstenues de considérations générales sur les protestants et sur le protestantisme. Dans la Table du texte A, l'idée est signalée en ces termes au 2[e] cahier : « Réflexion sur le danger qu'il y a de souffrir les nouveautés en matière de religion ; » mais elle ne paraît pas y avoir tenu une place aussi considérable que celle que lui accorde Pellisson. Le texte B donne seulement des faits ; il n'y a pas d'appréciation générale.

La courte « réflexion » du texte A est peut-être le thème que développe Pellisson. Ce sont, du reste, les pages les plus expressives qu'il ait ajoutées aux Mémoires de 1661 [1]. Rulhière a consulté, pour son ouvrage sur les protestants, le ma-

1. Ce morceau a sa valeur pour les protestants. Rulhière a remarqué, p. 2-17 de ses *Éclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes*, 1788, qu'ayant passé par les mains de trois abbés (l'abbé d'Olivet, qui le premier le publia dans un *Recueil anonyme d'opuscules littéraires* (Amsterdam, in-12, 1767), l'abbé Sallier, qui reçut les manuscrits de Noailles à la Bibl. imp., en 1758, l'abbé Souchay, auquel l'abbé Sallier légua une partie de ses papiers), il a été falsifié. Il ne sait auquel des trois on doit attribuer cette fraude. Rulhière copia de sa main tout le morceau sur le manuscrit déposé à la Bibl. imp. par le maréchal de Noailles. M. Charles Read a bien voulu nous communiquer cette copie de Rulhière, qui signale en marge



nuscrit original déposé par le maréchal de Noailles à la Bibl. du Roi.

Et quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée, qui était un mal que j'avais toujours regardé et que je regarde encore avec douleur, je formai dès lors le plan de toute ma conduite envers eux, que je n'ai pas lieu de croire mauvaise, puisque Dieu a voulu qu'elle ait été suivie et le soit encore tous les jours d'un très-grand nombre de conversions.

Il me sembla [1], mon fils, que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits, qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes, toujours inutiles d'ailleurs, quand la corruption n'est pas bornée à un certain nombre connu, mais répandue dans tout l'État.

Autant que je l'ai pu comprendre, l'ignorance des ecclésiastiques au siècle précédent, leur luxe, leurs débauches, les mauvais exemples qu'ils donnaient, ceux qu'ils étaient obligés de souffrir par la même raison, les abus enfin qu'ils laissaient autoriser dans la conduite des particuliers contre les règles et les sentiments publics de l'Église [2], donnèrent lieu plus que toute autre

les différences avec l'imprimé de 1767. Elle est à la Bibl. imp. (S. Fr. 4026, 1.) Nous relevons tout ce qui a de l'importance : l'éditeur de 1806 l'avait fait du reste, en partie, dans ses notes. (*Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 84-89.)

1. Ce § des éditions de 1767 et de 1806 n'est pas dans la copie de Rulhière.

2. La phrase, depuis « les abus... » jusqu'ici, manque dans l'édition de 1767.

chose à ces grandes blessures qu'elle a reçues par le schisme et par l'hérésie.

Les nouveaux réformateurs disaient vrai visiblement en beaucoup de choses de cette nature, qu'ils reprenaient avec autant de justice que d'aigreur. Ils imposaient au contraire en celles qui ne regardaient pas le fait, mais la croyance [1]. Or, il n'est pas au pouvoir du peuple de distinguer une fausseté bien déguisée quand elle se cache d'ailleurs parmi plusieurs faussetés évidentes.

On commença par de petits différends, dont j'ai appris que les protestants d'Allemagne, ni les huguenots de France ne tiennent presque plus de compte aujourd'hui. Ces petits différends en produisirent de plus grands, principalement parce qu'on pressa trop un homme violent et hardi, qui, ne voyant plus de retraite honnête pour lui, s'engagea plus avant dans le combat, et, s'abandonnant à son propre sens, prit la liberté d'examiner tout ce qu'il vénérait auparavant. Il promit au monde une voie facile et abrégée pour se sauver : moyen très-propre à flatter le sens humain, et à entraîner la multitude. L'amour de la nouveauté en séduisit plusieurs [2]. Divers intérêts des princes se mêlèrent à cette querelle. Les guerres en Allemagne, puis en France, redoublèrent l'animosité du mauvais parti. Le bas peuple douta encore moins qu'une religion ne fût bonne, pour laquelle

1. L'éditeur de 1767 a substitué ceci : « Les nouveaux réformateurs, qui reprenaient ces désordres avec autant de justice que d'aigreur, prirent de là occasion d'imposer en ce qui ne regardait pas le fait et la pratique, mais la croyance et les dogmes. »

2. Cette phrase n'est pas dans l'édition de 1767.

on s'exposait à tant de périls. Les pères[1], pleins de cette préoccupation, la laissèrent à leurs enfants, la plus violente qu'il leur fût possible, mais, au fond, de la nature de toutes les autres passions que le temps modère toujours, et souvent avec d'autant plus de succès qu'on fait moins d'efforts pour les combattre.

Sur ces connaissances générales, je crus, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était, en premier lieu, de ne les point presser du tout[2] par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre[3]...

Mais quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps d'eux-mêmes et sans violence si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets.

Cependant, pour profiter de l'état où ils se trouvaient, d'écouter plus volontiers qu'autrefois ce qui pouvait les

1. Même observation.

2. Cette idée : « de ne les point presser... » a disparu de l'édition de 1767.

3. Pellisson signale ici des faits particuliers, sur la nomination de commissaires pour la stricte exécution de l'édit de Nantes, sur les entreprises des protestants au faubourg Saint-Germain, à Jametz en Lorraine, à la Rochelle, qu'il a empruntés au texte B antérieur. (V. p. 418 et p. 419.)

détromper, je résolus aussi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendraient dociles ; d'animer[1] autant que je pourrais les évêques afin qu'ils travaillassent à leur instruction, et leur ôtassent les scandales qui les éloignaient quelquefois de nous ; de ne mettre enfin dans les premières places et dans toutes celles dont j'ai la nomination, par quelque raison que ce pût être, que des personnes de piété, d'application, de savoir, capables de réparer par une conduite toute contraire les désordres que celle de leurs prédécesseurs avait principalement produits dans l'Église.

Mais il s'en faut encore beaucoup, mon fils, que j'aie employé tous les moyens que j'ai dans l'esprit, pour ramener ceux que la naissance, l'éducation, et le plus souvent[2] un zèle sans connaissance tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses erreurs. Ainsi j'aurai, comme je l'espère, d'autres occasions de vous en parler, sans vous expliquer par avance des desseins[3] où le temps et les circonstances des choses peuvent apporter mille changements.

1. Dans l'édition de 1767, l'alinéa se termine beaucoup plus court : « Je recommandai aux évêques de travailler plus que jamais à leur instruction ; je cherchai à ne mettre dans ces premières places que des personnes de piété et de savoir. »

2. Ibid., on lit : « peut-être. »

3. Ibid., la phrase est réduite : « mais je ne puis ni ne dois, quant à présent, vous expliquer des projets... »

N° 9.—V. page 422, note 4.

Raisons sur lesquelles repose la creyance en Dieu, et particulièrement en Jésus-Christ.

Pellisson n'a pas assez des réflexions fournies par les textes antérieurs sur l'obligation où sont les rois de servir Dieu avec respect et avec amour plus encore que les autres hommes. Il donne une leçon de religion au jeune prince, trouve ensuite cette leçon inopportune, et la retire comme nous allons le voir. Le début seul lui a paru bon à garder. Le voici :

Pour conserver cette disposition intérieure que je désire avant toutes choses et sur toutes choses en vous, il est utile, mon fils, de se remettre de temps en temps devant les yeux les vérités dont nous sommes persuadés, mais dont nos occupations, nos plaisirs, notre grandeur même effacent incessamment l'image de nos esprits.

Ce n'est pas à moi à faire le théologien avec vous. J'ai pris un soin extrême de choisir pour votre éducation ceux que j'ai crus les plus propres à vous enseigner la piété par les discours et par l'exemple ; et je puis vous assurer que c'est la première qualité que j'ai cherchée et considérée en eux. Ils ne manqueront pas, et j'y prendrai garde, de vous confirmer dans les bonnes maximes, et tous les jours davantage, à mesure que vous deviendrez plus capable de raisonner avec eux.

Nous arrivons à la véritable leçon. Elle commence, dans le manuscrit de Pellisson, à la page 148 de la 2e section du livre II. Pellisson, après avoir écrit le long développement qu'on va lire, se ravise, et a le courage de le sacrifier. Au bas de la page 148, il attache avec deux pains à cacheter la

note suivante : « passer de la page 148 à la page 184, » à ces mots : « Plusieurs de... » D'après la note de Pellisson, une main plus moderne a transcrit dans son registre entre la page 148 et la page 149, sur une feuille intercalée, l'alinéa commençant par ces mots : « Plusieurs de mes ancêtres... » afin de rejoindre les parties de texte qui sont conservées. C'est l'alinéa qui termine le texte B (V. p. 424.) Nous sommes bien de l'avis de Pellisson : ces notions sur la religion ne sont pas à regretter ; elles ont un caractère tellement général qu'elles n'ont pas l'air d'avoir été écrites dans un but particulier pour l'instruction d'un prince. L'éditeur de 1806 ne s'est pas douté de la bonne pensée de Pellisson, qui retirait des pages inutiles.

Si toutefois, par une curiosité assez naturelle, vous vouliez savoir ce qui m'a le plus touché de ce que j'ai jamais vu ou entendu sur de semblables matières, je vous le dirai fort simplement, suivant que le bon sens me le pourra suggérer, sans affecter une profondeur de connaissances qui ne m'appartiennent pas.

J'ai donné beaucoup, en premier lieu, au consentement général de toutes les nations et de tous les siècles, et particulièrement de tous ou presque tous les hommes les plus célèbres dont j'aie jamais entendu parler, soit pour les lettres, soit pour les armes, soit pour la conduite des États, qui en général ont estimé la piété, quoiqu'en différentes manières : au lieu qu'on ne compte depuis tant de temps pour impies et pour athées qu'un très-petit nombre d'esprits médiocres, qui ont voulu passer pour plus grands qu'ils n'étaient, ou du moins que le public ne les a trouvés, puisqu'ils n'ont pu jusqu'ici se faire, comme les autres, un parti considérable dans le monde, une longue suite d'approbateurs et d'admirateurs.

Le consentement universel m'a toujours semblé d'un très-grand poids. Car après tout il n'est pas étrange que la raison se trompe en un petit nombre de particuliers, puisque les sens mêmes dont la certitude est si grande se trompent aussi en quelques particuliers, et qu'il y en a qui voient les choses toutes différentes de ce qu'elles sont en effet. Mais si en ce qu'il y avait de plus important au monde, et qu'on a étudié avec le plus de soin, la raison humaine généralement parlant s'était trompée en tous les temps et en toutes les natures, et toujours régulièrement de la même sorte, pour nous faire embrasser, comme le plus grand et le plus important de tous nos devoirs, un fantôme et une chimère qui ne fût rien du tout, elle ne serait plus elle-même une raison, mais une folie à laquelle il faudrait renoncer : ce qui est la plus grande extravagance et la plus grande contradiction qu'un esprit raisonnable puisse soutenir, puisqu'il ne la soutiendrait qu'en raisonnant lui-même.

J'ai considéré ensuite que si l'imagination résiste d'abord à tout ce que nous n'avons pas vu, et par conséquent à tout ce qu'on nous enseigne de la divinité, le jugement s'y rend sans peine aussitôt que nous nous y attachons plus longtemps, et que nous l'examinons de plus près : car nous ne pouvons juger des choses qui nous sont inconnues qu'en les comparant à celles que nous connaissons, et tirant des conséquences des unes aux autres.

Cependant nous ne voyons rien dans le monde, de tout ce qui a quelque rapport et quelque ressemblance avec le monde lui-même, comme sont les machines des bâtiments, et mille autres choses semblables, qui ne soit l'ouvrage de quelque raison et de quelque esprit qui

en a fait le dessin. Cela étant, pourquoi ne croirions-nous pas, quand même l'instinct naturel et la voix de tous les peuples ne nous l'auraient pas appris, que le monde lui-même, qui surpasse si fort toutes ces choses en ordre, en grandeur et en beauté, est aussi l'ouvrage de quelque esprit et de quelque raison sans comparaison plus grande et plus élevée que la nôtre, dont si ensuite on nous dit mille merveilles, il faut seulement examiner qui nous les dit, et quelle assurance il en a, sans nous étonner de ne les pouvoir comprendre, puisque dans le monde même, qui n'en est que l'ouvrage, il y a tant d'autres miracles que nous ne pouvons entendre, encore que nous ne puissions les nier, et qu'ils soient incessamment devant nos yeux. Ainsi, ce qui serait incroyable en soi, s'il est appuyé d'ailleurs de quelque bonne autorité, ne devient pas seulement croyable mais très-vraisemblable quand il s'agit de cette raison supérieure et si élevée, c'est-à-dire d'une chose très-obscure pour nous, qui ne connaissons que très-imparfaitement ce que c'est que notre propre raison.

Ces premiers fondements posés, il m'a toujours semblé, mon fils, que tout le reste suivait facilement. La variété infinie des religions peut faire peine, mais elles ont toutes au fond tant de rapports l'une à l'autre, tant de principes et de fondements qui leur sont communs, que leur diversité même confirme visiblement une seule religion, dont toutes les autres sont des copies imparfaites ou falsifiées, qui ne laissent pas de conserver les traits les plus remarquables de l'originale.

Et quand il n'est plus question que de démêler cet original d'entre ces copies, quelle autre religion le peut

emporter sur la nôtre, à laquelle tout ce qu'il y a eu de gens habiles et éclairés dans le monde se sont rendus quand elle a paru, qui est aujourd'hui embrassée et suivie, non pas comme les autres par des nations barbares, ignorantes et grossières, mais par toutes celles où l'esprit et le savoir sont le plus cultivés; qui, d'ailleurs, si on regarde l'ancienneté, est la même que la juive la plus ancienne de toutes, et dont elle n'est que la perfection et l'accomplissement, prédit, promis et annoncé plusieurs siècles auparavant par des hommes extraordinaires, en même temps qu'ils faisaient mille autres prédictions que l'événement confirmait chaque jour; qui dès ce temps-là s'est vantée hardiment, qu'aussitôt qu'elle serait à ce point de perfection qu'elle attendait, elle détruirait entièrement la païenne, dont elle était alors méprisée ou opprimée, et n'y a pas manqué: tous ces dieux qu'on adorait ayant disparu devant le sien, sans qu'il leur soit plus resté un seul adorateur dans le monde ?

Les vérités qu'elle publie sont surprenantes, mais nous avons posé que rien ne nous doit surprendre, ni paraître trop grand, en ce qui est si fort au-dessus de nous. Le monde les a apprises par ceux qui en étaient témoins oculaires, et que le bon sens ne nous permet pas encore aujourd'hui de soupçonner ni de folie, puisque leur morale, du consentement des impies mêmes, passe de bien loin celle des plus sages philosophes, ni d'imposture, puisqu'on demeure d'accord qu'ils ont vécu sans intérêt, sans bien, sans ambition, sans plaisirs, fournissant le plus souvent, par le travail de leurs mains, au peu qui leur était nécessaire; courant avec

autant de fatigue que de péril par toute la terre pour la convertir; méprisés, persécutés, et finissant presque tous leur vie par le martyre, mais ne se relâchant ni ne se démentant jamais par eux et par leurs successeurs. Cette religion qui prêchait des mystères si opposés au sens humain, et des maximes si dures et si fâcheuses aux gens du monde, sans les forcer par aucune violence, sans armer jamais le sujet contre le prince, ni le citoyen contre le citoyen, sans faire jamais que souffrir et que prier, a désarmé ses persécuteurs et toutes les puissances qui lui étaient contraires, s'est établie par tout le monde, s'est vue dominante en moins de trois siècles : ce qui ne peut être arrivé, dans le bon sens, que par les miracles dont l'histoire chrétienne est remplie, et que nous ne voyons plus aujourd'hui, mais dont ce progrès si grand et si étonnant du christianisme nous prouve la vérité, outre mille autres témoignages très-authentiques.

Voilà, mon fils, les considérations dont j'ai été le plus touché. Je ne doute pas que celles-là même ou d'autres ne fassent un pareil effet sur vous, et que vous ne tâchiez de répondre sincèrement au nom de très-chrétien que nous portons : si ce ne peut être en toutes vos actions comme il serait à souhaiter, ne perdez jamais de vue pour le moins ce qui fait tout le mérite des bonnes et tout le remède des mauvaises et des faibles.

Comment se terminaient les Mémoires de 1661.
Cette fin peut être négligée.

Le quatrième cahier, du texte B antérieur à la révision de Pellisson, nous laisse au moment où les rédacteurs vont aborder la question des finances lors de la disgrâce de Fouquet : un sujet tout nouveau allait donc commencer. Nous nous rencontrons ici avec le troisième alinéa du cinquième cahier du texte A. Ainsi on a perdu tous les développements qui se rapportent à cette fin du cinquième cahier, et à l'ensemble des trois cahiers suivants.

Y a-t-il beaucoup de regret à avoir? Pour tous les faits de finances, on ne lit pas, dans les cahiers du texte primitif A, un seul mot que n'ait donné l'aperçu de finances de 1661 à 1665, composé d'après les Mémoires de Colbert. Ces renseignements techniques sont reproduits en tête de notre Étude sur la Composition des Mémoires (V. t. I). Les gens de plume que Louis XIV emploie sont étrangers à la pratique et à la science des affaires : ils ne se risqueraient pas à rien ajouter d'eux-mêmes sur un pareil sujet. Même Pellisson, quoiqu'il s'entende bien à ces matières qu'il a maniées autrefois dans la complicité de Fouquet, déclare, nous l'avons vu (V. t. I, p. CLXXVII), qu'il s'en tient pour la révision de l'année 1661, en ce qui concerne les finances, aux indications qui viennent du Roi : or, ces indications, suivies dans le texte A, et sans doute dans le texte B, ont pour premier auteur le contrôleur général. Pellisson a des raisons particulières pour être discret : ce n'est pas par incapacité ou par ignorance. Les pages sur les finances n'auraient donc pas été très-précieuses.

En faisant le compte exact de ce que les rédacteurs auraient pu rendre intéressant à leur manière, la perte véritable se borne à l'entreprise du baron de Vatteville, où la prérogative de la France et l'orgueil du Roi sont engagés : de là, les pro-

portions qu'on donne à cette affaire dans les cahiers primitifs, dans le texte A; et à la promotion des chevaliers du Saint-Esprit, qui est une occasion pour traiter « du plaisir qu'un prince doit prendre à accorder des grâces. » Quant à la médiation exercée entre la Pologne et la Moscovie, entre Parme et la Savoie, elle n'aurait pas tenu une grande place, puisque même dans le huitième cahier du texte A un article y suffit. Je ne parle pas de la restriction apportée « au pouvoir des gouverneurs, » qu'annonce le huitième cahier : cette question a été transposée; le texte B, nous l'avons vu (p. 401-402), en a dit un mot.

Reste un dernier développement perdu : « sur la naissance de Monseigneur; sur la joie des peuples, dont le Roi l'exhorte à remplir l'attente. » Du moment que Louis XIV n'écrit pas lui-même; que ses secrétaires, qui ne peuvent s'inspirer que de leur esprit, non de leur cœur, se trouvent en concurrence avec tous les écrivains en prose et en vers, en langue française et en langue latine, dont nous avons passé en revue, dans notre Étude (t. I, ch. VII), les étranges compliments, consolons-nous : ce sont quelques pages de fadaises de moins. Ils n'auraient pas, j'en suis sûr, cherché de plus belles choses : éblouis par la présence du Roi, comment auraient-ils jugé avec plus de calme et plus sainement de l'avenir et des droits de l'enfant?

Quand nous disons que nous n'avons rien sur les Mémoires de 1661 depuis l'arrestation de Fouquet, nous savons bien que chacun peut lire dans l'édition des *OEuvres de Louis XIV* de 1806 une copie du texte de Pellisson (t. I, p. 101-143), accompagnée d'une note de lui, dont nous avons fait usage (V. t. I, p. CLXXVII). Cette copie n'acquerra de la valeur que si jamais on retrouve le manuscrit sur lequel elle a été prise, et surtout si la découverte de la suite du texte B fournit des éléments de contrôle et de comparaison, comme nous en avons eu pour le livre Ier et pour les deux premières sections du livre II de Pellisson. On lira cette copie peu instructive à la fin de notre volume : V. l'*Appendice* n° 1.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1662.

(FRAGMENTS.)

Pellisson a fait sur les Mémoires de 1662 le même travail de révision que sur ceux de 1661. L'éditeur de 1806 reproduit à la fin du tome Ier (p. 146-208) une copie du livre III, consacré par Pellisson à cette année 1662, et destiné à faire suite aux deux premiers livres que remplit l'année 1661. Cette copie n'aurait pour nous d'intérêt que si on pouvait la mettre en présence des textes antérieurs. La raison qui nous a fait écarter, dans l'année 1661, les parties du texte de Pellisson, pour lesquelles toute comparaison de ce genre est impossible, décide du sort du IIIe livre de Pellisson; quelques fragments seront utilisés isolément; le reste se retrouvera dans l'*Appendice* n° 2.

Ici nous en donnons seulement une analyse ou table, d'après laquelle on jugera de la composition. Le plan général paraît être celui-ci. En tête sont placés les faits et les idées se rapportant aux réformes de finances dans la première partie de l'année. Ensuite viennent les affaires du dehors; puis les événements d'histoire intérieure. Cette série épuisée : finances, affaires du dehors, affaires du dedans, on en recommence une autre toute semblable, autant que nous pouvons le conjecturer : car cette copie ne paraît pas contenir l'année 1662 tout entière. Suivant le plan que nous supposons, la seconde série serait loin d'être complète : après les finances, et les faits ou les idées qui s'y rattachent incidemment, la copie offre peu de chose sur les affaires étrangères, au milieu des-

quelles elle s'arrête brusquement. Cet état de mutilation du texte de Pellisson nous servirait encore d'excuse, si on nous reprochait de l'avoir négligé.

Il n'est pas étonnant que les finances tiennent le premier rang : nous rappelons que c'est un mémoire de Colbert sur l'état des finances de 1661 à 1665, qui a fourni les premiers éléments du travail des Mémoires pour les années qui précèdent 1666. Ici, comme en 1661, les Mémoires n'ajoutent rien sur ce sujet aux faits et aux idées indiqués dans l'aperçu des finances auquel nous renvoyons (V. t. I, notre Étude sur la Composition des Mémoires, ch. II, p. XXI-XXIII).

La division en sections que Pellisson applique à ce livre III comme aux précédents ne rend pas plus facile (il s'en faut) l'intelligence du texte. Chaque section n'embrasse pas un sujet distinct. Pour se rendre compte de la méthode de composition, il me semble plus simple de négliger ce partage fictif imaginé par Pellisson, que nous signalerons seulement en note, et d'analyser les faits et les réflexions dans l'ordre où ils se produisent.

ANALYSE DU TEXTE DE PELLISSON POUR 1662.

Réforme [1] des finances. Remède dans une disette. Allégement des charges des peuples.

Affaires étrangères. — Acquisition de la Lorraine, surprise au duc Charles IV par un traité dont Lionne est le négociateur. — Dunkerque est vendu à la France. — Réflexion sur ces deux affaires : variété de conduite, préférer les avantages solides à la gloire [2]. — Règlement [3] de différends avec des princes alle-

1. Ici commence la 1re section du livre III d'après le plan général de Pellisson.

2. Pellisson, dans son *Histoire de Louis XIV* jusqu'à la paix de Nimègue, s'étend beaucoup comme ici sur l'affaire de la Lorraine et sur celle de Dunkerque (V. notre *Appendice*, n° 2).

3. La 2e section commence ici.

mands et avec les Provinces-Unies. — Résultat du mariage du roi d'Angleterre avec l'infante de Portugal, et de l'affaire de Vatteville à Londres. — Réflexion : savoir profiter des circonstances. — Échange de bons procédés avec l'Espagne.

Faits d'histoire intérieure. — Réflexion sur le carrousel donné par le Roi au commencement de l'été. Importance de ces sortes de fêtes. — Devise du Roi. — Les gouvernements de places ne sont plus donnés que pour trois ans : même celui de Paris. — L'archevéché de Paris est vacant deux fois en peu de temps. — Choix de sujets pour les bénéfices d'Église : réflexion. — Réduction [1] de l'armée. Mais beaucoup d'officiers sont conservés et prennent place dans la maison militaire du Roi ou dans celle du Dauphin. — Réforme dans l'administration des forêts.

Finances. — Amélioration de l'épargne du Roi, sans charge pour le peuple, par des rachats de droits et par des modifications dans le fermage des impôts. — Des exemptions de tailles sont retirées. — A ce sujet, révolte du Boulonnais. — Elle est punie. — Réflexion : un roi doit savoir punir.

Affaires étrangères. — Le prince Charles est surveillé. — Entraves mises à la puissance de l'empereur. — Bonnes dispositions de l'Espagne.

Ce que contiennent les manuscrits pour l'année 1662.

Les manuscrits de la Bibliothèque impériale ne contiennent rien de Pellisson pour l'année 1662. On n'y trouve que deux fragments des textes antérieurs, un cahier entier, et quelques pages de brouillon ou d'essai sur une proposition soumise au Roi.

Le cahier faisait certainement partie d'une première rédaction fort ample, qui semble être la continuation du texte A de 1661, dont nous avons la Table en huit cahiers. Il est probable que le rédacteur des huit cahiers de 1661 a composé aussi ce texte A de 1662, dont un lambeau seul nous est resté. Les années qui précèdent 1666 ne figurant que comme intro-

1. La 3e section commence ici.

duction ont pu être enveloppées toutes ensemble dans une division commune. Ainsi s'explique le n° 15 que porte ce cahier de 1662 : il est à croire qu'il n'est pas le 15e de l'année 1662, mais le 15e de l'introduction. Ainsi, comme il y a eu huit cahiers pour l'année 1661, le 15e nous conduit sans doute vers la fin de l'année suivante. En comparant ce fragment du texte A avec les pages de révision de Pellisson, nous reconnaîtrons que nous touchons presque au terme où s'arrête la copie incomplète de ce dernier.

Dans les années 1666 et 1667, quand nous étions riches en textes de tout âge et de toute main, nous dédaignions de reproduire entièrement des cahiers appartenant à la rédaction primitive; ils ne prenaient place que démembrés sous forme de variantes, ou dans le Supplément. Ici un cahier du texte A étant presque toute notre fortune, nous n'en voulons rien perdre. En le gardant, nous offrirons un spécimen de ce genre de composition, qui aura ainsi, une fois au moins, les honneurs d'une reproduction intégrale.

Ce cahier (Msc., S. Fr., 2281, t. I, fos 217-226) est d'une très-belle écriture, aux caractères longs et espacés. Il n'y a presque pas de ratures en interligne. On remarque quelques additions ou observations en marge. La main qui corrige et ajoute n'est pas celle qui a écrit le texte ; son écriture est plus courte et plus serrée, comme nous en avons fait la remarque pour le travail des autres années.

En tête de la première page sont griffonnées de la main qui corrige, mais d'une façon presque illisible, certaines indications, étrangères sans doute à la composition du cahier, et qui paraissent se rapporter à une année différente, peut-être à l'année 1667. On dirait que cette main s'est servie de la page comme d'une feuille de brouillon où elle pouvait jeter au hasard toute espèce de souvenirs. Voici ce que je puis lire : « Ordre des troupes pour leur subsistance sur les frontières... Discours de la reine d'Angleterre. Ménage de cent millions. Nouvelle découverte de bois... Retour de Monsieur chez le

Roi, le 27, jour que le parlement vint faire son compliment. » La dernière phrase fait peut-être allusion à quelque brouillerie et réconciliation de Monsieur; mais je n'ose pas pousser plus loin les conjectures.

On verra que ce cahier isolé du texte A est très-loin de ressembler à la révision de Pellisson : il est à croire qu'il y a eu un texte intermédiaire entre ce premier texte et le travail de Pellisson, ainsi que nous en avons la preuve pour l'année 1661. Si ceci est admis, comme nous pouvons faire une assimilation complète entre ces deux années pour les vicissitudes qu'ont subies les Mémoires, les différences notables que présente en 1662 le texte de Pellisson avec le texte A et pour l'ordre donné aux idées et pour le détail de l'expression, témoignent des efforts qu'a dû faire l'auteur de la seconde rédaction de 1661, puisqu'il est visible que c'est son texte qui a servi de base à la révision de Pellisson, et que les modifications ne portent souvent que sur des tours de phrases, sur des mots ajoutés ou retranchés. La rédaction de Pellisson, pour la forme littéraire, est bien supérieure au texte primitif de 1662.

ANALYSE D'UN CAHIER DU TEXTE A (1662).

Réformation dans l'administration des forêts (Msc., f°s 217-218 v°).

Rachat de droits que la dissipation précédente avait engagés; des aliénations d'aides sont retirées; réunion en un seul bail de la ferme générale des aides et des entrées de Paris; augmentation de revenu (f°s 218 v°-221 r°).

Réflexions sur l'état passé et sur l'état présent des finances (f°s 221 v°-223 r°). — Deux qualités dans la pratique de l'économie : la justice et la sagesse (f°s 223 v°-225 r°).

Affaires étrangères : — Modification d'un traité avec la Suède; réduction de subside (f° 225 r°). — Le prince Charles de Lorraine est surveillé (f° 225 v°). — Bonnes dispositions des princes d'Allemagne et de l'empereur (f° 226).

TEXTE A DES MÉMOIRES DE 1662.

15e CAHIER (DE L'INTRODUCTION).

Dès [1] l'année précédente, ayant eu avis du prodigieux dégât qui s'était fait en toutes les forêts du royaume, j'ordonnai promptement que l'on sursît à toutes sortes de ventes de peur que le mal ne s'augmentât, en atten-

1. Pour ce fragment, au lieu de donner en variantes les parties de phrases de Pellisson, phrase par phrase, ainsi que nous avons fait en 1661, comme l'ordre de développement est assez sensiblement différent, nous préférons reproduire le texte de Pellisson dans son ensemble, en distinguant chaque sujet. — Sur la question des forêts, on remarquera que les réflexions générales exprimées dans la 3e, la 4e et la 5e phrase de Pellisson, ne sont même pas en germe dans le texte A. — Pellisson (éd. 1806 des *Œuvres de Louis XIV*, p. 207-209, t. I) : « Je m'appliquai aussi cette année à un règlement pour les forêts de mon royaume, où le désordre était extrême, et me déplaisait d'autant plus que j'avais formé de longue main de grands desseins pour la marine. Les causes principales du désordre peuvent servir à votre instruction, mon fils. C'est une simplicité sans doute que de confier nos intérêts, en matière d'argent, aux mêmes personnes à qui nous faisons, d'un autre côté, quelque tort considérable dans les levées, et qui peuvent le réparer en nous trompant. Il n'appartient à la vérité qu'aux rois de se faire justice eux-mêmes, depuis que les particuliers y ont renoncé pour l'utilité publique et pour la leur propre, en se soumettant à la loi civile. Mais, quand ils peuvent impunément et secrètement rentrer en possession de ce droit naturel, leur fidélité n'est guère à cette épreuve, et c'est alors une vertu presque héroïque dont le commun des hommes n'est pas capable. La guerre et l'invention des partisans pour faire de l'argent avaient produit une infinité d'officiers des eaux et forêts comme de toutes les autres sortes ; la guerre et les mêmes inventions leur ôtaient ou leur retranchaient leurs gages, dont on ne leur avait fait qu'une vaine montre, en établissant leurs offices. Ils s'en vengeaient et s'en payaient, mais avec usure, aux dépens des forêts qui leur étaient commises, et cela d'autant

dant que j'eusse le loisir d'examiner plus particulièrement les remèdes que l'on y pourrait apporter.

Ceci est ajouté en marge :

Je conçus incontinent de quelle importance était ce bien pour le général du royaume. Car, outre les usages auxquels il est ordinairement employé, les vues que j'avais dès lors pour le rétablissement de la navigation me faisaient connaître combien il était nécessaire de faire un bon ménage des bois que nous avons chez nous, pour construire ou pour réparer les vaisseaux avec moins de frais et avec plus de promptitude.

Le texte reprend :

Ce fut cette année que je commençai à travailler sérieusement à cette affaire dans la discussion de laquelle je reçonnus que les officiers mêmes qui étaient préposés pour la conservation des forêts en avaient seuls causé la ruine.

plus facilement, que peu de personnes étaient intelligentes en ces matières, hors celles qui avaient part au crime et au profit. Il n'y avait sortes d'artifices dont ces officiers ne se fussent avisés, jusqu'à brûler exprès une partie des bois sur pied, pour avoir lieu de prendre le reste comme brûlé par accident. J'avais su et déploré cette désolation de mes forêts dès l'année précédente; mais mille autres choses plus pressées m'empêchant d'y pourvoir entièrement, j'avais seulement empêché le mal de s'augmenter, en défendant qu'il se fît aucune vente jusqu'à ce que j'en eusse autrement ordonné. Cette année j'y apportai, par le règlement dont je vous ai déjà parlé, deux remèdes principaux : l'un fut la réduction des officiers à un petit nombre qu'on pût payer de leurs gages sans peine, et sur lesquels il fût plus aisé d'avoir les yeux; l'autre fut la recherche des malversations passées, qui ne servait pas seulement d'exemple pour l'avenir, mais qui, par les restitutions considérables auxquelles ils furent condamnés, fournissait en partie au remboursement des officiers supprimés, et rendait cette réduction également juste et facile. »

Par diverses créations, ils avaient insensiblement été multipliés jusqu'à un nombre excessif, et (dans le désordre général des affaires de finances) ne touchant aucuns gages réglés, ils s'étaient cru permis de dégrader toutes les forêts du royaume sous prétexte de toucher leurs appointements. Mais, outre cet abus général que l'usage semblait avoir autorisé, j'appris qu'il se commettait plusieurs autres crimes secrets que les coupables savaient artificieusement revêtir de toutes les formes de la justice, jusque-là que souvent on brûlait exprès une partie du bois sur le pied pour avoir lieu de prendre le reste comme brûlé par accident.

J'employai deux moyens à la fois pour faire cesser ce désordre. L'un fut d'en retrancher les principaux auteurs afin que leur punition fît exemple; l'autre fut de réduire cette multitude immense d'officiers à la quantité qui serait précisément nécessaire pour la conservation des forêts. Ainsi la diminution du nombre des officiers faisait que ceux qui restaient pouvaient être commodément payés de leurs gages, et les restitutions auxquelles on condamnait les coupables produisaient un fonds presque suffisant pour le remboursement des supprimés.

Ces soins [1] que je prenais sans cesse pour réparer la

1. Le texte de Pellisson (éd. 1806, p. 209-211) présente d'une manière différente cette augmentation de l'épargne du Roi. Le texte A donne d'abord les réflexions; il tire les conséquences des faits; il expose ensuite les faits eux-mêmes. Pellisson expose d'abord les faits; il les juge ensuite en vue du présent et de l'avenir. Ainsi, pour comparer les deux textes, il faut chercher à la fin de l'un ce qui est au commencement de l'autre. — Pellisson : « J'augmentai d'ailleurs cette année mon revenu ordinaire de quatre millions en un seul article, d'un côté, en joignant les en-

mauvaise administration des affaires passées faisaient qu'après avoir acquitté toutes les charges légitimes j'avais encore chaque année un fonds très-considérable de reste; et je crus que je ne pouvais mieux employer ce profit de mon épargne qu'à retirer les droits que la dissipation précédente avait engagés.

Je prévoyais qu'il surviendrait quelque jour des affaires pour lesquelles on serait obligé d'augmenter la dépense de l'État. Et je ne pouvais souffrir que l'on eût incessamment recours à ces moyens extraordinaires qui surchargent les peuples en tant de façons, pendant que divers particuliers seraient en possession des fonds que l'on avait originairement imposés pour la subsistance du royaume.

trées de Paris à la ferme des aides, ce qui épargnait aux fermiers beaucoup de frais et leur donnait le moyen d'en porter les enchères plus haut; de l'autre, en m'assujettissant moi-même à ne donner ni l'une ni l'autre qu'en la meilleure saison, qui est celle du quartier d'octobre, et sous certaines conditions où ils pourraient trouver leur avantage et le mien; mais principalement en retirant et réunissant à celle des aides quantité de droits qui en avaient été distraits durant la guerre, et aliénés aux personnes les plus puissantes, chacun en ayant acquis ce qui était à sa bienséance, aux lieux où il avait d'ailleurs le plus de revenu et de crédit, et cela ordinairement à très-vil prix, ou même sans deniers comptants, pour de très-mauvaises marchandises qu'on m'avait données en payement. Je ne fis injustice à qui que ce soit, liquidant équitablement le remboursement qui leur était dû.

« Mais cette justice même avait besoin d'une autorité aussi établie que la mienne l'était alors, pour se faire recevoir avec soumission et sans murmure. Après la réunion de ces droits aliénés, les deux fermes jointes ensemble furent portées à douze millions au lieu de huit, sans que j'eusse rien fait néanmoins que remettre toutes choses en leur situation naturelle où elles auraient dû être toujours. Je ne me proposais pas seulement en cela pour but l'intérêt présent, quoique considérable, mais un bien sans comparaison plus grand et plus général pour l'avenir, qui était de faire en sorte, s'il était possible, qu'en nul temps, qu'en nulle occa-

Ceci est ajouté en marge :

Je voulais, durant le temps de la paix, retirer soigneusement tous les revenus publics, afin qu'au plus fort des guerres qui pouvaient arriver, les particuliers pussent jouir paisiblement de leurs patrimoines, et que la France fût en tel état, que, pendant que l'on combattrait de toutes parts sur ses frontières, tous les habitants possédassent leurs biens dans une parfaite tranquillité.

Le texte reprend :

C'est pourquoi outre les quatre millions cinq cent mille livres de rente, dont je vous ai parlé au commen-

sion, on ne fût réduit désormais à ces aliénations misérables qui avaient désolé mes finances et mon État. Je savais jusqu'à quelles sommes par an on avait monté la plus forte dépense de la guerre. Je ne trouvai pas impossible de porter mon revenu jusque-là, et même par la seule économie dont je voyais tous les jours de si grands effets. Et je regardais comme une grande félicité pour moi d'établir à tel point celle de mes peuples, que la guerre même, si elle revenait, ne fût presque plus capable de la troubler, qu'ils ne fussent plus du moins exposés aux affaires extraordinaires, accompagnées de tant de vexations pour eux, ni obligés, comme autrefois, à gémir au dedans des prospérités du dehors, où ils ne trouvaient qu'un vain honneur acquis par une véritable misère. Mais je passais encore plus avant, mon fils. Car, en supposant, comme il est arrivé en effet depuis, que je porterais bientôt mon revenu jusqu'à cette somme que je m'étais fixée, suffisante pour soutenir la plus grande guerre sans crédit et sans secours extraordinaires, je résolus en moi-même de ne plus rien ajouter à ce revenu, mais de diminuer chaque année des impositions ordinaires, au profit de mes sujets, ce que j'aurais augmenté d'un autre côté à mes finances ou par la paix ou par l'économie, ou par le rachat de mes anciens domaines, ou par d'autres voies justes et légitimes : en sorte qu'on n'eût jamais vu, s'il était possible, ni le prince plus riche, ni les peuples moins chargés. » — Toute cette dernière partie de Pellisson depuis : « Mais je passais encore plus avant... » n'est pas dans le texte A, qui dissertera tout à l'heure sur la justice et la sagesse nécessaires dans la pratique de l'économie (V. p. 478).

cement de cette année, j'entrepris encore depuis de retirer toutes les aides aliénées [1].

Cette affaire était assurément difficile. Car ceux qui s'étaient rendus adjudicataires de ces droits étaient gens de considération et n'avaient acquis que ce qui se levait sur leurs propres terres, ou du moins dans les lieux où ils avaient le plus de crédit. En sorte que dans un temps où l'autorité eût paru tant soit peu chancelante, les poursuites que l'on eût faites pour les déposséder eussent eu malaisément leur exécution. Mais en l'état où j'avais porté les choses, tout ce que j'avais une fois estimé juste devenait incontinent facile.

Ainsi, reconnaissant la vileté du prix pour lequel les aides avaient été vendues, sachant les mauvaises marchandises que l'on avait fait prendre en payement d'un bien si clair, et ayant eu avis que les liquidations s'étaient faites avec tant de fraude que la vente n'avait été réglée, en plusieurs endroits, que sur le pied de la moitié du véritable revenu, je ne voulus pas laisser plus longtemps les acquéreurs en jouissance d'un bien de si grande valeur pour une finance si modique. C'est pourquoi je fis publier une résolution sur cette affaire par un édit du mois de juillet [2]. Et, sitôt qu'elle parut, tous les intéressés de quelque rang qu'ils fussent s'y soumirent, ou par le respect qu'ils me portaient, ou par la justice qu'ils y reconnurent.

Le rachat de ces droits étant ainsi exécuté, je crus qu'il valait mieux les joindre à la ferme générale des ai-

1. Au manuscrit ce mot est barré. Il rend cependant la phrase plus claire.

2. De même.

des que d'en faire un bail séparé. Car je savais que la multiplicité des fermiers produit nécessairement une multiplicité de dépenses. Et ce fut par cette même raison que je résolus dès lors d'y réunir encore les entrées de Paris. L'adjudication n'en fut pourtant faite que vers le mois d'octobre suivant, parce que c'est la saison où ces sortes de droits se perçoivent plus abondamment et s'adjugent aussi plus avantageusement.

Cependant la soigneuse observation de toutes ces mesures fit que je portai jusqu'à douze millions de revenu ce qui n'en produisait auparavant que huit, sans que, pour trouver un profit si considérable sur une seule ferme, j'eusse eu besoin de faire autre effort que de remettre les choses dans leur situation naturelle, et d'employer utilement pour l'État les sommes que le même État m'avait fournies en une seule année.

Toutes [1] les fois que je considère ces choses, je ne sais ce que je dois le plus admirer, ou la fécondité naturelle de la France dans laquelle un peu d'économie trouve en si peu de temps de si grandes ressources, ou le désordre des temps passés, pendant lequel tirant des sommes immenses de toutes les parties du royaume et consommant encore l'avenir avec le présent, on ne trouvait pourtant qu'à peine à satisfaire aux dépenses les plus pressées. Je ne puis concevoir par quel prodige il se pouvait faire que dans un État si riche et si florissant l'on vît à la fois les peuples accablés de subsides, les ar-

1. Les considérations qui suivent ne sont pas gardées par Pellisson. Elles semblent avoir été inspirées par le Mémoire de Colbert sur les finances (V. t. I, notre Étude sur la Composition des Mémoires, p. IX-XI).

mées dépourvues des choses les plus nécessaires, les dettes de l'État accumulées dans un excès prodigieux, et le trésor royal toujours sans argent.

Il est assurément malaisé que la vue d'une chose si surprenante n'excite l'indignation publique. Mais ce qui doit consoler la France sur ce point, c'est que l'excès des maux qu'elle a soufferts durant quelque temps a vraisemblablement été la cause des principaux avantages dont elle jouira désormais. Car il y a grande apparence que si je n'eusse été vivement excité par la vue du malheur pressant de mes peuples, je ne me serais pas aisément chargé d'un travail inconnu à tous mes ancêtres, et ne serais jamais entré dans cette discussion particulière, dans laquelle j'ai si heureusement trouvé les moyens d'établir pour toujours l'abondance en dedans de l'État, quelques grandes affaires qu'il puisse avoir au dehors.

Les différentes choses qu'exprès je vous ai, jusqu'ici, expliquées dans toutes leurs circonstances, et celles que vous verrez encore chacune en particulier dans l'ordre du temps où elles sont arrivées, vous rendront sans doute aisément capable de continuer ce que j'ai commencé. Mais pour vous donner en cet endroit une instruction générale dont vous pouvez faire l'application à tout ce qui se présentera sur cette matière, je vous dirai que les deux qualités dont les princes ont le plus besoin dans la pratique de l'économie sont, à mon avis, la justice et la sagesse.

Cette dernière leur apprend à se régler en telle sorte qu'ils ne dépensent qu'autant qu'ils peuvent légitimement recevoir. Elle leur fait discerner les moyens solides et

naturels d'établir la recette d'avec ceux qui sont dangereux, et qui, sous l'apparence d'une commodité présente, causent souvent des dommages irréparables dans l'avenir. Elle les instruit même à perdre quelquefois en certaines choses pour gagner beaucoup plus d'ailleurs. Et elle leur enseigne que tout l'art de l'économie ne consiste pas à peu dépenser, mais à dépenser à propos, comme vous en verrez plusieurs exemples dans ces Mémoires, étant certain que dans cette seule année dont je vous parlerai incontinent, je déboursai [1], en diverses fois, plus de dix-huit millions, que je pouvais retenir en argent comptant dans mes coffres, si je n'avais considéré que l'argent enfermé n'en produit point d'autre, et que les princes qui font des amas de sommes excessives ne dérobent pas seulement au public l'usage qu'il en devrait avoir, mais se dérobent à eux-mêmes le profit qu'ils en pourraient tirer en cent manières différentes.

Et d'autre part la justice leur enseigne que la véritable économie ne doit être exacte à regretter les mauvaises dépenses que pour satisfaire plus ponctuellement à celles qui sont justes ; que les sommes médiocres qu'ils omettent d'acquitter au temps de leur échéance s'accumulent insensiblement, tandis que l'argent destiné pour cet usage se dissipe à tout autre chose ; qu'ils agissent contre leurs propres intérêts s'ils souffrent qu'un petit nombre de gens avides retiennent en leurs mains les richesses de provinces entières, tandis que la plupart de leurs sujets tombent dans une faiblesse qui les met hors d'état de contribuer aux besoins publics ; et qu'enfin le

1. « Comptant l'achat de Dunkerque, » est-il ajouté en marge.

moyen le plus équitable pour mettre en valeur tous les revenus, c'est de mesurer les charges aux forces de ceux qui les doivent supporter, et d'exiger, sans considération, des plus puissants ce qui peut servir au soulagement des plus misérables.

En marge du développement sur la sagesse et sur la justice, on lit ceci (f° 223 v°) : « abréger ces deux membres et les réduire à une période chacun. » En effet, tout l'alinéa sur la sagesse, qui se compose de plusieurs phrases détachées, est barré et remplacé par une phrase unique beaucoup plus courte, que voici :

Cette dernière leur apprend à se régler en telle sorte qu'ils ne dépensent qu'autant qu'ils peuvent légitimement recevoir, à discerner les moyens durables et solides d'établir la recette d'avec ceux qui ne sont qu'apparents et ruineux, et à reconnaître que l'art de l'économie ne consiste pas tant à peu dépenser qu'à dépenser à propos pour faire des acquisitions avantageuses.

En face de cette phrase sur la sagesse, est ajoutée encore une observation :

Réservé pour la fin des réformations, où se fera un calcul général de tout ce qui a été racheté, avec la réflexion du bon emploi de l'argent, meilleur que de thésauriser.

Quant au « membre » sur la justice, il a été conservé; seulement le correcteur a renoué par des conjonctions ou par des adverbes conjonctifs toutes les phrases de cet alinéa pour les ramener à une seule. Nous n'avons reproduit que la phrase ainsi refaite.

Nous croyons devoir intercaler ici un petit fragment isolé que nous offrent nos manuscrits (t. I, f° 152 r°). En haut de la page, à gauche, est écrit ce titre : « Des dépenses. » Le développement concorde si bien avec les idées exprimées dans le cahier de 1662, qu'il semble faire suite aux pages qu'on vient de lire : en effet, nous rencontrons ici à la fois justice et sagesse.

Surtout il faut toujours préférer les dépenses utiles à celles qui ne sont qu'agréables, parce que le plaisir que nous tirons des agréables ne consiste que dans la satisfaction de notre humeur et de notre goût présent qui change ou se rassasie bientôt, en sorte que les choses qui lui plaisaient davantage lui deviennent souvent les plus indifférentes, au lieu que ce qui nous est utile nous plaît toujours également parce que nous y trouvons toujours la même commodité.

Mais entre les dépenses utiles, il faut encore préférer celles qui sont utiles à plusieurs à celles qui ne sont utiles qu'à nous, parce que non-seulement cela est beau et vertueux, mais parce que par l'événement nous y trouvons encore notre avantage, étant certain que de toutes les choses que nous pensons acquérir aucune ne nous est si utile ni si glorieuse que l'estime et l'amour de nos sujets.

Cette réflexion générale n'a pas une place déterminée, on le sent bien. Elle pourrait figurer avec autant de raison, un peu plus haut dans les Mémoires de 1662, à l'occasion de la disette dont le Roi atténua de son mieux les tristes effets. La rédaction de Pellisson (édit. de 1806, t. I, p. 153-154) offre à ce sujet des phrases qui sont un peu l'équivalent de celles que nous avons transcrites : « Je parus à tous mes su-

jets comme un véritable père de famille... Je n'ai jamais trouvé de dépense mieux employée que celle-là... Je reçus à l'instant même une grande et ample récompense de mes soins, par le redoublement d'affection qu'ils produisirent pour moi dans l'esprit des peuples. » En tout cas, le fragment manuscrit que nous exhumons n'est pas déplacé, à côté d'autres pages d'essai, comme le sont toutes les pages du texte A.

Pellisson n'a rien gardé de ce développement sur la justice et sur la sagesse; tout au plus, par un mot de lui, peut-on en apercevoir une trace vague dans son texte, quand il dit, à la fin du développement précédent (V. aux dernières lignes de note de la p. 475), que le Roi n'a augmenté ses finances que « par des voies justes et légitimes [1]. »

1. Le texte de Pellisson poursuit la question des finances (éd. 1806, p. 212-213) : « Deux choses me paraissaient très-nécessaires au soulagement des peuples. L'une était de diminuer dans les provinces le nombre de ceux qui étaient exempts des tailles et qui rejetaient par ce moyen tout le fardeau sur les plus misérables. De celle-là, j'en venais à bout en supprimant et remboursant tous les jours quantité de petits offices nouveaux et très-inutiles, à qui cette exemption avait été attribuée durant la guerre pour les débiter. L'autre était d'examiner de plus près les exemptions que certains pays particuliers prétendaient dans mon royaume, et dont ils étaient en possession, moins par aucun titre ou par aucun service considérable, que par la facilité des rois nos prédécesseurs, ou par la faiblesse de leurs ministres. Le Boulonnais était de ce nombre. Les peuples y sont aguerris depuis la guerre des Anglais, et ont même une espèce de milice dispersée dans les divers lieux du gouvernement, qui est assez exercée, et se rassemble facilement au besoin. Sous ce prétexte, ils se tenaient exempts depuis longtemps de contribuer en aucune sorte à la taille. Je voulus y faire imposer une très-petite somme, seulement pour leur faire connaître que j'en avais le pouvoir et le droit. Cela produisit d'abord un mauvais effet; mais l'usage que j'en fis, quoiqu'avec peine et avec douleur, l'a rendu bon pour les suites. Le bas peuple, ou effrayé d'une chose qui lui paraissait nouvelle, ou secrètement excité par la noblesse, s'émut séditieusement contre mes ordres. Les remontrances et la douceur de ceux à qui j'en avais confié l'exécution, étant prises pour timidité ou pour faiblesse, augmentèrent le tumulte au lieu de l'apaiser. Les

Après les réformes de finances, le texte A traite des affaires du dehors :

Cette même application à ménager les intérêts publics me fit trouver expédient pour faire réformer un traité fait l'année précédente avec la Suède [1], par lequel la France s'était obligée de fournir aux Suédois onze cent mille écus en six ans. De laquelle (*sic*) je me suis déchargé, sans donner pourtant aucun dégoût à la couronne de Suède.

Et [2] je fis même détourner adroitement la reine Christine, allant en Italie, de passer par les terres de mon obéissance, où je n'aurais pu la recevoir sans faire une dépense dont cet État ne pouvait tirer aucun profit.

En même temps [3], pour prévenir tous les mouvements que l'inquiétude du prince Charles de Lorraine [4] eût pu produire en Allemagne [5], je ménageai si bien les esprits

mutins se rassemblèrent en divers lieux jusqu'au nombre de six mille hommes : leur fureur ne pouvait plus être dissimulée. J'y envoyai des troupes pour les châtier; ils se dispersèrent pour la plus grande partie. Je pardonnai sans peine à tous ceux dont la retraite témoignait le repentir. Quelques-uns, plus obstinés dans leurs fautes, furent pris les armes à la main et abandonnés à la justice. Leur crime méritait la mort. Je fis en sorte que la plupart fussent seulement condamnés aux galères, et je les aurais même exemptés de ce supplice, si je n'eusse cru devoir suivre en cette rencontre ma raison plutôt que mon inclination. » — Viennent alors des réflexions sur la nécessité de punir, que nous donnerons plus loin à propos du fragment royal sur la disgrâce de M. de Pomponne (1679).

1. Pellisson ne parle pas de la Suède ; ou plutôt, il est probable qu'il en parlait plus bas dans la partie de son texte qui est perdue.

2. Cette phrase est biffée au manuscrit (f° 225).

3. Ici nous retrouvons Pellisson (p. 217 de l'éd. de 1806) : ce sont les mêmes faits et les mêmes idées, exprimés un peu différemment.

4. Pellisson : « ... mécontent du traité que j'avais fait avec son oncle. » Il s'agit de la cession de la Lorraine à Louis XIV par le duc Charles IV.

5. Pellisson ajoute : « je tâchais d'aller au-devant de tout ce qu'il pou-

des électeurs et de tous les autres princes de l'empire qu'ils s'engagèrent absolument à lui refuser leur protection, et me promirent même de ne faire jamais auprès de moi le moindre office en sa faveur [1] : condition que je désirais extrêmement, car je ne voulais pas que les refus que j'eusse été obligé de leur faire pussent altérer tant soit peu l'intelligence parfaite que je voulais conserver avec eux.

A l'égard de l'Empereur, je ne le voyais pas en termes de s'ingérer bien avant dans cette affaire, non-seulement parce qu'il avait dans ce temps-là beaucoup d'occupation contre les Turcs, mais parce qu'il y avait apparence qu'il cherchait alors à vivre bien avec moi, puisque (pour renouveler entre nous le commerce de lettres interrompues depuis son élévation à l'empire) il s'était nouvellement soumis à m'écrire le premier. D'où je pouvais juger qu'après avoir fait en ma considération une démarche qu'il avait toujours crue contraire à ses intérêts, il ne voudrait pas me traverser pour la querelle d'un autre.

Cependant [2], pour une plus grande sûreté, je crus qu'il était encore à propos de faire que les secours qu'il demandait aux États d'Allemagne ne lui fussent fournis qu'en troupes, quoiqu'il désirât les avoir en argent. Et

vait émouvoir contre moi, n'étant nullement à craindre par ses propres forces. »

1. Pellisson ajoute : « Il me fut plus aisé de prévenir leurs instances, qu'il ne l'eût été de m'en défendre. »

2. Pellisson ajoute : « Cette bonne disposition pouvait changer : il pouvait faire la paix sans aucune participation des autres potentats de l'Europe, et se servir contre moi des mêmes secours qu'on lui avait donnés contre cet ennemi commun. »

ma raison était que l'argent une fois reçu se pouvait divertir à toutes sortes d'usages, au lieu que les troupes demeurant toujours dans la dépendance de leurs maîtres particuliers ne pouvaient jamais être employées [1]...

1. Il est visible que le cahier qui finit là (f° 226 v°) devait enjamber sur le cahier suivant : la phrase, en effet, reste suspendue. — Le texte même de Pellisson ne conduit pas beaucoup plus loin ; il indique seulement les bons procédés du roi d'Espagne (p. 218 de l'édit. de 1806). « Quant au roi d'Espagne, je souhaitais de lui faire approuver le traité de Lorraine, et l'engager de telle sorte, que le prince Charles ne pût non plus rien attendre de lui. Mais à connaître l'humeur des Espagnols, une négociation dans les formes m'aurait rendu le succès plus difficile, leur faisant connaître le désir et l'intérêt que j'avais de l'obtenir. Je pris un tour plus délicat et plus simple : j'écrivis sur ce sujet au roi Catholique, mais une lettre conçue de telle sorte, qu'il était impossible d'y faire réponse sans louer ou condamner mon procédé. Elle était de ma propre main, afin que l'honnêteté l'obligeât d'autant plus à y répondre. Il le fit, et ne se trouvant pas en état ou en volonté de me contredire, il me donna aussi de sa main propre une approbation pour ce traité, plus formelle et plus précise que je n'aurais osé l'espérer. »

FRAGMENT ISOLÉ DES MÉMOIRES DE 1662.

—

Proposition soumise au Roi sur la distribution des bénéfices d'église (*Brouillon*).

C'est bien à l'année 1662 qu'il faut rapporter la réflexion qu'on va lire. Le texte de révision de Pellisson, vers la fin d'un assez long morceau consacré à cette question de la distribution des bénéfices, à propos de la nomination d'un archevêque de Paris, reprend les idées élaborées dans le brouillon manuscrit. Nous commençons par citer la page de Pellisson (édit. 1806, t. I, p. 203-204) :

J'ai souvent pensé que pour mieux connaître nos ecclésiastiques, et de quoi ils sont capables, il serait bon de faire observer dans cette milice sacrée ce que j'observe aujourd'hui avec soin dans la plupart de mes troupes où on monte par degré de charge en charge, ce que j'apprends aussi être tout à fait conforme au premier esprit de l'Église dans l'institution des cinq ordres sacrés. Mais comme le temps et les usages sont changés, il suffirait aujourd'hui, ce me semble, de n'admettre aux évêchés et autres dignités considérables que ceux qui auraient actuellement servi l'Église durant un certain temps, soit dans la prédication assidue et continuelle aux grandes paroisses de Paris, soit dans les missions des provinces, soit dans une application particulière à convertir les hérétiques, soit, ce qui serait le plus important, en faisant les fonctions de curé ou de vicaire,

qui embrassent toutes ces choses et plusieurs autres : de quoi les jeunes gens de la plus haute naissance ne seraient pas plus à plaindre qu'ils le sont, quand ils portent le mousquet dans mes gardes pour parvenir quelque jour à commander mes armées.

Il convient aussi, pour accuser nettement le ton du morceau de Pellisson, d'en reproduire et les premières et les dernières phrases. Voici le début (ibid., p. 200) :

Qui pourrait croire, mon fils, qu'il y eût quelque chose de plus important que notre service et que la tranquillité de nos sujets? Cependant la distribution des bénéfices, par la suite nécessaire qu'elle entraîne après elle, l'est sans comparaison davantage, et autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre. C'est en apparence une riche et abondante moisson qui nous revient en toutes les saisons de l'année, pour combler de grâces ceux qui nous servent ou ceux que nous aimons. Mais peut-être n'y a-t-il rien de plus épineux en toute la royauté [1].

1. Voici la suite des réflexions, dans le texte de Pellisson (ibid., p. 200-203) : « Mais peut-être n'y a-t-il rien de plus épineux en toute la royauté, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que notre conscience demeure engagée pour peu que nous donnions trop ou à notre propre penchant, ou au souvenir des services rendus, ou même à quelque utilité présente de l'État, en faveur de personnes d'ailleurs incapables, ou beaucoup moins capables que d'autres sur qui nous pourrions jeter les yeux. Je ne veux pas toutefois, mon fils, vous porter à des opinions rigoureuses qui ne se réduisent presque jamais à la pratique, et s'éloignent aussi le plus souvent de la vérité. Un de nos aïeux, par la crainte de ne pouvoir bien répondre à une obligation si délicate, se dépouilla volontairement de la nomination aux bénéfices. Mais qui nous a dit si d'autres s'en acquitteront mieux que nous, et si ce ne serait point mal faire notre devoir pour le vouloir trop bien faire? Dieu n'entend point très-assurément, mon fils, que nous fassions le choix du plus digne comme il le pourrait faire lui-même, ce qui nous est impossible. C'est assez que nous le fas-

Voici les dernières phrases, à la suite de la page que nous avons citée d'abord (Ibid., p. 204) :

Mais il faut, mon fils, et pour vous et pour moi, gagner peu à peu ce que nous pouvons sur notre siècle, sans prétendre de le réformer en une seule fois ; et cela même, je ne voudrais point le faire en ces matières par des édits publics, qui nous engagent ou à affaiblir l'autorité de nos propres lois, en ne les observant pas toujours, ou à pratiquer toujours les mêmes choses encore qu'elles ne soient pas toujours à propos. Il suffit de montrer, par quelques paroles et par quelques exemples, le chemin des grâces, et vous verrez qu'on se pressera bientôt à le prendre.

Le rédacteur parle donc en ami de l'Église, plein de défé-

sions en hommes, et en hommes bien intentionnés qui n'oublient rien pour ne se point tromper. Alors, j'ose le dire, nous pouvons nous assurer que c'est lui-même qui le fait par nous. Il n'est point vrai non plus que ceux qui nous servent ou qui nous approchent n'aient en cela nul avantage au-dessus des autres ; ils ont celui de nous faire mieux connaître ce qu'ils valent, grand sans doute auprès d'un prince éclairé, qui croit beaucoup plus à ce qu'il voit qu'à ce qui lui vient par le rapport d'autrui, toujours mêlé de bons ou de mauvais offices. — J'ai toujours cru que trois choses devaient entrer dans cet examen : le savoir, la piété et la conduite. A l'égard du savoir, il nous est peut-être plus difficile d'en juger que de tout le reste : car il arrive très-rarement que les rois soient consommés dans ces sortes de choses, ou que, quand ils le seraient, ils trouvent le temps d'étudier en cela les talents et la portée de chacun. Contre cette difficulté, j'ai observé autant que je l'ai pu de ne donner les bénéfices importants qu'à des docteurs de Sorbonne : non pas qu'il n'y ait assez d'inégalité entre les connaissances et les lumières de ceux qui portent ce titre, mais au fond on ne peut jamais y être parvenu sans une capacité très-raisonnable, fort éloignée de cette ancienne ignorance des prélats qui a fait tant de mal à l'Église. Ainsi cette preuve, jointe à toutes les autres que nous en pouvons avoir, suffit sans doute pour nous

rence et de dévouement pour les personnes et pour l'institution. Ses conseils sont directement adressés au Dauphin.

L'auteur de la « Proposition » au Roi ne tient pas un langage aussi respectueux; il est dans une sorte de tête-à-tête avec Louis XIV et prend plus de liberté : l'instruction du Dauphin ne paraît pas être en cause.

L'écriture de ce brouillon dénonce M. de Périgny. Nous reconnaissons là la plume à laquelle nous devons les pages sur les biens du clergé (V. p. 76), sur les favorites des rois (V. p. 310), et en général toutes les corrections importantes faites sur les textes antérieurs à la révision de Pellisson. C'est une main nette et ferme, aux caractères peu allongés, fort distincte de celle qui a écrit les cahiers du texte A pour les diverses années 1666, 1667, 1668 et 1662. Le même qui écrit le texte en fait les corrections, qui sont nombreuses. On sent la forme indécise d'un brouillon : l'idée est arrêtée, mais les expressions ont de la peine à se préciser. Le premier jet

mettre en repos sur ce sujet. Quant à la piété et aux mœurs, ce qu'il y a de bien ou de mal ne se peut cacher longtemps aux yeux du monde. Écoutez sans préoccupation les divers rapports qu'on vous fera, même en faisant autre chose; regardez vous-même, avec quelque sorte d'attention, ceux qui sont sous vos yeux : vous en saurez bientôt tout ce que les hommes en peuvent savoir, et vous n'êtes pas obligé de pénétrer le reste. J'en dis de même de ce que je nomme conduite, qui est un troisième point bien important. Car si, dans la première simplicité, les apôtres mêmes ont voulu qu'on examinât pour faire un évêque quelle prudence il avait montrée dans son domestique et dans ses propres affaires, que sera-ce aujourd'hui où, par la constitution de l'État, ces sortes de dignités ont part en plusieurs choses au gouvernement civil? — Ainsi, mon fils, je ne louerais pas volontiers qu'on pratiquât ordinairement ce qui se peut faire quelquefois avec dignité et avec éclat, pour rendre hommage à une piété éminente : je veux dire d'aller prendre dans les solitudes, sur une réputation assez trompeuse, des sujets pour remplir ces places. Ils auront peut-être de très-grandes perfections pour cet état où Dieu les a placés, et n'auront point celles qui leur sont nécessaires à cet autre état où nous les appelons. » C'est après ce long morceau que vient la page déjà citée (p. 486) : « Au contraire, j'ai souvent pensé que... »

est ordinairement le plus abondant ou le plus téméraire; ensuite on émondera les phrases et on adoucira les tons.

Comme c'est la dernière fois que nous nous trouvons dans la compagnie de Périgny, le principal auteur des Mémoires du Roi, nous allons reproduire son texte tel qu'il est orthographié au manuscrit : on pourra comparer avec la lettre que nous avons citée de lui lorsque nous avons commencé à le faire connaître (V. t. I notre Étude sur la composition des Mémoires, ch. V, p. XLVII).

Ces pages sont comme perdues au milieu d'autres pages de brouillon (S. Fr. 2281, t. I, f°s 122 et 123). Elles ont un titre écrit de la même main : « Proposition. » Nous disons que c'est un brouillon; cependant le f° 122 entier et le r° du f° 123 sont écrits avec soin comme une copie; ce qui n'a pas empêché de raturer, de corriger dessus. Seul, le v° du f° 123 ressemble tout à fait à un brouillon.

TEXTE DE LA PROPOSITION AU ROI SUR LES BÉNÉFICES.

Quoiqu'on l'on puisse dire aveque vérité que jamais les benefices n'ont été distribuez avec plus de prudence et de religion qu'ils le sont maintenant, je croirois qu'on y pouroit adjouter quelque chose [1], qui tourneroit à l'avantage du service de Dieu, à la perfection des éclésiastiques, au bien spirituel et temporel des peuples et à la gloire de V. M.

Ma pensée seroit que dans le temps de la prochaine assemblée du clergé, V. M. fit entendre qu'elle auroit pris résolution de ne plus nommer persone aux

1. On lit d'abord : « on pouroit pourtant faire une proposition nouvelle à V. M. sur ce sujet... »

évechés [1], qui n'ait actualement desservi l'Église durant un certin temps en qualité de curé ou de vicaire, et [2] de faire mesme dans la distribution des autres benefices une considération particulière de ceux qui seroient dans ces emplois.

Sans doute que cette nouveauté ne plairoit pas d'abort aux prétendans à l'épiscopat et qu'ils la voudront rejeter [3]. Mais ils [4] en conoistroient bientôt la justice, et des lors que l'intention de V. M. seroit publiée, tous ces abez qui ne pensent maintenant qu'à faire leur cour et à se divertir, chercheroient de l'employ dans leur profession. Car [5] la conoissance que tout le monde a de la stabilité des résolutions de V. M. leur feroit bientôt juger que pour parvenir aux dignitez eclésiastiques il n'y auroit plus d'autre voye que celle de servir actualement à l'Église.

Et [6] ils ne devroient pas trouver plus étrange de servir dans les cures que leurs frères de porter le mousquet dans les gardes. C'est une pratique générale dans touttes

1. On lit d'abord : « aux grands benefices et principalement aux... »
2. Ce qui suit est ajouté.
3. On lit d'abord une longue phrase qui a été barrée par la même main : « ... et qu'ils la voudront faire passer pour impertinente, en disant que les eveschez qui sont des dignitez importantes dans le royaume, doivent toujours estre remplies de persones d'une grande qualité ou d'un mérite fort singulier, et non pas estre distribuées à des hommes de la lie du peuple, tels que le sont la plus par des curez et vicaires. »
4. De même : « Mais il est aisé de répondre que des lors que la volonté de V. M. seroit conue... »
5. Ce mot est barré.
6. Cette comparaison a été ajoutée après coup, d'abord sous cette forme : « Et ces nouveaux curez, de quelque qualité qu'ils fussent, ne seroient pas plus à pleindre dans cet employ que ne le sont leurs frères lorsqu'ils prenent... »

les professions d'aprendre dans les [1] moindres places les choses nécessaires pour se bien acquiter des plus grandes. Et lon ne peut pas dire que cette maxime se doive[2] moins observer dans l'Église qu'allieurs, puisque c'est celle de toutes les conditions où l'on doit entrer avec le plus de respec [3] et de retenue. Si [4] l'on trouve hors d'aparence qu'un home qui n'a point fait le mestier de la guerre puisse d'abord conduire sagement une grande armée, l'on ne doit pas croire aussy qu'un evesque (qui est le curé général de son diocèze) puisse découvrir et réparer les fautes qui se font par les curez particuliers, lorsqu'il ne sait pas [5] lui mesme les fonctions curiales.

Enfin l'on peut dire que cet ordre [6] est tellement fondé en exemple et en raison que pour en établir l'usage il ne [7] faudroit que le commancer, ou plustôt il ne faudroit que faire voir que V. M. le désire, et des lors qu'il seroit établi l'on en tireroit infailiblement tous les avantages dont jay parlé au commencement de cette proposition. Car le bien spirituel des pauvres paroissiens principalement de la campagne se rencontreroit à estre éclairez par les instructions et fortifiez par

1. On lit d'abord : « ... dans les petits emplois... »
2. De même : « ... soit moins... »
3. De même : « révérence. »
4. La phrase commençait d'abord ainsi : « Je suis persuadé que... » On a abandonné ce début. Un autre est essayé : « Il est aussy malaisé qu'un evesque (qui...) découvre les fautes... » La comparaison n'arrive que plus tard, en phrase séparée : « Comme il seroit malaisé de donner les ordres nécessaires pour la conduitte d'une grande armée sans avoir jamais esté à la guerre. »
5. On lit d'abord : « ne sachant pas... »
6. De même : « cette pensée... »
7. De même : « il ne faut... »

les exemples de persones de naissance et de savoir pour lesquelles ils auroient du respec et de la créance, au lieu que les gens grossiers qui remplissent ordinairement ces places, estant quelquefois [1] participans de l'ignorence ou compagnons des débauches de leurs paroissiens les scandalisent plus qu'ils ne les instruisent. Ces pauvres gens en recevroient mesme dans le temporel beaucoup d'avantage parce que [2], au lieu que leurs curez [3] ordinaires vivent à leurs dépens, ceux-ci les assisteroient dans leurs besoins; et [4] lors qu'ils auroient d'allieurs des benefices simples ils en employeroient une partie du revenu en aumosnes, qui est leur destination véritable [5]. La perfection des evesques s'y trouveroit non seulement en ce qu'ils auroient plus de conoissance de leur devoir, mais en ce que leurs meurs en seroient meilleures, et que s'estant acoutumez dans les cures à la résidence et aux exercises journaliers de piété ils n'auroient plus de pene à mener une vie exemplaire lorsqu'ils seroient élevez à une dignité qui demande une plus haute perfection.

De toutes ces choses résulte asseurement l'avantage du service de Dieu et la décharge de la conscience de V. M. qui jugeroit [6] de la conduite [7] et de la capacité

1. On lit d'abord : « souvent. »
2. De même : « Le bien temporel de ces pauvres gens seroit en ce que... »
3. De même : « pasteurs. »
4. Cette fin de phrase est une addition.
5. On lit d'abord : « leur usage naturel, légitime. »
6. On lit de plus ces mots, barrés depuis : « ... avec beaucoup de vraisemblance. »
7. On lit d'abord : « probité. »

des sujets qu'elle voudroit choisir sur la conoiscence que [1] le passé pouroit donner. Et je ne doute pas que la gloire d'avoir établi un usage si saint et si profitable ne se rêpendist avec éclat dans tout le monde crestien, et ne fit imiter son exemple et chérir sa mémoire [2] dans tous les siècles à venir.

M. de Périgny, après avoir écrit ces pages, est étonné de ce qu'il s'est permis : il cherche alors à s'excuser auprès du Roi. Il commence ainsi à se justifier (f° 123 au v°) :

Cette pensée...

Il efface pour mettre :

Cette proposition est si éloignée de ma profession et de mes intérêts que V. M. aura sujet de s'étoner que je la lui ait présentée. Mais la passion que j'ai reconue en elle pour toutes les grandes choses et le zele particulier qu'elle témoigne continuellement pour tout ce qui regarde la religion m'ont fait imaginer qu'elle ne mépriseroit pas cette pensée qui s'est offerte à mon esprit dans l'oisiveté...

Ce début est effacé, et repris en marge :

V. M. s'étonera sans doute que je lui parle d'une chose qui n'est pas de ma profession. Mais c'est un effet de l'oisiveté où je suis depuis le dernier cayer que j'ay eu l'honeur de lui présenter. Car ne pouvant ny continuer ce qui est commancé ny m'atacher à autre chose, jusqu'à ce qu'elle m'ait fait savoir ses volontés

1. On lit d'abord : « ... qu'elle pouvoit avoir de leur conduite passée. »
2. Le mot est écrit « mémoires » sans doute parce que le rédacteur est tout plein de la pensée des Mémoires du Roi.

sur ce qu'elle y verra, mon esprit se promene indiferament sur tous les objets qui se présentent, et le zèle que V. M. témoigne continuellement pour la religion m'a fait penser que cecy ne lui seroit pas désagréable.

Enfin tout ce petit morceau est remis au net avec une forme définitive :

Quelque ardeur que V. M. face paroitre pour les interets de la religion, jay sujet de creindre qu'elle ne s'estone de me voir parler d'une chose qui n'est pas de mon mestier[1]. Mais le zèle que jay pour la continuelle augmentation de sa gloire m'a fait passer pardessus ce scrupule : et ne pouvant poursuivre mon travail ordinaire jusques à ce qu'elle m'ait donné ses ordres sur le dernier cayer que je lui ay présenté, je n'ay pas voulu rejetter cette pensée que mon oisiveté m'a fournie sans l'exposer à son jugement.

M. de Périgny a cherché longtemps, mais enfin à force de creuser et de limer il a trouvé une phrase qui est pleine, expressive et bien tournée. Pellisson, assurément, n'écrit pas mieux que lui ; il rencontre peut-être plus vite une phrase sonore et élégante, mais l'abondance des mots ne fait pas toujours la force de l'idée.

Si le rédacteur s'excuse auprès du Roi, ce n'est pas pour avoir parlé trop hardiment, c'est seulement pour avoir touché un sujet qui n'est pas de sa profession. Pour faire la leçon à l'aristocratie d'Église, il ne croit pas avoir besoin, comme Pellisson, de précautions oratoires et de formes adoucies ; et

1. On lit d'abord : « de ma profession. » C'est le mot qui a déjà été écrit deux fois.

il me semble que M. de Périgny témoignait mieux, par des paroles un peu sévères, son zèle pour le service de Dieu et pour les intérêts du Roi, que n'a fait Pellisson, quelques années après, en évitant d'appuyer sur des conseils nécessaires : la franchise de l'un fait plus d'honneur à Louis XIV que les timides observations de l'autre.

La dernière page de Périgny révèle clairement le mode de composition des Mémoires. Périgny pense, réfléchit pour le Roi ; « son esprit se promène indifféremment sur tous les objets qui se présentent, » tout lui est matière à examen ; à mesure qu'il observe, une proposition prend naissance. L'affaire la plus difficile est ensuite de trouver une place à ces réflexions isolées, de les fondre dans le récit et le jugement des faits particuliers. Quelques-unes sont restées sans emploi ; comme des pierres éparses dans un chantier, ce sont des matériaux délaissés. Nous en avions tout récemment un exemple. Cette page sur les « dépenses » que nous avons glissée au milieu des considérations sur les finances (V. p. 481) a été conçue sans doute, comme la proposition actuelle, sans projet d'application immédiate. La « proposition » sur les bénéfices a trouvé un cadre où elle a pu figurer ; les « dépenses » n'avaient pas eu la même bonne fortune de passer de l'état d'idée abstraite à la vie réelle : nous avons imaginé de lui prêter un rôle utile. Périgny pense pour le Roi, mais non sans le contrôle royal : chaque cahier est examiné, Louis XIV adopte ou rejette, il est donc responsable. Il faut néanmoins que la confiance de Louis XIV soit bien grande pour qu'il ose déléguer ainsi à un de ses sujets le plus grand de tous ses droits et de ses devoirs, le soin de réfléchir et de juger. Périgny fait de son mieux pour se montrer digne d'un tel honneur. La charge a été considérable pendant les années où il a travaillé aux Mémoires : il fallait sur chaque fait important trouver une réflexion générale, ou tout au moins développer celles que lui fournissait le Roi. Ou bien le Roi et le rédacteur travaillaient ensemble, la conversation suscitant

les idées, ainsi que nous en avons eu plus d'une fois la preuve, ou bien le rédacteur apportait, comme ici, le fruit de ses méditations solitaires. Les réflexions trouvées dans des moments « d'oisiveté, » n'étant pas conçues à propos d'un fait particulier, sont de celles qui doivent pouvoir se transporter d'un sujet à un autre. Rien ne nous prouve, par exemple, que la proposition sur les bénéfices soit venue à l'esprit de Périgny à propos de la désignation de Péréfixe, ancien précepteur du Roi, déjà évêque de Rhodez, pour l'archevêché de Paris, qui, dans le texte de Pellisson, précède immédiatement la réflexion sur le choix des sujets pour les grâces de l'Église. Est-ce Périgny, est-ce un autre rédacteur qui a eu l'idée d'utiliser ainsi sa proposition ? Nous l'ignorons : on serait porté à croire que ce n'est pas Périgny, surtout si lui-même ne l'a pas retouchée et étendue, parce que la proposition présentée dans les termes qu'on vient de lire à la suite de la nomination aurait eu l'air d'une critique directe. Nous avons vu comment Pellisson (si ce n'est pas le rédacteur qui l'a précédé) n'a gardé que le fond des idées de la proposition, et en a fondu deux ou trois phrases seulement dans un développement général qui ne se rapporte pas plus à Péréfixe qu'à tout autre prélat.

Le hasard nous a bien servi en nous fournissant, pour clore cette longue exposition de textes, des pages écrites par M. de Périgny, qui montrent la collaboration active, sur le pied d'égalité intellectuelle, du modeste lecteur du Roi et de Louis XIV.

MÉMOIRES
DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

DERNIÈRES TRACES (1669-1679).

(FRAGMENTS.)

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

CE QUI RESTE DES MÉMOIRES POUR LES ANNÉES 1669, 1670, 1671.

Tant que vit M. de Périgny, et encore en 1671, alors que Pellisson persuade au Roi de revoir les cahiers déjà composés et d'en former, avec la division en livres, un corps d'histoire pour l'instruction du Dauphin, on retrouve les traces du travail, qui a pris de si curieuses proportions en 1666, en 1667, et au commencement de 1668.

Pour l'année 1669, tout texte nous manque, mais il est fait allusion quelque part à l'examen des faits de cette année. En marge de la table des huit cahiers (texte A) de 1661, en face d'un article ainsi conçu : « S. M. autorise les résolutions du clergé contre les jansénistes, » le correcteur ajoute :

A transposer en 1669 lors de la réconciliation des deux partis.

C'est là tout ce qui atteste que l'année 1669 a eu sa place dans la composition des Mémoires.

Des années 1670 et 1671 il reste des Feuillets du Roi.

Tout l'intérêt qu'ils présentent, c'est qu'ils sont écrits par Louis XIV; on peut supposer qu'ils ont été, comme les Feuillets de 1666 et 1667, le point de départ d'instructions développées qui sont perdues. En eux-mêmes, ils n'apprennent rien de nouveau.

FEUILLETS DE LOUIS XIV[1].

1670.

Traité d'Angleterre.

Envie d'attaquer les Hollandais.

Envoi du prince Guillaume de Furstemberg vers les électeurs de Cologne et Brandebourg, l'évêque de Munster et ducs de Bruswick.

Moyens dont on se sert envers chaque prince.

Propositions en Portugal du mariage de mon second fils avec l'infante.

Traités faits avec l'Empereur.

Propositions de Portugal rejetées.

Ménagements entre mon frère et ma sœur.

Propositions[2] faites par de Witt, touchant la mort du roi d'Espagne, et ma réponse sur la division du reste de la Flandre.

Ménagements, ou plutôt moyens de regagner la Suède.

Traité avec le prince Charles de Lorraine et le[3] duc François son père.

1. Les Feuillets de 1670 et 1671 sont, comme ceux de 1666 et de 1667, dans le manuscrit, S. Fr. 2280, t. I, in-f° : pour 1670, le f° 29 r° et v°; pour 1671, le f° 30, et le r° du f° 31. — Aucune distinction de mois. — L'éditeur de 1806 a reproduit ces feuillets sous le titre de *notes sommaires* (t. II, p. 450-452).

2. Ici commence le v° du f° 29 Msc.

3. On ne lit que : « et duc. »

FEUILLETS DE LOUIS XIV.

1671.

Continuation d'intelligence avec l'Angleterre pour attaquer et ruiner les Hollandais.

Voyages et propositions des duc de Buckingham et ambassadeurs pour le même dessein.

Raisons dites de part et d'autre, pour et contre.

Obligations des traités d'Angleterre.

Relâchements aux dits traités.

Levées et préparatifs pour la guerre contre la Hollande.

Pourquoi [1] remise à 1671 [2] du côté de la France; et les raisons.

Préparatifs pour engager plusieurs princes.

Changement de pensée.

Levées étrangères et pourquoi.

Préparatifs de marine.

Voyage de Flandre fait.

Voyage de Rochefort résolu et rompu.

Pensées pour engager le Portugal.

Papier et négociation faite et envoyée en Espagne.

Accidents [3] arrivés en Flandre.

Pas faits pour empêcher les Espagnols de se lier avec les Hollandais, et puis pour les faire déclarer pour eux.

Raisons.

1. Ici commence le v° du f° 30.

2. Le texte porte 1671 : l'éditeur de 1806 met 1672. — Il est évident, avec la date 1671, que les Feuillets sont écrits au moment où ont lieu et les négociations et les préparatifs de guerre contre la Hollande.

3. Ici commence le r° du f° 31.

Ce que sont les Mémoires du Roi après l'année 1671.

Les Mémoires de Louis XIV se poursuivent au delà de 1671, mais les textes qui nous en restent ne prouvent pas qu'au delà de cette année ils aient été appliqués directement à l'instruction du Dauphin. Ils ne contiennent plus que des règlements militaires, des récits sommaires de campagnes : les développements moraux et politiques qui abondaient dans les Mémoires des années précédentes font place à des listes de quartiers, à des descriptions techniques de siéges. Nulle part, dans ces fragments d'histoire militaire, ne perce la pensée d'une destination particulière : Louis XIV écrivant ou dictant n'a pas en vue l'éducation de son fils. Cependant divers témoignages, surtout en 1677 et 1679, nous obligent de croire que Louis XIV alors composait des Mémoires à l'intention du Dauphin (V. t. I, notre Étude, ch. XII) : c'était un bruit public. S'il était fondé sur la connaissance de ces notes d'affaires qui sont en effet très-nombreuses, mais qui ont un objet tout spécial, nous constatons la dépravation de goût ou l'esprit d'adulation qui a pu un instant les assimiler aux réflexions des années 1666 et 1667. Nous croyons que les vrais Mémoires destinés à instruire le Dauphin, ceux que nous avons étudiés, étaient tenus encore en grand secret : Pellisson, qui avait été initié à ce travail en 1671, avait été le premier à en parler tout haut. Beaucoup sans doute pensaient que lorsque Louis XIV daignait prendre la plume, même pour ordonner ou pour expliquer des mouvements de troupes, il fallait lui tenir compte de cette résolution magnanime. Lui-même, décorant du nom de Mémoires ces papiers d'affaires, accrédita l'opinion reçue. La confusion alors s'établit entre les pièces de renseignement qui étaient depuis 1672 à l'adresse de ses généraux, de ses ministres, ou de ses historiographes officiels, et l'œuvre savante, mélange d'idées politiques et d'idées mo-

rales, à laquelle il avait précédemment associé M. de Périgny et ensuite M. Pellisson.

Il suffit de parcourir les divers papiers réunis dans les trois gros portefeuilles qui furent déposés en 1749 à la Bibliothèque par le maréchal de Noailles pour s'assurer que ce sont des lambeaux de peu de valeur. Tout ce qui se rapporte à la guerre est confus ou incomplet : les gens du métier n'en ont pas jusqu'ici tiré grande lumière. L'éditeur des *OEuvres de Louis XIV* (1806, 6 vol.), qui a voulu mettre à profit les Mémoires militaires du Roi, les a renforcés d'autres pièces fournies par le général Grimoard.

Au milieu de renseignements techniques de toute nature, de tableaux de corps en marche et de quartiers désignés pour assiéger des places ennemies, on distingue quelques idées générales, soit sur une campagne, soit sur l'ensemble des opérations militaires. Ces pages seules ont de l'intérêt pour les lecteurs étrangers à l'art de la guerre. L'habitude que Louis XIV avait contractée depuis 1666 d'analyser ses pensées et ses sentiments, de dicter ou tout au moins de susciter le développement de ses idées, de se montrer curieux de la forme littéraire, a dû produire de 1672 à 1679 beaucoup de morceaux comme celui que tout le monde connaît sous le titre de : « Réflexions sur le métier de Roi. » Ce morceau est le seul qui ait survécu : nous le ferons précéder de deux autres fragments, l'un sur le début de la guerre de Hollande, l'autre sur la fin de la campagne de 1678.

La main de Pellisson ne paraît nulle part sur ces manuscrits, qui sont ou de Louis XIV ou de la main d'un secrétaire habile imitateur de son écriture. Comme les Feuillets dont nous avons fait usage, ce sont assez souvent de petites pages, où l'écriture est fort espacée; chaque page n'a qu'un petit nombre de lignes. Le maréchal de Noailles avait eu soin de faire prendre des copies de tous les papiers que Louis XIV en 1714 lui avait abandonnés. Ces copies suivent ordinairement les pages originales (S. Fr. n° 2280, 3 vol. in-f°) ; elles

paraissent écrites de la même main qui a copié une partie du texte de l'année 1666. La copie de 1666 est placée à la fin du t. I du Msc. 2281. S. Fr., f° 311-428 : nous avons dit que l'éditeur de 1806 s'était borné négligemment à la reproduire. Les copies du Msc. 2280 ne laissent pas que d'être défectueuses ; l'éditeur de 1806 en garde trop souvent les fautes, comme s'il n'avait pas jeté les yeux sur les pages originales qui sont tout à côté et d'une écriture assez lisible.

FRAGMENTS DE MÉMOIRES.

I

Réflexion sur la guerre de Hollande.

Il faut bien imaginer un titre pour des pages de forme un peu vague qui sont évidemment la suite d'autres pages perdues. Elles s'étendent au large sur une feuille de papier pliée en deux, et présentant quatre côtés (S. Fr. 2280, t. I, f° 2 r° et v°, f° 3 r°). C'est probablement la fin d'une réflexion qui servait à caractériser la guerre entreprise en 1672 : ce qui fait croire que ce sont les dernières phrases d'un développement dont le corps et la tête nous manquent, c'est que le v° de la seconde partie du Feuillet n'est pas écrit du tout (f° 3 v°). Sur ce côté de papier, il n'y a qu'un seul mot, écrit de la même main que le reste : « Mémoires. » L'auteur de ces pages paraît être Louis XIV lui-même, quoique les caractères d'écriture soient plus irréguliers et de forme moins allongée que ceux des Feuillets de 1666 et 1667 qu'on rencontre, par un classement singulier, tout près de là. Ce qui faisait hésiter peut-être à en attribuer la composition à Louis XIV, c'est que le texte a des prétentions littéraires auxquelles le Roi ne vise pas ordinairement quand il écrit de sa main.

Le fragment est évidemment une suite. Si la première phrase est d'abord écrite ainsi : « J'ai cru qu'il était nécessaire de prendre des précautions..., » l'auteur efface son début, et renoue l'idée à la phrase finale d'une page que nous n'avons plus, « ... et avoir pris des précautions... » L'éditeur de 1806 met, je ne sais pourquoi (t. III, p. 130) : «... Après avoir pris toutes les précautions... »

Nous n'avons pas son assurance pour décider que ces pages sont un préambule de Louis XIV sur la campagne de 1672. La phrase sur « les traités » fait seule conjecturer qu'il s'agit des Hollandais, dont le nom n'est nulle part au manuscrit. Les copistes, et l'éditeur de 1806 après eux, ont trouvé commode de trancher la question en ajoutant le mot essentiel : « J'ai fait des traités... pour attaquer les Hollandais. » Le texte porte seulement : « pour attaquer. » Ce qui permet de croire qu'il s'agit là de la campagne de 1672 ou tout au plus du début de la campagne de 1673, c'est qu'il n'est pas question des Espagnols, qui n'ont pas tardé à se déclarer, en 1673, contre la France, c'est que « l'Empereur ne prend encore aucune part dans tous les démêlés. » L'abbé Millot, qui a cité le premier ce morceau comme extrait des papiers que le maréchal de Noailles reçut du Roi en 1714 [1], le suppose écrit au sujet de la guerre d'Espagne. J'avoue que d'abord telle a été aussi ma pensée. Les noms de la Hollande et de l'Espagne n'y étant prononcés ni l'un ni l'autre, une seule phrase, la phrase sur les traités, donnant quelques indications précises, et encore avec obscurité parce qu'elle n'est pas du tout ponctuée au manuscrit, on est embarrassé pour prendre un parti. Voilà, dira-t-on, bien des affaires pour des pages peu importantes : si l'on ne voit pas la destination de ce morceau, autant le retrancher. Mais c'est précisément à cause de ce caractère de réflexion générale, et un peu indécise, qui l'assimile aux réflexions des Mémoires pour le Dauphin, que nous le conservons.

..... et avoir pris des précautions de toutes manières tant par des alliances, que par des levées, des magasins, des [2] vaisseaux et des sommes considérables d'ar-

1. *Mémoires politiques et militaires* pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, 2e édit. 1777, t. IV, p. 304.

2. Ces mots, au Msc., sont ajoutés en interligne.

gent.[1] J'ai fait des traités avec l'Angleterre, l'électeur de Cologne et l'évêque de Muster pour attaquer [2], avec la Suède pour tenir l'Allemagne en bride, avec les ducs de Hanovre, de Neubourg, et avec l'Empereur pour qu'il ne prît aucune part dans tous les démêlés qui allaient s'émouvoir. Comme [3] j'ai été obligé de faire des dépenses immenses pour cette guerre tant devant que dans le fort de mes travaux, je me suis trouvé bien heureux de m'être préparé comme j'ai fait depuis longtemps. Car rien n'a manqué dans mes entreprises, et dans le cours de cette guerre, je peux me vanter d'avoir fait voir ce que la France peut faire seule [4]. Il en est sorti des millions pour mes alliés. J'en ai répandu des trésors. Et je me trouve en état de [5] faire craindre mes ennemis, de donner de l'étonnement à mes voisins et du [6] désespoir à mes envieux. Tous mes sujets ont secondé mes intentions de tout leur pouvoir, dans les armées par leur valeur, dans mon royaume par leur zèle, dans les pays étrangers par leur industrie et leur capacité. Pour tout dire, la France a fait voir la différence qu'il y a des autres nations à celle qu'elle produit.

1. L'éditeur de 1806 ne met qu'une virgule entre cette phrase et la suivante.
2. C'est là qu'il ajoute « ... les Hollandais... »
3. Ici commence le v° du f° 2.
4. On lit d'abord : « ... ce que c'est que la France. »
5. Ici commence le f° 3 r°.
6. On lit d'abord : « et de faire enrager mes envieux. »

II

Réflexion sur la fin de la campagne de 1678.

Nous franchissons un vaste espace, laissant de côté toutes les pièces originales d'histoire militaire et à plus forte raison les copies de ces pièces que fournissent les 3 volumes in-f° (S. Fr. 2280). Le t. Ier est rempli (f° 84-158) d'ordres de marche, de règlements pour la campagne de 1672. Dans le tome II, c'est d'abord la relation de la campagne de 1673, et notamment du siége de Maestricht dirigé par le Roi en personne (f° 1-141); puis l'état des troupes devant Maestricht de la main d'un copiste (f° 198-202); le projet pour la campagne de 1674 (f° 203-229); la relation de cette campagne (f° 247-278). Le t. III s'ouvre par des notes, et des listes de corps, ou de quartiers (f° 1-20; f° 37-41), qui seraient sans indication d'année si la copie n'ajoutait la date 1676 (f° 41-46). C'est ensuite la relation développée de la campagne de 1678. Ce morceau comprend 25 Feuillets, c'est-à-dire 25 feuilles de papier, pliées chacune en deux, et écrites ainsi de quatre côtés. Chaque page contient au plus quinze lignes. Il n'y a pas une rature : ce qui semble indiquer ou un travail écrit sous la dictée, ou un travail recopié. Malgré la ressemblance d'écriture, on ne peut pas assurer qu'il soit de la main même de Louis XIV. C'est l'observation que nous avons faite pour le fragment précédent et que nous répéterons pour le suivant. Le début (t. III, f° 49; dans l'édit. de 1806, v. au t. IV, p. 143) rappelle un peu ce qu'on vient de lire de l'année 1672.

Les efforts que mes ennemis ligués ensemble et les envieux de ma prospérité voulaient faire contre moi m'obligèrent de prendre de grandes précautions. Et pour commencer, je résolus, en finissant la campagne de

1677, de n'employer mes forces que dans les lieux où elles seraient absolument nécessaires...

Voici la fin (f° 95, édit. de 1806, p. 175) :

La guerre du Nord durait encore, et l'on avait peine à croire qu'elle finît de la manière que je me l'étais proposé. Mais par mon applicaton, mes soins, mes forces et mon argent, je surmontai les difficultés. La négociation dura longtemps, les allées et venues fréquentes; beaucoup d'ambassadeurs furent envoyés. Enfin je vis les choses en état de se terminer dans la fin de l'année 1678 à ma satisfaction, à celle de mes alliés, et j'eus le bonheur de finir cette année aussi heureusement par les négociations que je l'avais commencée par la guerre.

III

Réflexion sur la nécessité de châtier à propos et d'agir sans faiblesse. Disgrâce de Pomponne.

Le morceau suivant est connu sous un autre titre que nous croyons devoir faire disparaître : « Réflexions sur le métier de Roi. » L'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui témoigna tant de reconnaissance à M. le maréchal de Noailles pour lui avoir donné la primeur du morceau détaché où ce monarque « se rend compte à lui-même de sa conduite » (Lettre écrite de Postdam, 28 juillet 1752), reproduit le morceau tout entier (ch. 28) sans lui donner de titre. Vingt-cinq ans après la première édition de l'ouvrage de Voltaire, cet écrit de Louis XIV, « un des plus beaux monuments de sa gloire, qui est bien pensé, bien fait, qui montre un esprit juste et

une grande âme [1], » était publié de nouveau par l'abbé Millot au t. IV des *Mémoires politiques et militaires* composés sur les pièces originales qu'avait recueillies Adrien-Maurice, duc de Noailles. C'est là qu'il reçoit pour la première fois un titre : « Réflexions sur le métier de Roi et sur l'administration des affaires étrangères. » Ce titre, depuis, a paru trop long; il n'en est resté que la première partie, beaucoup plus expressive et sentencieuse. Il ne lui manque que d'être juste.

Sans doute il est question, dans ce fragment, du métier de Roi. Le mot a plu et a fait fortune. Pour les lecteurs du dix-huitième siècle, qui n'avaient presque rien des Mémoires de Louis XIV adressés au Dauphin, quelques phrases générales sur le plaisir et l'art de gouverner l'emportaient sur tout le reste : on n'a pas remarqué que le commencement et la fin du morceau en déterminaient la destination particulière, et que presque tous les détails de développement se rapportaient non à l'ensemble du métier de Roi, mais à cette nécessité où est le prince de châtier à propos et d'agir sans faiblesse. Ce qui a ajouté à l'illusion, ce qui a fait perdre de vue l'objet spécial du développement, c'est l'analyse qui en a été imaginée par Millot, et après lui par tous ceux qui ont reproduit le morceau. Voltaire avait été bien plus avisé en livrant la pièce entière sans titre et sans sous-titres. Lue ainsi, elle a de l'ampleur et de la justesse : les idées générales qui en occupent comme le centre semblent amenées assez légitimement à la suite de la réflexion particulière du début, et elles concordent avec les motifs que Louis XIV donne de la disgrâce de Pomponne exposée à la fin. Au contraire, l'esprit est ébloui et troublé à la fois par les formules que l'abbé Millot a mises en marge du texte comme résumé des principales idées, et

1. C'est le jugement textuel de Voltaire, dans la lettre de remercîment à M. de Noailles, qui lui livrait copie de ce morceau presque dans le même temps qu'il en déposait l'original à la bibliothèque du Roi ; les manuscrits y ont été reçus en octobre 1749.

que tout le monde lui a maladroitement empruntées : « Tout rapporter au bien de l'État. Savoir prendre son parti. Éviter la faiblesse. Penser à tout. Se garder de soi-même. Jouir des succès ; réparer les fautes. » Chacune de ces idées figure en effet, mais indiquée en peu de mots, comme interprétation, comme ornement (si on veut) de l'idée principale, de l'idée unique, qui est celle que nous avons précisée. Nous savons, par les textes si divers de ses Mémoires, que lorsque Louis XIV s'empare d'une idée, il en étend le développement avec complaisance, et qu'assez souvent il la laisse dévier de son objet principal et se perdre en généralités. C'est ce qui est arrivé ici. Au point de départ, on aperçoit un but précis qu'il s'agit d'atteindre : chemin faisant, le Roi rencontre des idées pleines de grandeur et de délicatesse qui le charment et le retiennent quelque temps. Par bonheur, il se rappelle d'où il est parti et où il veut arriver, ce que trop souvent il a oublié dans ses Mémoires. De nouveau alors, il descend de l'olympe sur la terre, et explique la disgrâce de Pomponne, le ministre qu'il a eu la faiblesse, dit-il, de supporter trop longtemps, qu'il aurait dû éloigner plus tôt puisqu'il n'était pas digne de servir un si grand Roi. Tel est le thème, tel est le cadre dans lequel se meut à l'aise la pensée de Louis XIV. Nous ne sommes pas en face d'une abstraction. Un fait particulier, tout récent, actuel, amène une réflexion qui lui est appropriée, et, si on peut risquer le mot, adéquate : cette réflexion attire à sa suite un cortège d'idées accessoires, qui prennent alors un peu trop le haut du pavé, qui effacent et écartent, au moins pour un moment, la pensée première. Celle-ci enfin recouvre ses droits, et si dans ce petit drame moral et littéraire qui se déroule devant nous, l'intérêt se déplace plus d'une fois, l'exposition faite au premier acte engendre le dénoûment qui clôt la pièce entière. La composition, entendue ainsi, est à la fois plus habile et plus heureuse : et c'est rendre justice à son royal auteur, que de lui ôter le caractère de généralité banale, qu'on lui a attribué jusqu'ici parce qu'on n'a

pas tenu assez de compte du début et de la fin du fragment.

Il paraît avoir été écrit aussitôt après la disgrâce de Pomponne, et uniquement pour l'expliquer. Certains endroits du texte sont significatifs à cet égard : ils méritaient d'être remarqués. A la fin, le renvoi de ce ministre est indiqué comme un fait actuel; il n'est question de lui qu'au présent : « Enfin il faut que je lui ordonne de se retirer parce que tout ce qu passe par lui perd de la grandeur et de la force qu'on doit avoir... » Il est vrai que ces verbes mis au présent sur le manuscrit même, d'une main inconnue qui a fait d'autres corrections, ont été ensuite remplacés par des verbes au passé : « Enfin il a fallu que je lui ordonnasse... » C'est cette dernière forme que depuis le *Siècle de Louis XIV* en 1752 tous ceux qui ont cité le morceau ont reproduite ; le manuscrit n'a pas été regardé. Que ce soit Louis XIV ou non qui ait corrigé, la première forme subsiste comme renseignement : elle donne la date du morceau (1679).

Ces pages manuscrites, extérieurement, ressemblent beaucoup à celles dont nous avons extrait quelques lignes sur l'issue de la campagne de 1678. C'est la même disposition, à peu près le même nombre de lignes par page. Si on signale à peine une différence pour l'écriture, le dernier morceau, celui que nous allons citer, est d'une main plus rapide. Je crois qu'on peut les attribuer à Louis XIV : je ne vais pas jusqu'à affirmer qu'elles soient de lui, son écriture était si parfaitement imitée !

Le premier de nos trois fragments, sur la guerre de Hollande, couvre une feuille de papier pliée en deux de manière que chaque moitié représente un petit in-4°. Le second sur la campagne de 1678 vient d'un gros cahier de 25 feuilles de même taille et pliées de même. Le troisième, sur la nécessité de châtier à propos, se compose de trois feuilles un peu plus grandes pliées en deux, écrites chacune aussi de quatre côtés. C'est là ce qui explique le chiffre 3 placé au-dessous de ces mots : « Morceaux destachés » qu'on lit sur une page de garde

qui précède les trois feuilles (Msc., t. III, f° 124). La 1re feuille comprend dans le recueil manuscrit les fos 125 et 126 ; la seconde, qui porte au haut de la première de ses quatre pages, à gauche, le chiffre indicatif 2 les fos 127 et 128 ; la troisième qui porte de même le chiffre 3, les fos 129 et 130.

Le titre général de : Morceaux destachés, écrit à ce qui semble de la même main que les 3 feuilles, peut se rapporter aux divers fragments dont nous parlons. Ils ont entre eux un air de famille, et si l'un d'eux est de la main de Louis XIV certainement ils en sont tous. On ne pourrait pas avec la même confiance attribuer à la main du Roi le fameux Mémoire donné à Philippe V quand ce jeune prince partit pour l'Espagne. Ce Mémoire en 33 articles, qui s'étale sur de grandes pages in-f°, précède immédiatement dans le recueil manuscrit le morceau que nous allons transcrire (t. III, fos 114-119 ; les fos 120-123 en sont la copie) : nous n'avons pas à nous en occuper. L'éditeur des *OEuvres de Louis XIV* l'a reproduit avec d'autres pièces qui sont également étrangères à notre travail (t. II, p. 460-466).

La réflexion sur la nécessité de châtier à propos que Louis XIV développe en 1679 à l'occasion du renvoi de Pomponne s'était déjà une fois présentée dans les Mémoires destinés au Dauphin. Il s'agissait, en 1662, de la révolte du Boulonnais au sujet de la taille dont cette province avait été exemptée jusque-là et dont le Roi avait voulu faire l'essai sur elle comme sur tous les pays qui prétendaient à l'exemption : il fallut sévir contre ceux qui furent pris les armes à la main. Les pensées que cette affaire suggéra à Louis XIV ou à l'un de ses rédacteurs de Mémoires, ne sont pas sans doute les mêmes que contient le morceau de 1679 : mais on va voir que suivant des habitudes de composition, dont nous avons rendu compte pièces en main pour d'autres réflexions, l'idée première glisse et dévie sur une pente assez sensible, et que la réflexion prend un tour général qui aurait permis tout aussi

bien de l'intituler : « Réflexion sur les devoirs d'un Roi. » Je la ramènerais facilement à des formules dans le genre de celles que l'abbé Millot a imaginées pour le texte de 1679 : « Préférer l'intérêt du grand nombre à celui de quelques particuliers. Charme de la clémence. En user avec réserve. Danger de pardonner trop souvent. Il faut se faire violence pour le bien de l'État. » La leçon ici est adressée directement au Dauphin qui est loué aussitôt de n'en avoir pas besoin (l'enfant avait dix ans au moment de la composition ou de la révision du texte par Pellisson). On remarquera la singulière assimilation qui est faite entre des peuples qui se révoltent contre un impôt nouveau et des « homicides ou malfaiteurs. » Louis XIV abuse de sa force pour obscurcir la vérité, même en face de son fils et de la postérité : c'est une double iniquité.

Nous empruntons, pour ces réflexions de 1662, le texte de l'édition de 1806, qui reproduit une copie de Pellisson (t. I, p. 213-216).

Leur crime méritait la mort, je fis en sorte que la plupart fussent seulement condamnés aux galères, et je les aurais même exemptés de ce supplice si je n'eusse cru devoir suivre en cette rencontre ma raison plutôt que mon inclination.

Nous serions trop heureux, mon fils, si nous n'avions jamais qu'à obliger et à faire des grâces. Mais Dieu même dont la bonté n'a point de bornes ne trouve pas toujours à récompenser, et est quelquefois contraint de punir. Quelque douleur que nous ayons de faire du mal, nous devons en être consolés, quand nous sentons en nous-même que nous le faisons comme lui, par la seule vue juste et légitime d'un bien mille fois plus considérable. Ce n'est pas répandre le sang de nos sujets, c'est plutôt le ménager et le conserver que d'exterminer les homicides et les malfaiteurs ; c'est se laisser toucher de compassion plutôt pour un nombre infini d'innocents que pour un petit nombre de coupables. L'indulgence pour ces malheureux particuliers serait une cruauté universelle et publique.

Je ne vous parlerais pas ainsi, mon fils, si j'avais remarqué en vous le moindre penchant à une sévérité excessive, pour ne point dire à cette humeur sanguinaire et farouche indigne d'un homme, bien loin d'être digne d'un Roi. Au contraire, je tâcherais de vous faire connaître le

charme de la clémence, la plus royale de toutes les vertus puisqu'elle ne peut jamais appartenir qu'à des rois, la seule par qui on peut nous devoir plus qu'on ne nous saurait jamais rendre, j'entends la vie et l'honneur, la plus grande enfin de toutes les choses qu'on peut révérer en nous puisqu'elle est comme d'un degré au-dessus de notre puissance et de notre justice.

Mais, autant que j'en puis juger par les actions de votre enfance, les observant comme je le fais avec soin, vous serez, et j'en loue Dieu de tout mon cœur, compatissant, facile à être apaisé, et aurez beaucoup moins à vous défendre de la colère, de la haine et de la vengeance que des défauts opposés. Qu'on ne vous surprenne point seulement par le propre amour que vous aurez pour la gloire, en vous faisant passer ces défauts pour des vertus. L'applaudissement les suit d'abord, mais le mépris ne tarde guère à venir après lui, et l'on connaît que si ce ne sont en un prince les pères de tous les vices, ce sont du moins les plus dangereux. Oter la rigueur aux lois, c'est ôter l'ordre, la paix et le repos au monde, c'est s'ôter à soi-même la royauté.

Quiconque pardonne trop souvent punit presque inutilement le reste du temps : car, dans cette terreur qui retient les hommes du mal, l'espérance de l'impunité ne fait guère moins d'effet que l'impunité même. Vous n'achèverez pas la lecture de ces Mémoires, mon fils, sans trouver des endroits où j'ai su me vaincre moi-même et pardonner des offenses que je pouvais justement ne jamais oublier. Mais en cette occasion où il s'agissait de l'État, des plus pernicieux exemples, et du mal le plus contagieux du monde pour tout le reste de mes sujets, d'une révolte à main armée qui n'attaquait pas mon autorité en quelque partie moins importante mais dans son propre fondement, je crus me devoir vaincre d'une autre sorte, en laissant punir ces misérables à qui j'aurais voulu pouvoir pardonner.

Le morceau a plus de vie, est moins abstrait que le texte de 1679, à cause de cette sorte d'allocution paternelle qu'on ne retrouve plus dans les pages écrites au delà de 1671. Mais la réflexion de 1679 est plus riche d'idées et plus amplement développée : c'est un monologue qui a plus de grandeur et de portée politique, on y a vu avec raison le type, l'idéal des pensées de gouvernement de Louis XIV.

Sa réputation classique, justifiée par le ton des idées et par la forme littéraire, nous engage à le reproduire, tel qu'il est au manuscrit, avec l'orthographe du Roi. Le texte n'a ni signes de ponctuation ni accents. Il a reçu quelques corrections

d'une main qui approche de celle de Louis XIV. Nous laisserons le lecteur sur des pages tout empreintes du cachet royal.

TEXTE DE LA RÉFLEXION

CONNUE SOUS CE TITRE :

RÉFLEXION SUR LE MÉTIER DE ROI.

Les roys [1] sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination et qui blesse leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plesir et il faut qu'ils chatie souvent et perde des gens à qui naturellement ils veulent du bien. L'interest de l'estat doit marcher le premier. On [2] doit forser son inclination et ne ce pas mettre en estat de ce reprocher dans quelque [3] chose d'important qu'on pouvait faire mieux mais que quelques interest particuliers en ont empesché et on destourné les veues qu'on devoit avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de lEstat. Souvent où il y a des endroits qu'ils font peine il y en a de délicats qu'il est difficile à [4] desmesler. On a des idées confuses. Tant que cela est on peut demeurer sans ce desterminer. Mais [5] dès que l'on s'est fixé l'esprit à quelque chose et qu'on croit voir le meilleur party il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent dans ce que jay fait. Les fautes que jay fai-

1. F° 125 r°.

2. On lit d'abord un autre début de phrase : « Il faut qu'il entre mesme. » Les mots : « On doit forser son... » sont d'une main et d'une couleur d'écriture différente.

3. Début du v°.

4. On lit d'abord, de la main de Louis XIV : « à *débrouiller*; » il a corrigé aussitôt.

5. Ici commence le f° 126 v°.

tes et qui m'ont donné des peines infinies ont esté par complaisance ou pour me laiser aller trop nonchalament aux avis des autres. Rien naist si dangereux que la foiblesse [1] de quelque nature qu'elle soit. Pour commender aux autres il faut seslever au-dessus d'eux et après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits on ce doit desterminer par le jugement qu'on doit faire sans préocupation et pensant toujours à ne rien [2] ordonner qui soit indigne de soy du caractère qu'on porte ny de la grandeur de l'Estat. Les [3] princes qui ont de bonnes intentions et quelque connaissance de leurs affaires soit par expérience soit par étude et une grande aplication à ce rendre capables trouve tant de différentes choses par lesquelles ils ce peuvent connoistre qu'ils doivent avoir un soing particulier et une aplication universelle à tout. Il faut ce garder contre soy mesme prendre garde à toute [4] inclination et estre toujours en garde contre son naturel. Le mestier de roy est grand noble et délitieux quand on ce sent digne de bien s'acquister de toutes les choses auxquelles il engage. Mais il naist pas exempt de peines, de fatigues et d'inquiestudes. L'incertitude désespère quelquesfois et quand on a passé un temps [5] raisonnable à examiner une affaire il faut se desterminer et prendre [6] le party qu'on croit le meilleur [7].

1. Début du v°.
2. On lit d'abord : « à ne rien executer ny ordonner. »
3. Ici commence le f° 127 ; avec le n° 2 de la main du Roi ; c'est sa seconde feuille.
4. Début du v°.
5. Louis XIV avait écrit : « *un temps honneste aux affaires.* » Les mots définitifs sont de la main qui corrige.
6. Ici commence le f° 128.
7. Louis XIV primitivement continuait et finissait la phrase avec ses

Quand on a l'Estat en veue on travaille pour soy. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre. Quand le premier est heureux élevé et puissant celuy qui en est cause en est glorieux et par [1] conséquent doit plus gouster que ses sujets par raport à luy et à eux tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand [2] on c'est mespris il faut resparer [3] la faute le plus tost qu'il est possible et que nulle considération en empesche pas mesme la bonté. En 1671 [4] un ministre [5] mourut qui avoit une charge de secretaire d'Estat ayant le despartement des étrangers. Il estoit homme capable mais non pas sen défaut. Il ne laissoit pas de bien remplir [6] ce poste qui est très-important. Je fus quelque temps à penser à qui je ferois avoir sa charge et après avoir bien examiné je treuvé qu'un [7] homme qui avoit longtemps servy dans des ambassades estoit celuy qui la rempliroit le mieux. Je l'envoïé quérir [8]. Mon choix fut aprouvé de tout le monde ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en possession de [9] la charge à son retour. Je ne le connoissois

mots : « ... *qu'on croit le meilleur pour l'Estat.* » Il a effacé les mots : « *pour l'Estat* » quand l'idée de la phrase suivante lui est venue.

1. Ce mot : « par » que Louis XIV avait oublié est de la main qui corrige.

2. Début du v°.

3. Louis XIV avait mis : « *restablir.* »

4. Il n'y a pas trace d'alinéa. Cette phrase commence au milieu d'une ligne, sans être distinguée de ce qui précède.

5. On lit d'abord de la main du Roi : « *un homme.* » Le correcteur avant de mettre : ministre avait mis : « secrétaire d'Estat. »

6. Ici commence le f° 129 avec le n° 3 de la main du Roi ; c'est sa troisième feuille.

7. Louis XIV avait mis : « *que Pompone...* »

8. A la suite étaient quelques mots, qui ont été si bien effacés que je ne suis pas sûr de les restituer exactement : « en son ambassade. »

9. Début du v°.

que de réputation et par les commissions dont je l'avois chargé qu'il avoit bien exécutées [1]. Mais l'employ que je luy ay donné s'est trouvé trop grand et trop estendu pour luy. Jay soufer plusieurs ennées de sa foiblesse de son opiniastreté et de son inaplication [2]. Il m'en a cousté des choses considérables. Je [3] nay pas profité de tous les avantages que je pouvois avoir et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il faut [4] que je lui ordonne de ce retirer parce que tout ce qui passe par luy perd de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roy de France qui naist pas malheureux. Ci j'avois pris le party de l'esloigner plus tost j'aurois esvisté les inconvéniens qui me [5] sont arrivés et je ne me reprocherois pas que ma complaisance pour luy a pu nuire à l'Estat. Jay fait ce destail pour faire voir une exemple de ce que jay dit cy devant.

Pomponne disgracié pour la raison qu'allègue Louis XIV et peut-être pour beaucoup d'autres dont les contemporains ne font pas mystère, fut remplacé par le négociateur du mariage du Dauphin avec une princesse de Bavière, le frère de Colbert. Dans cette même année Monseigneur sortait des mains du duc de Montausier et de Bossuet, et commençait à être associé par son père à la connaissance, à la pratique des af-

1. Louis XIV avait mis : « *que je luy avois donné dont il s'estoit bien acquitté.* »
2. Louis XIV avait d'abord ajouté, il a effacé ces mots : « *et enfin de son manque de dignité.* » Je ne suis pas sûr du dernier mot. L'idée reparaît plus loin.
3. Ici commence le f° 130.
4. Nous gardons ici le temps du présent dont s'est servi Louis XIV : ce n'est qu'en corrigeant qu'on a mis dans cette phrase le passé ou l'imparfait partout où il y avait d'abord le présent.
5. Début du v°.

faires. Il ne s'agissait plus seulement d'en faire, comme avait dit autrefois Louis XIV, par le travail solitaire, un honnête homme; il fallait le préparer, par la participation au gouvernement, à ce difficile métier de roi. Les Mémoires de Louis XIV, outre qu'ils ne nous fournissent plus, au delà des dernières pages qu'on vient de lire, de réflexions appropriées à l'éducation d'un prince, ne seraient pas pour le Dauphin un enseignement plus efficace que les ouvrages admirables de son précepteur, s'il n'éprouvait pas par lui-même ce que valent les hommes et les choses. L'action est une maîtresse de la vie bien autrement puissante que l'histoire, quelque grand que soit le génie, quelque généreuses et dévouées que soient les intentions de l'écrivain. C'est précisément ce genre d'enseignement qui a manqué au Dauphin : un tempérament, qui semblait dans les années de la jeunesse plein de feu, s'est amorti avant d'arriver à l'âge mûr, sous l'influence absorbante d'une tutelle paternelle qui n'était pas passagère comme l'autorité un peu rude de Montausier et de Bossuet : elle s'est appesantie sur toute l'étendue de sa carrière qui fut stérile pour lui-même et pour la France.

APPENDICE.

I

Copie d'un fragment de Pellisson, pour les Mémoires de 1661.

Nous avons dit (V. p. 464, à la suite du Supplément aux Mémoires de 1661) quelles lacunes il y avait dans les textes des Mémoires de 1661, antérieurs à la révision de Pellisson. Cette révision a pour nous une valeur relative. Elle sert à combler des vides. Nous lui avons emprunté le début des Mémoires de cette année, qui manque dans les textes antérieurs; le manuscrit de l'auteur étant sous nos yeux, nous avions pleine confiance, nous avons même pu faire sortir de ce texte quelques observations intéressantes. Pour la fin de cette année 1661, on est encore réduit à Pellisson. Mais moins heureux, nous n'avons pas de manuscrit, nous n'avons qu'une copie dont la provenance, attestée seulement par Grouvelle, l'éditeur, en 1806, des *OEuvres de Louis XIV* (V. l'*avertissement* de son 1er vol.) n'a pas un caractère aussi bien déterminé. Ne pouvant pas remonter de la copie aux manuscrits nous la livrons telle que l'éditeur de 1806 l'a donnée t. II, p. 101-143), en conservant même les notes qu'il dit être de Pellisson sans que nous ayons aucun moyen de contrôler ses assertions. Nous avons utilisé ailleurs (V. t. I, p. CLXXVII), nous ne reproduirons pas la plus longue de ces notes qui termine le morceau.

D'après la division imaginée par Pellisson pour l'ensemble des Mémoires du Roi, les pages que nous citons forment la seconde section du livre II.

Elles contiennent peu d'idées nouvelles et importantes qui n'aient pas déjà trouvé leur place dans les Mémoires (V. la p. 464).

Ce fut alors que je crus devoir mettre sérieusement la main au rétablissement des finances, et la première chose que je jugeai nécessaire, fut de déposer de leurs emplois les principaux officiers par qui le désordre avait été introduit. Car depuis le temps que je prenais soin de mes affaires, j'avais de jour en jour découvert de nouvelles marques de leurs dissipations, et principalement du surintendant. La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, ne pouvaient qu'elles ne convainquissent mon esprit du déréglement de son ambition; et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse ma justice contre lui. Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi, était que bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils, il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper, et bien loin d'en devenir plus sage, tâchait seulement d'en être plus adroit. Mais quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi. Car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État. Quoique ce procédé fût assurément fort criminel, je ne m'étais d'abord proposé que de l'éloigner des affaires; mais ayant depuis considéré que de l'humeur inquiète dont il était, il ne supporterait point ce changement de fortune sans tenter quelque chose de nouveau, je pensai qu'il était plus sûr de l'arrêter. Je différai néanmoins l'exécution de ce dessein, et ce dessein me donna une peine incroyable. Car, non-seulement je voyais que pendant ce temps-là il pratiquait de nouvelles subtilités pour me voler; mais ce qui m'incommodait davantage était que, pour augmenter la réputation de son crédit, il affectait de me demander des audiences particulières, et que pour ne lui pas donner de défiance, j'étais contraint de les lui accorder, et de souffrir qu'il m'entretînt de discours

inutiles, pendant que je connaissais à fond toute son infidélité. Vous pouvez juger qu'à l'âge où j'étais, il fallait que ma raison fît beaucoup d'effort sur mes ressentiments, pour agir avec tant de retenue. Mais, d'une part, je voyais que la déposition du surintendant avait une liaison nécessaire avec le changement des fermes; et, d'autre côté, je savais que l'été où nous étions alors, était celle des saisons de l'année où ces innovations se faisaient avec le plus de désavantage, outre que je voulais avant toutes choses avoir un fonds en mes mains de quatre millions, pour les besoins qui pourraient survenir. Ainsi je me résolus d'attendre l'automne pour exécuter ce projet. Mais étant allé vers la fin du mois d'août à Nantes, où les états de Bretagne étaient assemblés, et, de là, voyant de plus près qu'auparavant les ambitieux projets de ce ministre, je ne pus m'empêcher de le faire arrêter en ce lieu même, le 5 septembre [1]. Toute la France, persuadée aussi bien que moi de la mauvaise conduite du surintendant, applaudit à cette action, et loua particulièrement le secret dans lequel j'avais tenu, durant trois ou quatre mois, une résolution de cette nature, principalement à l'égard d'un homme qui avait des entrées si particulières auprès de moi, qui entretenait commerce avec tous ceux qui m'approchaient, qui recevait des avis du dedans et du dehors de l'État, et qui de soi-même devait tout appréhender par le seul témoignage de sa conscience.

Mais ce que je crus avoir fait en cette occasion de plus digne d'être observé et de plus avantageux pour mes peuples, c'est d'avoir supprimé la charge de surintendant, ou plutôt de m'en être chargé moi-même. Peut-être qu'en considérant la difficulté de cette entreprise, vous serez un jour étonné, comme l'a été toute la France, de ce que je me suis engagé à cette fatigue dans un âge où l'on n'aime ordinairement que le plaisir. Mais je vous dirai naïvement que j'eus à ce travail, quoique fâcheux, moins de répugnance qu'un autre, parce que j'ai toujours considéré comme le plus doux plaisir du monde la satisfaction qu'on trouve à faire son

1. Il y a de fort bonnes choses dans cette réflexion; mais le Roi en a mis une fort ample sur la même matière dans les cahiers précédents, avant que j'eusse vu ceci (*Note de Pellisson*).

devoir. J'ai même souvent admiré comment il se pouvait faire que l'amour du travail étant une qualité si nécessaire aux souverains fût pourtant une de celles qu'on trouve plus rarement en eux. La plupart des princes, parce qu'ils ont un grand nombre de serviteurs et de sujets, croient n'être obligés à se donner aucune peine, et ne considèrent pas que s'ils ont une infinité de gens qui travaillent sous leurs ordres, ils en ont infiniment davantage qui se reposent sur leur conduite, et qu'il faut beaucoup veiller et beaucoup travailler pour empêcher seulement que ceux qui agissent ne fassent rien que ce qu'ils doivent faire, et que ceux qui se reposent ne souffrent rien que ce qu'ils doivent souffrir. Toutes ces différentes conditions dont le monde est composé, ne sont unies les unes aux autres que par un commerce de devoirs réciproques. Ces obéissances et ces respects que nous recevons de nos sujets, ne sont pas un don gratuit qu'ils nous font, mais un échange avec la justice et la protection qu'ils prétendent recevoir de nous. Comme ils nous doivent honorer, nous les devons conserver et défendre; et ces dettes dont nous sommes chargés envers eux, sont même d'une obligation plus indispensable que celles dont ils sont tenus envers nous : car enfin si l'un d'eux manque d'adresse ou de volonté pour exécuter ce que nous lui commandons, mille autres se présentent en foule pour remplir sa place, au lieu que l'emploi de souverain ne peut être bien rempli que par le souverain même. Mais pour descendre plus particulièrement à la matière dont nous parlons, il faut ajouter à ceci que de toutes les fonctions souveraines, celle dont un prince doit être le plus jaloux, est le maniement des finances. C'est la plus délicate de toutes, parce que c'est celle de toutes qui est la plus capable de séduire celui qui l'exerce, et qui lui donne plus de facilité à corrompre que les autres. Il n'y a que le prince seul qui doive en avoir la souveraine direction, parce qu'il n'y a que lui seul qui n'ait point de fortune à établir que celle de l'État, point d'acquisition à faire que pour l'accroissement de la monarchie, point d'autorité à élever que celle des lois, point de dettes à payer que les charges publiques, point d'amis à enrichir que ses peuples. Et, en effet, que peut-il y avoir de plus ruineux pour les provinces ou de plus honteux pour leur roi, que d'élever un homme qui a ses desseins et ses affaires particulières

dans une place, qui prétend compter entre ses droits celui de disposer de tout sans rendre compte de rien, et de remplir incessamment ses coffres et ceux de ses créatures des plus clairs deniers du public? Un prince [1] peut-il faire de plus grande folie que d'établir des particuliers qui se servent de son autorité pour s'enrichir à ses propres dépens, et de qui la dissipation, quoiqu'elle ne lui produise aucun plaisir, ruine à la fois ses affaires et sa réputation? Et pour parler encore plus chrétiennement, peut-il s'empêcher de considérer que ces grandes sommes, dont un petit nombre de financiers composent leurs richesses excessives et monstrueuses, proviennent toujours des sueurs, des larmes et du sang des misérables, dont la défense est commise à ses soins?

Ces maximes [2] que je vous apprends aujourd'hui, mon fils, ne m'ont été enseignées par personne, parce que mes devanciers ne s'en étaient pas avisés; mais sachez que l'avantage que vous avez d'en être instruit de si bonne heure tournera quelque jour à votre confusion, si vous n'en savez profiter.

Outre les conseils de finances et les directions qui s'étaient tenus de tous temps, je voulus, pour m'acquitter avec plus de précaution de la surintendance, établir un conseil nouveau, que j'appelai conseil royal. Je le composai du maréchal de Villeroi, de deux conseillers d'État, d'Aligre et de Sève, et d'un intendant des finances, qui fut Colbert; et c'est dans ce conseil que j'ai travaillé continuellement depuis à démêler la terrible confusion qu'on avait mise dans mes affaires. Ce n'était pas assurément une entreprise légère, et ceux qui ont vu les choses au point où elles étaient, et qui les regardent maintenant dans la netteté où je les ai réduites, s'étonnent avec raison que j'aie pu pénétrer en si peu de temps une obscurité que tant d'habiles surintendants n'avaient encore jamais éclaircie. Mais ce qui doit faire cesser cette surprise, est la différence qui se trouve naturellement entre l'intérêt du prince et celui de ses surintendants. Car ces particuliers

1. Toute cette tirade pourrait être ôtée comme trop commune et moins bonne que ce qui a précédé (*Note de Pellisson*).

2. Le Roi a mis quelque chose de fort semblable dans les cahiers précédents, avant que j'eusse vu ceux-ci : il faudra dans une dernière révision changer l'un ou l'autre endroit (*Note de Pellisson*).

n'ayant point de plus grand soin dans leur emploi que de se conserver la liberté de disposer de tout à leur fantaisie, mettent bien plus souvent leur adresse à rendre cette matière obscure qu'à l'éclaircir : au lieu qu'un roi qui en est le seigneur légitime, met autant qu'il peut l'ordre et la netteté en toutes choses, parce qu'il ne peut trouver que de la perte dans la confusion; outre qu'en mon particulier je fus souvent soulagé dans ce travail par Colbert, que je chargeais de l'examen des choses qui demandaient trop de discussion, et dans lesquelles je n'eusse pas eu le loisir de descendre. La manière en laquelle s'était faite la recette et la dépense, était une chose incroyable. Mes revenus n'étaient plus maniés par mes trésoriers, mais par les commis du surintendant qui lui en comptaient confusément avec ses dépenses particulières; et l'argent se déboursait en tel temps, en telle forme, et pour telle cause qu'il leur plaisait; et l'on cherchait après à loisir de fausses dépenses, des ordonnances de comptant, et des billets réformés pour consommer toutes ces sommes. Le continuel épuisement qui se faisait du trésor public, et l'avidité qu'on avait toujours de nouvel argent, faisait qu'on donnait sans peine des remises exorbitantes à ceux qui offraient d'en avancer. L'humeur déréglée de Fouquet lui avait toujours fait préférer les dépenses inutiles aux nécessaires, d'où il arrivait que les fonds les plus liquides étant consommés en gratifications distribuées à ses amis, en bâtiments faits pour son plaisir, ou en autres choses de pareille nature, on était contraint, au moindre besoin de l'État, d'avoir recours à des aliénations qu'on ne faisait jamais qu'à vil prix, à cause de l'extrême nécessité où on était. Par ces voies l'État s'était tellement appauvri, que, nonobstant les tailles immenses qui se levaient, il ne restait plus de net à l'épargne que vingt et un millions par an, lesquels même étaient dépensés pour deux années par avance, sans compter soixante et dix millions dont on m'avait rendu redevable par billets faits au profit de divers particuliers.

La chose que j'eus le plus d'impatience de corriger dans cet abus général, fut l'usage des ordonnances de comptant, parce qu'elles avaient assurément plus servi qu'aucune autre à la dissipation de mes deniers, car en cette forme on donnait sans cesse et sans mesure à telle personne qu'on voulait, et on faisait sans

honte et sans peur une dépense qui ne devait jamais être connue. Pour éviter à l'avenir cette confusion, je résolus de libeller et d'enregistrer moi-même toutes les ordonnances que je signerais, en sorte qu'il ne s'est fait ni pu faire depuis aucune dépense dont je n'aie su la raison. Je voulus aussi rebailler mes fermes, qui jusqu'alors n'avaient pas été portées à leur juste prix ; et afin d'éviter les fraudes qui s'étaient souvent faites dans ces occasions, soit par la corruption des juges qui les adjugeaient, soit par les complots secrets que faisaient entre eux ceux qui les devaient enchérir, je me trouvai moi-même aux enchères, et ce premier essai de mon application me fit augmenter mon revenu de trois millions, outre que je rendis le prix des baux payable par mois, ce qui me donna dès lors de quoi fournir aux dépenses les plus pressées, et me fit épargner à l'État une perte de quinze millions par an, qui s'étaient jusque-là consumés dans les intérêts des sommes qu'on avait empruntées. — Pour les traites des recettes générales, au lieu de cinq sols de remise qui se donnaient auparavant, je ne laissai plus que quinze deniers pour livre : diminution qui, sur le total du royaume, montait à une somme si notable, qu'elle me donna lieu, dans le grand épuisement où j'étais, de rabaisser les tailles de quatre millions. — Je m'étonnais moi-même qu'en si peu de temps, et par des voies si pleines de justice, j'eusse pu trouver tant de profit pour le public. Mais ce qui pouvait causer un plus grand étonnement, c'est que ceux qui traitèrent avec moi à ces conditions firent un gain presque aussi grand et beaucoup plus solide que ceux qui avaient traité auparavant, parce que le respect que mes sujets avaient dès lors pour moi, et le soin que je prenais de protéger ceux qui me servaient dans tout ce qu'ils me demandaient avec justice, leur faisaient trouver alors autant de facilité dans leur recette qu'ils y avaient auparavant rencontré de chicane et d'endurcissement. — Je résolus, peu de temps après, de réduire à deux quartiers les augmentations de gages que les officiers avaient acquises à vil prix, et qui, ayant été payées jusque-là pour trois quartiers, avaient beaucoup diminué le prix de mes fermes [1]. Mais je vous ai déjà expliqué, en parlant des compagnies

1. C'est le seul endroit que j'ai pris la liberté de retrancher, parce

souveraines, la justice de cette réduction et la facilité que j'y trouvai, et je ne vous la marquerai maintenant en passant que comme un des bons effets de cette économie qui était si nécessaire à mon État. — Mais la dernière résolution que je pris cette année-là, touchant les finances, fut l'établissement de la chambre de justice dans lequel j'eus deux principaux motifs. Le premier que dans l'état où les choses étaient réduites, il n'était pas possible de diminuer suffisamment les impositions ordinaires, et de soulager aussi promptement la pauvreté des peuples, qu'en faisant contribuer puissamment aux dépenses de l'État ceux qui s'étaient enrichis à ses dépens; et le second, que cette chambre examinant les traités qui avaient été faits, c'était le seul moyen qui pouvait faciliter l'acquittement de mes dettes. Car on les faisait monter à des sommes si prodigieuses, que je n'aurais pu les payer toutes sans ruiner la plus grande partie de mes sujets, ni les abolir de ma pure autorité sans me mettre en danger de faire quelque injustice, outre que je ne voulais pas retomber dans l'abus qui s'était pratiqué dans le remboursement des billets de l'épargne, par le moyen desquels les gens de crédit se faisaient payer tôt ou tard des sommes qui ne leur étaient point dues, pendant que les véritables créanciers n'auraient tiré qu'une très-légère portion de leur dû[1]. C'est pourquoi je crus qu'il était bon de liquider exactement ce que je devais, et ce qu'on me devait, pour payer l'un et me faire payer de l'autre : mais parce que ces discussions étaient délicates, et que la plupart de ceux qui s'y trouvaient intéressés avaient beaucoup de crédit et beaucoup de parents dans les compagnies ordinaires de judicature, je fus obligé d'en former une exprès des hommes les plus désintéressés qui se trouvaient en toutes les autres.

Je ne doute point qu'en lisant tout ce détail, vous ne conceviez en vous-même que l'application qu'il fallait pour toutes ces sortes de choses n'avait pas en soi beaucoup d'agrément, et que ce grand nombre d'ordonnances, de baux, de déclarations, de registres et

qu'il a été placé ailleurs, et comme je crois plus à propos, dans les cahiers que le Roi a vus (*Note de Pellisson*). — V. p. 440.

1. Cela n'est pas bien constant, ce me semble (*Note de Pellisson*).

d'états, qu'il fallait non seulement voir et signer, mais concevoir et résoudre, n'était pas une matière qui satisfît beaucoup un esprit capable d'autres choses : et je veux bien en demeurer d'accord avec vous. Mais si vous considérez dans la suite les grands avantages que j'en ai tirés, les soulagements que j'ai accordés chaque année à mes sujets, de combien de dettes j'ai dégagé l'État, combien j'ai racheté de droits aliénés, avec quelle ponctualité j'ai payé toutes les charges légitimes, et quel nombre de pauvres ouvriers j'ai fait subsister en les occupant dans mes bâtiments ; combien de gratifications j'ai faites à des gens de mérite ; comment j'ai entretenu les ouvrages publics ; quels secours d'hommes et d'argent j'ai fournis à mes alliés ; de combien j'ai augmenté le nombre de mes vaisseaux ; quelles places j'ai achetées [1] ; avec quelle vigueur je me suis mis en possession des droits qu'on m'a contestés [2], sans que pour cela j'aie jamais été réduit à la malheureuse nécessité de charger mes sujets d'aucune imposition extraordinaire, vous trouverez sans doute alors que les travaux par lesquels je me suis mis en cet état m'ont dû paraître fort agréables, puisqu'ils ont produit tant de fruits pour mes sujets. Car enfin, mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres. Ce n'est que pour leurs propres avantages que nous devons leur donner des lois ; et ce pouvoir que nous avons sur eux ne nous doit servir qu'à travailler plus efficacement à leur bonheur. Il est beau de mériter d'eux le nom de père avec celui de maître, et si l'un nous appartient par le droit de notre naissance, l'autre doit être le plus doux objet de notre ambition. Je sais bien que ce titre si beau ne s'obtient pas sans beaucoup de peine ; mais dans les entreprises louables, il ne faut pas s'arrêter à la vue de la difficulté. Le travail n'épouvante que les âmes faibles ; et dès lors qu'un dessein est avantageux et juste, ne le pas exécuter est une faiblesse.

1. Je ne sais s'il y a plusieurs places achetées (*Note de Pellisson*).

2. Il semble qu'il y ait deux choses oubliées, l'augmentation des troupes, et celle des meubles précieux de la couronne, pierreries, etc. (*Note de Pellisson*).

La paresse chez ceux de notre rang est opposée à la grandeur de courage, aussi bien que la timidité. Il est sans doute qu'un monarque obligé de veiller à l'intérêt public mérite plus de blâme en fuyant une peine utile, qu'en s'arrêtant à la vue d'un danger pressant. car enfin la crainte du danger peut être presque toujours colorée par un sentiment de prudence; au lieu que l'appréhension du travail ne peut jamais être considérée que comme une mollesse inexcusable.

J'étais dans ces occupations quand il me vint nouvelles de Londres, que le 10 octobre, à l'entrée d'un ambassadeur de Suède, l'ambassadeur d'Espagne, le baron de Vatteville, avait prétendu former une concurrence de rang entre les ministres du roi son maître et les miens; et que sur cette vision, ayant sous main et à force d'argent disposé les choses à une sédition populaire, il avait osé faire arrêter le carrosse du comte d'Estrades, mon ambassadeur, par une troupe de canaille armée, tué les chevaux à coups de mousquet, et l'avait empêché enfin de marcher en sa véritable place. Vous jugerez de mon indignation par la vôtre même, car je ne doute pas, mon fils, que vous n'en soyez encore ému en lisant ceci, et ne vous trouviez aussi sensible que je l'ai toujours été à l'honneur d'une couronne qui vous est destinée. Ce qui me blessait davantage, c'est que je ne pouvais regarder cette offense comme l'effet d'une querelle prise sur-le-champ, où le hasard eût plus de part que le dessein. C'était au contraire une résolution faite de longue main, et dont ce ministre avait voulu flatter sa vanité et celle de sa nation. Il avait été très-mortifié du mariage de Portugal, qu'il n'avait pu empêcher, quoiqu'il eût formé pour cela une grande cabale dans Londres, et des personnes les plus considérables de la cour, jusqu'à irriter le roi lui-même par ce procédé. L'argent qu'il avait demandé en Espagne pour rompre ce coup était arrivé, mais trop tard. Et ne se pouvant apparemment dégager de ses partisans, à qui il l'avait fait espérer, il cherchait du moins à employer cette dépense en quelque chose d'éclat qui pût faire honneur au roi son maître. Avec ce dessein [1], quelque

1. J'ai appris ces circonstances de l'abbé de Vatteville (*Note de Pellisson*).

temps auparavant, dans une occasion toute semblable, qui était l'entrée d'un ambassadeur extrordinaire de Venise, il avait fait dire à d'Estrades, que pour conserver l'amitié entre les rois leurs maîtres, et pour imiter le cardinal Mazarin et don Louis de Haro qui, à l'île de la Conférence, avaient, disait-il, partagé toutes choses, la terre, l'eau et le soleil, il serait d'avis qu'ils n'envoyassent, ni l'un ni l'autre, leurs carrosses au-devant de cet ambassadeur : sur quoi n'ayant reçu qu'un refus bien formel, et d'Estrades lui ayant protesté au contraire qu'il entendait y envoyer et y conserver son rang, il témoigna de son côté la même chose, et qu'il enverrait aussi son carrosse, à moins, ajouta-t-il, que l'ambassadeur eût pris le même parti que d'autres ambassadeurs extraordinaires, qui était de ne notifier son arrivée et son entrée à personne, auquel cas personne n'était obligé de s'y trouver. Là-dessus ayant fait venir le résident de Venise, qui était son ami, et avec qui il était déjà d'accord, ce résident confirma que l'ambassadeur voulait imiter le prince de Ligne, qui, étant aussi ambassadeur extraordinaire quelque temps auparavant, avait cru se distinguer avantageusement des ambassadeurs ordinaires en ne notifiant son arrivée à qui que ce soit. Le roi d'Angleterre, qui n'avait autre intérêt en cette dispute que d'empêcher toute sorte de bruit et d'émotion dans sa ville capitale, et qui était sollicité par Vatteville, n'eut pas de peine à intervenir ensuite, et à faire prier mon ambassadeur et tous les autres de ne point envoyer à l'entrée de celui de Venise, qui aussi ne le désirait pas, puisqu'il ne les en faisait point avertir : en un mot, on en usa ainsi pour cette fois. J'en fus très-irrité aux premiers bruits qui m'en vinrent assez confusément : il me semblait que le roi d'Angleterre, qui alors me témoignait beaucoup d'amitié, avait eu tort de se mêler de ce différend ; que d'Estrades devait se défendre non-seulement de ses prières, mais de ses ordres exprès, s'il en avait envoyé, et répondre qu'un ambassadeur ne recevait aucun ordre que de son maître, enfin, se retirer plutôt que de consentir à cet expédient qui me paraissait honteux. Mais je n'eus rien à dire quand j'appris par ses lettres ce qui s'était passé, et que le roi n'avait ajouté que sa simple prière à la résolution déjà prise par l'ambassadeur de Venise, qui, dans l'ordre commun, devait empêcher tous

les autres d'envoyer au-devant de lui; et j'avais moins de sujet de m'en plaindre que personne, parce que dans ma propre cour j'avais pratiqué et comme inventé cet expédient, peu de temps auparavant, pour éviter la concurrence de quelques ambassadeurs, à la vérité mieux fondée que celle qu'on voulait établir entre l'Espagne et la France.

Mais je voyais à quoi allait la subtilité des Espagnols, et que par des négociations semblables avec les ambassadeurs qui entreraient à l'avenir, sur le prétexte toujours plausible d'éviter un désordre, ils tâcheraient de faire oublier une préséance qui m'appartient si légitimement. J'en étais en possession par toute l'Europe, et surtout à Rome, où les gardes mêmes du pape ont été quelquefois employés à la conserver à mes prédécesseurs; et ni là, ni à Venise, les ambassadeurs d'Espagne ne se trouvaient plus depuis longtemps aux cérémonies publiques, où les miens assistaient. En nu temps, et même dans le plus florissant état de leur monarchie, elle n'est venue à bout d'établir l'égalité où elle aspirait. Et quand mes prédécesseurs occupés par leurs troubles domestiques se sont le plus relâchés sur ce sujet, tout ce que ses ministres ont pu faire, a été d'usurper, comme au concile de Trente, quelque rang bizarre, qui n'étant ni le premier, ni égal au premier, pût passer dans leur imagination pour n'être pas le second, quoiqu'il le fût en effet. Ainsi, je ne pouvais digérer de voir mon droit éludé par l'artifice de Vatteville, et cet artifice souvent répété pouvait former à la fin non-seulement la prétention, mais presque la possession d'un droit contraire. Au point où j'avais déjà porté la dignité du nom français, je ne pensais pas la devoir laisser à mes successeurs moindre que je ne l'avais reçue. Et me souvenant que dans les matières d'État il faut quelquefois couper ce qu'on ne peut dénouer, je mandai nettement à d'Estrades, qu'à la première entrée d'ambassadeur, soit ordinaire, soit extraordinaire, soit qu'elle lui eût été notifiée ou non, il ne manquât pas de lui envoyer son carrosse, et de lui faire prendre et conserver le premier rang. Il se mit en état de m'obéir à cette entrée de l'ambassadeur de Suède, qui à la vérité lui avait notifié d'abord son arrivée, et le jour qu'il entrerait, mais qui, depuis, à la sollicitation des Espagnols, et peut-être du roi d'Angleterre même, l'avait fait prier de ne point en-

voyer au-devant de lui, comme ayant changé d'avis, et voulant en user de même que les derniers ambassadeurs extraordinaires A cela, d'Estrades, instruit auparavant par mes lettres, répondit que l'alliance et l'amitié étroite qui étaient entre la France et la Suède ne lui permettaient pas de manquer à ce devoir, sans que je le trouvasse mauvais. Mais encore qu'il eût rassemblé tous les Français qui se trouvaient à Londres, qu'il eût fait venir de Gravelines, dont il était gouverneur, quelques officiers de son régiment et quelques cavaliers de la compagnie de son fils, que tout cela ensemble pût aller à quatre ou cinq cents hommes, que ceux qui accompagnaient son carrosse, ou ceux qui les devaient soutenir, et le marquis d'Estrades son fils qui était à leur tête, fissent tout ce que pouvaient de braves gens à un pareil tumulte, il ne leur fut pas possible de l'emporter sur une multitude infinie de peuple, déjà naturellement mal disposé contre les Français, mais encore alors excité par les émissaires de Vatteville qui, si on m'a dit la vérité, avait armé plus de deux mille hommes, et employé près de cinq cent mille livres à cette belle entreprise. Le roi d'Angleterre, qui s'était secrètement engagé à d'Estrades de me conserver mon rang, avait fait publier, quelques jours devant, des défenses à tous sujets de prendre aucun parti, ni pour l'un, ni pour l'autre, et placé ses gardes en divers lieux de la ville pour empêcher ce qui arriva. Mais il n'en fut pas le maître ; et tout ce qu'il put faire, fut d'apaiser le tumulte après plusieurs personnes tuées et blessées de part et d'autre, et presque autant du côté des Espagnols que des Français. Cependant ils croyaient déjà avoir défait mes armées par ce misérable avantage, qui leur coûta encore plus dans les suites qu'il n'avait fait jusqu'alors : mais ils changèrent d'avis quand ils virent de quelle sorte je ressentais cet outrage, et ce que j'étais capable de faire pour le réparer.

Aussitôt après en avoir reçu la nouvelle, je fis commander au comte de Fuensaldagna, leur ambassadeur, de sortir incessamment du royaume, sans me voir, ni les reines, le chargeant de plus d'avertir le marquis de Fuentes, qui venait d'Allemagne pour prendre sa place, qu'il eût à ne point entrer dans mes États. Je révoquai le passe-port que j'avais donné au marquis de Caracena, gouverneur de Flandre, pour passer par la France, en se retirant

en Espagne, j'ordonnai au gouverneur de Péronne de le lui faire savoir de ma part. Je mandai aux commissaires que j'avais nommés pour l'exécution de la paix de surseoir et de rompre tout commerce avec ceux du roi Catholique. Je dépêchai en diligence à Madrid l'un des gentilshommes ordinaires de ma maison, avec ordre à l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur, de demander une punition personnelle et exemplaire de Vatteville, et une réparation non-seulement proportionnée à l'offense, mais aussi qui m'assurât à l'avenir que les ministres d'Espagne ne feraient plus de pareilles entreprises sur les miens. Je lui commandai enfin de déclarer hautement que je saurais bien me rendre à moi-même la justice qui m'était due, si on me la refusait. Je fis aussi faire instance par d'Estrades auprès du roi d'Angleterre, pour le châtiment des coupables, et lui ordonnai ensuite de se retirer de cette cour, comme d'un lieu où il ne pouvait plus être ni avec sûreté, ni avec dignité et bienséance, jusqu'à la réparation de cet attentat. Il ne fut pas difficile de persuader à tout le monde, par ces démonstrations, ce qui était en effet dans le fond de mon cœur. Car il est vrai que j'aurais porté jusqu'aux dernières extrémités un ressentiment aussi juste que celui-là, et que même dans ce mal j'aurais regardé comme un bien le sujet d'une guerre légitime, où je pusse acquérir de l'honneur, en me mettant à la tête de mes armées. La cour d'Espagne n'était pas dans des sentiments pareils : mais elle se confiait en l'art de négocier, où cette nation croit être la maîtresse des autres. Don Louis de Haro, qui était sur la fin de sa vie, sentant la faiblesse de l'État et la sienne propre, ne craignait rien tant que cette rupture. Il cherchait seulement, par des conférences longues et réitérées avec mon ambassadeur, à gagner du temps en cette affaire, s'imaginant que tout y deviendrait plus facile, après qu'on aurait laissé passer la première chaleur. Il fut bien surpris quand il vit que les choses avaient changé de face entre la France et l'Espagne : car au traité des Pyrénées, c'était le cardinal Mazarin qui tâchait de le persuader par des raisonnements, auxquels il répondait toujours en deux mots par des ordres précis de son roi et du conseil d'Espagne, qu'il ne pouvait ni n'osait passer ; ici, au contraire, c'était lui qui raisonnait, et mon ambassadeur qui tenait ferme sur mes ordres précis, l'obligeant

continuellement à descendre à des soumissions très-fâcheuses. Il mourut là-dessus. Je me servis de la conjoncture : je pris pour déjà décidées, avec des ministres nouveaux et encore incertains de leur conduite, toutes les conditions qui lui avaient seulement été proposées, pour avoir encore moyen de leur en demander d'autres. Chacun de mes courriers portait des ordres plus durs et plus pressants, et le conseil d'Espagne, voyant que tous les instants de délai rendaient sa condition plus mauvaise, se hâta lui-même de conclure aux conditions que je désirais. Déjà, pour commencer à me satisfaire, on avait rappelé Vatteville, et on l'avait relégué à Burgos, sans lui permettre d'aller à la cour, le punissant d'une faute qu'il n'avait peut-être pas faite sans aveu, mais où il avait plus de part que personne, par la facilité que trouvent toujours les ministres d'un prince en pays étranger à faire agréer de loin à leurs maîtres les entreprises qu'ils proposent comme glorieuses et aisées tout ensemble. On régla outre cela par écrit une réparation publique qui fut ponctuellement exécutée ensuite, comme on me l'avait promis, et dont le procès-verbal a été publié, signé de mes quatre secrétaires d'État. Je crois nécessaire de vous en rapporter la substance : car encore que j'écrive ici les affaires de 1661, et que cette satisfaction ne m'ait été faite que le 4 mai 1662, je vous ai dit ailleurs que je ne prétends pas suivre si précisément l'ordre des dates, quand il s'agit de rassembler sur une même matière tout ce qui lui appartient. Le comte de Fuensaldagna, ambassadeur extraordinaire du roi Catholique, se rendit au Louvre dans mon grand cabinet, où étaient déjà le nonce du pape, les ambassadeurs, résidents et envoyés de tous les princes qui en avaient alors auprès de moi, avec les personnes les plus considérables de mon État. Là, m'ayant premièrement présenté la lettre qui le déclarait ambassadeur, il m'en rendit aussitôt une seconde, en créance de ce qu'il me dirait sur cette affaire de la part du roi son maître. Ensuite il me déclara que Sa Majesté Catholique n'avait pas été moins fâchée et moins surprise que moi de ce qui s'était passé à Londres; et qu'aussitôt qu'elle en avait eu avis, elle avait ordonné au baron de Vatteville, son ambassadeur, de sortir d'Angleterre et de se rendre en Espagne, le révoquant de l'emploi qu'il avait, pour me donner satisfaction,

et témoigner contre lui le ressentiment que méritent ses excès; qu'elle lui avait aussi commandé de m'assurer qu'elle avait déjà envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs et ministres, tant en Angleterre qu'en toutes les autres cours où se pourraient présenter à l'avenir de pareilles difficultés, afin qu'ils s'abstinssent et ne concourussent point avec mes ambassadeurs et ministres, en toutes les fonctions et cérémonies publiques où mes ambassadeurs et ministres assisteraient. Je lui répondis que j'étais bien aise d'avoir entendu la déclaration qu'il m'avait faite de la part du roi son maître, parce qu'elle m'obligerait de continuer à bien vivre avec lui. Après quoi, cet ambassadeur s'étant retiré, j'adressai la parole au nonce du pape et à tous les ambassadeurs, résidents, ou envoyés qui étaient présents, et leur dis qu'ils avaient entendu la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'avait faite, que je les priais de l'écrire à leurs maîtres, afin qu'ils sussent que le roi Catholique avait donné ordre à ses ambassadeurs de céder la préséance aux miens en toutes sortes d'occasions.

Je ne serai pas fâché, mon fils, comme cette affaire est importante, que vous y fassiez quelques réflexions utiles. En premier lieu, cet exemple remarquable vous confirmera ce que j'ai déjà établi par la raison au commencement de ces Mémoires. Je veux dire qu'après avoir pris conseil, c'est à nous à former nos résolutions, personne n'osant ni ne pouvant quelquefois nous les inspirer aussi bonnes et aussi royales que nous les trouvons en nous-mêmes. Ce succès se peut sans doute appeler heureux, puisque j'ai obtenu ce que mes prédécesseurs n'avaient pas même espéré, obligeant les Espagnols non-seulement à ne plus prétendre la concurrence, mais même à déclarer si solennellement et par un acte si authentique qu'ils ne la prétendraient plus. Et je ne sais si depuis le commencement de la monarchie il s'est rien passé de plus glorieux pour elle : car les rois et les souverains que nos ancêtres ont vus quelquefois à leurs pieds tous leur rendre hommage n'y étaient pas comme souverains et comme rois, mais comme seigneurs de quelque principauté moindre, qu'ils tenaient en fief et à laquelle ils pouvaient renoncer. Ici c'est une espèce d'hommage véritablement d'une autre sorte, mais de roi à roi, de couronne à

couronne, qui ne laisse plus douter à nos ennemis mêmes que la nôtre ne soit la première de toute la chrétienté. Ce succès pourtant n'eût pas été tel, je le puis dire avec vérité, si depuis le commencement jusqu'à la fin je n'eusse suivi mes propres mouvements, beaucoup plus que ceux d'autrui : ce qui a été pour moi un long et durable sujet de joie.

Il ne faut pas croire que l'intérêt porte tout le monde à nous tromper. Ce serait une défiance injuste, aussi importune et aussi cruelle pour nous-mêmes que pour autrui. Mais il y a peu de gens au monde que l'intérêt ne trompe les premiers, en leur faisant considérer plus souvent et plus fortement les raisons qui les flattent que les raisons contraires. Le roi d'Angleterre n'était pas content de Vatteville, et préférait sans doute alors mon amitié à celle des Espagnols; mais il ne la pouvait préférer à son unique intérêt, qui était d'éviter toute sorte de rumeur et de mouvement dans Londres, au commencement d'un règne encore mal établi, et par conséquent de favoriser et de me conseiller tous les expédients proposés par Vatteville et par l'Espagne pour ne rien décider. D'Estrades sans doute n'était pas mal intentionné : je puis dire, au contraire, qu'il m'a rendu des services très-utiles; et j'avais enfin beaucoup de sujet d'estimer son zèle et sa conduite. Mais son intérêt, à le séparer du mien, n'était pas de se mettre sur les bras dans le cours de son ambassade une affaire aussi importante que celle-là, pleine de difficulté et d'incertitude, au lieu d'en sortir par un tempérament qui semblait devoir ne lui pas préjudicier : nul ambassadeur n'étant obligé de faire trouver son carrosse et ses domestiques à une entrée dont il n'est point averti. Aussi, quand je lui envoyai mes ordres précis pour celle-là, il me répondit, à la vérité, qu'il y serait le plus fort, les colonels écossais qui avaient servi en France lui ayant promis un bon nombre de leurs soldats; mais en même temps il ajoutait que la cabale d'Espagne étant grande et puissante dans Londres, tous les colonels irlandais dans les intérêts de cette nation, le peuple naturellement ennemi et envieux des Français, et Vatteville recevant et répandant pour ces sortes de choses un argent infini, il me laissait à considérer si on pourrait toujours conserver dans les sorties l'avantage qu'on aurait remporté une fois, et si par conséquent il ne

serait pas meilleur de le supposer toujours comme entièrement acquis à la France, sans le hasarder jamais. Il faisait bien sans doute, comme ambassadeur, de prévoir et de proposer ces difficultés; mais je faisais bien, comme roi, de ne les pas craindre. Je fais assez connaître à toute la France si je crois mes ministres fidèles et éclairés; mais il ne faudrait pas s'étonner quand leur état, leur condition, leur âge, leur inclination, leurs desseins, leur auraient fait en ce temps-là un peu plus appréhender la guerre que je ne l'appréhendais, et craindre en particulier de demeurer responsables envers moi et envers le public de tout ce qui en pourrait arriver.

Quoi qu'il en soit, il est très-certain, mon fils, que si j'eusse trop donné à leurs conseils, je me serais contenté d'une satisfaction beaucoup moindre, et ne vous laisserais que fort imparfait un avantage que vous devez infiniment estimer. Mais pour moi je raisonnais sur les circonstances du temps, sur l'état des choses en France et en Espagne, et au dedans et au dehors, qui me permettait de tout espérer. J'écoutais mon propre cœur, qui ne pouvait consentir à tout ce qui laissait mon droit et le vôtre en quelque sorte de doute. J'agissais enfin sur un principe général que je vous prie de bien remarquer : c'est, mon fils, qu'en ces sortes de rencontres fâcheuses, comme il n'est pas possible qu'il n'en arrive dans la vie des rois, ce n'est point assez de réparer le mal, si on n'ajoute quelque bien qu'on n'avait pas. Quand la blessure n'est que guérie et fermée, la marque ne laisse pas d'y demeurer. Peu de gens vous refuseront des paroles, quand ils vous auront offensé par des effets. Mais s'il ne leur en coûte rien de nouveau pour ce qu'ils ont entrepris, qui vous répond qu'ils ne l'entreprendront point encore? On n'est pas trop rebuté de frapper un second coup, quand on a seulement manqué le premier. Il fallait, pour ne point reculer aux yeux de toute l'Europe, que je fisse un pas en avant comme je l'ai fait, tirant une nouvelle utilité de cette disgrâce. C'était un malheur que ce tumulte de Londres; ce serait maintenant un malheur qu'il ne fût pas arrivé.

La seconde réflexion que vous devez faire ici, c'est qu'en ces accidents qui nous piquent vivement et jusqu'au fond du cœur, il faut garder un milieu entre la sagesse timide et le ressentiment

emporté, tâchant, pour ainsi dire, d'imaginer pour nous-même ce que nous conseillerions à un autre en pareil cas. Car, quelque effort que nous fassions pour parvenir à ce point de tranquillité, notre propre passion, qui nous presse et nous sollicite au contraire, gagne toujours assez sur nous pour nous empêcher de raisonner avec trop de froideur et d'indifférence. J'ai remarqué en cette occasion, comme en mille autres, que les règles de la justice et de l'honneur conduisent presque toujours à l'utilité même. La guerre, quand elle est nécessaire, est une justice non-seulement permise, mais commandée aux rois : c'est une injustice, au contraire, quand on s'en peut passer et obtenir la même chose par des voies plus douces. Je la regardai de cette sorte, et c'est ce qui me fit réussir. Si je n'eusse pas été intérieurement disposé à l'entreprendre au besoin pour l'honneur de ma couronne, la négociation ne m'aurait assurément point produit cet effet. Si j'eusse fermé la porte à toute négociation, portant d'abord les choses aux dernières extrémités, je ne sais quelles batailles et quelles victoires m'auraient acquis un pareil avantage, sans compter tant de sang à répandre, le sort des armes toujours douteux, et l'interruption de tous mes desseins pour le dedans du royaume.

Et de cette réflexion, mon fils, je passe à une plus générale, mais qui me paraît très-nécessaire pour vous et pour moi : je tâche et je tâcherai toujours dans ces Mémoires à élever, mais non pas à enfler votre courage. S'il y a une fierté légitime en notre rang, il y a une modestie et une humilité qui ne sont pas moins louables. Ne pensez pas, mon fils, que ces vertus ne soient pas faites pour nous. Au contraire, elles nous appartiennent plus proprement qu'au reste des hommes. Car, après tout, ceux qui n'ont rien d'éminent, ni par la fortune, ni par le mérite, quelque petite opinion qu'ils aient d'eux-mêmes, ne peuvent jamais être modestes ni humbles; et ces qualités supposent nécessairement en celui qui les possède et quelque élévation et quelque grandeur dont il pourrait tirer de la vanité. Nous, mon fils, à qui toutes choses semblent inspirer ce défaut si naturel aux hommes, nous ne pouvons trop apporter de soin à nous en défendre. Mais si je puis vous expliquer ma pensée, il me semble que nous devons être en même temps humbles pour nous-mêmes, et fiers pour la place que nous occu-

pons. J'espère que je vous laisserai encore plus de puissance et plus de grandeur que je n'en ai, et je veux croire ce que je souhaite, c'est-à-dire que vous en ferez encore un meilleur usage que moi. Mais quand tout ce qui vous environnera fera effort pour ne vous remplir que de vous-même, ne vous comparez point, mon fils, à des princes moindres que vous, et à ceux qui ont porté ou qui porteront encore indignement le nom de roi : ce n'est pas un grand avantage de valoir un peu mieux; pensez plutôt à tous ceux qu'on a le plus sujet d'estimer et d'admirer dans les siècles passés, qui, d'une fortune particulière ou d'une puissance très-médiocre, par la seule force de leur mérite, sont venus à fonder de grands empires, ont passé comme des éclairs d'une partie du monde à l'autre, charmé toute la terre par leurs grandes qualités, et laissé depuis tant de siècles une longue et éternelle mémoire d'eux-mêmes, qui semble, au lieu de se détruire, s'augmenter et se fortifier tous les jours par le temps. Si cela ne suffit pas, rendez-vous encore une justice plus exacte, et considérez de combien de choses on vous louera, que la fortune seule aura peut-être faites pour vous, et que vous devrez entièrement à ceux qu'elle aura mis elle-même dans votre service. Descendez avec quelque sévérité à la considération de vos propres faiblesses : car, bien que vous puissiez en imaginer de semblables en tous les hommes et même dans les plus grands, néanmoins, comme vous les imaginerez et les croirez seulement en eux avec quelque incertitude, au lieu que vous les sentirez véritablement et certainement en vous, elles diminueront sans doute la trop grande opinion que vous pourriez avoir de vous-même, qui est d'ordinaire l'écueil d'un mérite éclatant et connu. Par là, mon fils, et en cela, vous serez humble. Mais quand il s'agira, comme dans l'occasion dont je viens de vous parler, du rang que vous tenez dans le monde, des droits de votre couronne, du Roi enfin et non pas du particulier, prenez hardiment l'élévation de cœur et d'esprit dont vous serez capable, ne trahissez point la gloire de vos prédécesseurs ni l'intérêt de vos successeurs à venir, dont vous n'êtes que le dépositaire. Car alors votre humilité deviendrait une bassesse, et c'est ce que j'avais eu à répondre moi-même aux partisans de l'Espagne, qui, étant préoccupés en sa faveur, murmuraient alors, quoique en secret,

comme si j'avais usé avec un peu trop d'éclat de l'avantage que j'avais sur elle.

Je puis ajouter, comme une suite de cette affaire, un autre artifice des Espagnols que je découvris alors, et auquel je m'opposai. Avec le même dessein de venir à cette égalité prétendue, ils avaient gagné ceux qui dressaient les pouvoirs des ambassadeurs de Venise, qui, toutes les fois qu'on y parlait de la France et de l'Espagne, les joignaient ensemble par les mots *delle due corone.* Je m'en plaignis et fis cesser cette nouveauté.

J'obligeai encore le roi Catholique à me faire justice sur un autre point, c'est-à-dire à ôter de ses titres la qualité de comte de Roussillon qu'il se donnait toujours, quoique ce pays me fût acquis par le droit des armes, et cédé par le traité des Pyrénées, sans compter le droit ancien que la France avait de le retirer des mains des Espagnols, qui n'ont jamais exécuté les conditions sous lesquelles il leur avait été donné.

Les Polonais et les Moscovites, environ ce temps-là, me prirent pour médiateur dans leurs différends. Les ducs de Savoie et de Modène remirent les leurs à mon jugement.

Vous naquîtes, mon fils, le premier du mois de novembre. Comme toutes ces choses glorieuses à mon État et à ma propre personne venaient d'être faites ou paraissaient fort avancées, j'en tirai un secret augure que le ciel ne vous destinait pas à abaisser votre patrie. La joie de mes sujets, qui fut très-grande pour votre naissance, me fit voir d'un côté combien ils sont naturellement affectionnés à leurs princes, et, de l'autre, tout ce qu'ils se promettaient un jour de vous, dont ils vous feraient, mon fils, un reproche éternel si vous ne remplissiez leur attente.

Je donnai ensuite divers ordres pour le dedans du royaume, sur lesquels je ne m'arrêterai pas, les ayant déjà touchés en partie quand je vous ai parlé des réformations que j'y avais entreprises. Je licenciai les mortes-payes, qui n'étaient qu'une dépense inutile; je commençai à régler, par un édit, l'âge et la conduite des officiers de justice : à quoi néanmoins j'ai beaucoup ajouté depuis,

comme vous le verrez en son lieu. Je continuai à faire entrer des troupes dans mes places, pour modérer l'excessive autorité des gouverneurs. Je mis la dernière main à cet utile règlement des duels, dont l'effet a été si grand et si prompt qu'il a presque exterminé un mal contre lequel mes prédécesseurs, avec d'aussi bonnes intentions que moi, avaient inutilement employé toutes sortes de remèdes.

J'achevai cette année, et commençai la suivante, par la promotion de huit prélats et soixante-trois chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit : les places n'en avaient pas été remplies depuis l'année 1633, c'est ce qui en faisait le grand nombre; mais j'aurais souhaité de pouvoir encore élever plus de gens à cet honneur, ne trouvant pas de joie plus pure pour un prince que celle d'obliger sensiblement plusieurs personnes de qualité dont il est satisfait, sans charger pas un de ses moindres sujets. Nulle récompense ne coûte moins à nos peuples, et nulle ne touche plus les cœurs bien faits que ces distinctions de rang, qui sont presque le premier motif de toutes les actions humaines, mais surtout des plus nobles et des plus grandes ; c'est d'ailleurs un des plus visibles effets de notre puissance, que de donner quand il nous plaît un prix infini à ce qui de soi-même n'est rien. Vous avez appris, mon fils, quel usage les Romains, et particulièrement Auguste, le plus sage de leurs empereurs, savaient faire de ces marques purement honorables, qui étaient bien plus fréquentes en leurs siècles que parmi nous. D'excellents hommes ont blâmé les derniers temps de n'en avoir pas assez : il est à propos, non-seulement d'user de celles que nos pères ont introduites, quand nous le pouvons, mais même d'en inventer quelquefois de nouvelles, pourvu que ce soit avec jugement, avec choix, avec dignité, comme vous verrez ailleurs que j'ai tâché de vous en montrer l'exemple.

II

Copie d'un fragment de Pellisson sur les Mémoires de 1662.

Nous avons confessé notre pauvreté pour l'année 1662. (V. p. 465-468.) Avant de recueillir avec soin tout ce que nous offraient les manuscrits, nous avons donné l'analyse d'un fragment assez long de Pellisson qui n'est pas dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale : c'est ce fragment qu'on va lire. Nous en empruntons la copie comme pour le n° 1 de l'Appendice à l'édition de 1806 des *Œuvres de Louis XIV* (t. I, p. 146-200, et p. 205-207), négligeant de reproduire ici les morceaux dont nous avons déjà fait usage, soit pour l'interprétation d'autres textes de cette année (V. les variantes du texte A de 1662, p. 471-485), soit pour l'intelligence de quelques pages de Louis XIV de 1679, qui sont célèbres sous le titre de : Réflexions sur le métier de Roi (V. p. 515-517).

D'après la composition de Pellisson, l'année 1662 commençait le III[e] livre des Mémoires du Roi. Ce livre était partagé comme les précédents, en sections : division sans importance que nous ne signalerons qu'en note.

Je commençai [1] l'année 1662 avec un ferme dessein, non-seulement de continuer ce que j'avais entrepris pour le bien de mes peuples, mais encore d'y ajouter chaque jour ce que l'expérience me découvrait d'avantageux et d'utile. En travaillant au rétablis-

1. Ici commence la première section du livre III.

sement des finances, je m'étais déjà assujetti, comme je vous l'ai dit, à signer moi-même toutes les ordonnances qui s'expédiaient pour les moindres dépenses de l'État. Je trouvai que ce n'était pas assez, et je voulus bien me donner la peine de marquer de ma propre main, sur un petit livre que je pusse voir à tous moments, d'un côté les fonds qui devaient me revenir chaque mois, de l'autre toutes les sommes payées par mes ordonnances dans ce mois-là, prenant pour ce travail toujours l'un des premiers jours du mois suivant, afin d'en avoir la mémoire plus présente.

Il se pourra faire, mon fils, que dans le grand nombre de courtisans dont vous serez environné, quelques-uns, attachés à leurs plaisirs et faisant gloire d'ignorer leurs propres affaires, vous représenteront quelque jour ce soin comme fort au-dessous de la royauté. Ils vous diront peut-être que les rois nos prédécesseurs n'en ont jamais usé de la sorte, non pas même leurs premiers ministres qui auraient cru s'abaisser s'ils ne se fussent reposés de ce détail sur le surintendant, et celui-là encore sur le trésorier de l'épargne, ou sur quelque commis inférieur ou obscur. Mais ceux qui parlent ainsi n'ont jamais considéré que, dans le monde, les plus grandes affaires ne se font presque jamais que par les plus petites, et que ce qui serait bassesse en un prince, s'il agissait par un simple amour de l'argent, devient élévation et hauteur quand il a pour dernier objet l'utilité de ses sujets, l'exécution d'une infinité de grands desseins, sa propre splendeur et sa propre magnificence, dont ce soin et ce détail sont le plus assuré fondement. Que s'ils veulent vous avouer la vérité, et reconnaître combien de fois ils prennent de fausses mesures, ou sont contraints de rompre celles qu'ils avaient prises, parce qu'il plaît ainsi à leur intendant, qui seul est le maître de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire, quelles contradictions et quels chagrins ils ont à essuyer là-dessus, vous jugerez aisément qu'ils auraient sans comparaison moins de peine à savoir leurs affaires qu'à ne les savoir pas. Imaginez-vous, mon fils, que c'est encore tout autre chose pour un Roi, dont les projets doivent être plus divers, plus étendus, et plus cachés que ceux de pas un particulier, de telle nature, enfin, qu'à peine se trouve-t-il quelquefois une seule personne au monde à qui il puisse les confier tous ensemble et tout entiers. Il n'y a ce-

pendant nul de ces projets où les finances n'entrent de quelque côté. Ce n'est pas assez dire : il n'y a pas un de ces projets qui n'en dépende absolument et essentiellement, car ce qui est grand et beau quand nous le pouvons par l'état où se trouvent nos finances, devient chimérique et ridicule quand nous ne le pouvons pas. Songez donc, je vous prie, comment un roi pourra gouverner et n'être pas gouverné, dont les meilleures pensées et les plus nobles, à cause qu'il ignore ce détail de ses finances, seront soumises au caprice du premier ministre, ou du surintendant, ou du trésorier de l'épargne, ou de ce commis obscur et inconnu, qu'il sera obligé de consulter comme autant d'oracles, en telle sorte qu'il ne puisse rien entreprendre sans s'expliquer à eux, qu'avec leur permission, et sous leur bon plaisir. Mais on peut trouver, vous dira-t-on, des gens fidèles et sages qui, sans pénétrer dans vos desseins, ne vous tromperont point sur ce détail des finances toutes les fois que vous voudrez le savoir. Je veux, mon fils, que ces qualités soient aussi communes qu'elles sont rares. Ce n'est rien dire encore : s'ils ont seulement le cœur fait autrement que nous, et ils l'ont toujours ainsi, si leurs vues et leurs inclinations sont différentes des nôtres, ce qui ne manque jamais d'arriver, ils nous tromperont par affection. Ce sera alors, pour le bien de l'État entendu à leur fantaisie, qu'ils s'opposeront secrètement à nos volontés, et nous mettront dans l'impossibilité de rien faire, leurs bonnes intentions produisant le même effet que leur infidélité. D'ailleurs, mon fils, ne vous y trompez jamais, nous n'avons pas affaire à des anges, mais à des hommes à qui le pouvoir excessif donne presque toujours à la fin quelque tentation d'en user. Dans les affaires du monde, la discussion du détail et le véritable crédit ont une liaison nécessaire et inévitable, et ne se séparent jamais. Nul ne partage votre travail, sans avoir un peu de part à votre puissance. N'en laissez à autrui que ce qu'il vous sera impossible de retenir : car quelque soin que vous puissiez prendre, il vous en échappera toujours beaucoup plus qu'il ne serait à souhaiter.

Il survint bientôt après une occasion en elle-même fâcheuse, mais utile par l'événement, qui fit assez remarquer à mes peuples combien j'étais capable de ce même soin du détail pour ce qui ne

regardait que leurs intérêts et leurs avantages. La stérilité de 1661, quoique grande, ne se fit proprement sentir qu'au commencement de l'année 1662, lorsqu'on eut consumé, pour la plus grande partie, les blés des précédentes : mais alors elle affligea tout le royaume au milieu de ces premières prospérités, comme si Dieu qui prend soin de tempérer les biens et les maux eût voulu balancer les grandes et heureuses espérances de l'avenir par une infortune présente. Ceux qui en pareil cas ont accoutumé de profiter de la calamité publique ne manquèrent pas de fermer leurs magasins, se promettant dans les suites une plus grande cherté, et par conséquent un gain plus considérable. On peut s'imaginer cependant, mon fils, quels effets produisaient dans le royaume les marchés vides de toutes sortes de grains, les laboureurs contraints de quitter le travail des terres pour aller chercher ailleurs la subsistance dont ils étaient pressés, ce qui faisait même appréhender que le malheur de cette année ne passât aux suivantes; les artisans qui enchérissaient leurs ouvrages à proportion de ce qu'il leur fallait pour vivre ; les pauvres faisant entendre partout leurs plaintes et leurs murmures ; les familles médiocres qui retenaient leurs charités ordinaires par la crainte d'un besoin prochain; les plus opulents chargés de leurs domestiques, et ne pouvant suffire à tout; tous les ordres de l'État enfin menacés des grandes maladies que la mauvaise nourriture mène après elle, et qui, commençant par le peuple, s'étendent ensuite aux personnes de la plus haute qualité: tout cela ensemble causait par toute la France une désolation qu'il est difficile d'exprimer. Elle eût été sans comparaison plus grande, mon fils, si je me fusse contenté de m'en affliger inutilement, ou si je me fusse reposé, des remèdes qu'on y pouvait apporter, sur les magistrats ordinaires qui ne se rencontrent que trop souvent faibles et malhabiles, ou peu zélés, ou même corrompus. J'entrai moi-même en une connaissance très-particulière et très-exacte du besoin des peuples et de l'état des choses. J'obligeai les provinces les plus abondantes à secourir les autres, les particuliers à ouvrir leurs magasins, et à exposer leurs denrées à un prix équitable. J'envoyai en diligence mes ordres de tous côtés, pour faire venir par mer, de Dantzig et des autres pays étrangers, le plus de blés qu'il me fut possible ; je les fis acheter de mon épar-

gne; j'en distribuai gratuitement la plus grande partie au petit peuple des meilleures villes, comme Paris, Rouen, Tours et autres ; je fis vendre le reste à ceux qui en pouvaient acheter ; mais j'y mis un prix très-modique, et dont le profit, s'il y en avait, était employé aussitôt au soulagement des pauvres, qui tiraient des plus riches, par ce moyen, un secours volontaire, naturel et insensible. A la campagne, où les distributions de blés n'auraient pu se faire si promptement, je les fis en argent, dont chacun tâchait ensuite de soulager sa nécessité. Je parus enfin à tous mes sujets comme un véritable père de famille qui fait la provision de sa maison, et partage avec équité les aliments à ses enfants et à ses domestiques. Je n'ai jamais trouvé de dépense mieux employée que celle-là. Car nos sujets, mon fils, sont nos véritables richesses et les seules que nous conservons proprement pour les conserver, toutes les autres n'étant bonnes à rien, que quand nous savons l'art d'en user, c'est-à-dire de nous en défaire à propos. Que si Dieu me fait la grâce d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y ait plus ni pauvre ni riche, car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes, mais au moins qu'on ne voie plus dans tout le royaume ni indigence, ni mendicité, je veux dire personne, quelque misérable qu'il puisse être, qui ne soit assuré de sa subsistance, ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé.

Mais sans aller plus avant, je reçus à l'instant même une grande et ample récompense de mes soins, par le redoublement d'affection qu'ils produisirent pour moi dans l'esprit des peuples. Et c'est de cette sorte, mon fils, que nous pouvons quelquefois changer heureusement en biens les plus grands maux de l'État. Car si quelque chose peut resserrer le nœud sacré qui attache les sujets à leur souverain, et réveiller dans leur cœur les sentiments de respect, de reconnaissance et d'amour qu'ils ont naturellement pour lui, c'est sans doute le secours qu'ils en reçoivent dans quelque malheur public et non attendu. A peine remarquons-nous l'ordre admirable du monde, et le cours si réglé et si utile du soleil, jusqu'à ce que quelque déréglement des saisons, ou quelque désordre apparent dans la machine, nous y fasse faire un peu plus de ré-

flexions. Tant que tout prospère dans un État, on peut oublier les biens infinis que produit la royauté, et envier seulement ceux qu'elle possède : l'homme naturellement ambitieux et orgueilleux ne trouve jamais en lui-même pourquoi un autre lui doit commander, jusqu'à ce que son besoin propre le lui fasse sentir. Mais ce besoin même, aussitôt qu'il a un remède constant et réglé, la coutume le lui rend insensible. Ce sont les accidents extraordinaires qui lui font considérer ce qu'il en retire ordinairement d'utilité, et que, sans le commandement, il serait lui-même la proie du plus fort, il ne trouverait dans le monde ni justice, ni raison, ni assurance pour ce qu'il possède, ni ressource pour ce qu'il avait perdu: et c'est par là qu'il vient à aimer l'obéissance, autant qu'il aime sa propre vie et sa propre tranquillité.

J'eus encore presque en même temps diverses occasions de témoigner mon affection à mes peuples.

La chambre de justice, ayant reconnu qu'il s'était aliéné un million de rentes sur les tailles dont je n'avais point touché le prix, en ordonna la suppression à mon profit; mais je commandai aussitôt que le fonds qui s'en devait lever fût diminué sur le brevet de la taille, sans en tirer nul avantage que celui de mes sujets.

La même raison m'empêcha de considérer, en une autre chose de cette nature, l'intérêt des rentiers contre celui de toute la France. Le droit commun permet à chaque particulier de racheter les rentes constituées, en rendant le véritable prix qu'il en a reçu, en imputant sur ce prix principal ce qu'il a payé d'arrérages au delà de l'intérêt légitime. La chambre de justice jugea que je ne devais être de pire considération pour les rentes constituées en mon nom sur l'hôtel de ville de Paris. Les particuliers qui les avaient acquises à vil prix et en avaient joui longtemps ne trouvèrent pas leur compte à cette imputation, par où leur remboursement était réduit à peu de chose; mais je ne crus pas devoir perdre une occasion si juste et si favorable d'acquitter facilement mes peuples plutôt que moi de quatre millions de rente annuelle qu'il eût fallu lever sur eux.

L'excès des impositions, durant la guerre et ma minorité, avaient réduit presque toutes les communautés et toutes les villes de mon royaume à emprunter de grandes sommes, premièrement

en engageant les droits d'octroi, leurs deniers et autres revenus publics, puis sur le crédit des principaux habitants qui s'obligeaient solidairement pour les autres. Les intérêts qui s'accumulaient incessamment les mettaient presque hors d'état d'y pouvoir jamais satisfaire de leur propre fonds. Les plus riches, poursuivis vivement pour ces dettes communes, devenaient plus misérables que les autres, forcés d'abandonner leurs héritages, la culture des terres et le commerce des choses les plus nécessaires à la vie, par les saisies continuelles que l'on faisait sur eux, et par la crainte de la prison. Le comble du mal était que les consuls et autres administrateurs se servaient du prétexte de ces dettes pour dissiper les deniers publics. Je délivrai les communautés de cette misère, en nommant des commissaires pour liquider leurs dettes, et pour en régler le payement suivant que l'état des choses pourrait le permettre, en ordonnant qu'il serait fait par mes propres receveurs.

Il me fut aisé de voir aussi que mes peuples répondaient à mon affection dans les provinces les plus éloignées comme dans les plus proches. La taille qui, jusque-là, était à peine levée en deux ou trois ans, se leva dès lors en quatorze ou quinze mois, en partie à la vérité parce que les charges étant moindres devenaient plus aisées à porter, mais aussi principalement par la bonne volonté de ceux qui les portaient, qui, se voyant soulagés, faisaient, gaiement et sans chagrin, tout ce qu'ils pouvaient faire. Les pays d'états qui, en matière d'impositions, s'étaient autrefois estimés comme indépendants, commencèrent à ne plus se servir de leur liberté que pour me rendre leur soumission plus agréable. Déjà les états de Bretagne, l'année précédente 1661, avaient accordé à mes commissaires, sans délibérer et sur le théâtre même, tout ce qui leur avait été demandé de ma part, prêts à aller plus loin pour peu que j'eusse témoigné le souhaiter. Mais j'étais à Nantes, et on pouvait croire que ma présence seule avait produit cet effet. Les états de Languedoc, qui se tenaient à deux cents lieues de moi au commencement de cette année 1662, suivirent un changement si avantageux pour moi, en m'accordant sans difficultés, comme ils faisaient auparavant, et sans en rien retrancher, la somme demandée. L'usage avait été jusque alors non-seulement de leur

demander de grandes sommes pour en obtenir de médiocres, mais aussi de souffrir qu'ils missent tout en condition, de leur tout promettre, d'éluder bientôt après sous différents prétextes tout ce qu'on leur avait promis, de faire même un grand nombre d'édits sans autre dessein que de leur en accorder, ou plutôt de leur en vendre la révocation bientôt après. Je trouvai en cette méthode peu de dignité pour le souverain et peu d'agrément pour les sujets. J'en pris une toute contraire que j'ai toujours suivie depuis, qui fut de leur demander précisément ce que j'avais dessein d'obtenir, de promettre peu, de tenir exactement ce que j'avais promis, de ne recevoir presque jamais de condition, mais de passer leur attente quand, par la voie des supplications, ils se confiaient à ma justice et à ma bonté.

Je fis, cette année, par deux divers traités, deux acquisitions très-considérables, celle de la Lorraine et celle de Dunkerque. Je les joins ici ensemble, mon fils, pour votre instruction, comme deux objets de même nature, quoique les traités aient été conclus et signés à quelques mois l'un de l'autre.

La situation de la Lorraine ne me permettait pas de douter qu'il ne me fût très-avantageux d'en être le maître, et me le faisait souhaiter. C'était un passage à mes troupes pour l'Allemagne, pour l'Alsace, et pour quelque autre pays qui m'appartenait déjà, une porte jusqu'alors ouverte aux étrangers pour entrer dans nos États. C'était le siége d'une puissance voisine peu capable, à la vérité, d'inquiéter par elle-même un roi de France, mais prenant part de tout temps à toutes les brouilleries du royaume; toujours prête à se lier avec les mécontents, et à les lier avec d'autres princes plus éloignés; et s'il fallait ajouter l'honneur à l'utilité, c'était l'ancien patrimoine de nos pères, qu'il était beau de rejoindre au corps de la monarchie dont il avait été si longtemps séparé. Il m'était aisé d'acquérir ce pays par les armes, et la conduite du duc, toujours inquiet et inconstant, et ne tenant aucun compte de traités ni de promesses, ne m'en fournissait pas seulement des prétextes honnêtes, mais même d'assez légitimes sujets. Mais au fond c'était interrompre la paix de l'Europe : ce que je ne voulais pas faire alors sans une absolue nécessité. Le traité des

Pyrénées donnait lieu aux autres potentats de s'intéresser dans cette querelle ; et la présomption qui est toujours contre le plus fort, pour peu que mon procédé eût été douteux, m'aurait fait accuser d'injustice et de violence. D'un autre côté, on avait peine à comprendre qu'il fût possible d'en venir à bout par négociation et par traité. Comme il est vrai qu'on persuade difficilement à un prince libre et maître de ses actions une affaire telle que celle-là, son consentement même semble ne pas suffire sans celui des autres intéressés, c'est-à-dire de tous ceux qui ont droit à succession. A moins enfin que le traité ne soit bien solennel et bien authentique, à moins qu'il n'ait un grand fondement d'équité, on pourrait douter encore si les successeurs des successeurs, quoiqu'ils soient alors à naître, n'ont point droit de réclamer quelque jour contre le préjudice qu'on leur a fait. J'avais donc toutes ces difficultés à considérer, qui faisaient croire à une partie de mes ministres, qu'il n'y avait rien à espérer de ce dessein.

Mais il y a grande différence, mon fils, entre les lumières générales sur les choses et la connaissance particulière des temps, des circonstances, des personnes et des intérêts. Je connaissais le duc de Lorraine pour un prince à qui son inquiétude naturelle rendait toutes les nouveautés agréables, fort attaché à l'argent, sans nuls enfans légitimes, avide d'amasser des trésors, et soigneux de les cacher en divers lieux de l'Europe, soit par la confiance qu'il y prenait lui-même dans ses diverses fortunes, soit pour enrichir quelque jour ses enfants naturels qu'il aimait. Il était maître de nom plutôt que d'effet d'un pays désolé par la guerre, où il ne tenait aucune place de considération, et par là même plus disposé à céder ce qu'il aurait en tout temps beaucoup de peine à défendre. Quant à ceux de son sang et de sa maison, je savais la passion qu'ils avaient d'être tenus pour nos parents du côté de Charlemagne ; qu'en leur donnant quelque prérogative qui pût flatter cette prétention, on en obtiendrait toute chose ; qu'au fond leur maison était assez illustre pour être considérée, après la nôtre, au-dessus de toutes les autres dans l'État, surtout si l'État en pouvait recevoir dès lors même quelque grand et insigne avantage, comme de leur côté ils en recevaient un très-grand et très-glorieux par une pareille distinction.

Il manquait une occasion bien naturelle pour proposer ce que j'avais dans l'esprit, et elle se présenta d'elle-même plus favorable que je n'eusse osé l'espérer. Le prince Charles, neveu du duc, et le plus intéressé dans cette affaire comme son héritier présomptif, peu content de lui, et tenant pour suspecte l'affection qu'il témoignait à ses enfants naturels, voulait alors s'engager à un mariage avec mademoiselle de Nemours, maintenant duchesse de Savoie, principalement par l'espérance de ma protection, et qu'après la mort de son oncle je le maintiendrais envers et contre tous dans les États qui lui devaient revenir. Le duc, irrité et jaloux de la liaison que ce jeune prince tâchait de prendre avec moi, laissa échapper, dans son dépit, quelques paroles qui pouvaient être expliquées suivant mon dessein, et qu'on me rapporta. Je travaillai sur l'heure même à en profiter, de peur que, son chagrin passé, il ne changeât de pensée : ce qui lui était ordinaire même en des choses bien moins importantes. Lionne, que je chargeai de la négociation, me rendait compte, de temps à autre, de ce qui s'y passait; je poussai l'affaire si vivement, qu'elle fut entièrement résolue bientôt après. Le duc, par un traité que nous signâmes le 6 février, me fit une cession de tous ses États, à la réserve de l'usufruit durant sa vie, que je lui faisais valoir pour le revenu jusqu'à sept cent mille livres, sans rien augmenter aux impositions. Je lui donnais de plus cent mille écus de rente, qu'il pouvait faire passer au comte de Vaudemont, son fils naturel, ou à telle autre personne qu'il lui plairait : savoir, cent mille livres sur une de mes fermes, et deux cent mille en terres, dont il y en avait une portant titre de duché et pairie. Je me chargeais de toutes les dettes du duc, ou de ses prédécesseurs, auxquelles ces trois cent mille livres de rente pourraient être hypothéquées, moyennant l'hôtel de Lorraine qu'il m'abandonnait en propriété. Je donnais enfin à ceux de la maison de Lorraine le privilége de princes après les derniers princes de mon sang, avec tous les droits que ce rang leur pourrait acquérir à l'avenir, plus éloignés sans doute, mais aussi, sans comparaison, plus grands que ceux dont ils se départaient pour eux et pour les leurs en consentant à ce traité. Mais j'étais d'accord avec le duc que pas un d'eux ne s'en pourrait prévaloir qu'ils ne l'eussent tous signé, et que cette condition serait ajou-

tée, comme elle le fut dans l'enregistrement au parlement, où je le portai moi-même le 27 du même mois de février.

Mais, à dire la vérité, je ne hasardais rien pour une affaire dont je pouvais espérer de grandes suites. Le duc était du moins lié en son particulier par ce traité, obligé par là à vivre avec moi dans une plus grande dépendance : ce qui était toujours beaucoup. Ceux de sa maison, s'ils consentaient tous, établissaient tellement mon droit pour l'avenir, que la plus grande rigueur des lois ordinaires n'y pouvait rien trouver à redire : car ils quittaient seulement des droits incertains pour d'autres droits, mais sans comparaison plus grands et si illustres qu'ils s'en devaient tenir éternellement honorés. Quelqu'un de ceux qui, pour être plus proches de la succession, la regardaient comme présente, pouvait bien refuser de signer, mais en ce cas-là je n'étais engagé à rien pour les autres que je mettais par là même dans mes intérêts. Il me restait seulement un traité personnel avec le duc, qui subsistant à mon profit me donnait lieu de gagner peu à peu par d'autres avantages, généralement, tous les intéressés, en mille conjonctures que le temps pouvait produire. Ce traité fut rendu public et enregistré au parlement, avec la condition que j'ai dite, par le consentement de tous ceux de la maison de Lorraine, excepté du prince Charles, qui se retira de ma cour aussitôt qu'il vit la chose arrêtée, et me donna lieu de suspendre à tous les autres la jouissance des priviléges de prince du sang. Il est encore incertain, quand j'écris ces Mémoires, quels seront un jour à cet égard les avantages de ce traité pour moi, mais vous avez vu du moins qu'il ne me pouvait être nuisible.

L'acquisition de Dunkerque n'était pas de si grande étendue, mais elle était d'une importance non moindre et d'une utilité plus certaine.

Peu de personnes ont su par quelle suite d'affaires cette place si considérable était passée entre les mains des Anglais, durant le ministère du cardinal Mazarin. Il faut pour cela remonter jusqu'à ma minorité et aux factions qui obligèrent deux fois ce ministre à sortir du royaume. Cromwell, à qui le génie, les occasions

et le malheur de son pays avaient inspiré des pensées fort au-dessus de sa naissance, au commencement simple officier dans les troupes rebelles du parlement, puis général, puis Protecteur de la république, et désirant en secret la qualité de roi qu'il refusait en public, enflé par le bon succès de la plupart de ses entreprises, ne voyait rien de si grand, ni au dedans, ni au dehors de son île, à quoi il ne pensât pouvoir prétendre ; et bien qu'il ne manquât pas d'affaires chez lui, il regarda les troubles de mon État comme un moyen de mettre le pied en France par quelque grand établissement : ce qui lui était également avantageux, soit que la puissance royale se confirmât en sa personne et en sa famille, soit que le caprice des peuples et la même fortune qui l'avaient élevé si haut entreprissent de le renverser. Il savait de quelle sorte presque tous les gouverneurs des places et des provinces traitaient alors avec le cardinal Mazarin, et qu'à peine y avait-il de fidélité parmi mes sujets, qu'achetée à prix d'argent ou par des récompenses d'honneur, telles que chacun s'avisait de les souhaiter. Il dépêche le colonel de ses gardes au comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, il l'exhorte à considérer l'état des choses pour en tirer ses avantages particuliers, lui offre jusqu'à deux millions payables à Amsterdam ou à Venise, s'il veut lui livrer la place, et de ne faire jamais de paix avec la France sans obtenir pour lui les dignités et les établissements où il peut aspirer. Il ajoute que les affaires du cardinal, son bienfaiteur, et qui l'avait mis dans ce poste, sont désespérées, n'y ayant pas d'apparence que ce ministre, dont on avait mis la tête à prix, puisse par ses propres forces revenir ni dans le ministère, ni dans l'État ; qu'il ne le soutiendra pas seul avec Dunkerque, mais périra avec lui. Si toutefois il veut porter son affection et sa reconnaissance pour lui jusqu'au bout, qu'il prenne cette occasion de le servir utilement par la seule voie peut-être que sa bonne fortune lui ait laissée de reste ; qu'il peut offrir au cardinal, avec la même condition de remettre Dunkerque aux Anglais, non-seulement les deux millions, mais aussi tels secours de troupes qui lui seront nécessaires pour rentrer en France ; qu'il se fera par là, auprès de lui, un mérite après lequel, si ce ministre est rétabli, il n'y a rien qu'il n'en doive espérer. D'Estrades, par une conduite très-louable, après

avoir obligé cet envoyé à lui faire ces propositions dans un conseil de guerre, et ensuite à les signer, le renvoie à Cromwell avec sa réponse : il se plaint qu'on l'ait cru capable d'une infidélité, ni de rendre cette place par d'autres ordres que les miens ; que tout ce qu'il peut est de me proposer à moi-même la condition des deux millions, et en même temps celle d'une étroite alliance avec moi par laquelle le Protecteur s'engagera à rompre sur mer et sur terre avec les Espagnols ; à me fournir dix mille hommes de pied et deux mille chevaux pour leur faire la guerre en Flandre ; à entretenir cinquante navires de guerre sur les côtes, durant les six mois de l'été, et une escadre de quinze durant l'hiver, pour croiser la mer, agissant de concert suivant les desseins qu'on pourrait former ensemble. Cromwell accepta ces propositions qui me furent aussitôt envoyées par d'Estrades à Poitiers où j'étais, et n'arrivèrent que deux jours après le retour du cardinal Mazarin. Ce ministre les trouva très-avantageuses, ayant pour maxime de pourvoir, à quelque prix que ce fût, aux affaires présentes, et persuadé que les maux à venir trouvaient leur remède dans l'avenir même. Mais le garde des sceaux Châteauneuf, qu'on avait été obligé de rappeler durant ces troubles, l'emporta contre lui dans le conseil et auprès de la reine ma mère, et les fit absolument rejeter. Cromwell, ayant reçu cette réponse, signa le même jour un traité avec les Espagnols, leur fournit dix mille hommes et vingt-cinq vaisseaux pour le siége de Gravelines et de Dunkerque, qui par ce moyen furent prises sur moi en la même année, l'une à la fin de mai, l'autre au 22 septembre (1652), mais au profit des Espagnols seulement.

Cependant mon autorité s'étant affermie dans le royaume, et les factions qu'ils y fomentaient étant absolument dissipées, ils furent réduits quelque temps après à ne pouvoir soutenir que difficilement l'effort de mes armes en Flandre. Cromwell, qui ne s'était lié avec eux que pour cette entreprise particulière, et qui avait toujours augmenté depuis en pouvoir et en considération dans toute l'Europe, se voyait également recherché de leur côté et du mien ; ils le regardèrent comme l'unique ressource à leurs affaires de Flandre, et moi comme l'unique obstacle à leurs progrès, au temps où je voyais la conquête entière de ces provinces presque

certaine, si on ne m'accordait tout ce que je pouvais souhaiter pour la paix. Lui, qui n'avait pas oublié son premier dessein de s'acquérir un poste considérable au delà de la mer, ne voulant se déterminer qu'à cette condition, proposait en même temps aux Espagnols de se joindre à eux dans cette guerre, d'assiéger Calais qui lui demeurerait, ce qu'ils étaient près d'accepter avec joie, et à moi d'assiéger Dunkerque et de le lui remettre. Le cardinal Mazarin, à qui cette ouverture n'était pas nouvelle, et qui l'avait approuvée autrefois lors même que Dunkerque était au pouvoir des Français, s'en trouva sans doute moins éloigné. Et bien que j'y eusse beaucoup de répugnance, je m'y rendis enfin, non-seulement par le cas que je faisais de ses conseils, mais aussi par les avantages essentiels que j'y trouvais pour la guerre de Flandre, et par la nécessité de choisir de deux maux le moindre, ne voyant pas de comparaison, puisqu'il fallait nécessairement voir les Anglais en France, entre les y voir mes ennemis ou mes amis, ni entre m'exposer à perdre Calais que j'avais, ou leur promettre Dunkerque que je n'avais pas encore. Ce fut donc par cet accommodement, qu'après avoir repris Dunkerque, je le leur remis entre les mains, et il ne faut point douter que leur union avec moi ne fût comme le dernier coup qui mit l'Espagne hors d'état de se défendre, et qui produisit une paix si glorieuse et si avantageuse pour moi.

J'avoue pourtant que cette place au pouvoir des Anglais m'inquiétait beaucoup. Il me semblait que la religion catholique y était intéressée. Je me souvenais qu'ils étaient les anciens et irréconciliables ennemis de la France, dont elle ne s'était sauvée autrefois que par un miracle; que leur premier établissement en Normandie nous avait coûté cent ans de guerre, et le second en Guyenne trois cents ans, durant lesquels la guerre se faisait toujours au milieu du royaume à nos dépens, de sorte qu'on s'estimait heureux quand on pouvait faire la paix et renvoyer les Anglais chez eux avec de grosses sommes d'argent pour les frais qu'ils avaient faits, ce qu'ils regardaient comme un revenu ou un tribut ordinaire. Je n'ignorais pas que les temps étaient fort changés; mais, parce qu'ils pouvaient encore changer d'une autre sorte, j'étais blessé de cette seule pensée que mes successeurs les plus éloi-

gnés me pussent reprocher quelque jour d'avoir donné lieu à de si grands maux, s'ils pouvaient jamais y retomber ; et sans passer même à ces extrémités, sans aller si loin dans le passé ou dans l'avenir, je savais combien la seule ville de Calais, qui leur était demeurée la dernière, avait coûté de sommes immenses aux Français, par les ravages ordinaires de la garnison, ou par les descentes qu'elle avait facilitées, ce poste, ni pas un autre dans mon royaume, ne pouvant d'ailleurs être à eux sans être en même temps un asile ouvert aux mutins, et sans fournir à cette nation des intelligences dans tout le royaume, surtout parmi ceux qu'un intérêt commun de religion liait naturellement avec elle. Peut-être qu'en donnant Dunkerque je n'avais point trop acheté la paix des Pyrénées et les avantages qu'elle m'apportait. Mais après cela il est certain que je ne pouvais trop donner pour racheter Dunkerque : ce que j'avais bien résolu dès lors, mais qui à la vérité était difficile à espérer.

Cependant, comme pour venir à bout des choses le premier pas est de les croire possibles, dès l'année 1661, renvoyant d'Estrades en Angleterre, je le chargeai très-expressément d'étudier avec soin tout ce qui pourrait servir à ce dessein, et d'en faire son application principale. Le roi d'Angleterre, nouvellement rétabli, avait un extrême besoin d'argent pour se maintenir. Je savais que par l'état de son revenu et de sa dépense il demeurait toujours en arrière de deux ou trois millions par an, et c'est le défaut essentiel de cette monarchie, que le prince n'y saurait faire de levées extraordinaires sans le parlement, ni tenir le parlement assemblé sans diminuer d'autant de son autorité qui en demeure quelquefois accablée, comme l'exemple du roi précédent l'avait assez fait voir. Le chancelier Hyde avait toujours été assez favorable à la France; il sentait alors diminuer son crédit dans l'esprit du roi, quoiqu'on ne s'en aperçût point encore, et voyait dans l'État une puissante cabale qui lui était opposée : ce qui l'obligeait d'autant plus à se faire des amis et protecteurs au dehors. Toutes ces raisons ensemble le disposaient à me faire plaisir, quand mes intérêts pourraient s'accorder avec ceux du roi son maître. D'Estrades, exécutant mes ordres, et se servant adroitement de l'accès libre et familier qu'il avait depuis longtemps auprès de ce prince, n'eut

pas de peine dans les conversations ordinaires à le faire tomber sur Dunkerque. Le roi, qui disait alors qu'il en voulait faire sa place d'armes, l'entretenait volontiers de ce dessein, comme un homme qui pourrait lui donner des lumières utiles, en ayant été longtemps gouverneur. Pour lui, approuvant tout, il faisait seulement remarquer quelques incommodités dans la situation des lieux, et surtout la grande dépense dont cette place avait besoin nécessairement pour l'entretenir et la garder, jusque-là que le cardinal Mazarin qui la connaissait par l'expérience du passé avait douté plusieurs fois s'il eût été avantageux à la France de la conserver quand elle l'aurait pu. Le roi répondait qu'il lui serait fort aisé quand il voudrait de se délivrer de cette dépense, les Espagnols lui offrant alors même de grandes sommes, s'il voulait leur vendre Dunkerque. D'Estrades lui conseillait toujours d'accepter leurs offres, jusqu'à ce que le roi, plus pressé que nous ne pensions, vint de lui-même à dire que, s'il avait à en traiter, il aimerait mieux que ce fût avec moi qu'avec eux.

Ainsi commença cette négociation dont j'eus une extrême joie, et bien que sa demande fût de cinq millions, somme sans doute très-considérable, qu'il fallait même payer fort promptement, je ne trouvai pas à propos de le laisser refroidir là-dessus, le bon état où commençaient d'être mes finances me permettant pour une chose aussi importante que celle-là, non-seulement ces efforts, mais de plus grands. La conclusion du traité se fit toutefois à quatre millions payables en trois ans, tant pour la place que pour toutes les munitions de guerre, canons, pierres, briques et bois. Je gagnai même sur ce marché cinq cent mille livres, sans que les Anglais s'en aperçussent. Car ne pouvant s'imaginer qu'en l'état où on avait vu mes affaires peu de temps auparavant j'eusse moyen de leur fournir promptement cette grande somme comme ils le désiraient, ils acceptèrent avec joie l'offre que leur fit un banquier de la payer en argent comptant, moyennant cette remise de cinq cent mille livres, mais le banquier était un homme interposé par moi, qui, faisant le payement de mes propres deniers, ne profitait point de la remise.

La conséquence de cette acquisition me donna une inquiétude continuelle, jusqu'à ce que tout fût achevé, et ce n'était pas sans

raison; car l'affaire, au commencement très-secrète, ayant été éventée peu à peu, la ville de Londres qui en fut informée députa ses principaux magistrats, le maire et les aldermen, pour offrir au roi toutes les sommes qu'il voudrait, à condition de ne point aliéner Dunkerque. De deux courriers que d'Estrades m'avait dépêchés par deux divers chemins, avec deux copies du traité pour le ratifier, l'un fut arrêté sur le chemin de Calais par les ordres du roi d'Angleterre; l'autre étant déjà passé en France par Dieppe, ce roi, à qui d'Estrades représentait en même temps qu'il ne s'agissait plus de Dunkerque, mais de rompre pour jamais avec moi si on ne me tenait parole, quelque complaisance qu'il fût obligé d'avoir pour eux, leur fit approuver enfin comme une chose déjà faite et sans remède ce qu'ils avaient résolu d'empêcher.

Ces deux affaires, qui d'abord étaient hors de toute apparence, et qui me furent néanmoins si faciles, vous doivent apprendre, mon fils, à ne vous pas rebuter aisément dans les desseins que vous croirez d'ailleurs avantageux à l'État. Ne vous étonnez pas si je vous exhorte si souvent à travailler, à tout voir, à tout écouter, à tout connaître. Je vous l'ai déjà dit, il y a grande différence entre les lumières générales qui ne servent ordinairement qu'à discourir, et les particulières qu'il faut presque toujours suivre dans l'action. Les maximes trompent la plupart du temps les esprits vulgaires; les choses sont rarement comme elles devraient être. La paresse s'arrête aux notions communes, pour n'avoir rien à examiner et rien à faire. L'industrie est à relever les circonstances particulières, pour en profiter; et on ne fait jamais rien d'extraordinaire, de grand et de beau, qu'en y pensant plus souvent et mieux que les autres. Vous pouvez encore, mon fils, tirer une instruction de ces deux exemples. Ne doutez pas qu'en tout temps, et surtout en ces commencements et dans une plus grande jeunesse, je n'eusse mieux aimé conquérir des États que de les acquérir. Mais qui ne veut que pratiquer une vertu, il ne la connaît point du tout; car il n'y en a point de véritable qui ne s'accorde avec toutes les autres, puisqu'elles consistent toutes à agir par raison, c'est-à-dire suivant que le temps et les occasions le demandent, même en faisant violence à nos propres inclinations. S'il n'est

point beau de se faire un favori, quelque habile qu'il puisse être, pour ne plus écouter que lui, il ne l'est guère davantage de se faire une passion, quelque noble qu'elle soit, pour ne recevoir plus d'autre conseil que le sien, si ce n'est que vous entendiez par là celle du bien en général, qui se change en autant de formes qu'il y a de choses justes, honnêtes et utiles. Il faut de la variété dans la gloire comme partout ailleurs, et en celle des princes plus qu'en celle des particuliers ; car qui dit un grand roi dit presque tous les talents ensemble de ses plus excellents sujets. La valeur est une de ces qualités principales, mais ce n'est pas l'unique, elle laisse beaucoup à faire à la justice, à la prudence et à la bonne conduite, et à l'habileté dans les négociations : plus la valeur même est parfaite, plus elle affecte de ne point paraître à contre-temps, et de ne se montrer que la dernière, pour achever ce que toutes les autres ont trouvé impossible. Si les autres qualités ont moins d'éclat, elles ne laissent pas d'acquérir au prince un honneur d'autant plus solide, que leurs bons effets ne semblent être que son propre ouvrage, où la fortune n'a presque point eu de part. Soyez toujours, mon fils, en état de vous faire craindre par les armes, mais ne les employez qu'au besoin, et souvenez-vous que notre puissance, lors même qu'elle est à son comble, pour être plus redoutée, doit être plus rarement éprouvée : tel qui ne pensait pas se pouvoir défendre contre nous trouverait chez ses amis, chez ses voisins, chez nos envieux, et quelquefois même dans son propre désespoir les moyens de nous résister.

Je tracerai[1] maintenant en peu de mots, mon fils, quantité de choses qui feraient des volumes, si je les voulais étendre, et qui allaient en général à me faire craindre, aimer ou considérer par toute l'Europe. — Dans ces vues générales, l'acquisition de Dunkerque ne m'empêcha pas de faire payer à l'archiduc d'Inspruck une bonne partie des trois millions qui lui étaient accordés par le traité de Munster pour le dédommagement de l'Alsace : dette qu'il était important d'acquitter, pour ne laisser à la maison d'Autriche aucune prétention sur ce pays. — L'évêque de Spire m'ayant en-

1. Ici commence la deuxième section.

voyé son chancelier pour régler plusieurs différends que nous avions touchant Philisbourg, je trouvai moyen de le satisfaire équitablement sans rien perdre de mes droits. — Le duc de Neubourg, prince très-considérable en Allemagne, qui avait de grandes prétentions à la couronne de Pologne toutes les fois qu'il y avait lieu à une nouvelle élection, et qui m'était ami et allié, eut recours à moi pour retirer des Hollandais la comté souveraine de Ravestein qui lui était échue par le partage de la maison de Clèves. Je fis promettre aux états de le récompenser d'autres terres, se confirmant par là eux-mêmes la possession de celle-là qui leur était importante. — Je terminai encore par mon entremise un autre différend de conséquence qu'il avait avec la maison de Brunswick. Je lui donnai enfin une preuve bien plus forte de mon amitié; car sur la plainte qu'il me fit que l'électeur de Brandebourg l'avait fait exclure du traité d'Oliva, je refusai de signer un accord déjà résolu entre cet électeur et moi, quoiqu'il m'importât extrêmement de le détacher peu à peu des intérêts de la maison d'Autriche, dont il était un des plus considérables partisans dans l'Empire. Mais je crus, et il est très-véritable, mon fils, que ce qu'on fait avec raison et avec vigueur tout ensemble, pour ceux qui sont dans nos intérêts contre ceux qui n'y sont pas, confirme puissamment les uns à demeurer toujours nos amis, et n'invite pas moins les autres à le devenir toutes les fois qu'ils en auront une occasion favorable. — L'alliance du Rhin, qui m'était si utile en Allemagne, et dont je vous ai déjà parlé ailleurs, allait se partager malheureusement entre les protestants et les catholiques, par une querelle du landgrave de Hesse d'un côté, et du comte de Valdeck de l'autre, soutenu et protégé de l'électeur de Cologne. J'apaisai cette querelle en telle sorte que les uns et les autres m'en furent obligés, et demeurèrent plus amis entre eux et avec moi qu'ils ne l'étaient auparavant. — Il restait plusieurs difficultés entre mes commissaires et les députés des Provinces-Unies pour le renouvellement de notre alliance, et l'affaire traînait depuis dix-huit mois : je m'y appliquai moi-même et la terminai en peu de jours, avec une égale satisfaction de part et d'autre. Je rendis inutiles par là, et par mille autres moyens que je n'expliquerai point ici, les propositions que les Espagnols faisaient sans cesse aux Pro-

vinces-Unies d'une ligue pour la défense des Pays-Bas. — J'éludai de même leurs brigues envers les Suisses, pour leur faire solliciter la neutralité des deux Bourgognes. — Je traversai et fis échouer les propositions de l'Empereur aux électeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg, d'une autre ligue pour s'opposer à l'alliance du Rhin. — Ajoutez à cela, mon fils, le mariage du roi d'Angleterre avec l'infante de Portugal dont je vous ai parlé parce qu'il fut négocié en 1661, quoiqu'il n'ait été terminé qu'en cette année 1662 : mariage qui entraîna après lui l'accommodement de l'Angleterre avec la Hollande, l'accommodement de la Hollande avec le Portugal, et l'union plus étroite de tous ces potentats avec moi, qui était comme le lien de la leur.

Toutes ces choses ensemble, les unes déjà exécutées, les autres en une disposition manifeste de l'être bientôt, ne contribuèrent pas médiocrement à une autre, que je vous ai déjà expliquée par avance pour vous la faire voir tout entière en un seul lieu : je veux dire à la satisfaction que je reçus environ ce même temps sur l'affaire de Londres. Je ne répète pas ce que je vous en ai dit; j'ai voulu seulement marquer ici en passant, et en leur véritable place, les circonstances du temps qui réduisaient d'elles-mêmes l'Espagne à me faire une raison entière, contre ses maximes et son inclination, et qui rendaient mes mesures certaines, encore qu'elles pussent ne le pas paraître à ceux qui n'en voyaient pas le détail.

Je ne puis même m'empêcher, mon fils, de faire là-dessus une réflexion avec vous : car en considérant combien il est vrai que tout l'art de la politique est de se servir des conjonctures, je viens à douter quelquefois si les discours qu'on en fait et ces propres Mémoires ne doivent pas être mis au rang des choses inutiles, puisque l'abrégé de tous les préceptes consiste au bon sens et en l'application que nous ne recevons pas d'autrui, et que nous trouvons plutôt chacun en nous-même. Mais ce dégoût qui nous prend de nos propres raisonnements n'est pas raisonnable; car l'application nous vient principalement de la coutume, et le bon sens ne se forme que par une longue expérience, ou par une méditation réitérée et continuelle des choses de même nature, de sorte que nous devons aux règles mêmes et aux exemples l'avantage de nous

pouvoir passer des exemples et des règles. Une autre erreur également dangereuse se glisse parmi les hommes : car, comme cet art de profiter de toutes choses, de celles que le peuple ignore comme de celles qu'il sait, plus il est grand et parfait, plus il se cache et se dérobe à la vue, en cela contraire à sa propre gloire, il arrive souvent qu'on veut obscurcir le mérite des bonnes actions en s'imaginant que le monde se gouverne de lui-même, par certaines révolutions fortuites et naturelles qu'il était impossible de prévoir ni d'éviter : opinion que les esprits du commun reçoivent sans peine, parce qu'elle flatte leur peu de lumière et leur paresse, leur permettant d'appeler leurs fautes du nom de malheur, et l'industrie d'autrui du nom de bonne fortune. Pour voir, mon fils, comme vous devez reconnaître avec soumission une puissance supérieure à la vôtre et capable de renverser quand il lui plaira vos desseins les mieux concertés, soyez toujours persuadé, d'un autre côté, qu'ayant établi elle-même l'ordre naturel des choses, elle ne les violera pas aisément ni à toutes les heures, ni à votre préjudice, ni en votre faveur. Elle peut nous assurer dans les périls, nous fortifier dans les travaux, nous éclairer dans les doutes, mais elle ne fait guère nos affaires sans nous, et quand elle veut rendre un roi heureux, puissant, autorisé, respecté, son chemin le plus ordinaire est de le rendre sage, clairvoyant, équitable, vigilant et laborieux.

Mais je reprends la suite des choses. Comme je n'avais fait que mon devoir en soutenant la dignité de ma couronne, ce différend avec une nation qui aura toujours des intérêts opposés aux nôtres, n'empêcha pas que le roi d'Espagne ne me donnât depuis en toute rencontre des marques de son estime et de son amitié. Il me témoigna son estime d'une manière dont j'avoue que je fus agréablement flatté, quand, après la mort de don Louis de Haro, il dit publiquement, devant tous les ambassadeurs des princes étrangers, que c'était à mon exemple qu'il ne voulait plus avoir de premier ministre. Car il me semblait tout ensemble bien généreux pour lui, et bien glorieux pour moi, qu'après une si longue expérience des affaires, il reconnût que je lui avais servi de guide dans le chemin de la royauté ; et sans me donner trop de vanité, j'ai

lieu de croire qu'en cela même plusieurs autres princes ont regardé ma conduite pour régler la leur : ce qui nous doit bien exhorter, mon fils, et vous et moi, à peser toutes nos actions, quand nous considérons quel bien nous faisons en faisant bien, et quel mal par conséquent en faisant mal, puisque les mauvais exemples trouvent encore plus d'imitateurs que les bons. — Il me témoigna son amitié en une chose qu'il pouvait me refuser avec justice. Par le traité des Pyrénées, les Espagnols étaient en droit et en possession de visiter tous les bâtiments français, qu'ils rencontraient à cinquante milles des côtes du Portugal, et cette possession leur était importante à conserver. Il voulut bien néanmoins s'en départir, sur les pressantes instances que je lui en fis, et favorisa en cela le commerce maritime de mes sujets, qui en recevait beaucoup de préjudice. — J'avais pris ombrage d'un moine français qui résidait secrètement à sa cour; mais encore qu'il n'y fût pas obligé, pour me faire voir combien il souhaitait de bien vivre avec moi, il s'offrit à me déclarer, en parole de roi, que ce religieux n'avait parlé d'aucune affaire qui regardât la France; et en effet, je sus qu'il n'avait fait que quelques propositions touchant le Portugal.—Je répondais à ces démonstrations d'estime et d'amitié par d'autres semblables, toutes les fois que l'occasion s'en présentait; et c'est pour cela que je donnai alors au marquis de Fuentes, son ambassadeur, des entrées libres et familières auprès de moi, que les autres ambassadeurs n'ont jamais eues ni prétendues, le recevant comme mes propres domestiques dans ma maison et dans mes divertissements. Cela n'eût pas été sans danger en d'autres temps, quand tous ceux qui approchaient du roi ou du ministre avaient part aux secrets et presque aux résolutions, ou pouvaient du moins les pénétrer par cent marques extérieures. Je pense y avoir pourvu autrement; et de quelque sorte qu'on ait les yeux ouverts sur mes desseins, si je ne me trompe, ceux qui ne bougent du Louvre n'en savent guère davantage que ceux qui n'en approchent jamais.

Je ne m'arrêterais pas avec vous, mon fils, à un carrousel qui fut fait au commencement de l'été, si ce n'était le premier divertissement de quelque éclat que je rencontre dans la suite de ces

Mémoires, et si votre vie devant par nécessité être mêlée de ces sortes de choses aussi bien que de plus grandes, il n'était bon de vous faire remarquer quel est l'usage légitime qu'on en peut faire. Je ne vous dirai pas seulement, comme on dirait à un simple particulier, que les plaisirs honnêtes ne nous ont pas été donnés sans raison par la nature; qu'ils délassent du travail, fournissant de nouvelles forces pour s'y appliquer, servent à la santé, calment les troubles de l'âme et l'inquiétude des passions, inspirent l'humanité, polissent l'esprit, adoucissent les mœurs, et ôtent à la vertu je ne sais quelle trempe trop aigre, qui la rend quelquefois moins sociable et par conséquent moins utile. Un prince et un roi de France peut encore considérer quelque chose de plus dans ces divertissements publics, qui ne sont pas tant les nôtres que ceux de notre cour et de tous nos peuples. Il y a des nations où la majesté des rois consiste, pour une grande partie, à ne se point laisser voir, et cela peut avoir ses raisons parmi des esprits accoutumés à la servitude, qu'on ne gouverne que par la crainte et la terreur, mais ce n'est pas le génie de nos Français, et, d'aussi loin que nos histoires nous en peuvent instruire, s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince. C'est une égalité de justice entre lui et eux, qui les tient pour ainsi dire dans une société douce et honnête, nonobstant la différence presque infinie de la naissance, du rang et du pouvoir. Que cette méthode soit pour nous bonne et utile, l'expérience l'a déjà montré, puisque dans tous les siècles passés il n'est mémoire d'aucun empire d'aussi longue durée que celui-ci l'a été, et qui toutefois ne semble pas prêt à finir. Et c'est une chose remarquable, mon fils, que les politiques les plus intéressés, les moins touchés de l'équité, de la bonté et de l'honneur, semblent avoir prédit l'éternité à cet État, autant que les choses humaines se la peuvent promettre. Car ils prétendent que ces autres empires où la terreur domine et où le caprice du prince est la seule loi sont peut-être plus difficiles à entamer, mais que la première blessure leur est mortelle, n'y ayant presque point de sujet qui ne souhaite le changement, et qui ne le favorise aussitôt qu'il le peut espérer : au lieu qu'en France, disent-ils, s'il est facile de broncher, il y est encore plus facile de revenir à

l'état naturel des choses, n'y en ayant aucun autre sans exception où les particuliers, et surtout les principaux d'entre eux, aussitôt qu'ils l'ont un peu éprouvé, puissent trouver leur intérêt et leur compte, comme ils le trouvaient à celui-là.

Il vous semblera peut-être, mon fils, que je vais bien loin dans cette réflexion; mais elle ne laisse pas de venir parfaitement au sujet. J'avoue, mon fils, et tout ce que je vous ai déjà dit vous le fait assez comprendre, que cette liberté, cette douceur, et, pour ainsi dire, cette facilité de la monarchie, avaient passé les justes bornes durant ma minorité et les troubles de mon État, et qu'elle était devenue licence, confusion, désordre. Mais plus j'étais obligé à retrancher de cet excès, et par des remèdes plus agréables, plus il fallait conserver et cultiver avec soin tout ce qui, sans diminuer mon autorité et le respect qui m'était dû, liait d'affection avec moi mes peuples et surtout les gens de qualité, afin de leur faire voir par là même que ce n'était point ni aversion pour eux, ni sévérité affectée, ni rudesse d'esprit, mais raison et devoir simplement, qui me rendaient en d'autres choses plus réservé et plus exact à leur égard. Cette société de plaisirs, qui donne aux personnes de la cour une honnête familiarité avec nous, les touche et les charme plus qu'on ne peut dire. Les peuples, d'un autre côté, se plaisent au spectacle, où au fond on a toujours pour but de leur plaire; et tous nos sujets, en général, sont ravis de voir que nous aimons ce qu'ils aiment, ou à quoi ils réussissent le mieux. Par là nous tenons leur esprit et leur cœur, quelquefois plus fortement peut-être, que par les récompenses et les bienfaits; et à l'égard des étrangers, dans un État qu'ils voient florissant d'ailleurs et bien réglé, ce qui se consume en ces dépenses qui peuvent passer pour superflues fait sur eux une impression très-avantageuse de magnificence, de puissance, de richesse et de grandeur, sans compter encore que l'adresse en tous les exercices du corps, qui ne peut être entretenue et confirmée que par là, est toujours de bonne grâce à un prince, et fait juger avantageusement, par ce qu'on voit, de ce qu'on ne voit pas.

Toutes ces considérations, mon fils, quand mon âge et mon inclination ne m'y auraient pas porté, m'obligeaient à favoriser des divertissements de cette nature, et vous y doivent obliger de

même, sans aller pourtant à un excès d'attachement qui ne serait pas louable ; car alors, mon fils, quelque gravité que vous puissiez d'ailleurs affecter dans vos autres actions, ne vous y trompez pas, vous ne tromperiez point le public. Sous la couronne, quand vous l'auriez toujours en tête, et au travers du manteau royal, on aurait bientôt reconnu que vous faites de vos plaisirs vos affaires, et passez par-dessus les affaires comme il faut passer par-dessus les plaisirs. Par cette raison, il est quelquefois dangereux aux jeunes princes de réussir au delà du commun à de certains exercices, et de ce genre surtout ; car ce fonds inépuisable d'amour-propre qui nous est si naturel nous porte toujours à cultiver, estimer et aimer sans mesure toutes les choses où nous pensons exceller au-dessus des autres. Si vous en croyez le maître à danser et le maître d'armes, et tous les autres, ils vous diront chacun, et il est vrai, que leur art demande l'homme tout entier, et qu'on y trouve toujours à apprendre; mais c'est assez pour nous de connaître cette vérité sans en faire l'expérience, ni chercher les dernières bornes de leur savoir, qu'ils ne trouvent jamais eux-mêmes. Cette perfection, quand nous pourrions l'acquérir, marquerait une attention et un soin peu dignes de nous, qu'on ne peut avoir qu'en négligeant ce qui vaut beaucoup mieux. Vous savez le mot de ce roi d'autrefois à son fils : N'as-tu point de honte de jouer si bien de la lyre? Souffrez qu'en toutes ces sortes de choses, il y ait parmi vos sujets des gens qui vous surpassent, mais que nul ne vous égale, s'il se peut, dans l'art de gouverner, que vous ne pouvez trop bien savoir, et qui doit être votre application principale.

Le carrousel, qui m'a fourni le sujet de ces réflexions, n'avait été projeté d'abord que comme un léger amusement ; mais on s'échauffa peu à peu, et il devint un spectacle assez grand et assez magnifique, soit par le nombre des exercices, soit par la nouveauté des habits ou par la variété des devises.

Ce fut là que je commençai à prendre celle que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince, et m'exciter éternellement moi-même à les remplir. On choisit pour

corps le soleil, qui, dans les règles de cet art, est le plus noble de tous, et qui, par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour, par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde, par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action, par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins toujours tranquille, par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque. Ceux qui me voyaient gouverner avec assez de facilité et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme *nec pluribus impar* : par où ils entendaient ce qui flattait agréablement l'ambition d'un jeune roi, que, suffisant seul à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils étaient également exposés à ses rayons. Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité dans ces paroles, et je ne doute pas que ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis ; mais celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer.

Ce fut aussi cette année que, continuant dans le dessein de diminuer l'autorité des gouverneurs des places et des provinces, je résolus de ne plus donner nul gouvernement vacant que pour trois ans, me réservant seulement le pouvoir de prolonger ce terme par de nouvelles provisions toutes les fois que je le trouverais à propos. — Le gouvernement de Paris vaquait par la mort du maréchal de l'Hôpital : je le donnai, avec cette condition de trois ans, au maréchal d'Aumont, personne de considération, l'un des quatre capitaines de mes gardes du corps, attaché depuis longtemps à mon service personnel, afin qu'après cet exemple qui que ce soit ne se pût croire moins bien traité quand on pratiquerait à son égard le même règlement. Je l'ai toujours observé depuis, et j'ai trouvé qu'il produisait deux bons effets : l'un, que ceux qui ser-

vent sous les gouverneurs cessent de prendre avec eux les attachements et les mesures qu'ils y prenaient auparavant; l'autre, que les gouverneurs eux-mêmes, ne pouvant demeurer dans leur emploi que par une continuation de ma bonne volonté, vivent dans une soumission beaucoup plus grande.

Je donnai encore un archevêque à Paris, après lui avoir donné un gouverneur. On sait le peu de sujet que j'avais alors d'être content du cardinal de Retz, et de quelle conséquence il m'était que cette dignité fût remplie d'un autre. Tant qu'il avait espéré son rétablissement des intrigues ou des révolutions de la cour durant la vie du cardinal Mazarin, il avait opiniâtrément refusé sa démission, quelques propositions avantageuses qu'on lui eût pu faire. Il ne me vit pas plutôt agir par moi-même, et l'autorité affermie en mes mains qui rendait toutes les cabales inutiles, qu'il crut que le meilleur parti était de se remettre à ma volonté, comme il fit sans aucune condition. J'avais nommé d'abord pour cette place importante l'archevêque de Toulouse, Marca, homme d'un savoir et d'un mérite extraordinaires; mais il mourut aussitôt après, et je choisis pour lui succéder l'évêque de Rhodez, qui avait été mon précepteur. Je ne fus pas fâché sans doute, mon fils, de reconnaître, par cette marque de mon affection, le soin qu'il avait pris de mon enfance, et il n'y a personne à qui nous devions davantage qu'à ceux qui ont eu l'honneur et la peine tout ensemble de former notre esprit et nos mœurs. Mais je ne me serais jamais déterminé à ce choix, si je n'eusse connu en lui, avec plus de certitude qu'en aucun autre, les qualités qui me semblèrent les plus nécessaires en un poste aussi considérable que celui-là. J'ai très-souvent résisté à mon inclination, je le puis dire avec vérité, pour ne faire de cette nature de bien à des personnes à qui j'aurais fait avec plaisir du bien de toute autre sorte, ne remarquant pas en elles ou la capacité ou l'application d'un véritable ecclésiastique [1].

1. Suivent des réflexions sur le choix de sujets pour les bénéfices d'Église, que nous avons déjà eu occasion de citer (V. 1662, p. 485-489).

Ce fut [1] environ ce même temps, mon fils, que je créai et mis sur pied votre compagnie de chevau-légers : ce ne fut pas seulement pour vous donner cette marque de mon affection, mais aussi par une occasion particulière qu'il est bon de vous expliquer. La paix me permettait de licencier la plus grande partie de mes troupes ; le dessein de soulager mes peuples m'y engageait. De dix-huit cents compagnies d'infanterie, je n'en gardai que huit cents, et de mille cornettes de cavalerie que quatre cent neuf seulement ; mais la guerre pouvait facilement revenir, et l'on pouvait difficilement retrouver des troupes aussi aguerries que celles-là, surtout si on perdait ce grand nombre d'officiers qu'il avait fallu réformer, et qui en faisait la principale vigueur. Une partie n'avaient que leur emploi pour subsister, et me touchaient de compassion. Plusieurs ne pouvant se résoudre à l'oisiveté entière pensaient à prendre parti chez l'étranger. Je crus à propos d'en retenir autant que je le pouvais auprès de ma personne. J'en plaçai quantité dans mes gardes du corps et dans mes mousquetaires, et ce fut pour occuper les autres que je formai votre compagnie de chevau-légers, leur donnant, outre la paye ordinaire des corps où ils entraient, des pensions proportionnées aux emplois où ils avaient été jusqu'alors : et ainsi, je faisais subsister un grand nombre de braves gens, et je me conservais à moi-même le moyen de remettre en moins de rien d'autres troupes sur pied, peu différentes des premières, puisque c'est d'ordinaire l'officier qui inspire non-seulement la discipline et l'adresse, mais aussi le courage au soldat. Et d'ailleurs, j'avais souvent remarqué avec plaisir la différence presque infinie du reste des troupes d'avec celles de ma maison, que l'honneur d'être plus particulièrement à moi, la discipline plus exacte, l'espérance plus certaine des récompenses, des exemples du passé, l'esprit qui y régnait de tout temps, rendaient absolument incapables d'une mauvaise action. Ainsi il me semblait utile d'en augmenter plutôt que d'en diminuer le nombre : à quoi je trouvais aussi de la dignité et de la grandeur.

1. Ici commence la troisième section.

III

Notice bibliographique sur les Mémoires du Roi pour l'instruction du Dauphin.

C'est en 1714 que le maréchal de Noailles, Adrien Maurice, le mari de mademoiselle d'Aubigné, nièce chérie de madame de Maintenon, reçut de Louis XIV les papiers manuscrits qu'il déposa à la Bibliothèque du Roi en 1749 : ces papiers contenaient les Mémoires pour l'instruction du Dauphin. Quinze ans après, en 1729, parurent simultanément deux ouvrages étrangers l'un à l'autre, mais qui remettaient en souvenir, comme nous l'avons dit (V. t. I l'Étude sur la composition des Mémoires), les Mémoires du Roi : la *Vie* de Montausier, par Nicolas Petit, et les *Lettres historiques* de M. Pellisson. Une coïncidence plus singulière et moins fortuite peut-être sera remarquée entre le dépôt que fit en 1749 le maréchal de Noailles des papiers qu'il avait dans les mains depuis trente-cinq ans (deux recueils, chacun de 3 vol. in-folio[1]) et la publication la même année de l'ouvrage posthume de Pellisson qui donne en 3 vol. in-12 l'histoire de Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue. Le maréchal gardait encore par-devers lui deux gros cartons manuscrits in-4°, les seuls pré-

1. On suppose que le recueil qui porte le n° 2281 du S. Fr. Bibl. imp. (3 vol. in-f°) a été remis, comme le n° 2280 (3 vol in-f°), par le maréchal de Noailles. Toutefois, la table qui est en tête du 1er vol. de 2281 ne se rapporte qu'aux matières traitées dans les 3 vol. du n° 2280. Elle est donc là singulièrement placée.

cisément où se reconnaisse l'écriture de Pellisson. Il semble que M. de Noailles ait voulu témoigner en 1749 que d'autres que Pellisson, l'historien de Louis XIV, avaient travaillé aux Mémoires du Roi, notamment pour les années 1666 et 1667 qui sont les plus abondantes.

Voltaire est le premier qui ait fait usage des papiers déposés à la Bibliothèque, non qu'il soit venu puiser à cette source précieuse pour s'y instruire à fond sur une époque importante du règne de Louis XIV, mais parce qu'il a dû à la libéralité du maréchal de Noailles la communication (en copie sans doute) de deux morceaux du recueil. La première édition du *Siècle de Louis XIV*, qui parut à Berlin en 1751 sous le nom de M. de Francheville, conseiller aulique de Sa Majesté, et membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse (2 vol. in-12), ne contient encore aucun fragment des Mémoires. C'est au milieu de l'année suivante que Voltaire écrit au maréchal (de Potsdam, 28 juillet 1752), pour le remercier de son beau présent, en lui promettant de garder religieusement le secret. « Mon dessein est d'insérer dans le chapitre de la vie privée de Louis XIV tout le morceau détaché où ce monarque se rend compte à lui-même de sa conduite. Cet écrit me paraît un des plus beaux monuments de sa gloire : il est bien pensé, bien fait, et montre un esprit juste et une grande âme. Je vous avoue que je serais d'avis de ne donner au public qu'une partie des instructions de Louis XIV au roi d'Espagne : le commencement n'est rempli que de conseils vagues et de maximes d'un grand-père plutôt que d'un roi. » Les instructions dictées en décembre 1700 par Louis XIV, qui n'ont pas leur place dans notre travail, sont en copie, non de la main de Louis XIV, dans le manuscrit d'où nous avons tiré les pages autographes sur les devoirs du roi et sur le caractère de Pomponne qui ferment la série de nos textes. On a plaisir à comparer la première édition du *Siècle de Louis XIV* aux suivantes, et à voir comment les citations

nouvelles s'ajustent aux idées et aux faits déjà recueillis, exposés par Voltaire. Il n'a rien changé à ce qui précède et à ce qui suit. Les deux morceaux avaient leur place comme désignée à l'avance entre ces deux phrases (ch. xxvi de la 1re édit.; ch. xxviii des autres) : 1° « Le Roi s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain ; lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : Il n'y a plus de Pyrénées. » 2° « Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillie ; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. »

L'attention étant portée sur Louis XIV, on rechercha, on publia tout ce qui venait de lui. En 1754, une nouvelle édition fut donnée à Grenoble (1 vol. in-12) des traductions qu'il avait faites, étant enfant, du premier livre des Commentaires de César sur la guerre contre les Suisses ou Helvètes (ce travail avait paru en 1651, in-f° à l'imprimerie royale). En 1755, les lettres de Louis XIV, recueillies par M. Rose, secrétaire du cabinet, furent éditées par M. Morelly (Édimbourg). Peu de temps après, le maréchal de Noailles remit à la Bibliothèque royale les cartons in-4° qui contiennent les manuscrits de Pellisson pour l'année 1661, et les copies de ses manuscrits pour l'année 1668 : une note de la main de l'abbé Sallier, garde de la bibliothèque, atteste que ce dépôt eut lieu le 6 septembre 1758 en présence d'un autre garde, M. Melot. L'abbé Sallier mourut en 1761. D'où avait-il eu certaines copies qui complètent l'année 1661, et qui donnent une partie de l'année 1662 ? C'est ce qu'on ignore. Ces copies passèrent de ses mains dans celles de l'abbé Souchay, censeur royal, éditeur des Œuvres mêlées de Pellisson. En 1767, un an après la mort du maréchal de Noailles, un anonyme, l'abbé d'Olivet à ce qu'il paraît, qui en 1729 avait continué l'*Histoire de l'Académie française* de Pellisson, donna au public

une partie des textes de Pellisson dans un *Recueil d'opuscules littéraires, tirés,* disait-il, *d'un cabinet d'Orléans* (Amsterdam, chez Van Harrevelt, 1 vol. in-12). Un seul des quatre opuscules publiés nous intéresse : c'est « le discours de Louis XIV à Monseigneur le Dauphin par M. Pellisson. » L'éditeur déclare que la minute tout entière de la propre main de M. Pellisson se conserve à Paris à la Bibliothèque du Roi. « Nous avons suivi ici, dit-il, une copie où se trouvent quelques légères corrections qui ne peuvent venir que de l'illustre auteur. » Ce discours de Louis XIV, c'est le livre I, et la section 1re du livre II des Mémoires de 1661, que Pellisson a revisés. Dans ce volume in-12 de 1767, le texte occupe 92 pages. On voit que l'éditeur signale « quelques légères corrections. » Rulhière, composant ses *Eclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes*, qui parurent en 1788, remarqua non-seulement des changements de forme, des modifications apportées aux phrases du texte manuscrit, par l'éditeur de 1767, mais des altérations plus graves, des falsifications, dans différents passages où il est question des protestants. « Le manuscrit, dit-il [1], avait passé par les mains de trois abbés (Sallier, Souchay, d'Olivet), et je ne sais auquel des trois il faut attribuer la faute de l'avoir falsifié. » L'éditeur des *OEuvres de Louis XIV* (1806, 6 vol.) relève dans son *Avertissement* (t. I, p. 32) ces réflexions imprimées par Rulhière en 1788 : « On a retranché (en 1767) tout ce qui inculpe le clergé catholique, tout ce qui tend à justifier les novateurs. On y a substitué des choses toutes différentes et

1. M. Ch. Read, un des membres les plus actifs de la Société de l'histoire du protestantisme français, a trouvé à la Bibl. imp. (Msc. S. Fr. 4026) une copie faite de la main de Rulhière, du passage des Mémoires de 1661, qui traite des protestants. Rulhière avait souligné les passages falsifiés, et a donné en marge pour chacun d'eux la variante qu'on lit dans l'édition de 1767. La phrase que nous transcrivons est en tête de ses observations marginales. Nous avons utilisé cette copie (V. p. 453-457).

qui doivent faire présumer faussement que le prince méditait les sévérités que dans la suite on exerça sous son nom. » Un autre retranchement a été opéré, peut-être par courtoisie envers l'impératrice Marie-Thérèse : il s'agit du développement historique sur la dignité des empereurs d'Allemagne dont Louis XIV se prétendait l'égal. L'éditeur des Œuvres (1806, t. I, p. 70) remarque la suppression, qui ne lui semble pas justifiée, puisque le morceau, dit-il, se trouve dans les brouillons (c'est notre texte B) et dans le manuscrit de Pellisson. Les plaintes de Rulhière furent sans effet. En 1789 parut à Bruxelles et à Paris un vol. in-12, intitulé : *Tablettes d'un curieux*, ou *Variétés historiques*, *littéraires et morales*, publié par Sautreau de Marsy, à la fin duquel (p. 366-448) est donnée la même partie des Mémoires de Pellisson (1661), en tout conforme à l'édition de 1767 (V. l'*Avertissement* des Œuvres 1806, t. I, p. 33).

Dix ans après la publication anonyme de l'abbé d'Olivet, avaient paru des *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, composés par l'abbé Millot, sur les pièces originales recueillies par Adrien Maurice, duc de Noailles, maréchal de France et ministre d'État (Paris, chez Moutard, 1776, 6 vol. in-12 ; 2e édit. 1777, 6 vol. it.). On lit au tome IV, p. 301 : « Au moment où les affaires de la bulle *Unigenitus* s'envenimant, il fut question de déposer le cardinal de Noailles (archevêque de Paris), son neveu (le maréchal) reçut du Roi une marque insigne de confiance. Un soir, en 1714, il l'envoya dans son cabinet chercher des papiers écrits de sa main, qu'il voulait jeter au feu. Il en brûla d'abord plusieurs ; il allait brûler tout le reste, le duc de Noailles le pria instamment de les lui donner. » Le certificat signé du maréchal de Noailles, qui est reproduit en tête de chacun des trois volumes in-folio de la Bibliothèque impériale (Supplément Fr. 2280), remis par lui le 10 octobre 1749, rappelle les mêmes faits : Voulant assu-

rer à jamais la conservation de ce précieux monument, ajoute-t-il, j'ai rassemblé les originaux avec les copies que j'en ai fait faire, pour en faciliter davantage la lecture. » « Ce recueil n'étant pas connu, dit l'abbé Millot, je saisis l'occasion d'en donner une notice. » Il distingue donc 1° les notes de 1667 à 1672, par lesquelles Louis XIV marquait l'ordre et la suite des affaires dont il devait s'occuper et se souvenir. Il en cite quelques-unes un peu au hasard. Ce sont nos Feuillets du Roi ; 2° des ordres pour la campagne de 1672 ; 3° la relation de celle de 1673 ; 4° des projets pour la campagne de 1674, avec une relation de cette campagne et du siége de Besançon; 5° un fragment pour 1676 ; 6° une relation de 1678 ; 7° des réflexions sur le métier de Roi et sur l'administration des affaires étrangères, citées déjà, dans le *Siècle de Louis XIV*, au ch. 28 ; c'est l'abbé Millot qui imagine des titres en marge de chaque alinéa ; 8° un projet de harangue en 1688; 9° les instructions au roi d'Espagne partant le 8 décembre 1700. Les réflexions et la harangue sont citées tout au long. Le tout cependant ne fait pas vingt pages in-12 (p. 301-320). Il n'y a pas traces, dans les citations ou les observations de l'abbé Millot, d'un travail pour l'instrution du Dauphin. On voit le peu que nous fournissait cette publication de 1776. Les *Mémoires politiques et militaires* ont pris place dans la collection Michaud et Poujoulat (3° série, t. X, p. 254-258 pour la partie qui nous occupe).

Dans le courant de février de l'année 1806, parurent les *Mémoires de Louis XIV écrits par lui-même :* l'éditeur était M. de Gain-Montagnac (Paris, Ch. Garnery, 1 vol. en 2 part. in-8°). L'*Avertissement* de l'éditeur (p. I-XIJ) annonçait que le travail avait été fait sur les manuscrits; le premier volume contient un fragment de l'année 1661, p. 1-36, et l'année 1666, p. 36-302; le second l'année 1667, p. 1-58, avec des variantes p. 59-75, et l'année 1668, p. 76-103. Pour la première fois donc, étaient exhumés, en partie du moins, les

textes les plus importants destinés au Dauphin. Dans l'*Avertissement* même (t. I, p. VI-IX), l'éditeur avait signalé, comme complétées de la main de Louis XIV, les réflexions de 1666 sur la réserve nécessaire aux princes. (V. notre t. I, p. 197, note 1) : l'éditeur des *OEuvres de Louis XIV* pensera de même. La suite du second volume est remplie par des fragments de mémoires militaires pour les années 1673 et 1678 (p. 104-168); puis viennent les réflexions sur le métier de roi, les instructions destinées à Philippe V en 1700, une lettre de madame de Maintenon à Philippe V, une lettre du Roi à Seignelay, le projet de harangue de 1688. Cette lettre du Roi à Seignelay est, comme le projet de harangue, dans le manuscrit nº 2280 : ces deux pièces, étrangères à notre sujet, ne sont pas de la main même de Louis XIV. Quelques notes sont mises à la fin de chaque volume. Le mérite de cette édition, c'est que les textes ne sont pas coupés à chaque page par des titres factices comme ceux de l'édition des *OEuvres* qui rompent l'unité de la composition.

Quelques mois après, M. Grouvelle publiait chez Treuttel et Wurtz (Paris) les *OEuvres de Louis XIV* en 6 volumes in-8º. Le titre indique la pensée de réunir tous les écrits composés ou dictés par le Roi. Aussi y trouve-t-on, outre les Mémoires historiques et politiques destinés au Dauphin, qui occupent la plus grande partie des deux premiers volumes, des Mémoires historiques et militaires tirés surtout du manuscrit 2280 (3 vol. in-fº), des lettres particulières de Louis XIV, ses opuscules littéraires, comme la traduction d'un long fragment de César, des pièces historiques et anecdotiques de toute origine, servant d'éclaircissements. Le général comte de Grimoard avait reçu de Louis XVI en 1786 divers papiers de l'époque de Louis XIV (V. l'*Avertissement*, t. I des *OEuvres*, p. 12). Grimoard les mit à la disposition de M. Grouvelle, ainsi que des documents divers qu'il avait recueillis, et des suppléments qu'il avait composés pour les Mémoires

militaires. Cette vaste compilation, formée par Grimoard et par Grouvelle, a rendu de véritables services à l'histoire et aux lettres. Il n'est pas étonnant qu'au bout d'un demi-siècle, l'examen plus approfondi des manuscrits, la découverte de pièces authentiques fort nombreuses lui aient ôté de sa valeur. Elle est pour nous, sur bien des points, inexacte, ou incomplète. Pour ce qui est des Mémoires destinés au Dauphin, quoique Grouvelle dise avoir consulté les manuscrits, il n'est pas douteux qu'il y avait bien à faire après lui. Les grandes collections de pièces, composées de nos jours sur l'histoire politique ou militaire du règne de Louis XIV, dépassent et annulent les parties analogues de la publication de 1806. Les lettres du Roi données par Grouvelle ont été aussi exploitées par tous ceux qui ont touché à cette époque. Ainsi l'édition de Grouvelle a été mise en pièces et démembrée dans tous les sens : elle a fait son temps.

L'éditeur de 1806, en même temps qu'il donnait l'ensemble des *OEuvres de Louis XIV* publiait à part chez les mêmes libraires en un vol. in-8° la partie des Mémoires et de notes sommaires, c'est-à-dire de Feuillets du Roi, qui se rapporte aux années 1661 à 1665 : « cette partie, dit l'avis des libraires, n'ayant pas encore paru et étant par elle-même susceptible du plus grand intérêt. » Il n'y a pas dans cette publication partielle une seule ligne de plus que dans le tome I des *OEuvres*. Elle n'a été faite que pour se conformer à l'article Ier du décret du 1 germinal an XIII, concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes.

Le goût était alors aux recherches historiques et anecdotiques sur le dix-septième siècle. En 1806, était donnée une nouvelle édition, en 6 vol. in-12, des Lettres de madame de Maintenon. On formait, en 1807, un vol. in-8° de Mélanges historiques d'Élisabeth-Charlotte de Bavière, la princesse Palatine, seconde femme de Monsieur, deux vol. in-8° de mémoires et d'anecdotes sur mesdames de La Vallière, Montespan, Fon-

tanges, Maintenon, etc. On commençait à produire les Mémoires de Saint-Simon.

Les Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin firent peu de progrès. Il faut aller jusqu'en 1824 pour trouver non des textes nouveaux, mais un extrait des textes déjà connus, sous le titre de : *Pensées de Louis XIV ou maximes de gouvernement*, et *Réflexions sur le métier de Roi*. C'est une composition artificielle, puisque les réflexions juxtaposées, avec des titres à la marge, sont séparées des faits qui les ont provoquées. Ce joli volume (Paris, chez Trouvé, in-8°), de lecture agréable, avec de larges marges et des lignes espacées, emprunte surtout aux Mémoires de l'année 1666 d'après les deux éditions rivales de 1806, celle de Gain-Montagnac et celle de Grouvelle. Il n'y a ni note, ni variante, ni correction, ni observation d'aucune sorte. A cause de l'exemple sublime, est-il dit à la fin, que Louis XVIII vient de présenter au monde sur son lit de mort, il est opportun de donner le récit des derniers moments de Louis XIV. Suivent donc quelques pages de Lefebvre et du marquis de Dangeau, et des jugements sur ce prince par Saint-Simon et par Thomas.

Citons, comme une rareté bibliographique puisque le tirage n'a été que de cent exemplaires, les *Pensées de Louis XIV* extraites de ses ouvrages et de ses lettres manuscrites (Paris, F. Didot, 1827, in-8° de 54 pages).

Pendant vingt ans, aucune étude ne fut faite sur le sujet qui nous occupe. En 1848, M. le duc de Noailles donna le premier volume de son *Histoire de madame de Maintenon*, qui se termine par une longue note sur les Mémoires de Louis XIV (p. 551-592). L'auteur embrasse l'ensemble de la publication de 1806 à laquelle il accorde, évidemment, trop d'éloges ; il reproduit en partie l'*Avertissement* développé qui est placé en tête de l'édition des *OEuvres*. Ce qu'il y a de nouveau dans son travail, c'est la publication et la confrontation avec les Mémoires pour l'instruction du Dauphin, de

quelques-unes des pages du brouillon qui commence le premier des 3 vol. in-f° du manuscrit 2281, c'est-à-dire du Journal du Roi (V. p. 560-581 de M. de Noailles). L'autre mérite de M. de Noailles, c'est qu'il affirme, après l'examen des écritures, que les manuscrits compris dans ces trois in-folio ne peuvent pas être attribués à Pellisson (p. 583-584). Il a cherché à quelle main on pouvait en faire honneur. J'espère que désormais on sera fixé sur ce point, au moins pour une partie des textes et pour l'ensemble des corrections.

Nous n'avons omis, je crois, aucun des ouvrages imprimés depuis 1714 qui ont pu faire connaître les Mémoires pour le Dauphin, soit par la publication partielle et toujours fort incomplète des textes, soit par quelque vue critique sur les auteurs de ce curieux monument historique et littéraire, où se trouvent associés Louis XIV, M. de Périgny et Pellisson, sans compter des collaborateurs secondaires qui restent inconnus.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

SUITE DE L'ANNÉE 1666.

ANNÉE 1667.

ANNÉE 1668.

TEXTES DE L'INTRODUCTION.

(FRAGMENTS DE 1661 ET DE 1662).

DERNIÈRES TRACES DES MÉMOIRES 1669-1679.

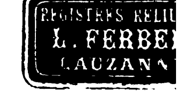
(FRAGMENTS.)

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE



Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER ET Cᵉ, rue Mazarine, 30.


L. FERBE

